

# Toujours à vos côtés



Rapport annuel 2022  
Mouvement Desjardins



**Engagés  
à enrichir la vie  
des personnes et  
des communautés**



# Table des matières

Message du président.....	IV
Mission, ambition et valeurs.....	VI
Faits saillants.....	VII
Index des recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements.....	XXXIX
Rapport de gestion.....	1
Glossaire.....	123
États financiers combinés.....	131
Gouvernance d'entreprise.....	233
Principales composantes et filiales.....	258

## SIÈGE SOCIAL

Fédération des caisses Desjardins du Québec  
100, rue des Commandeurs  
Lévis (Québec) G6V 7N5 Canada  
Téléphone: 418 835-8444  
Sans frais: 1 866 835-8444  
Télécopieur: 418 833-5873

**Note au lecteur:** Nous employons les symboles M et G pour désigner respectivement les millions et les milliards. Ainsi, « 22 M\$ » se lit « vingt-deux millions de dollars » et « 100 G\$ » se lit « cent milliards de dollars ». Ce rapport annuel a été produit par la première vice-présidence Ressources humaines et Communications, Mouvement Desjardins (vice-présidence Communications d'entreprise et Gestion du changement) et la première vice-présidence Finances, Mouvement Desjardins (vice-présidence Direction financière).

# Message du président et chef de la direction

## Toujours aux côtés de nos membres et clients

Je suis convaincu que c'est parce que nous sommes ensemble et que nous travaillons à des objectifs communs que nous avons la capacité de nous adapter rapidement afin de travailler toujours dans l'intérêt de nos membres et clients. L'année 2022 a débuté alors que la situation sanitaire se poursuivait et l'engagement de la grande équipe Desjardins a eu un réel effet sur leur vie.

Je suis reconnaissant des efforts déployés par notre équipe dans le but d'être à l'écoute de nos membres et clients, de répondre à leurs besoins et de les accompagner dans leur autonomie financière. Ce que nous avons réalisé ensemble en 2022 nous permet d'ailleurs d'afficher une performance financière à la hauteur des attentes.

Nos revenus d'exploitation<sup>1</sup>, les ristournes que nous versons et notre membership sont à la hausse, tandis que notre base de capital est encore une fois très robuste. Nous avons généré des revenus d'exploitation<sup>1</sup> de 21 798 M\$, supérieurs de 1 393 M\$ à ceux de l'année précédente. Grâce à la collaboration de chacun des secteurs de notre organisation, nous affichons des excédents de 2 050 M\$. De plus, au net, 72 214 nouveaux membres Particuliers et 13 849 nouveaux membres Entreprises ont choisi Desjardins dans la dernière année. Depuis 2016, ce sont plus de 270 000 nouveaux membres Particuliers et plus de 55 000 membres Entreprises qui ont rejoint notre institution financière.

Le Mouvement a aussi franchi la barre des 400 G\$ d'actifs en début d'année. Et nous pouvons en être très fiers! Parce que des coopératives financières de 407,1 G\$, il n'y en a qu'une seule en Amérique du Nord, et c'est la nôtre.

Par notre envergure, par notre solidité financière et par les retombées considérables que nous avons au Québec et dans l'ensemble du pays, Desjardins est un levier de développement socioéconomique incontournable et une voix d'influence de premier ordre pour faire face aux grands enjeux de notre société.

## Un leader socioéconomique de taille

Alors que nous observons une poussée de l'inflation qui déstabilise beaucoup de gens et que se loger ou se nourrir coûte de plus en plus cher, Desjardins est déterminé à jouer son rôle de leader. Et dans ce contexte, agir comme un leader socioéconomique, c'est d'abord être une force positive, rassurante et inspirante pour nos membres et clients.

Grâce au Fonds du Grand Mouvement, qui vise à appuyer les collectivités sur les plans économique, social et environnemental, au Fonds C destiné aux entrepreneurs ou encore aux bourses GoodSpark, qui offrent un appui de 20 000 \$ aux petites entreprises



canadiennes, nous favorisons vigoureusement l'activité économique et le développement régional d'un bout à l'autre du pays.

Depuis la création du Fonds du Grand Mouvement de 250 M\$, Desjardins a conclu des engagements d'un montant total de 161 M\$ dans 726 projets, et avec le Fonds C, nous avons accompagné 1 912 entreprises dans leurs projets de croissance. D'ailleurs, ce fonds est désormais un programme annuel récurrent. Cette année, il était doté d'une enveloppe de 7,3 M\$ afin d'offrir un soutien accru aux entrepreneurs.

## Une empreinte pancanadienne en expansion

L'une de mes grandes fiertés pour l'année 2022 est sans aucun doute la signature des ententes d'achat, pour 750 M\$, des activités de distribution en assurance et en épargne individuelle de Guardian Capital Group Limited.

Nous confirmons et solidifions ainsi notre position de leader en distribution indépendante de produits d'assurance et d'épargne individuelle au Canada en ajoutant les activités de cet acteur de premier plan au pays. Tout ça, au bénéfice de nos membres et clients.

## Un Mouvement engagé et solidaire

L'année 2022 a été ponctuée de plusieurs événements dévastateurs. Fidèles à nos valeurs, nous avons fait preuve d'une grande solidarité. Par exemple, nous avons offert notre appui à la population ukrainienne en participant à l'effort collectif de la Croix-Rouge, et plus près de chez nous, nous avons accompagné nos membres et clients touchés par l'ouragan Fiona.

Nous avons également continué d'être en action sur les grands enjeux sociaux. Par exemple, au chapitre de la diversité et de l'inclusion, nous avons lancé un nouveau produit d'assurance collective pour les personnes en processus d'affirmation de genre.

<sup>1</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7 du rapport de gestion.

De plus, l'une de mes grandes fiertés est sans contredit l'obtention du 4<sup>e</sup> rang mondial au palmarès des meilleurs employeurs pour les femmes selon le magazine *Forbes*. Cette reconnaissance confirme que nos pratiques, nos programmes et notre approche en matière de parité se distinguent sur la scène internationale.

## **Des solutions numériques de pointe qui intègrent l'intelligence artificielle**

Nos grands travaux technologiques se sont poursuivis en 2022 afin de continuer la modernisation de l'ensemble de nos systèmes, de relever notre sécurité et de poursuivre notre transformation numérique. L'intelligence artificielle, dont nous faisons un usage responsable, est quant à elle venue amplifier notre portée auprès de nos membres et clients, notamment avec l'intégration du langage naturel québécois dans l'assistance virtuelle de nos centres de relations avec la clientèle.

Tout le travail réalisé par notre grande équipe nous a d'ailleurs valu plusieurs distinctions aux OCTAS 2022 du Réseau Action TI. Nous avons reçu le prix Coup de cœur du public pour l'assistance virtuelle en langage naturel québécois, le prix Coup de cœur du jury pour la qualité du français dans trois solutions technologiques et le prix Solution d'affaires pour la préautorisation hypothécaire numérique.

Je tiens aussi à mentionner le partenariat de trois ans avec Mila – Institut québécois d'intelligence artificielle, grâce auquel nos entreprises membres prêtes à percer les marchés internationaux peuvent bénéficier des technologies et de l'accompagnement de cet institut reconnu mondialement sur le plan technique, mais aussi éthique.

## **Miser sur la jeunesse pour bâtir la société de demain**

La jeunesse est une priorité chez Desjardins. Je suis persuadé que permettre à nos jeunes de prendre leur place et de se réaliser pleinement apportera des retombées positives et significatives à long terme pour l'ensemble de notre société.

Avec notre programme phare Tous engagés pour la jeunesse, nous avons mis de l'avant des milliers d'initiatives au bénéfice des jeunes à l'échelle locale et à celle du Mouvement. Tous ces gestes représentent cette année 80 M\$ d'investissement, et à ce jour, nous avons aidé plus d'un million de jeunes avec ce programme.

Nous avons aussi lancé La Fabrique à projets, une plateforme innovante de collecte de fonds pour la réalisation de projets scolaires et parascolaires destinée aux écoles primaires et secondaires du Québec et de l'Ontario.

Nous continuons également d'appuyer des milliers de jeunes Canadiens avec des bourses pour tous les niveaux d'études post-secondaires, peu importe le domaine d'études. Nous sommes plus que jamais convaincus qu'un coup de pouce financier peut jouer un rôle décisif dans la poursuite de leurs études.

Enfin, dans le but de comprendre les préoccupations des jeunes et de porter leur voix, je suis allé à leur rencontre tant au Québec qu'en Ontario. J'ai aussi effectué, en partenariat avec le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec, une tournée auprès de notre jeunesse d'affaires à travers tout le Québec parce que je souhaitais bien saisir leurs défis, leurs aspirations, mais aussi leur vision de l'avenir. Mes nombreuses rencontres avec eux se poursuivront en 2023 et elles culmineront par un grand rendez-vous jeunesse pancanadien les 19 et 20 juin afin de pousser la réflexion encore plus loin et de passer à l'action.

## **Des efforts soutenus à l'égard du développement durable**

Cette année, Desjardins s'est mobilisé afin d'accélérer la transition vers une économie plus sobre en carbone en mettant en œuvre des actions bien concrètes.

Nous avons dans un premier temps ajouté un indicateur consacré aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au régime général d'intéressement de nos 58 774 employés. Cette cible nous pousse à agir collectivement pour une finance responsable et à considérer les effets de nos décisions sur l'ensemble de notre société.

À ce sujet, nous sommes déterminés à accompagner nos membres et clients avec des produits responsables et performants afin qu'ils puissent contribuer à construire un avenir plus durable. C'est donc pourquoi nous avons ajouté 10 nouveaux Fonds SociéTerre, ce qui porte à plus de 70 le nombre de nos solutions en investissement responsable.

Nous avons aussi été la première institution financière au Canada à offrir exclusivement des rentes responsables en épargne individuelle. Toute nouvelle prime de rente sera donc investie automatiquement dans des placements satisfaisant à de stricts critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Encore cette année, le Mouvement Desjardins a continué de jouer son rôle de leader en étant de nouveau le partenaire principal du Sommet de la finance durable. Il s'agit d'un grand rendez-vous visant à inspirer et à informer les acteurs financiers au Québec afin de leur permettre de renforcer l'intégration des enjeux de durabilité dans leurs pratiques d'affaires et leurs opérations.

Parallèlement, une formation sur le développement durable et la finance responsable a été offerte à l'ensemble des employés du Mouvement. Alors que l'objectif était un taux de participation de 85 % d'ici la fin de 2023, plus de 90 % l'ont déjà terminée. Devant l'engouement général, nous avons aussi lancé l'Académie du climat, une plateforme de sensibilisation et de formation avec des capsules spécifiques pour aller encore plus loin dans les apprentissages.

En outre, plusieurs solutions de mobilité durable ont été mises de l'avant, comme l'agrandissement de notre réseau de bornes électriques, qui compte maintenant 363 points de service, le déploiement de 22 stations de réparation de vélo à travers le Québec ainsi que la mise en service de véhicules à émissions réduites dans notre parc automobile.

## **Merci à nos 61 230 cœurs à l'ouvrage et à nos 7,5 millions de membres et clients**

En terminant, je souhaite souligner l'extraordinaire dévouement des 2 456 administrateurs et 58 774 employés du Mouvement. Chacune et chacun a démontré un engagement de tous les instants afin de réaliser notre mission et de faire en sorte que Desjardins soit un acteur de changement positif face aux grands enjeux de notre société.

Je les remercie profondément et je remercie également nos 7,5 millions de membres et clients pour leur grande confiance.



**Guy Cormier**  
Président et chef de la direction  
Mouvement Desjardins

# Une mission, une ambition et des valeurs fortes



## Mission du Mouvement Desjardins

**Contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités dans les limites compatibles de son champ d'action :**

- en développant un réseau coopératif intégré de services financiers sécuritaires et rentables, sur une base permanente, propriété des membres et administré par eux, et un réseau d'entreprises financières complémentaires, à rendement concurrentiel et contrôlé par eux;
- en faisant l'éducation à la démocratie, à l'économie, à la solidarité et à la responsabilité individuelle et collective, particulièrement auprès de nos membres, de nos dirigeants<sup>1</sup> et de nos employés.



### Ambition

**Être premier dans le cœur des gens**



### Valeurs

- L'argent au service du développement humain
- L'engagement personnel
- L'action démocratique
- L'intégrité et la rigueur
- La solidarité avec le milieu
- L'intercoopération

<sup>1</sup> Les membres des conseils d'administration des caisses Desjardins et de leur Fédération ainsi que les membres du conseil d'éthique et de déontologie.

# Mouvement Desjardins

## Données marquantes 2022

**7,5 millions**

de membres  
et clients

**2 456**

administrateurs

**58 774**

employés

**518 M\$<sup>1</sup>**

en retour aux membres  
et à la collectivité

**13 849**

nouveaux membres  
Entreprises

**72 214**

nouveaux membres  
Particuliers

Excédents de

**2 050 M\$**

Fonds du Grand  
Mouvement :

**14 M\$**

pour la vitalité des  
communautés et  
leur développement  
durable

Ratio de fonds propres  
de la catégorie 1A de

**20,2 %<sup>3</sup>**

**12,6 G\$<sup>2</sup>**

en primes d'assurance

Actif de

**407 G\$**

**1,69 G\$<sup>4</sup>**

investi dans le secteur  
des infrastructures  
d'énergie renouvelable

**17,4 G\$<sup>5</sup>**

dans les réserves générales des caisses  
comme patrimoine collectif inaliénable

<sup>1</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7 du rapport de gestion.

<sup>2</sup> Primes brutes souscrites.

<sup>3</sup> En vertu de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF. Tient compte des mesures d'allègement applicables instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19, voir la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion.

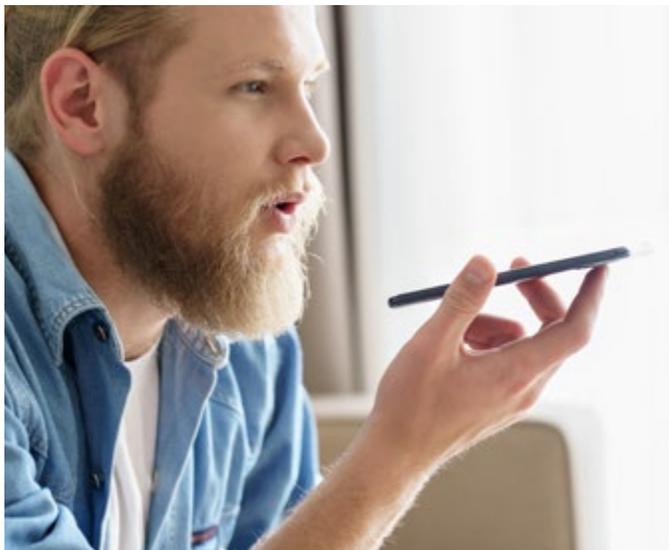
<sup>4</sup> En partenariat avec le Régime de rentes du Mouvement Desjardins. Montant atteint au 30 septembre 2022.

<sup>5</sup> Inclus dans le montant total des réserves de 20,6 G\$ présentées aux états financiers combinés du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2022.

# Portés par l'innovation

A man and a woman, both wearing light-colored aprons over their work clothes, are in a brewery. They are standing in a long aisle lined with tall stacks of silver metal kegs. The woman is holding a tablet and pointing at it, while the man looks on. The scene is lit with bright, natural light from a large window on the left, creating a clean and professional atmosphere.

# Des nouveautés à l'avantage de nos membres et clients



## Des technologies novatrices qui rehaussent l'expérience en centre de relations avec la clientèle

L'assistante virtuelle aiguille les appels des membres et clients vers les agents en mesure de les aider en fonction de ce qu'ils disent plutôt que par l'utilisation du clavier téléphonique. En combinaison avec l'évolution des réponses vocales interactives, elle offre une pleine autonomie à l'appelant, qui n'a plus à attendre la disponibilité d'un conseiller ou à naviguer à travers les nombreuses options téléphoniques pour effectuer ses transactions. Tous les appels au 1 800 CAISSES sont dorénavant traités par l'assistante virtuelle, avec un degré de précision de plus de 91 %. Signe de son succès, l'assistante virtuelle en langage naturel québécois a remporté le prix Coup de cœur du public au Gala des OCTAS 2022.

## Création d'une expérience omnicanal en assurance automobile au Québec

Nous soutenons pleinement nos clients pour qu'ils soient bien informés tout au long du processus de transaction autonome et qu'ils sélectionnent ainsi les protections qui répondent le mieux à leurs besoins – au moment qui leur convient, sur le canal de leur choix. Pour assurer la simplicité de leur expérience, une solution appuyant notre virage omnicanal a été déployée. Cette solution transversale implique la révision des règles de souscription, la simplification des questions pour obtenir une prime et des protections adéquates, la transformation du rôle-conseil, et l'évolution des outils mis à la disposition des clients qui choisissent de faire affaire avec nous sur le canal autonome.

Cette solution a été déployée de concert avec la refonte de nos différents sites Web d'assurance automobile pour n'en faire qu'un seul. Cette consolidation de nos contenus, qui se poursuivra en 2023, offre une expérience numérique simplifiée à nos membres et clients.

## Bonification d'Alerte

Afin de permettre à nos assurés de protéger encore plus efficacement leurs biens, Desjardins a bonifié son programme Alerte. Celui-ci propose dorénavant un système de sécurité jumelé à un service de télésurveillance que l'utilisateur gère simplement avec une application mobile. En cas de détection d'un événement par les capteurs (déclenchement de l'avertisseur de fumée, intrusion, eau ou gel, ou panne de courant), l'utilisateur reçoit une notification ou un texto sur son téléphone intelligent. Il peut ainsi agir rapidement pour limiter les dégâts ou, si requis, le service de télésurveillance dépêchera les services d'urgence à son domicile.



Une  
approche  
bienveillante



## Éducation en soutien à l'autonomie financière

L'éducation financière a toujours été un des éléments centraux de la mission du Mouvement Desjardins. En 2022, nous avons investi 11 M\$ dans la diffusion de programmes d'éducation financière et coopérative visant notamment à encourager de saines habitudes financières, à promouvoir l'autonomie et à favoriser le bien-être financier.

## Branché sur la voix des membres et clients



Au cours des deux dernières années, le Panel Web Desjardins s'est grandement élargi – passant de 3 000 à plus de 10 000 panélistes. Cette croissance permet de consulter plus de membres sur des sujets précis et de tester davantage d'idées.

## Stratégie d'accompagnement proactive

Conscient que chaque hausse de taux augmente le nombre potentiel de membres en situation de vulnérabilité, Desjardins a établi une stratégie d'accompagnement proactive. Pour les membres les plus à risque, soit ceux détenant des prêts à taux variable ou subissant une forte hausse de leur paiement hypothécaire à la suite du renouvellement de leur prêt, une série d'actions préventives ont été mises de l'avant, incluant des communications personnalisées ainsi qu'un contact par leur conseiller. Ce sont plus de 50 000 membres Particuliers ayant un prêt hypothécaire dont les paiements ne couvraient plus les intérêts qui ont été contactés par téléphone.



## Conférences de notre économiste en chef

Hausse des taux, de l'inflation, du prix de l'essence et du prix des maisons, risques de récession... plus que jamais, nos membres et clients ont besoin de conseils qui répondent à leurs préoccupations. Desjardins a bonifié ses initiatives en éducation financière par des conférences de son économiste en chef Jimmy Jean. Offertes au grand public, les conférences tenues en mai et en septembre, en français et en anglais, ont attiré des milliers de participants.

# La sécurité de tous au cœur de nos priorités

## La reconnaissance vocale : un franc succès



Notre solution d'authentification par la voix s'est démarquée au Gala des OCTAS 2022 en gagnant le prix dans la catégorie Solution numérique. Depuis son déploiement dans les centres de relations avec la clientèle en

2021, ce sont 1,2 million de membres et clients qui ont consenti à ce mode d'authentification sécuritaire. L'empreinte vocale étant aussi unique que celle au bout des doigts, voilà une innovation au service de la protection des membres et clients.

## Appui massif au Laboratoire d'identité numérique du Canada

Engagé à propulser l'identité numérique au pays, Desjardins appuie le Laboratoire d'identité numérique du Canada. L'IDLab est un OBNL indépendant qui vise à accélérer l'adoption et le développement de solutions d'identité numérique conformes et interopérables avec les systèmes utilisés ici ou ailleurs dans le monde. La contribution financière de 845 000 \$ de Desjardins sert à la mise en place du laboratoire, notamment pour le recrutement de la main-d'œuvre spécialisée en cybersécurité et en protection des données personnelles.

Cette initiative favorisera l'instauration de l'identité numérique comme moyen privilégié d'identification et d'authentification. Les solutions d'identité numérique permettront aux citoyens de mieux protéger leur vie privée et leur redonneront le contrôle de leurs données.



## Engagement historique en sécurité routière

Desjardins Assurances a annoncé, en 2022, un investissement de 3,2 M\$ sur trois ans dans l'éducation et les initiatives en matière de sécurité routière auprès de la population québécoise et canadienne. Par cet engagement, nous contribuons significativement au plan « Une décennie d'action pour la sécurité routière » mis en place par les Nations Unies et l'Organisation mondiale de la Santé. Celui-ci a comme objectif de réduire de 50 % les accidents tragiques et les blessures causées sur les routes d'ici 2030.



# Un Mouvement résolument tourné vers l'avenir



## Une démocratie bien vivante

En 2022, le mode hybride s'est invité à nos assemblées générales annuelles (AGA), autant celles du Mouvement que celles du réseau des caisses Desjardins du Québec et de l'Ontario. Cette formule événementielle combinant le présentiel et le virtuel a eu un effet positif sur la vie démocratique de notre grand groupe financier coopératif.

Ainsi, les délégués avaient le choix de se déplacer pour participer physiquement aux AGA du Mouvement ou de participer virtuellement via une plateforme sécurisée. Le système de votation à distance introduit en 2021 a permis de recevoir les votes de tous les délégués, en simultané.

Du côté des caisses, le mode hybride s'est ajouté à la formule 100 % virtuelle. Les 212 AGA ont été suivies par un vote en différé sur AccèsD. Les membres ont disposé de quatre jours pour se prononcer sur les propositions de ristourne et de répartition des excédents et pour élire les membres du conseil d'administration de leur caisse. Depuis l'introduction en 2020 du vote en différé, la participation des membres a augmenté de 345 % par rapport aux dernières AGA tenues uniquement en présentiel en 2019. En facilitant l'accès des membres à leur AGA, Desjardins contribue concrètement à préserver l'un des fondements distinctifs de notre groupe coopératif : la démocratie – tout en réduisant globalement les gaz à effet de serre générés par les déplacements.

## Une acquisition de taille!

Desjardins accélère sa croissance pancanadienne avec la signature des ententes d'achat des activités de distribution en assurance et des cabinets en fonds communs et en valeurs mobilières de Guardian Capital Group Limited.

À terme, cette transaction permettra à Desjardins d'accéder à un acteur de premier plan ainsi qu'à un réseau de quelque 5 000 conseillers indépendants, performant et reconnu à travers tout le Canada. En additionnant ses activités actuelles à celles en cours d'acquisition, Desjardins se positionne comme un leader canadien en distribution indépendante de produits d'assurance et d'épargne.



# Leadership socioéconomique

## Desjardins, moteur d'activité

### Fonds C

En 2022, 6,4 M\$ ont été octroyés aux entrepreneurs du Québec et de l'Ontario dans le cadre du programme du Fonds C afin de maintenir ou de créer des emplois de qualité. Une aide financière non remboursable pouvant atteindre 20 000 \$ a été accordée à 752 entreprises pour soutenir la réalisation de leurs projets de croissance et de transformation.



L'entreprise située à Melbourne est membre de Desjardins depuis 2006.

### Un appui à point nommé pour le projet écoénergétique d'une entreprise familiale en Estrie

Une aide financière non remboursable de 10 000 \$ a été octroyée à l'entreprise [La Vallée du Moulin](#) pour l'automatisation de son système d'alimentation en eau. Soucieuse de son empreinte écologique, La Vallée du Moulin est le premier producteur de figes biologiques au Québec. En plus de permettre des économies énergétiques substantielles, son système automatisé génère une bien meilleure productivité. Un choix qui profite à tous, mais aussi à notre environnement.

DISPONIBLE  
en anglais  
seulement



Desjardins GoodSpark  
Grants Recipients



## Bourses GoodSpark Desjardins

Le programme de Bourses GoodSpark Desjardins soutient l'engagement des petites entreprises à l'égard de l'innovation, de l'investissement dans leurs employés et du développement durable. Déployé pour stimuler la croissance économique en Ontario et dans les régions de l'Atlantique et de l'Ouest, le programme était doté cette année d'une enveloppe de 3 M\$. Signe que les petites entreprises apprécient cette initiative, elles ont été plus de 7 000 à poser leur candidature pour obtenir une bourse. Ce sont 150 petites entreprises qui ont bénéficié d'une bourse de 20 000 \$ pour l'édition 2022. Notre partenariat avec *The Amazing Race Canada* aura permis à plusieurs lauréats de faire rayonner leur entreprise au petit écran au cours de l'été.

## Promoteur actif de l'achat local

### Plateforme 100 % Membres Desjardins

Cet outil en ligne permet à l'ensemble des entités du Mouvement ainsi qu'à nos employés de repérer et d'encourager nos membres Entreprises. En plus de créer un effet direct sur les ventes de nos membres entrepreneurs, cette plateforme contribue au maintien et à la création des emplois dans les régions. En 2022, près de 2 000 entrepreneurs étaient inscrits à la plateforme, signe que nos membres y voient une réelle valeur ajoutée.

### Campagnes d'achat local pour soutenir les commerces de détail de proximité

Propulsées par La Ruche, ces campagnes de sociofinancement uniques en leur genre permettent aux utilisateurs de se procurer des « bons d'achat » offerts par les commerces participants tout en bénéficiant d'une bonification qui varie entre 20 et 50 % de leur valeur. En 2022, les 22 campagnes d'achat local qui ont eu lieu sur La Ruche ont permis à près de 11 000 personnes d'acquiescer plus de 2 M\$ de bons d'achat bonifiés, montant qui a été dépensé dans les commerces locaux de dix régions du Québec.

Soulignons que six de ces campagnes ont reçu l'appui financier de cinq caisses Desjardins, avec un investissement combiné de 136 500 \$.



# Accélérer la transition des entreprises vers une économie circulaire et plus sobre en carbone

Par nos divers partenariats, nous incitons nos entreprises à prendre le virage du développement durable tout en les outillant pour qu'elles prospèrent dans cette nouvelle économie.

## Un investissement de 50 M\$ pour concrétiser des solutions bénéfiques pour le climat

Desjardins investit 50 M\$ dans le [Fonds d'Impact Climatique Idéaliste](#). Ce fonds de 250 M\$ qui réunit différents partenaires a pour mission de contribuer à l'accélération de la transition énergétique. Il fournira aux entreprises du capital de croissance pour accélérer la commercialisation de solutions validées, qui génèrent un impact climatique positif. Le Fonds Idéaliste est un fonds nord-américain axé principalement sur le marché canadien.

## Un engagement de 250 000 \$ pour appuyer une plateforme novatrice en Ontario

Desjardins s'est engagé à verser 250 000 \$ à [Circular Opportunity Innovation Launchpad](#), une plateforme de solutions pour le climat et l'économie circulaire. Lancée en octobre 2022, la plateforme s'appuie sur les principes de l'économie circulaire pour fournir une expertise, de la recherche et des stratégies afin d'aider les entreprises régionales et les organismes communautaires à réduire leurs émissions de carbone et à lutter ainsi contre les changements climatiques.

## Jusqu'à 1 G\$ en financement durable d'ici trois ans

En décembre 2022, Desjardins a annoncé s'être associé à Exportation et développement Canada pour un programme pilote qui permet de déployer une nouvelle offre de financement durable aux entreprises qui souhaitent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Par ce nouveau produit, Desjardins octroiera jusqu'à un milliard de dollars d'ici trois ans pour concrétiser des projets qui favorisent la transition vers une économie sobre en carbone.

## Un écosystème de laboratoires d'accélération en économie circulaire

Grâce à une contribution de 2,1 M\$ sur cinq ans de Desjardins, le Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire de l'École de technologie supérieure a lancé en avril 2021 son premier laboratoire impliquant l'industrie de la construction. En 2022, 15 projets d'expérimentation étaient en cours, agissant sur différents maillons de la chaîne de valeur de cette industrie. Plus de 200 acteurs sont mobilisés dans le laboratoire sur la construction, la rénovation et la démolition afin de déployer l'économie circulaire dans ce secteur.



# Stimuler l'innovation en entrepreneuriat

## Coopérathon – La plateforme de création d'entrepreneuriat d'impact

Le Coopérathon connecte les citoyens, les communautés, les entrepreneurs, les chercheurs ainsi que les milieux universitaires et institutionnels pour développer, ensemble, un avenir socialement responsable. Son objectif : proposer des solutions innovantes qui répondent à des enjeux de société concrets. Cette 7<sup>e</sup> édition, qui se déroulait sous le thème « Au cœur de l'innovation pour oser autrement », a permis de distribuer plus de 50 000 \$ en prix et bourses aux équipes qui se sont illustrées avec des idées à fortes retombées sociales.



- Le grand prix Bêta a été remis à HOP Tech, qui a développé des applications d'apprentissage automatique IOT pour l'identification et la stratification des patients souffrant de maladies respiratoires, de diabète de type 2 et d'insuffisance cardiaque.



- Le grand prix Alpha a été remis à Aqua Preserve, qui combine l'utilisation d'une caméra sous-marine 4K avec la reconnaissance faciale intelligente pour contrôler les espèces invasives dans les lacs et les cours d'eau.

### Partenariats avec deux incubateurs-accélérateurs pour jeunes entreprises

Les incubateurs-accélérateurs jouent un rôle clé dans le démarrage et la croissance des entreprises. Leurs programmes et services variés sont adaptés à tous les stades de maturité des entreprises qu'ils accompagnent.



Grâce à un nouveau partenariat avec **LE CAMP**, des entrepreneurs émergents auront accès à l'expertise, à l'expérience et au réseau de l'ensemble du Mouvement Desjardins. Cette entente permettra de dynamiser l'écosystème entrepreneurial technologique de la région de Québec et accélérera le développement des jeunes entreprises accompagnées.



**DMZ** est le principal incubateur des entreprises en démarrage situé à l'Université Toronto Metropolitan. En association avec Desjardins, il offre le programme **Launchpad for Entrepreneurs**. Ce programme virtuel aide les jeunes entrepreneurs en technologies à acquérir les compétences personnelles et professionnelles requises pour bâtir de bonnes fondations en leur offrant un accès facile et illimité à des vidéos et à du contenu de formation.



**19,4 M\$**  
versés en 2022  
pour soutenir  
l'entrepreneuriat.

Ce montant comprend des dons, des commandites, des partenariats ainsi que les engagements de nos programmes Créaverir et Microcrédit Desjardins aux entreprises.

# Au cœur de la vitalité de nos milieux

## Le Fonds du Grand Mouvement

Grâce à ce fonds, c'est **250 M\$** qui seront engagés entre 2016 et 2024 pour soutenir et faire rayonner des initiatives en lien avec la mission socioéconomique de Desjardins, notamment l'entrepreneuriat, l'éducation, la responsabilité sociale, le développement durable et la prise en charge des milieux par les personnes.

Depuis la création de ce fonds :

**726**  
projets soutenus

**161 M\$**  
engagés

Agir concrètement sur des enjeux de société qui nous touchent, c'est ce que le Fonds du Grand Mouvement fait partout au Québec et en Ontario. Découvrez les retombées concrètes sur les communautés et les personnes de projets inspirants qui ont été appuyés par le Fonds du Grand Mouvement depuis 2016 et qui sont maintenant pleinement déployés dans leur milieu.



### Un monde plus bienveillant pour André

Grâce aux préposés du Réseau de coopération des Entreprises d'Économie Sociale en Aide à Domicile, André et sa conjointe bénéficient de services humains et de qualité, et peuvent continuer à vivre ensemble.



### Un monde plus vert pour Suzie

Cultive le partage, c'est un réseau de glanage des champs qui contribue à la récupération et à la sécurité alimentaire.



### Un monde plus inclusif pour Zahia

Grâce à l'appui de La Maisonnée, Zahia et son conjoint ont réussi à retrouver leur équilibre professionnel après leur immigration au Canada.



### Un monde plus doux pour Gaëlle

Les sacs de cosmétiques de Vide ta sacoche permettent à des femmes en situation de vulnérabilité de traverser plus facilement une période difficile.

## Les Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)

Les FADM illustrent l'esprit de solidarité qui anime les membres des caisses. Ceux-ci décident, lors de l'assemblée générale, d'affecter une partie de leur ristourne individuelle à ce fonds destiné à soutenir les initiatives structurantes dans leur milieu. Cette année, ce sont 45,7 M\$ qui ont ainsi été retournés dans les communautés.

Cette ristourne collective se transforme en une pléiade de projets qui répondent aux besoins particuliers de chacun des milieux où les caisses sont présentes.

### Un fonds écoresponsable de 1 M\$

Un fonds écoresponsable a été lancé par la Caisse Desjardins de Rimouski. Alimenté par le FADM de la caisse, ce fonds doté d'un million de dollars a pour mission de soutenir les projets environnementaux dans la collectivité rimouskoise.

Le fonds a, entre autres, contribué à l'achat d'équipements spécialisés qui permettent au Centre Interdisciplinaire de Développement en Cartographie des Océans (CIDCO) de repérer les engins de pêche qui ont été perdus en mer. Une fois ceux-ci détectés, il devient possible d'effectuer des campagnes de ramassage sur de larges zones. En 2015, 85 % des décès de baleines noires de l'Atlantique Nord tout au long de la côte est américaine ont été attribués aux engins de pêche.



## La campagne d'entraide Desjardins atteint des sommets!



Ce sont 33 812 donateurs – employés, membres de conseils d'administration et retraités de Desjardins – qui ont participé à la campagne d'entraide 2022. En additionnant les dons personnels de chacun aux contributions d'entreprise, un montant record de 8,6 M\$ a été récolté. Notre engagement personnel contribue à bâtir des milieux de vie inclusifs pour les gens plus vulnérables et à ouvrir un monde de possibilités pour notre jeunesse.



33 812 donateurs pour un montant record de

**8,6 M\$**

# Développement socioéconomique dans une perspective durable



## Nos programmes de finance solidaire

Grâce à nos partenariats stratégiques avec des organismes du milieu, nous continuons à renforcer notre accompagnement en matière de finance solidaire partout au Québec. En 2022, nos investissements dans ces programmes se sont élevés à 18,2 M\$.



### Fonds d'entraide Desjardins

Le programme Fonds d'entraide Desjardins offre aux personnes qui éprouvent des difficultés financières des outils d'éducation budgétaire conjugués, au besoin, à des prêts de dépannage. Il les aide aussi à mettre en place les conditions favorisant un changement durable de leur comportement à l'égard de la consommation et de la gestion de leurs finances personnelles.

En 2022, près de 23 000 personnes ont été touchées par les mesures d'éducation financière et d'accompagnement liées à ce programme.

### CRÉAVENIR

Créavenir s'adresse aux jeunes de 18 à 35 ans qui ont un projet d'entreprise à capital-actions ou de coopérative en démarrage ou en activité depuis moins de trois ans.

#### En 2022 :

- 282 projets appuyés.
- 655 emplois créés ou maintenus.
- 5,2 M\$ en financements et subventions accordés par le programme, qui ont généré des investissements de 24,2 M\$ dans le milieu.

### Microcrédit Desjardins aux entreprises

Ce programme soutient les microentrepreneurs et les travailleurs autonomes qui n'ont pas accès au réseau traditionnel de crédit en leur permettant d'obtenir des conseils sur la gestion d'une entreprise ainsi qu'un financement hors réseau, souple et adapté à leur capacité de payer.

#### En 2022 :

- 1 093 entreprises membres accompagnées.
- 424 emplois créés ou maintenus.
- 1,2 M\$ accordés en prêts dans le cadre du programme, qui ont généré des investissements de 10,3 M\$ dans le milieu.

# Une activité philanthropique déterminante



Notre engagement constant dans le développement durable des communautés se concrétise de 1 001 façons. Voici quelques projets parmi la multitude que nous avons appuyés cette année.

## Pour favoriser les saines habitudes de vie

Partenaire de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada, Desjardins est maintenant présentateur national du programme Jump Rope for Heart. Notre don pluriannuel permettra d'appuyer les deux volets de ce programme encourageant les jeunes à adopter et à conserver de saines habitudes de vie, tant dans leur école qu'à la maison.

## Pour aider les enfants malades

Desjardins a remis 500 000 \$ à Opération Enfant Soleil lors de son 35<sup>e</sup> téléthon. Un don important qui permettra de soutenir le développement d'une pédiatrie de qualité pour tous les enfants du Québec.

## Pour appuyer l'éducation et la recherche universitaire

En 2022, ce sont 7,5 M\$ qui ont été investis dans neuf universités – cinq québécoises et quatre ontariennes. Ces partenariats permettent de soutenir la recherche par le biais de chaires, comme la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, d'appuyer des programmes d'études comme le *Master of Financial Innovation and Technology* de l'Université Queen's, de propulser des projets entrepreneuriaux étudiants comme le *University of Toronto Entrepreneurship*, d'élargir l'accès aux études supérieures avec des programmes de bourses et d'améliorer la vie étudiante.

## Pour soutenir les communautés canadiennes et internationales ébranlées

Desjardins continue d'appuyer les efforts de la Croix-Rouge canadienne lors d'événements qui menacent la santé et le bien-être communautaires :

- Un don de 30 000 \$ dans le cadre du fonds de secours « Inondations au Pakistan ».
- Un don de 75 000 \$ et plusieurs mesures d'accompagnement pour ses membres et clients touchés par l'ouragan Fiona au Canada.
- Un don de 100 000 \$ pour offrir une aide urgente à toutes les personnes et collectivités touchées par la guerre en Ukraine. À ce don s'ajoute la somme de 200 000 \$ réunie par plusieurs caisses de la région de Montréal et versée à différents organismes actifs dans la communauté ukrainienne. Dès le début du conflit, nous avons mis en place diverses mesures – telles que la gratuité pour les transferts de fonds internationaux, le retrait d'épargne traditionnelle sans pénalité, l'allègement de primes d'assurance de dommages, l'assistance juridique et psychologique, etc. – afin de venir en aide à toutes les personnes touchées par cette crise humanitaire. Desjardins a également participé à la stratégie d'accueil des ressortissants pour leur offrir des occasions d'emploi et un service d'accompagnement en matière d'immigration.

# 114,6 M\$

en commandites, partenariats philanthropiques et bourses en 2022

# Résolument engagés envers la jeunesse



**80 M\$**  
pour soutenir les  
jeunes en 2022

Nous accompagnons les jeunes dans toutes les sphères de leur vie. Nous les aidons à se propulser, à se réaliser et à développer leur plein potentiel. Nous agissons principalement dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de l'entrepreneuriat, de la santé et des saines habitudes de vie, et de l'engagement social.

# Un soutien indéfectible à la poursuite des études

La Fondation Desjardins encourage la réussite éducative et la persévérance scolaire.

## En 2022 :

- Près de 5,5 M\$ remis pour la réussite des jeunes.
- 478 821 jeunes touchés par ses actions.



## Prix Fondation Desjardins

Les **Prix Fondation Desjardins** permettent aux intervenants des milieux scolaires et communautaires d'obtenir jusqu'à 3 000 \$ pour réaliser un projet avec des jeunes de la maternelle, du primaire ou du secondaire. Offert au Québec, en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick, ce programme favorise la mobilisation du personnel enseignant de même que la persévérance et la motivation de milliers d'élèves.

## En 2022 :

- 546 projets appuyés.
- Plus de 1,4 M\$ remis.
- 96 500 jeunes impliqués.



## Des projets autochtones inspirants

En 2022, 10 projets motivants en milieu autochtone ou de nature autochtone ont vu le jour grâce à un Prix Fondation Desjardins. Par exemple, à la Dalewood Public School, en Ontario, les fonds seront utilisés pour aménager un jardin médicinal qui servira d'espace d'apprentissage extérieur et qui honorera l'histoire du terrain où est située l'école. L'idée est de donner aux jeunes Autochtones un espace à leur image tout en favorisant les échanges, l'inclusion et la compréhension mutuelle.



## Bourses d'études

L'année 2022 a amené son lot de défis pour les étudiants postsecondaires. Afin de les encourager à poursuivre leurs études, Desjardins a remis 3 978 bourses, pour une enveloppe globale de 5,3 M\$.

- La Fondation Desjardins a appuyé 1 283 étudiants ayant exprimé des besoins financiers, dont 880 s'étant démarqués par leur persévérance ou leur engagement, de même que 403 jeunes qui ont décidé de se réorienter ou de retourner sur les bancs d'école.
- Les caisses Desjardins ont soutenu 2 603 étudiants grâce à leurs programmes de bourses locales, pour un total de 2,7 M\$.

La valeur de plusieurs bourses a été augmentée afin de prendre en compte l'augmentation du coût de la vie et de donner ainsi un peu de répit aux étudiants.

### Nouvelles cibles en matière d'équité, de diversité et d'inclusion

La Fondation Desjardins s'est dotée d'une cible spécifique au sein de son programme de bourses afin de soutenir les étudiants issus de la diversité. Elle s'assure ainsi qu'un minimum de 15 % de ses boursiers sont issus de la diversité, par leur appartenance à l'un des groupes suivants : minorités visibles, minorités culturelles, Autochtones ou personnes vivant avec un handicap.

### Bourses Desjardins YMCA Black Achievers

Le programme Black Achievers du YMCA du Grand Toronto vise à renforcer le sentiment d'appartenance, l'inclusion et la représentation des jeunes Noirs dans les secteurs de l'éducation, de l'économie et de l'emploi. Le programme, qui se veut aussi une source d'inspiration, propose notamment du mentorat, l'accès à des personnes modèles et des contacts avec des milieux de travail et des campus d'enseignement postsecondaire, pour soutenir les jeunes Noirs dans leur développement. Desjardins remet deux bourses d'études dans le cadre de ce programme.



## Dons à des organismes actifs en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative

En 2022, la Fondation Desjardins a distribué près de 1,4 M\$ à plusieurs dizaines d'organismes jeunesse partenaires. L'ensemble de ces organismes agissent en complémentarité sur divers facteurs qui peuvent avoir une influence significative sur la persévérance des jeunes.



### Contribution record de 1 M\$ à Jeunesse, J'écoute

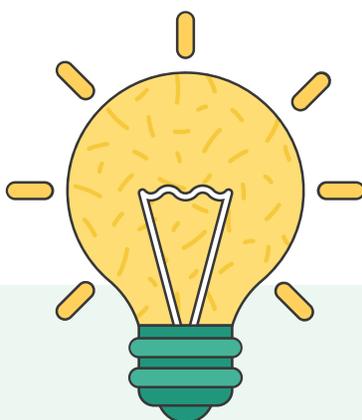
Les problèmes de santé mentale chez les jeunes prennent de plus en plus de place, un ado sur deux disant ressentir des symptômes d'anxiété ou de dépression. Soucieuse que tous et toutes puissent trouver une oreille bienveillante et attentive en cas de besoin, la Fondation Desjardins a annoncé une contribution de 1 M\$ à Jeunesse, J'écoute – son don le plus important à ce jour.

# Un allié dans toutes les sphères de développement des jeunes

Lancement de

## La Fabrique À PROJETS

**La Fabrique à projets** est une nouvelle plateforme de sociofinancement qui permet de gérer les collectes de fonds appuyant la réalisation de projets scolaires et parascolaires qui encouragent la mobilisation des élèves tout en favorisant l'éducation financière.



### Événement Crépuscule



Léa Morin, Amy D'Amours, Maïka Pelletier et Rosalie Caron : les instigatrices de cet événement.

## On double l'appui aux projets jeunesse

Rattaché au programme Tous engagés pour la jeunesse, le **Fonds du simple au double** allie le financement participatif et le soutien de Desjardins en générant un effet de levier pour propulser les initiatives qui touchent les jeunes de 5 à 29 ans, partout au Québec. Pour en bénéficier, les collectes de fonds doivent se réaliser sur la plateforme **La Ruche** ou – pour les projets présentés par les écoles – utiliser **La Fabrique à projets**. Le Fonds du simple au double dispose d'une enveloppe de 1 M\$ sur deux ans. Depuis son lancement en mars 2022, il a investi près de 525 000 \$ pour soutenir 45 projets touchant plus de 45 000 jeunes partout au Québec.



Des étudiantes du Collège Notre-Dame à Rivière-du-Loup ont organisé une course amicale agrémentée d'une zone familiale en fin de parcours. Les contributions recueillies à l'occasion de cet événement festif étaient destinées à offrir du réconfort aux femmes et aux enfants qui séjournent à l'Autre-Toit du KRTB<sup>1</sup> en raison de violence conjugale. Grâce à l'argent récolté, Bébé Loup, une entreprise luperivoise, a pu confectionner des troussees pour celles qui quittent souvent le domicile en n'emportant rien avec elles. Les étudiantes ont triplement dépassé leur objectif initial en recueillant plus de 21 000 \$ via la Fabrique à projets, incluant un don de 10 000 \$ du Fonds du simple au double.

<sup>1</sup> KRTB est un acronyme alphabétique qui désigne la région qui regroupe les MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup, de Témiscouata et des Basques.



## La fibre entrepreneuriale



### À la rencontre de la jeunesse d'affaires

En partenariat avec le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec, Guy Cormier a effectué une tournée auprès de la jeunesse d'affaires à travers toute la province. Au cours des six événements, le président de Desjardins a engagé la discussion avec de jeunes professionnels et entrepreneurs sur les enjeux socioéconomiques qui les concernent comme l'emploi, l'entrepreneuriat, le logement, l'éducation ou encore la responsabilité des entreprises. Ces rencontres ont également été un moment privilégié pour les écouter, pour entendre leurs préoccupations et surtout pour voir comment on peut encore mieux les soutenir. Ces rencontres se poursuivront en 2023 et culmineront avec un grand rendez-vous jeunesse pancanadien les 19 et 20 juin.

### 500 000 \$ sur deux ans pour donner des ailes aux jeunes entrepreneurs

Desjardins appuie Evol pour la création de deux programmes d'accompagnement destinés aux repreneurs et aux entrepreneurs à retombées sociales. Ces programmes permettront à de jeunes entrepreneurs et entrepreneures de faire progresser leur projet par l'entremise de parcours innovants comprenant, notamment, des ateliers de formation, des cellules de codéveloppement, du réseautage, de l'accompagnement personnalisé et des bourses.

### Faire découvrir l'entrepreneuriat aux plus jeunes

Nous appuyons Fusion Jeunesse, La grande journée des petits entrepreneurs et le Défi48 qui, chacun à leur façon, permettent à des jeunes de mettre sur pied des projets de nature entrepreneuriale. Nous soutenons également la semaine des entrepreneurs à l'école, une tournée dans des écoles de niveau primaire à universitaire avec des entrepreneurs locaux qui viennent partager leur passion de l'entrepreneuriat avec les jeunes.



L'un des nombreux kiosques du Marché des petits entrepreneurs de Limoilou.

# Favoriser l'autonomie des jeunes par l'éducation financière

## La ristourne jeunesse élargie

Autrefois réservée aux jeunes participant à la Caisse scolaire, la ristourne jeunesse est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 accessible à tous les membres québécois et ontariens âgés de 5 à 17 ans, soit plus de 280 000 jeunes. Avec cette ristourne de 10 \$, nous souhaitons récompenser leur persévérance et leur assiduité en matière d'épargne. Les adolescents de 12 à 17 ans pourront bénéficier d'une bonification supplémentaire de 15 \$ si, en plus d'effectuer les dépôts requis, ils détiennent aussi un compte ou un produit d'épargne admissible.

## Caisse scolaire

Fondée en 1907, la Caisse scolaire est un programme phare du Mouvement Desjardins. En collaboration avec les parents et le milieu scolaire, nous transmettons aux jeunes du primaire des notions de base liées à l'épargne, à l'économie et à la coopération. L'éducation financière et l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie financière font partie des valeurs fondamentales de notre organisation. En 2022, 82 312 jeunes d'âge primaire au Québec et en Ontario ont participé à la Caisse scolaire.

## MES FINANCES, MES CHOIX<sup>MD</sup>

PROGRAMME D'ÉDUCATION FINANCIÈRE



Mes finances, mes choix<sup>MD</sup> est un programme éducatif pour les 16 à 25 ans et les nouveaux arrivants. Ce programme leur permet d'approprier la gestion de leurs finances et d'entamer leur vie financière avec confiance en répondant aux enjeux actuels liés à l'endettement, à la pression à la consommation et à l'éducation financière.

### En 2022 :

- Des investissements de plus de 3,7 M\$.
- 78 384 participations, pour un total de 485 269 depuis 2013.
- 195 caisses participantes au Québec et en Ontario.
- 412 formateurs accrédités répartis dans 114 organismes partenaires.

<sup>MD</sup> Marque déposée de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Une approche  
conçue pour  
répondre  
aux besoins  
de nos jeunes



## Espaces 360<sup>d</sup>

Desjardins a élaboré un concept unique en Amérique du Nord pour ses jeunes membres : **les espaces 360<sup>d</sup>**. Conviviaux et branchés, ces huit centres de services financiers spécialisés, complémentaires aux caisses, s'adressent aux étudiants et aux jeunes travailleurs âgés de 18 à 30 ans.



# Employeur de choix

## Un environnement de travail pour s'épanouir

Travailler chez Desjardins, c'est avoir la possibilité d'agir positivement sur la vie des gens et des collectivités. Nous plaçons l'humain au centre de nos préoccupations, et nos 58 774 employés bénéficient de conditions de travail, de formations et d'avantages sociaux distinctifs.

Se joindre à la grande équipe Desjardins, c'est avoir accès à un monde de possibilités de carrière, à une grande communauté d'échange composée de passionnés et aussi à des leaders ayant à cœur les aspirations de carrière de leurs employés. C'est aussi faire partie d'un groupe financier coopératif dynamique qui reconnaît la richesse de la diversité et de l'inclusion.



# 58 774

**employés bénéficient de  
conditions de travail,  
de formations et d'avantages  
sociaux distinctifs.**

# Centre d'accompagnement en matière d'immigration

Mis en place pour faciliter le recrutement à l'international, le Centre d'accompagnement en matière d'immigration (CAMI) accompagne les travailleurs étrangers temporaires et les gestionnaires de Desjardins dans les démarches d'immigration. « Des premières étapes du cheminement d'immigration, parcours parfois anxiogène, jusqu'à l'obtention de leur citoyenneté canadienne, ces futurs employés Desjardins peuvent s'appuyer sur une équipe maison composée de onze avocats et spécialistes en la matière<sup>1</sup>. » L'équipe du CAMI s'occupe aussi de l'intégration des familles des nouveaux employés étrangers, en aidant non seulement les autres membres à obtenir un permis de travail ou d'étudiant, mais aussi en offrant aux conjoints et conjointes une carrière chez Desjardins lorsque c'est possible. Cet accompagnement va même jusqu'à les soutenir dans leurs démarches pour trouver un logement, une école ou encore des services de garderie.



Diana Niño Pimiento, maîtresse de méele d'origine colombienne.

## Deux de nos employés immigrants temporaires se racontent

La décision d'aller vivre et travailler dans un autre pays n'est pas toujours facile. C'est souvent un projet de vie qui représente un nouveau départ pour une personne ou même pour une famille. [Découvrez l'histoire](#) de Diana Niño Pimiento et d'Antoine Phung, qui ont grossi les rangs de Desjardins en 2019. Voyez comment le CAMI a été un précieux allié pour alléger leurs démarches et leur intégration.



Antoine Phung, analyste-programmeur d'origine vietnamienne.

## Lancement du Réseau des passionnés métiers



Le Réseau des passionnés métiers, c'est plus de 200 employés passionnés par leur travail, issus de tous les secteurs du Mouvement Desjardins, qui sont disponibles pour faire connaître leur métier et répondre aux questions de leurs pairs. Son slogan « Explore les possibilités, découvre ta passion! » exprime bien sa mission : permettre aux 58 774 employés de découvrir l'emploi qui correspond à leurs aspirations. Avec le lancement d'un marché interne des talents qui met l'accent sur la promotion des possibilités de carrière auprès des personnes à l'interne, toutes les conditions sont réunies pour permettre à nos employés d'être sur leur « x » au travail.

<sup>1</sup> [L'accueil « fait maison » des travailleurs étrangers chez Desjardins | Actualités | Le Droit - Gatineau, Ottawa](#)

# Équité, diversité et inclusion



## Un appui solide pour les personnes en processus d'affirmation de genre

C'est avec la volonté que chaque personne puisse affirmer son identité en ayant la certitude d'être respectée et valorisée que Desjardins Assurances propose dorénavant un produit d'assurance collective destiné aux personnes en processus d'affirmation de genre. Ce nouveau produit d'assurance collective bonifie le remboursement des frais généralement couverts par les régimes publics avec l'ajout de la couverture de frais reliés à certains traitements ou à certaines interventions chirurgicales. Ce projet a été développé en collaboration avec la Fondation Émergence, organisme de lutte pour la reconnaissance des droits des personnes LGBTQ+, à travers son programme ProAllié, pour des milieux de travail plus inclusifs.

L'offre affirmation de genre sera incluse dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 dans les assurances collectives du personnel du Mouvement. Accessible aux membres du personnel et à leurs personnes à charge, cette

protection sera assurée entièrement par Desjardins. Un guide a également été conçu à l'intention des gestionnaires pour leur proposer une démarche, des outils et des ressources afin de les orienter et de les soutenir dans l'accompagnement d'une personne en transition de genre au sein de leur équipe, et ce, à travers chacune des étapes du processus.



[Voir la brochure >](#)

## Ensemble et fiers

Toujours actif dans la communauté LGBTQ+, Desjardins a affiché son soutien en arborant les couleurs de l'arc-en-ciel sur son logo dans les médias sociaux ainsi que sur ses édifices phares à différents moments au cours de l'été. Desjardins a également soutenu une pléiade de festivités tenues dans le cadre de la Fierté et ses employés ont été au rendez-vous pour célébrer la diversité sexuelle et la pluralité des genres.



Des employés rayonnants lors de la Calgary Pride.

# Allié des peuples autochtones

## Solution de financement novatrice pour les Premières Nations

Les Premières Nations font face à des défis importants en ce qui a trait à l'accès à la propriété. Les programmes gouvernementaux qui ne correspondent plus à la réalité d'aujourd'hui et l'interdiction par la [loi fédérale](#) de prendre des sûretés immobilières sur les territoires des Premières Nations compliquent l'acquisition d'une propriété pour celles-ci. Conscient des délais trop importants et des iniquités en termes de coûts qu'entraîne le processus actuel, Desjardins a mis au point le Programme d'aide à l'habitation des Premières Nations. Conçu avec l'aide d'une firme d'avocats spécialisée en droits autochtones, ce programme simplifie le processus d'octroi de prêts hypothécaires pour les communautés des Premières Nations, en évitant d'utiliser systématiquement les programmes de garantie de prêt gouvernementaux. À la suite du succès du projet-pilote, une entente de partenariat entre la communauté Mashteuiatsh et la Caisse du Pekuakami a été signée début novembre 2022 pour déployer la solution auprès de cette communauté innue.



Les avantages du programme : un délai d'acquisition et un coût d'emprunt comparables à ceux offerts aux autres communautés servies par Desjardins. De plus, il offre aux Premières Nations l'accès à un plus vaste éventail de produits hypothécaires et d'assurances personnelles.

## Portrait de deux bâtisseuses issues des peuples autochtones

Pour souligner la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation le 30 septembre dernier, Desjardins a mis en avant [le parcours inspirant](#) de Sonia Lefebvre et de Mandie Montour, directrices générales de leur caisse respective, l'une à Wendake et l'autre à Kahnawake. Riches d'une carrière de plus de trente ans chez Desjardins, ces femmes autochtones sont également de véritables actrices de développement économique, culturel et social au sein de leur communauté.



Sonia Lefebvre, directrice générale de la Caisse de Wendake.



Mandie Montour, directrice générale de la Caisse de Kahnawake.

# Stimuler le leadership féminin

## Un nouveau parcours pour les entrepreneures

Pour propulser le leadership des femmes entrepreneures, Desjardins, en collaboration avec L'effet A, offre désormais le Parcours entrepreneure. Celui-ci est offert gratuitement et exclusivement aux femmes membres et clientes de Desjardins. Deux cohortes ont été lancées en 2022 : au total, 2 100 femmes entrepreneures, travailleuses autonomes, en démarrage d'entreprise, dirigeantes ou présidentes d'une PME en croissance y ont pris part.

## Offensive F : un programme pour une meilleure représentation des femmes dans les conseils d'administration

Depuis sa création en 2020, cette formation en gouvernance des PME, qui vise à favoriser la présence des femmes au sein des conseils d'administration, a été suivie par 40 femmes entrepreneures. Une fois formées, ces entrepreneures qualifiées deviennent disponibles dans notre banque de candidates potentielles pour siéger à des conseils d'administration d'entreprises partenaires de Desjardins Capital. Desjardins Capital accompagne notamment les entreprises dans la mise sur pied de conseils d'administration ou de comités consultatifs regroupant des membres avec des expertises complémentaires et des profils diversifiés.

## Femmes en assurances

En avril 2022, nous avons procédé au lancement de la communauté Femmes en assurances, un regroupement complémentaire à Femmes en mouvement. Cette communauté personnalisée permet aux employées de se réunir autour d'un intérêt commun pour propulser le pouvoir d'agir des femmes dans l'industrie de l'assurance. Nous leur offrons des occasions d'établir des liens et nous les soutenons dans le développement de leur carrière.

## Conférence de Farah Alibay : la persévérance d'une exploratrice

Ingénieure en aérospatiale, femme inspirante, mentore, grande sœur : Farah Alibay porte divers chapeaux et représente un symbole de persévérance pour plusieurs femmes à travers le monde. Née à Montréal de parents indiens originaires de Madagascar, elle prend le temps de sensibiliser les femmes et les hommes à l'importance de la diversité et de l'inclusion dans tous les domaines. Organisée par Femmes en mouvement, cette conférence a été tenue dans la foulée de la Journée internationale des droits des femmes.



## Conversations courageuses sur le racisme et l'inclusion

Desjardins soutient des groupes de discussion sur le racisme et la discrimination qui ont lieu deux fois par mois. Ce forum communautaire permet de faire partager des expériences, d'interagir en toute sécurité et de bâtir un climat d'amitié autour des questions du racisme et de la discrimination. La parole y est libre et le but est de sensibiliser ceux et celles faisant partie de la majorité à des sujets difficiles auxquels les personnes racisées sont confrontées. Véritable coup de cœur du personnel, cette initiative a remporté le prix Fierté en 2022 lors du gala du programme interne Reconnaissance.



# Notre engagement à l'égard d'un monde plus vert et plus équitable

Signataire d'engagements reconnus

## Finance for Biodiversity Pledge

Début décembre 2022, Desjardins a signé, par l'intermédiaire de ses filiales Desjardins Gestion internationale d'actifs et Desjardins Société de placement, le **Finance for Biodiversity Pledge**. Cette initiative, qui compte 126 signataires, vise à mettre les activités financières au service de la protection et de la restauration de la biodiversité.



# Plan d'action climatique

En réponse aux attentes grandissantes de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins a mis en place un ambitieux plan d'action, par lequel il vise à atteindre, d'ici 2040, un bilan zéro émission nette pour ses opérations étendues ainsi que pour les activités de financement et d'investissement de ses fonds propres dans trois secteurs clés intenses en carbone : l'énergie, le transport et l'immobilier.



## Émissions opérationnelles : cible de -41 % pour 2025

Afin d'atteindre ce premier jalon, Desjardins a lancé en 2022 le Défi Coopérons pour le climat. Ce défi interne comprend cinq axes d'intervention prioritaires : la consommation de papier, les déplacements professionnels, la consommation énergétique de ses immeubles, la mobilisation de l'ensemble de ses employés et sa chaîne d'approvisionnement.



### Des déplacements professionnels repensés

Réduction de son parc automobile de près de la moitié depuis 2019; électrification de la flotte de véhicules de Desjardins Assurances générales, dont 62 % sont maintenant à émissions réduites; évolution du taux de remboursement des déplacements essentiels pour favoriser le covoiturage ou l'utilisation d'un véhicule électrique ou hybride; programme de transport alternatif: Desjardins déploie une panoplie d'options pour des déplacements plus sobres en carbone.

### Des employés mobilisés

Lancement de la formation *En marche vers le développement durable* suivie par 93 % des employés; déploiement de l'Académie du climat, une plateforme de capsules d'apprentissage sur les changements climatiques et la perte de biodiversité; et tenue d'ateliers de [La Fresque du climat](#) – parce que nous sommes conscients que l'atteinte de nos cibles repose également sur la mobilisation de l'ensemble de nos employés.

# Plan d'action climatique (suite)

## Mobilité durable

- Desjardins poursuit le déploiement de bornes de recharge électrique dans son réseau de caisses du Québec et de l'Est de l'Ontario. À ce jour, 363 bornes sont installées, dont 337 sont accessibles à la population.
- 22 stations de réparation de vélo ont été mises en place.
- À titre de grand partenaire de Propulsion Québec, le Mouvement Desjardins soutient l'ensemble des actions et activités de la grappe dans le but de favoriser la croissance et le rayonnement de l'écosystème québécois en transports électriques et intelligents. Plus spécifiquement, en 2022, Desjardins a appuyé le développement d'une feuille de route de l'écosystème des transports électriques et intelligents, Ambition TEI 2030.



L'îlot-vélo de la Caisse de Granby-Haute-Yamaska.



En avant pour un avenir durable



## Investissement dans des projets d'infrastructures d'énergie renouvelable : cible de 2 G\$ pour 2025

Au 30 septembre 2022, le montant investi dans le secteur des infrastructures d'énergie renouvelable a atteint 1,69 G\$<sup>1</sup>, soit 42 % du portefeuille d'infrastructures.



## Inclusion de cibles dans notre régime général d'intéressement

En 2022 a été introduit dans le régime général d'intéressement de tous les employés un indicateur basé sur notre performance ESG, évaluée par quatre des principales agences de notation extrafinancière mondiales.

<sup>1</sup> En partenariat avec le Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

# Finance responsable



## Investissement responsable (IR)

Nous déployons plusieurs initiatives afin d'accroître les connaissances de nos membres et clients en IR et de faire connaître les avantages de ce type d'investissement ainsi que ses retombées positives sur l'environnement et les collectivités.

### Les investisseurs sont au rendez-vous!

Desjardins propose plus de 70 solutions en investissement responsable, ce qui en fait un chef de file au Canada dans le domaine, avec un actif sous gestion de près de 12,4 G\$ au 31 décembre 2022.

# 42 %

des détenteurs de Fonds Desjardins détiennent un Fonds ou un Portefeuille SociéTerre, par rapport à 38 % en 2021.

## Produits d'investissement responsable : une offre en pleine évolution

### Élargissement de la gamme SociéTerre

Desjardins propulse encore plus loin sa gamme de fonds de placement SociéTerre avec l'ajout de dix nouveaux Fonds Desjardins SociéTerre et d'un Portefeuille SociéTerre, des fonds de placement responsables sans énergie fossile, permettant à nos membres et clients de contribuer à la transition énergétique.

### Nouveau fonds négocié en bourse : FNB Desjardins SociéTerre Actions américaines

Cette solution d'investissement vient enrichir la gamme de FNB Desjardins IR.

### Rehaussement de l'offre en IR pour les membres et clients de la gestion de patrimoine

Les membres et clients des réseaux spécialisés en gestion de patrimoine disposent désormais d'un choix encore plus vaste pour prendre part à la transition vers une économie plus durable grâce aux Portefeuilles Signature Desjardins en fonds d'investissement responsable (IR) et aux mandats IR en gestion discrétionnaire pour Valeurs mobilières Desjardins.

### Bonification de l'offre en IR en épargne-retraite collective

Six Fonds SociéTerre se sont ajoutés à la plateforme d'épargne-retraite collective de Desjardins Assurances. Cet ajout se conjugue avec le déploiement de parcours de cycle de vie en investissement responsable.

## Rentes responsables

Depuis le 6 septembre 2022, toute nouvelle rente souscrite chez Desjardins est investie automatiquement dans des placements satisfaisant à de stricts critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Cette décision fait de Desjardins la première institution financière au Canada à transformer en rentes responsables l'ensemble de sa gamme de rentes en épargne individuelle.



# Prix et distinctions

## Mouvement Desjardins

- Le *World Cooperative Monitor*, un rapport réalisé par l'Alliance coopérative internationale, place Desjardins au **5<sup>e</sup> rang des plus importants groupes financiers coopératifs au monde et au 1<sup>er</sup> rang en Amérique du Nord**.
- Notre créativité est remarquée! Desjardins a remporté un record de **14 prix Idéa** lors de ce grand concours de la communication créative au Québec.
- Le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Guy Cormier, a reçu une mention spéciale pour son engagement communautaire lors de l'événement Top des leaders de l'industrie financière de Finance et Investissement.

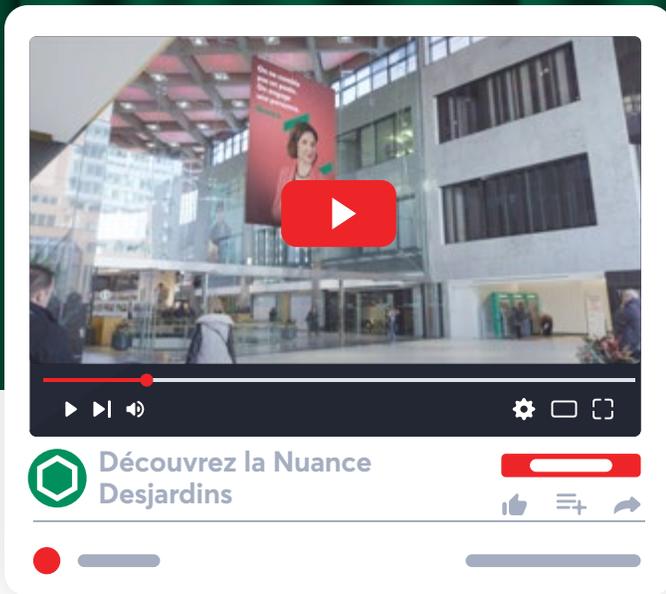
## Produits et services distinctifs

- Récolte de **six récompenses** lors de la remise annuelle des trophées **FundGrade A+® de Fundata**. Deux fonds communs de placement SociéTerre et quatre fonds de placement garanti (FPG) se sont distingués pour leur excellente performance au cours de l'année 2022.
- Pour une 11<sup>e</sup> année consécutive, Desjardins s'est illustré à l'occasion du gala SRP Americas 2022 tenu par l'organisme britannique Structured Retail Products (SRP) en repartant avec la plus haute distinction, soit le prix **Meilleur manufacturier au Canada (Best House, Canada)**. En plus de recevoir ce prestigieux prix pour une troisième année de suite, Desjardins a remporté deux autres distinctions lors de ce gala.
- **Deux produits de placement en investissement responsable ont été primés aux Refinitiv Lipper Fund Awards**. Pour une 2<sup>e</sup> année, le Fonds Desjardins SociéTerre Technologies propres a remporté le prix remis au meilleur fonds commun de placement dans la catégorie Fonds d'actions mondiales de petite et moyenne capitalisation. Le Fonds négocié en bourse Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs faible en CO<sub>2</sub>, quant à lui, été primé pour la première fois dans la catégorie FNB d'actions de marchés émergents.

OCTAS

Desjardins s'est distingué au **Gala des OCTAS**, qui récompense les meilleures initiatives en TI au Québec :

- L'assistante virtuelle en langage naturel québécois a reçu le **prix Coup de cœur du public**.
- L'authentification par la voix s'est démarquée en gagnant le prix dans la catégorie **Solution numérique**.
- La préautorisation hypothécaire numérique s'est vu remettre le prix dans la catégorie **Solutions d'affaires – Entreprises privées**.
- On nous a aussi octroyé un **prix Coup de cœur du jury soulignant la qualité du français** en TI pour nos trois solutions lauréates.



## Milieu de travail stimulant et inclusif

- Le Mouvement Desjardins s'est classé au **4<sup>e</sup> rang mondial** et au **1<sup>er</sup> rang au Canada** dans le classement des entreprises **favorables aux femmes** établi par le magazine *Forbes*.
- Desjardins s'est aussi hissé à la 8<sup>e</sup> position du classement **Glassdoor** des meilleurs employeurs au Canada. Cette reconnaissance est d'autant plus importante que ce palmarès repose uniquement sur les avis d'employés.
- Mediacorp Canada a accordé à Desjardins, pour une **12<sup>e</sup> année de suite**, sa place au palmarès des **100 meilleurs employeurs au Canada**.
- Desjardins est aussi reconnu comme l'un des meilleurs employeurs pour la **diversité**, les **jeunes** et la **conciliation travail-famille** par Mediacorp Canada.
- Desjardins est reconnu chaque année depuis 2015 comme l'un des **employeurs les plus écolos** au Canada par Mediacorp Canada.
- Pour une 5<sup>e</sup> année, Desjardins a reçu la **Certification Parité Or** de La Gouvernance au Féminin, qui reconnaît que nos pratiques et nos actions favorisent une représentation équitable des femmes à tous les échelons de l'organisation.
- Desjardins est au **16<sup>e</sup> rang du classement annuel de LinkedIn** qui mesure la capacité des employés à progresser, le développement des compétences, la stabilité de l'entreprise, l'affinité des employés avec l'entreprise, la diversité et la formation.
- L'équipe de Desjardins Capital s'est distinguée lors de la première édition du Cocktail Reconnaissance Réseau Capital en remportant le **prix Allié.e de la diversité et de l'inclusion** pour ses actions et son engagement à promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de l'industrie financière.

Le Mouvement Desjardins a reçu deux prix lors du Gala Les Talentueuses de l'**Association des femmes en finance du Québec** :

- Le **prix Alter Ego**, attribué à un homme qui contribue avec détermination à l'avancement des femmes en finance, a été décerné à Guy Cormier.
- Le **prix Initiative pour l'avancement des femmes en finance** a été remis à Femmes en mouvement.





## Développement durable

- En mai 2022, l'agence de notation **Moody's ESG Solutions**<sup>1</sup> a haussé la note de Desjardins, qui se voit attribuer **le score le plus élevé** parmi les institutions de la catégorie Banques diversifiées en Amérique du Nord pour sa performance ESG.
- Pour une 9<sup>e</sup> année consécutive, Desjardins figure au prestigieux classement Corporate Knights des **50 meilleures entreprises citoyennes au Canada**.
- Lors du dévoilement par **BOMA Québec** des lauréats de l'an 4 du Défi énergie en immobilier (DEI), **sept immeubles** Desjardins ont été **récompensés** pour avoir réduit de manière importante leur consommation d'énergie dans la dernière année en plus d'avoir réduit leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 10 % en 4 ans. De plus, le 995, Alphonse-Desjardins a été certifié BOMA BEST PLATINE. Cette certification pour immeubles écoresponsables reconnaît l'excellence en performance énergétique et en gestion environnementale dans l'immobilier commercial. Le niveau platine est la plus haute distinction possible.

## Notre approche en économie circulaire récompensée!

Desjardins a remporté le prix Synergie 2022 en économie circulaire pour la revalorisation de fournitures de bureau, avec le Programme Récüp Desjardins. Ce prix, remis par [Synergie Québec](#), vient souligner l'exemplarité de ce projet aux retombées multiples. L'initiative a permis de créer une occasion de réinsertion sociale pour six personnes vivant avec un handicap, de fournir du matériel scolaire à une trentaine d'écoles primaires et secondaires, de dévier 4 tonnes de matière des sites d'enfouissement et d'éviter la production de 3,3 tonnes de GES en équivalent CO<sub>2</sub>.

[En savoir plus sur ce projet >](#)



### Enrichir la vie des personnes et des communautés

C'est la raison d'être que nous incarnons au quotidien. Vous désirez en savoir plus sur la façon dont ça se concrétise? Découvrez toutes nos réalisations et nos bons coups dans notre [Rapport de responsabilité sociale et coopérative](#).



<sup>1</sup> Cette évaluation ESG a été conduite par Moody's ESG Solutions, une entité de Moody's Corporation. En fournissant des données, des outils et de l'information analytique, le groupe permet aux organisations d'identifier les risques et opportunités liés aux facteurs ESG, de renforcer leur plan d'action en matière de durabilité et de communiquer avec les principales parties prenantes.

# Index des recommandations du groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements

Le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (Enhanced Disclosure Task Force ou EDTF) mis sur pied par le Conseil de stabilité financière a publié, le 29 octobre 2012, un rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks* dans lequel il a émis 32 recommandations visant à rehausser la communication et la transparence de l'information sur les risques.

Les informations découlant des recommandations de l'EDTF sont présentées dans le rapport de gestion, les états financiers ainsi que les documents *Informations financières complémentaires* et *Rapport au titre du troisième pilier*, qui sont disponibles sur le site Web du Mouvement, à l'adresse [www.desjardins.com/a-propos/relation-investisseurs](http://www.desjardins.com/a-propos/relation-investisseurs). Les documents *Informations financières complémentaires* et *Rapport au titre du troisième pilier* ne sont pas intégrés par renvoi au rapport de gestion 2022.

Voici un sommaire des renseignements fournis en vertu des recommandations de l'EDTF ainsi que leur emplacement (numéro de page) :

Catégorie	Recommandation	Information à fournir	Rapport annuel 2022	Informations financières complémentaires	Rapport au titre du troisième pilier
Général	1	Sommaire des informations en matière de risque	Présente page		
	2	Glossaire des risques, des mesures de risques et des principaux paramètres	67-73, 123-130	11	84-86
	3	Principaux risques et risques émergents	53-55, 63-66, 73-101		
	4	Nouveaux ratios réglementaires	53-55, 57, 94, 96-98, 218, 219		
Gouvernance des risques, gestion des risques et modèles d'affaires	5	Structure organisationnelle de la gestion des risques	67-73		
	6	Culture de gestion des risques	69-73		
	7	Risques inhérents au modèle d'affaires et appétit pour le risque	13, 31, 35, 39, 43, 53, 58-60, 67-74		
	8	Simulations de crise	53, 68, 73, 74, 90-92		
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Exigences minimales de fonds propres réglementaires	53, 54		11-13, 78, 79
	10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire	56-58, 218, 219		15, 16, 25, 78
	11	Évolution des fonds propres réglementaires	55, 57, 58		
	12	Gestion et planification du capital	53-61		
	13	Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité	59, 74		6-9
	14	Ventilation des exigences de fonds propres par catégories de risques et par méthodes de calcul	58, 59, 75, 76, 79, 80, 90-92		6-8, 10
	15	Risque de crédit	58-61		52, 55-57, 60
Liquidity	16	Évolution des actifs pondérés en fonction des risques par catégories de risques	59-61		6-10, 52
	17	Contrôles ex post et validation des modèles de crédit	79		53, 54, 60
Liquidité	18	Gestion des besoins de liquidités et réserve de liquidités	94-98		80
Financement	19	Actifs grevés et non grevés	94-97, 99-101, 223-225		
	20	Échéances contractuelles résiduelles des actifs, des passifs et des engagements hors bilan	97-99, 225-229		
	21	Sources et stratégies de financement	52, 94, 99, 100		
Risque de marché	22	Rapprochement entre les mesures de risque de marché et le	89, 90		
	23	Facteurs de risque de marché	88-94, 201-205		
	24	Hypothèses, limites et procédures de validation des modèles de risque de marché	90-92		
	25	Mesures de pertes extrêmes	53, 68, 90-92		
Risque de crédit	26	Profil de risque de crédit	51, 52, 65, 68, 79, 80, 82-88	6-10	27-60
	27	Politique de désignation des prêts dépréciés bruts	81, 144-163		
	28	Rapprochement des prêts dépréciés bruts et des provisions pour pertes de crédit	51, 52, 82-88, 144-163, 177-184		32, 42-51
	29	Risque de contrepartie lié aux produits dérivés	87, 88, 207-216		61-70
	30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	80, 81, 87, 88, 207-216		34-38
Autres risques	31	Gestion des autres risques	58-60, 63-66, 71-74, 101-108		
	32	Événements publics ayant une incidence sur les risques	101-103, 223-225		

# Rapport de gestion du Mouvement Desjardins

Le Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins) regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 22 février 2023, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, par comparaison avec les exercices antérieurs. Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Contrairement à la Fédération, le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujéti à ce règlement ou à toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicable. Conformément à la décision n° 2021-FS-0091 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 23 avril 2021, les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins sont déposés par la Fédération en lieu et place des états financiers consolidés et des rapports de gestion de la Fédération afin de satisfaire ses obligations de divulgation financière, en tant qu'émetteur assujéti, en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, et la Fédération maintient à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins des contrôles et procédures conformes avec le Règlement 52-109. Depuis le 23 avril 2021 et conformément à la décision de l'AMF et des ACVM, la Fédération utilise les états financiers et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins à toutes les fins pertinentes en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable. De l'information sur les contrôles et les procédures à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins est présentée à la section 5.0 « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés du Mouvement Desjardins, y compris les notes complémentaires, au 31 décembre 2022.

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) (sous le profil de Capital Desjardins inc. pour les exercices clos antérieurement au 31 décembre 2021 et, depuis le premier trimestre de 2021, sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse [www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs](http://www.desjardins.com/a-propos/rerelations-investisseurs). Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

Les états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'AMF, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les méthodes comptables utilisées sont identiques à celles de 2021. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées, se reporter à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

## Table des matières

<b>Mise en garde sur les énoncés prospectifs</b> .....	3	<b>3.0 Revue du bilan</b>	
<b>Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières</b> .....	4	3.1 Gestion du bilan .....	51
<b>Contexte réglementaire</b> .....	7	- Actif .....	51
		- Passif .....	52
		- Capitaux propres .....	53
<b>1.0 Le Mouvement Desjardins</b>		3.2 Gestion du capital .....	53
1.1 Profil et structure .....	12	3.3 Arrangements hors bilan .....	62
1.2 Faits saillants .....	14		
1.3 Événements importants .....	17	<b>4.0 Gestion des risques</b>	
1.4 Orientations stratégiques et objectifs financiers	17	4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence	
- Orientations et assises stratégiques .....	17	sur les résultats futurs .....	63
- Objectifs financiers .....	17	4.1.1 Principaux risques et risques émergents .....	63
- Perspectives financières .....	20	4.1.2 Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une	
1.5 Environnement économique et perspectives .....	21	incidence sur les résultats futurs .....	65
		4.2 Gestion des risques .....	67
<b>2.0 Revue des résultats financiers</b>		4.2.1 Cadre de gestion intégrée des risques .....	67
2.1 Analyse des résultats de l'exercice 2022 .....	23	4.2.2 Accord de Bâle sur les fonds propres .....	73
- Excédents de 2022 .....	23	4.2.3 Risque de crédit .....	75
- Revenus d'exploitation .....	24	4.2.4 Risque de marché .....	88
- Revenus de placement .....	27	4.2.5 Risque de liquidité .....	94
- Revenu total .....	27	4.2.6 Risque opérationnel .....	101
- Dotation à la provision pour pertes de crédit .....	28	4.2.7 Risque d'assurance .....	104
- Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs		4.2.8 Risque stratégique .....	105
des contrats d'assurance .....	29	4.2.9 Risque de réputation .....	105
- Frais autres que d'intérêts et indice de productivité .....	29	4.2.10 Risque environnemental ou social .....	105
- Impôts sur les excédents et impôts indirects .....	30	4.2.11 Risques réglementaires .....	107
2.2 Analyse des résultats des secteurs d'activité .....	30		
2.2.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises .....	31	<b>5.0 Renseignements complémentaires</b>	
2.2.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et		5.1 Contrôles et procédures .....	108
Assurance de personnes .....	35	5.2 Information relative aux parties liées .....	109
2.2.3 Secteur d'activité Assurance de dommages .....	39	5.3 Méthodes comptables critiques et estimations .....	109
2.2.4 Rubrique Autres .....	43	5.4 Modifications comptables futures .....	116
2.3 Analyse des résultats du quatrième trimestre et		5.5 Informations complémentaires requises en vertu de la	
tendances trimestrielles .....	44	décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF .....	117
- Résultats du quatrième trimestre .....	45	5.6 Statistiques des cinq dernières années .....	118
- Tendances trimestrielles .....	47	5.7 Informations supplémentaires .....	122
2.4 Comparaison des exercices financiers 2021 et 2020 .....	49		
		<b>Glossaire</b> .....	123

## MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ainsi que l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur ses activités, ses résultats et sa situation financière, ainsi que sur la conjoncture économique et celle des marchés financiers. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats réels en diffèrent sensiblement. D'ailleurs, l'incertitude créée par la pandémie de COVID-19 a fait croître grandement ce risque en posant des difficultés additionnelles dans l'établissement des hypothèses, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs en comparaison avec les périodes précédentes.

Les facteurs pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation, le risque environnemental ou social, ainsi que les risques réglementaires.

Citons également, à titre de tels facteurs, ceux liés à l'atteinte à la sécurité, à l'endettement des ménages et des entreprises, aux évolutions technologiques et réglementaires, à l'évolution des taux d'intérêt, aux changements climatiques, à la perte de biodiversité et aux incertitudes géopolitiques. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par le Mouvement Desjardins, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché du Mouvement Desjardins, à la concentration géographique, aux acquisitions et partenariats, aux cotes de crédit, à la dépendance envers les tiers, à la capacité de recruter les talents et de les maintenir en poste, au risque fiscal et à la pandémie de COVID-19. Mentionnons aussi la réforme des taux d'intérêt de référence, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies, ou toute autre maladie similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale, ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions sur les résultats du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Le Mouvement Desjardins déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ces énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, y compris l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont décrites à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion. Ces hypothèses peuvent également être mises à jour dans les rapports de gestion trimestriels à la section « Environnement économique et perspectives ». Nos lecteurs sont priés de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de cette section. Lorsqu'ils se fient à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils doivent se pencher diligemment sur ces facteurs, ainsi que sur d'autres incertitudes et éventualités. Pour établir nos prévisions en matière de croissance économique, en général et pour le secteur des services financiers en particulier, nous utilisons principalement les données économiques historiques fournies par des organismes reconnus et fiables, les relations empiriques et théoriques entre les variables économiques et financières, le jugement d'experts ainsi que les risques haussiers et baissiers identifiés pour l'économie au pays et à l'échelle mondiale. Compte tenu de l'évolution de la pandémie de COVID-19 et de la guerre en Ukraine, ainsi que de l'incidence de ces événements sur l'économie mondiale, la conjoncture des marchés financiers, les activités commerciales du Mouvement Desjardins, ses résultats financiers et sa situation financière, une plus grande part d'incertitude est associée à nos hypothèses économiques en comparaison avec les périodes précédant le début de ces événements, ces hypothèses étant établies en fonction de développements futurs incertains et considérant la difficulté à prévoir l'ampleur des effets de ces événements à long terme.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

## MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Afin d'évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise diverses mesures financières conformes aux PCGR (IFRS) ainsi que diverses autres mesures financières, dont certaines d'entre elles ne sont pas prescrites par les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (Règlement 52-112) fournit des indications aux émetteurs divulguant des mesures financières déterminées, s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par le Mouvement Desjardins :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires.

### Mesures financières non conformes aux PCGR

Les mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par le Mouvement Desjardins et pour lesquelles il n'existe pas de définition normalisée ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Ces mesures financières non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse de la performance globale ou de la situation financière du Mouvement Desjardins. Elles sont définies ci-après :

#### [Retour aux membres et à la collectivité](#)

Par sa nature de groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités. Le retour aux membres et à la collectivité est composé des ristournes aux membres et des commandites, dons et bourses d'études.

Le tableau 5 « Faits saillants financiers » de ce rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur le retour aux membres et à la collectivité.

#### [Revenus](#)

##### Revenus d'exploitation

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant la volatilité des résultats propres aux placements eu égard notamment à l'importance des activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages pour lesquelles une très grande proportion des placements est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net. L'analyse des revenus du Mouvement Desjardins est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts provenant principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres, les primes nettes et les autres revenus d'exploitation tels que les frais de service sur les dépôts et les paiements, les commissions sur les prêts et les cartes, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers combinés.

##### Revenus de placement

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets de placement sur les titres classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que sur les titres évalués au coût amorti et autres qui sont inclus au poste « Revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat. Ils comprennent également l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance. Les activités d'appariement des filiales d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, qui comprennent les variations de la juste valeur, les gains et pertes sur disposition et les revenus d'intérêts et de dividendes sur les valeurs mobilières, sont présentées avec les revenus de placement étant donné que ces actifs soutiennent les passifs d'assurance dont les résultats sont comptabilisés dans les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance dans les états financiers combinés. Ces revenus de placement incluent également les variations de la juste valeur des placements du secteur Particuliers et Entreprises, comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers combinés.

### Tableau 1 – Concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers combinés

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2022	2021	2020
<b>Présentation des revenus dans les états financiers combinés</b>			
Revenu net d'intérêts	6 330 \$	5 786 \$	5 640 \$
Primes nettes	11 842	11 278	9 920
Autres revenus			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	448	424	388
Commissions sur les prêts et les cartes	991	735	628
Services de courtage et de fonds de placement	989	1 108	954
Honoraires de gestion et de services de garde	786	732	617
Revenus (pertes) nets de placement <sup>(1)(2)</sup>	(4 505)	319	3 116
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	747	(404)	(42)
Revenus de change	119	121	103
Autres	293	221	149
<b>Revenu total<sup>(2)</sup></b>	<b>18 040 \$</b>	<b>20 320 \$</b>	<b>21 473 \$</b>
<b>Présentation des revenus dans le rapport de gestion</b>			
Revenu net d'intérêts	6 330 \$	5 786 \$	5 640 \$
Primes nettes	11 842	11 278	9 920
Autres revenus d'exploitation			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	448	424	388
Commissions sur les prêts et les cartes	991	735	628
Services de courtage et de fonds de placement	989	1 108	954
Honoraires de gestion et de services de garde	786	732	617
Revenus de change	119	121	103
Autres	293	221	149
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>21 798</b>	<b>20 405</b>	<b>18 399</b>
Revenus (pertes) de placement			
Revenus (pertes) nets de placement <sup>(1)(2)</sup>	(4 505)	319	3 116
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	747	(404)	(42)
<b>Revenus (pertes) de placement</b>	<b>(3 758)</b>	<b>(85)</b>	<b>3 074</b>
<b>Revenu total<sup>(2)</sup></b>	<b>18 040 \$</b>	<b>20 320 \$</b>	<b>21 473 \$</b>

<sup>(1)</sup> Le détail de ce poste est présenté à la note complémentaire 27 « Revenu net d'intérêts et revenus (pertes) nets de placement » des états financiers combinés.

<sup>(2)</sup> Afin de prendre en compte les activités d'appariement des filiales d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, la variation de ce poste doit être analysée conjointement avec le poste « Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance » de l'état combiné du résultat.

### Ratios non conformes aux PCGR

Les ratios non conformes aux PCGR utilisés par le Mouvement Desjardins et pour lesquels il n'existe pas de définition normalisée ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Le Règlement 52-112 précise, entre autres, que tout ratio constitué d'au moins une mesure financière non conforme aux PCGR correspond à la définition d'un ratio non conforme aux PCGR. Les ratios non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs pour l'analyse de la situation ou de la performance financière du Mouvement Desjardins. Ils sont définis ci-après :

#### Croissance des revenus d'exploitation et écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts

La croissance des revenus d'exploitation est utilisée comme mesure de la progression des activités du Mouvement Desjardins.

L'écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts est utilisé comme mesure de pérennité et de rentabilité. Il correspond à l'écart entre le taux de croissance des revenus d'exploitation et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts.

Le tableau suivant présente le calcul de la croissance des revenus d'exploitation ainsi que de l'écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts.

**Tableau 2 – Croissance des revenus d'exploitation et écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2022	2021	2020
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>21 798 \$</b>	20 405 \$	18 399 \$
<b>Croissance des revenus d'exploitation</b>	<b>6,8 %</b>	10,9 %	3,0 %
<b>Frais autres que d'intérêts</b>	<b>10 638 \$</b>	9 566 \$	8 297 \$
<b>Croissance des frais autres que d'intérêts</b>	<b>11,2 %</b>	15,3 %	3,3 %
<b>Écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts</b>	<b>(4,4) %</b>	(4,4) %	(0,3) %

### Indice de productivité

L'indice de productivité est utilisé comme mesure d'efficacité et est exprimé en pourcentage. Plus ce ratio est faible, meilleure est la productivité. On établit ce ratio en divisant les frais autres que d'intérêts par le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Le revenu total excluant les sinistres est une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure la volatilité des résultats propres aux placements des activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages pour lesquelles une très grande proportion des placements est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net et qui se reflète par une variation similaire des provisions techniques incluses au poste « Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Le tableau suivant présente le calcul de l'indice de productivité.

**Tableau 3 – Indice de productivité**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2022	2021	2020
<b>Frais autres que d'intérêts</b>	<b>10 638 \$</b>	9 566 \$	8 297 \$
Revenu total	<b>18 040</b>	20 320	21 473
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	<b>(4 500)</b>	(6 883)	(9 233)
<b>Revenu total excluant les sinistres</b>	<b>13 540 \$</b>	13 437 \$	12 240 \$
<b>Indice de productivité</b>	<b>78,6 %</b>	71,2 %	67,8 %

### Marge nette d'intérêt

La marge nette d'intérêt est utilisée comme mesure de rentabilité des actifs portant intérêt diminuée du coût de financement. Elle correspond au revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de l'actif moyen portant intérêt.

L'actif moyen portant intérêt et le passif moyen portant intérêt constituent des mesures financières non conformes aux PCGR qui reflètent la situation financière du Mouvement Desjardins et correspondent à la moyenne des soldes de fin de mois de l'exercice. L'actif moyen portant intérêt comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts. Le passif moyen portant intérêt comprend des dépôts, des obligations subordonnées et d'autres éléments de passif portant intérêt. L'actif et le passif moyens portant intérêt excluent les actifs et passifs liés aux assurances, ainsi que tous les autres actifs et passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Le tableau 8 « Revenu net d'intérêts sur l'actif et le passif moyens » de ce rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur la marge nette d'intérêt, l'actif moyen portant intérêt ainsi que le passif moyen portant intérêt.

### Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

Ces ratios sont utilisés comme mesure d'analyse de la performance des activités du secteur Assurance de dommages, plus précisément :

- Ratio des sinistres : utilisé comme mesure d'évaluation de la qualité des affaires.
- Ratio des frais : utilisé comme mesure de l'efficacité de la gestion des frais autres que d'intérêts.
- Ratio combiné : utilisé comme mesure de la rentabilité des affaires en excluant l'incidence des revenus de placement.

Le ratio des sinistres correspond aux frais de sinistres, déduction faite de la réassurance, exprimés en pourcentage des primes nettes et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions. Les frais de sinistres, déduction faite de la réassurance et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché, sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'éliminer la volatilité liée aux conditions économiques en lien avec l'incidence des fluctuations des taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlement, lesquelles sont compensées, en partie, par une stratégie d'appariement de placements.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, à l'exclusion des frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours ainsi que de l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférente, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance et y compris l'incidence des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres considérant l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférente, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais autres que d'intérêts excluant certains éléments exprimés en pourcentage des primes nettes. Les frais autres que d'intérêts excluant certains éléments sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'éliminer les dépenses liées aux revenus exclus du calcul du ratio.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres et du ratio des frais.

Le tableau suivant présente le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio combiné pour le secteur Assurance de dommages.

**Tableau 4 – Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022	2021	2020
<b>Primes nettes</b>	<b>6 005 \$</b>	5 909 \$	5 484 \$
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	3 911 \$	2 792 \$	3 689 \$
Ajustement fondé sur le rendement du marché (ARM)	476	171	(257)
<b>Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance excluant l'ARM</b>	<b>4 387 \$</b>	2 963 \$	3 432 \$
<b>Ratio des sinistres</b>	<b>73,1 %</b>	50,1 %	62,6 %
Frais autres que d'intérêts	1 612 \$	1 460 \$	1 303 \$
Autres dépenses exclues du ratio des frais <sup>(1)</sup>	(17)	(19)	(9)
<b>Frais autres que d'intérêts excluant certains éléments</b>	<b>1 595 \$</b>	1 441 \$	1 294 \$
<b>Ratio des frais</b>	<b>26,6 %</b>	24,4 %	23,6 %
<b>Ratio combiné</b>	<b>99,7 %</b>	74,5 %	86,2 %

<sup>(1)</sup> Provient principalement des frais de gestion de placements.

## Mesures financières supplémentaires

Selon le Règlement 52-112, les mesures financières supplémentaires sont utilisées afin de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. De plus, ces mesures ne sont pas présentées dans les états financiers. Le Mouvement Desjardins utilise certaines mesures financières supplémentaires et la composition de celles-ci est présentée dans le glossaire aux pages 123 à 130.

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

### Contexte réglementaire

#### [Loi sur les coopératives de services financiers et autres lois applicables](#)

Les activités du Mouvement Desjardins sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (LCSF) et la *Loi sur les assureurs*. Le ministre des Finances du Québec est responsable de l'application de la LCSF et l'AMF est chargée de son administration. L'AMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) et les compagnies d'assurances exerçant leurs activités au Québec et régies par une loi de cette province, y compris les caisses, la Fédération et ses filiales d'assurances. D'autres réglementations fédérales et provinciales, en plus de celles d'organismes de réglementation, peuvent également régir certaines activités des entités du Mouvement, comme la réglementation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui a trait à l'assurance de dommages, à la garde de valeurs et aux services fiduciaires. La LCSF précise, entre autres, les règles d'organisation d'un réseau de coopératives de services financiers et d'un groupe financier ainsi que les règles d'émission de parts de capital et de parts de placement.

La LCSF inclut un chapitre concernant le Groupe coopératif Desjardins (Groupe coopératif), lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins (FSD), et précise les mécanismes de solidarité financière au sein du Groupe coopératif. En vertu de la LCSF, l'une des missions de la Fédération est notamment d'assurer la gestion des risques du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif et à sa pérennité. À cette fin, la Fédération et le FSD bénéficient de pouvoirs spéciaux d'encadrement et d'intervention visant la protection des créanciers, y compris les déposants. En outre, la Fédération peut, en accord avec sa mission et lorsqu'elle estime que la situation financière du Groupe coopératif le justifie, donner des instructions écrites à toute caisse ou lui ordonner d'adopter et d'appliquer un plan de redressement. Outre les cotisations annuelles exigées des caisses établies par résolution du conseil d'administration de la Fédération conformément à la LCSF et à ses Règlements intérieurs, la Fédération peut établir, en vertu de la LCSF et par résolution de son conseil d'administration, les cotisations qu'elle juge nécessaires à l'accomplissement des missions de celle-ci.

Quant au FSD, il a notamment l'obligation de s'assurer que la répartition des capitaux et des autres actifs entre les composantes du Groupe coopératif permet à chacune d'elles d'exécuter entièrement, correctement et sans retard ses obligations envers les déposants et les autres créanciers. La LCSF lui confère notamment le droit de fixer et de percevoir des cotisations auprès des entités du Groupe coopératif. Le FSD exige et perçoit les cotisations des caisses du Québec chaque année. Il est aussi tenu d'intervenir à l'égard d'une composante du Groupe coopératif chaque fois que son intervention apparaît nécessaire à la protection des créanciers de celle-ci. Le FSD peut, en de telles circonstances, ordonner la cession de toute partie de l'entreprise d'une caisse, ordonner la fusion ou la dissolution de caisses ou constituer une personne morale afin de faciliter la liquidation de mauvais actifs d'une caisse. D'ailleurs, le FSD mutualise le coût de ses interventions entre les composantes faisant partie du Groupe coopératif. De plus, s'il estime que ses ressources financières sont insuffisantes pour l'accomplissement de sa mission, il peut fixer et exiger de toute composante du Groupe coopératif une cotisation spéciale.

La LCSF prévoit également que l'ensemble des caisses du Québec, la Fédération et le FSD peuvent être fusionnés en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Ainsi, dans un scénario de liquidation, le capital et le patrimoine du Groupe coopératif dans son ensemble (et, indirectement, du Mouvement Desjardins) est disponible pour satisfaire l'ensemble des créances du Groupe coopératif.

La LCSF stipule également que les administrateurs et dirigeants d'une coopérative de services financiers qui fait partie du Groupe coopératif sont tenus envers ces coopératives et le FSD, dans l'exercice de leurs fonctions, d'agir avec prudence et diligence de même qu'avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt du Groupe coopératif, et non pas seulement dans l'intérêt de la coopérative. Lorsque l'intérêt de la coopérative ne correspond pas à celui du Groupe coopératif, ils doivent favoriser l'intérêt de ce dernier. La détermination de ce qui est dans l'intérêt du Groupe coopératif se fait en le considérant comme une seule personne morale dans laquelle se fondent les coopératives (incluant la Fédération et les caisses du Québec) et le FSD compris dans ce groupe, et ce, même si ce dernier n'est pas une personne morale.

Les pouvoirs de cotisation et d'intervention de la Fédération et du FSD, combinés à la primauté d'intérêt du Groupe coopératif et au mécanisme de fusion-liquidation universelle, le tout tel que décrit précédemment, sont les principes fondamentaux des mécanismes de solidarité financière, lesquels constituent l'un des éléments clés de la structure financière du Mouvement Desjardins et du Groupe coopératif.

La *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* prévoit également des mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance des institutions de dépôt faisant partie du Groupe coopératif. Pour obtenir des détails à ce sujet, voir la sous-section « Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes » ci-dessous.

#### Exigences réglementaires de gouvernance

Comme mentionné à la page 1, le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les ACVM. La gouvernance financière et la gouvernance d'entreprise du Mouvement Desjardins sont traitées aux pages 108 et 109 de ce rapport de gestion et à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2022 du Mouvement Desjardins.

#### Institution financière d'importance systémique intérieure

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), ce qui l'assujettit, entre autres, à des exigences de capitalisation supérieures ainsi qu'à des exigences de divulgation accrue conformément aux instructions de l'AMF. Le Mouvement intègre globalement les recommandations émises par le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (Enhanced Disclosure Task Force ou EDTF) du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. Le Mouvement Desjardins poursuit également son évolution quant à la divulgation afin de se conformer aux principes d'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques qui visent à renforcer la gouvernance de même que les capacités d'agrégation et de reddition des données sur les risques. De plus, le Mouvement a élaboré un plan de retour à la viabilité détaillant les mesures qu'il mettrait en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise sévère.

#### Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes

La *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* et ses règlements ainsi que d'autres lois, règlements et lignes directrices prévoient collectivement un processus de résolution et un régime de recapitalisation interne destinés aux institutions financières d'importance systémique intérieure appartenant à un groupe coopératif. Les opérations de résolution, y compris le régime de recapitalisation interne, ont pour but d'assurer la pérennité des activités des institutions de dépôts faisant partie d'un groupe coopératif malgré leur défaillance sans avoir recours aux fonds publics, et de voir à ce que les porteurs de titres de capital d'apport et les créanciers absorbent les pertes, minimisant ainsi l'exposition des contribuables à ces pertes.

Entre autres opérations de résolution, l'AMF peut notamment i) fusionner le Groupe coopératif pour le continuer en une seule et même société d'épargne du Québec, ii) constituer une institution-relais en vue de lui faire prendre en charge les obligations sous forme de dépôts d'argent des institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif, iii) constituer une société de gestion d'actifs en vue de lui transférer toute partie de l'actif ou du passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif, à l'exception du passif correspondant aux obligations sous forme de dépôts d'argent, et/ou iv) transférer l'actif et le passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif à tout acquéreur.

De plus, si toute institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif devient non viable, l'AMF peut convertir toute partie des parts de capital émises par les institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif (comme des parts de capital de catégorie F) et/ou de certains autres titres de créances visés par règlement émis par la Fédération en titres de capital d'apport de la Fédération, d'une institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif ou encore d'une autre personne morale constituée à cette fin ou issue du processus de résolution du Groupe coopératif. Les obligations sécurisées, certains instruments dérivés et billets structurés, les titres de créances non subordonnés de premier rang i) comportant une échéance de moins de 400 jours (compte tenu des options de reconduction intégrée ou explicite) ou ii) ne portant pas un numéro international d'identification des valeurs mobilières (ISIN) ou autre désignation semblable aux fins de négociation et de règlement, et les billets subordonnés qui sont des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sont tous exclus de l'application du régime de recapitalisation interne. Les porteurs de parts de capital ou de titres de créances convertis peuvent recevoir une indemnisation conformément à ce qui est prévu aux règlements.

Le 21 mars 2019, l'AMF a publié l'*Avis relatif au pouvoir de recapitalisation interne du deuxième alinéa de l'article 40.50 de la Loi sur l'assurance-dépôts*, qui précise l'intention actuelle de l'AMF en ce qui concerne l'application des pouvoirs de recapitalisation interne. Dans ce contexte, l'AMF envisage de proposer au collège de résolution de convertir les créances non garanties négociables et transférables en parts de capital de la Fédération, selon les mesures de conversion énoncées par les règlements. Ensuite, l'AMF proposerait au collège de résolution de procéder à une opération de fusion-continuation dans le but de fusionner les entités formant le Groupe coopératif pour les continuer en une seule et même société d'épargne du Québec. Cette opération donnerait lieu à la conversion des parts de capital émises par les entités fusionnantes en actions ordinaires de la société d'épargne. Par ailleurs, le projet de loi n° 3, *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement dans le secteur financier* sanctionné le 8 décembre 2021 a notamment modifié la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* afin de retirer les pouvoirs de radiation et d'annulation de l'AMF des pouvoirs de recapitalisation interne. Ainsi, le pouvoir de l'AMF de radier toute partie des créances non garanties négociables et transférables, et d'annuler toute partie des parts de capital émises par la Fédération a été retiré.

Le régime de recapitalisation interne qui s'applique au Mouvement Desjardins est essentiellement similaire au régime fédéral canadien auquel les banques canadiennes sont assujetties. En outre, le régime de recapitalisation interne n'est pas rétroactif à l'égard des titres de créances et ne s'applique pas aux titres de créances émis avant le 31 mars 2019. Le régime de recapitalisation interne pourrait avoir une incidence défavorable sur les coûts de financement de la Fédération.

Par ailleurs, la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) s'applique au Mouvement et établit des normes à son égard. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022, le Mouvement est tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes composée de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés ou encore d'instruments de fonds propres réglementaires pour appuyer sa recapitalisation en cas de défaillance. Pour plus de renseignements, se référer à la sous-section « Cadre réglementaire et politiques internes » de la section 3.2 « Gestion du capital ».

### Réglementations américaines

Desjardins Bank, National Association, filiale en propriété exclusive de Desjardins FSB Holdings, Inc., est autorisée à exercer des activités bancaires en tant qu'organisme bancaire national en vertu de la charte qui lui est délivrée par l'*Office of the Comptroller of the Currency* (OCC), bureau indépendant du Département du Trésor des États-Unis et organisme de réglementation qui la supervise. Les activités américaines de Desjardins FSB Holdings, Inc., société de portefeuille bancaire et filiale en propriété exclusive de la Fédération, sont assujetties à la surveillance et à la réglementation de la *Federal Reserve Bank of Atlanta*. La Fédération exploite également une succursale dans l'État de la Floride qui a obtenu de l'OCC le statut de *Limited Federal Branch of a Foreign Banking Organization*, soit la Desjardins Florida Branch (DFLB). DFLB est assujettie à la réglementation de la division *International Banking Supervision* du département *Large Banks Supervision* de l'OCC. Le Mouvement Desjardins est soumis à la *Bank Holding Company Act*, telle que modifiée par la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act of 2010* (Dodd-Frank Act) et à la réglementation de la Réserve fédérale américaine. En date du 22 octobre 2015, le Conseil des Gouverneurs du système de la Réserve fédérale américaine a déterminé que le Mouvement Desjardins pouvait être traité en tant que Financial Holding Company (FHC).

### Évolution du contexte réglementaire

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité, notamment en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière. La section 3.2 « Gestion du capital » présente des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation qui a trait au capital.

### Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

Le 10 juillet 2019, des modifications ont été annoncées à la LRPCFAT et à ses règlements. La majeure partie de celles-ci sont entrées en vigueur les 10 juillet 2019, 1<sup>er</sup> juin 2020 et 1<sup>er</sup> juin 2021, tandis que celles qui sont relatives à l'obligation de déclaration entreront en vigueur en 2023 et en 2024. Suivant la publication de ces changements réglementaires, un projet a été déployé au sein du Mouvement Desjardins de façon à ce que ses systèmes, processus et procédures soient modifiés en conséquence. D'autres changements réglementaires sont entrés en vigueur de 2020 à 2022, notamment pour assujettir les plateformes de sociofinancement.

### Projets de réforme financière aux États-Unis

Les initiatives de réforme aux États-Unis en matière de réglementation financière ont une incidence sur les institutions financières autres qu'américaines qui exercent des activités aux États-Unis, dont le Mouvement Desjardins. Depuis l'adoption de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* et la finalisation de la « règle Volcker », le Mouvement Desjardins a su mettre en place les éléments et interprétations nécessaires pour l'applicabilité dans ses entités concernées. Ainsi, les dernières modifications apportées à la « règle Volcker » dont l'objectif est d'interdire aux entités bancaires d'exercer des activités de négociation pour leur propre compte, ainsi que de limiter le parrainage et les investissements dans les fonds de capital-investissement et les fonds de couverture, viennent compléter les outils existants et renforcer les travaux déjà réalisés. Quant aux dernières modifications apportées aux restrictions relatives au cadre de contrôle et à la notion du contrôle influent en vertu du *Bank Holding Company Act* (BHCA), le Mouvement Desjardins a effectué des travaux de révision des encadrements BHCA dont l'adoption auprès des instances et la déclinaison auprès des entités touchées par cette réglementation ont été complétées en 2022.

### Protection de la confidentialité et de la sécurité des données

En raison de l'évolution rapide des technologies de l'information, la protection de la confidentialité et de la sécurité des données sont des domaines d'actualité. À la suite de son adoption et de sa sanction par l'Assemblée nationale en septembre 2021, la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* entrera en vigueur de façon progressive sur une période de trois ans. Le Mouvement est pleinement conforme aux dispositions qui sont entrées en vigueur le 22 septembre 2022, soit la désignation d'une personne responsable de la protection des renseignements personnels, le traitement des incidents de confidentialité et les encadrements de la communication de renseignements personnels aux fins d'étude, de recherche ou de production de statistiques et dans le cadre d'une transaction commerciale. Les travaux se poursuivent afin d'assurer la conformité des activités du Mouvement aux nouvelles exigences législatives dans les délais prescrits. Le Mouvement Desjardins demeure également à l'affût des changements réglementaires annoncés concernant les autres lois canadiennes en matière de protection des renseignements personnels et a notamment effectué l'étude des articles du projet de loi fédéral C-27, *Loi édictant la Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs, la Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données et la Loi sur l'intelligence artificielle et les données et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois*, qui a été déposé en juin 2022.

### Exigences de communication financière au titre du troisième pilier

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant la divulgation financière en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces exigences relatives au troisième pilier visent à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. En décembre 2016, l'AMF a déposé une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers, qui inclut les dispositions révisées relatives au troisième pilier. Le Mouvement Desjardins publie un rapport au titre du troisième pilier depuis le 31 décembre 2018 afin de s'y conformer. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les exigences relatives à la communication financière au titre du troisième pilier ont été intégrées par l'AMF dans un document distinct intitulé *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier*. Ce dernier contient de nouvelles exigences qui abordent notamment le risque de liquidité, le risque opérationnel, le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire ainsi que les ajustements à l'évaluation de crédit. En janvier 2022, l'AMF a publié la dernière mise à jour de la *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier*. Elle clarifie la mise en place des dispositions qui seront applicables d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et intègre de nouvelles exigences qui abordent notamment la modélisation des actifs pondérés des risques, les actifs grevés et la rémunération.

### Changements législatifs et réglementaires en assurance en Ontario

L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) a publié une version définitive de sa ligne directrice décrivant les saines pratiques de gestion du risque opérationnel dans le cadre de la tarification et de la souscription de l'assurance automobile. Cette ligne directrice a pour objet de présenter les pratiques fondamentales de la saine gestion du risque opérationnel lors de la tarification et de la souscription de l'assurance automobile. Cette ligne directrice s'inscrit dans le cadre de la stratégie plus vaste de l'ARSF visant à réformer la réglementation de la tarification et de la souscription dans le secteur de l'assurance automobile en Ontario, une priorité du Plan d'activités annuel 2022-2025 de l'ARSF. En décembre 2022, l'ARSF a entamé ses dernières consultations afin de recueillir des commentaires sur la réforme de la réglementation des tarifs et de la tarification de l'assurance automobile en Ontario. Son objectif est de réaliser des réformes significatives qui protègent les consommateurs tout en favorisant un marché sain grâce à une réglementation efficace. Une consultation publique sur les recommandations préliminaires de l'ARSF est prévue pour l'été ou l'automne 2023.

### Réforme des taux d'intérêt de référence

La réforme des taux d'intérêt de référence est une initiative menée à l'échelle mondiale, y compris au Canada, par les banques centrales et les autorités réglementaires. Son objectif est d'améliorer les indices de référence en veillant à ce qu'ils respectent des normes internationales strictes. Le retrait progressif de certains taux d'intérêt de référence s'est amorcé le 17 mai 2021 avec l'abandon du taux offert en dollars canadiens (*Canadian Dollar Offered Rate* ou CDOR) à 6 mois et à 12 mois. De plus, le 5 mars 2021, les administrateurs de taux ont annoncé que la cessation officielle de la publication du *London Interbank Offered Rate* (LIBOR) aurait lieu après le 31 décembre 2021 pour toutes les devises à l'exception de certains LIBOR US dont la publication ne cessera qu'après le 30 juin 2023. Par la suite, le 29 juillet 2021, les administrateurs des taux LIBOR US ont officiellement recommandé le recours aux taux à terme prospectif du *Secured Overnight Financing Rate* (SOFR) pour les prêts, ce qui conclut la dernière étape du plan de transition qui avait été lancé afin de promouvoir l'utilisation des taux SOFR. Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), l'administrateur du CDOR, a annoncé qu'il cesserait la publication de toutes les échéances du CDOR après le 28 juin 2024. Cette annonce a enclenché la période de transition en deux étapes, recommandée par le groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (Groupe de travail sur le TARCOT) dans son livre blanc en décembre 2021. Au terme de la première étape du plan de transition, soit le 30 juin 2023, le CDOR devra être remplacé par le taux des opérations de pension à un jour (*Canadian Overnight Repo Rate Average* ou CORRA) pour les nouveaux produits dérivés (sauf dans certaines circonstances précises) ainsi que pour les valeurs mobilières. Au terme de la deuxième étape du plan de transition, soit le 28 juin 2024, les contrats de prêt assujettis au CDOR devront quant à eux avoir transitionné vers le taux CORRA ou tout autre taux de référence alternatif en vigueur au moment de la cessation. Le 11 janvier 2023, le Groupe de travail sur le TARCOT a confirmé la création d'un taux CORRA à terme à la suite du fort intérêt exprimé par les entreprises canadiennes d'avoir un taux à terme prospectif disponible. L'utilisation du taux CORRA à terme pour certaines échéances, dont la disponibilité est prévue vers la fin du troisième trimestre de 2023, sera toutefois limitée aux prêts et aux instruments financiers dérivés liés à des stratégies de couverture accessoires. Le Mouvement Desjardins a mis en place à l'interne un groupe de travail sur la réforme des taux d'intérêt de référence visant à assurer une transition harmonieuse des taux d'intérêt de référence, dont le CDOR, vers des taux sans risque. L'abandon du CDOR, y compris l'effet sur les relations de couverture, est également géré par ce groupe de travail.

### Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français

La *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2022. Cette loi apporte d'importants rehaussements des normes précédentes de la Charte de la langue française. Les objectifs sont notamment de renforcer la présence et l'usage du français au Québec, et d'affirmer que le français est la seule langue officielle du Québec. Les grands thèmes abordés sont, entre autres, le statut de la langue française, la langue du travail, la langue du commerce et des affaires, la langue de l'enseignement, la francisation des entreprises et les dispositions pénales et autres sanctions. Le délai de mise en œuvre des différentes dispositions de la loi varie de 0 à 12 mois. Le Mouvement Desjardins se conformera aux dispositions applicables au fur et à mesure de leur entrée en vigueur.

### [Intérêt marqué des régulateurs pour les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance \(ESG\)](#)

Les autorités réglementaires ont poursuivi leur attention soutenue sur la question des changements climatiques en 2022, après plusieurs consultations et sondages en 2021.

- La consultation des ACVM sur leur projet de *Règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques* et l'instruction générale connexe a pris fin en janvier 2022; si adopté, ce règlement pourrait être applicable aux émetteurs dès la fin 2023.
- La Banque du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) ont publié, en janvier 2022, le rapport définitif du projet pilote visant l'analyse de scénarios climatiques.
- Un projet de loi sur la finance alignée sur le climat (S-243) déposé au Sénat en mars 2022, est actuellement en deuxième lecture, et vise à obliger les banques à augmenter les pondérations de risques et les requis de réserves de capital pour les financements exposés aux risques de transition aigus.
- Sur la scène internationale, l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB), mis en place par l'IFRS Foundation, a effectué une consultation, qui s'est terminée en juillet 2022, sur les normes d'exigences de divulgation sur le développement durable (IFRS S1) et sur le climat (IFRS S2). Ces normes devraient être publiées au cours de l'année 2023.
- Le BSIF a effectué une consultation, qui s'est terminée en septembre 2022, sur la ligne directrice B-15, *Gestion des risques climatiques*. Cette ligne directrice devrait être publiée au début de l'année 2023 avec une mise en application progressive dès 2024 pour les exercices se terminant après le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Ces éléments confirment le renforcement à venir des exigences de prise en compte et de divulgation en lien avec les changements climatiques aux niveaux international, national et provincial. Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près l'évolution de ce dossier et répond, lorsque pertinent, aux consultations sur ce sujet directement ou par l'entremise des associations de l'industrie. Le Mouvement Desjardins s'assure de plus de suivre de saines pratiques sur la plan de l'intégration, du suivi et de la divulgation en matière de facteurs ESG. Cette divulgation se retrouve dans le rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative qui est aligné notamment avec les normes de la *Global Reporting Initiative* (GRI), du *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB) et des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Les éléments clés de la divulgation liée aux recommandations GIFCC sont résumés à la sous-section « Risque environnemental ou social » de la section 4.0 « Gestion des risques » et détaillés dans le rapport *En mouvement pour le climat – Rapport 2022 sur les risques et opportunités du Mouvement Desjardins liés aux changements climatiques*.

### [Fusion de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières \(OCRCVM\) et de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels \(ACFM\)](#)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les ACVM ont reconnu le nouvel organisme d'autorégulation du Canada (nouvel OAR) et le Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI). Le nouvel OAR réunit les fonctions de l'OCRCVM et de l'ACFM. Cette fusion a été précédée d'une vaste consultation lancée en juin 2020 par les ACVM concernant le cadre réglementaire des activités des organismes d'autorégulation. Le Mouvement Desjardins poursuit l'analyse des incidences potentielles du cadre réglementaire du nouvel OAR sur ses activités.

### [Sanctions économiques – Guerre russo-ukrainienne](#)

Depuis le début de la guerre russo-ukrainienne le 24 février 2022, des sanctions économiques internationales visant notamment des personnes ou des entités désignées (comme des banques) et des secteurs d'activité ont été adoptées à l'égard du Bélarus, de la Russie et de l'Ukraine (régions de la Crimée, de Donetsk, de Louhansk, de Kherson et de Zaporijjia). Pour assurer la conformité à ce cadre réglementaire en rapide évolution, le Mouvement Desjardins en effectue une vigie quotidienne et met en place les mesures requises, de concert avec les équipes opérationnelles concernées, notamment en ce qui a trait aux investissements et aux téléversements en lien avec ces pays sanctionnés. Afin de réduire ses risques réglementaires, le Mouvement Desjardins a temporairement cessé de transmettre des téléversements vers la Russie.

### [Projet de loi C-26, Loi concernant la cybersécurité, modifiant la Loi sur les télécommunications et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois](#)

Le 14 juin 2022, la Chambre des communes a présenté le projet de loi C-26 intitulé *Loi concernant la cybersécurité, modifiant la Loi sur les télécommunications et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*. Ce projet de loi vise à sécuriser les systèmes de télécommunication et à renforcer la protection des cybersystèmes essentiels (ce qui peut inclure les systèmes bancaires) dans le secteur privé sous réglementation fédérale. Bien que le Mouvement Desjardins ne soit pas directement visé par le projet de loi en raison de son assujettissement à la loi provinciale, il répond déjà aux requis énoncés et suivra avec attention le cheminement du projet de loi pour s'inspirer des meilleures pratiques, le cas échéant.

### [Exigences de suffisance du capital pour les assureurs](#)

L'AMF a publié le 21 juillet 2022 une mise à jour de la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* applicable aux assureurs de personnes, ainsi qu'une mise à jour de la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* applicable aux assureurs de dommages. Au même moment, le BSIF publiait la version définitive de la ligne directrice sur le *Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales*. Les changements apportés aux différentes lignes directrices tiennent compte de la nouvelle norme IFRS 17 et sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

# 1.0 Le Mouvement Desjardins

## 1.1 Profil et structure

### CE QUE NOUS SOMMES

Le Mouvement Desjardins est le plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord avec un actif de 407,1 G\$. Au 31 décembre 2022, il regroupe 212 caisses au Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada, tandis que la présence du Mouvement Desjardins est assurée aux États-Unis par Desjardins Bank, National Association et Desjardins Florida Branch.

Par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, le Mouvement propose à ses membres et clients une gamme complète de services financiers conçus pour répondre à leurs besoins. Au nombre des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de plus de 58 700 employés et sur l'engagement de près de 2 460 administrateurs dans les caisses.

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadien et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération agit comme organisme de surveillance et de contrôle des caisses, et a pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins, et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la LCSF. La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien. La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard Inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

La LCSF prévoit que les entités composant le Groupe coopératif Desjardins peuvent être fusionnées en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Précisons que la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. est exclue de cette fusion-liquidation prévue par la loi.

De l'information complémentaire sommaire sur les entités qui ne font pas partie du Groupe coopératif Desjardins ou des filiales des entités le composant, mais qui sont incluses dans les états financiers du Mouvement Desjardins, se retrouve à la section 5.5 « Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF ».

### CE QUI NOUS CARACTÉRISE

Le Mouvement Desjardins est fier de sa nature coopérative, car elle lui fournit les leviers nécessaires pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. La mission et les valeurs qui en découlent animent ses administrateurs, ses gestionnaires et ses employés. Elles teintent ses orientations et permettent la mise en œuvre de sa vision en faveur d'une prospérité durable au sein des collectivités où le Mouvement Desjardins est présent. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins a toujours joué un rôle prédominant en matière d'éducation financière et il croit que le modèle d'affaires coopératif est plus pertinent que jamais dans un monde en grande transformation.

Le Mouvement Desjardins continue de progresser dans la mise en œuvre de ses engagements et de mesures concrètes visant à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à son modèle d'affaires et dans la gestion de ses opérations, ainsi qu'à lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité, et à s'y adapter. Il le fait notamment par l'entremise de ses actions en matière d'éducation financière et de finance solidaire. Le Mouvement le fait également avec une offre de produits et services couvrant l'ensemble des besoins financiers des membres et clients.

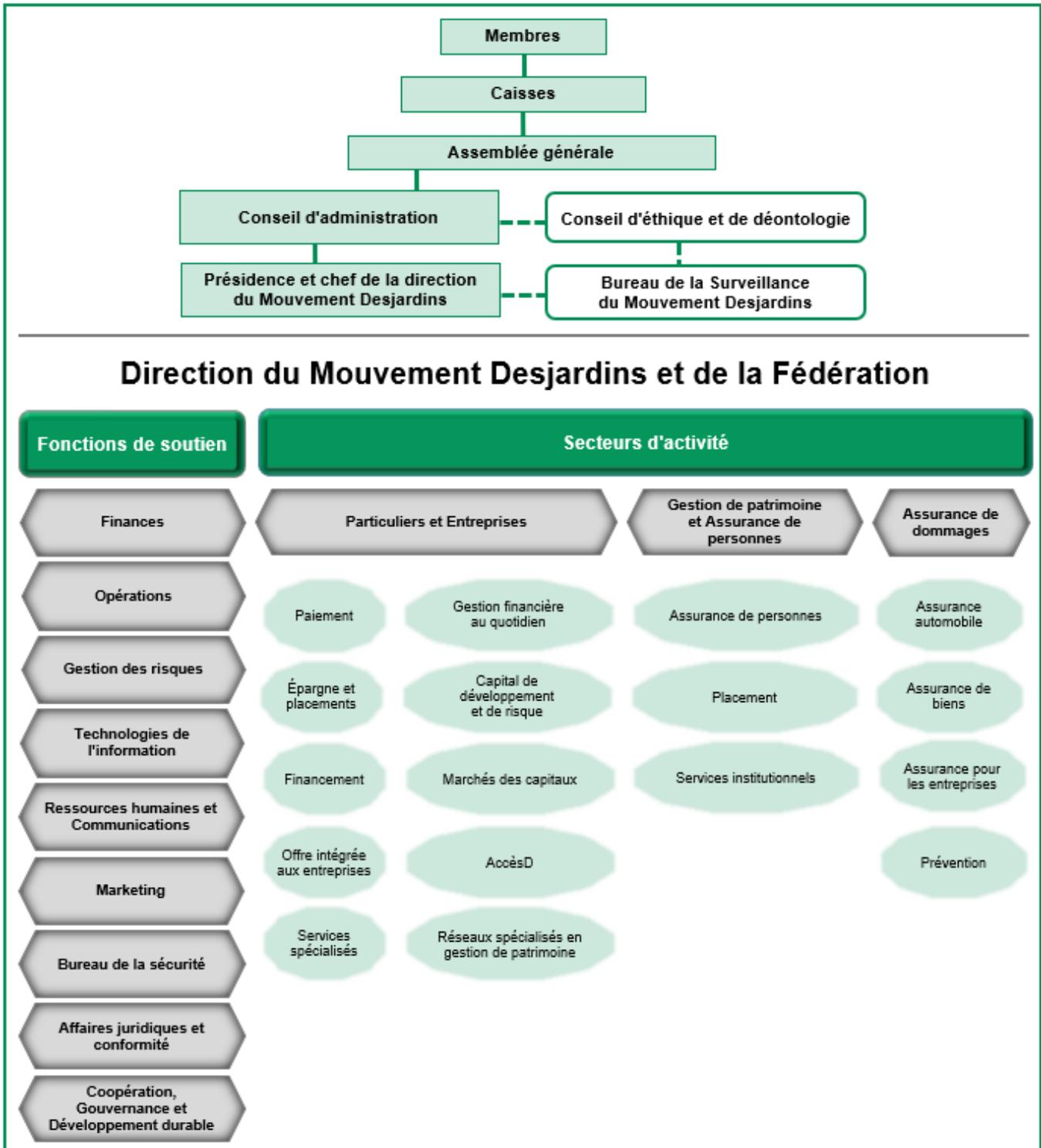
L'ambition du Mouvement Desjardins est d'être premier dans le cœur des gens. Grâce à ses canaux de distribution variés, à ses multiples réseaux intermédiaires et à un personnel ayant à cœur de travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients, il entretient une relation de proximité avec ses membres et les collectivités dont ils font partie. À cet égard, toujours soucieux d'offrir aux membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés, il porte une attention particulière au réseau des caisses et aux divers modes de distribution de ses services. Cette démarche s'inscrit aussi dans sa volonté d'assurer la vitalité de la vie coopérative des caisses en matière de vie démocratique, de représentativité, d'éducation et de formation, d'intercoopération et de soutien au développement du milieu.

Le Mouvement Desjardins se caractérise également par sa gouvernance démocratique moderne et de proximité, qui s'appuie sur la participation active des administrateurs élus par les membres des caisses. Cette participation se vit autant en contexte de concertation que dans un cadre de gouvernance. Des tables de concertation de proximité sont actives dans les divers milieux où les caisses sont présentes et le Forum de concertation Mouvement sert à des fins analogues à l'échelle du réseau. Sur le plan de la gouvernance, la participation des élus des caisses se fait à l'assemblée générale annuelle, aux congrès d'orientation ainsi qu'au conseil d'administration de la Fédération et de ses filiales et à ses diverses commissions.

## STRUCTURE DU MOUVEMENT DESJARDINS

La structure du Mouvement Desjardins est établie en fonction des besoins des membres et clients de même que des marchés au sein desquels il évolue. Ainsi, le réseau des caisses du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. peuvent s'appuyer sur trois grands secteurs d'activité (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, et Assurance de dommages) leur permettant d'accroître leur capacité à faire évoluer leurs produits et services.

Des renseignements supplémentaires sur les secteurs d'activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, leurs réalisations de 2022, la description de l'industrie à laquelle ils sont associés, leurs stratégies et leurs priorités pour 2023, sont fournis à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».



## 1.2 Faits saillants

**Tableau 5 – Faits saillants financiers**

Au 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2022	2021	2020
<b>Résultats</b>			
Revenu net d'intérêts	6 330 \$	5 786 \$	5 640 \$
Primes nettes	11 842	11 278	9 920
Autres revenus d'exploitation <sup>(1)</sup>	3 626	3 341	2 839
<b>Revenus d'exploitation<sup>(1)</sup></b>	<b>21 798</b>	<b>20 405</b>	<b>18 399</b>
Revenus (pertes) de placement <sup>(1)</sup>	(3 758)	(85)	3 074
<b>Revenu total</b>	<b>18 040</b>	<b>20 320</b>	<b>21 473</b>
Dotation à la provision pour pertes de crédit	277	69	863
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	4 500	6 883	9 233
Frais autres que d'intérêts	10 638	9 566	8 297
Impôts sur les excédents	575	860	661
<b>Excédents avant ristournes aux membres</b>	<b>2 050 \$</b>	<b>2 942 \$</b>	<b>2 419 \$</b>
<b>Apport aux excédents par secteurs d'activité<sup>(2)</sup></b>			
Particuliers et Entreprises	1 126 \$	1 459 \$	1 314 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	692	463	609
Assurance de dommages	450	1 197	622
Autres	(218)	(177)	(126)
	<b>2 050 \$</b>	<b>2 942 \$</b>	<b>2 419 \$</b>
<b>Retour aux membres et à la collectivité<sup>(1)</sup></b>			
Ristournes aux membres	403 \$	387 \$	330 \$
Commandites, dons et bourses d'études <sup>(3)</sup>	115	110	72
	<b>518 \$</b>	<b>497 \$</b>	<b>402 \$</b>
<b>Indicateurs</b>			
Marge nette d'intérêt <sup>(4)</sup>	2,13 %	2,06 %	2,38 %
Rendement des capitaux propres <sup>(5)</sup>	6,2	8,9	8,3
Indice de productivité <sup>(4)</sup>	78,6	71,2	67,8
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit <sup>(5)</sup>	0,11	0,03	0,41
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts <sup>(5)</sup>	0,47	0,47	0,62
Ratio de liquidité à court terme <sup>(6)</sup>	140	140	157
Ratio structurel de liquidité à long terme <sup>(6)</sup>	126	129	s. o.
<b>Bilan et hors bilan</b>			
Actif	407 109 \$	397 085 \$	362 035 \$
Prêts et acceptations nets	249 865	230 779	211 749
Dépôts	259 836	238 355	225 236
Capitaux propres	32 448	33 526	30 263
Biens sous administration <sup>(5)</sup>	447 312	482 911	458 177
Biens sous gestion <sup>(5)</sup>	76 169	91 258	77 474
<b>Mesures des fonds propres</b>			
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A <sup>(7)</sup>	20,2 %	21,1 %	21,9 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1 <sup>(7)</sup>	20,2	21,1	21,9
Ratio du total des fonds propres <sup>(7)</sup>	21,9	22,1	22,6
Ratio TLAC <sup>(8)</sup>	28,7	26,5	24,7
Ratio de levier <sup>(7)</sup>	7,6	8,5	8,5
Ratio de levier TLAC <sup>(8)</sup>	10,6	10,4	9,5
Actifs pondérés en fonction des risques <sup>(7)</sup>	139 311 \$	134 518 \$	120 101 \$
<b>Autre renseignement</b>			
Nombre d'employés	58 774	53 783	48 930

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

(2) Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 31 « Information sectorielle » des états financiers combinés.

(3) Dont 46 M\$ en 2022 proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses (41 M\$ en 2021).

(4) Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

(5) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

(6) En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, voir la section 4.0 « Gestion des risques ».

(7) En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF et tiennent compte des mesures d'allègement applicables instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

(8) En vertu de la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)* émise par l'AMF et fondée sur les actifs pondérés en fonction des risques et sur les expositions aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

## Faits saillants 2022 du Mouvement

Excédents avant ristournes	Revenus d'exploitation <sup>(1)</sup>	Encours des prêts et acceptations nets	Primes brutes souscrites <sup>(2)</sup> – assurance de personnes	Primes brutes souscrites <sup>(2)</sup> – assurance de dommages	Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	Ristournes aux membres
2 050 M\$ - 30,3 %	21 798 M\$ + 6,8 %	249,9 G\$ + 8,3 %	6,4 G\$ + 9,4 %	6,1 G\$ + 1,5 %	20,2 % - 0,9 %	403 M\$ + 4,1 %

### Comparaison de l'exercice 2022 à celui de 2021

- Excédents avant ristournes aux membres de 2 050 M\$, en baisse de 892 M\$, ou de 30,3 %.
- Revenus d'exploitation<sup>(1)</sup> de 21 798 M\$, en hausse de 1 393 M\$, ou de 6,8 %
  - Revenu net d'intérêts de 6 330 M\$, en hausse de 544 M\$, ou de 9,4 %, en raison notamment de l'augmentation du rendement moyen des prêts attribuable au contexte de hausse de taux d'intérêt ainsi qu'à la croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises, compensée en partie par l'augmentation des frais d'intérêts sur dépôts.
  - Primes nettes de 11 842 M\$, en hausse de 564 M\$, en raison essentiellement de la croissance des affaires liée aux rentes collectives.
  - Autres revenus d'exploitation<sup>(1)</sup> de 3 626 M\$, en hausse de 285 M\$, ou de 8,5 %, en raison notamment de la hausse des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins.
- Hausse de la charge de sinistres dans le secteur Assurance de dommages, reflétant notamment l'augmentation de la fréquence des sinistres en assurance automobile ainsi que l'incidence de l'inflation. De plus, l'exercice 2022 a été marqué par une catastrophe en Ontario et au Québec, soit un rare phénomène météorologique nommé *dérécho*, et par cinq événements majeurs (inondations, vent, fortes pluies, ouragan Fiona et tempête de neige), alors que l'année 2021 avait été marquée par une catastrophe, soit une tempête de grêle en Alberta, et un événement majeur.
- Effet favorable des éléments suivants liés aux activités d'Assurance de personnes :
  - Augmentation des taux d'intérêt sur les provisions techniques.
  - Expérience globalement plus favorable provenant essentiellement de l'assurance collective.
  - Révisions d'hypothèses actuarielles effectuées dans le cours normal des affaires alors que celles-ci avaient affecté défavorablement l'exercice 2021.
- Dotation à la provision pour pertes de crédit en 2022 plus élevée que celle de 2021, laquelle reflétait les incidences de l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs.
- Frais autres que d'intérêts de 10 638 M\$, en hausse de 1 072 M\$ :
  - Augmentation, tel que prévu, des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
  - Hausse des frais liés au personnel, à la technologie et aux communications afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
- Retour aux membres et à la collectivité<sup>(1)</sup> de 518 M\$, une augmentation de 21 M\$, ou de 4,2 %, comparativement à 2021.

### Autres faits saillants

- Ratio de fonds propres de la catégorie 1A de 20,2 %, comparativement à 21,1 % au 31 décembre 2021.
- Ratio de fonds propres total de 21,9 %, comparativement à 22,1 % au 31 décembre 2021.
- Croissance de 2,5 % de l'actif total depuis le 31 décembre 2021 pour totaliser 407,1 G\$ au 31 décembre 2022.
- La Fédération a procédé au cours de l'exercice 2022 à différentes émissions de titres sur les marchés américain, canadien et européen. Pour plus de renseignements, voir la section « Sources de financement » aux pages 99 et 100.

### Faits saillants ESG

- En mai 2022, l'agence de notation Moody's ESG Solutions<sup>(3)</sup> a haussé la note de Desjardins, qui se voit attribuer le score le plus élevé parmi les institutions de la catégorie « banques diversifiées » en Amérique du Nord, pour l'inclusion des préoccupations ESG. De son côté, dans sa mise à jour de novembre 2022, l'agence Systainalytics nous place au troisième rang des banques diversifiées en Amérique du Nord pour notre gestion du risque ESG.
- En avril 2022, Desjardins a lancé auprès de ses employés une formation sur le développement durable et la finance responsable, réalisée par 93 % d'entre eux à la fin 2022.
- En septembre 2022, Desjardins a investi 50 millions de dollars dans le Fonds d'Impact Climatique Idéaliste, un fonds qui offre aux entreprises du capital de croissance pour accélérer la commercialisation de solutions validées qui génèrent des retombées climatiques positives.
- Desjardins a adhéré en 2022 à l'initiative collaborative *Principles for Responsible Investment - Advance*, par laquelle les investisseurs institutionnels s'engagent à collaborer pour agir sur les droits de la personne et les questions sociales.
- En 2022, Desjardins s'est joint à près de 60 signataires de la Déclaration d'action sur l'engagement en matière de politique climatique, menée par Corporate Knights. Cette déclaration constitue une promesse claire des entreprises les plus engagées envers le développement durable de soutenir la mise en place par les décideurs politiques d'initiatives et de normes alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris.
- Début décembre 2022, Desjardins a signé, par l'intermédiaire de ses filiales Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. et Desjardins Société de placement inc., le *Finance for Biodiversity Pledge*. Cette initiative, qui regroupe plus de 120 signataires à la fin de 2022, vise à mettre les activités financières au service de la protection et de la restauration de la biodiversité.

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

<sup>(2)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

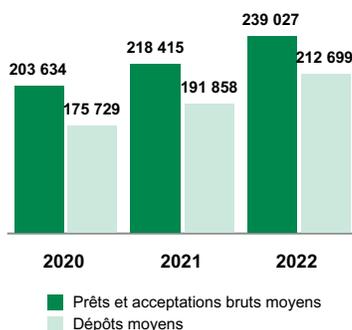
<sup>(3)</sup> Moody's ESG Solutions est une entité de Moody's Corporation. En fournissant des données, des outils et de l'information analytique, le groupe permet aux organisations de repérer les risques et opportunités liés aux facteurs ESG, de renforcer leur plan d'action en matière de durabilité et de communiquer avec leurs principales parties prenantes.

## Faits saillants 2022 des secteurs

### Particuliers et Entreprises

#### Prêts et acceptations bruts et dépôts moyens<sup>(1)</sup>

(en M\$)

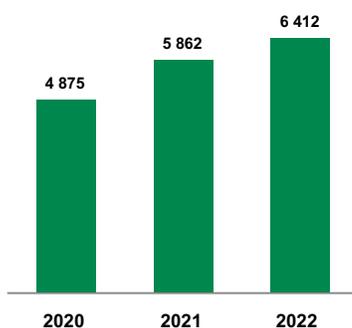


- Leader du crédit hypothécaire résidentiel et acteur de premier plan du crédit à la consommation au Québec avec des parts de marché respectives estimées à 38 % et 26 %.
- 4<sup>e</sup> au Canada en matière d'émission de cartes de crédit (sur la base des encours de 2021).
- Leader du crédit agricole au Québec, avec environ 42 % des parts de marché.
- Acteur de premier plan au Québec dans le créneau commercial et industriel avec une part de marché estimée à 22 %.
- Leader de l'épargne personnelle au Québec, notamment dans l'industrie des produits d'épargne bilan, avec une part de marché estimée à environ 41 %.
- Excédents avant ristournes aux membres de 1 126 M\$, en baisse de 22,8 % par rapport à 2021 attribuable à la hausse des frais autres que d'intérêts, en raison principalement de l'augmentation, tel que prévu, des sommes investies dans des projets stratégiques et des frais liés au personnel, ainsi qu'à la hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit compensées en partie par l'augmentation du revenu net d'intérêts, déduction faite de la fluctuation défavorable des activités liées aux instruments financiers dérivés, et par la hausse des autres revenus d'exploitation<sup>(2)</sup>.
- Croissance de 20,6 G\$, ou de 9,4 %, de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations par rapport à 2021.

### Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

#### Primes brutes souscrites<sup>(1)</sup>

(en M\$)

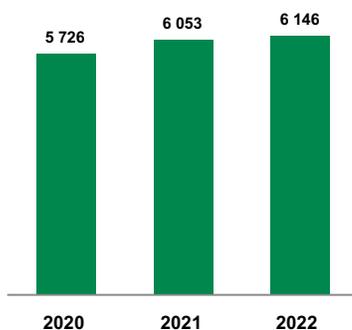


- 5<sup>e</sup> assureur de personnes au Canada et 4<sup>e</sup> au Québec (sur la base des primes brutes souscrites en 2021).
- 1<sup>er</sup> rang au Canada et au Québec pour les placements garantis liés aux marchés (sur la base de l'actif sous gestion de 2021).
- Prix d'excellence de l'assureur vie et maladie de l'année lors du *Insurance Business Canada Awards*.
- Récolte de 6 Trophées FundGrade A+® 2022 de Fundata, qui reconnaît annuellement les meilleures solutions de placement disponibles au Canada, dont 2 pour des solutions en investissement responsable.
- Lancement des rentes responsables : une primeur au Canada.
- Ventes record en rentes servies de 1,2 G\$.
- Excédents nets de 692 M\$, en hausse de 49,5 % par rapport à 2021 principalement attribuable à l'effet favorable de l'augmentation des taux d'intérêt sur les provisions techniques, à l'expérience globalement plus favorable essentiellement en assurance collective, à l'effet positif des révisions d'hypothèses actuarielles, ainsi qu'aux gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs, atténués par l'augmentation des frais autres que d'intérêts ainsi que par les incidences des marchés ayant affecté plus défavorablement les fonds de placement garantis.
- 6,4 G\$ de primes brutes souscrites, une croissance de 9,4 % par rapport à 2021.

### Assurance de dommages

#### Primes brutes souscrites<sup>(1)</sup>

(en M\$)



- 2<sup>e</sup> assureur de dommages au Canada et au Québec et 3<sup>e</sup> en Ontario (sur la base des primes brutes souscrites directes en 2021).
- Progression de 93 M\$, ou de 1,5 %, par rapport à 2021, des primes brutes souscrites.
- Profits de souscription pour une 30<sup>e</sup> année consécutive.
- Lancement de la version 2.0 du programme de prévention Alerte (prévention des dommages liés aux dégâts d'eau, au feu, au risque de gel et au risque d'intrusion).
- Ratio des sinistres<sup>(3)</sup> de 73,1 % en 2022, par rapport à 50,1 % en 2021.
- Excédents nets de 450 M\$, en baisse de 747 M\$ par rapport à 2021 attribuable à une hausse de la sinistralité en assurance automobile et de biens, l'exercice 2022 ayant été marqué par l'augmentation de la fréquence des sinistres notamment en assurance automobile, par l'incidence de l'inflation ainsi que par une catastrophe et cinq événements majeurs comparativement à une catastrophe et un événement majeur en 2021. Cette baisse des excédents est atténuée par la hausse des revenus de placement<sup>(2)</sup>, excluant la variation de la juste valeur des obligations appariées.

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

<sup>(2)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

<sup>(3)</sup> Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

## 1.3 Événements importants

### Activités de distribution indépendante en assurance et en épargne individuelle de Guardian Capital Group Limited

Le 30 novembre 2022, par l'entremise de 9479-5176 Québec inc., une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération, le Mouvement s'est engagé à se porter acquéreur des activités de distribution indépendante en assurance et en épargne individuelle de Guardian Capital Group Limited notamment par l'acquisition de la totalité des actions d'IDC Worldsource Insurance network inc., de Worldsource Financial Management inc. et de Worldsource Securities inc. pour un montant total de 750 M\$, sous réserve des ajustements de prix d'achat habituels.

La clôture de la transaction est prévue au cours du premier trimestre de 2023, sujette à l'obtention des approbations réglementaires requises et à la satisfaction des conditions de clôture d'usage. Les résultats de ces activités seront comptabilisés dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

### Participation dans la Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard

Le 9 décembre 2022, 1000379969 Ontario Limited, une entité représentant un consortium d'acheteurs composé de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., filiale indirecte de la Fédération, certains membres clés de la direction de la Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard (ICPEI), certains autres employés d'ICPEI et actionnaires de ICPEI Holdings Inc., la société mère d'ICPEI (ICPEI Holdings), ainsi que certains autres investisseurs, a déposé une offre aux actionnaires de ICPEI Holdings en vue de faire l'acquisition de la totalité des actions de celle-ci.

À la clôture de la transaction, le Mouvement, par l'entremise de sa détention dans 1000379969 Ontario Limited, détiendra une participation minoritaire dans ICPEI Holdings en échange d'une contrepartie au comptant de 17 M\$.

La clôture de la transaction est prévue au cours du premier trimestre de 2023, sujette à la satisfaction des conditions de clôture.

## 1.4 Orientations stratégiques et objectifs financiers

### ORIENTATIONS ET ASSISES STRATÉGIQUES

L'année 2022 est la deuxième année du plan stratégique 2021-2024. Pour réaliser son ambition d'être premier dans le cœur des gens, l'organisation continue de travailler à l'exécution des sept orientations stratégiques suivantes pour la période 2023-2024 :

- Poursuivre notre évolution culturelle.
- Rehausser la maîtrise de nos opérations.
- Affirmer notre engagement envers la sécurité.
- Concrétiser le virage membre et client.
- Mieux capitaliser sur notre offre intégrée au Québec.
- Croître au-delà de notre empreinte actuelle.
- Moderniser nos systèmes.

Trois assises viennent appuyer les orientations stratégiques pour s'assurer d'avoir un socle solide pour le Mouvement :

- Assurer la transformation humaine et organisationnelle à l'ère du numérique.
- Assumer un fort leadership socioéconomique.
- Ancrer nos pratiques d'affaires dans les données et l'analytique.

Ces orientations stratégiques et ces assises contribuent à mettre en œuvre un Mouvement simple, humain, moderne et performant pour ses membres et clients, mais aussi ses administrateurs, gestionnaires et employés.

### OBJECTIFS FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins établit des objectifs financiers à moyen terme qui servent à lui donner les moyens de concrétiser ses ambitions pour les membres et clients en assurant un niveau de rentabilité qui lui permet d'atteindre ses objectifs de retour à la collectivité, d'assurer sa pérennité et de soutenir sa croissance.

Cette section fait état du suivi des résultats obtenus par rapport aux objectifs énoncés pour 2022. La performance de l'organisation est mesurée à l'aide d'indicateurs clés alignés sur les ambitions du Mouvement Desjardins, conformément aux orientations et aux assises du plan stratégique 2021-2024. L'ambition du Mouvement Desjardins est d'être premier dans le cœur des gens en travaillant toujours dans l'intérêt de ses membres et clients afin d'enrichir la vie des personnes et des communautés. Il est donc essentiel de viser l'atteinte d'objectifs à moyen terme liés à la performance financière puisque celle-ci contribue à rendre disponibles les leviers nécessaires à la réalisation de cette ambition.

Au cours des dernières années, et plus particulièrement en 2021 et en 2022, le Mouvement a investi de manière importante dans des initiatives en vue de soutenir sa croissance, le développement de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires. Ces décisions, alignées sur le plan stratégique 2021-2024 et appuyées par une excellente capitalisation, ont toutefois eu une incidence sur la performance financière de l'organisation en 2022. Dans ce contexte, l'efficacité et la productivité demeurent une priorité afin de poursuivre la réalisation des ambitions stratégiques du Mouvement.

Dans un contexte de ralentissement de l'économie et d'inflation persistante, les résultats 2022 demeurent en ligne avec le plan financier. La hausse des taux d'intérêt a eu un effet global favorable sur le revenu net d'intérêts des produits bancaires en plus de favoriser la bonne performance en assurance collective et individuelle. Par ailleurs, les revenus de placement et la stratégie d'appariement en Assurance de dommages ont contribué à solidifier les résultats du Mouvement. En contrepartie, l'augmentation des frais autres que d'intérêts a été conforme aux prévisions et découle principalement de la hausse des investissements liés à la poursuite de projets notamment en matière de transformation numérique et de sécurité, conformément au plan stratégique. De plus, l'augmentation des frais liés au personnel, en raison d'embauches additionnelles afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients, explique aussi la hausse des frais autres que d'intérêts. Enfin, mentionnons que la dotation à la provision pour pertes de crédit a connu une augmentation liée à la dégradation des conditions économiques.

En lien avec ses orientations stratégiques, le Mouvement Desjardins prévoit stabiliser ses investissements stratégiques en 2023, bien que demeurant toutefois importants. Ainsi, Desjardins vise à bonifier l'expérience vécue par les membres et clients, à améliorer sa productivité et son efficacité en déployant des initiatives visant à optimiser sa performance afin de soutenir ses ambitions et à s'assurer d'avoir toujours en place de saines pratiques en matière de sécurité de l'information.

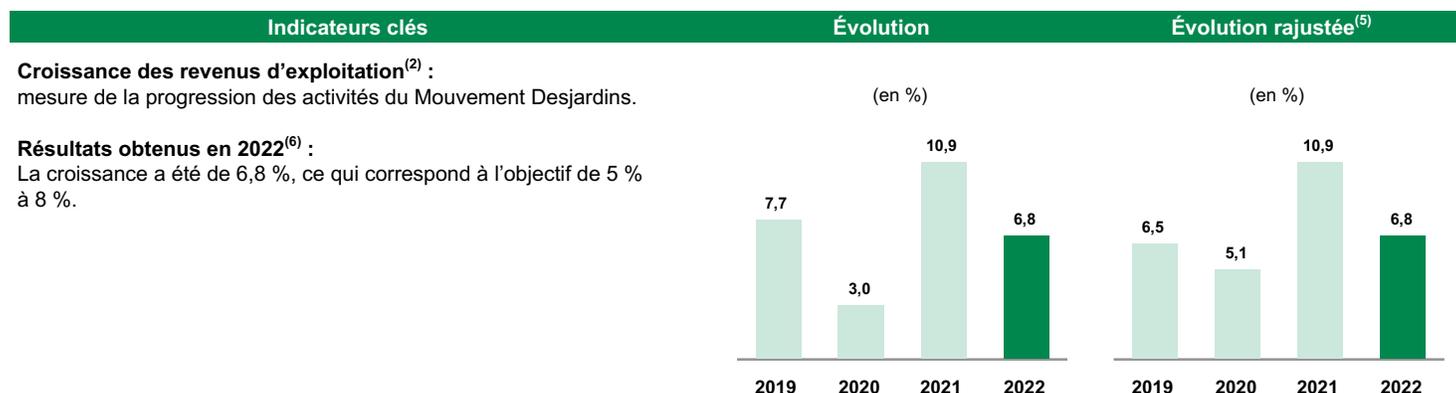
Cette décision d'investir dans le rehaussement de la sécurité ainsi que dans la modernisation de ses systèmes et processus est en adéquation avec son objectif d'être parmi les leaders en matière de sécurité de l'information. À cet effet, le niveau de capitalisation élevé du Mouvement et sa performance financière lui permettront de réaliser ses ambitions et ainsi soutenir ses projets d'investissements. L'année 2023 sera d'ailleurs marquée par une stabilisation des sommes consacrées à ceux-ci et par une hausse plus modérée pour les frais autres que d'intérêts. Ces investissements ainsi que les incertitudes liées au contexte économique actuel pourraient avoir une incidence sur les excédents du Mouvement Desjardins en 2023, qui devraient être relativement semblables à ceux de l'exercice 2022.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs financiers à moyen terme, soit la période visée par le plan stratégique 2021-2024, ainsi que les résultats obtenus en 2022 pour chacun des indicateurs. Il importe de se rappeler que les indicateurs clés à moyen terme présentés ci-dessous ne tiennent pas compte de la répercussion que les événements extraordinaires pourraient avoir sur la capacité du Mouvement Desjardins de les atteindre.

Indicateurs clés	Objectifs à moyen terme	Résultats 4 ans <sup>(1)</sup>	Résultats 2022
Croissance des revenus d'exploitation <sup>(2)</sup>	5 % à 8 %	7,1 %	6,8 %
Écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts <sup>(1)</sup>	> 0 %	(2,1) %	(4,4) %
Indice de productivité <sup>(2)</sup>	< 75 %	71,6 %	78,6 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A <sup>(3)</sup>	> 15 %	21,2 %	20,2 %
Rendement des capitaux propres <sup>(4)</sup>	> 8 %	8,3 %	6,2 %

## Performance globale de 2022

La performance du Mouvement Desjardins, réalisée au cours des dernières années, a été globalement positive, avec notamment des excédents avant ristournes aux membres de 2 942 M\$ en 2021 et de 2 419 M\$ en 2020. En 2022, dans un contexte de ralentissement de l'économie et d'inflation élevée, les excédents avant ristournes aux membres ont été de 2 050 M\$. Tel que prévu dans les orientations stratégiques, l'augmentation marquée des frais autres que d'intérêts en raison des investissements importants, a eu une incidence défavorable sur les principaux ratios financiers de l'exercice. À cet effet, en 2023, la stabilisation des investissements ainsi que la mise en place d'initiatives visant l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités permettront de consolider la performance globale de l'organisation. Le Mouvement Desjardins, grâce à une excellente solidité financière ainsi qu'un niveau de capitalisation élevé, continue de participer activement à la relance socioéconomique, en renouvelant, notamment, son apport significatif aux membres et à la collectivité.



Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Indicateurs clés	Évolution				Évolution rajustée			
<p><b>Écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts<sup>(2)</sup> :</b> mesure de pérennité et de rentabilité.</p> <p><b>Résultats obtenus en 2022<sup>(6)</sup> :</b> L'écart de croissance a été de (4,4) %, ce qui est en deçà de l'objectif de plus de 0 %, mais conforme aux attentes et aux orientations stratégiques, en raison principalement des sommes plus importantes investies dans les projets stratégiques et de l'augmentation des frais liés au personnel.</p>	(en %)				en (%)			
	0,7	(0,3)	(4,4)	(4,4)	1,8	(0,5)	(4,4)	(4,4)
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
<p><b>Indice de productivité<sup>(2)</sup> :</b> mesure d'efficacité.</p> <p><b>Résultats obtenus en 2022<sup>(6)</sup> :</b> Le résultat de cet indicateur a été de 78,6 %, ce qui ne correspond pas à l'objectif d'un indice de productivité inférieur à 75 %, mais conforme aux attentes et aux orientations stratégiques, en raison principalement des sommes plus importantes investies dans les projets stratégiques et de l'augmentation des frais liés au personnel.</p>	(en %)				(en %)			
	69,0	67,8	71,2	78,6	71,1	67,8	71,2	78,6
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
<p><b>Ratio de fonds propres de la catégorie 1A<sup>(3)</sup> :</b> mesure de la solidité financière du Mouvement Desjardins.</p> <p><b>Résultats obtenus en 2022 :</b> Au 31 décembre 2022, ce ratio était de 20,2 %, au-dessus de la cible de 15 %.</p>	(en %)							
	21,6	21,9	21,1	20,2				
	2019	2020	2021	2022				
<p><b>Rendement des capitaux propres<sup>(4)</sup> :</b> mesure de rentabilité amenant de la création de valeur pour les membres et clients.</p> <p><b>Résultats obtenus en 2022 :</b> Cet indicateur et l'indicateur rajusté se sont établis respectivement à 6,2 % et à 6,3 %, ce qui ne correspond pas à l'objectif d'atteindre un niveau supérieur à 8 %, mais conforme aux attentes et aux orientations stratégiques, en raison principalement de la diminution des excédents tel qu'expliqué à la section 2.1 « Analyse des résultats de l'exercice 2022 ».</p>	(en %)				(en %)			
	9,9	8,3	8,9	6,2	8,8	8,5	9,1	6,3
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022

<sup>(1)</sup> Les résultats 4 ans représentent la moyenne des indicateurs clés pour les exercices 2019 à 2022.

<sup>(2)</sup> Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

<sup>(3)</sup> En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF et tiennent compte des mesures d'allègement applicables instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

<sup>(4)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

<sup>(5)</sup> Tient compte du gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant de services offerts par le Mouvement sous la marque Monetico de 2019.

<sup>(6)</sup> Le résultat de l'indicateur et de l'indicateur rajusté pour 2022 sont les mêmes dans les deux cas.

## PERSPECTIVES FINANCIÈRES

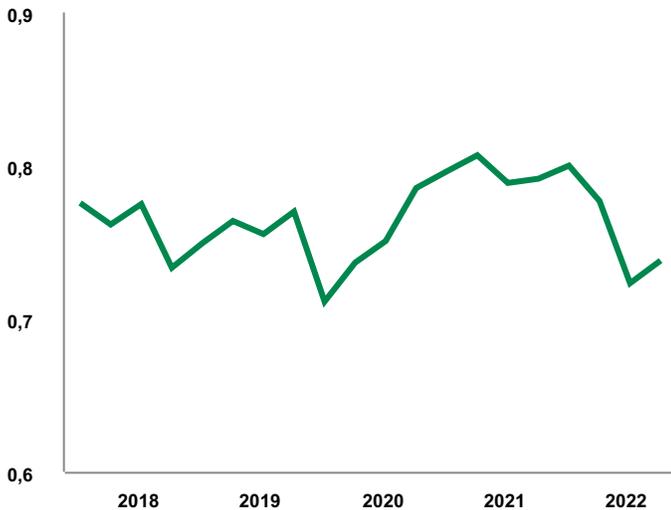
Le Mouvement Desjardins poursuivra son année 2023 sur de bonnes fondations avec un niveau de capitalisation supérieur à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne. Une incertitude demeure quant à la pleine incidence du ralentissement économique sur les activités et les résultats du Mouvement en raison de l'économie qui devrait être en recul par rapport à 2022, année durant laquelle le PIB réel au Canada s'est soldé par une hausse de 3,6 %. Le revenu net d'intérêts continuera de subir les incidences de la forte pression concurrentielle dans le secteur bancaire et sera influencé à la hausse par les taux directeurs nord-américains qui devraient demeurer élevés jusqu'à ce que l'inflation soit maîtrisée. D'ailleurs, cette conjoncture favorisera les produits d'épargne bilan qui redeviennent plus attractifs pour les membres et clients.

De plus, le passage au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la norme IFRS 17 et l'application complète d'IFRS 9 pourraient amener le Mouvement Desjardins à revoir certaines méthodes de calcul de ses objectifs financiers de performance à long terme. La nouvelle norme modifiera l'évaluation et la comptabilisation des contrats d'assurance ainsi que les informations à fournir aux états financiers du Mouvement. Les excédents nets des assureurs seront plus sensibles aux variations des marchés financiers principalement, mais aussi aux taux d'intérêt, ce qui pourrait ajouter de la volatilité aux résultats trimestriels et annuels comparativement à ce qui était observé par le passé. Toutefois, la valeur économique des contrats d'assurance demeurera la même sur leur durée de vie. Des travaux sont en cours afin de mettre à jour les indicateurs de la planification stratégique 2021-2024 qui seront suivis en 2023.

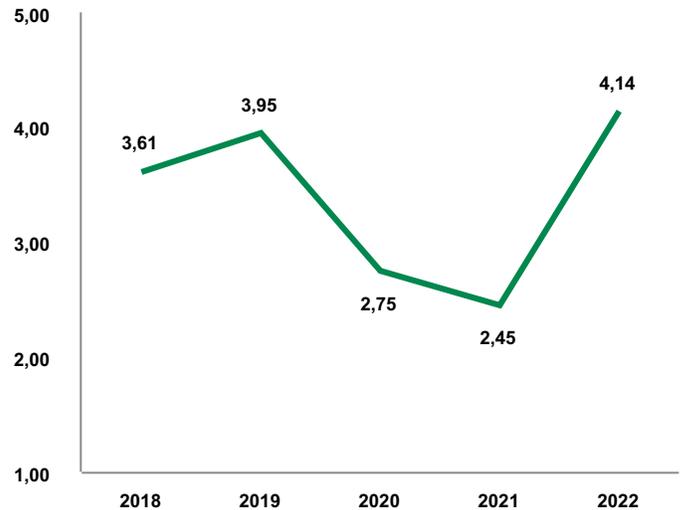
Enfin, la gestion rigoureuse des coûts, incluant la mise en place d'initiatives favorisant l'efficacité et l'efficacité de même que la gestion du capital, permettra au Mouvement Desjardins de maintenir un niveau d'investissement important au profit des membres et de la collectivité en adoptant des idées innovantes pour améliorer et simplifier la prestation de services et assurer la sécurité de l'information, dont la protection des renseignements personnels.

## 1.5 Environnement économique et perspectives

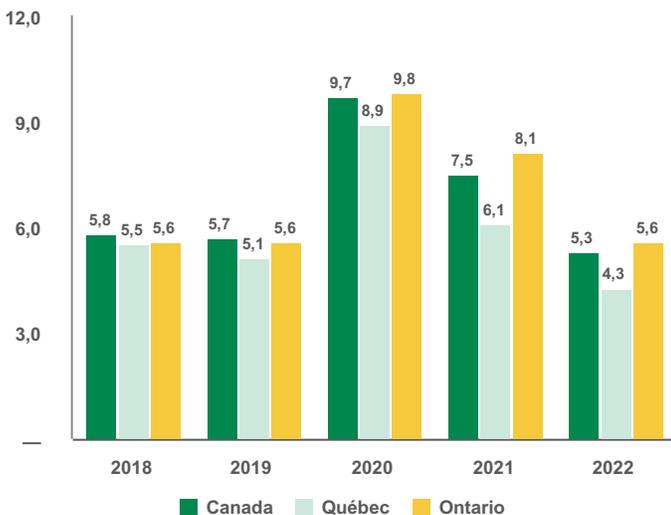
**Évolution du dollar CA par rapport au dollar US (en date de fin de trimestre)**  
(en \$ US / \$ CA)



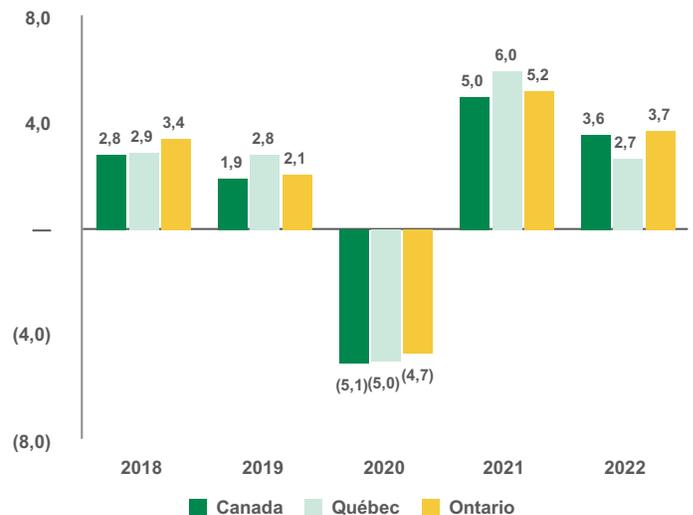
**Évolution du taux préférentiel (moyenne annuelle)**  
(en %)



**Évolution du taux de chômage (moyenne annuelle)**  
(en %)



**Croissance annuelle du PIB**  
(en %)



### Économie mondiale

L'année 2022 a vu l'économie mondiale poursuivre sa reprise postpandémique. La croissance du PIB réel mondial de 3,1 % en 2022 s'est toutefois montrée nettement plus faible que le gain de 6,2 % enregistré en 2021. Plusieurs économies ont aussi connu des difficultés au cours de la période. En effet, la production mondiale, notamment celle en Chine, a subi diverses vagues de la COVID-19 et a, surtout, dû subir les conséquences de la guerre en Ukraine. Celle-ci a engendré une augmentation rapide des prix des matières premières, dont l'énergie et les denrées alimentaires. La guerre a aussi mené à une détérioration supplémentaire des chaînes d'approvisionnement. Conséquemment, l'inflation, qui était déjà vive dans plusieurs régions du monde, s'est exacerbée davantage. Les conséquences de la guerre ont surtout été notables en Europe, y compris au Royaume-Uni, qui fait face à une forte augmentation des prix de l'énergie, ce qui a miné le revenu des ménages et durement affecté leur confiance. En Chine, l'économie a subi au printemps et à l'automne des fermetures de villes importantes en raison de la politique zéro COVID du gouvernement.

La croissance devrait ralentir davantage dans la plupart des pays en 2023 alors que la hausse du coût de la vie continue de miner le revenu réel des consommateurs et que les augmentations de taux d'intérêt nuisent à la demande de biens et services, notamment du côté du marché immobilier. Une croissance de seulement 2,2 % du PIB réel mondial est prévue pour 2023.

Les principaux indices boursiers mondiaux ont affiché des reculs importants en 2022. Bien que le contexte inflationniste ait continué à favoriser la croissance des profits des entreprises, la remontée rapide des taux d'intérêt a fortement pénalisé les rendements sur les marchés financiers. L'augmentation des taux d'intérêt a d'abord touché les obligations gouvernementales dès le début de l'année, puis les banques centrales ont rapidement emboîté le pas en déclenchant un cycle de resserrement monétaire rapide au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Avec l'ensemble de la courbe de taux d'intérêt qui atteint maintenant son niveau le plus élevé depuis les 15 dernières années, les risques orientent fortement à la baisse la croissance économique, ce qui pourrait continuer de pénaliser les rendements boursiers.

## États-Unis

L'économie américaine a subi plusieurs difficultés en 2022. Le PIB réel des États-Unis a même diminué au cours des deux premiers trimestres de l'année. Il était toutefois difficile de parler alors de récession, car plusieurs autres indicateurs, dont la demande intérieure et le marché du travail, ont continué de progresser. Le PIB réel a connu une meilleure croissance aux troisième et quatrième trimestres. L'inflation est restée problématique tout au long de 2022, bien qu'elle ait culminé à 9,1 % en juin selon la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation. Afin de combattre la croissance trop forte du coût de la vie et d'éviter un relâchement des anticipations inflationnistes, la Réserve fédérale américaine a entamé en mars un resserrement monétaire qui s'est par la suite accéléré. La forte augmentation des taux directeurs et des taux de marchés, y compris ceux du côté des hypothèques, a nui à l'économie, en commençant par le marché de l'habitation, qui a diminué presque toute l'année. On a aussi observé un net ralentissement de la consommation de biens, alors que la consommation des services a plutôt continué sa reprise postpandémique.

La croissance annuelle du PIB devrait se montrer lente en 2023 alors que les ménages et les entreprises continueront de subir les effets des hausses de taux d'intérêt. Une récession est donc prévue. L'atténuation de l'inflation et le rééquilibrage de l'économie, y compris au sein du marché du travail, devraient permettre une reprise qui sera perceptible au cours du deuxième semestre de 2023. Après une forte hausse de 5,9 % en 2021 et une croissance respectable de 2,1 % en 2022, le PIB réel américain ne devrait croître que de 0,7 % en 2023.

## Canada

La récupération de l'économie canadienne s'est poursuivie à bon rythme en première moitié de 2022. Le taux de chômage a même atteint un nouveau creux historique de 4,9 % en juin. La combinaison d'une demande vigoureuse et d'une offre limitée par des problèmes dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ainsi que certaines pénuries a toutefois entraîné d'importants déséquilibres. Comme dans plusieurs autres régions dans le monde, ces déséquilibres ont causé une forte accélération de l'inflation au Canada, qui est passée de 4,8 % en décembre 2021 à un sommet de 8,1 % en juin 2022. Pour ramener un meilleur équilibre entre l'offre et la demande et ainsi réduire les pressions à la hausse sur les prix, la Banque du Canada a entamé un rehaussement de ses taux d'intérêt directeurs en mars 2022, suivi par d'autres augmentations tout au long de l'année. Le taux cible des fonds à un jour, qui s'élevait à seulement 0,25 % au début de 2022, a ainsi terminé l'année à 4,25 %.

Cette forte hausse des taux d'intérêt a eu un effet important sur l'économie canadienne, en particulier les secteurs les plus sensibles aux taux d'intérêt. Le marché de l'habitation a notamment reculé de façon marquée avec une baisse des prix et des ventes de propriétés existantes. Dans ces conditions, la croissance du PIB réel a ralenti en deuxième moitié de 2022. Par contre, les effets d'une politique monétaire nettement plus restrictive se font sentir sur l'inflation, qui a commencé à reculer graduellement depuis juillet 2022. Au bout du compte, l'ensemble de l'année 2022 devrait se solder par une hausse du PIB réel canadien de 3,6 % et un taux d'inflation moyen de 6,8 %. Les difficultés devraient culminer en 2023 alors qu'une récession est prévue au Canada. La progression du PIB réel canadien devrait toutefois retourner en territoire positif à l'automne 2023. Pour l'ensemble de l'année 2023, le PIB réel canadien devrait afficher une progression d'environ 0,7 %. L'inflation devrait continuer à se normaliser tout au long de 2023 et atteindre 3,5 % en moyenne durant l'année.

## Québec

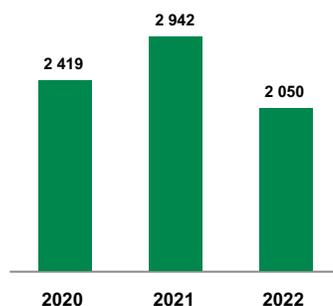
Après un début d'année exceptionnel, la croissance économique a fortement ralenti au printemps 2022. La hausse annualisée du PIB réel s'est essoufflée de 5,5 % à 1,2 % du premier au deuxième trimestre. La seconde moitié de 2022 a été particulièrement difficile. Le PIB réel a encaissé un recul de 1,9 % à rythme annualisé au troisième trimestre, ce qui pourrait marquer le début d'une récession. Le marché immobilier résidentiel, qui a changé de cap au printemps 2022, a continué à se refroidir. Les ventes de propriétés existantes ont diminué et le prix moyen a fléchi de 6,9 % entre le sommet d'avril et décembre 2022. Les mises en chantier ont baissé d'environ 15 % l'an passé, mettant un terme à la forte croissance enregistrée pendant la pandémie. La remontée des taux d'intérêt nuit aussi aux dépenses des ménages, qui sont mises à rude épreuve. Les consommateurs ont dû affronter la forte inflation qui gruge leur pouvoir d'achat. Le taux d'inflation a d'ailleurs atteint 6,7 % en 2022 et la confiance des Québécois a plongé à un niveau presque aussi bas qu'au plus fort de la pandémie. Le taux d'épargne est toutefois demeuré élevé, soit environ 10 % en 2022, grâce aux mesures de soutien gouvernementales et aux dépenses assez limitées des consommateurs. La période de surchauffe du marché du travail s'est toutefois prolongée. Le taux de chômage a atteint 4,3 % en 2022 et les hausses de salaire ont été rapides. Du côté des entreprises, les perturbations des chaînes d'approvisionnement s'atténuent et les coûts de transport des conteneurs maritimes en provenance de l'Asie sont redescendus près du niveau pré-pandémique. Les entreprises exportatrices sont toutefois confrontées au ralentissement de l'économie mondiale qui s'est amorcé en 2022. De plus, le haut niveau des taux d'intérêt fait en sorte que les ménages et les entreprises fortement endettés sont devenus plus vulnérables. Le contexte s'est assombri au fil de 2022 et la détérioration de l'économie du Québec se poursuivra en 2023.

L'évolution des marchés où œuvrent les secteurs du Mouvement Desjardins est décrite dans les analyses correspondantes à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».

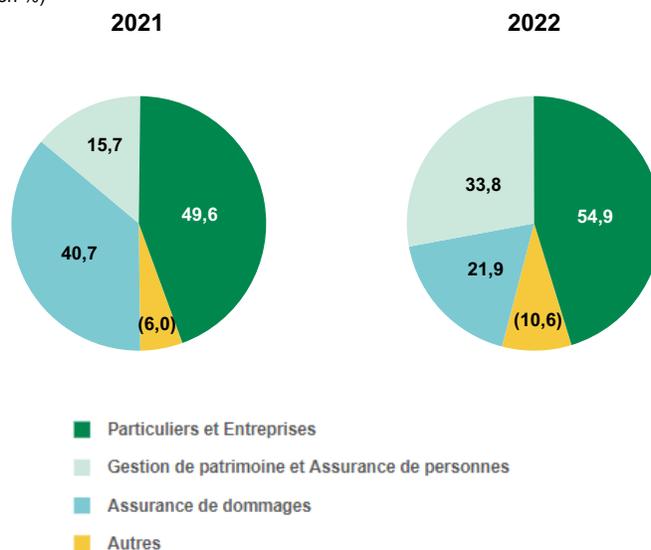
## 2.0 Revue des résultats financiers

### 2.1 Analyse des résultats de l'exercice 2022

**Excédents avant ristournes aux membres**  
(en M\$)



**Contributions des secteurs aux excédents avant ristournes aux membres**  
(en %)



#### EXCÉDENTS DE 2022

Pour l'exercice 2022, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 2 050 M\$, en baisse de 892 M\$, ou de 30,3 %, par rapport à l'exercice 2021. La diminution des excédents est en grande partie attribuable à une hausse de la charge de sinistres dans le secteur Assurance de dommages, en assurance automobile et de biens. L'augmentation de la fréquence des réclamations automobiles, alors que celle-ci était à un niveau inférieur en 2021 dans le contexte de la pandémie, l'incidence de l'inflation ainsi que les conditions climatiques plus défavorables ont marqué l'année 2022. La baisse des excédents s'explique également par l'augmentation des sommes investies dans des projets prévus dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et par la hausse des frais liés au personnel. Cette diminution des excédents est atténuée par la hausse du revenu net d'intérêts et des autres revenus d'exploitation<sup>(1)</sup>, par l'effet de l'augmentation des taux d'intérêt sur les provisions techniques en assurance de personnes, ainsi que par l'expérience globalement plus favorable essentiellement en assurance collective.

Par sa nature de groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités, un rôle qu'il a poursuivi au cours de l'exercice 2022.

- Montant total retourné aux membres et à la collectivité<sup>(1)</sup> de 518 M\$, comparativement à 497 M\$ pour l'exercice 2021.
  - Provision pour ristournes de 403 M\$, en hausse de 16 M\$ par rapport à l'exercice 2021.
  - Remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 115 M\$, comparativement à 110 M\$ pour l'exercice précédent, dont 46 M\$ en 2022 et 41 M\$ en 2021 proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses.
- Engagements de 14 M\$ en 2022 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement, qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques. Depuis 2017, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 161 M\$.

#### Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **excédents de 1 126 M\$**, en baisse de 333 M\$, ou de 22,8 %, par rapport à 2021. Cette diminution est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
  - Hausse des frais autres que d'intérêts, en raison principalement de l'augmentation, tel que prévu, des sommes investies dans des projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité, ainsi que de la hausse des frais liés au personnel afin de soutenir la progression des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
  - Dotation à la provision pour pertes de crédit de 2022 plus élevée que celle de 2021, laquelle reflétait les incidences de l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs.
  - En contrepartie, hausse du revenu net d'intérêts, déduction faite de la fluctuation défavorable des activités liées aux instruments financiers dérivés, et augmentation des autres revenus d'exploitation<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 692 M\$**, en hausse de 229 M\$, ou de 49,5 %, par rapport à 2021 principalement attribuable aux éléments suivants :
  - Effet favorable de l'augmentation des taux d'intérêt sur les provisions techniques.
  - Expérience globalement plus favorable que celle de 2021, essentiellement en assurance collective.
  - Effet positif des révisions d'hypothèses actuarielles effectuées dans le cours normal des affaires alors que celles-ci avaient affecté défavorablement l'exercice 2021.
  - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à ceux réalisés en 2021.
 Cette hausse a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
  - Augmentation des frais autres que d'intérêts en raison principalement de la hausse des frais liés au personnel et de l'augmentation, tel que prévu, des sommes investies dans des projets stratégiques.
  - Incidences des marchés affectant les fonds de placement garanti plus défavorablement qu'en 2021.
- Assurance de dommages : **excédents de 450 M\$**, en baisse de 747 M\$, ou de 62,4 %, par rapport à l'exercice 2021, attribuable aux éléments suivants :
  - Ratio des sinistres supérieur à celui constaté en 2021 essentiellement en assurance automobile et de biens, l'exercice 2022 ayant été marqué par les éléments suivants :
    - Fréquence des sinistres supérieure à celle de l'exercice 2021, notamment en assurance automobile.
    - Incidence de l'inflation.
    - Une catastrophe, soit un rare phénomène météorologique nommé *dérécho*, et cinq événements majeurs (inondations, vent, fortes pluies, ouragan Fiona et tempête de neige), comparativement à une catastrophe et un événement majeur en 2021.
  - En contrepartie, hausse des revenus de placement<sup>(1)</sup>, excluant la variation de la juste valeur des obligations appariées.
- **Rendement des capitaux propres de 6,2 %**, comparativement à 8,9 % pour l'exercice 2021, en raison principalement de la diminution des excédents, comme cela a été expliqué précédemment.

Le tableau suivant présente le calcul du rendement des capitaux propres.

**Tableau 6 – Rendement des capitaux propres**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2022	2021	2020
Excédents avant ristournes aux membres	2 050 \$	2 942 \$	2 419 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(67)	(143)	(84)
<b>Part revenant au Groupe avant ristournes aux membres</b>	<b>1 983 \$</b>	<b>2 799 \$</b>	<b>2 335 \$</b>
<b>Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>31 978 \$</b>	<b>31 518 \$</b>	<b>28 247 \$</b>
<b>Rendement des capitaux propres<sup>(1)</sup></b>	<b>6,2 %</b>	<b>8,9 %</b>	<b>8,3 %</b>

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

## REVENUS D'EXPLOITATION

**Tableau 7 – Revenus d'exploitation**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)

	2022	2021	2020
Revenu net d'intérêts	6 330 \$	5 786 \$	5 640 \$
Primes nettes	11 842	11 278	9 920
Autres revenus d'exploitation <sup>(1)</sup> (voir le tableau 10)	3 626	3 341	2 839
<b>Total des revenus d'exploitation<sup>(1)</sup></b>	<b>21 798 \$</b>	<b>20 405 \$</b>	<b>18 399 \$</b>

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

Les revenus d'exploitation se sont élevés à 21 798 M\$, en hausse de 1 393 M\$, ou de 6,8 %, par rapport à ceux de l'exercice 2021.

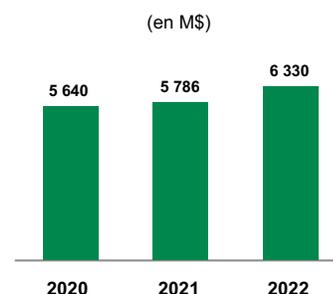
<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

## Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts et des obligations subordonnées. Il est sensible aux variations des taux d'intérêt, aux stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers, ainsi qu'à la composition des instruments financiers portant ou non intérêt. Afin d'analyser la variation du revenu net d'intérêts, le tableau 8 présente son évolution selon les grandes catégories d'actif et de passif, alors que le tableau 9 illustre le détail des effets sur ce revenu des variations des volumes et des taux d'intérêt des différents éléments d'actif et de passif.

**Le revenu net d'intérêts s'est élevé à 6 330 M\$, en hausse de 544 M\$, ou de 9,4 %.** Cette augmentation provient des éléments suivants :

- Augmentation du rendement moyen des prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
  - Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
  - Hausse des revenus d'intérêts provenant des liquidités et des valeurs mobilières.
  - En contrepartie, augmentation des frais d'intérêts sur dépôts en lien avec la croissance des taux d'intérêt.
- **Marge nette d'intérêt de 2,13 %** en 2022, en hausse de 7 points de base par rapport à 2021. Cette augmentation provient principalement de la croissance du volume moyen des prêts jumelée à la hausse des taux d'intérêt.
- **Revenus d'intérêts de 9 385 M\$,** en hausse de 1 984 M\$, ou de 26,8 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
- Hausse du rendement moyen du total des actifs portant intérêt, provenant des prêts, des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ayant fait augmenter les revenus de 1 381 M\$.
  - Augmentation des revenus d'intérêts de 603 M\$ en lien avec la croissance du volume moyen du total des actifs portant intérêt, provenant essentiellement des prêts.
- **Frais d'intérêts de 3 055 M\$,** en hausse de 1 440 M\$, ou de 89,2 %, en raison principalement des éléments suivants :
- Augmentation de 1 342 M\$ des frais d'intérêts, provenant principalement des dépôts en lien avec la croissance des taux d'intérêt.
  - Croissance du volume moyen du total des passifs portant intérêt, provenant principalement des dépôts, ayant amené une augmentation des frais d'intérêts de 98 M\$.



### Tableau 8 – Revenu net d'intérêts sur l'actif et le passif moyens

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022			2021			2020		
	Volume moyen	Intérêts	Taux moyen	Volume moyen	Intérêts	Taux moyen	Volume moyen	Intérêts	Taux moyen
<b>Actif</b>									
Actifs portant intérêt <sup>(1)</sup>									
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	59 034 \$	1 107 \$	1,88 %	62 646 \$	473 \$	0,76 %	35 992 \$	488 \$	1,36 %
Prêts	237 678	8 278	3,48	217 864	6 928	3,18	200 652	7 278	3,63
Total des actifs portant intérêt	296 712	9 385	3,16	280 510	7 401	2,64	236 644	7 766	3,28
Autres actifs	10 067			9 698			8 422		
<b>Total de l'actif</b>	<b>306 779 \$</b>	<b>9 385 \$</b>	<b>3,06 %</b>	290 208 \$	7 401 \$	2,55 %	245 066 \$	7 766 \$	3,17 %
<b>Passif et capitaux propres</b>									
Passifs portant intérêt <sup>(1)</sup>									
Dépôts	247 105 \$	2 829 \$	1,14 %	233 757 \$	1 508 \$	0,65 %	202 888 \$	2 010 \$	0,99 %
Obligations subordonnées	2 325	78	3,35	2 058	65	3,16	1 416	57	4,03
Autres éléments de passif <sup>(2)</sup>	5 395	148	2,74	4 947	42	0,85	1 459	59	4,04
Total des passifs portant intérêt	254 825	3 055	1,20	240 762	1 615	0,67	205 763	2 126	1,03
Autres passifs <sup>(2)</sup>	29 401			26 333			18 423		
Capitaux propres	22 553			23 113			20 880		
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>306 779 \$</b>	<b>3 055 \$</b>	<b>1,00 %</b>	290 208 \$	1 615 \$	0,56 %	245 066 \$	2 126 \$	0,87 %
<b>Revenu net d'intérêts</b>		<b>6 330 \$</b>			<b>5 786 \$</b>			<b>5 640 \$</b>	
<b>Marge nette d'intérêt<sup>(3)</sup></b>			<b>2,13 %</b>			<b>2,06 %</b>			<b>2,38 %</b>

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

<sup>(2)</sup> Les données de 2021 et 2020 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

<sup>(3)</sup> Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

**Tableau 9 – Incidences sur le revenu net d'intérêts des modifications des volumes et des taux**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022/2021		Augmentation (diminution)			2021/2020		Augmentation (diminution)		
	Variation du volume moyen	Variation du taux moyen	Intérêts	Volume moyen	Taux moyen	Variation du volume moyen	Variation du taux moyen	Intérêts	Volume moyen	Taux moyen
<b>Actif</b>										
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	(3 612) \$	1,12 %	634 \$	(27) \$	661 \$	26 654 \$	(0,60) %	(15) \$	361 \$	(376) \$
Prêts	19 814	0,30	1 350	630	720	17 212	(0,45)	(350)	624	(974)
<b>Variation du revenu d'intérêts</b>			1 984	603	1 381			(365)	985	(1 350)
<b>Passif</b>										
Dépôts	13 348 \$	0,49 %	1 321 \$	86 \$	1 235 \$	30 869 \$	(0,34) %	(502) \$	306 \$	(808) \$
Obligations subordonnées	267	0,19	13	8	5	642	(0,87)	8	26	(18)
Autres éléments de passif <sup>(1)</sup>	448	1,89	106	4	102	3 488	(3,19)	(17)	141	(158)
<b>Variation des frais d'intérêts</b>			1 440	98	1 342			(511)	473	(984)
<b>Variation du revenu net d'intérêts</b>			544 \$	505 \$	39 \$			146 \$	512 \$	(366) \$

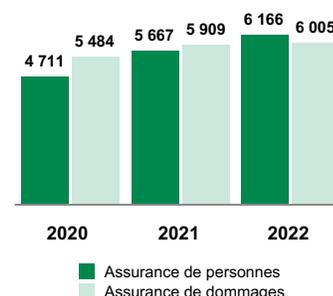
<sup>(1)</sup> Les données de 2021/2020 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.**Primes nettes<sup>(1)</sup>**

Les primes nettes totalisant 11 842 M\$ sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages. Elles ont augmenté de 564 M\$, ou de 5,0 %, par rapport à celles de l'exercice 2021, en raison des éléments provenant des secteurs suivants :

(en M\$)

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Primes nettes d'assurance et de rentes de 6 166 M\$**, en hausse de 499 M\$, ou de 8,8 %, en raison des éléments suivants :
  - Augmentation de 313 M\$ des primes de rentes provenant essentiellement des rentes collectives, liée notamment à la conclusion d'ententes avec des groupes dont la valeur est supérieure à celle de 2021. Cette hausse se reflète par une variation similaire des provisions techniques incluses à la rubrique Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
  - Hausse de 146 M\$ des primes provenant de l'assurance collective et de 40 M\$ de celles provenant de l'assurance individuelle.

Secteur Assurance de dommages

- **Primes nettes de 6 005 M\$**, en hausse de 96 M\$, ou de 1,6 %. Cette augmentation provient notamment de la croissance des affaires.

<sup>(1)</sup> La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.**Autres revenus d'exploitation****Tableau 10 – Autres revenus d'exploitation**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

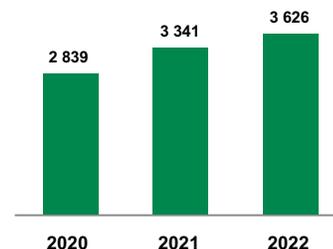
(en millions de dollars)	2022	2021	2020
Frais de service sur les dépôts et les paiements	448 \$	424 \$	388 \$
Commissions sur les prêts et les cartes	991	735	628
Services de courtage et de fonds de placement	989	1 108	954
Honoraires de gestion et de services de garde	786	732	617
Revenus de change	119	121	103
Autres	293	221	149
<b>Total des autres revenus d'exploitation<sup>(1)</sup></b>	<b>3 626 \$</b>	<b>3 341 \$</b>	<b>2 839 \$</b>

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

Les autres revenus d'exploitation se sont élevés à **3 626 M\$**, en hausse de 285 M\$, ou de 8,5 %, par rapport à ceux de l'exercice 2021, en raison des éléments suivants :

(en M\$)

- **Frais de service sur les dépôts et les paiements de 448 M\$**, en hausse de 24 M\$, ou de 5,7 % en raison de la croissance du volume de transactions.
- **Commissions sur les prêts et les cartes de 991 M\$**, en hausse de 256 M\$, ou de 34,8 %, en raison de l'augmentation des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins.
- **Services de courtage et de fonds de placement de 989 M\$**, en baisse de 119 M\$, ou de 10,7 %. Cette diminution provient des éléments suivants :
  - Diminution des actifs sous gestion, liée notamment, à l'incidence de l'évolution des marchés financiers.
  - Baisse des revenus provenant des activités de courtage en valeurs mobilières.
- **Honoraires de gestion et de services de garde de 786 M\$**, en hausse de 54 M\$, ou de 7,4 %.
- **Revenus de change de 119 M\$**, soit un montant comparable à celui de 2021.
- **Autres revenus d'exploitation de 293 M\$**, en hausse de 72 M\$, ou de 32,6 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
  - Variation des fonds de participation profitant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.
  - Augmentation moins importante qu'en 2021 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm) découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.
  - En contrepartie, diminution des revenus provenant des activités d'EspaceProprio.

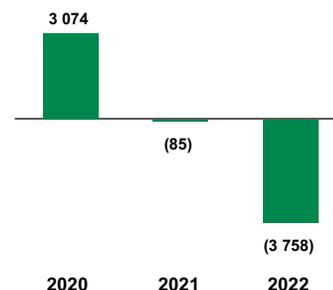


## REVENUS DE PLACEMENT<sup>(1)</sup>

**Pertes de 3 758 M\$**, présentées sous la rubrique **Revenus (pertes) de placement**, comparativement à des pertes de 85 M\$ constatées pour l'exercice 2021, essentiellement attribuables aux éléments suivants :

- Fluctuation défavorable de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
  - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement d'une hausse des taux d'intérêt sur le marché plus élevée qu'au cours de l'exercice 2021.
  - Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par la diminution de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
- Variation négative de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages plus importante que celle qui avait été constatée en 2021, expliquée par une hausse des taux d'intérêt sur le marché en 2022 plus importante que celle qui était survenue en 2021. Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par une diminution de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
- Fluctuation défavorable des activités liées aux instruments financiers dérivés.
- En contrepartie, gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à ceux réalisés en 2021.

(en M\$)



## REVENU TOTAL

Le revenu total a atteint **18 040 M\$**, en baisse de 2 280 M\$, ou de 11,2 %, par rapport à 2021. Il est constitué du revenu net d'intérêts, des primes nettes, des autres revenus d'exploitation et des revenus de placement. Cette diminution provient principalement de la baisse des revenus de placement telle qu'expliquée précédemment et est compensée en grande partie par une variation similaire des provisions techniques incluses à la rubrique Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.

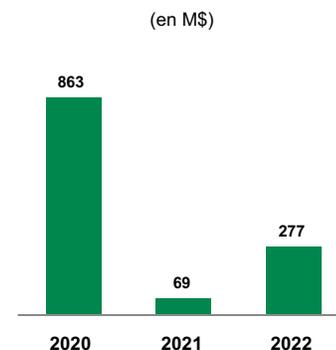
<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

## DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 277 M\$, en hausse de 208 M\$ par rapport à 2021. La dotation de 2022 est affectée notamment par une hausse des encours et une certaine dégradation de la qualité du crédit des portefeuilles de cartes de crédit et, dans une moindre mesure, des portefeuilles de prêts aux entreprises. La dotation de 2021 reflétait principalement les incidences de l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs. Les radiations nettes de 2022 et de 2021 sont demeurées historiquement faibles pour l'ensemble des portefeuilles.

Le Mouvement Desjardins a continué en 2022 de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,11 % en 2022, comparativement à 0,03 % pour l'exercice 2021. La hausse de cet indicateur s'explique par le fait que la dotation à la provision pour pertes de crédit de 2022 est plus élevée que celle de l'exercice 2021, laquelle reflétait principalement les incidences de l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,47 %, soit le même ratio qu'au 31 décembre 2021.



Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit.

**Tableau 11 – Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2022	2021	2020
Dotation à la provision pour pertes de crédit totale	277 \$	69 \$	863 \$
Dotation à la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières	5	1	—
<b>Dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan</b>	<b>272 \$</b>	<b>68 \$</b>	<b>863 \$</b>
Prêts bruts moyens	241 613 \$	222 138 \$	208 482 \$
Acceptations brutes moyennes	131	210	200
<b>Prêts et acceptations bruts moyens<sup>(1)</sup></b>	<b>241 744 \$</b>	<b>222 348 \$</b>	<b>208 682 \$</b>
<b>Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit<sup>(1)</sup></b>	<b>0,11 %</b>	<b>0,03 %</b>	<b>0,41 %</b>

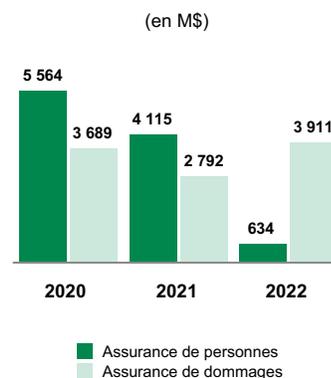
<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

## SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE<sup>(1)</sup>

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 4 500 M\$, en baisse de 2 383 M\$, ou de 34,6 %, par rapport à l'exercice 2021. Cette diminution, qui est compensée en partie par une variation similaire de la rubrique Revenus (pertes) de placement, s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :

### Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Charge de sinistres de 634 M\$**, en baisse de 3 481 M\$, ou de 84,6 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
  - Diminution de 3 736 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », en raison des éléments suivants :
    - Fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement.
    - Effet favorable de l'augmentation des taux d'intérêt sur les provisions.
    - Expérience globalement plus favorable essentiellement en assurance collective.
    - Effet positif des révisions d'hypothèses actuarielles effectuées dans le cours normal des affaires alors que celles-ci avaient affecté défavorablement l'exercice 2021.
    - Compensée en partie par les provisions prises en lien avec les rentes collectives, découlant notamment de la conclusion d'ententes avec des groupes dont la valeur est supérieure à celle de 2021, tel que mentionné précédemment.
  - En contrepartie, hausse des prestations liée à la croissance des affaires et à l'augmentation du coût des médicaments et des soins de santé.



### Secteur Assurance de dommages

- **Charge de sinistres de 3 911 M\$**, en hausse de 1 119 M\$, ou de 40,1 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
  - Ratio des sinistres de 73,1 %, alors qu'il était de 50,1 % en 2021.
    - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours supérieur à celui constaté en 2021, soit 75,2 %, comparativement à 60,8 %, essentiellement en assurance automobile et de biens, reflétant, entre autres, l'augmentation de la fréquence des sinistres en assurance automobile, ainsi que l'incidence de l'inflation.
    - Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures moins favorable qu'à l'exercice comparatif, soit (6,1) %, comparativement à (12,1) %, essentiellement en assurance automobile en raison notamment des pressions inflationnistes récentes.
    - Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs supérieur à celui de 2021, soit un ratio de 4,0 %, comparativement à 1,4 %. L'exercice 2022 a été marqué par une catastrophe, soit un rare phénomène météorologique nommé *dérécho*, en Ontario et au Québec, et cinq événements majeurs (inondations, vent, fortes pluies, ouragan Fiona et tempête de neige), alors que l'exercice 2021 avait été marqué par une catastrophe, soit une tempête de grêle en Alberta, et un événement majeur.
  - En contrepartie, incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres plus importante que celle constatée en 2021. Rappelons que cette incidence favorable sur la charge de sinistres est compensée, en partie, par une variation de la juste valeur des obligations appariées, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement.

<sup>(1)</sup> La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

## FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS ET INDICE DE PRODUCTIVITÉ

**Tableau 12 – Frais autres que d'intérêts**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022	2021 <sup>(1)</sup>	2020 <sup>(1)</sup>
Salaires et avantages du personnel			
Salaires	4 137 \$	3 553 \$	3 101 \$
Avantages du personnel	929	884	801
	5 066	4 437	3 902
Honoraires	1 159	1 013	664
Technologie	978	893	791
Commissions	929	881	788
Frais d'occupation	403	406	419
Communications	417	329	290
Taxes d'affaires et impôts sur le capital	482	459	418
Autres	1 204	1 148	1 025
<b>Total des frais autres que d'intérêts</b>	<b>10 638 \$</b>	<b>9 566 \$</b>	<b>8 297 \$</b>
<b>Indice de productivité<sup>(2)</sup></b>	<b>78,6 %</b>	<b>71,2 %</b>	<b>67,8 %</b>

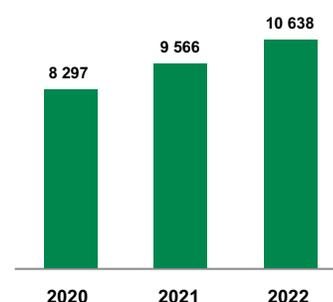
<sup>(1)</sup> Les données ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

<sup>(2)</sup> Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

(en M\$)

Les frais autres que d'intérêts ont totalisé **10 638 M\$** pour l'exercice 2022, en hausse de 1 072 M\$, ou de 11,2 %, par rapport à 2021. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Hausse, tel que prévu, des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
  - Augmentation des frais liés au personnel, à la technologie et aux communications afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
  - Hausse des frais liés au programme de récompenses en lien avec la croissance des volumes des activités de paiement.
- **Salaires et avantages du personnel de 5 066 M\$**, en hausse de 629 M\$, ou de 14,2 %, par rapport à 2021, en raison principalement de l'augmentation des salaires liée à la croissance des activités, aux projets stratégiques en matière de transformation numérique et de sécurité et à l'indexation.
    - Représentent 47,6 % de l'ensemble des frais autres que d'intérêts, soit un pourcentage légèrement supérieur à celui de 46,4 % enregistré en 2021.
    - Ratio des avantages du personnel sur le total de la rémunération de base<sup>(1)</sup> de 22,5 % en 2022, en baisse par rapport à celui de 24,9 % enregistré en 2021.
  - **Honoraires de 1 159 M\$**, en hausse de 146 M\$, ou de 14,4 %, par rapport à 2021 en raison de l'augmentation des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
  - **Technologie de 978 M\$**, en hausse de 85 M\$, ou de 9,5 %, par rapport à 2021 afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
  - **Commissions de 929 M\$**, en hausse de 48 M\$, ou de 5,4 %, par rapport à 2021 attribuable à l'augmentation des frais liés à la rémunération sur primes dans le cadre des activités d'assurance de dommages.
  - **Frais d'occupation de 403 M\$**, soit un montant comparable à 2021.
  - **Communications de 417 M\$**, en hausse de 88 M\$, ou de 26,7 %, par rapport à 2021 attribuable à des dépenses de publicité plus importantes.
  - **Taxes d'affaires et impôts sur le capital de 482 M\$**, en hausse de 23 M\$, ou de 5,0 %, par rapport à 2021.
  - **Autres frais de 1 204 M\$**, en hausse de 56 M\$, ou de 4,9 %, par rapport à 2021 attribuable à l'augmentation des frais liés au programme de récompenses en lien avec la croissance des volumes des activités de paiement.
  - **Indice de productivité à 78,6 % pour 2022**, comparativement à 71,2 % pour 2021, en raison notamment des sommes plus importantes investies dans les projets stratégiques et de l'augmentation des frais liés au personnel.



## IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS ET IMPÔTS INDIRECTS

Le Mouvement Desjardins est un groupe financier coopératif au sein duquel chacune des entités qui est une coopérative de services financiers, soit les caisses et la Fédération, est considérée aux fins de la fiscalité comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières canadiennes, qui sont de grandes sociétés publiques. Les entités du Mouvement qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 575 M\$**, en baisse de 285 M\$ par rapport à l'exercice 2021.
  - Taux d'imposition effectif<sup>(1)</sup> de 21,9 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, comparativement à 22,6 % pour l'exercice 2021.

La note complémentaire 28 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés présente, entre autres, le rapprochement du taux d'imposition statutaire et du taux effectif exprimé en dollars.

Les impôts indirects comprennent l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services, et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts. Pour l'exercice 2022, les entités du Mouvement ont versé 1 954 M\$ en impôts indirects, comparativement à 1 641 M\$ en 2021.

## 2.2 Analyse des résultats des secteurs d'activité

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients, ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ainsi qu'Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

## 2.2.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

### PROFIL

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. Fort d'une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des membres particuliers et entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives, le Mouvement Desjardins est un leader dans les services financiers au Québec et est présent dans les services financiers en Ontario.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière de gestion financière au quotidien, d'épargne, de paiement, de gestion de patrimoine, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement et de risque, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres et clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins offre ses services par l'intermédiaire du réseau des caisses, de leurs centres Desjardins Entreprises et des centres Service Signature, ainsi que de réseaux complémentaires et d'équipes spécialisées mobiles, soit en personne, au téléphone ou par Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

### ACTIVITÉS

- **Gestion financière au quotidien :**
  - Regroupe notamment les services de transactions au comptoir des caisses et au guichet automatique, les demandes d'information et différents services spécialisés, dont l'achat de devises étrangères, les mandats, les traites et les coffrets de sûreté. Plusieurs de ces services sont de plus en plus accessibles sur le Web et les appareils mobiles.
- **Épargne et placements :**
  - Regroupent des produits distribués par les caisses, les centres Desjardins Entreprises et Service Signature, les équipes spécialisées en gestion de patrimoine et les réseaux complémentaires, tels que les fonds communs de placement (Fonds Desjardins), les placements garantis liés aux marchés (PGLM), l'offre d'épargne garantie, l'offre de fonds de placement garantis, de même que les produits de rentes.
- **Offre intégrée aux entreprises :**
  - Se décline par des solutions sur mesure pour accompagner les entreprises de toutes tailles dans leurs projets, tant sur les marchés québécois et canadien qu'internationaux.
- **Financement :**
  - **Crédit hypothécaire résidentiel**, pour l'achat de terrains et de résidences neuves ou existantes, et pour la rénovation.
  - **Crédit à la consommation**, y compris, entre autres, les prêts accordés pour l'achat d'automobiles et de biens durables, les prêts et marges de crédit personnels, les prêts étudiants ainsi que les solutions de financement Accord D.
  - **Crédit aux entreprises**, qui permet l'offre de financement dans les secteurs commercial et industriel, agricole et agroalimentaire, public et institutionnel ainsi qu'à l'égard de l'immobilier commercial et multirésidentiel.
- **Paiement :**
  - Regroupe les services de paiement par carte de débit, de crédit et prépayée pour les particuliers et les entreprises, les services de paiement électronique et les transferts de fonds nationaux et internationaux.
- **AccèsD :**
  - Permet, entre autres, l'accessibilité aux produits et services du Mouvement Desjardins n'importe où dans le monde par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.
- **Réseaux spécialisés en gestion de patrimoine (Service Signature, Gestion privée, Valeurs mobilières et Courtage en ligne) :**
  - Chaque réseau de Desjardins offre d'accompagner le membre et client, ainsi que sa famille, en s'appuyant sur une vision 360° de la gestion de patrimoine.
  - Ces réseaux se différencient les uns des autres par leur approche et un éventail de services-conseils et de produits qui leur est propre. Pour la prestation des services offerts, ils ont accès à une équipe de spécialistes de divers horizons (fiscalistes, notaires, avocats, comptables, etc.), en mesure de couvrir tous les aspects de la gestion de patrimoine.
  - Pour le membre et client, il s'agit d'aller de l'avant avec le réseau offrant le type d'accompagnement le plus approprié, selon son aisance financière, sa situation et le parcours qu'il souhaite entreprendre pour la gestion de son patrimoine.
- **Marchés des capitaux :**
  - Répondent aux besoins de financement des grandes entreprises, des institutions et des coopératives canadiennes, et leur proposent des services-conseils en matière de fusions et d'acquisitions ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et de titres à revenu fixe.
  - Réalisé par l'intermédiaire d'équipes de vente et de négociation expérimentées et s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.
- **Capital de développement et de risque (Desjardins Capital) :**
  - Se spécialise dans l'investissement direct et indirect dans les petites et moyennes entreprises (PME) et coopératives de toutes les régions du Québec.
  - Valorise, accompagne et favorise la pérennité des PME du Québec.
  - À titre de gestionnaire de Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD), Desjardins Capital encourage l'épargne chez les Québécois.
  - Accompagne et outille de façon personnalisée avec ses solutions adaptées, un conseil stratégique et des services à valeur ajoutée pour les entreprises dans les différentes étapes de démarrage, de croissance ou de transfert.
- **Services spécialisés :**
  - Comprennent notamment les services internationaux, les services bancaires et de gestion de trésorerie, les solutions employeurs Desjardins (gestion de la paie, gestion des ressources humaines et épargne-retraite collective), les solutions d'affacturage ainsi que le financement spécialisé pour la clientèle institutionnelle, les secteurs de la franchise et de la santé et les bureaux de professionnels.

## RÉALISATIONS DE 2022

- Dans le contexte économique actuel de resserrement de la politique monétaire, l'**accompagnement des membres et clients demeure une priorité**. Chaque hausse de taux fait augmenter le nombre de membres en situation de vulnérabilité. Plusieurs initiatives ont été déployées afin d'accompagner les membres et clients en situation de vulnérabilité dans une approche proactive d'écoute et de bienveillance, telles qu'outiller nos employés de 1<sup>re</sup> ligne pour soutenir adéquatement les membres et clients, effectuer les appels de prise en charge proactifs et envoyer une infolettre spéciale sur la conjoncture économique.
- **Conseils en matière de sécurité et prévention de la fraude :**
  - Poursuite de la campagne « Aigusez vos cyberréflexes » pour accompagner les membres et clients avec de l'information et des outils pertinents. Invitant les membres et clients à aiguser leurs cyberréflexes grâce à divers conseils, l'offensive aborde différentes thématiques de sécurité définies et prioritaires pour le Mouvement Desjardins : hameçonnage, arnaque de l'argent facile, arnaque amoureuse, fraude à l'investissement et bonnes pratiques transactionnelles.
  - La validation en deux étapes devient progressivement obligatoire pour l'ensemble des utilisateurs d'AccèsD et AccèsD Affaires, permettant ainsi d'offrir une expérience simple et fluide aux membres et clients, et d'ajouter un niveau de sécurité aux comptes AccèsD.
- **Une expérience numérique rehaussée et simplifiée :**
  - Poursuite dans la réduction du nombre de nos sites Internet en 2022 afin de rendre l'expérience de navigation et de recherche plus simple, rapide et attrayante pour les membres et clients.
  - Refonte d'AccèsD Web et mobile permettant de rehausser les fonctionnalités en libre-service pour que les membres et clients puissent :
    - Gérer facilement leur carte de crédit.
    - Avoir une nouvelle expérience de consultation et de gestion du compte d'opérations courantes.
    - Avoir accès au portefeuille de PGLM en libre-service.
  - Authentification par la voix : cap franchi de 1 million d'utilisateurs. Pour une expérience plus sécuritaire et plus rapide, les personnes qui appellent les Centres de relations clients (CRC) peuvent être identifiées avec leur empreinte vocale. Cette initiative a remporté le prix Coup de cœur du public lors du gala des prix OCTAS du Réseau Action TI.
  - Assistante virtuelle Desjardins :
    - Simplification de l'accès à 14 millions d'appelants qui communiquent avec les CRC. Le projet visait à faire évoluer la réponse vocale interactive en priorisant les besoins des membres et clients. Desjardins est parmi les premières entreprises au Canada à offrir l'Assistance virtuelle en québécois, grâce aux solutions de Google.
    - Offre de conseils, notamment le remplacement de cartes de débit et de cartes de crédit.
    - L'exécution et la livraison de ce projet ont été lauréats dans la catégorie « Transformation des processus – Grande entreprise » au dernier gala des prix OCTAS du Réseau Action TI.
  - Déploiement en mode assisté de la nouvelle solution de rendez-vous en caisse, en CRC et par AccèsD. Elle permet, entre autres, aux membres d'avoir accès au premier conseiller disponible ayant l'expertise requise, et non seulement à son conseiller attribué en caisse.
  - Les entrepreneurs voient leur parcours de demande d'ouverture de compte en ligne simplifié avec une automatisation accrue améliorant ainsi l'expérience membre et client, et assurant l'intégrité de l'information.
- **Amélioration de l'offre dans des secteurs particuliers :**
  - Rehaussement de l'exécution des offres pour les entreprises technologiques, manufacturières et agricoles. Les équipes de 1<sup>re</sup> ligne disposent dorénavant d'outils leur permettant d'encore mieux accompagner les entreprises de ces secteurs.
  - Développement d'une offre pour les syndicats de propriété pour sensibiliser les membres aux modifications au Code civil du Québec relatives à l'assurance des copropriétés et à son incidence sur la gestion d'une copropriété. Cette offre les aide à gérer et à maintenir leur patrimoine immobilier tout en leur donnant accès à l'expertise de partenaires pour les soutenir dans l'administration de leur immeuble et leur proposer des outils de gestion innovants et abordables.
  - Offre développée pour sensibiliser les entrepreneurs et les accompagner dans leur virage numérique pour ainsi assurer leur compétitivité et augmenter leur productivité.
- **Faire découvrir l'entrepreneuriat aux jeunes :** Dans le cadre du programme Tous engagés pour la jeunesse, un partenariat de 500 000 \$ a été annoncé avec EVOL pour financer deux programmes à l'attention de jeunes entrepreneurs afin de les accompagner dans leur processus de reprenariat et de développement durable par le biais notamment de formations, de codéveloppement, de réseautage, d'accompagnement et de bourses.
- **Renforcer notre rôle de leader socioéconomique :**
  - Plus de 6 M\$ ont été octroyés en 2022 aux entrepreneurs du Québec et de l'Ontario dans le cadre du programme du Fonds C doté d'une enveloppe de 7 M\$ pour l'année. Une aide financière non remboursable pouvant atteindre 20 000 \$ a été accordée à plus de 750 entreprises pour réaliser leurs projets de croissance et de création d'emplois de qualité, leviers majeurs du développement économique des régions. Depuis 2020, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 14 M\$ dans le cadre de ce programme.
  - Bourses GoodSpark Desjardins pour une 3<sup>e</sup> année. Ce sont 3 M\$, sous forme de bourses de 20 000 \$ chacune, qui ont été remis à 150 petites entreprises afin de stimuler la croissance économique en Ontario et dans les régions de l'Atlantique et de l'Ouest.
- Le secteur déploie graduellement son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, avec notamment :
  - Engagement de Desjardins, aux côtés du gouvernement du Québec et d'autres partenaires, à soutenir la construction de 1 000 logements abordables d'ici les trois prochaines années. Cet engagement réaffirme notre volonté de continuer à contribuer au mieux-être des individus et des collectivités.
  - Lancement d'une nouvelle offre d'accompagnement aux membres entreprises pour faciliter l'attraction, l'installation et la rétention des travailleurs internationaux au Québec, en partenariat avec Montréal International.
  - Offre d'un nouveau parcours créé par Femmes en mouvement en collaboration avec L'effet A, pour propulser le leadership des femmes entrepreneures. Le Parcours entrepreneure est offert gratuitement et exclusivement aux femmes membres et clientes de Desjardins.
  - Engagement en matière de développement durable, la recharge de voitures électriques à une borne publique permet depuis août 2022 d'accumuler plus de BONIDOLLARS et de remises en argent sur les cartes de crédit particuliers Desjardins.
  - Distinction pour Desjardins Capital lors de la première édition de la Soirée reconnaissance Réseau Capital en remportant le prix *Allié(e) de la diversité et de l'inclusion* pour ses actions et son engagement à promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de l'industrie financière.
- **Modernisation de l'écosystème de paiements canadiens :** Le déploiement progressif pour le virement *Interac* a débuté en 2022, présentant ainsi une expérience modernisée et simplifiée pour les membres et clients, et permettant à Desjardins de demeurer une institution financière de premier plan tout en rendant les paiements plus faciles, plus intelligents et plus sûrs pour tous les membres et clients.

- **Nilson Report** : Desjardins est l'institution financière qui a connu la plus grande croissance de volume d'achat et de nombre de transactions pour les cartes de crédit des très petites et petites entreprises.
- **40<sup>e</sup> anniversaire de Desjardins Courtage en ligne** : Quatre décennies de démocratisation des marchés boursiers et d'éducation financière. Près de 250 événements éducatifs par année sont offerts pour les débutants ou les investisseurs actifs et expérimentés. Pour la jeunesse, l'offre exclusive « Court@ge 18-30 » les sensibilise à l'importance d'une bonne santé financière et à de bonnes pratiques en matière d'investissement autonome, principalement auprès de ceux qui souhaitent démarrer sur les marchés boursiers. De plus, depuis 2021, il est possible de négocier sans frais les actions et les fonds négociés en bourse.

## DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- **Marché canadien** :
  - En 2022, l'industrie financière canadienne comptait 81 institutions bancaires canadiennes et étrangères et 426 coopératives d'épargne et de crédit, dont près de la moitié font partie du Mouvement Desjardins.
  - L'encours de l'épargne personnelle (bilan et hors bilan) dans l'industrie des services bancaires est estimé à 6 023 G\$ au 31 décembre 2022, soit une diminution annuelle de 1,1 %, comparativement à une hausse de 15,2 % à la fin de 2021. Cette baisse découle du repli des rendements sur les marchés financiers : les indices boursiers S&P/TSX et S&P 500 ont reculé de 8,7 % et 19,4 %, respectivement, au cours des douze derniers mois. L'année 2022 a aussi été marquée par une très bonne performance des ventes de produits d'épargne bilan (épargne à terme) après une année de forte croissance de l'épargne personnelle hors bilan en 2021.
  - L'encours du crédit aux particuliers est estimé à 2 681 G\$ au 31 décembre 2022, soit un accroissement annuel de 6,9 %, en décélération par rapport à l'augmentation de 8,5 % observée à la fin de l'année précédente. Cette croissance annuelle est en grande partie attribuable à la vigueur du marché de l'habitation qui s'est poursuivie en début d'année, alimentant la demande pour le crédit hypothécaire résidentiel.
  - L'encours du financement aux entreprises est estimé à 1 119 G\$ au 31 décembre 2022, soit un accroissement de 19,4 % annuellement, en accélération par rapport à l'augmentation de 8,2 % enregistrée à la fin de 2021.
- **Marché québécois** :
  - L'encours de l'épargne personnelle (bilan et hors bilan) est estimé à 1 141 G\$ au 31 décembre 2022, soit une diminution annuelle de 1,9 %, contre une hausse de 17,6 % affichée à la fin de 2021, qui est attribuable aux mêmes facteurs que ceux mentionnés pour l'épargne personnelle à l'échelle du marché canadien.
  - L'encours du financement aux particuliers est estimé à 469 G\$ au 31 décembre 2022, soit une augmentation annuelle de 6,6 %, contre un accroissement de 7,6 % enregistré un an auparavant.
  - L'encours du crédit aux entreprises est estimé à 234 G\$ au 31 décembre 2022, soit une hausse annuelle de 24,9 %, comparativement à une croissance de 14,5 % à la fin de 2021.
    - Le crédit agricole, inclus dans le crédit aux entreprises, est estimé à 24,8 G\$ au 31 décembre 2022, en hausse de 7,7 % annuellement, une décélération par rapport à la progression de 12,2 % observée à pareille date un an plus tôt.
- **Concurrence au Québec des services financiers offerts aux particuliers et aux entreprises** :
  - Le Mouvement Desjardins est un chef de file dans plusieurs domaines où il est actif.
  - Leader dans le secteur du crédit hypothécaire résidentiel, avec une part de marché évaluée à environ 38 % au 31 décembre 2022, et acteur de premier plan du crédit à la consommation, avec une part de marché évaluée à environ 26 % à pareille date.
  - Le Mouvement Desjardins est un leader dans le domaine de l'épargne personnelle au Québec, notamment dans l'industrie des produits d'épargne bilan, où il possédait une part de marché estimée à environ 41 % au 31 décembre 2022.
  - Dans les secteurs du crédit commercial et industriel, le Mouvement Desjardins est aussi un acteur de premier plan au Québec, avec une part de marché estimée à environ 22 % au 31 décembre 2022.
  - Le Mouvement Desjardins est un leader dans le domaine du crédit agricole, avec un portefeuille de prêts s'élevant à plus de 10,5 G\$ et une part de marché estimée à 42 % au 31 décembre 2022.
  - Les acteurs majeurs de l'industrie misent principalement sur l'expérience client, l'accessibilité des services et la proactivité des conseils.
  - La lutte pour les parts de marché est très vive puisque tous adoptent des stratégies visant à intensifier leur relation d'affaires avec leurs clients et à mieux les cibler.

Des renseignements supplémentaires concernant le contexte économique sont présentés à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion.

## STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2023

Les stratégies et priorités pour 2023 du secteur Particuliers et Entreprises s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens, en travaillant toujours dans l'intérêt des membres et clients. Les sept orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, telles que présentées à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Particuliers et Entreprises.

Le secteur entend consolider sa position de leader en ce qui concerne le financement, la gestion financière au quotidien, l'épargne ainsi que, par l'entremise de son réseau de distribution, les produits d'assurance de personnes et d'assurance de dommages. Le secteur continuera de travailler toujours dans l'intérêt de ses membres et clients, notamment en permettant aux membres et clients de vivre une expérience simple et omnicanale, en tirant profit du mobile, en accélérant les initiatives numériques du secteur et en rehaussant l'accompagnement de ses employés en prestation de services. Le secteur Particuliers et Entreprises va également renforcer la proximité relationnelle auprès de la clientèle par des approches de gestion par événements de vie et par des offres intégrées. Le secteur poursuivra également ses efforts visant à améliorer l'expérience employé (y compris la gestion de talent) afin de minimiser l'effet de la pénurie de main-d'œuvre observée dans le marché.

L'atteinte des objectifs s'appuie sur l'engagement de tous les administrateurs, gestionnaires et employés ainsi que sur le caractère novateur d'une offre globale et intégrée de qualité et accessible, et ce, toujours dans l'intérêt des membres et clients.

## ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

**Tableau 13 – Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

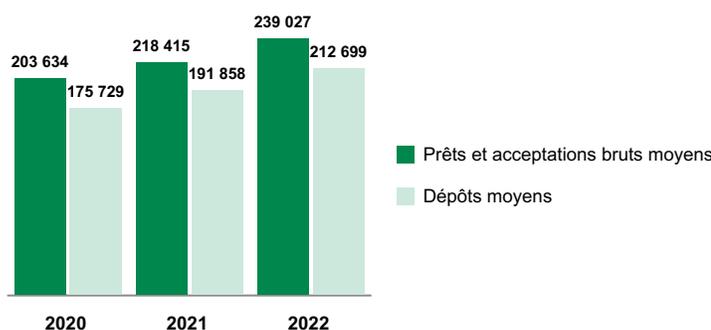
	2022	2021	2020
Revenu net d'intérêts	5 631 \$	5 005 \$	4 970 \$
Autres revenus d'exploitation <sup>(1)</sup>	2 991	2 684	2 366
<b>Revenus d'exploitation<sup>(1)</sup></b>	<b>8 622</b>	<b>7 689</b>	<b>7 336</b>
Revenus de placement <sup>(1)</sup>	36	241	276
<b>Revenu total</b>	<b>8 658</b>	<b>7 930</b>	<b>7 612</b>
Dotation à la provision pour pertes de crédit	274	75	867
Frais autres que d'intérêts	6 860	5 886	4 987
Impôts sur les excédents	398	510	444
<b>Excédents avant ristournes aux membres</b>	<b>1 126</b>	<b>1 459</b>	<b>1 314</b>
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	297	284	245
<b>Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres</b>	<b>829 \$</b>	<b>1 175 \$</b>	<b>1 069 \$</b>
<b>Indicateurs</b>			
Prêts et acceptations bruts moyens <sup>(2)</sup>	239 027 \$	218 415 \$	203 634 \$
Dépôts moyens <sup>(2)</sup>	212 699	191 858	175 729
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit <sup>(2)</sup>	0,11 %	0,03 %	0,43 %
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts <sup>(2)</sup>	0,48	0,47	0,64

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

<sup>(2)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

### Prêts et acceptations bruts et dépôts moyens

(en M\$)



## COMPARAISON DES EXERCICES 2022 ET 2021

- **Excédents avant ristournes aux membres de 1 126 M\$,** en baisse de 333 M\$, ou de 22,8 %, par rapport à 2021. Cette diminution est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
  - Hausse des frais autres que d'intérêts, en raison principalement de l'augmentation, tel que prévu, des sommes investies dans des projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité, ainsi que de la hausse des frais liés au personnel afin de soutenir la progression des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
  - Dotation à la provision pour pertes de crédit de 2022 plus élevée que celle de 2021, laquelle reflétait les incidences de l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs.
  - En contrepartie, hausse du revenu net d'intérêts, déduction faite de la fluctuation défavorable des activités liées aux instruments financiers dérivés, et augmentation des autres revenus d'exploitation<sup>(1)</sup>.
- **Revenus d'exploitation<sup>(1)</sup> de 8 622 M\$,** en hausse de 933 M\$, ou de 12,1 %.
- **Revenu net d'intérêts de 5 631 M\$,** en hausse de 626 M\$, ou de 12,5 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
  - Augmentation du rendement moyen des prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
  - Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
  - Hausse des revenus d'intérêts provenant des liquidités et des valeurs mobilières.
  - En contrepartie, augmentation des frais d'intérêts sur dépôts en lien avec la croissance des taux d'intérêt.

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

- **Autres revenus d'exploitation<sup>(1)</sup> de 2 991 M\$,** en hausse de 307 M\$, ou de 11,4 %, en raison principalement de l'augmentation des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins.
- **Revenus de placement<sup>(1)</sup> de 36 M\$,** en baisse de 205 M\$, ou de 85,1 %, en raison essentiellement des éléments suivants :
  - Fluctuation défavorable des activités liées aux instruments financiers dérivés, laquelle est contrebalancée par la croissance du revenu net d'intérêts.
  - En contrepartie, pertes sur disposition de titres réalisées au cours de l'exercice de 2022 moindres que celles de l'exercice précédent.
- **Revenu total de 8 658 M\$,** en hausse de 728 M\$, ou de 9,2 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 274 M\$,** en hausse de 199 M\$, comparativement à 2021. La dotation de 2022 est affectée notamment par une hausse des encours et une certaine dégradation de la qualité du crédit des portefeuilles de cartes de crédit et, dans une moindre mesure, des portefeuilles de prêts aux entreprises. La dotation de 2021 reflétait principalement les incidences de l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs. Les radiations nettes de 2022 et de 2021 sont demeurées historiquement faibles pour l'ensemble des portefeuilles.
- **Frais autres que d'intérêts de 6 860 M\$,** en hausse de 974 M\$, ou de 16,5 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
  - Augmentation des investissements notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
  - Hausse des frais liés au personnel et à la technologie afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients, notamment en services-conseils en gestion de patrimoine et dans les Centres de relations clients.
  - Augmentation des frais liés au programme de récompenses en lien avec la croissance des volumes des activités de paiement.

## 2.2.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

### PROFIL

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir et à protéger le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins. Ces offres sont destinées aux personnes, aux entreprises et à leurs employés.

Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de solutions de placement. Il comprend également la gestion d'actifs et les services de fiducie pour la clientèle institutionnelle. Ce secteur figure parmi les leaders canadiens en investissement responsable et en assurance responsable.

La diversité et l'étendue pancanadienne des réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur :

- Réseau des caisses Desjardins;
- Réseaux des agents Desjardins;
- Réseaux partenaires de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie;
- Réseaux externes en assurance et en solutions de placement;
- Firmes d'actuaire-conseils et courtiers.

Pour répondre aux besoins selon les préférences des membres et clients, certaines gammes de produits sont également offertes en direct par des Centres de relations clients, en ligne ou au moyen d'applications pour appareils mobiles. Les services en ligne sont en constante évolution pour bien répondre aux besoins évolutifs de la clientèle.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes comprend également les activités résultant de l'acquisition des actifs de la firme d'investissement Hexavest Inc. Cette dernière sert une clientèle essentiellement institutionnelle localisée en majorité au Canada ainsi qu'à l'international.

Le 30 novembre 2022, par l'entremise de 9479-5176 Québec inc., une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération, le Mouvement s'est engagé à se porter acquéreur des activités de distribution indépendante en assurance et en épargne individuelle de Guardian Capital Group Limited notamment par l'acquisition de la totalité des actions d'IDC Worldsource Insurance network inc., de Worldsource Financial Management inc. et de Worldsource Securities inc. La clôture de la transaction est prévue au cours du premier trimestre de 2023, sujette à l'obtention des approbations réglementaires requises et à la satisfaction des conditions de clôture d'usage. Les résultats de ces activités seront comptabilisés dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

### ACTIVITÉS

#### Assurance de personnes

- Comprend des produits et services offerts aux particuliers et une offre de service en assurance collective pour les entreprises et leurs employés.
- Ces protections d'assurance vie et d'assurance santé leur offrent ainsi la tranquillité d'esprit en diminuant les contretemps financiers qui pourraient découler d'une maladie, d'une invalidité, d'un accident ou d'un décès.

#### Gestion de patrimoine

- **Placement :**
  - Comprend une vaste gamme de solutions de placement offerte aux particuliers et une offre de service en épargne-retraite collective pour les entreprises et leurs employés.
  - Inclut notamment des fonds communs de placement, des fonds de placement garantis, des placements garantis liés aux marchés et des fonds négociés en bourse (FNB), dont des gammes d'investissement responsable, permettant aux membres et clients de trouver le placement le mieux adapté à leurs besoins : préparer leur retraite, planifier un voyage ou tout autre objectif financier.

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

- **Services institutionnels :**

- Services offerts à une clientèle institutionnelle, essentiellement composée de caisses de retraite, de fondations, de fonds de placement et d'assureurs.
- Comprend la gestion d'actifs réalisée par une équipe de spécialistes qui conjugue innovation, accessibilité et rigueur pour concevoir la solution la mieux adaptée à la réalité de chacun.
- Regroupe les services de fiducie tels que la garde des valeurs mobilières sur les marchés nord-américains et internationaux et les services fiduciaires aux entreprises.

## RÉALISATIONS DE 2022

### Assurance de personnes

- Mise en place d'actions permettant aux membres et clients d'obtenir une **réponse en temps réel** lors de leur demande d'**assurance individuelle**.
- Lancement de l'**offre innovante « 5 paiements » du produit VIE participant** afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle et de nos partenaires de distribution.
- Poursuite d'initiatives visant le **rehaussement de l'offre et de l'accompagnement en assurance-crédit** pour répondre aux besoins de protection des membres et clients.
- Le secteur déploie graduellement son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, avec notamment :
  - Lancement d'une offre en assurance collective pour les personnes en processus d'affirmation de genre. Cette nouvelle offre s'inscrit dans un ensemble d'actions prises par Desjardins dans sa volonté de tendre vers une société toujours plus inclusive.
  - Déploiement d'une formation en assurance responsable auprès des employés afin de les sensibiliser sur les répercussions des changements climatiques sur la santé des Canadiens et d'anticiper l'évolution des besoins de nos membres, de nos clients et de nos partenaires dans ce nouveau contexte.
- **Prix et reconnaissances remportés**, témoignant de notre engagement à accompagner nos membres et clients :
  - Selon le Baromètre de l'assurance 2022 (sondage d'appréciation auprès des conseillers en sécurité financière du Québec), Desjardins s'illustre pour les produits d'assurance vie et de rentes par rapport à ses concurrents.
  - Desjardins s'est illustré lors du *Insurance Business Canada Awards* en remportant le prix d'excellence de l'assureur vie et maladie de l'année, reconnaissant l'engagement envers l'offre de produits et services, l'éducation financière et l'approche exemplaire de service à la clientèle.

### Gestion de patrimoine

- **Évolution de l'offre, intégrant notamment les considérations ESG**, pour répondre aux besoins des membres et clients :
  - Lancement des rentes responsables : Desjardins est la première institution financière au Canada à offrir exclusivement des rentes responsables en épargne individuelle.
  - Ajout de nouveaux fonds et portefeuilles pour enrichir la gamme socialement responsable, permettant à nos membres et clients de contribuer à la transition énergétique.
  - Lancement de nouveaux FNB, dont un mandat en actions américaines appliquant une approche d'investissement responsable.
  - Parcours de formation en investissement responsable pour les conseillers et les équipes de conception de solutions de placement.
  - Nouvelle offre de fonds et formation en investissement responsable déployées pour les membres et clients en épargne-retraite collective.
  - Développement de l'offre en rentes collectives afin d'apporter une réponse compétitive aux attentes des membres et clients.
- **Signature** du *Finance for Biodiversity Pledge* visant à mettre les activités financières au service de la **protection et de la restauration de la biodiversité**.
- **Prix et reconnaissances remportés**, témoignant de notre engagement à développer des solutions de placement performantes pour les membres et clients :
  - Récolte de 6 Trophées FundGrade A+® 2022 de Fundata, qui reconnaît annuellement les meilleures solutions de placement disponibles au Canada, dont 2 pour des solutions en investissement responsable.
  - Desjardins s'illustre pour sa gamme de produits structurés :
    - Prestigieux prix « Meilleur manufacturier au Canada » (troisième année consécutive) décernés par les *Structured Retail Products*.
    - Prix « Meilleure banque privée canadienne » et « Meilleures ventes au Canada » remportés lors de la première édition du *SPi Canada 2022 Awards for Excellence*.

## DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie de la gestion de patrimoine et celle de l'assurance de personnes sont complémentaires puisqu'elles visent à offrir des produits et services permettant de faire fructifier le patrimoine financier des ménages canadiens et de le protéger.

- **Marché canadien :**

- Gestion de patrimoine : près de 6 472 G\$ en avoirs financiers à la fin de 2021 détenus par les ménages canadiens. On observe une croissance annuelle composée de 8,6 % au cours des dix dernières années et une croissance de 15,8 % en 2021. Les marchés boursiers avaient poursuivi leur croissance en 2021 alimentée par l'optimisme des investisseurs et l'épargne accumulée en période de pandémie. En 2022, l'inflation et la hausse des taux directeurs se répercutent sur l'économie et créent un contexte économique et de marché volatil.
- Assurance de personnes : revenu de primes de 139 G\$ en assurance vie et santé et en rentes en 2021, surpassant de près de 17 G\$ le niveau pré-pandémie. Le rythme de croissance est en moyenne de 5,6 % par année depuis cinq ans. Plus de 29 millions de Canadiens sont protégés financièrement et 113 G\$ de prestations ont été versés en 2021. Depuis la crise de la COVID-19, l'industrie a repris le chemin de la croissance, et le soutien à la santé mentale a pris une importance grandissante avec une augmentation des prestations de 75 % par rapport à leur niveau pré-pandémie.

### • Concurrence au Canada :

- Gestion de patrimoine : les acteurs majeurs de l'industrie sont les grands groupes bancaires, les sociétés d'assurance de personnes et les manufacturiers de fonds de placement, qui rivalisent pour conquérir la clientèle et la fidéliser. Desjardins est un des acteurs les plus engagés dans la promotion et l'avancement de l'investissement responsable au Canada en :
  - Offrant une vaste gamme de solutions d'investissement responsable sur le marché (plus de 30 solutions);
  - Se classant au 2<sup>e</sup> rang des émetteurs de fonds communs de placement et au 3<sup>e</sup> rang des émetteurs de FNB en investissement responsable, en date du 31 décembre 2021.
- Assurance de personnes : plus de 150 assureurs mènent des activités au Canada selon les données de 2021; 77,4 % du marché est détenu par cinq assureurs. Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, se classe au cinquième rang au Canada avec 5,9 G\$ de primes brutes souscrites en 2021.

### • Évolution des attentes des membres et clients :

- Les attentes des membres et clients sont en pleine évolution. Ceux-ci souhaitent avoir accès à des offres de produits et services personnalisés, digitaux, simples, rapides, holistiques, à moindres coûts et axés sur le conseil, l'éducation, la protection, la prévention et le mieux-être. L'industrie s'adapte et se positionne pour répondre à ces attentes.

## STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2023

Les stratégies et priorités pour 2023 du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens. Les sept orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, telles que présentées à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Tout comme les autres secteurs du Mouvement Desjardins, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes continuera de travailler toujours dans l'intérêt de ses membres et clients, en leur permettant de vivre une expérience simple et rehaussée sur le numérique et de bénéficier d'un accompagnement bonifié et personnalisé selon leurs besoins en assurance de personnes et en gestion de patrimoine. Le secteur poursuivra également ses efforts visant à améliorer l'expérience employé (y compris la gestion de talent) afin de minimiser l'effet de la pénurie de main-d'œuvre observée dans le marché.

Dans le cadre de l'acquisition des activités de distribution indépendante en assurance et en épargne individuelle de Guardian Capital Group Limited, Desjardins mettra en place les conditions gagnantes pour soutenir ces réseaux dans leur croissance afin qu'ils puissent continuer d'offrir un service de qualité à leurs clientèles.

Afin de renforcer son leadership en expérience client, ce secteur peut compter sur une équipe d'employés et de partenaires de distribution qui sont déterminés à répondre toujours mieux aux besoins des membres et clients en leur offrant une qualité de service exemplaire et distinctive.

## ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

**Tableau 14 – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2022	2021	2020
Revenu net d'intérêts	7 \$	— \$	8 \$
Primes nettes	6 166	5 667	4 711
Autres revenus d'exploitation <sup>(1)</sup>	1 458	1 487	1 286
<b>Revenus d'exploitation<sup>(1)</sup></b>	<b>7 631</b>	<b>7 154</b>	<b>6 005</b>
Revenus (pertes) de placement <sup>(1)</sup>	(3 430)	(55)	2 404
<b>Revenu total</b>	<b>4 201</b>	<b>7 099</b>	<b>8 409</b>
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	634	4 115	5 564
Frais autres que d'intérêts	2 653	2 448	2 100
Impôts sur les excédents	222	73	136
<b>Excédents nets de l'exercice</b>	<b>692 \$</b>	<b>463 \$</b>	<b>609 \$</b>
<b>Indicateurs</b>			
Ventes nettes d'épargne <sup>(2)</sup>	2 040 \$	8 552 \$	3 704 \$
Ventes d'assurance <sup>(2)</sup>	429	506	396
Primes nettes	6 166	5 667	4 711
Primes d'assurance collective	3 573	3 427	3 284
Primes d'assurance individuelle	968	928	901
Primes de rentes	1 625	1 312	526
Encaissements liés aux fonds distincts <sup>(2)</sup>	3 665	4 338	2 368

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

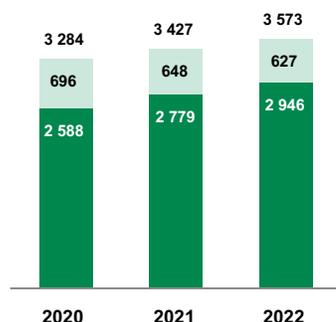
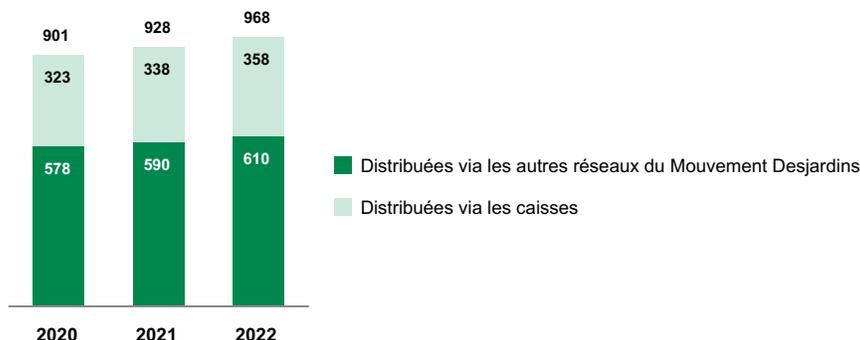
<sup>(2)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

**Tableau 15 – Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)

	2022	2021	2020
Prestations d'assurance et de rentes	3 663 \$	3 461 \$	3 158 \$
Variation des provisions techniques	(3 176)	560	2 222
Participations des titulaires de police, ristournes et autres	147	94	184
<b>Total</b>	<b>634 \$</b>	<b>4 115 \$</b>	<b>5 564 \$</b>

**Primes d'assurance collective par réseaux de distribution**  
(en M\$)**Primes d'assurance individuelle par réseaux de distribution**  
(en M\$)**COMPARAISON DES EXERCICES 2022 ET 2021**

- **Excédents nets de 692 M\$**, en hausse de 229 M\$, ou de 49,5 %, par rapport à 2021 principalement attribuable aux éléments suivants :
  - Effet favorable de l'augmentation des taux d'intérêt sur les provisions techniques.
  - Expérience globalement plus favorable que celle de 2021, essentiellement en assurance collective.
  - Effet positif des révisions d'hypothèses actuarielles effectuées dans le cours normal des affaires alors que celles-ci avaient affecté défavorablement l'exercice 2021.
  - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à ceux réalisés en 2021.
 Cette hausse a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
  - Augmentation des frais autres que d'intérêts en raison principalement de la hausse des frais liés au personnel et de l'augmentation, tel que prévu, des sommes investies dans des projets stratégiques.
  - Incidences des marchés affectant les fonds de placement garanti plus défavorablement qu'en 2021.
- **Revenus d'exploitation<sup>(1)</sup> de 7 631 M\$**, en hausse de 477 M\$, ou de 6,7 %.
- **Primes nettes de 6 166 M\$**, en hausse de 499 M\$, ou de 8,8 %, en raison des éléments suivants :
  - Augmentation de 313 M\$ des primes de rentes provenant essentiellement des rentes collectives, liée notamment à la conclusion d'ententes avec des groupes dont la valeur est supérieure à celle de 2021. Cette hausse se reflète par une variation similaire des provisions techniques incluses à la rubrique Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
  - Hausse de 146 M\$ des primes provenant de l'assurance collective et de 40 M\$ de celles provenant de l'assurance individuelle.
- **Autres revenus d'exploitation<sup>(1)</sup> de 1 458 M\$**, en baisse de 29 M\$, ou de 2,0 %, provenant essentiellement de la diminution des actifs sous gestion, liée notamment, à l'incidence de l'évolution des marchés financiers.
- **Pertes de 3 430 M\$, présentées sous la rubrique Revenus (pertes) de placement<sup>(1)</sup>**, comparativement à des pertes de 55 M\$ en 2021, en raison principalement des éléments suivants :
  - Fluctuation défavorable de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
    - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement d'une hausse des taux d'intérêt sur le marché plus élevée qu'au cours de l'exercice 2021.
    - Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par la diminution de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
  - En contrepartie, gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à ceux réalisés en 2021.
- **Revenu total de 4 201 M\$**, en baisse de 2 898 M\$, ou de 40,8 %.

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

- **Charge liée aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 634 M\$,** en baisse de 3 481 M\$, ou de 84,6 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
  - Diminution de 3 736 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », en raison des éléments suivants :
    - Fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement.
    - Effet favorable de l'augmentation des taux d'intérêt sur les provisions.
    - Expérience globalement plus favorable essentiellement en assurance collective.
    - Effet positif des révisions d'hypothèses actuarielles effectuées dans le cours normal des affaires alors que celles-ci avaient affecté défavorablement l'exercice 2021.
    - Compensée en partie par les provisions prises en lien avec les rentes collectives, découlant notamment de la conclusion d'ententes avec des groupes dont la valeur est supérieure à celle de 2021, tel que mentionné précédemment.
  - En contrepartie, hausse des prestations liée à la croissance des affaires et à l'augmentation du coût des médicaments et des soins de santé.
- **Frais autres que d'intérêts de 2 653 M\$,** en hausse de 205 M\$, ou de 8,4 %, en raison principalement des éléments suivants :
  - Augmentation des frais liés au personnel afin de bonifier les services aux membres et clients.
  - Hausse des investissements notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.

## 2.2.3 Secteur d'activité Assurance de dommages

### PROFIL

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales, et propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers, ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins du Québec, de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. et des centres Desjardins Entreprises, dans plusieurs centres de contact avec la clientèle ainsi que par un réseau d'agents exclusifs, dont près de 500 agences en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Ce réseau d'agents exclusifs distribue de l'assurance de dommages ainsi que plusieurs autres produits financiers. Les membres et clients ont aussi accès à une multitude de services disponibles sur le numérique et par des applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de 3,7 millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous la marque Desjardins Assurances, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats, et le personnel d'employeurs, sous la marque La Personnelle.

### ACTIVITÉS

- **Assurance automobile**, y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs :
  - Offre des protections d'assurance sur mesure et déterminées en fonction des caractéristiques des véhicules et des besoins exprimés par les assurés.
  - Inclut aussi les couvertures nécessaires pour obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels dans les provinces où elles ne sont pas fournies par un régime public.
- **Assurance de biens** :
  - Propose aux propriétaires, copropriétaires et aux locataires des protections pour les biens matériels, des protections tous risques et des garanties optionnelles pour les résidences principales et secondaires.
- **Assurance pour les entreprises** :
  - Répond aux besoins d'assurance de véhicules commerciaux, d'assurance commerciale de biens et d'assurance responsabilité civile des entreprises.
  - Les secteurs servis sont, entre autres, les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garages, entrepreneurs généraux ou spécialisés, bureaux, professionnels des soins de santé et immeubles commerciaux, en copropriété et résidentiels locatifs.
- **Prévention** :
  - Offre des conseils et des services de prévention des sinistres aux membres et clients pour leur permettre de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un sinistre ou des changements climatiques.

### RÉALISATIONS DE 2022

- Poursuite de la modernisation et du rehaussement de l'expérience membre et client, ainsi que de la **transformation numérique** avec notamment :
  - Poursuite des efforts de prévention en assurance habitation, avec le lancement de la version 2.0 du programme de prévention Alerte (prévention des dommages liés aux dégâts d'eau, au feu, au risque de gel et au risque d'intrusion).
  - Poursuite des efforts de prévention en assurance automobile avec l'ajout du programme Ajusto (programme télématique offrant une rétroaction personnalisée sur la conduite) de manière systématique à notre offre de base en ligne en Ontario afin d'offrir une tarification personnalisée basée sur les habitudes de conduite des membres et clients, tout en faisant la promotion de saines habitudes de conduite avec des conseils personnalisés pour améliorer la sécurité routière.
- Poursuite du **programme de modernisation des systèmes informatiques** avec l'implantation de jalons clés, incluant :
  - Mise en place des transactions omnicanales en assurance automobile au Québec, permettant aux membres et clients particuliers et commerciaux de faire affaire avec Desjardins et d'obtenir le même service de qualité en passant par le canal de leur choix.

- **Refonte des sites informationnels**, incluant :
  - Migration des différents sites informationnels en assurance de dommages des particuliers à desjardins.com afin d'unifier sur une même plateforme les produits d'assurance de dommages offerts par Desjardins. L'utilisateur bénéficie ainsi d'une expérience simplifiée, cohérente et personnalisée selon sa province.
  - Amélioration des sites Web de La Personnelle afin de notamment rendre la navigation plus simple, d'ajouter des accès rapides vers les principales solutions en ligne et d'inclure une fonction de recherche de groupe plus facile d'utilisation.
- Le secteur déploie graduellement son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, avec notamment :
  - Engagement de 3,2 M\$ sur les trois prochaines années pour soutenir différents organismes faisant la promotion de la sécurité routière auprès de la population québécoise et canadienne (Parachute, Traffic Injury Research Foundation (TIRF), Arrive Alive, Opération Nez rouge).
  - Adoption d'une nouvelle cible de décarbonisation du portefeuille de placement qui se décline comme suit :
    - Alignement du portefeuille aux objectifs de carboneutralité pour 2040 dans les trois secteurs suivants : énergie, transport et immobilier, ainsi que pour 2050 pour l'ensemble du portefeuille (engagement auprès de l'initiative mondiale *Business Ambition for 1.5°C*).
    - Alignement des portefeuilles aux cibles intermédiaires : objectif de réduction des émissions financées de 30 % d'ici 2025 et de 50 % d'ici 2030 par rapport à 2020.
  - Réalisation d'une cartographie ESG des placements afin de viser une meilleure intégration et divulgation de la performance ESG.
  - Décision d'intégrer des considérations ESG dans la sélection des fournisseurs en indemnisation.
- **Maintien du deuxième rang en assurance de dommages au Canada et au Québec, et maintien du troisième rang en Ontario** sur la base des primes brutes souscrites directes en 2021.

## DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- **Marché canadien :**
  - L'industrie de l'assurance de dommages offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux, et la responsabilité civile.
  - Marché mature qui a connu une croissance annuelle moyenne des primes de 8,5 % au cours des cinq dernières années.
  - Total des primes directes souscrites sur le marché canadien de 68,9 G\$ en 2021, en hausse de 7,6 %, s'expliquant notamment par un contexte de hausses tarifaires en assurance habitation et en assurance commerciale qui a été partiellement compensé par un ralentissement de la croissance en assurance automobile causé par un changement dans les habitudes de conduite attribuable à la pandémie de COVID-19.
  - L'assurance des particuliers représente 58,4 % du marché et l'assurance des entreprises, 41,6 %.
- **Contexte de l'industrie en 2022 :**
  - Au Canada, la pénurie de main-d'œuvre se confirme et touche de nombreux secteurs de l'économie, le taux de chômage a atteint un creux historique en passant sous la barre des 5,0 % pour la première fois en plus de 45 ans alors que plus d'un million de postes étaient vacants au deuxième trimestre de 2022, une première au pays.
  - Combinée à divers facteurs externes, cette pénurie nuit à la stabilité et limite la capacité des chaînes d'approvisionnement mondiales de nombreux produits et services.
  - La forte croissance économique postpandémique jumelée aux facteurs susmentionnés ont fait grimper l'inflation. La progression de l'indice des prix à la consommation qui a débuté en 2021 s'est accélérée en 2022. L'inflation au Canada a atteint 8,1 % au mois de juin, un sommet en près de 40 ans. Cette tendance a une incidence sur les coûts des réclamations.
  - Alors que la pandémie de COVID-19 avait entraîné une baisse de la fréquence des réclamations en assurance automobile, l'abaissement des restrictions et un rétablissement progressif des habitudes de vie prépandémiques ont contribué à une certaine normalisation de la fréquence des réclamations en 2022. Cette normalisation s'est accélérée au cours de la saison estivale, bien qu'elle n'ait pas encore atteint le niveau prépandémique.
  - La consolidation s'accélère dans le marché des courtiers en assurances, les agrégateurs établis (assureurs et bannières de courtage) demeurent actifs alors que de récents joueurs ont participé aux nombreuses fusions et acquisitions du marché en 2022.
  - Les événements météorologiques partout au Canada affectent l'industrie. En 2022, selon *Catastrophe Indices and Quantification Inc.* (CatIQ), les événements catastrophiques ont causé des pertes assurables de 3,1 G\$ pour l'industrie canadienne d'assurance de dommages, ce qui classe l'année 2022 au 3<sup>e</sup> rang en terme d'importance pour les pertes liées aux événements météorologiques extrêmes au Canada.
- **Tendance de l'industrie :**
  - L'offre des assureurs continue de se développer de plus en plus sur le canal numérique.
  - Le marché canadien continue d'évoluer rapidement sous l'effet des innovations technologiques, de l'évolution des attentes et comportements des consommateurs ainsi que de l'arrivée de nouveaux modèles d'affaires. Les assureurs commencent à se positionner face aux récentes tendances que sont par exemple les « assuretech » ou l'économie de partage.
  - Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le secteur de l'assurance de dommages du Mouvement Desjardins a observé une forte accélération des programmes de télématique dans l'industrie.
  - Les assureurs se tournent de plus en plus vers l'intelligence artificielle et l'analytique avancée, leur utilisation se fait notamment sur le plan de la distribution, de la souscription et en matière de sinistres et de prévention de la fraude.
  - L'incidence des changements climatiques constitue un élément majeur qui influence l'industrie de l'assurance de dommages.
  - Le secteur Assurance de dommages du Mouvement est proactif face à ces nouvelles tendances avec, par exemple, la modernisation des systèmes informatiques, les efforts d'accélération de la transformation numérique du secteur et la mise à jour du plan ESG.

## STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2023

Les stratégies et priorités pour 2023 du secteur Assurance de dommages s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à atteindre notre ambition d'être premier dans le cœur des gens. Les sept orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, telles que présentées à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Assurance de dommages.

Le secteur continuera de travailler toujours dans l'intérêt de ses membres et clients, notamment en leur permettant de vivre une expérience numérique simple et rehaussée. Ses efforts de prévention continueront avec son programme Ajusto en assurance automobile et la nouvelle version du programme Alerte en assurance habitation. Le secteur continuera à investir pour améliorer sa compréhension des catastrophes naturelles et des répercussions des changements climatiques afin de développer des programmes et des plans d'action pour prévenir et protéger les actifs des membres et clients. De plus, il va continuer de développer ses avantages compétitifs afin de réaliser une forte croissance rentable, tout en ayant un contrôle sur ses coûts dans un environnement inflationniste et de ruptures de chaînes d'approvisionnement. La modernisation des systèmes métiers (NeXT) se poursuivra pour soutenir une évolution centrée membre et client, réduire les risques opérationnels et augmenter l'agilité organisationnelle. Afin de poursuivre notre objectif de devenir un chef de file au Canada dans le domaine de l'analytique avancée, le secteur déploiera, en 2023, plusieurs modèles supplémentaires dans le domaine des réclamations et de la tarification. Le secteur poursuivra également ses efforts visant à améliorer l'expérience employé (y compris la gestion de talent) afin de minimiser l'effet de la pénurie de main-d'œuvre observée dans le marché.

## ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

**Tableau 16 – Assurance de dommages – résultats sectoriels**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022	2021	2020
Primes nettes	6 005 \$	5 909 \$	5 484 \$
Autres revenus (pertes) d'exploitation <sup>(1)</sup>	(36)	(178)	(160)
<b>Revenus d'exploitation<sup>(1)</sup></b>	<b>5 969</b>	5 731	5 324
Revenus de placement <sup>(1)</sup>	137	120	497
<b>Revenu total</b>	<b>6 106</b>	5 851	5 821
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	3 911	2 792	3 689
Frais autres que d'intérêts	1 612	1 460	1 303
Impôts sur les excédents	133	402	207
<b>Excédents nets de l'exercice</b>	<b>450 \$</b>	1 197 \$	622 \$
dont :			
Part revenant au Groupe	383 \$	1 055 \$	538 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	67	142	84
<b>Indicateurs</b>			
Primes brutes souscrites <sup>(2)</sup>	6 146 \$	6 053 \$	5 726 \$
Ratio des sinistres <sup>(3)</sup>	73,1 %	50,1 %	62,6 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours <sup>(3)</sup>	75,2	60,8	65,4
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs <sup>(3)</sup>	4,0	1,4	2,5
Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures <sup>(3)</sup>	(6,1)	(12,1)	(5,3)
Ratio des frais <sup>(3)</sup>	26,6	24,4	23,6
Ratio combiné <sup>(3)</sup>	99,7	74,5	86,2

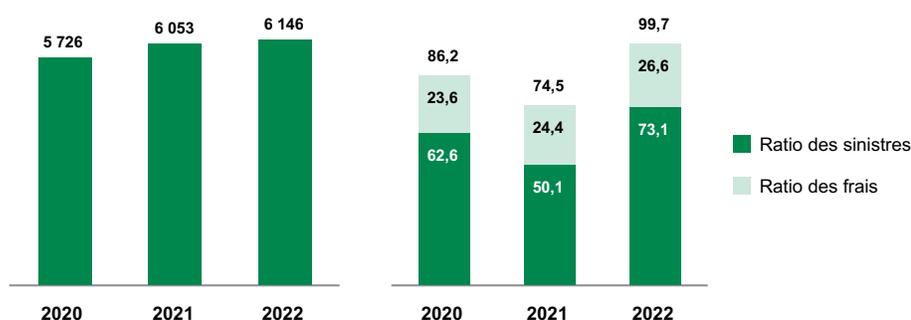
<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

<sup>(2)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

<sup>(3)</sup> Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

### Primes brutes souscrites (en M\$)

### Ratio combiné (en % des primes nettes)



## COMPARAISON DES EXERCICES 2022 ET 2021

- **Excédents nets de 450 M\$**, en baisse de 747 M\$, ou de 62,4 %, par rapport à l'exercice 2021, attribuable aux éléments suivants :
  - Ratio des sinistres supérieur à celui constaté en 2021 essentiellement en assurance automobile et de biens, l'exercice 2022 ayant été marqué par les éléments suivants :
    - Fréquence des sinistres supérieure à celle de l'exercice 2021, notamment en assurance automobile.
    - Incidence de l'inflation.
    - Une catastrophe, soit un rare phénomène météorologique nommé *dérécho*, et cinq événements majeurs (inondations, vent, fortes pluies, ouragan Fiona et tempête de neige), comparativement à une catastrophe et un événement majeur en 2021.
  - En contrepartie, hausse des revenus de placement<sup>(1)</sup>, excluant la variation de la juste valeur des obligations appariées.
- **Revenus d'exploitation<sup>(1)</sup> de 5 969 M\$**, en hausse de 238 M\$, ou de 4,2 %.
- **Primes nettes de 6 005 M\$**, en hausse de 96 M\$, ou de 1,6 %. Cette augmentation provient notamment de la croissance des affaires.
- **Pertes de 36 M\$, présentées sous la rubrique Autres revenus (pertes) d'exploitation<sup>(1)</sup>**, comparativement à des pertes de 178 M\$ pour l'exercice 2021. La variation est attribuable aux éléments suivants :
  - Variation des fonds de participation profitant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.
  - Augmentation moins importante qu'en 2021 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.
- **Revenus de placement<sup>(1)</sup> de 137 M\$**, en hausse de 17 M\$, ou de 14,2 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
  - Gains nets sur actions ordinaires supérieurs à ceux constatés en 2021.
  - Revenus d'intérêts et de dividendes supérieurs à ceux de 2021.
  - Résultats sur les instruments financiers dérivés supérieurs à ceux constatés en 2021.
 Cette augmentation a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
  - Variation négative de la juste valeur des obligations appariées plus importante que celle qui avait été constatée en 2021, expliquée par une hausse des taux d'intérêt sur le marché en 2022 plus importante que celle qui était survenue en 2021. Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par une diminution de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
  - Pertes nettes sur disposition de titres à revenu fixe alors que des gains nets avaient été constatés en 2021.
- **Revenu total de 6 106 M\$**, en hausse de 255 M\$, ou de 4,4 %.
- **Charge de sinistres de 3 911 M\$**, en hausse de 1 119 M\$, ou de 40,1 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
  - Ratio des sinistres de 73,1 %, alors qu'il était de 50,1 % en 2021.
    - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours supérieur à celui constaté en 2021, soit 75,2 %, comparativement à 60,8 %, essentiellement en assurance automobile et de biens, reflétant, entre autres, l'augmentation de la fréquence des sinistres en assurance automobile, ainsi que l'incidence de l'inflation.
    - Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures moins favorable qu'à l'exercice comparatif, soit (6,1) %, comparativement à (12,1) %, essentiellement en assurance automobile en raison notamment des pressions inflationnistes récentes.
    - Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs supérieur à celui de 2021, soit un ratio de 4,0 %, comparativement à 1,4 %. L'exercice 2022 a été marqué par une catastrophe, soit un rare phénomène météorologique nommé *dérécho*, en Ontario et au Québec, et cinq événements majeurs (inondations, vent, fortes pluies, ouragan Fiona et tempête de neige), alors que l'exercice 2021 avait été marqué par une catastrophe, soit une tempête de grêle en Alberta, et un événement majeur.
  - En contrepartie, incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres plus importante que celle constatée en 2021. Rappelons que cette incidence favorable sur la charge de sinistres est compensée, en partie, par une variation de la juste valeur des obligations appariées, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement.

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

- **Frais autres que d'intérêts de 1 612 M\$,** en hausse de 152 M\$, ou de 10,4 %. Cette augmentation est attribuable aux éléments suivants :
  - Augmentation des frais liés à la rémunération sur primes.
  - Hausse, tel que prévu, des investissements notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
  - Dépenses de publicité plus importantes qu'en 2021.

## 2.2.4 Rubrique Autres

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou les besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement, dont les finances, l'administration, la gestion des risques, les ressources humaines, les communications, le marketing et le Bureau de la sécurité. Elle inclut aussi les activités de Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

**Tableau 17 – Rubrique Autres**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2022	2021	2020
Revenu net d'intérêts	692 \$	781 \$	662 \$
Primes nettes	(329)	(298)	(275)
Autres revenus (pertes) d'exploitation <sup>(1)</sup>	(787)	(652)	(653)
<b>Revenus (pertes) d'exploitation<sup>(1)</sup></b>	<b>(424)</b>	<b>(169)</b>	<b>(266)</b>
Revenus (pertes) de placement <sup>(1)</sup>	(501)	(391)	(103)
<b>Revenu (perte) total</b>	<b>(925)</b>	<b>(560)</b>	<b>(369)</b>
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	3	(6)	(4)
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	(45)	(24)	(20)
Frais autres que d'intérêts	(487)	(228)	(93)
Impôts sur les excédents	(178)	(125)	(126)
<b>Excédents (déficit) net de l'exercice</b>	<b>(218) \$</b>	<b>(177) \$</b>	<b>(126) \$</b>

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

## COMPARAISON DES EXERCICES 2022 ET 2021

- **Déficit net de 218 M\$,** comparativement à un déficit net de 177 M\$ en 2021.
  - Les variations de taux du marché ainsi que l'évolution des positions de couverture ont eu un effet globalement défavorable sur le revenu net d'intérêts et les revenus de placement<sup>(1)</sup>.
  - Les frais autres que d'intérêts incluent des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité. Ces initiatives permettent d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients, d'améliorer la productivité et d'assurer la mise en place de saines pratiques en matière de sécurité. Ils incluent également les engagements pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement visant notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques.

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

## 2.3 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles

Tableau 18 – Résultats des huit derniers trimestres

(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)	2022				2021			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Revenu net d'intérêts	1 579 \$	1 649 \$	1 596 \$	1 506 \$	1 455 \$	1 476 \$	1 452 \$	1 403 \$
Primes nettes	3 812	2 747	2 633	2 650	3 201	2 905	2 587	2 585
Autres revenus d'exploitation <sup>(1)</sup>								
Frais de service sur les dépôts et les paiements	115	115	114	104	111	109	105	99
Commissions sur les prêts et les cartes	263	276	225	227	168	198	182	187
Services de courtage et de fonds de placement	235	235	251	268	267	283	285	273
Honoraires de gestion et de services de garde	211	182	200	193	201	185	177	169
Revenus de change	42	19	27	31	29	34	28	30
Autres	64	72	86	71	71	60	53	37
<b>Revenus d'exploitation<sup>(1)</sup></b>	<b>6 321</b>	<b>5 295</b>	<b>5 132</b>	<b>5 050</b>	<b>5 503</b>	<b>5 250</b>	<b>4 869</b>	<b>4 783</b>
Revenus (pertes) de placement <sup>(1)</sup>								
Revenus (pertes) nets de placement	78	(38)	(2 209)	(2 336)	956	(90)	1 055	(1 602)
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(1)	224	371	153	(88)	(24)	(146)	(146)
<b>Revenus (pertes) de placement<sup>(1)</sup></b>	<b>77</b>	<b>186</b>	<b>(1 838)</b>	<b>(2 183)</b>	<b>868</b>	<b>(114)</b>	<b>909</b>	<b>(1 748)</b>
<b>Revenu total</b>	<b>6 398</b>	<b>5 481</b>	<b>3 294</b>	<b>2 867</b>	<b>6 371</b>	<b>5 136</b>	<b>5 778</b>	<b>3 035</b>
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	80	125	66	6	16	52	(3)	4
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	2 784	2 204	(133)	(355)	3 185	1 713	2 191	(206)
Frais autres que d'intérêts	2 833	2 565	2 712	2 528	2 736	2 288	2 377	2 165
Impôts sur les excédents	125	109	172	169	41	267	278	274
<b>Excédents avant ristournes aux membres</b>	<b>576</b>	<b>478</b>	<b>477</b>	<b>519</b>	<b>393</b>	<b>816</b>	<b>935</b>	<b>798</b>
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	64	78	80	75	86	66	66	66
<b>Excédents nets de la période après ristournes aux membres</b>	<b>512 \$</b>	<b>400 \$</b>	<b>397 \$</b>	<b>444 \$</b>	<b>307 \$</b>	<b>750 \$</b>	<b>869 \$</b>	<b>732 \$</b>
dont :								
Part revenant au Groupe	495	386	381	424	267	716	830	702
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	17	14	16	20	40	34	39	30
<b>Apport aux excédents par secteurs d'activité</b>								
Particuliers et Entreprises	214	307	290	315	247	401	397	414
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	227	155	173	137	(6)	109	235	125
Assurance de dommages	116	83	104	147	330	289	330	248
Autres	19	(67)	(90)	(80)	(178)	17	(27)	11
	<b>576 \$</b>	<b>478 \$</b>	<b>477 \$</b>	<b>519 \$</b>	<b>393 \$</b>	<b>816 \$</b>	<b>935 \$</b>	<b>798 \$</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>407 109 \$</b>	<b>408 071 \$</b>	<b>404 070 \$</b>	<b>397 136 \$</b>	<b>397 085 \$</b>	<b>390 641 \$</b>	<b>389 278 \$</b>	<b>376 981 \$</b>
<b>Indicateurs</b>								
Rendement des capitaux propres <sup>(2)</sup>	7,0 %	5,8 %	5,8 %	6,2 %	4,3 %	9,6 %	11,5 %	10,3 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A <sup>(3)</sup>	20,2	18,7	19,5	20,6	21,1	21,2	21,4	22,1
Ratio du total des fonds propres <sup>(3)</sup>	21,9	20,2	20,4	21,5	22,1	22,4	22,6	22,6

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

<sup>(2)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

<sup>(3)</sup> En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF et tiennent compte des mesures d'allègement applicables instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

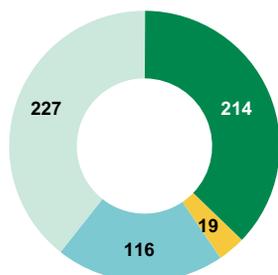
## RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour le quatrième trimestre de 2022, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 576 M\$, en hausse de 183 M\$, ou de 46,6 %, par rapport à la même période en 2021.

### Excédents avant ristournes aux membres du quatrième trimestre de 2022

(en M\$)

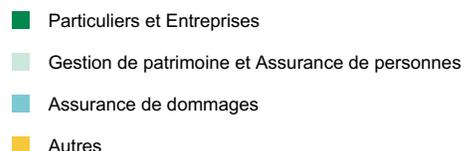
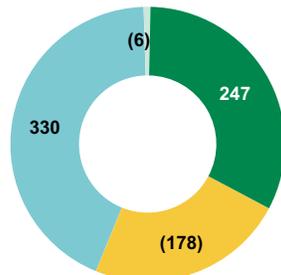
576 M\$



### Excédents avant ristournes aux membres du quatrième trimestre de 2021

(en M\$)

393 M\$



### Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- **Particuliers et Entreprises : excédents de 214 M\$,** en baisse de 33 M\$, ou de 13,4 %, par rapport à la même période en 2021. Cette diminution est attribuable aux éléments suivants :
  - Hausse des frais autres que d'intérêts, en raison principalement de l'augmentation, tel que prévu, des sommes investies dans des projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité, ainsi que de la hausse des frais liés au personnel afin de soutenir la progression des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
  - Dotation à la provision pour pertes de crédit du quatrième trimestre de 2022 plus élevée que celle du trimestre correspondant de 2021, laquelle reflétait des baisses de provision dues à un raffinement de la méthodologie d'évaluation de certains paramètres de risque.
  - En contrepartie, hausse du revenu net d'intérêts, déduction faite de la fluctuation défavorable des activités liées aux instruments financiers dérivés, et augmentation des autres revenus d'exploitation<sup>(1)</sup>.
- **Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : excédents de 227 M\$,** comparativement à un déficit de 6 M\$ au quatrième trimestre de 2021, en raison des éléments suivants :
  - Effet favorable des révisions d'hypothèses actuarielles effectuées dans le cours normal des affaires alors que celles-ci avaient affecté défavorablement le trimestre comparatif de 2021.
  - Effet positif de l'augmentation des taux d'intérêt sur les provisions techniques.
  - Expérience globalement plus favorable que celle du trimestre comparatif de 2021, essentiellement en assurance collective.
  - En contrepartie, augmentation des frais autres que d'intérêts, en raison principalement de la hausse des frais liés au personnel afin de bonifier les services aux membres et clients, ainsi que des sommes investies dans la transformation numérique et la sécurité.
- **Assurance de dommages : excédents de 116 M\$,** en baisse de 214 M\$, ou de 64,8 %, par rapport au quatrième trimestre de 2021, attribuable aux éléments suivants :
  - Ratio des sinistres supérieur à celui constaté au trimestre comparatif essentiellement en assurance automobile et de biens, le quatrième trimestre de 2022 ayant été marqué par les éléments suivants :
    - Fréquence des sinistres supérieure à celle du trimestre comparatif de 2021, notamment en assurance automobile.
    - Incidence de l'inflation.
  - Augmentation des frais autres que d'intérêts attribuable à une hausse des frais liés à la rémunération sur primes.
  - En contrepartie, croissance des revenus de placement<sup>(1)</sup>, excluant la variation de la juste valeur des obligations appariées.
- **Rendement des capitaux propres de 7,0 %,** comparativement à 4,3 % au quatrième trimestre de 2021, en raison de la hausse des excédents.
- **Revenus d'exploitation<sup>(1)</sup> de 6 321 M\$,** en hausse de 818 M\$, ou de 14,9 %.
- **Revenu net d'intérêts de 1 579 M\$,** en hausse de 124 M\$, ou de 8,5 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
  - Augmentation du rendement moyen des prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
  - Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
  - Hausse du revenu d'intérêts provenant des liquidités et des valeurs mobilières.
  - En contrepartie, augmentation des frais d'intérêts sur dépôts en lien avec la hausse des taux d'intérêt.
- **Primes nettes de 3 812 M\$,** en hausse de 611 M\$, ou de 19,1 %, en raison des éléments provenant des secteurs suivants :
  - **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes :** primes nettes d'assurance et de rentes de 2 373 M\$, en hausse de 607 M\$, ou de 34,4 %, par rapport à la même période en 2021, en raison des éléments suivants :
    - Augmentation de 550 M\$ des primes de rentes provenant essentiellement des rentes collectives, liée notamment à la conclusion d'ententes avec des groupes dont la valeur est supérieure à celle du trimestre comparatif de 2021. Cette hausse se reflète par une variation similaire des provisions techniques incluses à la rubrique Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
    - Hausse de 51 M\$ des primes provenant de l'assurance collective et de 6 M\$ de celles provenant de l'assurance individuelle.

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

- **Secteur Assurance de dommages** : primes nettes de 1 524 M\$, en hausse de 11 M\$, ou de 0,7 %, par rapport à la même période en 2021. Cette augmentation provient notamment de la croissance des affaires.
- **Autres revenus d'exploitation<sup>(1)</sup> de 930 M\$**, en hausse de 83 M\$, ou de 9,8 %, en raison principalement de l'augmentation des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins.
- **Revenus de placement<sup>(1)</sup> de 77 M\$**, en baisse de 791 M\$, ou de 91,1 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
  - Fluctuation défavorable de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
    - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement d'une légère hausse des taux d'intérêt long terme sur le marché au quatrième trimestre alors qu'une baisse était survenue au trimestre comparatif de 2021.
    - Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par la diminution de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
  - En contrepartie, revenus de dividendes et d'intérêts supérieurs à ceux constatés au quatrième trimestre de 2021.
- **Revenu total de 6 398 M\$**, en hausse de 27 M\$, ou de 0,4 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 80 M\$**, en hausse de 64 M\$ par rapport à la même période en 2021. La dotation du quatrième trimestre de 2022 reflète notamment l'incidence d'une détérioration des perspectives économiques sur les portefeuilles de prêts aux particuliers ainsi qu'un début de dégradation de la qualité du crédit des portefeuilles de prêts aux entreprises tel que l'anticipait l'évaluation des pertes de crédit attendues. Elle reflète également des radiations nettes en légère hausse par rapport à la période correspondante de 2021. La dotation à la provision pour pertes de crédit du quatrième trimestre de 2021 reflétait principalement des baisses de provision dues à un raffinement de la méthodologie d'évaluation de certains paramètres de risque ainsi que des radiations nettes historiquement faibles.

Le Mouvement Desjardins a continué en 2022 de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité.

- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,47 %, soit le même ratio qu'au 31 décembre 2021.
- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 2 784 M\$**, en baisse de 401 M\$, ou de 12,6 %. Cette diminution s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :
  - **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes** : charge de sinistres de 1 785 M\$, en baisse de 742 M\$, ou de 29,4 %, par rapport à la même période en 2021. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
    - Diminution de 878 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance » en raison des éléments suivants :
      - Fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement.
      - Effet favorable des révisions d'hypothèses actuarielles effectuées dans le cours normal des affaires alors que celles-ci avaient affecté défavorablement le trimestre comparatif de 2021.
      - Effet positif de l'augmentation des taux d'intérêt sur les provisions.
      - Expérience globalement plus favorable essentiellement en assurance collective.
      - Compensée en partie par les provisions prises en lien avec les rentes collectives, découlant notamment d'ententes conclues avec des groupes dont la valeur est supérieure à celle du trimestre comparatif de 2021, tel que mentionné précédemment.
    - En contrepartie, hausse des prestations liée à la croissance des affaires et à l'augmentation du coût des médicaments et des soins de santé.
  - **Secteur Assurance de dommages** : charge de sinistres de 1 006 M\$, en hausse de 345 M\$, ou de 52,2 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
    - Ratio des sinistres de 68,2 % pour le quatrième trimestre de 2022, alors qu'il était de 46,7 % pour la période correspondante de 2021.
      - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours supérieur à celui constaté à la période comparative de 2021, soit 79,4 %, comparativement à 57,5 %, essentiellement en assurance automobile et de biens, reflétant notamment l'augmentation de la fréquence des sinistres en assurance automobile et l'incidence de l'inflation.
      - Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures moins favorable qu'au trimestre comparatif de 2021, soit (12,1) %, comparativement à (12,4) %, essentiellement en assurance automobile.
      - En contrepartie, ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs inférieur à celui du trimestre comparatif, soit 0,9 %, comparativement à 1,6 %. Le quatrième trimestre de 2022 a été marqué par un événement majeur, soit une tempête de neige au Québec et en Ontario, alors que le quatrième trimestre de 2021 avait également été marqué par un événement majeur, soit des vents violents au Québec et en Ontario.
    - Incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres moins importante que celle qui avait été constatée au quatrième trimestre de 2021. Rappelons que cette incidence sur la charge de sinistres est compensée, en partie, par une variation de la juste valeur des obligations appariées, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement.
- **Frais autres que d'intérêts de 2 833 M\$**, en hausse de 97 M\$, ou de 3,5 %, par rapport au quatrième trimestre de 2021, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
  - Augmentation des frais liés au personnel et aux communications afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
  - Hausse des frais liés à la rémunération sur primes.
  - En contrepartie, dépenses moindres pour le trimestre liées à la poursuite de projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

- **Indice de productivité à 78,4 % pour le quatrième trimestre de 2022**, comparativement à 85,9 % pour la même période en 2021, en raison notamment de la croissance des revenus.
- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 125 M\$**, en hausse de 84 M\$ par rapport à la période correspondante de 2021.
  - Taux d'imposition effectif<sup>(1)</sup> de 17,8 % pour le quatrième trimestre de 2022, en augmentation par rapport à celui de 9,4 % pour la période correspondante de 2021. En raison de la hausse des excédents, l'effet favorable des économies d'impôts sur le taux d'imposition effectif est moindre au quatrième trimestre de 2022 par rapport à la période correspondante de 2021.

## TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Depuis le début de 2020, les trimestres ont été affectés par les conséquences de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 ainsi que par l'évolution des marchés financiers amenant des fluctuations importantes aux résultats trimestriels comparativement à celles habituellement constatées par le Mouvement Desjardins. Les résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins ont donc subi les effets de l'évolution des économies mondiale, américaine, canadienne et québécoise, ainsi que de l'inflation, avec une hausse anticipée du PIB réel canadien et québécois de 3,6 % et de 2,7 %, respectivement, en 2022, par rapport à une hausse de 5,0 % et de 6,0 % enregistrée en 2021. Après s'être maintenu à 0,25 % tout au long de l'exercice 2021, le taux directeur canadien a connu une hausse importante au cours des trimestres de 2022, passant de 0,25 % à 4,25 % entre mars et décembre 2022. Enfin, l'évolution des hypothèses actuarielles ainsi que la sinistralité et les conditions climatiques peuvent également causer des variations importantes entre les trimestres. Au cours de l'exercice 2022, une catastrophe et cinq événements majeurs ont été constatés, alors qu'une catastrophe et un événement majeur sont survenus en 2021.

### Excédents

- Sinistralité plus importante en assurance de dommages découlant notamment de l'augmentation de la fréquence des sinistres en assurance automobile, de l'incidence de l'inflation ainsi que d'un plus grand nombre de catastrophes et d'événements majeurs en 2022 comparativement à 2021.
- Dotation à la provision pour pertes de crédit de 2022 plus élevée que celle de 2021, laquelle reflétait les incidences de l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs.
- Augmentation des frais autres que d'intérêts, en raison principalement de la hausse des sommes investies notamment dans des projets prévus dans les orientations stratégiques et de l'augmentation des frais liés au personnel afin de bonifier les services aux membres et clients.
- Hausse du revenu net d'intérêts.

### Résultats

- **Revenus d'exploitation – tendance à la hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2022 à ceux de 2021.**
  - Hausse du revenu net d'intérêts découlant notamment des éléments suivants :
    - Augmentation du rendement moyen des prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
    - Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
    - Hausse du revenu d'intérêts provenant des liquidités et des valeurs mobilières.
    - En contrepartie, augmentation des frais d'intérêts sur dépôts en lien avec la hausse des taux d'intérêt.
  - Croissance des primes provenant de l'assurance de dommages, de l'assurance collective et de l'assurance individuelle au cours des huit derniers trimestres.
  - Le quatrième trimestre de 2022 ainsi que les quatrième et troisième trimestres de 2021 ont été marqués par la conclusion d'ententes significatives en rentes collectives.
  - Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins.
- **Revenus de placement – fluctuation provenant principalement de la volatilité des marchés financiers entraînant la variation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance et soutenant les passifs.** En raison de l'appariement, ces fluctuations sont compensées par la variation des provisions, dont l'effet se reflète dans les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit – trimestres de 2022 en hausse par rapport aux trimestres de 2021.**
  - L'effet à la baisse sur la dotation à la provision pour pertes de crédit qu'avait eu l'amélioration des perspectives macroéconomiques au cours du premier semestre de 2022 a été contrebalancé par celui de la détérioration des perspectives macroéconomiques au cours du deuxième semestre de 2022. En 2021, l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs pour tous les trimestres de 2021 avait entraîné des baisses importantes de la provision pour pertes de crédit attendues.
  - Depuis le deuxième trimestre de 2021, la dotation à la provision pour pertes de crédit trimestrielle reflète notamment l'incidence de la hausse des encours de prêts.
  - Radiations nettes historiquement faibles au cours des trimestres de 2022 et de 2021, mais qui ont amorcé une légère augmentation à la fin de 2022.
  - Ratio des prêts dépréciés bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, en légère baisse pour les trimestres de 2022 par rapport aux trimestres de 2021. Le Mouvement Desjardins a continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité.

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance – fluctuations trimestrielles.**
  - Charges principalement affectées par la variation de la juste valeur des placements associés aux activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.
  - **Assurance de personnes :**
    - Expérience globalement plus favorable pour les trimestres de 2022, essentiellement en assurance collective.
    - Effet favorable de l'augmentation des taux d'intérêt sur les provisions techniques au dernier et aux deux premiers trimestres de 2022.
    - Provisions prises au quatrième trimestre de 2022 ainsi qu'aux quatrième et troisième trimestres de 2021 en lien avec la conclusion d'ententes significatives en rentes collectives.
    - Effet favorable des révisions d'hypothèses actuarielles réalisées dans le cours normal des affaires au quatrième trimestre de 2022 et au deuxième trimestre de 2021, alors que le quatrième trimestre de 2021 avait été affecté défavorablement.
  - **Assurance de dommages :**
    - Sinistralité de l'exercice en cours plus importante, essentiellement en assurance automobile et de biens pour les trimestres de 2022, reflétant, entre autres, l'incidence de la hausse de la circulation automobile sur les routes, alors que celle-ci avait passablement diminué au premier semestre de 2021 dans le contexte de la pandémie, ainsi que l'incidence de l'inflation.
    - Évolution favorable des sinistres des années antérieures moins importante pour les trimestres de 2022 essentiellement en assurance automobile en raison notamment des pressions inflationnistes récentes.
    - Le deuxième trimestre de 2022 et le troisième trimestre de 2021 ont été marqués par une catastrophe.
    - L'exercice 2022 a été affecté par cinq événements majeurs, comparativement à un au cours de l'exercice 2021.
- **Frais autres que d'intérêts – en hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2022 à ceux de 2021.**
  - Augmentation, tel que prévu, des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
  - Hausse des frais liés au personnel, à la technologie et aux communications afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
  - Augmentation des frais liés au programme de récompenses en lien avec la croissance des volumes des activités de paiement.

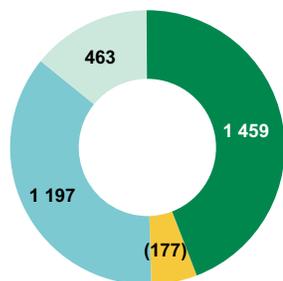
## Excédents sectoriels

- **Excédents avant ristournes aux membres du secteur Particuliers et Entreprises – en baisse lorsque l'on compare les trimestres de 2022 à ceux de 2021.**
  - Hausse des frais autres que d'intérêts, en raison principalement de l'augmentation, tel que prévu, des sommes investies dans des projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité, ainsi que de la hausse des frais liés au personnel afin de soutenir la progression des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
  - Dotation à la provision pour pertes de crédit de 2022 plus élevée que celle de 2021, laquelle reflétait les incidences de l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs.
  - Hausse du revenu net d'intérêt découlant principalement de l'augmentation du rendement moyen des prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt ainsi que de la croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises, compensée en partie par l'augmentation des frais d'intérêts sur dépôts en lien avec la hausse des taux d'intérêt.
  - Hausse des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins.
- **Excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ayant fluctué au cours des huit derniers trimestres.**
  - Expérience globalement plus favorable pour les trimestres de 2022, essentiellement en assurance collective.
  - Effet favorable de l'augmentation des taux d'intérêt sur les provisions techniques au dernier et aux deux premiers trimestres de 2022.
  - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs en 2022 par rapport à 2021, principalement aux troisième et premier trimestres de 2022.
  - Incidence des marchés ayant affecté plus défavorablement les fonds de placement garanti en 2022, alors que ceux-ci avaient été affectés favorablement au troisième et premier trimestre de 2021.
  - Excédents plus élevés au quatrième trimestre de 2022 et au deuxième trimestre de 2021 principalement attribuables à l'effet favorable des révisions d'hypothèses actuarielles réalisées dans le cours normal des affaires, alors que le quatrième trimestre de 2021 avait été affecté défavorablement par les révisions d'hypothèses.
  - Niveau de frais plus élevé en 2022, comparativement à 2021.
- **Excédents nets du secteur Assurance de dommages – en baisse lorsque l'on compare les trimestres de 2022 à ceux de 2021.**
  - Croissance des primes nettes au cours des huit derniers trimestres provenant notamment de la croissance des affaires.
  - Sinistralité de l'exercice en cours plus importante, essentiellement en assurance automobile et de biens pour les trimestres de 2022, reflétant, entre autres, l'incidence de la hausse de la circulation automobile sur les routes, alors que celle-ci avait passablement diminué au premier semestre de 2021 dans le contexte de la pandémie, ainsi que l'incidence de l'inflation.
  - Sinistralité de l'exercice en cours moins importante en assurance automobile pour les trois premiers trimestres de 2021, ainsi qu'en assurance de biens aux deuxième et troisième trimestres de 2021.
  - Évolution favorable des sinistres des années antérieures moins importante pour les trimestres de 2022 essentiellement en assurance automobile en raison notamment des pressions inflationnistes récentes.
  - Incidences des catastrophes et événements majeurs au cours des huit derniers trimestres :
    - Un événement majeur, soit une tempête de neige au Québec et en Ontario, au quatrième trimestre de 2022.
    - Deux événements majeurs, soit de fortes pluies au Québec ainsi que l'ouragan Fiona dans les provinces de l'Atlantique et au Québec, au troisième trimestre de 2022.
    - Une catastrophe, soit un rare phénomène météorologique nommé *dérécho*, et un événement majeur caractérisé par une tempête de vent et des inondations, au deuxième trimestre de 2022.
    - Un événement majeur, soit des inondations en Ontario et au Québec, au premier trimestre de 2022.
    - Un événement majeur, soit des vents violents au Québec et en Ontario, au quatrième trimestre de 2021.
    - Une catastrophe, soit une tempête de grêle en Alberta, au troisième trimestre de 2021.
  - Revenus de placement, excluant la variation de la juste valeur des obligations appariées :
    - Incidence favorable pour les quatre trimestres de 2022.
    - Incidence favorable au premier trimestre de 2021.

## 2.4 Comparaison des exercices financiers 2021 et 2020

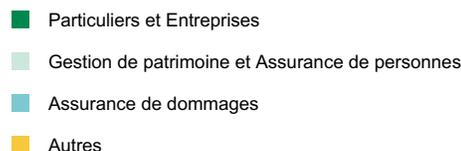
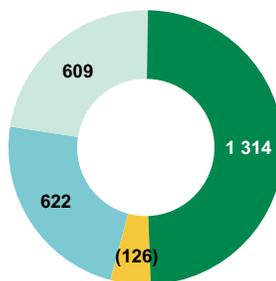
**Excédents avant ristournes aux membres 2021**  
(en M\$)

2 942 M\$



**Excédents avant ristournes aux membres 2020**  
(en M\$)

2 419 M\$



Au terme de l'exercice 2021, le Mouvement Desjardins présentait des excédents avant ristournes aux membres de 2 942 M\$, comparativement à 2 419 M\$ pour l'exercice 2020. Le rendement des capitaux propres s'établissait à 8,9 %, par rapport à 8,3 % en 2020.

### Résultats sectoriels

- **Particuliers et Entreprises : excédents de 1 459 M\$ en 2021**, en hausse de 145 M\$, par rapport à 2020. Cette augmentation était essentiellement attribuable aux éléments suivants :
  - Dotation à la provision pour pertes de crédit de 2021 moins élevée que celle de 2020, laquelle reflétait les incidences de la détérioration des perspectives économiques résultant de la pandémie de COVID-19.
  - Hausse du revenu net d'intérêts et des autres revenus d'exploitation<sup>(1)</sup>.
  - En contrepartie, augmentation des frais autres que d'intérêts, en raison principalement des sommes plus importantes investies dans des projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins.
- **Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : excédents de 463 M\$ en 2021**, en baisse de 146 M\$ par rapport à 2020, principalement attribuable aux éléments suivants :
  - Effet globalement défavorable provenant des révisions d'hypothèses actuarielles effectuées dans le cours normal des affaires.
  - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers inférieurs à ceux réalisés en 2020.
 Cette baisse avait été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
  - Répercussions sur les charges de sinistres de la provision et des réclamations en assurance voyage en 2020, en lien avec la pandémie de COVID-19.
  - Incidences des marchés affectant favorablement les fonds de placement garanti alors que ceux-ci avaient été affectés défavorablement en 2020.
- **Assurance de dommages : excédents de 1 197 M\$ en 2021**, en hausse de 575 M\$ par rapport à 2020, attribuable aux éléments suivants :
  - Baisse de la charge de sinistres notamment attribuable à l'évolution favorable des sinistres des années antérieures essentiellement en assurance automobile.
  - Hausse des primes nettes, y compris l'incidence des remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ qui avaient été accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin de les appuyer dans le contexte de la pandémie de COVID-19 en 2020.

### Résultats

- **Revenus d'exploitation<sup>(1)</sup> de 20 405 M\$ en 2021**, soit une augmentation de 2 006 M\$ par rapport à 2020.
  - Revenu net d'intérêts de 5 786 M\$ en 2021, soit une hausse de 146 M\$ par rapport à 2020, attribuable aux éléments suivants :
    - Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels.
    - Baisse des frais d'intérêts, et ce, malgré une hausse de volume des dépôts.
 Cette hausse avait été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
    - Baisse de l'encours moyen des prêts à la consommation et sur cartes de crédit.
    - Diminution du rendement moyen des prêts attribuable à la baisse des taux d'intérêt.
  - Augmentation des primes nettes de 1 358 M\$ en 2021.
    - Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : primes nettes d'assurance et de rentes en hausse de 956 M\$ en 2021, en raison des éléments suivants :
      - Augmentation de 786 M\$ des primes provenant essentiellement des rentes collectives liée notamment à la croissance des affaires. Cette croissance se reflétait par une variation similaire des provisions techniques incluses à la rubrique Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
      - Hausse de 143 M\$ des primes d'assurance collective et de 27 M\$ de celles de l'assurance individuelle.
    - Secteur Assurance de dommages : primes nettes en hausse de 425 M\$, attribuable aux éléments suivants :
      - Croissance de la prime moyenne, notamment en assurance de biens.
      - Au deuxième trimestre de 2020, des remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ avaient été accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin de les appuyer dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
      - Croissance des affaires.

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

- Autres revenus d'exploitation<sup>(1)</sup> de 3 341 M\$, soit une hausse de 502 M\$ en 2021, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
  - Hausse des revenus liée à la croissance des actifs sous gestion pour les activités de gestion de patrimoine.
  - Hausse des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins.
  - Augmentation des revenus liés aux frais de service sur les dépôts et les paiements, des mesures d'allègement avaient été octroyées aux membres en 2020.
  - Revenus provenant des activités de DuProprio et de FairSquare.
  - Augmentation des revenus provenant des activités de courtage en valeurs mobilières en raison de la croissance des actifs sous gestion.
  - Revenus provenant de la participation détenue dans Patrimoine Aviso.
  - En contrepartie, variation des fonds de participation profitant aux groupes avec lesquels des ententes avaient été conclues, sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.
- **Pertes de 85 M\$ présentées sous la rubrique Revenus (pertes) de placement<sup>(1)</sup> en 2021**, comparativement à des revenus de 3 074 M\$ constatés pour l'exercice 2020, essentiellement attribuables aux éléments suivants :
  - Fluctuation défavorable de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
    - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement d'une hausse des taux d'intérêt sur le marché, alors qu'une baisse était survenue en 2020.
    - Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par la variation de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
  - Variation négative de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages alors qu'une variation positive avait été constatée au cours de 2020, expliquée principalement par une hausse des taux d'intérêt sur le marché en 2021, alors qu'une baisse était survenue en 2020. Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par la variation de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
  - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers inférieurs à ceux réalisés en 2020.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 69 M\$ en 2021**, soit une baisse de 794 M\$ par rapport à 2020. Cette diminution reflétait principalement l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs, alors que la dotation à la provision pour pertes de crédit de 2020 affichait les incidences négatives importantes de la détérioration des perspectives économiques résultant de la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes de crédit de 2021 montrait également des radiations nettes en baisse par rapport à 2020, notamment dans le portefeuille de cartes de crédit.

Le Mouvement Desjardins avait continué en 2021 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,03 % en 2021, comparativement à 0,41 % pour l'exercice 2020. La baisse de cet indicateur s'expliquait par le fait que la dotation à la provision pour pertes de crédit de 2021 est significativement moins élevée que celle de l'exercice 2020, laquelle reflétait les incidences de la détérioration des perspectives économiques résultant de la pandémie de COVID-19.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,47 %, comparativement à 0,62 % au 31 décembre 2020.
- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 6 883 M\$, soit une baisse de 2 350 M\$ en 2021.**
  - Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : charges ayant diminué de 1 449 M\$ en 2021. Cette baisse était attribuable aux éléments suivants :
    - Diminution de 1 662 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprenait l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés, laquelle était présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement. Cette diminution était compensée en partie par l'effet défavorable provenant des révisions d'hypothèses actuarielles et par la croissance des affaires.
    - Baisse liée aux répercussions sur les charges de sinistres de la provision et des réclamations en assurance voyage en 2020, en lien avec la pandémie de COVID-19.
    - En contrepartie, hausse des prestations liée aux demandes de réclamations en soins de santé.
  - Secteur Assurance de dommages : charges ayant diminué de 897 M\$ en 2021. Cette baisse provenait des éléments suivants :
    - Ratio des sinistres de 50,1 %, alors qu'il était de 62,6 % en 2020.
      - Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable qu'à l'exercice comparatif, soit (12,1) %, comparativement à (5,3) %, essentiellement en assurance automobile.
      - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté en 2020, soit 60,8 %, comparativement à 65,4 %, essentiellement en assurance automobile et en assurance de biens.
      - Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs inférieur à celui de 2020, soit un ratio de 1,4 %, comparativement à 2,5 %. L'année 2021 a été marquée par une catastrophe et un événement majeur, alors que l'année 2020 a été marquée par une catastrophe et trois événements majeurs.
    - Incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres, alors qu'une incidence défavorable avait été constatée en 2020. Rappelons que cette incidence sur la charge de sinistres est compensée, en partie, par une variation de la juste valeur des obligations appariées, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus de placement.
    - En contrepartie, croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

- **Frais autres que d'intérêts de 9 566 M\$,** en hausse de 1 269 M\$ en 2021. Cette augmentation était essentiellement attribuable aux éléments suivants :
  - Hausse des salaires liée à la croissance des activités et à l'indexation.
  - Augmentation des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
  - Croissance des activités de paiement, dont les frais liés au programme de récompenses.
- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 860 M\$,** en hausse de 199 M\$ par rapport à l'exercice 2020.
  - Taux d'imposition effectif<sup>(1)</sup> de 22,6 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, comparativement à 21,5 % pour l'exercice 2020.

## 3.0 Revue du bilan

### 3.1 Gestion du bilan

**Tableau 19 – Bilan combiné**

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022		2021		2020	
<b>Actif</b>						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 913	2,2 %	16 328	4,1 %	12 126	3,3 %
Valeurs mobilières	85 333	21,0	93 099	23,4	87 668	24,2
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	17 024	4,2	12 019	3,0	9 658	2,7
Prêts et acceptations nets	249 865	61,3	230 779	58,2	211 749	58,5
Actif net des fonds distincts	21 318	5,2	22 804	5,7	19 093	5,3
Instruments financiers dérivés	5 723	1,4	5 828	1,5	5 820	1,6
Autres actifs	18 933	4,7	16 228	4,1	15 921	4,4
<b>Total de l'actif</b>	<b>407 109</b>	<b>\$ 100,0 %</b>	<b>397 085</b>	<b>\$ 100,0 %</b>	<b>362 035</b>	<b>\$ 100,0 %</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>						
Dépôts	259 836	63,9 %	238 355	60,0 %	225 236	62,2 %
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 859	2,4	11 342	2,9	9 353	2,6
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	24 565	6,0	31 177	7,9	19 152	5,3
Instruments financiers dérivés	6 554	1,6	5 500	1,4	4 884	1,3
Passifs des contrats d'assurance	31 354	7,7	34 762	8,8	34 827	9,6
Passif net des fonds distincts	21 284	5,2	22 796	5,7	19 089	5,3
Autres passifs	18 281	4,5	17 667	4,4	17 738	4,9
Obligations subordonnées	2 928	0,7	1 960	0,5	1 493	0,4
Capitaux propres	32 448	8,0	33 526	8,4	30 263	8,4
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>407 109</b>	<b>\$ 100,0 %</b>	<b>397 085</b>	<b>\$ 100,0 %</b>	<b>362 035</b>	<b>\$ 100,0 %</b>

#### ACTIF

L'actif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 407,1 G\$ au 31 décembre 2022, en hausse de 10,0 G\$, ou de 2,5 %, depuis le 31 décembre 2021.

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières ont diminué de 7,4 G\$, ou de 45,4 %, en raison de la baisse des dépôts auprès de la Banque du Canada, et les valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, ont diminué de 2,8 G\$, ou de 2,6 %.

L'encours du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins, y compris les acceptations, net de la provision pour pertes de crédit, a progressé de 19,1 G\$, ou de 8,3 %. À l'origine de cette croissance, on retrouve les prêts hypothécaires résidentiels ainsi que les prêts aux entreprises et aux gouvernements.

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

**Tableau 20 – Prêts et acceptations**

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022	2021	2020
Hypothécaires résidentiels	159 682 \$ 63,7 %	149 695 \$ 64,6 %	136 208 \$ 64,0 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 381 9,7	24 386 10,5	25 310 11,9
Aux entreprises et aux gouvernements	66 837 26,6	57 668 24,9	51 343 24,1
	250 900 100,0 %	231 749 100,0 %	212 861 100,0 %
Provision pour pertes de crédit	(1 035)	(970)	(1 112)
<b>Total des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs</b>	<b>249 865 \$</b>	<b>230 779 \$</b>	<b>211 749 \$</b>

Les prêts hypothécaires résidentiels du Mouvement Desjardins ont augmenté de 10,0 G\$, ou de 6,7 %, depuis le 31 décembre 2021, en raison de la croissance soutenue de l'activité domiciliaire au premier semestre de 2022, notamment au Québec. L'encours des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, a progressé de 9,2 G\$, ou de 15,9 %. Quant aux prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, leur encours est stable comparativement au 31 décembre 2021.

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés dans la section 4.2 « Gestion des risques », aux pages 82 à 87 de ce rapport de gestion.

L'actif net des fonds distincts a diminué de 1,5 G\$, ou de 6,5 %, en raison de la baisse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers compensée en partie par une légère croissance des titulaires de contrat.

L'actif d'instruments financiers dérivés a diminué de 105 M\$, ou de 1,8 %.

Les autres actifs ont augmenté de 2,7 G\$, ou de 16,7 %, en raison principalement de l'augmentation des sommes à recevoir des clients, des courtiers et des institutions financières, des actifs d'impôt différé et des actifs nets au titre des régimes à prestations définies.

**PASSIF**

Le passif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 374,7 G\$ au 31 décembre 2022, en hausse de 11,1 G\$, ou de 3,1 %, depuis le 31 décembre 2021.

**Tableau 21 – Dépôts**

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022	2021	2020
Particuliers	145 377 \$ 56,0 %	136 332 \$ 57,2 %	127 928 \$ 56,8 %
Entreprises et gouvernements	114 172 43,9	101 644 42,6	96 853 43,0
Institutions de dépôts	287 0,1	379 0,2	455 0,2
<b>Total des dépôts</b>	<b>259 836 \$ 100,0 %</b>	<b>238 355 \$ 100,0 %</b>	<b>225 236 \$ 100,0 %</b>

L'encours des dépôts a progressé de 21,5 G\$, ou de 9,0 %. L'augmentation des dépôts des entreprises et des gouvernements, qui constituaient 43,9 % du portefeuille total de dépôts, est en partie responsable de cette croissance. En effet, leur encours s'est accru de 12,5 G\$, ou de 12,3 %. Les différentes émissions de titres effectuées sur les marchés américain, canadien et européen, qui ont permis de soutenir la croissance des besoins de fonds du Mouvement Desjardins, sont à l'origine de cette augmentation. L'encours des dépôts des particuliers, qui représentait 56,0 % du portefeuille total de dépôts, a augmenté de 9,0 G\$, ou de 6,6 %, en raison principalement de la croissance des dépôts des membres dans les caisses. Les dépôts provenant des institutions de dépôts ont diminué de 92 M\$.

Les engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ont diminué de 8,1 G\$, ou de 19,0 %, pour atteindre un volume de 34,4 G\$.

Le passif d'instruments financiers dérivés a augmenté de 1,1 G\$, ou de 19,2 %, en raison notamment de la hausse des taux d'intérêt et de la fluctuation des taux de change, compensée en partie par une diminution des options sur indice boursier à la suite de la baisse des marchés financiers.

Les passifs des contrats d'assurance du Mouvement Desjardins ont diminué de 3,4 G\$, ou de 9,8 %. Cette baisse s'explique par la variation des provisions techniques attribuable aux activités d'assurance de personnes.

Le passif net des fonds distincts a diminué de 1,5 G\$, ou de 6,6 %, en raison de la baisse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers compensée en partie par une légère croissance des titulaires de contrat.

Les autres passifs ont augmenté de 0,6 G\$, ou de 3,5 %, en raison principalement de l'augmentation des sommes à payer des clients, des courtiers et des institutions financières compensée en partie par la diminution des passifs nets au titre des régimes à prestations définies.

Les obligations subordonnées ont augmenté de 1,0 G\$, ou de 49,4 %, en raison d'une émission le 23 août 2022 d'un montant de 1,0 G\$ de billets admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) sous le programme de billets subordonnés FPUNV canadiens.

## CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres ont enregistré une baisse de 1,1 G\$, ou de 3,2 %, depuis le 31 décembre 2021 en raison notamment de la diminution des autres éléments du résultat global de 2,3 G\$ en raison principalement de la baisse de la valeur du portefeuille obligataire liée à la hausse des taux d'intérêt, compensée en partie par les excédents nets après ristournes aux membres de 1,8 G\$.

Le tableau suivant présente de l'information avant impôts sur les ristournes, la rémunération ainsi que les dividendes.

**Tableau 22 – Information sur les ristournes, rémunérations et dividendes**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2022	2021	2020
Ristournes aux membres	403 \$	387 \$	330 \$
Rémunération sur les parts de capital F	262	208	209
Rémunération sur les parts permanentes	—	—	1
Dividendes	80	25	25
	<b>745 \$</b>	<b>620 \$</b>	<b>565 \$</b>

Les notes complémentaires 23 « Capital social » et 24 « Capital-actions » des états financiers combinés présentent des renseignements supplémentaires sur le capital social et le capital-actions du Mouvement Desjardins.

## 3.2 Gestion du capital

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière du Mouvement Desjardins. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients et des créanciers, des attentes et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement Desjardins préconise une gestion prudente de son capital. Celle-ci vise à maintenir des ratios de fonds propres réglementaires supérieurs à ceux de l'industrie bancaire canadienne et aux exigences réglementaires. Cette gestion prudente du capital du Mouvement Desjardins se reflète dans la qualité des cotes de crédit que lui accordent les différentes agences de notation.

L'industrie financière met davantage l'accent sur une saine capitalisation de ses activités. Les agences de notation et le marché favorisent plus que jamais les institutions les mieux capitalisées. Ces éléments militent en faveur d'une augmentation générale du niveau et de la qualité du capital émis par les institutions financières. Cela se reflète également dans les exigences rehaussées de Bâle III. C'est dans ce contexte que le Mouvement Desjardins a fixé sa cible de fonds propres de la catégorie 1A à 15 %.

### Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation de ce dernier et les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, de mobiliser rapidement les capitaux, d'assurer la contribution des composantes à la capitalisation du Mouvement et d'optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne.

Par ailleurs, le programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) permet au Mouvement Desjardins de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels il fait face et de mettre en place des stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Pour sa part, le programme de simulations de crise permet d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques et d'en évaluer les répercussions financières et réglementaires. Ce processus permet de déterminer si le niveau de fonds propres est adéquat au regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé. Des renseignements supplémentaires sur le PIEAFP et le programme de simulations de crise sont présentés à la section 4.2 « Gestion des risques ».

### Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de direction, par l'entremise du comité de gestion Finances et Risques, pour veiller à ce que le Mouvement se dote d'une base de fonds propres adéquate considérant ses objectifs stratégiques et ses obligations réglementaires. La Première vice-présidence Finances prépare annuellement un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières canadiennes les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF. Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Dans ce cadre, un montant minimal de fonds propres doit être maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les fiducies, les coopératives de crédit, les assureurs et les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que la filiale d'assurance de personnes sous autorité provinciale est assujettie à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* (ESCAP) émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous autorité provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous autorité fédérale doivent pour leur part respecter la ligne directrice sur le *Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales* émise par le BSIF. Le suivi de l'évolution de ces lignes directrices est présenté dans la section « Contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la ligne directrice ESCAP émise par l'AMF.

Par ailleurs, la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) émise par l'AMF est entrée en vigueur le 31 mars 2019. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022, le Mouvement est tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes composée de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés ou encore d'instruments de fonds propres réglementaires pour appuyer sa recapitalisation en cas de défaillance.

Le tableau suivant présente un sommaire des ratios cibles réglementaires établis par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III.

**Tableau 23 – Sommaire des ratios réglementés par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III**

(en pourcentage)	Ratio minimal	Réserve de conservation des fonds propres	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres	Supplément s'appliquant aux IFIS-I <sup>(1)(2)</sup>	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres et le supplément s'appliquant aux IFIS-I	Ratios de fonds propres et levier au 31 décembre 2022
Fonds propres de la catégorie 1A <sup>(3)</sup>	> 4,5 %	2,5 %	> 7,0 %	1,0 %	> 8,0 %	20,2 %
Fonds propres de la catégorie 1 <sup>(3)</sup>	> 6,0	2,5	> 8,5	1,0	> 9,5	20,2
Total des fonds propres <sup>(3)</sup>	> 8,0	2,5	> 10,5	1,0	> 11,5	21,9
Ratio TLAC <sup>(4)</sup>	> 21,5	s. o.	> 21,5	s. o.	> 21,5	28,7
Ratio de levier <sup>(5)</sup>	> 3,5	s. o.	> 3,5	s. o.	> 3,5	7,6
Ratio de levier TLAC <sup>(6)</sup>	> 6,75	s. o.	> 6,75	s. o.	> 6,75	10,6

<sup>(1)</sup> Exigence supplémentaire de 1 % applicable au Mouvement en tant qu'institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I).

<sup>(2)</sup> L'AMF peut aussi, à sa discrétion, fixer des ratios cibles plus élevés lorsque les circonstances le justifient. À cet effet, depuis le 31 mars 2019, l'AMF pourrait activer le coussin contracyclique si elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. D'après cette évaluation, une exigence de coussin contracyclique représentant entre 0 % et 2,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques (APR) serait imposée si la situation le justifie. Cette exigence serait levée lorsque le risque se matérialiserait ou se dissiperait.

<sup>(3)</sup> Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques.

<sup>(4)</sup> Le ratio TLAC s'exprime en pourcentage des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC, par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce, au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

<sup>(5)</sup> Le ratio de levier est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

<sup>(6)</sup> Le ratio de levier TLAC est déterminé en divisant la somme des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par la mesure de l'exposition, et ce, au niveau du groupe de résolution.

## Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier.

Le 8 septembre 2022, l'AMF a publié pour consultation le projet de *Ligne directrice sur les exigences de capital et de liquidités relatives aux expositions aux cryptoactifs* s'appliquant notamment aux coopératives de services financiers et aux assureurs de personnes et de dommages provinciaux. Ce projet propose des exigences de capital et de liquidités modulées selon une classification des cryptoactifs qui tient compte de leur profil de risque tout en prévoyant des limites régissant leur exposition. La date prévue de prise d'effet de cette ligne directrice est le 1<sup>er</sup> juin 2023. Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires étaient invitées à le faire jusqu'au 14 octobre 2022.

L'AMF a publié une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* qui découle des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017.

Ces réformes visent essentiellement à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des institutions financières :

- en renforçant la solidité et la sensibilité des approches standards pour le risque de crédit et le risque opérationnel;
- en restreignant l'utilisation des approches fondées sur les notations internes (NI), d'une part en limitant l'usage de certaines variables pour le calcul des exigences de fonds propres et d'autre part en révoquant l'usage des méthodes avancées pour certains portefeuilles;
- en ajustant la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier;
- en remplaçant le seuil existant par un plancher plus robuste et sensible aux risques fondés sur les approches standards révisées de Bâle III.

Cette mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* est en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour leur part, les modifications visant à compléter l'intégration des nouvelles dispositions de Bâle III relatives au cadre de risque de marché et à renforcer la solidité et la sensibilité au risque des approches standards du risque du dispositif d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La section « Contexte réglementaire » présente des renseignements additionnels liés à la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. D'ailleurs, on retrouve à cette section les informations concernant le régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement.

### **Respect des exigences**

Au 31 décembre 2022, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 20,2 %, de 20,2 % et de 21,9 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 7,6 %. Le Mouvement Desjardins a une solide capitalisation, son ratio de fonds propres de la catégorie 1A se situant au-dessus de sa cible de 15 %.

Au 31 décembre 2022, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A était en baisse par rapport au 31 décembre 2021. Cette diminution s'explique principalement par l'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques provenant de la croissance des affaires et par la diminution de la valeur du portefeuille obligataire liée à la hausse des taux d'intérêt. Par ailleurs, la révision de certains aspects méthodologiques au niveau des actifs pondérés en fonction des risques a eu un effet positif sur les ratios de fonds propres au quatrième trimestre de 2022.

Par ailleurs, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC étaient respectivement de 28,7 % et de 10,6 % au 31 décembre 2022.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 31 décembre 2022.

## Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes des fonds propres et des autres instruments TLAC pour le Mouvement, les ratios réglementaires, les fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC, ainsi que l'évolution de ceux-ci au cours de l'exercice.

Tableau 24 – Principales composantes des fonds propres et autres instruments TLAC

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC				
Total des fonds propres				
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2	Autres instruments TLAC
	Catégorie 1A <sup>(1)</sup>	Catégorie 1B <sup>(1)</sup>		
<b>Éléments admissibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réserves et excédents non répartis</li> <li>Cumul des autres éléments du résultat global admissibles</li> <li>Parts de capital F</li> <li>Portion des provisions générales admissibles<sup>(4)</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participations ne donnant pas le contrôle<sup>(2)</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Provisions générales</li> <li>Billets subordonnés FPUNV<sup>(3)</sup></li> <li>Parts de qualification admissibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Billets de premier rang TLAC</li> </ul>
<b>Ajustements réglementaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Goodwill</li> <li>Logiciels</li> <li>Autres actifs incorporels</li> <li>Actifs nets au titre des régimes à prestations définies</li> <li>Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes</li> <li>Déficit de provisions</li> </ul>			
<b>Déductions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Principalement des participations significatives dans des entités financières<sup>(5)</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire</li> <li>Instrument financier subordonné</li> </ul>	

<sup>(1)</sup> Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent, pour une coopérative financière régie par l'AMF, des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

<sup>(2)</sup> Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

<sup>(3)</sup> Ces titres répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers. Pour être admissibles, les titres doivent comporter une clause exigeant la conversion intégrale et permanente en instrument de fonds propres de la catégorie 1A au point de non-viabilité.

<sup>(4)</sup> Le 31 mars 2020, l'AMF a publié des dispositions transitoires prévoyant l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 1A d'une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui auraient autrement fait partie des fonds propres de la catégorie 2. Cet ajustement des fonds propres de la catégorie 1A est mesuré dynamiquement chaque trimestre comme l'augmentation des provisions étape 1 et étape 2 par rapport au niveau du 31 décembre 2019. Le montant obtenu est alors ajusté des effets fiscaux et soumis à un facteur scalaire de 25 % en 2022 (50 % en 2021).

<sup>(5)</sup> Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujéti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

**Tableau 25 – Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC**

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022	2021
<b>Fonds propres de la catégorie 1A</b>		
Parts de capital F <sup>(1)</sup>	4 889 \$	4 889 \$
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif <sup>(2)</sup>	s. o.	84
Réserves et excédents non répartis	28 906	26 813
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	(2 154)	773
Déductions <sup>(3)</sup>	(3 485)	(4 122)
<b>Total des fonds propres de la catégorie 1A</b>	<b>28 156</b>	<b>28 437</b>
<b>Total des fonds propres de la catégorie 1<sup>(4)</sup></b>	<b>28 156</b>	<b>28 437</b>
<b>Fonds propres de la catégorie 2</b>		
Instruments admissibles <sup>(5)</sup>	2 954	1 985
Provisions générales	161	125
Déductions	(826)	(826)
<b>Total des fonds propres de la catégorie 2</b>	<b>2 289</b>	<b>1 284</b>
<b>Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)</b>	<b>30 445 \$</b>	<b>29 721 \$</b>
<b>Total des fonds propres réglementaires aux fins du TLAC<sup>(6)</sup></b>	<b>29 543 \$</b>	<b>28 997 \$</b>
Billets de premier rang TLAC	9 179	5 328
<b>Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible</b>	<b>38 722</b>	<b>34 325</b>
<b>Actifs pondérés en fonction des risques et expositions du ratio de levier</b>		
Actifs pondérés en fonction des risques	139 311	134 518
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins du TLAC <sup>(6)</sup>	134 880	129 311
Exposition du ratio de levier <sup>(7)</sup>	371 598	336 136
Exposition du ratio de levier TLAC <sup>(6)(7)</sup>	364 519	329 634
<b>Ratios</b>		
Fonds propres de la catégorie 1A	20,2 %	21,1 %
Fonds propres de la catégorie 1	20,2	21,1
Total des fonds propres	21,9	22,1
TLAC <sup>(6)</sup>	28,7	26,5
Levier <sup>(7)</sup>	7,6	8,5
Levier TLAC <sup>(6)(7)</sup>	10,6	10,4

(1) Y compris les parts de capital détenues dans le fonds fiduciaire de la Fédération.

(2) Comme ces instruments de fonds propres ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres, ils sont exclus de celles-ci depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

(3) Les déductions de la catégorie 1A sont constituées des ajustements réglementaires (899 M\$, 1 078 M\$ en 2021), des participations significatives (2 463 M\$, 2 913 M\$ en 2021) et des éléments qui n'ont pu être déduits dans les catégories 1B et 2 en raison de l'insuffisance des fonds propres dans ces catégories (123 M\$, 131 M\$ en 2021).

(4) Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

(5) Correspond aux parts de qualifications admissibles et aux billets subordonnés FPUNV. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 20 « Obligations subordonnées » des états financiers combinés et le « Tableau CCA – Principales caractéristiques des fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles » du *Rapport au titre du troisième pilier*.

(6) Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

(7) Dans le cadre des mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF depuis le 31 mars 2020, les réserves auprès de banques centrales ainsi que les titres émis par des emprunteurs souverains respectant les critères d'admissibilité dans les actifs liquides de haute qualité étaient exclus du total de l'exposition utilisée dans le calcul du ratio de levier. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les titres d'émetteurs souverains admissibles ont été réintégrés dans la mesure de l'exposition du ratio de levier, alors que les réserves auprès des banques centrales demeureront exclues jusqu'à nouvel ordre.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, les caisses ont procédé au rachat aux fins d'annulation de la totalité des parts permanentes et parts de ristournes pour une contrepartie en espèces de 75 M\$ et 18 M\$ respectivement.

La Fédération dispose de la capacité d'émettre des instruments admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sur les marchés canadien, américain et européen. Depuis la mise en place de ce programme, elle a d'ailleurs procédé à l'émission de tels titres pour un montant total de 3,0 G\$ en date du 31 décembre 2022. Ainsi, à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers, ces billets seraient automatiquement et immédiatement convertibles en fonds propres de catégorie 1A de la Fédération.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins a procédé à l'émission de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, et ce, pour un montant total de 9,2 G\$ au 31 décembre 2022, dont 3,9 G\$ au cours de l'année 2022.

Le 15 décembre 2022, le conseil d'administration a approuvé le paiement d'intérêts sur les parts de capital F pour un montant de 262 M\$ aux détenteurs.

**Tableau 26 – Évolution des fonds propres réglementaires et des autres instruments TLAC**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2022	2021
<b>Fonds propres de la catégorie 1A</b>		
Solde au début de l'exercice	28 437 \$	26 317 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis <sup>(1)</sup>	2 093	3 681
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	(2 927)	(535)
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif <sup>(2)</sup>	(84)	(41)
Déductions	637	(985)
Solde à la fin de l'exercice	28 156	28 437
<b>Total des fonds propres de la catégorie 1<sup>(3)</sup></b>	<b>28 156</b>	<b>28 437</b>
<b>Fonds propres de la catégorie 2</b>		
Solde au début de l'exercice	1 284	797
Instruments admissibles	969	962
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	—	(495)
Provisions générales	36	20
Solde à la fin de l'exercice	2 289	1 284
<b>Total des fonds propres</b>	<b>30 445 \$</b>	<b>29 721 \$</b>
<b>Total des fonds propres aux fins du TLAC<sup>(4)</sup></b>	<b>29 543 \$</b>	<b>28 997 \$</b>
<b>Autres instruments TLAC</b>		
Solde au début de l'exercice	5 328	2 266
Billets de premier rang TLAC	3 851	3 062
Solde à la fin de l'exercice	9 179	5 328
<b>Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible<sup>(4)</sup></b>	<b>38 722 \$</b>	<b>34 325 \$</b>

<sup>(1)</sup> Montant incluant la variation des régimes de retraite à prestations définies.<sup>(2)</sup> Comme ces instruments de fonds propres ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres, ils sont exclus de celles-ci depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.<sup>(3)</sup> Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.<sup>(4)</sup> Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.**Actifs pondérés en fonction des risques (APR)**

Le Mouvement Desjardins calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

**Risque de crédit**

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

**Risque de marché**

- Le Mouvement utilise les modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation.
- L'approche standard est utilisée pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire.

**Risque opérationnel**

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Le Mouvement est également assujéti à un plancher d'APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multipliés par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur des fonds propres réglementaires conformément à ce qui est prévu dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF.

Comme l'indique le tableau suivant, les actifs pondérés en fonction des risques s'élevaient à 139,3 G\$ au 31 décembre 2022. De ce montant, 118,8 G\$ sont attribuables au risque de crédit, 4,0 G\$ au risque de marché, 15,1 G\$ au risque opérationnel et enfin 1,4 G\$ à l'ajustement en fonction du plancher d'APR. Au 31 décembre 2021, les actifs pondérés étaient de 134,5 G\$.

Tableau 27 – Actifs pondérés en fonction des risques

	Approche des notations internes		Approche standard		Total au 31 décembre 2022				Total au 31 décembre 2021
	Expositions (1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions (1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions (1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Exigence de capital (2)	Taux de pondération moyen des risques	Actifs pondérés en fonction des risques
(en millions de dollars et en pourcentage)									
<b>Risque de crédit autre que le risque de contrepartie</b>									
Emprunteurs souverains	74 006 \$	7 213 \$	7 480 \$	— \$	81 486 \$	7 213 \$	577 \$	8,9 %	7 465 \$
Institutions financières	5 904	1 989	11 618	2 400	17 522	4 389	351	25,0	3 659
Entreprises	81 606	36 197	16 567	14 865	98 173	51 062	4 085	52,0	44 102
Titrisation	—	—	29	361	29	361	29	1250,0	327
Actions	—	—	482	2 787	482	2 787	223	577,8	1 962
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	10 183	4 816	273	225	10 456	5 041	403	48,2	4 977
Prêts hypothécaires <sup>(3)</sup>	118 969	11 290	177	131	119 146	11 421	914	9,6	17 198
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	10 903	4 583	1 942	1 463	12 845	6 046	484	47,1	5 996
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	26 696	5 527	—	—	26 696	5 527	442	20,7	7 254
<b>Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie</b>	<b>328 267</b>	<b>71 615</b>	<b>38 568</b>	<b>22 232</b>	<b>366 835</b>	<b>93 847</b>	<b>7 508</b>	<b>25,6</b>	<b>92 940</b>
<b>Risque de contrepartie</b>									
Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Institutions financières	3 661	1 605	97	19	3 758	1 624	130	43,2	1 657
Entreprises	—	—	480	330	480	330	27	68,6	172
Portefeuille de négociation	1 292	581	688	549	1 980	1 130	90	57,1	1 106
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	—	—	5 036	2 429	5 036	2 429	194	48,2	1 873
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	—	—	—	—	616	47	4	7,6	45
<b>Sous-total du risque de contrepartie</b>	<b>4 953</b>	<b>2 186</b>	<b>6 301</b>	<b>3 327</b>	<b>11 870</b>	<b>5 560</b>	<b>445</b>	<b>46,8</b>	<b>4 855</b>
Autres actifs <sup>(4)</sup>	—	—	—	—	21 595	14 948	1 196	69,2	14 828
Facteur scalaire <sup>(5)</sup>	—	4 428	—	—	—	4 428	354	—	4 545
<b>Total du risque de crédit</b>	<b>333 220</b>	<b>78 229</b>	<b>44 869</b>	<b>25 559</b>	<b>400 300</b>	<b>118 783</b>	<b>9 503</b>	<b>29,7</b>	<b>117 168</b>
<b>Risque de marché</b>									
Valeur à risque (VaR)	—	714	—	—	—	714	57	—	426
VaR en situation de crise	—	2 163	—	—	—	2 163	173	—	1 072
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) <sup>(6)</sup>	—	760	—	—	—	760	61	—	907
Autres <sup>(7)</sup>	—	14	—	308	—	322	26	—	469
<b>Total du risque de marché<sup>(8)</sup></b>	<b>—</b>	<b>3 651</b>	<b>—</b>	<b>308</b>	<b>—</b>	<b>3 959</b>	<b>317</b>	<b>—</b>	<b>2 874</b>
<b>Risque opérationnel</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>15 114</b>	<b>—</b>	<b>15 114</b>	<b>1 209</b>	<b>—</b>	<b>14 476</b>
<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher d'APR</b>	<b>333 220</b>	<b>81 880</b>	<b>44 869</b>	<b>40 981</b>	<b>400 300</b>	<b>137 856</b>	<b>11 029</b>	<b>34,4</b>	<b>134 518</b>
<b>Ajustement en fonction du plancher d'APR<sup>(9)</sup></b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1 455</b>	<b>116</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques</b>	<b>333 220 \$</b>	<b>81 880 \$</b>	<b>44 869 \$</b>	<b>40 981 \$</b>	<b>400 300 \$</b>	<b>139 311 \$</b>	<b>11 145 \$</b>	<b>34,8 %</b>	<b>134 518 \$</b>

(1) Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail [à l'exception des prêts sur cartes de crédit] selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF).

(2) L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

(3) La révision de certains aspects méthodologiques a entraîné une baisse des actifs pondérés en fonction des risques au quatrième trimestre de 2022.

(4) Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standards ou des notations internes. Cette rubrique comprend la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Société financière inc.), la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les sociétés associées ainsi que la part des autres actifs d'impôt futurs au-dessus d'un certain seuil. Ces trois éléments sont pondérés à 250 %, et la partie déduite (c'est-à-dire celle qui est au-dessus d'un certain seuil) est pondérée à 0 %. Cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

(5) Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF.

(6) Exigences supplémentaires représentant une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation exposés au risque de taux d'intérêt.

(7) Représente principalement les exigences de fonds propres calculées selon l'approche standard concernant le risque de change et le risque sur produits de base des portefeuilles bancaires.

(8) Depuis le 30 juin 2022, les multiplicateurs de la valeur à risque par facteurs de risque sont majorés automatiquement en fonction des contrôles ex post conformément à une nouvelle directive de l'AMF.

(9) Le plancher d'APR est défini en vertu des approches standards.

### Évolution des actifs pondérés en fonction des risques

Pour le risque de crédit, l'évolution des APR pour l'exercice de 2022 est segmentée en deux volets, soit le risque de crédit autre que le risque de contrepartie et le risque de contrepartie.

- Pour le risque de crédit autre que le risque de contrepartie, la hausse nette de 0,9 G\$ des APR est principalement attribuable aux éléments suivants :
  - Croissance de la taille du portefeuille qui a causé une hausse de 9,7 G\$ des APR.
  - Variation des taux de change entraînant une augmentation de 0,6 G\$ des APR.
  - Changements de méthodes et de politiques ont entraîné une baisse de 7,8 G\$ des APR.
  - Mise à jour des modèles qui a causé une diminution de 0,8 G\$ des APR.
  - Évolution de la qualité du portefeuille entraînant une baisse de 0,8 G\$ des APR.
- Pour le risque de contrepartie, une hausse de 0,7 G\$ des APR résulte de l'évolution de la qualité et de la taille du portefeuille.

En ce qui a trait au risque de marché, une hausse de 1,1 G\$ des APR a été observée en raison de la variation des niveaux de risque.

Pour ce qui est du risque opérationnel, une augmentation de 0,6 G\$ des APR découle de la variation des revenus générés.

L'ajustement en fonction du plancher d'APR tel que défini précédemment a augmenté de 1,4 G\$ les APR au cours de 2022.

**Tableau 28 – Évolution des actifs pondérés en fonction des risques**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2022			2021		
	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total
<b>Risque de crédit</b>						
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	112 182 \$	4 986 \$	117 168 \$	99 252 \$	4 406 \$	103 658 \$
Taille du portefeuille <sup>(1)</sup>	9 696	(459)	9 237	9 906	442	10 348
Qualité du portefeuille <sup>(2)</sup>	(785)	1 080	295	(3 184)	(460)	(3 644)
Mise à jour des modèles <sup>(3)</sup>	(803)	—	(803)	548	594	1 142
Méthodes et politiques <sup>(4)</sup>	(7 778)	—	(7 778)	5 695	1	5 696
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—	—
Variation des taux de change	580	84	664	(35)	3	(32)
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	910	705	1 615	12 930	580	13 510
<b>Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice</b>	<b>113 092 \$</b>	<b>5 691 \$</b>	<b>118 783 \$</b>	<b>112 182 \$</b>	<b>4 986 \$</b>	<b>117 168 \$</b>

(en millions de dollars)	2022	2021
<b>Risque de marché</b>		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	2 874 \$	2 561 \$
Variation des niveaux de risque <sup>(5)</sup>	1 080	(951)
Méthodes et politiques <sup>(4)</sup>	5	1 264
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	1 085	313
<b>Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice</b>	<b>3 959 \$</b>	<b>2 874 \$</b>
<b>Risque opérationnel</b>		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	14 476 \$	13 705 \$
Revenus générés	638	771
Acquisitions et cessions	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	638	771
<b>Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice</b>	<b>15 114 \$</b>	<b>14 476 \$</b>
<b>Ajustement en fonction du plancher d'APR</b>		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	— \$	177 \$
Taille du portefeuille <sup>(1)</sup>	(2)	2 581
Qualité du portefeuille <sup>(2)</sup>	—	1 789
Mise à jour des modèles <sup>(3)</sup>	—	(1 141)
Méthodes et politiques <sup>(4)</sup>	1 457	(3 441)
Acquisitions et cessions	—	—
Variation des taux de change	—	35
Autres	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	1 455	(177)
<b>Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice</b>	<b>1 455 \$</b>	<b>— \$</b>

<sup>(1)</sup> Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.<sup>(2)</sup> Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.<sup>(3)</sup> Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.<sup>(4)</sup> Concernent les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire. Depuis le 30 juin 2022, les multiplicateurs de la valeur à risque par facteurs de risque sont majorés automatiquement en fonction des contrôles ex post conformément à une nouvelle directive de l'AMF.<sup>(5)</sup> Concerne la variation des niveaux de risque et la fluctuation du taux de change, qui est considérée comme non significative.

### 3.3 Arrangements hors bilan

Le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres et clients, les instruments de crédit, les garanties ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation.

#### BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2022, le Mouvement Desjardins administrait, pour le compte de ses membres et clients, des biens d'une valeur de 447,3 G\$, soit une diminution de 35,6 G\$, ou de 7,4 %, depuis le 31 décembre 2021. Les avoirs financiers confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 76,2 G\$ au 31 décembre 2022, ce qui représente une baisse de 15,1 G\$, ou de 16,5 %, depuis le 31 décembre 2021. La diminution des biens sous gestion et sous administration s'explique principalement par la baisse des actifs découlant de l'évolution des marchés financiers.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration du Mouvement sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas au Mouvement, mais plutôt à ses membres et clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

**Tableau 29 – Biens sous gestion et sous administration**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2022	2021	2020
<b>Biens sous gestion<sup>(1)</sup></b>			
Institutions et particuliers	17 744 \$	23 901 \$	20 298 \$
Fonds de placement	58 425	67 357	57 176
<b>Total des biens sous gestion</b>	<b>76 169 \$</b>	<b>91 258 \$</b>	<b>77 474 \$</b>
<b>Biens sous administration<sup>(1)</sup></b>			
Services de fiducie et de garde pour les particuliers et institutions	322 917 \$	344 644 \$	335 610 \$
Fonds de placement	124 395	138 267	122 567
<b>Total des biens sous administration</b>	<b>447 312 \$</b>	<b>482 911 \$</b>	<b>458 177 \$</b>

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

#### INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins conclut différentes ententes avec ses membres et clients afin de répondre à leurs besoins de financement. Ces ententes comprennent des engagements de crédit, des engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs et des lettres de crédit documentaire. Ces produits sont habituellement des instruments hors bilan et peuvent exposer le Mouvement Desjardins à des risques de liquidité et de crédit. Ces instruments sont assujettis aux règles habituelles de gestion des risques du Mouvement Desjardins.

La note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des renseignements plus détaillés sur ces instruments de crédit.

#### GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut également avec ses membres et clients divers contrats de garantie et d'indemnisation qui demeurent hors bilan, notamment des garanties et des lettres de crédit de soutien et des swaps sur défaillance de crédit. La note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des renseignements sur ces arrangements hors bilan.

#### ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Mouvement Desjardins procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer ses fonds propres. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan combiné du Mouvement si celui-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées non incluses dans le bilan combiné du Mouvement sont fournis ci-dessous. La note complémentaire 14 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur les entités structurées.

#### Titrisation d'actifs financiers du Mouvement

Le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent parfois l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note complémentaire 9 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur la titrisation de prêts du Mouvement Desjardins.

## 4.0 Gestion des risques

Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (\*) de cette section présentent des renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. De plus, on y trouve une analyse de la façon dont le Mouvement Desjardins évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (\*) contiennent des informations auditées et font partie intégrante des états financiers combinés, comme l'explique la note complémentaire 30 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés.

### 4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Au-delà des risques présentés dans la section 4.2 de ce rapport de gestion, d'autres facteurs de risque systémiques ou macro-économiques, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. De plus, comme l'indique la mise en garde sur les énoncés prospectifs, des risques et des incertitudes de nature générale ou spécifique pourraient faire en sorte que les résultats réels du Mouvement Desjardins diffèrent de ceux qui sont avancés dans ces énoncés. Certains de ces facteurs de risque sont présentés ci-après.

#### 4.1.1 Principaux risques et risques émergents

Les principaux risques et risques émergents sont des risques ou des facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence importante sur l'autonomie financière du Mouvement Desjardins ou seraient susceptibles d'affecter sa réputation, la volatilité de ses résultats, l'adéquation de sa capitalisation ou ses liquidités, advenant leur réalisation. Parmi ceux-ci, certains risques dits émergents représentent des facteurs de risque en croissance notable ou en évolution de façon inattendue avec des conséquences non anticipées. Le Mouvement Desjardins demeure proactif en ce qui a trait à l'identification de ces risques et à leur suivi de manière à prendre les mesures de gestion appropriées lorsque nécessaire. Par exemple, une vigie continue de l'environnement externe est exercée afin de déterminer, entre autres, quels sont les facteurs de risque et événements de nature économique ou réglementaire susceptibles d'avoir des incidences sur les activités. De plus, des échanges réguliers entre la Première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR), les officiers de risques et les secteurs d'activité permettent de cerner davantage les facteurs de risque plus préoccupants.

	Description
<b>Atteinte à la sécurité</b>	L'évolution des risques liés aux cybermenaces est en croissance depuis plusieurs années et plus particulièrement dans le contexte de la situation géopolitique en Europe. En effet, tant l'agrégation de nouveaux services offerts aux membres et clients que l'exposition des services en ligne se complexifient et s'étendent progressivement à de plus en plus de domaines et de produits. Une surveillance accrue sur les employés et les infrastructures du Mouvement a été mise en place, y compris sur les applications comportant des données confidentielles afin de mieux répondre aux besoins de rendement liés au télétravail et de mitiger les risques d'interruptions de services, de sécurité de l'information et de réputation. De plus, les acteurs de la menace utilisent des stratégies et des méthodes de plus en plus sophistiquées afin d'atteindre leurs objectifs criminels. De ce fait, le Mouvement Desjardins investit depuis plusieurs années dans les technologies en renforçant les installations technologiques défensives afin de détecter le plus rapidement possible un incident lié à la sécurité. Ceci est mis en œuvre en optimisant les processus pour répondre efficacement à un incident, et en attirant et en formant de nouveaux talents afin de continuer à développer nos méthodes de défense. Le Bureau de la sécurité Desjardins assure la protection des actifs des membres et clients, y compris leurs renseignements personnels.
<b>Endettement des ménages et des entreprises</b>	Avec la hausse rapide des taux d'intérêt, le service de la dette a augmenté considérablement pour de nombreux ménages et entreprises. Dans ces conditions, de plus en plus de ménages et d'entreprises pourraient avoir de la difficulté à assumer leurs obligations financières. Leur solvabilité pourrait donc se détériorer significativement. La récession prévue en 2023 pourrait aussi entraîner une augmentation des dossiers d'insolvabilité.  Le Mouvement Desjardins possède de saines pratiques en matière d'octroi et de gestion du crédit hypothécaire, comme entre autres un test de tension sur le taux d'intérêt pour les prêts hypothécaires qui lui permet de prévenir ce risque.
<b>Évolutions technologiques</b>	Les technologies innovatrices sont de plus en plus prises en considération et adoptées par les institutions financières. Ces technologies innovatrices représentent un vecteur primordial pour transformer les processus et les modèles d'affaires. L'utilisation de ces technologies expose les institutions financières à des risques relatifs aux cybermenaces, à la stabilité des systèmes, à la modernisation des infrastructures, à la complexité des environnements, à l'interdépendance des systèmes et à la transformation numérique. Les besoins croissants des membres et clients d'accéder à distance aux opérations bancaires nécessitent de poursuivre le virage déjà bien entamé par le Mouvement. Les attentes des autorités réglementaires seront renforcées et les exigences à l'égard du secteur financier ne cesseront de s'accroître en matière de gestion des risques technologiques. La présence de plus en plus marquée des « fintech » et « assurtech », qui offrent des solutions technologiques innovantes, simples et répondant aux attentes des membres et clients, met plus de pression sur les institutions financières traditionnelles qui doivent s'adapter. Dans ce contexte, afin de répondre aux besoins de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins s'inscrit dans ce courant et demeure actif afin de gérer ce risque opérationnel et stratégique, entre autres, en solidifiant et en simplifiant l'écosystème technologique au moyen d'investissements et par la révision et la diversification de ses produits, services et canaux de distribution.

	Description
<b>Évolutions réglementaires</b>	<p>Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis plusieurs années, la réglementation qui l'encadre est en pleine croissance. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières de plus en plus complexes, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, respect de sanctions économiques, protection des renseignements personnels, etc.</p> <p>Bien que le Mouvement Desjardins surveille et gère activement le risque réglementaire, les changements réglementaires, leur complexité ainsi que leur incertitude pourraient avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.</p> <p>En tant que fonction de supervision indépendante, la Vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement Desjardins fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement aux activités courantes de l'organisation. Le maintien d'un cadre efficace de gestion de la conformité implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières.</p>
<b>Évolution des taux d'intérêt</b>	<p>La Banque du Canada a considérablement augmenté ses taux d'intérêt directeurs en 2022 afin de lutter contre l'inflation élevée. Les effets restrictifs sur la demande se font sentir et une récession est prévue en 2023 au Canada (notamment au Québec et en Ontario). Par contre, les problèmes dans les chaînes mondiales d'approvisionnement se résorbent graduellement. Un meilleur équilibre entre la demande et l'offre s'installe donc progressivement, ce qui devrait amoindrir les pressions haussières sur l'inflation. Après avoir atteint un sommet cyclique à la fin de 2022 ou au début de 2023, les taux d'intérêt directeurs canadiens devraient rester au même niveau une bonne partie de 2023. Si l'inflation est sous contrôle, les taux directeurs pourraient commencer à diminuer vers la fin de 2023 afin de ramener la politique monétaire à un niveau moins restrictif.</p> <p>Nos résultats financiers sont sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt tel qu'il est indiqué à la section Gestion du risque structurel de taux d'intérêt.</p>
<b>Changements climatiques</b>	<p>Dans un contexte où l'impact des risques liés aux changements climatiques n'est plus à démontrer, Desjardins comprend l'importance de mieux en cerner les différentes facettes, qu'elles soient de transition, physique ou de réputation, et d'en mesurer les impacts actuels et futurs. Cet exercice est exigeant, du fait de la nature complexe et imprévisible des événements climatiques, et des recherches scientifiques en développement sur le sujet. Les interrelations étroites de ces risques avec l'environnement politique et réglementaire, la situation macroéconomique, certaines innovations sectorielles, la situation géopolitique mondiale ou encore les attentes sociétales plus pressantes, entre autres, forcent une vigie constante dans ce domaine. Desjardins poursuit les efforts dans ce sens, avec différentes initiatives en cours au niveau de son cadre de gouvernance et pour l'intégration de ces risques dans les stratégies et la gestion des risques en lien avec les changements climatiques. Comme nos pairs, nous travaillons à obtenir des données plus granulaires et à jour pour soutenir nos initiatives.</p>
<b>Perte de biodiversité</b>	<p>Thème d'actualité, notamment avec la COP15 qui s'est tenue à Montréal, la perte de la biodiversité a été classée au troisième rang des risques mondiaux les plus pressants des dix prochaines années par le Forum Économique Mondial, dans son rapport 2021-2022 qui est également un enjeu important au Canada. Le déclin de la biodiversité pourrait se traduire en risques économiques et financiers importants en plus d'impacter nos communautés.</p> <p>Des standards de divulgation sont attendus en 2023-2024, en lien avec les travaux du <i>Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)</i> et du <i>Partnership for Biodiversity Accounting Financials (PBAF)</i> ou encore aux déclarations récentes de l'<i>International Sustainability Standards Board (ISSB)</i> qui compte s'attaquer prochainement à ce risque émergent.</p> <p>Tout comme pour les risques climatiques, trois catégories de risques se dégagent: les risques physiques, de transition et de réputation. Des premières études sur les dépendances du système financier avec la biodiversité ont été publiées. De nouvelles approches et méthodologies sont cependant nécessaires pour estimer les risques financiers associés à la perte de biodiversité.</p> <p>Le Mouvement travaille à établir un plan d'action pour mieux tenir compte de la gestion de ces risques et stratégies dans son cadre de gouvernance.</p>
<b>Incertitudes géopolitiques</b>	<p>Partout dans le monde, la population vit désormais avec la COVID-19 et ses variants. La pandémie n'est toutefois pas terminée et nous ne sommes pas à l'abri d'un nouvel essor qui forcerait l'introduction de nouvelles mesures restrictives dans certains pays. La guerre en Ukraine est aussi un risque important. Un conflit plus généralisé impliquant directement des pays de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord) entraînerait des conséquences humanitaires et économiques graves. Les effets des sanctions imposées à la Russie demeurent incertains sur l'économie mondiale. Enfin, les relations entre la Chine et les États-Unis risquent d'être encore tendues au sujet de Taïwan.</p>

## 4.1.2 Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

	Description
<b>Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités</b>	Les conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités pourraient avoir une incidence importante sur ses revenus et ses excédents. Elles comprennent les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, le niveau d'endettement, la vigueur de l'économie, les habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée.
<b>Politiques monétaires</b>	Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine ainsi que les interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus du Mouvement Desjardins. Le niveau général des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur la rentabilité, puisque les fluctuations ont un effet sur l'écart entre les intérêts versés sur les dépôts et les intérêts gagnés sur les prêts, et donc sur le revenu net d'intérêts du Mouvement. Par ailleurs, considérant le niveau actuel d'endettement des ménages canadiens, une hausse encore plus forte des taux d'intérêt pourrait se répercuter davantage sur le service de la dette, ce qui entraînerait une augmentation du risque de pertes de créances pour les institutions financières. Le Mouvement Desjardins n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ni sur les changements des conditions des marchés des capitaux et ne peut, par conséquent, les prévoir systématiquement.
<b>Estimations comptables critiques et normes comptables</b>	Les états financiers combinés sont préparés conformément aux IFRS. Les méthodes comptables utilisées par le Mouvement établissent la façon dont il présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction procède à des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Tout changement à ces estimations et à ces hypothèses, de même qu'aux normes et aux méthodes comptables, pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation du Mouvement. Les principales méthodes comptables ainsi que les modifications comptables futures sont décrites à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
<b>Nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché</b>	Les pressions concurrentielles de la part des institutions financières canadiennes ainsi que l'émergence de nouveaux concurrents amènent le Mouvement Desjardins à développer de nouveaux produits et services à un rythme accéléré afin de satisfaire les attentes de ses membres et clients. Le développement de ces nouveaux produits et services peuvent comporter certains risques. Dans ce contexte, le Mouvement Desjardins demeure actif afin de gérer ces risques, entre autres, au moyen d'investissements technologiques et par la révision et la diversification de ses produits, services et canaux de distribution. Au sein du Mouvement, il existe une gouvernance impliquant la gestion des risques qui consiste à identifier, à analyser, à divulguer et à surveiller tous les risques financiers et non financiers engendrés par les nouveaux produits et services.
<b>Concentration géographique</b>	Bien que diversifiées par ses activités d'assurance, les activités bancaires du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2022, les prêts qu'il avait consentis à des membres et clients de cette province représentaient une proportion de 90,3 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette importante concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Québec. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les prêts en souffrance;</li> <li>• les actifs problématiques et les biens saisis;</li> <li>• les réclamations et les poursuites;</li> <li>• le niveau de la demande des produits et services;</li> <li>• la valeur des garanties disponibles pour les prêts, particulièrement les prêts hypothécaires, et, de ce fait, la capacité d'emprunter des membres et clients, la valeur des actifs associés aux prêts dépréciés ainsi que la couverture des garanties.</li> </ul>
<b>Acquisitions et partenariats</b>	Le Mouvement Desjardins a mis en place un environnement de contrôles internes rigoureux relativement aux processus d'acquisitions et de partenariats, impliquant une gestion des risques qui consiste à identifier, à analyser, à divulguer et à surveiller tous les risques financiers et non financiers engendrés par les acquisitions et partenariats.
<b>Cotes de crédit</b>	Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important en ce qui concerne l'accès aux sources de financement de gros et son coût. Ces cotes peuvent être révisées ou retirées à tout moment par les agences. De plus, une détérioration significative des diverses cotes pourrait engendrer pour le Mouvement une hausse des coûts de financement, une réduction de l'accès aux marchés financiers et une augmentation des obligations additionnelles exigées par ses contreparties.
<b>Dépendance envers les tiers</b>	Le recours à des tiers est essentiel afin d'offrir des services à la fois de qualité et sécuritaires. Ces tiers sont des acteurs importants dans le soutien des activités du Mouvement et dans la mise en place d'innovations technologiques permettant l'amélioration des services aux membres et clients (fournisseurs informatiques, bureautiques, télécommunications, infonuagique et autres). Le recours à des tiers peut cependant générer certains risques pour lesquels le Mouvement reconnaît l'importance et met en place toutes les mesures nécessaires afin de les atténuer. Une prise en charge inadéquate des risques reliés aux tiers pourrait affecter la capacité du Mouvement à fournir les services répondant aux besoins de nos membres et clients. Ce type de risque pourrait avoir des répercussions sur la sécurité de l'information, sur la continuité des activités ainsi que sur d'autres types de risques tels que le risque réputationnel. Les mécanismes de surveillance liés aux impartitions combinés aux mécanismes de gestion d'incident permettent la prévention et la prise en charge adéquate des risques liés aux tiers.

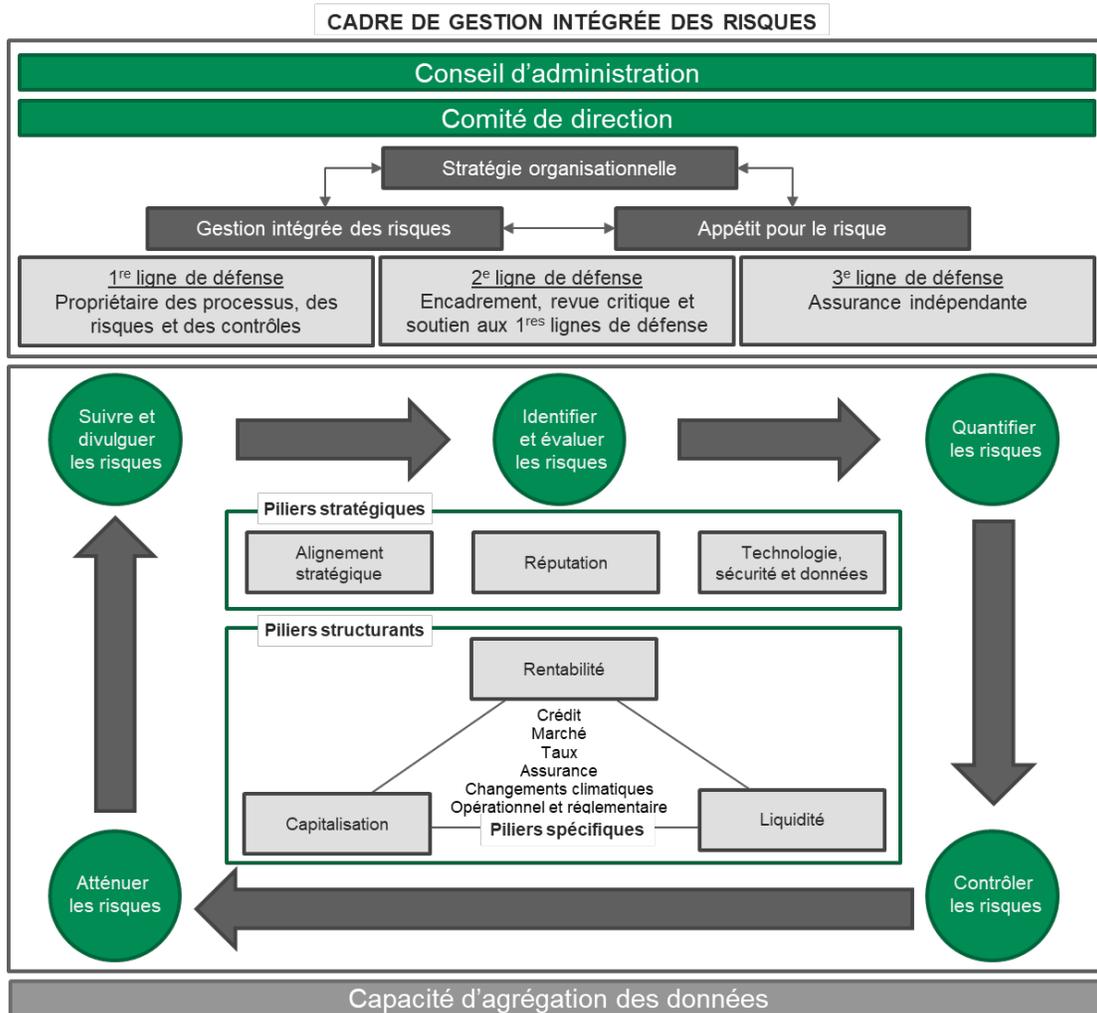
## Description

<b>Capacité de recruter les talents et de les maintenir en poste</b>	Le rendement futur de Desjardins repose en partie sur sa capacité à recruter des personnes clés, à les développer et à les maintenir en poste. Il existe une forte concurrence, soutenue en partie par un taux de chômage relativement faible, pour attirer et conserver les personnes les plus compétentes dans les secteurs financiers, notamment avec l'arrivée de nouveaux acteurs dans certains secteurs et l'adoption du concept d'une main-d'œuvre mondiale. Par conséquent, ce volet est suivi périodiquement par l'entremise des mécanismes de gouvernance du comité de gestion de la fonction Ressources humaines, trimestriellement au comité de direction de Desjardins et un dépôt annuel est effectué à la commission Ressources humaines de Desjardins, dans le but de déployer les stratégies appropriées visant à mettre en place les conditions de succès favorisant la compétitivité de Desjardins en tant qu'employeur.
<b>Risque fiscal</b>	Les législations fiscales canadienne, provinciales et étrangères, et leurs interprétations par les autorités fiscales et les tribunaux, sont en constante évolution, comme les politiques fiscales des gouvernements. Ces nombreux changements et la complexité d'interprétation et d'application peuvent avoir une incidence importante sur les montants de la charge d'impôts, sur les soldes d'impôts différés et sur le taux d'imposition effectif au cours de l'exercice où ils surviennent et par conséquent, sur le calcul des excédents du Mouvement.
<b>Pandémie de COVID-19</b>	La pandémie de COVID-19 ainsi que les risques qui y sont associés demeurent une situation sous surveillance du Mouvement Desjardins. De nombreuses actions ont été posées par le Mouvement Desjardins pour y faire face et une surveillance active des effets et de l'évolution de la pandémie de COVID-19 est effectuée. La pandémie de COVID-19 a eu et continuera d'avoir des répercussions sur les risques auxquels est exposé le Mouvement Desjardins dans le cours normal de ses activités.
<b>Autres facteurs</b>	<p>D'autres facteurs pourraient avoir une incidence potentielle sur les résultats futurs du Mouvement Desjardins. Ces facteurs comprennent la réforme des taux d'intérêt de référence (pour plus de renseignements à ce sujet, se référer à la note complémentaire 3 « Réforme des taux d'intérêt de référence » des états financiers combinés), les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies ou toute autre maladie similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.</p> <p>Le Mouvement Desjardins prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux qui précèdent pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsque les investisseurs et les autres personnes intéressées s'en remettent à des déclarations prévisionnelles pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés à son secteur d'activité ou à d'autres éléments particuliers qui lui sont propres et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats futurs.</p>

## 4.2 Gestion des risques

### 4.2.1 Cadre de gestion intégrée des risques

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien de l'organisation. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques en cohérence avec les stratégies d'affaires et la philosophie de prise de risque de l'organisation visant, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion des risques liés à l'atteinte de ses objectifs, y compris les risques découlant de facteurs externes, dont les changements climatiques.



#### Identification des risques

Le Mouvement considère qu'il est important d'évaluer périodiquement le contexte dans lequel il mène ses activités et de cerner les principaux risques ainsi que les principaux facteurs de risque et facteurs de risques émergents, tels que présentés précédemment, auxquels il est exposé. À cet égard, il dispose d'un registre des risques. Celui-ci établit les principales catégories et sous-catégories de risques pouvant affecter le Mouvement Desjardins. Le registre est actualisé périodiquement et sert d'assise à l'évaluation quantitative et qualitative de la matérialité des risques, à la détermination du profil de risque du Mouvement, et à la mise en œuvre des stratégies appropriées pour les atténuer.

Les principaux risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé dans le cours normal de ses activités sont présentés dans l'illustration suivante et font l'objet de sous-sections spécifiques de ce rapport de gestion.

Crédit	Marché	Liquidité	Opérationnel	Assurance	Stratégique	Réputation	Environnemental ou social	Réglementaire
--------	--------	-----------	--------------	-----------	-------------	------------	---------------------------	---------------

La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, notamment à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

## Mesure des risques

Le Mouvement Desjardins s'appuie tant sur des techniques quantitatives que qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses affaires.

L'utilisation de modèles, qui interviennent dans divers aspects de la gestion des risques, joue un rôle central dans l'évaluation des risques du Mouvement Desjardins et soutient la prise de décisions. En ce qui concerne la mesure du risque de crédit, des modèles quantitatifs sont utilisés afin de modéliser les paramètres. D'autres modèles quantitatifs sont utilisés notamment dans la mesure du risque de marché, le calcul du capital économique, la valorisation des actifs, la tarification, ainsi que la désuétude technologique et la cybercriminalité. La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise. Ces crises sont évaluées pour des risques spécifiques et de manière intégrée pour l'ensemble de l'organisation.

### Simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement

Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, notamment sur la rentabilité, les liquidités et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions défavorables.

L'exercice de simulation de crise intégrée à l'échelle du Mouvement est réalisé annuellement. Il débute par l'analyse de scénarios multifactoriels élaborés par l'équipe des Études économiques du Mouvement. Ces scénarios tiennent compte de la conjoncture économique actuelle, des principaux facteurs de risque auxquels est exposée l'organisation ainsi que de facteurs de risque émergents. Plusieurs scénarios sont élaborés et ceux retenus pour quantification sont sélectionnés par la haute direction du Mouvement. Les principaux facteurs projetés pour chaque scénario incluent : le prix des maisons, les indices boursiers, l'inflation, le taux de chômage et plusieurs courbes de taux d'intérêt.

L'exercice de simulation de crise intégrée est réalisé grâce à la collaboration d'intervenants provenant des différents secteurs d'activité et unités d'affaires. Les impacts mesurés portent notamment sur le portefeuille de crédit du réseau des caisses de Desjardins et de la Fédération, les deux groupes d'assurances, soit Desjardins Sécurité Financière et Desjardins Groupe d'assurances générales Inc., ainsi que sur le Régime des rentes du Mouvement Desjardins. Puisque l'exercice englobe une perspective transversale des activités du Mouvement, il s'agit d'un outil de gestion de risque essentiel pour identifier les sources de diversification et déceler les zones de vulnérabilité potentielles.

Les résultats de cet exercice sont présentés à différents comités internes formés d'administrateurs et de membres de la direction du Mouvement Desjardins, soit la commission Gestion des risques, le comité de gestion Finances et Risques Mouvement, le comité de direction Mouvement ainsi que le conseil d'administration de la Fédération.

Lors de l'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement réalisé en 2022, les scénarios considérés envisageaient séparément la possibilité d'une hausse plus importante que prévu de l'inflation et d'une récession avec forte inversion de la courbe de taux d'intérêt. Les résultats obtenus à la suite de l'évaluation de ces scénarios démontrent que les niveaux actuels de capitalisation du Mouvement Desjardins suffiraient pour faire face à la détérioration économique envisagée, et que ses ratios de capitalisation et de liquidité demeureraient supérieurs aux limites réglementaires et à ses limites d'appétit pour le risque.

Cet exercice est arimé à la planification financière intégrée du Mouvement Desjardins et est une composante essentielle du Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Les résultats de l'exercice de simulations de crise sont utilisés de manière complémentaire à ceux de la quantification du capital économique lors de l'établissement des cibles de capitalisation. Ils sont également utilisés lors de la mise à jour des indicateurs d'appétit pour le risque.

Les scénarios quantifiés dans le cadre de l'exercice de simulation de crise intégrée font partie d'une gamme de scénarios utilisés par le Mouvement pour identifier, évaluer et gérer les risques. Ces scénarios incluent les scénarios de crise qui sous-tendent l'exercice du Plan de retour à la viabilité (PRV) ainsi que le scénario réglementaire effectué selon les hypothèses prescrites par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ce dernier exercice est effectué selon la fréquence établie par l'AMF, soit généralement tous les deux ans. La dernière réalisation de ce scénario réglementaire a été effectuée en 2021.

Des scénarios *ad hoc* peuvent également être quantifiés rapidement afin de répondre à des situations ponctuelles, à des demandes de la haute direction ou à celles des autorités réglementaires. Par exemple, dès le début de la pandémie de COVID-19 en 2020, un scénario de crise a été quantifié dans le but d'évaluer les incidences potentielles de ce changement de conjoncture économique et d'orienter la réflexion stratégique.

## Communication des risques

Un rapport d'information sur les risques est produit trimestriellement et présenté au comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au comité de direction Mouvement, à la commission Gestion des risques et au conseil d'administration de la Fédération. Ce rapport fournit l'information pertinente sur l'évolution des principaux risques identifiés ainsi que sur la situation des fonds propres, notamment à l'égard de la suffisance de ces derniers en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins. En constante évolution, ce rapport inclut les derniers développements en matière de gestion des risques.

## Appétit pour le risque

L'appétit pour le risque est une constituante importante du Cadre de gestion intégrée des risques et permet de déterminer le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins souhaite prendre dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit pour le risque est une partie intégrante de la planification stratégique qui permet d'orienter la prise de risque afin d'assurer la stabilité et la pérennité du Mouvement Desjardins advenant des événements futurs défavorables qui pourraient affecter la réputation, la volatilité de la rentabilité, l'adéquation de la capitalisation ou les liquidités. L'appétit pour le risque sert ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension de l'incidence des principaux risques et des facteurs de risque émergents sur les résultats du Mouvement Desjardins.

Le cadre d'appétit pour le risque reflète les valeurs, la mission et la philosophie de prise de risque du Mouvement Desjardins. Il repose sur les énoncés suivants :

- Prendre les risques nécessaires pour enrichir la vie des personnes et des communautés et gérer ces risques consciencieusement;
- Protéger la réputation du Mouvement Desjardins auprès des membres, des clients, des communautés, des autorités réglementaires et des autres parties prenantes, et ce, dans le respect de ses valeurs coopératives;
- Comprendre les risques découlant des activités du Mouvement Desjardins et s'engager uniquement dans de nouvelles activités pour lesquelles les risques sont définis, évalués et compris;
- Assurer la pérennité financière du Mouvement Desjardins en conservant un niveau de capitalisation qui satisfait aux attentes du marché et qui respecte les exigences réglementaires;
- Gérer les liquidités et les activités de refinancement pour se prémunir contre le risque de liquidité;
- Grâce à une rentabilité adéquate en fonction des risques encourus, assurer la pérennité du Mouvement Desjardins pour permettre un retour aux membres et aux communautés ainsi que pour respecter ses engagements financiers;
- Exercer notre rôle de leader socioéconomique pour le développement d'une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre et accompagner nos membres, clients et autres parties prenantes dans la transition;
- Prendre les mesures appropriées contre les menaces internes et externes afin d'assurer la protection de l'information, y compris les renseignements personnels, et la sécurité des actifs de nos membres et clients, ainsi que ceux du Mouvement;
- Moderniser les technologies du Mouvement Desjardins pour s'adapter aux besoins des membres, des clients et des employés;
- Conserver une adéquation entre le risque de crédit et le rendement à long terme avec les membres et clients du Mouvement Desjardins afin de soutenir ces derniers et les communautés tout au long de nos relations;
- Éviter des concentrations de risques trop importantes;
- Maintenir un environnement de contrôle efficace et promouvoir une saine gestion des risques opérationnels et réglementaires.

Le conseil d'administration approuve le dispositif lié à l'appétit pour le risque et s'assure que les objectifs stratégiques et financiers de l'organisation respectent son appétit pour le risque. Le Cadre d'appétit pour le risque est révisé régulièrement et soumis au conseil d'administration de la Fédération pour approbation. La PVP Gestion des risques communique les grandes orientations en matière d'appétit pour le risque aux secteurs d'activité et aux composantes et soutient ceux-ci dans la mise en œuvre de ces notions en s'assurant de la cohérence de l'ensemble des indicateurs, de leurs cibles, de leurs seuils et de leurs limites avec le Cadre d'appétit du Mouvement Desjardins.

La fonction gestion des risques s'assure de l'adéquation du profil de risque du Mouvement avec l'appétit pour le risque. Trimestriellement, elle rend compte du respect des énoncés et des indicateurs d'appétit pour le risque à la haute direction et au conseil d'administration. En cas de dépassement du seuil ou de la limite d'un indicateur d'appétit pour le risque, l'investigation de la situation ainsi que les mesures correctives, lorsqu'applicables, sont portées à l'attention des instances concernées.

## Approche proactive de gestion des risques

L'approche proactive de gestion des risques constitue l'un des fondements du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins et représente l'ensemble des pratiques et des comportements des individus et des groupes au sein de l'organisation qui conditionnent la capacité collective d'identifier, de comprendre les risques et d'en discuter ouvertement en plus d'agir relativement aux risques présents et futurs. Les parties prenantes, dont le conseil d'administration, la haute direction et la PVP Gestion des risques, orientent des comportements de prise de risques dans le respect des encadrements de gestion des risques. L'approche proactive de gestion des risques encourage une communication franche et transparente entre la fonction gestion des risques du Mouvement, ses autres fonctions de soutien, ses secteurs d'activité et ses composantes, et favorise un équilibre approprié entre les risques et le rendement.

L'approche proactive de gestion des risques au chapitre de la déontologie du Mouvement et de l'intégrité est bien établie et s'appuie sur le *Code de déontologie de Desjardins*. Ce code énonce les valeurs, les principes et les règles que le Mouvement s'est donné pour maintenir un haut niveau d'intégrité.

Les autres moyens mis en œuvre afin de soutenir l'approche proactive de gestion des risques et de promouvoir la responsabilisation relativement aux risques sont notamment :

- la définition et la diffusion des rôles et des responsabilités à tous les niveaux hiérarchiques en matière de gestion des risques en fonction de l'approche de gestion des opérations basée sur le modèle des trois lignes de défense;
- l'alignement des décisions stratégiques et des processus de rémunération sur la prise de risques;
- la diffusion des encadrements en matière de gestion des risques;
- l'organisation de séances de formation et de sensibilisation traitant de la gestion des risques et tenant compte de la nature du risque abordé et du rôle des différents intervenants interpellés.

Les principes directeurs suivants sous-tendent la gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- la responsabilisation des secteurs d'activité et des autres fonctions du Mouvement Desjardins en ce qui concerne les risques inhérents à leurs activités;
- l'indépendance de la fonction de gestion des risques par rapport aux secteurs d'activité;
- une mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques;
- un mécanisme visant à assurer que les questions relatives aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, et de façon précise et transparente;
- l'existence et la présence d'un processus complet et rigoureux visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés;
- la prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent;
- une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre du lancement de nouveaux produits ou de transactions à forte incidence financière.

### Rémunération liée à la gestion des risques

Le Mouvement Desjardins a établi une gouvernance rigoureuse en matière de rémunération globale. Le conseil d'administration, appuyé par la commission Ressources humaines, est responsable de l'évolution annuelle de la rémunération globale de l'ensemble des employés et gestionnaires. À cet égard, il établit la révision salariale annuelle, fixe les objectifs et évalue les résultats du régime général d'intéressement. Il s'est d'ailleurs doté, par l'ajout de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), d'un mécanisme additionnel permettant une prise en compte des risques financiers, mais aussi extra financiers dans l'établissement du régime général d'intéressement à tous les échelons. Il s'assure aussi d'un encadrement s'appliquant à l'ensemble des régimes particuliers d'intéressement de la force de vente et des équipes de placements du Mouvement.

Agissant à titre de comité du conseil d'administration, la commission Ressources humaines est responsable de formuler des recommandations au conseil d'administration à l'égard de l'ensemble des éléments de la rémunération globale de tous les employés, gestionnaires et cadres supérieurs du Mouvement, à l'exception du président et chef de la direction. Le comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement est responsable de définir la rémunération, les conditions de travail, les objectifs annuels et l'évaluation annuelle de la performance du président et chef de la direction et il les recommande au conseil d'administration.

En ce qui a trait aux cadres supérieurs, exception faite du président et chef de la direction, leurs régimes d'intéressement prévoient, en cohérence avec la volonté de favoriser une saine gestion des risques sur un horizon temporel de plus d'une année, le report à moyen ou à long terme d'une portion importante de la bonification annuelle des participants. Les sommes ainsi reportées peuvent varier annuellement en fonction de la performance globale du Mouvement. Cette formule incite les principaux intéressés à avoir une vision à long terme du développement du Mouvement, toujours dans l'intérêt des membres et clients, pour qui la pérennité de l'organisation est un facteur important et rassurant.



Le comité de gestion Finances et Risques Mouvement a également la responsabilité d'encadrer et de surveiller la gestion du risque de taux d'intérêt et de liquidité ainsi que de veiller au respect du cadre Mouvement lié à l'établissement de la tarification et de la cohérence de la tarification avec les objectifs stratégiques et cibles financières du Mouvement. Ces mandats sont respectivement exercés par l'entremise du comité Actif-Passif (ALCO) et du comité d'encadrement de la tarification du Mouvement.

Le comité d'orientation Environnement, société et gouvernance est responsable d'étudier les prises de position en matière d'environnement, de société et de gouvernance, d'en évaluer les risques inhérents et de s'assurer qu'elles sont alignées aux priorités stratégiques du Mouvement. Il rend compte au comité de direction Mouvement et à la commission Gestion des risques.

Le Bureau de la sécurité s'assure de la cohérence des initiatives et de la mise en œuvre de stratégies transversales de sécurité au sein du Mouvement afin de continuer le renforcement de ses pratiques liées à la protection des membres et clients, de leurs actifs et de leurs renseignements personnels. Il rend compte au comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au comité de direction Mouvement, à la commission Gestion des risques et au conseil d'administration.

### Approche de la gestion des activités basée sur le modèle des trois lignes de défense

La gouvernance en matière de gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuient également sur le modèle des trois lignes de défense. Les lignes de défense ont des responsabilités complémentaires qui s'emploient ensemble à soutenir la gestion saine et prudente des risques. L'approche de gestion basée sur ce modèle porte notamment sur la séparation des tâches et l'attribution de rôles et responsabilités complémentaires clairement définis entre les différents intervenants de l'organisation en matière de gestion des risques, comme l'illustre le tableau suivant :

MODÈLE DES TROIS LIGNES DE DÉFENSE	
<b>Première ligne</b>	
Opérationnalisation et contrôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifie et analyse les risques de ses opérations et gère les écarts entre ses processus, pratiques et contrôles, et les énoncés des encadrements.</li> <li>Accompagne, forme et responsabilise les employés sur la bonne application des processus et des contrôles.</li> <li>Instaure des pratiques pour assurer la durabilité des capacités de maintien de la conformité dans le temps.</li> <li>Développe, déploie et valide les processus et les contrôles pour combler les écarts.</li> <li>Mesure et suit la performance des processus et des contrôles déployés.</li> <li>Apporte des correctifs aux processus et aux contrôles si requis.</li> <li>Fait une démonstration sur demande du respect des encadrements, incluant l'appétit pour le risque.</li> <li>Déclenche le processus d'escalade défini dans l'encadrement si un des facteurs déclencheurs s'active.</li> <li>Veille à l'adoption et à l'application des processus et des contrôles par ses employés.</li> </ul>
<b>Deuxième ligne</b>	
Encadrement, surveillance et reddition de comptes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établit les objectifs, les périmètres, les principes et la structure du cadre de surveillance.</li> <li>Établit les attentes envers la 1<sup>re</sup> ligne, les processus d'escalade et les facteurs déclencheurs de son activation.</li> <li>Fait approuver l'encadrement par l'autorité organisationnelle appropriée.</li> <li>Apporte une expertise complémentaire, une vision transversale, une assurance, un suivi et des critiques constructives en matière de gestion des risques.</li> <li>Surveille les niveaux de risque des processus et des contrôles déployés.</li> <li>Surveille le respect des encadrements et rend compte aux diverses parties prenantes (haute direction, instances, autorités réglementaires) comme stipulé dans l'encadrement.</li> </ul>
<b>Troisième ligne</b>	
Assurance indépendante	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournit une évaluation indépendante des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne et émet des constats afin d'en améliorer l'efficacité.</li> <li>Procure une assurance objective au comité de direction et au conseil d'administration quant à l'efficacité globale de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles.</li> </ul>

#### 1<sup>re</sup> ligne de défense

La 1<sup>re</sup> ligne de défense, assumée par les propriétaires des processus, est responsable de la performance globale des activités du processus qui lui sont confiées et de la gestion des risques qui en découle.

Ainsi, les secteurs d'affaires et plusieurs responsabilités du Bureau de la sécurité Desjardins assurent la gestion quotidienne des risques en conformité au cadre d'appétit pour le risque. Ils conçoivent, mettent en place et maintiennent des contrôles internes efficaces, et ils surveillent leur profil de risque.

#### 2<sup>e</sup> ligne de défense

La PVP Gestion des risques remplit une fonction stratégique, et sa mission première consiste à agir comme partenaire des secteurs d'affaires et du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques. En outre, elle veille à ce que la gestion des risques s'aligne sur l'appétit pour le risque et la stratégie d'affaires du Mouvement Desjardins.

Il incombe à la fonction de gestion des risques du Mouvement, en partenariat avec les secteurs d'affaires, de recommander et d'établir des encadrements de gestion des risques et de veiller à la mise en place de l'infrastructure, des processus et des pratiques de gestion de risques appropriés pour cibler et gérer les risques importants à l'échelle du Mouvement.

La PVP Gestion des risques peut également s'appuyer sur les travaux réalisés par le Bureau de la sécurité Desjardins et la fonction de conformité et de gouvernance financière qui, selon leur mandat distinct, permettent d'encadrer et de gérer certains enjeux inhérents au contexte des activités du Mouvement.

### 3<sup>e</sup> ligne de défense

Le Bureau de la surveillance du Mouvement Desjardins est une organisation indépendante et objective d'assurance et de conseil. Il assiste les dirigeants du Mouvement dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gouvernance, de gestion des risques et des contrôles.

En outre, il assiste le président et chef de la direction du Mouvement, surveille et conseille la direction dans leur devoir d'assurer une gestion saine et prudente. Il contribue ainsi à l'amélioration de la performance globale du Mouvement et au maintien de la confiance des membres, du public et des organismes réglementaires envers ce dernier. Il regroupe les activités d'audit interne des composantes du Mouvement.

## 4.2.2 Accord de Bâle sur les fonds propres

L'Accord de Bâle III est un dispositif d'adéquation international des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences réglementaires aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle III repose essentiellement sur trois piliers :

- Le premier met en place les exigences en matière de fonds propres réglementaires en fonction des risques;
- Le deuxième porte sur la surveillance prudentielle;
- Le troisième établit les différentes exigences concernant la communication de l'information financière.

### Risque de crédit

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

### Risque de marché

- Le Mouvement utilise les modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation.
- L'approche standard est utilisée pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire.

### Risque opérationnel

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Ces dispositions servent notamment au calcul des ratios de fonds propres du Mouvement.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins s'est également doté d'un programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Le PIEAFP est une saine pratique de gestion reconnue dans l'industrie et l'élément central du deuxième pilier de l'Accord de Bâle. Il permet à une institution de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels elle fait face ainsi que de la mise en place de stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Ce programme est sous la responsabilité de la PVP Gestion des risques. L'adéquation des fonds propres est évaluée en vérifiant la suffisance des fonds propres disponibles pour couvrir les fonds propres requis. Les unités responsables surveillent l'adéquation globale des fonds propres disponibles du Mouvement tant en fonction des mesures internes de capital économique que des exigences de capital réglementaire du premier pilier. Les résultats des exercices de simulations de crise sont également considérés dans le cadre de l'évaluation de la suffisance des fonds propres.

La mesure interne de capital utilisée par le Mouvement Desjardins est le capital économique, qui correspond au montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle anticipe afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon, à un niveau de confiance élevé. Le capital économique du Mouvement Desjardins est évalué sur un horizon d'un an. En ce qui a trait au niveau de confiance, il est sélectionné de façon à répondre à l'objectif de maintenir des cotes de crédit avantageuses. Afin d'évaluer l'adéquation globale des fonds propres du Mouvement Desjardins par rapport à son profil de risque, tous les risques importants identifiés au moyen du processus de mise en registre des risques sont évalués selon des méthodologies internes permettant d'obtenir une mesure de capital économique. Il est important de souligner que chacune des méthodologies de capital économique fait l'objet d'un exercice de validation indépendant afin d'assurer que les données et les hypothèses de modélisation utilisées permettent l'obtention d'une mesure appropriée du risque évalué.

Dans le cadre de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à divers risques. Le tableau qui suit donne une représentation de son profil de risque par secteurs d'activité. Le capital économique est ventilé afin d'illustrer la taille relative des risques associés aux différents secteurs d'activité. Pour sa part, la répartition des actifs pondérés en fonction des risques représente l'exposition du Mouvement au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel aux fins de l'évaluation des fonds propres réglementaires.

**Tableau 30 – Capital économique et actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité et par types de risque**

Au 31 décembre 2022

(en millions de dollars et en pourcentage)

		Capital économique		Actifs pondérés en fonction des risques	
<b>Mouvement Desjardins</b>		Activités bancaires		Risque de crédit	118 783 \$
		Risque de crédit	43,4 %	Risque de marché	3 959
		Risque de marché	1,8	Risque opérationnel	15 114
		Risque opérationnel	4,9	Ajustement en fonction du plancher d'APR	1 455
		Autres risques <sup>(1)</sup>	2,5		
		<b>Total des activités</b>			
		bancaires	52,6		
		Activités d'assurance	40,0		
		Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles <sup>(2)</sup>	7,4		
<b>Secteurs d'activité</b>		<b>Particuliers et Entreprises</b>	<b>Gestion de patrimoine et Assurance de personnes</b>	<b>Assurance de dommages</b>	<b>Autres</b>
<b>Bilan<sup>(3)</sup></b>		<b>Actif 321 357 \$</b>	<b>Actif 51 737 \$</b>	<b>Actif 15 473 \$</b>	<b>Actif 18 542 \$</b>
<b>Capital économique</b>	Proportion du total du Mouvement Desjardins	32,7 %	23,2 %	14,7 %	29,4 %
	Activités bancaires				
	Risque de crédit	67,5	6,5	—	37,1
	Risque de marché	2,6	—	—	2,3
	Risque opérationnel	12,7	—	—	—
	Autres risques <sup>(4)</sup>	17,1	—	—	54,6
	<b>Total des activités</b>				
	bancaires	99,9	6,5	—	94,0
	Activités d'assurance <sup>(5)</sup>	—	88,4	91,3	—
	Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles <sup>(2)</sup>	0,1	5,1	8,7	6,0
<b>Actifs pondérés en fonction des risques</b>	Risque de crédit <sup>(6)</sup>	91 811 \$	6 820 \$	4 363 \$	15 789 \$
	Risque de marché	1 889	41	—	2 029
	Risque opérationnel	11 887	255	—	2 972
<b>Profil de risque</b>	Le Mouvement est exposé au risque de crédit, au risque de marché, au risque opérationnel et à d'autres risques, dont notamment le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et le risque d'assurance.				

<sup>(1)</sup> Y compris le risque lié aux régimes à prestations définies, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et l'effet de diversification.

<sup>(2)</sup> Le montant de capital économique pour le risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles correspond à la valeur comptable de ces actifs. Il est considéré que dans un scénario associé à la sévérité recherchée pour le capital économique, la valeur de ces actifs deviendrait nulle.

<sup>(3)</sup> Les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels sont classés dans le montant d'actif de la rubrique Autres.

<sup>(4)</sup> Y compris le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique et le risque de réputation. Le risque lié aux autres actifs de crédit, aux actifs d'impôts différés, aux régimes à prestations définies et à l'effet de diversification ne sont pas alloués aux secteurs d'activité.

<sup>(5)</sup> Le capital économique pour les activités d'assurance correspond au montant de capital économique total calculé pour les activités d'assurance de personnes et de dommages.

<sup>(6)</sup> La révision de certains aspects méthodologiques a entraîné une baisse des actifs pondérés en fonction des risques au quatrième trimestre de 2022.

De nombreux efforts ont été déployés encore cette année à l'échelle du Mouvement Desjardins pour consolider la mise en place de saines pratiques en matière de gestion des risques et lier plus étroitement les exigences relatives au capital réglementaire aux risques encourus. En effet, le Mouvement poursuit ses activités d'investissement relatives à l'amélioration de ses outils et de ses systèmes en ce qui a trait aux saines pratiques en vigueur dans l'industrie pour les principaux types de risques. Au cours des dernières années, la Banque des règlements internationaux a publié de nouvelles exigences concernant la réglementation mondiale sur les normes de capital (Bâle III). Ces règles en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ont rehaussé non seulement les exigences en matière de capital, mais également celles qui ont trait à la gestion des risques. Outre les changements apportés au niveau et à la définition des fonds propres admissibles et à la mesure des actifs pondérés en fonction des risques, le deuxième pilier de Bâle III a entraîné la mise en place de nouvelles exigences en ce qui concerne la liquidité et rehaussé les attentes à l'égard de plusieurs pratiques de gestion. Les normes de divulgation qui sont associées au troisième pilier ont également été renforcées. Le Mouvement Desjardins poursuit son développement en intégrant ces nouvelles exigences réglementaires à son Cadre de gestion intégrée des risques.

Des renseignements supplémentaires sur la gestion du capital sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital ».

### 4.2.3 Risque de crédit

*Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.*

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 61,4 % de l'actif combiné du bilan au 31 décembre 2022, comparativement à 58,1 % à la fin de 2021. Il est également exposé par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

L'environnement macroéconomique actuel, caractérisé notamment par des pressions inflationnistes accrues, des hausses rapides de taux d'intérêt, des perturbations importantes des chaînes d'approvisionnement, des pénuries de main-d'œuvre ainsi que des tensions géopolitiques croissantes, continue de causer de l'incertitude.

Dans le contexte actuel d'inflation et de poursuite de la politique monétaire restrictive de la Banque du Canada, le Mouvement Desjardins accompagne ses membres et ses clients vulnérables plus grandement impactés par la hausse de taux d'intérêt.

Cette situation exige également que la direction continue de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues. Afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique sans précédent qui ne sont pas reflétés dans les modèles, la direction continue d'appliquer un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Des ajustements experts sont ainsi appliqués à l'égard de certaines mesures du risque de crédit et de certaines informations prospectives qui ne devraient pas être aussi représentatives d'une amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles qui laisseraient autrement supposer les données historiques utilisées dans les modèles.

Le portefeuille de crédit demeure en bonne posture malgré les incertitudes économiques.

#### Gestion du risque de crédit

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produit et par clientèle. Les diverses unités et les composantes qui les servent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Elles disposent à cet égard d'encadrements spécifiques pour les soutenir, de pouvoirs d'approbation ainsi que d'outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent. Afin d'assister ces unités et ces composantes, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son Cadre de gestion intégrée des risques permet une gestion efficace demeurant saine et prudente.

La PVP Gestion des risques s'est dotée d'une structure lui permettant de gérer efficacement le risque de crédit et d'assurer les activités d'approbation, d'encadrement, de quantification, de suivi et de reddition de comptes en matière de crédit.

#### Encadrement

Un ensemble de politiques, de directives, de normes, de règles et de pratiques encadrent les éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins. Ces encadrements définissent les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de l'appétit au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

L'ensemble de ces encadrements permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit.

#### Évaluation des fonds propres réglementaires

L'AMF autorise deux approches d'évaluation du risque de crédit à des fins d'inclusion dans les calculs des fonds propres réglementaires, soit l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes. Le calcul des actifs pondérés en fonction des risques (APR) sert à mesurer le risque de crédit du Mouvement Desjardins en plus du risque de marché et du risque opérationnel. Le Mouvement a adopté l'approche fondée sur les notations internes pour le risque de crédit. Afin d'appliquer cette méthode, le Mouvement a dû faire des estimations internes afin de calculer la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Le Mouvement évalue selon l'approche standard le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

La PD attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations. Des modèles de notation interne, estimés à l'aide de régressions logistiques, produisent des niveaux de risque sur une base mensuelle pour les clientèles de détail particuliers et entreprises, ainsi que certains portefeuilles des clientèles de non-détail. Pour la clientèle de détail, des modèles de type comportemental sont utilisés. Ces modèles incluent des caractéristiques prédictives liées notamment à des facteurs propres à l'emprunteur et aux comptes tels que l'âge des comptes, la taille des prêts et la délinquance. Ces modèles permettent une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles. Toutefois, à des fins réglementaires, les PD provenant des modèles de notation font notamment l'objet :

- d'un léger ajustement à la hausse (marge prudentielle) pour compenser la volatilité historique des PD;
- d'une calibration par groupes de produits, pour les modèles de notation de type comportemental applicables aux clientèles particuliers, selon les axes suivants : hypothèques résidentielles, prêts et marges de crédit, financements au point de vente et cartes de crédit.

La PCD correspond à l'importance de la perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur. Elle est exprimée en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD reflètent les pertes économiques moyennes par types de sûretés ou de garanties captées dans un historique interne. Les pertes économiques comprennent les coûts de gestion directs et indirects de même que tout flux de recouvrement ajusté pour le délai entre le moment d'entrée en défaut et le moment de la transaction. La PCD est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

L'ECD consiste en une estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, l'ECD correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, l'ECD inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut. Les estimations de ces tirages supplémentaires éventuels reflètent l'historique interne du tirage moyen sur les produits de crédit rotatif entre la date d'observation et le moment du défaut. Finalement, comme pour la PCD, l'ECD des expositions hors bilan est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

### Différences entre les paramètres utilisés à des fins comptables et réglementaires

Les provisions pour pertes de crédit attendues aux fins comptables selon l'IFRS 9 se basent principalement sur les paramètres servant au calcul des fonds propres réglementaires selon l'approche de notation interne, soit la PD, la PCD et l'ECD. Il existe toutefois certaines différences, dont les principales sont présentées dans le tableau suivant :

	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
<b>PD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Estimée sur la moyenne à long terme d'un cycle économique complet.</li> <li>Projetée sur les 12 mois à venir.</li> <li>La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Estimée de façon ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie.</li> <li>Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes.</li> <li>Correspond à la définition de défaut utilisée aux fins des fonds propres réglementaires.</li> </ul>
<b>PCD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Basée sur les pertes qui seraient attendues lors d'un ralentissement économique.</li> <li>Soumise à certains planchers réglementaires.</li> <li>Prise en compte de tous les coûts de recouvrement, directs et indirects.</li> <li>Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'actualisation exigé aux fins des fonds propres réglementaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes.</li> <li>La prudence excessive et les planchers sont exclus.</li> <li>Prise en compte des coûts de recouvrement directs uniquement.</li> <li>Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'intérêt effectif initial.</li> </ul>
<b>ECD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Correspond aux montants prélevés majorés de l'utilisation prévue des montants inutilisés avant le défaut.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Basée sur le solde prévu des montants en défaut projetés pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie en fonction des attentes prospectives.</li> </ul>
<b>Actualisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune actualisation entre la date de défaut et la date de clôture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actualisation de la date du défaut à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif initial.</li> </ul>

Plus précisément, les expositions sur le plan du risque de crédit et de contrepartie comprennent les catégories suivantes :

- Les expositions utilisées représentent le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.
- Les expositions inutilisées représentent le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts après application des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC).
- Les transactions assimilables à des pensions représentent les transactions contractuelles conclues entre deux parties comprenant un engagement de rétrocession à un prix fixé à l'avance. Les transactions assimilables à des pensions comprennent les transactions de mises et prises en pension de même que les prêts et les emprunts de titres qui ne sont pas en cours auprès d'une contrepartie centrale ainsi que ces mêmes opérations négociées auprès d'une contrepartie centrale non admissible.
- Les instruments dérivés de gré à gré représentent l'ensemble des instruments financiers dérivés de gré à gré sur les différents sous-jacents.
- Les expositions hors bilan comprennent les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.
- L'exposition nette est calculée après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Au 31 décembre 2022, l'ECD avant l'application des techniques d'ARC était de 402,2 G\$ et de 373,1 G\$ après ARC. Les résultats complets de l'évaluation du risque de crédit, selon le type d'exposition, la classe d'actif et les méthodes de calcul de l'approche standard et de l'approche des notations internes de Bâle III exigées par l'AMF, se trouvent dans le tableau 31 « Expositions par classes d'actif (Expositions en cas de défaut [ECD]) ».

Le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes sur 85,5 % de l'exposition en cas de défaut. Ainsi, 14,5 % de l'exposition en cas de défaut est pour le moment évalué selon l'approche standard. Le Mouvement passe en revue périodiquement les portefeuilles faisant l'objet de l'approche standard pour déterminer s'il convient de leur appliquer l'approche de notation interne avancée.

**Tableau 31 – Expositions par classes d'actif (Expositions en cas de défaut [ECD])<sup>(1)</sup>**

Au 31 décembre

	2022							Part de l'ECD par rapport au total
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes <sup>(2)</sup>	
(en millions de dollars et en pourcentage)								
<b>Approche standard</b>								
Emprunteurs souverains	7 110 \$	— \$	— \$	— \$	370 \$	7 480 \$	7 480 \$	1,9 %
Institutions financières	10 916	911	1 178	—	67	13 072	11 715	3,3
Entreprises	11 738	3 632	1 165	332	1 619	18 486	17 047	4,6
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	260	11	—	—	6	277	273	0,1
Prêts hypothécaires	177	—	—	—	—	177	177	—
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 080	1 168	—	—	6	2 254	1 942	0,6
Titrisation	29	—	—	—	—	29	29	—
Actions	482	—	—	—	—	482	482	0,1
Portefeuille de négociation	—	—	15 455	208	—	15 663	688	3,9
Sous-total selon l'approche standard	31 792	5 722	17 798	540	2 068	57 920	39 833	14,5
<b>Approche notations internes</b>								
Emprunteurs souverains	36 923	1 310	—	—	53	38 286	74 006	9,5
Institutions financières	5 315	508	918	3 601	398	10 740	9 565	2,7
Entreprises	85 105	9 498	—	—	1 166	95 769	81 606	23,8
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 809	3 173	—	—	78	11 060	10 183	2,7
Prêts hypothécaires	117 780	20 701	—	—	—	138 481	118 969	34,4
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	9 815	16 881	—	—	—	26 696	26 696	6,6
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	11 252	740	—	—	5	11 997	10 903	3,0
Portefeuille de négociation	—	—	10 382	896	—	11 278	1 292	2,8
Sous-total selon l'approche notations internes	273 999	52 811	11 300	4 497	1 700	344 307	333 220	85,5
<b>Total</b>	<b>305 791 \$</b>	<b>58 533 \$</b>	<b>29 098 \$</b>	<b>5 037 \$</b>	<b>3 768 \$</b>	<b>402 227 \$</b>	<b>373 053 \$</b>	<b>100,0 %</b>

	2021							Part de l'ECD par rapport au total
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes <sup>(2)</sup>	
(en millions de dollars et en pourcentage)								
<b>Approche standard</b>								
Emprunteurs souverains	13 368 \$	— \$	— \$	— \$	254 \$	13 622 \$	13 622 \$	3,5 %
Institutions financières	10 135	865	229	—	91	11 320	10 835	2,9
Entreprises	11 176	2 701	327	281	473	14 958	14 609	3,9
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	241	10	—	—	5	256	251	0,1
Prêts hypothécaires	333	3	—	—	—	336	336	0,1
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 201	1 124	—	—	5	2 330	1 782	0,6
Titrisation	26	—	—	—	—	26	26	—
Actions	356	—	—	—	—	356	356	0,1
Portefeuille de négociation	—	—	15 699	172	—	15 871	680	4,1
Sous-total selon l'approche standard	36 836	4 703	16 255	453	828	59 075	42 497	15,2
<b>Approche notations internes</b>								
Emprunteurs souverains	39 399	1 314	—	66	51	40 830	74 459	10,5
Institutions financières	3 666	526	2 288	3 181	407	10 068	7 536	2,6
Entreprises	74 152	7 601	5	—	1 144	82 902	70 261	21,4
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 494	3 099	—	—	78	10 671	9 831	2,8
Prêts hypothécaires	110 969	18 518	—	—	—	129 487	110 585	33,4
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	10 200	21 003	—	—	—	31 203	31 203	8,1
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	10 961	734	—	—	7	11 702	10 560	3,0
Portefeuille de négociation	—	—	11 224	432	—	11 656	807	3,0
Sous-total selon l'approche notations internes	256 841	52 795	13 517	3 679	1 687	328 519	315 242	84,8
<b>Total</b>	<b>293 677 \$</b>	<b>57 498 \$</b>	<b>29 772 \$</b>	<b>4 132 \$</b>	<b>2 515 \$</b>	<b>387 594 \$</b>	<b>357 739 \$</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>(1)</sup> La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.<sup>(2)</sup> Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Le tableau suivant présente l'exposition en cas de défaut pour les portefeuilles entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières. Les différents secteurs sont déterminés selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

**Tableau 32 – Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité\***

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2022						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes <sup>(1)</sup>
Agriculture	9 699 \$	549 \$	— \$	— \$	41 \$	10 289 \$	10 906 \$
Mines, pétrole et gaz	344	593	—	—	123	1 060	1 060
Services publics	1 268	661	—	—	201	2 130	2 130
Construction	6 429	2 088	—	—	251	8 768	8 771
Fabrication	5 293	1 436	—	—	292	7 021	7 064
Commerce de gros	2 482	543	—	—	130	3 155	3 169
Commerce de détail	3 826	999	—	—	30	4 855	4 887
Transport	1 183	698	—	1	75	1 957	1 968
Industrie de l'information	268	942	—	—	7	1 217	1 223
Finance et assurances	13 002	1 593	3 157	3 932	1 475	23 159	19 529
Immobilier	51 673	1 814	—	—	110	53 597	54 200
Services professionnels	1 285	467	—	—	24	1 776	1 788
Gestion de sociétés	1 120	229	—	—	87	1 436	1 391
Services administratifs	435	232	—	—	18	685	689
Enseignement	560	126	—	—	9	695	696
Soins de santé	4 652	303	—	—	17	4 972	4 992
Arts et spectacles	670	104	—	—	27	801	811
Hébergement	1 542	49	—	—	6	1 597	1 641
Autres services	1 093	125	—	—	17	1 235	1 251
Organismes publics	48 210	1 648	—	—	557	50 415	69 918
Autres entreprises	2 073	660	104	—	176	3 013	3 335
<b>Total des prêts aux entreprises</b>	<b>157 107 \$</b>	<b>15 859 \$</b>	<b>3 261 \$</b>	<b>3 933 \$</b>	<b>3 673 \$</b>	<b>183 833 \$</b>	<b>201 419 \$</b>

(en millions de dollars)	2021						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes <sup>(1)</sup>
Agriculture	8 887 \$	554 \$	— \$	— \$	29 \$	9 470 \$	10 174 \$
Mines, pétrole et gaz	312	502	—	—	110	924	923
Services publics	1 149	722	—	—	92	1 963	1 963
Construction	4 732	1 275	—	—	275	6 282	6 280
Fabrication	4 348	1 146	—	—	264	5 758	5 785
Commerce de gros	1 963	442	—	—	113	2 518	2 529
Commerce de détail	3 256	945	—	—	25	4 226	4 236
Transport	1 225	599	—	—	118	1 942	1 947
Industrie de l'information	207	584	—	—	52	843	847
Finance et assurances	11 514	988	2 849	3 528	700	19 579	16 415
Immobilier	46 319	1 646	—	—	93	48 058	48 561
Services professionnels	975	460	—	—	81	1 516	1 525
Gestion de sociétés	830	52	—	—	28	910	863
Services administratifs	384	63	—	—	16	463	465
Enseignement	1 033	171	—	—	7	1 211	1 212
Soins de santé	4 524	280	—	—	17	4 821	4 828
Arts et spectacles	687	124	—	—	19	830	837
Hébergement	1 415	41	—	—	1	1 457	1 470
Autres services	872	141	—	—	16	1 029	1 033
Organismes publics	55 394	1 559	—	—	330	57 283	76 311
Autres entreprises	1 870	713	—	—	34	2 617	3 118
<b>Total des prêts aux entreprises</b>	<b>151 896 \$</b>	<b>13 007 \$</b>	<b>2 849 \$</b>	<b>3 528 \$</b>	<b>2 420 \$</b>	<b>173 700 \$</b>	<b>191 322 \$</b>

<sup>(1)</sup> Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

## Octroi du crédit

La PVP Gestion des risques attribue des limites d'approbation applicables aux diverses unités et composantes, y compris au réseau des caisses. L'approbation des dossiers provenant des diverses unités et composantes relève d'abord de leur responsabilité. Toutefois, la PVP Gestion des risques approuve les engagements d'un montant supérieur aux limites qui leur sont attribuées. Ses responsabilités en matière d'approbation et la profondeur des analyses à réaliser sont adaptées aux caractéristiques des produits ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

La PVP Gestion des risques fixe également des limites d'engagement, soit le montant maximal d'engagement pouvant être consenti à un emprunteur et aux entités qui lui sont liées. Des mécanismes de partage de risque peuvent également être conclus avec d'autres institutions financières dans le cadre de syndicats bancaires.

### Prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts et de marges de crédit personnels, de financements au point de vente et de prêts sur cartes de crédit. L'approche des notations internes à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée pour la majorité de ces portefeuilles.

En général, les décisions en matière de crédit sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Les méthodes d'approbation du crédit et de gestion des portefeuilles visent à assurer l'uniformité de l'octroi du crédit ainsi qu'à détecter rapidement les prêts en difficulté. Le système automatisé de notation du risque du Mouvement Desjardins évalue mensuellement la solvabilité de chaque membre et client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le tableau suivant présente les tranches de PD par rapport aux niveaux de risque.

**Tableau 33 – Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque\***

Niveaux de risque	Tranches de PD
Excellent	0,00 % à 0,14 %
Très faible	0,15 % à 0,49 %
Faible	0,50 % à 2,49 %
Moyen	2,50 % à 9,99 %
Élevé	10,00 % à 99,99 %
Défaut	100,00 %

### Suivi de la performance des modèles liés à l'évaluation du risque de crédit selon l'approche des notations internes

Pour les portefeuilles évalués selon l'approche des notations internes, la PVP Gestion des risques est responsable d'assurer la conception, le développement et le suivi de la performance des modèles conformément aux divers encadrements portant sur ce sujet.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit sont élaborés et testés par des équipes spécialisées appuyées par les unités d'affaires et les unités connexes de gestion du risque de crédit concernées par le modèle.

La performance des paramètres de risque de crédit est analysée sur une base continue à l'aide de contrôles ex post. Ces contrôles sont réalisés sur des données « hors temps et hors échantillon » et visent à évaluer la robustesse et la suffisance des paramètres. Lorsqu'un dépassement statistiquement significatif est observé, des ajustements prudentiels à la hausse sont appliqués pour refléter une évolution non appréhendée sur un segment en particulier. Ces ajustements permettant une évaluation plus adéquate du risque lié aux transactions et aux emprunteurs font l'objet de validations et d'approbations par les unités responsables.

Plus particulièrement pour la PD, ces contrôles ex post prennent la forme de divers tests statistiques permettant d'évaluer les critères suivants :

- Le pouvoir discriminant du modèle;
- Le calibrage du modèle;
- La stabilité des résultats du modèle.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit font également l'objet de validations indépendantes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le classement approprié des risques par niveaux, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes, comme la conjoncture économique et la situation du crédit et, enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Le mécanisme d'approbation des modèles ainsi que la reddition de comptes relèvent de différentes instances selon la nature et l'importance de l'approbation en question. Conséquemment, les nouveaux modèles et les modifications importantes à un modèle existant sont approuvés par un comité hiérarchiquement supérieur à celui qui prend connaissance des résultats annuels du suivi de la performance des modèles et autorise les recommandations en découlant, le cas échéant.

*Prêts aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières*

Ces prêts sont composés des prêts à la clientèle de détail, des prêts aux souverains et organismes publics, des prêts accordés au secteur de l'immobilier et des prêts aux autres entreprises.

Le tableau suivant présente l'échelle de notation interne et la correspondance avec les notations d'agences externes.

**Tableau 34 – Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque\***

Niveaux de risque	Notes Desjardins	Tranches de PD			Notes S&P	Notes Moody's
		Entreprises	Institutions financières	Emprunteurs souverains		
Risque acceptable						
Catégorie investissement	[1 – 4]	0,00 % à 0,49 %	0,00 % à 0,26 %	0,00 % à 0,14 %	AAA – BBB-	Aaa – Baa3
Autres que catégorie investissement	[4,5 – 7]	0,50 % à 6,18 %	0,27 % à 5,47 %	0,15 % à 2,06 %	BB+ – B-	Ba1 – B3
Sous surveillance	[7,5 – 9,75]	6,19 % à 99,99 %	5,48 % à 99,99 %	2,07 % à 99,99 %	CCC+ – CC	Caa1 – Ca
Défaut	10	100,00 %	100,00 %	100,00 %	D	C

*Clientèle de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial*

Des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés pour évaluer le risque des activités de crédit liées à ces clientèles.

Ces systèmes sont conçus à l'aide d'un historique du comportement des emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin de permettre l'estimation du risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale et lors de la réévaluation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs. Cette mise à jour en continu permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base périodique et des ajustements leur sont apportés régulièrement afin de permettre l'évaluation la plus adéquate possible du risque lié aux transactions et aux emprunteurs. Les unités responsables du développement des systèmes de notation et des modèles sous-jacents s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance de ces derniers.

*Autres segments*

L'octroi du crédit est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit conçu à partir d'historiques de données internes et externes prenant en compte notamment la taille de l'entreprise, les particularités du secteur d'activité principal dans lequel l'emprunteur évolue et la performance d'entreprises comparables.

Afin de déterminer le modèle à utiliser, un segment est attribué à chaque emprunteur en fonction de son secteur d'activité principal et de certaines autres caractéristiques. L'analyse quantitative, réalisée à partir des données financières, est complétée par une appréciation des éléments qualitatifs par le responsable du dossier. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur se voit attribuer une cote de risque de crédit représentant son niveau de risque.

L'utilisation des résultats des notations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques telles que la détermination des exigences d'analyse et du palier décisionnel requis, les différents types de suivis à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité du risque du portefeuille.

Atténuation du risque de crédit

Lorsqu'un prêt est consenti à un membre ou à un client, le Mouvement Desjardins peut obtenir une garantie afin d'atténuer le risque de crédit d'un emprunteur. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières (titres de gouvernements, actions, etc.) ou de la trésorerie.

Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par divers organismes, notamment la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2022, les prêts du Mouvement Desjardins garantis ou assurés représentaient 19,7 % du total des prêts bruts, comparativement à 20,6 % à la fin de 2021. Ces mesures additionnelles font en sorte que le risque de crédit résiduel est minimal pour les portefeuilles de prêts bénéficiant de telles garanties. Afin qu'un rehaussement de crédit offert par un garant soit considéré comme une technique d'atténuation du risque de crédit, le garant doit satisfaire à certains critères spécifiques permettant de le considérer à ce titre.

Des encadrements adaptés à chaque type de garantie décrivent les exigences relatives à leur évaluation, à leur validation sur le plan juridique et à leur suivi. La nature de la garantie ainsi que la valeur des actifs grevés par celle-ci sont établies d'après une évaluation du risque de crédit de la transaction et de l'emprunteur, en fonction notamment de sa PD. Ainsi, une telle évaluation est requise à l'octroi de tout nouveau prêt conformément aux encadrements du Mouvement Desjardins. Lorsque la détermination de la valeur de la garantie nécessite l'intervention d'un professionnel externe tel qu'un évaluateur agréé ou une firme d'évaluation environnementale, le choix du professionnel ainsi que son mandat doivent être conformes aux exigences décrites dans les encadrements. Considérant que la garantie sert à recouvrer en totalité ou en partie le solde non payé d'un prêt en cas de défaut de l'emprunteur, la qualité, la validité juridique et la facilité de réalisation de la garantie sont des éléments déterminants lors de l'octroi d'un prêt.

Afin de s'assurer que la valeur de la garantie demeure suffisante, une mise à jour périodique est nécessaire. La fréquence de réévaluation dépend notamment du niveau de risque, du type de garantie ou de certains événements déclencheurs tels qu'une détérioration de la situation financière de l'emprunteur ou la vente d'un actif détenu en garantie. Le palier décisionnel est responsable d'approuver la mise à jour de la valeur de la garantie, le cas échéant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, aucun changement important n'a été apporté aux politiques d'atténuation du risque de crédit et aucun changement important n'est survenu au chapitre de la qualité des actifs détenus en garantie.

### Allègement relatif à un prêt

Dans sa gestion des portefeuilles de prêts, le Mouvement Desjardins peut, pour des raisons d'ordre économique ou juridique, modifier les modalités initiales d'un prêt consenti à un emprunteur éprouvant des difficultés financières l'empêchant de respecter ses obligations. Ces modifications peuvent comprendre l'ajustement du taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements du capital et des intérêts ou la renonciation à une tranche du capital ou des intérêts.

### Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Des pratiques de crédit encadrent les suivis à réaliser relativement aux prêts. Les dossiers sont réévalués régulièrement. Les exigences, en matière de fréquence et de profondeur des examens, s'accroissent avec l'augmentation de la PD ou de l'importance des pertes potentielles sur les créances. Le responsable du dossier exerce un suivi des dossiers à risque élevé à l'aide de diverses méthodes d'intervention. Les dossiers présentant des irrégularités ou des risques accrus et les dossiers en défaut doivent faire l'objet d'un positionnement, lequel doit être autorisé par le palier décisionnel approprié.

Le suivi des dossiers et la gestion des risques plus élevés incombent au premier abord à l'unité responsable du financement. Toutefois, certaines tâches ou certains dossiers peuvent être impartis à des unités d'intervention de la Fédération spécialisées en redressement ou en recouvrement. Des rapports de surveillance produits et soumis périodiquement aux instances appropriées permettent de suivre la situation des emprunteurs à risque ainsi que l'évolution des mesures correctives mises en place. De plus, une reddition de comptes relative aux activités de crédit couvrant l'évolution de la qualité du crédit et les enjeux financiers est présentée trimestriellement à la direction de la composante concernée.

### Situations de défaut

#### *Identification du défaut*

Conformément à la ligne directrice de l'AMF sur les normes relatives à la suffisance du capital de base, les deux critères suivants sont utilisés pour identifier une situation de défaut :

- Critère quantitatif : Les arrérages d'un emprunteur dépassent 90 jours.
- Critère qualitatif : Le Mouvement Desjardins estime improbable qu'un emprunteur lui rembourse en totalité sa dette sans avoir besoin de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une sûreté ou d'une garantie (si elle existe).

Ces critères sont applicables à toutes les clientèles.

#### *Répercussion du défaut*

La répercussion du défaut consiste à associer le défaut identifié sur une exposition à l'ensemble des engagements du même emprunteur de même qu'à d'autres entités de son groupe d'emprunteurs. Cette répercussion varie selon le type de clientèle.

Pour les particuliers, sauf exception, le Mouvement Desjardins ne répercute pas le défaut.

Pour les entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial, le défaut est répercuté uniquement sur les expositions de cet emprunteur à l'égard des engagements auprès d'une même entité dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Pour l'application de ce critère, le réseau des caisses est considéré comme une seule et même entité.

Pour les entreprises de non-détail, les organismes publics, les institutions financières et les emprunteurs souverains, le défaut est entièrement répercuté à travers tous les engagements de l'emprunteur dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Le défaut peut aussi être répercuté à d'autres entités faisant partie de son groupe d'emprunteurs selon une analyse au cas par cas.

### Sortie du défaut

Lorsque le défaut est constaté en fonction du critère quantitatif, la sortie peut se faire instantanément pour la clientèle des entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel, petit immobilier locatif commercial et des particuliers, sous certaines conditions prévues aux encadrements du risque de crédit. Sinon, la sortie du défaut se fait généralement selon un délai minimal de 3 à 6 mois selon certaines conditions prévues dans les encadrements du risque de crédit.

### Suivi du portefeuille et reddition de comptes

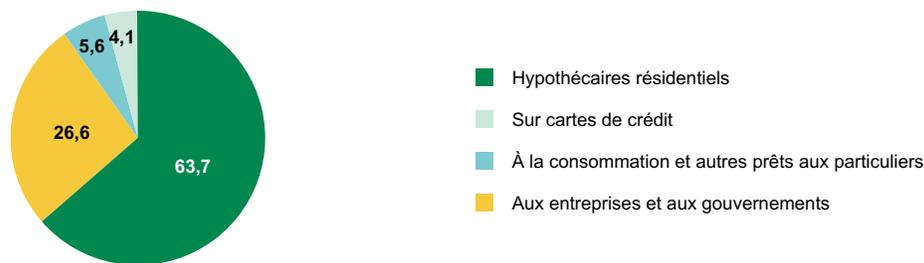
La PVP Gestion des risques supervise la gestion de tous les risques auxquels l'organisation fait face, y compris celui de crédit. Les méthodes d'exploitation exigent une surveillance continue des risques de crédit auxquels le Mouvement Desjardins est exposé ainsi qu'une reddition de comptes périodique portant sur la qualité du portefeuille aux instances appropriées.

### Détail et qualité du portefeuille de prêts

Le graphique suivant présente la répartition des prêts et des acceptations par catégories d'emprunteurs. Plus de la moitié du portefeuille est constituée de prêts hypothécaires résidentiels pour lesquels le taux de perte est statistiquement plus faible.

#### Répartition des prêts et acceptations

Au 31 décembre 2022  
(en %)



Le tableau suivant présente les prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs. Au 31 décembre 2022, les principaux secteurs du portefeuille de prêts aux entreprises sont l'immobilier, l'agriculture et la construction, ce qui représente un ratio de 52,9 % du portefeuille de prêts aux entreprises de 63,3 G\$. Au 31 décembre 2021, les principaux secteurs étaient l'immobilier, l'agriculture et la construction.

**Tableau 35 – Prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2022		2021		2020	
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts
Hypothécaires résidentiels	159 682 \$	245 \$	149 695 \$	209 \$	136 208 \$	374 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 381	170	24 386	148	25 310	212
Aux organismes publics <sup>(1)</sup>	3 520	—	3 246	—	3 017	—
Aux entreprises						
Agriculture	11 270	158	10 534	108	9 738	125
Mines, pétrole et gaz	354	1	338	34	389	44
Services publics	1 137	—	905	—	720	—
Construction	6 660	116	5 017	92	3 904	117
Fabrication	5 745	160	4 686	90	4 324	111
Commerce de gros	2 623	23	2 097	16	1 568	35
Commerce de détail	4 337	27	3 744	64	3 389	73
Transport	1 420	24	1 424	32	1 359	34
Industrie de l'information	305	2	239	4	312	14
Finance et assurances	1 627	—	945	1	855	1
Immobilier	15 569	86	13 162	56	10 573	43
Services professionnels	1 586	6	1 285	4	887	8
Gestion de sociétés	1 454	3	1 148	12	993	9
Services administratifs	393	12	397	24	353	13
Enseignement	241	4	254	5	255	2
Soins de santé	4 325	67	4 036	66	3 666	35
Arts et spectacles	779	6	808	16	786	19
Hébergement	2 025	71	1 902	103	1 834	48
Autres services	1 435	10	1 195	4	1 133	6
Autres entreprises	7	—	38	—	960	—
<b>Total des prêts aux entreprises</b>	<b>63 292 \$</b>	<b>776 \$</b>	<b>54 154 \$</b>	<b>731 \$</b>	<b>47 998 \$</b>	<b>737 \$</b>
<b>Total des prêts</b>	<b>250 875 \$</b>	<b>1 191 \$</b>	<b>231 481 \$</b>	<b>1 088 \$</b>	<b>212 533 \$</b>	<b>1 323 \$</b>

<sup>(1)</sup> Y compris les prêts aux gouvernements.

Le tableau suivant présente les prêts par régions géographiques. Les activités du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2022, les prêts qu'il avait consentis à des membres et clients de cette province représentaient une proportion de 90,3 % du total de son portefeuille de prêts, comparativement à 91,2 % au 31 décembre 2021.

**Tableau 36 – Prêts par régions géographiques**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2022		2021		2020	
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts
<b>Canada</b>						
Québec	226 451 \$	1 074 \$	211 082 \$	940 \$	193 489 \$	1 133 \$
Autres provinces canadiennes	24 103	117	20 118	148	18 639	190
<b>Total – Canada</b>	<b>250 554 \$</b>	<b>1 191 \$</b>	<b>231 200 \$</b>	<b>1 088 \$</b>	<b>212 128 \$</b>	<b>1 323 \$</b>
Autres pays	321	—	281	—	405	—
<b>Total</b>	<b>250 875 \$</b>	<b>1 191 \$</b>	<b>231 481 \$</b>	<b>1 088 \$</b>	<b>212 533 \$</b>	<b>1 323 \$</b>

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés :

**Tableau 37 – Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés<sup>(1)</sup>**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2022			2021 <sup>(2)</sup>		
	De 31 à 90 jours	91 jours et plus	Total	De 31 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	139 \$	20 \$	159 \$	95 \$	23 \$	118 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	134	38	172	124	39	163
Aux entreprises et aux gouvernements	32	64	96	20	40	60
	<b>305 \$</b>	<b>122 \$</b>	<b>427 \$</b>	<b>239 \$</b>	<b>102 \$</b>	<b>341 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les prêts en souffrance depuis moins de 31 jours ne sont pas présentés puisqu'ils ne sont pas une indication, de façon générale, qu'un emprunteur ne respectera pas ses obligations de paiement.

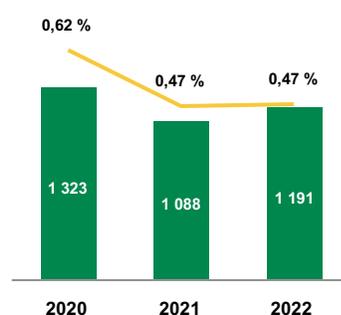
<sup>(2)</sup> Les données au 31 décembre 2021 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Au 31 décembre 2022, selon la note complémentaire 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés, la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts était de 1 035 M\$ et celle sur les éléments hors bilan était de 53 M\$, pour un total de 1 088 M\$, en hausse de 46 M\$ par rapport au 31 décembre 2021.

Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des encours depuis le 31 décembre 2021 ainsi que par une certaine dégradation de la qualité du crédit des portefeuilles de cartes de crédit et, dans une moindre mesure, des portefeuilles de prêts aux entreprises. L'incidence de l'amélioration des perspectives macroéconomiques qui avait eu lieu au début de l'année 2022 a été contrebalancée par l'effet de la détérioration survenue au deuxième semestre de 2022. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer aux notes complémentaires 2 « Principales méthodes comptables » et 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et d'acceptations bruts, s'établissait à 0,47 % au 31 décembre 2022, soit le même ratio qu'au 31 décembre 2021. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalise 311 M\$ au 31 décembre 2022, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 26,1 %.

**Prêts dépréciés bruts et ratio des prêts dépréciés bruts**  
(en M\$ et en %)



Les tableaux suivants présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs du Mouvement Desjardins ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

**Tableau 38 – Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs**

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022					2021		2020	
	Valeur comptable brute		Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets		Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets
	Prêts et acceptations bruts	Prêts dépréciés bruts <sup>(1)</sup>							
Hypothécaires résidentiels	159 682 \$	245 \$	0,15 %	16 \$	229 \$	209 \$	189 \$	374 \$	345 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 381	170	0,70	91	79	148	68	212	86
Aux entreprises et aux gouvernements	66 837	776	1,16	204	572	731	552	737	556
<b>Total</b>	<b>250 900 \$</b>	<b>1 191 \$</b>	<b>0,47 %</b>	<b>311 \$</b>	<b>880 \$</b>	<b>1 088 \$</b>	<b>809 \$</b>	<b>1 323 \$</b>	<b>987 \$</b>

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur le ratio des prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts qui est une mesure financière supplémentaire, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

**Tableau 39 – Variation du solde des prêts dépréciés bruts**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)

	2022	2021	2020
<b>Prêts dépréciés bruts au début de l'exercice</b>	<b>1 088 \$</b>	1 323 \$	1 142 \$
Prêts dépréciés bruts survenus au cours de l'exercice	2 411	2 412	2 408
Retours à un état non déprécié	(2 083)	(2 467)	(1 870)
Radiations et recouvrements	(226)	(216)	(396)
Autres variations	1	36	39
<b>Prêts dépréciés bruts à la fin de l'exercice</b>	<b>1 191 \$</b>	1 088 \$	1 323 \$

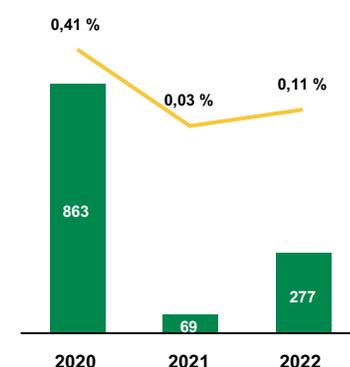
La dotation à la provision pour pertes de crédit du Mouvement Desjardins s'est élevée à 277 M\$ pour 2022, en hausse de 208 M\$ par rapport à 2021. La dotation de 2022 est affectée notamment par une hausse des encours et une certaine dégradation de la qualité du crédit des portefeuilles de cartes de crédit et, dans une moindre mesure, des portefeuilles de prêts aux entreprises. La dotation de 2021 reflétait principalement les incidences de l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs. Les radiations nettes de 2022 et de 2021 sont demeurées historiquement faibles pour l'ensemble des portefeuilles.

Le taux de dotation à la provision pour pertes de crédit s'établissait à 0,11 % au terme de l'exercice 2022, par rapport au ratio de 0,03 % enregistré au 31 décembre 2021.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit relatif à la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour pertes de crédit sont présentés aux notes complémentaires 2 « Principales méthodes comptables » et 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

**Dotation à la provision pour pertes de crédit et taux de dotation à la provision pour pertes de crédit<sup>(1)</sup>**

(en M\$ et en %)



<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

Les tableaux suivants sont présentés afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans la *Ligne directrice sur l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels* de l'AMF. Ils présentent le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du réseau des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. par type de produit et région, ainsi que les ratios prêt-valeur correspondants.

**Tableau 40 – Portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels<sup>(1)</sup>**  
Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.<sup>(2)</sup>  
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022							
	Prêts garantis ou assurés <sup>(3)</sup>		Prêts non assurés <sup>(4)</sup>		Marges de crédit hypothécaires <sup>(5)</sup>		Total	
Québec	28 737 \$	97,7 %	88 790 \$	95,2 %	5 706 \$	94,8 %	123 233 \$	95,8 %
Ontario	662	2,2	4 486	4,8	314	5,2	5 462	4,2
Autres <sup>(6)</sup>	19	0,1	44	—	—	—	63	—
<b>Toutes les régions</b>	<b>29 418 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>93 320 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>6 020 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>128 758 \$</b>	<b>100,0 %</b>

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021							
	Prêts garantis ou assurés <sup>(3)</sup>		Prêts non assurés <sup>(4)</sup>		Marges de crédit hypothécaires <sup>(5)</sup>		Total	
Québec	27 650 \$	97,4 %	82 443 \$	95,3 %	5 463 \$	94,7 %	115 556 \$	95,8 %
Ontario	724	2,5	4 029	4,7	304	5,3	5 057	4,2
Autres <sup>(6)</sup>	20	0,1	36	—	1	—	57	—
<b>Toutes les régions</b>	<b>28 394 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>86 508 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>5 768 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>120 670 \$</b>	<b>100,0 %</b>

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020							
	Prêts garantis ou assurés <sup>(3)</sup>		Prêts non assurés <sup>(4)</sup>		Marges de crédit hypothécaires <sup>(5)</sup>		Total	
Québec	28 615 \$	97,1 %	71 622 \$	95,3 %	5 316 \$	94,7 %	105 553 \$	95,7 %
Ontario	819	2,8	3 492	4,6	300	5,3	4 611	4,2
Autres <sup>(6)</sup>	30	0,1	101	0,1	1	—	132	0,1
<b>Toutes les régions</b>	<b>29 464 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>75 215 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>5 617 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>110 296 \$</b>	<b>100,0 %</b>

(1) Désignent tous les prêts pour lesquels un immeuble de quatre logements ou moins est fourni en garantie. Les prêts hypothécaires résidentiels relatifs à des immeubles de quatre logements ou moins détenus ailleurs que dans le réseau des caisses du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. totalisaient 207 M\$ au 31 décembre 2022, 151 M\$ au 31 décembre 2021 et 131 M\$ au 31 décembre 2020.

(2) La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF).

(3) Prêts à terme hypothécaires et portion amortie des marges de crédit hypothécaires pour lesquels le Mouvement Desjardins détient une garantie ou une assurance complète ou partielle auprès d'un assureur hypothécaire (public ou privé) ou d'un gouvernement.

(4) Prêts à terme hypothécaires conventionnels, y compris la portion amortie conventionnelle des marges de crédit hypothécaires et les prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.

(5) Portion non amortie des marges de crédit hypothécaires et des marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.

(6) Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

**Tableau 41 – Ratio prêt-valeur (RPV) moyen des prêts hypothécaires résidentiels non assurés et octroyés au cours de l'exercice**  
Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.<sup>(1)</sup>

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(ratio prêt-valeur moyen, par régions géographiques)	2022			2021			2020		
	Prêts non assurés <sup>(2)</sup>	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés <sup>(3)</sup>	Total non assuré	Prêts non assurés <sup>(2)</sup>	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés <sup>(3)</sup>	Total non assuré	Prêts non assurés <sup>(2)</sup>	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés <sup>(3)</sup>	Total non assuré
Québec	65,0 %	66,8 %	66,4 %	65,9 %	70,7 %	69,5 %	67,1 %	71,4 %	70,1 %
Ontario	66,0	64,7	65,3	69,0	69,0	69,0	68,5	69,4	69,0
Autres <sup>(4)</sup>	71,0	67,4	69,1	72,3	79,9	75,7	70,8	73,9	72,5
<b>Toutes les régions</b>	<b>65,0 %</b>	<b>66,7 %</b>	<b>66,3 %</b>	<b>66,1 %</b>	<b>70,7 %</b>	<b>69,5 %</b>	<b>67,2 %</b>	<b>71,3 %</b>	<b>70,1 %</b>

(1) La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.

(2) Prêts à terme hypothécaires conventionnels et prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.

(3) Marges de crédit hypothécaires, y compris les prêts liés amortis et les marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.

(4) Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Le tableau suivant présente le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du Mouvement Desjardins par période d'amortissement résiduel.

**Tableau 42 – Période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels<sup>(1)</sup>**

Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.<sup>(2)</sup>

Au 31 décembre

(en millions de dollars de prêts bruts et en pourcentage du total par catégories d'amortissement restant)	Total des prêts amortis					
	2022		2021		2020	
0 à 10 ans	3 608 \$	2,9 %	3 615 \$	3,1 %	3 293 \$	3,1 %
10 à 20 ans	23 226	18,9	22 472	19,6	20 024	19,1
20 à 25 ans	83 592	68,1	78 666	68,5	71 785	68,6
25 à 30 ans	10 820	8,8	9 010	7,8	8 187	7,8
30 à 35 ans	1 050	0,9	895	0,8	1 108	1,1
35 ans ou plus	442	0,4	244	0,2	282	0,3
<b>Tous les amortissements</b>	<b>122 738 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>114 902 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>104 679 \$</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>(1)</sup> Les prêts hypothécaires à taux variable du Réseau des caisses représentent 29,1 % au 31 décembre 2022 (24,8 % au 31 décembre 2021 et 22,2 % au 31 décembre 2020).

<sup>(2)</sup> La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.

### Risque de contrepartie et d'émetteur

*Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.*

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de contrepartie et d'émetteur de par les opérations d'appariement de ses activités bancaires traditionnelles, de ses activités de négociation ainsi que des portefeuilles de placements de ses compagnies d'assurances. Selon sa classification, toute contrepartie ou tout émetteur reçoit une cote de risque provenant des modèles internes ou des cotes publiées par les agences de notation reconnues (DBRS, Fitch, Moody's et Standard & Poor's) par l'AMF et le BSIF. La PVP Gestion des risques établit une limite à une contrepartie ou un émetteur à la suite de l'évaluation de sa cote de risque. Les limites d'exposition du Mouvement sont établies en se basant sur son cadre d'appétit pour le risque et ses fonds propres de catégorie 1A. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins. Des limites peuvent également s'appliquer à certains instruments financiers lorsque cela est pertinent.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. Hormis la détention en dette souveraine américaine et les engagements avec de grandes banques internationales, l'exposition du Mouvement aux entités étrangères est faible.

Les transactions du Mouvement Desjardins portant sur des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, l'exposent à un risque de crédit associé à ses contreparties.

Le Mouvement Desjardins utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Ces instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec les contreparties et comprend des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps sur rendement total, des contrats de garantie de taux d'intérêt et des options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres instruments sont des contrats négociés en bourse comprenant principalement des contrats à terme normalisés et des swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Ces derniers sont des contrats standards exécutés sur des bourses établies ou des chambres de compensation bien capitalisées pour lesquels le risque de contrepartie est très faible. La proportion de contrats par l'intermédiaire des chambres de compensation est en hausse en 2022 puisque la réglementation en place et à venir est nettement en faveur de la compensation.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Ce risque représente normalement une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour l'évaluer. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. En vue de limiter son exposition au risque de contrepartie, le Mouvement Desjardins conclut des ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions de ces transactions. Ces ententes prévoient, entre autres, l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à ces ententes afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. La valeur de ces différentes mesures ainsi que l'incidence des accords généraux de compensation est présentée à la note complémentaire 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés.

Le Mouvement Desjardins limite également son risque en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. La note complémentaire 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, cette note indique que la quasi-totalité des contreparties du Mouvement a une cote de crédit se situant entre AAA et A-.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des contrats standards de l'industrie. Pour atténuer le risque de crédit auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins exige également un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions. De plus, certaines de ces transactions sont réglées par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Le Mouvement Desjardins n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par le Mouvement prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés aux notes complémentaires 6 « Compensation d'actifs et de passifs financiers », 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » et 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

#### 4.2.4 Risque de marché

*Le risque de marché correspond au risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.*

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

#### Gouvernance

Les composantes du Mouvement Desjardins sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires tels que l'industrie bancaire, du courtage en valeurs mobilières, de la gestion du patrimoine et de l'assurance de personnes ainsi que de l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et des procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVP Gestion des risques a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits dans les pages suivantes.

### Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Le tableau suivant présente le lien entre les principales données figurant au bilan combiné et les positions incluses dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. De plus, on y indique les principaux risques de marché associés aux activités autres que de négociation.

**Tableau 43 – Lien entre le risque de marché et le bilan combiné**

Au 31 décembre 2022

(en millions de dollars)	Exposés au risque de marché				Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
	Bilan combiné	Activités de négociation <sup>(1)(2)</sup>	Activités autres que de négociation <sup>(3)</sup>	Non exposés au risque de marché	
<b>Actif</b>					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 913 \$	— \$	8 913 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	34 025	9 801	24 224	—	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	51 258	—	51 258	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	50	—	50	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	17 024	14 677	2 347	—	Taux d'intérêt
Prêts et acceptations nets	249 865	—	249 865	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	21 318	—	21 318	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	5 723	635	5 088	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	18 933	—	—	18 933	
<b>Total de l'actif</b>	<b>407 109 \$</b>	<b>25 113 \$</b>	<b>363 063 \$</b>	<b>18 933 \$</b>	
<b>Passif et capitaux propres</b>					
Dépôts	259 836 \$	— \$	259 836 \$	— \$	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 859	9 611	248	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	24 565	23 893	672	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	6 554	689	5 865	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passifs des contrats d'assurance	31 354	—	31 354	—	Taux d'intérêt
Passif net des fonds distincts	21 284	—	21 284	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	18 281	—	654	17 627	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	2 928	—	2 928	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	32 448	—	—	32 448	
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>407 109 \$</b>	<b>34 193 \$</b>	<b>322 841 \$</b>	<b>50 075 \$</b>	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

**Tableau 43 – Lien entre le risque de marché et le bilan combiné (suite)**

Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars)	Exposés au risque de marché				Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
	Bilan combiné	Activités de négociation <sup>(1)(2)</sup>	Activités autres que de négociation <sup>(3)</sup>	Non exposés au risque de marché	
<b>Actif</b>					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	16 328 \$	— \$	16 328 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	39 772	11 276	28 496	—	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	53 286	—	53 286	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	41	—	41	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	12 019	10 909	1 110	—	Taux d'intérêt
Prêts et acceptations nets	230 779	—	230 779	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	22 804	—	22 804	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	5 828	377	5 451	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	16 228	—	—	16 228	
<b>Total de l'actif</b>	<b>397 085 \$</b>	<b>22 562 \$</b>	<b>358 295 \$</b>	<b>16 228 \$</b>	
<b>Passif et capitaux propres</b>					
Dépôts	238 355 \$	— \$	238 355 \$	— \$	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 342	10 764	578	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	31 177	28 312	2 865	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	5 500	290	5 210	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passifs des contrats d'assurance	34 762	—	34 762	—	Taux d'intérêt
Passif net des fonds distincts	22 796	—	22 796	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	17 667	—	1 048	16 619	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	1 960	—	1 960	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	33 526	—	—	33 526	
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>397 085 \$</b>	<b>39 366 \$</b>	<b>307 574 \$</b>	<b>50 145 \$</b>	

(1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la VaR en période de tension.

(2) Les montants présentés dans les activités de négociation tiennent compte des éliminations intercompagnies.

(3) Positions liées principalement aux activités bancaires autres que de négociation et aux activités d'assurance.

**Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation - Valeur à risque**

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est régie par des encadrements spécifiques. Ces encadrements précisent les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et communiqué à la haute direction. Tout dépassement de limite est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour (horizon de détention prolongé jusqu'à 10 jours aux fins de calcul des fonds propres réglementaires). Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an qui inclut la crise financière survenue en 2008. Toutefois, un ratio de la VaR globale en période de tension par rapport à la VaR est calculé quotidiennement afin de s'assurer que la période de tension choisie demeure adéquate. De plus, cette période de tension est révisée périodiquement au même titre que les simulations de crise.

Les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) sont un complément aux mesures de la VaR et de la VaR en période de tension et représentent une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation détenus dans le portefeuille de négociation étant exposés au risque de taux d'intérêt, mesurée sur un an à un niveau de confiance de 99,9 %.

Le tableau suivant présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC). Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque spécifique de taux d'intérêt représentent les quatre catégories de risques de marché auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* de l'AMF.

**Tableau 44 – Mesures du risque de marché pour le portefeuille de négociation\***

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2022	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022			Au 31 décembre 2021	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021		
		Moyenne	Haut	Bas		Moyenne	Haut	Bas
Actions	0,8 \$	0,6 \$	0,9 \$	0,3 \$	0,4 \$	0,5 \$	1,2 \$	0,1 \$
Change	0,9	0,7	3,0	0,05	0,2	0,6	3,3	0,1
Taux d'intérêt	6,6	4,4	7,8	2,2	3,4	4,0	7,2	2,2
Risque spécifique de taux d'intérêt <sup>(1)</sup>	0,9	2,3	6,0	0,7	3,1	2,1	4,5	1,2
Effet de diversification <sup>(2)</sup>	(2,1)	(3,4)	s.o. <sup>(3)</sup>	s.o. <sup>(3)</sup>	(3,7)	(3,0)	s.o. <sup>(3)</sup>	s.o. <sup>(3)</sup>
<b>VaR globale</b>	<b>7,1 \$</b>	<b>4,6 \$</b>	<b>9,0 \$</b>	<b>2,4 \$</b>	<b>3,4 \$</b>	<b>4,2 \$</b>	<b>8,0 \$</b>	<b>2,4 \$</b>
<b>VaR globale en période de tension</b>	<b>11,3 \$</b>	<b>12,0 \$</b>	<b>25,2 \$</b>	<b>6,0 \$</b>	<b>7,7 \$</b>	<b>12,7 \$</b>	<b>25,3 \$</b>	<b>6,6 \$</b>
<b>Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC)</b>	<b>57,1 \$</b>	<b>69,3 \$</b>	<b>97,2 \$</b>	<b>49,7 \$</b>	<b>72,5 \$</b>	<b>71,7 \$</b>	<b>108,9 \$</b>	<b>50,0 \$</b>

<sup>(1)</sup> Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche de portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.

<sup>(2)</sup> Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

<sup>(3)</sup> Le haut et le bas pour les différents types de risques de marché peuvent survenir à différentes dates. Il n'est pas pertinent de calculer un effet de diversification.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 4,6 M\$ pour l'exercice 2022, en hausse de 0,4 M\$ par rapport à celle de 2021. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 12,0 M\$ pour l'exercice 2022, en baisse de 0,7 M\$ par rapport à celle de 2021. La moyenne des exigences des fonds propres liées au risque supplémentaire a été de 69,3 M\$, en baisse de 2,4 M\$ par rapport à celle de 2021.

À noter que la volatilité observée au cours de l'exercice 2022 s'est reflétée sur les données de marché, et a eu ainsi une incidence sur les résultats de la VaR, étant donné que le modèle utilise des données historiques d'un an.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- Ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- Ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- Ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

### Contrôle ex post

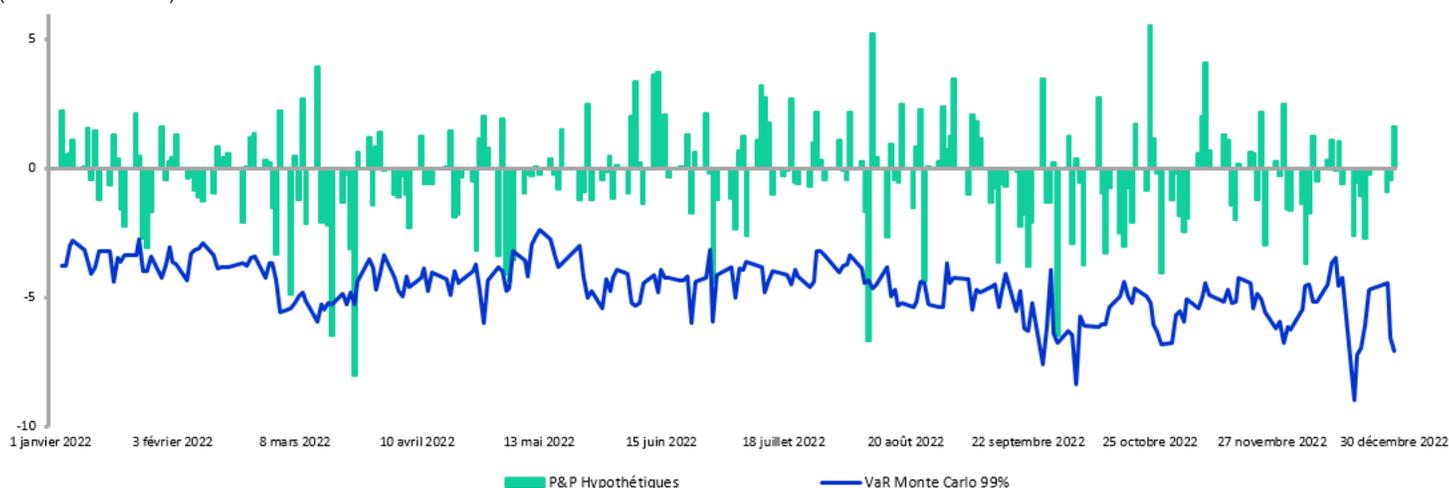
Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique et un P&P réel sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique suivant représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités pour l'exercice 2022. Au cours de l'exercice 2022, quatre dépassements des P&P hypothétiques par rapport à la VaR ont été observés pour le Mouvement. Aucun dépassement des P&P réels par rapport à la VaR n'a toutefois été observé au niveau du Mouvement.

### VaR par rapport au P&P hypothétique des activités de négociation

(en million de dollars)



### Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant entraîner des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilité. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la juste valeur des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

### Gestion du risque structurel de taux d'intérêt

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des exercices subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionnalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en réduisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et clients ainsi que de la tarification. Le comité Actif/Passif (ALCO) du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres du Mouvement Desjardins, en présumant un bilan stable et aucune mesure prise par la direction en vue d'atténuer le risque. L'incidence liée aux activités d'assurance est présentée dans la note 1 de ce tableau.

#### Tableau 45 – Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)<sup>(1)\*</sup>

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2022		2021	
	Revenu net d'intérêts <sup>(2)</sup>	Valeur économique des capitaux propres <sup>(3)</sup>	Revenu net d'intérêts <sup>(2)</sup>	Valeur économique des capitaux propres <sup>(3)</sup>
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	(100) \$	(402) \$	17 \$	(160) \$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base (25 points de base au 31 décembre 2021) <sup>(4)</sup>	108	382	(1)	37

<sup>(1)</sup> La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. Pour ces activités, une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une diminution de la valeur économique des capitaux propres de 45 M\$ avant impôts au 31 décembre 2022 et de 218 M\$ au 31 décembre 2021. Une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 65 M\$ avant impôts au 31 décembre 2022. Une diminution des taux d'intérêt de 25 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 53 M\$ avant impôts au 31 décembre 2021. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Gestion du risque de taux d'intérêt » à la note complémentaire 17 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés.

<sup>(2)</sup> Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

<sup>(3)</sup> Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

<sup>(4)</sup> Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatif. En raison du niveau actuel des taux d'intérêt, l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt a été calculée en fonction d'une baisse de 100 points de base au 31 décembre 2022, comparativement à 25 points de base au 31 décembre 2021.

#### Gestion du risque de change

*Le risque de change se définit comme la perte potentielle découlant d'une fluctuation des taux de change.*

Le Mouvement Desjardins et ses composantes sont exposés au risque de change, lié notamment au dollar américain et à l'euro, découlant de leurs activités d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. Des encadrements du Mouvement établissent des limites d'exposition au risque de change dont le suivi est effectué par la PVPGR et par les composantes d'assurance pour leurs activités respectives. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

#### Gestion du risque de prix

Le Mouvement, dans ses activités autres que de négociation, est notamment exposé au risque de prix, principalement en ce qui concerne ses composantes œuvrant dans le domaine des assurances et leurs portefeuilles de placements. *Ce risque correspond à la perte potentielle résultant d'une variation de la juste valeur d'actifs (actions, matières premières, biens immobiliers, actifs sur indice) ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.*

#### Gestion du risque de prix lié aux activités immobilières

Les composantes d'assurances peuvent être exposées aux variations du marché immobilier par les immeubles qu'elles détiennent et dont la juste valeur peut fluctuer. Elles gèrent ce risque au moyen de politiques qui définissent des limites de diversification telles que des limites géographiques et des limites par catégories de biens immobiliers. Chaque placement immobilier fait l'objet d'une évaluation professionnelle annuelle visant à déterminer sa juste valeur selon les normes édictées par les organismes réglementaires.

## Gestion du risque de prix lié aux marchés boursiers

Les composantes d'assurances peuvent également être exposées au risque de prix lié aux marchés boursiers, entre autres par les titres de participation et les instruments financiers dérivés qu'elles détiennent ainsi que par les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts dont la valeur est influencée par les fluctuations des marchés. Elles gèrent ce risque au moyen de différentes limites établies dans des politiques et d'un programme de couverture pour atténuer les effets de la volatilité des marchés. Pour des renseignements supplémentaires, se référer à la note complémentaire 17 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés.

### 4.2.5 Risque de liquidité

*Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.*

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit ces deux ratios ainsi que le NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF.

L'AMF a annoncé des changements à sa *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* qui entreront en vigueur au cours de l'exercice 2023. Ces changements visent principalement les exigences relatives à l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF) afin d'améliorer la sensibilité au risque de la mesure. Les changements apportés à cette ligne directrice n'ont pas d'incidence significative sur les pratiques en matière de liquidité du Mouvement Desjardins.

## Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Ces scénarios permettent :

- d'évaluer l'ampleur des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

## Actifs liquides

Les tableaux suivants présentent un sommaire des actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins, lesquels excluent les actifs détenus par les filiales d'assurance puisque ces actifs sont engagés pour couvrir les passifs d'assurance, et non les besoins de liquidités des autres composantes du Mouvement. Les actifs liquides constituent la principale réserve de liquidités du Mouvement pour l'ensemble de ses activités. Les actifs liquides grevés comprennent principalement des actifs liquides donnés en garantie ou qui ne peuvent être utilisés en raison des restrictions réglementaires, juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre.

**Tableau 46 – Actifs liquides<sup>(1)</sup>**

Au 31 décembre 2022

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	7 751 \$	— \$	7 751 \$	589 \$	7 162 \$
<b>Valeurs mobilières</b>					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	50 469	16 651	67 120	34 407	32 713
Autres titres au Canada	5 813	557	6 370	798	5 572
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	567	3	570	6	564
<b>Prêts</b>					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	9 564	—	9 564	3 065	6 499
<b>Total</b>	<b>74 164 \$</b>	<b>17 211 \$</b>	<b>91 375 \$</b>	<b>38 865 \$</b>	<b>52 510 \$</b>

Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	15 250 \$	— \$	15 250 \$	535 \$	14 715 \$
<b>Valeurs mobilières</b>					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	54 112	11 780	65 892	39 947	25 945
Autres titres au Canada	4 648	754	5 402	2 304	3 098
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	505	1	506	7	499
<b>Prêts</b>					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	7 213	—	7 213	2 839	4 374
<b>Total</b>	<b>81 728 \$</b>	<b>12 535 \$</b>	<b>94 263 \$</b>	<b>45 632 \$</b>	<b>48 631 \$</b>

<sup>(1)</sup> À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance.**Tableau 47 – Actifs liquides non grevés par entités<sup>(1)</sup>**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2022	2021
Fédération	27 381 \$	30 934 \$
Réseau des caisses	20 858	15 638
Autres entités	4 271	2 059
<b>Total</b>	<b>52 510 \$</b>	<b>48 631 \$</b>

<sup>(1)</sup> À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance. La quasi-totalité des actifs liquides non grevés présentés dans ce tableau ont comme monnaie d'émission le dollar canadien.

## Indicateurs de risque de liquidité

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de détecter sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Des niveaux d'alerte assujettis à un processus d'escalade sont établis pour chacun de ces indicateurs. L'atteinte d'un niveau d'alerte, par un ou plusieurs indicateurs, est immédiatement signalée au comité de gestion Finances et Risques Mouvement. Ce comité agirait à titre de comité de crise si le plan de contingence était appliqué.

Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel. L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique. De plus, lors d'une crise dont l'ampleur menacerait la solvabilité du Mouvement, un plan de retour à la viabilité a été élaboré en vue de permettre au comité de crise de faire appel à un éventail élargi de sources de liquidité pour faire face à cette situation.

### Actifs grevés

Dans le cadre de ses activités courantes, le Mouvement donne en garantie des valeurs mobilières, des prêts et d'autres actifs principalement à l'égard d'opérations de financement, de participation à des systèmes de compensation et de paiement ainsi qu'à des opérations liées aux provisions pour frais de sinistres et de règlements. Le tableau suivant présente, pour l'ensemble des actifs inscrits au bilan combiné et des titres reçus en garantie, ceux qui sont grevés ainsi que ceux qui peuvent être donnés en garantie dans le cadre de transactions de financement ou autres.

**Tableau 48 – Actifs grevés**

Au 31 décembre 2022

(en millions de dollars)				Répartition des actifs totaux			
				Actifs grevés		Actifs non grevés	
	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Donnés en garantie	Autres <sup>(1)</sup>	Pouvant être donnés en garantie	Autres <sup>(2)</sup>
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 913 \$	— \$	8 913 \$	— \$	589 \$	7 162 \$	1 162 \$
Valeurs mobilières	85 333	23 686	109 019	41 121	545	38 869	28 484
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	17 024	—	17 024	—	—	—	17 024
Prêts et acceptations nets	249 865	—	249 865	28 097	—	65 501	156 267
Actif net des fonds distincts	21 318	—	21 318	—	—	—	21 318
Autres actifs	24 656	—	24 656	—	—	—	24 656
<b>Total</b>	<b>407 109 \$</b>	<b>23 686 \$</b>	<b>430 795 \$</b>	<b>69 218 \$</b>	<b>1 134 \$</b>	<b>111 532 \$</b>	<b>248 911 \$</b>

Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars)				Répartition des actifs totaux			
				Actifs grevés		Actifs non grevés	
	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Donnés en garantie	Autres <sup>(1)</sup>	Pouvant être donnés en garantie	Autres <sup>(2)</sup>
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	16 328 \$	— \$	16 328 \$	— \$	535 \$	14 715 \$	1 078 \$
Valeurs mobilières	93 099	17 968	111 067	46 436	1 315	29 482	33 834
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	12 019	—	12 019	—	—	—	12 019
Prêts et acceptations nets <sup>(3)</sup>	230 779	—	230 779	26 809	—	63 449	140 521
Actif net des fonds distincts	22 804	—	22 804	—	—	—	22 804
Autres actifs	22 056	—	22 056	—	—	—	22 056
<b>Total</b>	<b>397 085 \$</b>	<b>17 968 \$</b>	<b>415 053 \$</b>	<b>73 245 \$</b>	<b>1 850 \$</b>	<b>107 646 \$</b>	<b>232 312 \$</b>

<sup>(1)</sup> Actifs qui ne peuvent être utilisés pour des raisons juridiques ou autres.

<sup>(2)</sup> Les actifs non grevés « autres » comprennent ceux des sociétés d'assurance ainsi que les autres actifs qui, de l'avis de la direction, ne seraient pas immédiatement disponibles à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Certains de ces autres actifs pourraient éventuellement être cédés en garantie à la banque centrale.

<sup>(3)</sup> Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant en raison d'un raffinement méthodologique.

### Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) a été élaboré par le CBCB afin de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des institutions financières, et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le LCR correspond à l'encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés sur les sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une grave crise de liquidités.

Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, les HQLA admissibles aux fins du calcul du ratio LCR sont constitués d'actifs pouvant être convertis rapidement en liquidités sur les marchés financiers sans ou avec peu de perte de valeur. Pour le Mouvement, ces actifs liquides de haute qualité sont constitués essentiellement de trésorerie et de titres assortis de notations élevées émis ou garantis par des gouvernements. Cette ligne directrice prescrit également les pondérations pour les entrées et les sorties de trésorerie.

Le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 140 % pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022, comparativement à un ratio de 136 % pour le trimestre précédent. L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure aux exigences minimales requises de 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio LCR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

**Tableau 49 – Ratio de liquidité à court terme<sup>(1)</sup>**

	Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022		Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022
	Valeur non pondérée <sup>(2)</sup> totale (moyenne <sup>(4)</sup> )	Valeur pondérée <sup>(3)</sup> totale (moyenne <sup>(4)</sup> )	Valeur pondérée <sup>(3)</sup> totale (moyenne <sup>(4)</sup> )
(en millions de dollars et en pourcentage)			
<b>Actifs liquides de haute qualité</b>			
Total des actifs liquides de haute qualité	s. o.	44 768 \$	43 784 \$
<b>Sorties de trésorerie</b>			
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	104 349 \$	6 576	6 801
Dépôts stables	55 114	1 653	1 728
Dépôts moins stables	49 235	4 923	5 073
Financement de gros non garanti, dont :	39 939	19 383	18 927
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	11 639	2 760	3 308
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	19 782	8 105	7 794
Dettes non garanties	8 518	8 518	7 825
Financement de gros garanti	s. o.	83	84
Exigences supplémentaires, dont :	18 063	3 591	4 055
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	1 290	1 172	1 262
Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette	182	182	752
Facilités de crédit et de liquidité	16 591	2 237	2 041
Autres obligations de financement contractuelles	3 699	2 094	2 317
Autres obligations de financement conditionnelles	89 056	2 320	2 254
<b>Total des sorties de trésorerie</b>	s. o.	34 047 \$	34 438 \$
<b>Entrées de trésorerie</b>			
Prêts garantis (p. ex. conventions de revente)	7 308 \$	451 \$	523 \$
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	3 209	1 604	1 549
Autres entrées de trésorerie	48	48	6
<b>Total des entrées de trésorerie</b>	10 565 \$	2 103 \$	2 078 \$
		<b>Valeur ajustée totale<sup>(5)</sup></b>	Valeur ajustée totale <sup>(5)</sup>
<b>Total des actifs liquides de haute qualité</b>		44 768 \$	43 784 \$
<b>Total des sorties nettes de trésorerie</b>		31 944	32 360
<b>Ratio de liquidité à court terme</b>		140 %	136 %

<sup>(1)</sup> À l'exclusion des filiales d'assurance.

<sup>(2)</sup> Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

<sup>(3)</sup> Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes prescrites pour les actifs liquides de haute qualité et des taux prescrits pour les entrées et les sorties de trésorerie.

<sup>(4)</sup> Le résultat du ratio est présenté en fonction de la moyenne des données quotidiennes du trimestre.

<sup>(5)</sup> La valeur ajustée totale tient compte, s'il y a lieu, des plafonds prescrits par l'AMF pour les actifs liquides de haute qualité et les entrées de trésorerie.

### Ratio structurel de liquidité à long terme

Le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) a été élaboré par le CBCB afin de promouvoir la résilience à moyen et à long terme du profil de risque de liquidité des institutions financières, et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement et de capitalisation stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Le NSFR limite le recours excessif au financement de gros à court terme, il encourage une meilleure évaluation du risque de financement pour tous les éléments au bilan et hors bilan, et il favorise la stabilité du financement. Ce ratio présente le montant du financement stable disponible (FSD) rapporté au montant du financement stable exigé (FSE).

Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs considérés stables sur un horizon d'un an. Les passifs avec les échéances contractuelles les plus éloignées sont ceux qui contribuent le plus significativement au rehaussement du ratio. Le montant du FSE est mesuré en tenant compte des grandes caractéristiques du profil de risque de liquidité des actifs et des expositions hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs. Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, ce ratio devrait en permanence être au moins égal à 100 %.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio NSFR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

**Tableau 50 – Ratio structurel de liquidité à long terme<sup>(1)</sup>**

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 décembre 2022					Au
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle					30 septembre
	Sans échéance	< 6 mois	De 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	Valeur pondérée	Valeur pondérée
<b>Élément de financement stable disponible (FSD)</b>						
Fonds propres	31 537 \$	— \$	— \$	— \$	31 537 \$	31 403 \$
Fonds propres réglementaires	31 537	—	—	—	31 537	31 403
Autres instruments de fonds propres	—	—	—	—	—	—
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises	86 426	36 708	17 266	36 883	164 951	162 813
Dépôts stables	48 905	7 449	4 754	10 777	68 830	68 917
Dépôts moins stables	37 521	29 259	12 512	26 106	96 121	93 896
Financement de gros	22 465	46 620	2 803	22 346	36 373	35 803
Dépôts opérationnels	8 107	—	—	—	4 053	4 655
Autres financements de gros	14 358	46 620	2 803	22 346	32 320	31 148
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	—	946	1 313	10 875	—	—
Autres passifs	22 947	8 882	6 397	—	—	—
Passifs d'instruments dérivés du NSFR	s. o.	—	6 397	—	s. o.	s. o.
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	22 947	8 882	—	—	—	—
<b>FSD total</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>232 861 \$</b>	<b>230 019 \$</b>
<b>Élément de financement stable exigé (FSE)</b>						
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) du NSFR	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	973 \$	901 \$
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	— \$	— \$	— \$	— \$	—	—
Prêts et titres productifs	19 471	46 824	20 704	168 592	164 965	163 438
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	—	16 073	—	—	804	834
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	—	1 308	70	785	951	928
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	13 522	21 641	11 071	61 449	77 353	76 473
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	—	7 476	6 441	13 642	8 868	8 484
Crédits hypothécaires au logement productifs, dont :	5 917	5 528	9 166	104 050	82 533	81 886
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	5 917	5 528	9 166	104 050	82 533	81 886
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	32	2 274	397	2 308	3 324	3 317
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants	—	946	1 313	10 875	—	—
Autres actifs <sup>(2)</sup>	—	—	27 781	—	16 019	15 125
Produits de base physiques, y compris l'or	—	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale <sup>(2)</sup>	s. o.	—	360	—	306	287
Actifs d'instruments dérivés du NSFR <sup>(2)</sup>	s. o.	—	5 631	—	320	307
Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée <sup>(2)</sup>	s. o.	—	6 397	—	—	—
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	—	—	—	15 393	15 393	14 531
Éléments hors bilan	s. o.	—	108 363	—	2 709	2 546
<b>FSE total</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>184 666 \$</b>	<b>182 010 \$</b>
<b>Ratio de liquidité à long terme</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>126 %</b>	<b>126 %</b>

<sup>(1)</sup> À l'exclusion des filiales d'assurance.

<sup>(2)</sup> Les montants de ces lignes regroupent les catégories d'échéances résiduelles de moins de 6 mois, de 6 mois à moins de 1 an et de 1 an et plus.

## Sources de financement

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. La solide base de dépôts de particuliers combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Pour plus de renseignements sur les échéances contractuelles, se reporter au tableau « Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan » à la note complémentaire 30 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présentés au bilan combiné s'élevait à 259,8 G\$ au 31 décembre 2022, en hausse de 21,5 G\$ depuis le 31 décembre 2021. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section 3.1 « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

### Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. En 2022, la Fédération a maintenu un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de l'apport du réseau des caisses. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

**Tableau 51 – Principaux programmes de financement**

Programmes de financement	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens) <sup>(1)</sup>	10 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises) <sup>(1)</sup>	26 milliards de dollars
Billets à court terme (multidevises)	5 milliards d'euros
Billets à court terme (américains)	20 milliards de dollars américains
Billets à moyen terme et subordonnés (multidevises) <sup>(1)</sup>	10 milliards d'euros
Billets subordonnés FPUNV (canadiens) <sup>(1)</sup>	5 milliards de dollars
Billets à moyen terme (australiens) <sup>(1)</sup>	3 milliards de dollars australiens

<sup>(1)</sup> Des obligations durables peuvent être émises en vertu de ces programmes de financement conformément au Cadre des obligations durables Desjardins.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

**Tableau 52 – Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros**

Au 31 décembre

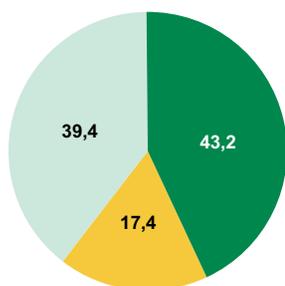
	2022								2021
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
(en millions de dollars)									
Billets à escompte au porteur	2 541 \$	436 \$	16 \$	12 \$	3 005 \$	— \$	— \$	3 005 \$	2 414 \$
Papier commercial	5 702	7 241	2 099	—	15 042	—	—	15 042	10 270
Billets à moyen terme	—	—	—	800	800	2 689	6 490	9 979	8 414
Titrisation de créances hypothécaires	—	339	606	1 316	2 261	1 807	9 007	13 075	12 431
Obligations sécurisées	—	—	1 086	1 014	2 100	2 170	6 714	10 984	8 460
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	2 928	2 928	1 960
<b>Total</b>	<b>8 243 \$</b>	<b>8 016 \$</b>	<b>3 807 \$</b>	<b>3 142 \$</b>	<b>23 208 \$</b>	<b>6 666 \$</b>	<b>25 139 \$</b>	<b>55 013 \$</b>	<b>43 949 \$</b>
dont :									
Garantis	— \$	339 \$	1 693 \$	2 330 \$	4 362 \$	3 977 \$	18 649 \$	26 988 \$	22 851 \$
Non garantis	8 243	7 677	2 114	812	18 846	2 689	6 490	28 025	21 098

L'ensemble du financement de gros du Mouvement Desjardins présenté dans le tableau précédent a été effectué par la Fédération. Le total du financement de gros a augmenté de 11,1 G\$ par rapport au 31 décembre 2021. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des émissions de papier commercial, des obligations sécurisées et des billets à moyen terme. Le Mouvement Desjardins ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa capacité de mobiliser des fonds grâce aux financements de gros ou aux dépôts de ses membres.

De plus, le Mouvement Desjardins diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le graphique « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

#### Financement de gros par devises

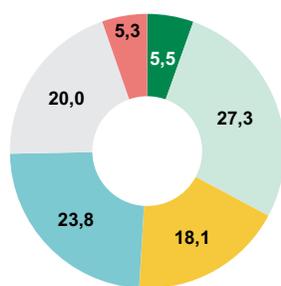
Au 31 décembre 2022  
(en %)



■ Dollars canadiens  
■ Dollars américains  
■ Autres

#### Financement de gros par catégories

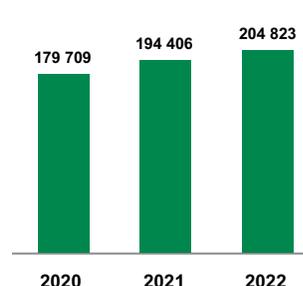
Au 31 décembre 2022  
(en %)



■ Billets à escompte au porteur  
■ Papier commercial  
■ Billets à moyen terme  
■ Titrisation de créances hypothécaires  
■ Obligations sécurisées  
■ Obligations subordonnées

#### Dépôts des membres

Au 31 décembre 2022  
(en M\$)



La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 2,5 G\$ au cours de l'année 2022. De plus, la Fédération a procédé au cours de la même période et en début d'année 2023 aux émissions suivantes :

- Le 8 février 2022, d'un montant total de 750 M d'euros par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- Le 19 mai 2022, d'un montant total de 1,0 G\$, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens;
- Le 23 août 2022, d'un montant total de 1 250 M\$ US, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises;
- Le 23 août 2022, d'un montant de 1,0 G\$ de billets admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) sous son programme de billets subordonnés FPUNV canadiens;
- Le 31 août 2022, d'un montant total de 750 M d'euros par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- Le 14 octobre 2022, d'un montant total de 1,0 G\$ US par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- Le 16 novembre 2022, d'un montant total de 1,0 G\$, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens;
- Le 28 novembre 2022, d'un montant total de 750 M d'euros par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- Le 23 janvier 2023, d'un montant total de 600 M\$ US, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises;
- Le 31 janvier 2023, d'un montant total de 325 M de francs suisses par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 34,0 G\$ au 31 décembre 2022, comparativement à 29,3 G\$ au 31 décembre 2021. L'encours de ces émissions est présenté au bilan combiné, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

#### Cotes de crédit des titres émis et en circulation

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujéti, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

La Fédération bénéficie de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

Faits saillants des agences de notation sur les instruments du Mouvement Desjardins :

- Le 14 juillet 2022, l'agence de notation DBRS a confirmé les cotes des instruments émis par la Fédération tout en maintenant la perspective à stable. Cette évaluation reflète la forte présence du Mouvement Desjardins au Québec en tant que leader sur le marché de l'épargne, des hypothèques résidentielles et de l'assurance.
- Le 19 septembre 2022, l'agence de notation Standard & Poor's a confirmé les cotes des instruments émis par la Fédération tout en maintenant la perspective à stable. Cette évaluation reflète la solidité du bilan du Mouvement Desjardins.
- Le 30 novembre 2022, l'agence de notation Fitch a confirmé les cotes des instruments émis par la Fédération tout en maintenant la perspective à stable.
- Le 12 décembre 2022, l'agence de notation Moody's a confirmé les cotes des instruments émis par la Fédération tout en maintenant la perspective à stable. Cette évaluation reflète le fort niveau de capitalisation du Mouvement Desjardins, et la stabilité de ses revenus grâce à son activité de banque de détail.

Le tableau suivant énumère les différentes cotes de crédit assignées aux instruments de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

**Tableau 53 – Cotes de crédit des titres émis et en circulation**

	DBRS	FITCH	MOODY'S	STANDARD & POOR'S
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Contrepartie/Dépôts <sup>(1)</sup>	AA	AA	Aa1	A+
Dette à court terme	R-1 (élevé)	F1+	P-1	A-1
Dette à moyen et long termes de premier rang existante <sup>(2)</sup>	AA	AA	Aa2	A+
Dette à moyen et long termes de premier rang <sup>(3)</sup>	AA (faible)	AA-	A1	A-
Billets subordonnés FPUNV	A (faible)	A	A2	BBB+
Obligations sécurisées	—	AAA	Aaa	—
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

<sup>(1)</sup> Représente la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie de Moody's, la cote de crédit de l'émetteur de S&P, la cote de crédit dépôts à long terme de DBRS, la cote de défaut long terme de l'émetteur, la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie dérivée de Fitch.

<sup>(2)</sup> Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise avant le 31 mars 2019, ainsi que celle émise à partir de cette date et qui est exclue du régime de recapitalisation applicable au Mouvement Desjardins.

<sup>(3)</sup> Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise à partir du 31 mars 2019, et qui répond aux critères d'admissibilité du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

## 4.2.6 Risque opérationnel

*Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'incidence des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.*

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités du Mouvement Desjardins, y compris les pratiques de gestion et de contrôle des autres domaines de risque (crédit, marché, liquidité, etc.), ainsi qu'aux activités réalisées par une tierce partie. Ce risque peut notamment entraîner des pertes découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques, de cybermenaces ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Afin de maintenir ce risque à un niveau acceptable, un cadre de gestion du risque opérationnel a été élaboré et déployé à l'échelle de l'organisation. Ce cadre comprend les pratiques usuelles qui permettent une saine gestion des opérations et s'appuie sur le modèle des trois lignes de défense en définissant clairement les rôles et responsabilités liés à la gestion des opérations et des risques.

### Cadre de gestion du risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la communication le concernant, conformément à l'appétit pour ce risque de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel. Parallèlement, le cadre de gestion du risque opérationnel fait le lien avec les autres domaines de risque.

Ce cadre est révisé annuellement afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction du profil de risque du Mouvement et de l'évolution des pratiques de l'industrie.

## Gouvernance

La gouvernance en matière de gestion des risques met l'accent sur l'imputabilité et l'encadrement efficace du risque. Le risque opérationnel est régi par des encadrements qui sont révisés périodiquement afin d'assurer leur cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques approuvé par le conseil d'administration.

Une reddition est effectuée régulièrement aux comités encadrant la gestion des risques afin de permettre à leurs membres d'apprécier l'exposition au risque opérationnel du Mouvement.

### Risque lié aux technologies de l'information et à la sécurité

*Le risque lié aux technologies de l'information correspond au risque lié à l'incapacité de maintenir (gestion/performance) et/ou de moderniser l'infrastructure, les applications ou les bases de données technologiques. Le risque lié à la sécurité correspond au risque lié au vol, à la perte, à une fuite ou à l'exposition de données/informations confidentielles (perte de confidentialité) via un acte intentionnel ou non intentionnel (menace interne, erreur, négligence ou omission), y compris les cyberattaques.*

Les technologies sont un incontournable dans l'évolution et le maintien des activités du Mouvement Desjardins. Une défaillance ou une perturbation des systèmes informatiques peut avoir de graves incidences sur ses membres et clients ainsi que ses activités. Ces deux risques sont au cœur des activités de gestion des risques. Des programmes de modernisation pour veiller au maintien et à la prévention des perturbations de ses environnements et actifs critiques ainsi qu'à l'ajout de contrôles de sécurité préventifs et réactifs aux menaces internes et externes composent les activités essentielles et courantes. Afin de suivre de façon efficace ces risques, des analyses par scénarios, des analyses sur les changements majeurs ainsi que les suivis des événements opérationnels sont des exemples d'activités permettant l'identification de ces risques et la prise en charge au sein de l'organisation. Une gouvernance qui suit les saines pratiques de l'industrie est mise en place pour permettre d'assurer la surveillance et le maintien de ces risques au niveau de la tolérance acceptable établie. Le Bureau de la sécurité Desjardins assure la protection des membres et clients, de la sécurité de leurs actifs et de leurs renseignements personnels.

### Risque lié aux tiers

*Le risque de tiers correspond au risque de pertes et d'incidents résultant de l'utilisation des services de tiers et entre autres de la dépendance envers ces tiers. Un tiers est une entité avec laquelle l'organisation fait affaire et inclut les fournisseurs et leurs sous-traitants, des partenaires commerciaux, des sociétés affiliées, des courtiers, des distributeurs, des revendeurs et des agents.*

À travers son programme de gestion des risques opérationnels, le Mouvement Desjardins encadre ses tiers grâce à des mécanismes proactifs afin d'assurer une gestion efficace des risques liés à ces derniers et de se conformer à l'évolution des requis réglementaires. De plus, chaque acquisition majeure fait l'objet d'une gouvernance renforcée afin de s'assurer en continu de l'adéquation de leur performance aux besoins de l'organisation.

### Risque lié à la continuité des activités

*Le risque de continuité des activités correspond au risque lié à l'interruption d'une ou plusieurs activités ayant des impacts sur la capacité de desservir adéquatement les membres et clients ou sur la capacité à opérer de façon normale. Il inclut le risque d'incidents découlant de dysfonctionnement des systèmes d'information, des réseaux et de télécommunication ou d'interruptions d'activités.*

Des analyses d'incidences d'affaires permettent d'identifier les activités prioritaires de l'organisation, basées sur une évaluation d'incidences d'interruption considérant les aspects opérationnels, réputationnels, réglementaires et financiers. Considérant la nature évolutive de toute organisation et l'incidence implicite sur son niveau de préparation, des mises à jour sont nécessaires au moins annuellement ou lors de tout changement significatif, en intégrant les principes de gestion de changement et d'amélioration continue. L'approche de continuité des affaires assure que des solutions de continuité sont identifiées, mises en place et validées pour maintenir un niveau de service acceptable et approuvé, en considération des activités prioritaires et des requis de continuité nécessaires selon les grandes conséquences reconnues. Des exercices sont planifiés à intervalles réguliers de façon à assurer la pertinence et la performance des solutions identifiées en plus d'assurer un niveau de préparation du personnel.

### Risque de modèle

*Le risque de modèle est une conséquence potentielle négative liée à la prise d'une décision d'affaires basée sur les extraits d'un modèle mal conçu, mal utilisé ou mal géré. Ce risque peut notamment provenir d'hypothèses ou de choix méthodologiques inappropriés, de données inadéquates, d'une implantation ou d'un déploiement inadéquat, d'une utilisation incorrecte ou d'une maintenance insuffisante.*

*Un modèle est une méthode permettant, sur la base d'hypothèses et à partir de données en intrant, de produire une prévision, une classification ou une approximation d'information non disponible, avec une incertitude inhérente.*

Dans le but d'assurer une saine gestion du risque de modèle du Mouvement Desjardins et de soutenir dans son rôle l'unité de surveillance des modèles et des stratégies de risque, les activités telles que la conception, le suivi de la performance et la validation des modèles dans les domaines du risque de crédit, du risque de marché, du capital économique et des simulations de crise font l'objet d'encadrements qui spécifient les rôles et responsabilités des différents intervenants dans celles-ci.

Le groupe de validation, qui est indépendant des unités responsables du développement des modèles et de celles qui les utilisent, est responsable d'appliquer le programme de validation approprié selon le niveau d'importance du modèle. Pour les modèles les plus importants, le programme consiste en un ensemble de points de validation permettant de les évaluer à l'égard de la méthodologie de conception, y compris les hypothèses, la fiabilité et la qualité des données. Le programme comporte également l'évaluation de la possibilité de reproduire de manière autonome certains résultats obtenus par les équipes de modélisation et l'examen de certains aspects touchant la mise en œuvre des modèles. De plus, pour les modèles utilisés aux fins du calcul du capital réglementaire, la validation vise à évaluer le respect des exigences réglementaires applicables. Pour les modèles d'importance moindre, le programme comporte un nombre réduit de points de validation. Le niveau d'importance d'un modèle dicte également la fréquence à laquelle la performance de ce dernier sera validée au cours de sa durée de vie utile. Bien que la gouvernance encadrant les activités de conception et de suivi de la performance comporte des contrôles qui atténuent le risque que des modèles inadéquats soient déployés et utilisés, l'activité indépendante de validation constitue la principale mesure d'atténuation de ce risque.

Il est à souligner que le Mouvement Desjardins a entrepris de rehausser, sur l'horizon de la planification stratégique 2021-2024, la gouvernance du risque de modèle, ceci afin d'en élargir la portée à tous les modèles utilisés dans le cadre des opérations du Mouvement. Cette initiative sera également l'occasion de déployer au sein du Mouvement les pratiques auxquelles les principales institutions financières canadiennes doivent se soumettre en matière de gestion du risque de modèle. En effet l'importance du recours à des modèles quantitatifs comme appui aux décisions d'affaires dans plusieurs de ses domaines d'activité, et non seulement dans le domaine de la gestion des risques, justifie que le Mouvement fasse évoluer sa gouvernance et ses pratiques à cet égard. À cet effet, de nouveaux encadrements à portée Mouvement ont été adoptés en 2022 et seront opérationnalisés graduellement d'ici 2024 afin de couvrir l'ensemble des modèles.

### Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel

En ce qui a trait au cadre de gestion du risque opérationnel, le tableau suivant illustre les méthodes et les outils permettant d'identifier, d'évaluer et de suivre le risque opérationnel.

	Description
<b>Identification et évaluation des risques et des contrôles</b>	Un inventaire standard des risques opérationnels auxquels le Mouvement est exposé a été établi et sert de base pour déterminer les risques opérationnels les plus importants et pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation en place pour les réduire. Les évaluations des risques et des contrôles, qui sont effectuées sur une base périodique, peuvent être liées à des projets, à des produits, à des systèmes, à des processus et à des activités ainsi qu'à des initiatives stratégiques et à de nouveaux produits d'importance. La considération de différents facteurs internes et externes (pertes, constats d'audit, etc.) fait partie intégrante de ces évaluations. Lorsque les résultats démontrent une exposition aux risques opérationnels supérieure au niveau de tolérance établi, des plans d'action sont élaborés afin de ramener l'exposition à un niveau acceptable.
<b>Collecte et analyse des événements internes</b>	La collecte de données sur les événements internes permet de répertorier et de quantifier les événements selon des seuils déterminés. Les événements internes sont recensés dans des bases de données, des analyses permettent de mieux comprendre les causes, de déterminer les tendances et d'instaurer des mesures correctives lorsqu'elles sont requises. Les passifs éventuels, y compris l'incidence des litiges, sont présentés à la note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.
<b>Indicateurs de risques</b>	Afin de suivre leur profil de risque et l'évolution de celui-ci, les secteurs d'activité et fonctions de soutien établissent des indicateurs de risque opérationnel leur permettant de suivre de façon proactive l'accroissement de leur niveau d'exposition aux risques les plus importants et d'agir relativement à ces risques lorsque le seuil de tolérance est atteint.
<b>Divulgaration des risques</b>	Les natures ainsi que les niveaux de risques opérationnels sont communiqués fréquemment à la haute direction ainsi qu'aux différents comités encadrant la gestion des risques. Cela favorise une gestion efficace du risque opérationnel permettant de prendre action rapidement lorsque cela est requis et d'établir les différentes priorités en fonction de l'importance des risques encourus.
<b>Analyse par scénario</b>	L'analyse par scénario consiste à évaluer des événements pouvant entraîner un risque opérationnel important dont la probabilité d'occurrence est faible (par exemple un tremblement de terre). L'analyse permet de soulever les vulnérabilités au sein de l'organisation à l'égard de ces risques afin de mettre en place les mesures d'atténuation requises.
<b>Programmes de partage des risques et programmes d'assurance</b>	Le Mouvement s'est doté de programmes d'assurances lui assurant une protection additionnelle contre les pertes opérationnelles importantes. Ces programmes offrent des protections selon les besoins des secteurs d'activité, la tolérance aux risques de l'institution ainsi que les risques émergents sur le marché.
<b>Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel</b>	Depuis le deuxième trimestre de 2017, le Mouvement Desjardins utilise l'approche standard pour calculer son risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires. Notons qu'une version révisée de la <i>Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base</i> est en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2023. Le Mouvement effectuera le calcul du capital réglementaire au titre du risque opérationnel selon la méthodologie Bâle III en réponse à cette mise à jour.

## 4.2.7 Risque d'assurance

Le Mouvement est exposé au risque d'assurance dans le cadre de ses activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.

*Le risque d'assurance de personnes correspond au risque que les montants et l'échéancier des prestations et des dépenses à payer sur les produits d'assurance vie, d'assurance santé, ou de contrats de rentes soient différents de ceux prévus.*

Le risque d'assurance de personnes est constitué des éléments suivants :

- Risque de mortalité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les produits d'assurance vie différents des montants prévus, due à la survenance des décès;
- Risque de longévité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les contrats de rentes différents des montants prévus, due à la survie des rentiers;
- Risque de morbidité/invalidité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les produits d'assurance santé différents des montants prévus, due à l'état de santé des assurés;
- Risque de comportement des détenteurs de police : Conséquence financière résultant de comportements des titulaires de polices d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes, en regard du maintien en vigueur de leur contrat ou de l'exercice de toutes clauses prévues aux contrats;
- Risque de dépenses : Conséquence financière résultant de frais d'administration qui sont engagés pour le service des produits d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes différents de ceux prévus.

*Le risque d'assurance de dommages correspond au risque que les indemnités à verser sur les produits d'assurance de dommages soient différentes des montants estimés lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles.*

Le risque d'assurance de dommages est quant à lui composé des éléments suivants :

- Risque de souscription : Conséquence financière résultant d'une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des sinistres (ex. : incendies, vols, dégâts d'eau, vandalisme) couverts par les produits d'assurance offerts. Ces derniers couvrent principalement les dommages physiques à des biens, les dommages corporels et les responsabilités des assurés (civile, juridique, etc.);
- Risque de catastrophes : Conséquence financière liée à une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des catastrophes couvertes par les polices d'assurance;
- Risque de réserve : Conséquence financière résultant d'une insuffisance dans les provisions ou les réserves actuarielles.

L'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques associés aux nouveaux produits d'assurance et aux modifications apportées aux produits existants passent par un processus rigoureux d'approbation des produits. Dans les filiales d'assurance, l'ensemble des risques, y compris le risque d'assurance, est géré conformément à leur Politique de gestion intégrée des risques, qui est établie en cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement. Le processus de mise en registre des risques découlant de cette politique permet, d'une part, d'identifier tous les risques susceptibles d'affecter la filiale visée et devant faire l'objet d'une gouvernance et d'un encadrement et, d'autre part, de maintenir un registre de tous ces risques et de les évaluer avec une méthode appropriée.

Les filiales sont responsables du risque qu'elles génèrent, y compris le risque d'assurance. Chacune d'elles dispose d'une structure de gouvernance qui lui est propre. Le risque d'assurance est encadré par plusieurs politiques qui établissent clairement les rôles et les responsabilités des différents intervenants concernés et leur permettent de respecter les différentes lignes directrices émises par les autorités réglementaires. Les filiales disposent également d'une infrastructure robuste comprenant les outils appropriés pour assurer la disponibilité, l'intégrité, l'intégralité et l'agrégation de toutes les données nécessaires à une saine gestion du risque d'assurance.

Le risque d'assurance découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexactes. Ces prévisions sont essentiellement basées sur des hypothèses actuarielles qui doivent être conformes aux normes de pratique en vigueur au Canada. Les filiales d'assurance adoptent aussi des normes et des politiques de tarification strictes et effectuent des études d'expérience afin de comparer leurs prévisions avec leurs résultats réels. La conception et la tarification des produits d'assurance sont révisées sur une base régulière. Par ailleurs, un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des prévisions.

De plus, les filiales ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités afin de limiter leurs pertes. Par ailleurs, les filiales d'assurance de dommages souscrivent une protection additionnelle à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers les titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

Les filiales respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à divers exercices visant à tester leur solidité financière selon des scénarios défavorables ainsi que l'effet de ces scénarios sur leur ratio de capitalisation. Parmi ces exercices se trouvent des simulations de crise, y compris les scénarios de crise standardisés requis ponctuellement par les autorités réglementaires, ainsi que l'examen de la santé financière. Les résultats de ces tests ont démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

Chaque filiale des secteurs d'assurance fournit des évaluations et des rapports indépendants sur son exposition aux différents risques à son conseil d'administration ainsi qu'aux instances du Mouvement Desjardins. Cette reddition de comptes porte notamment sur l'évolution des risques importants et l'efficacité des procédures en place pour les mitiger, les résultats des analyses de risque et les principales hypothèses et constatations issues des simulations de crise.

Les activités propres aux filiales d'assurance les exposent, en plus du risque d'assurance, à d'autres types de risques, notamment aux risques identifiés à la note complémentaire 17 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés ainsi qu'à d'autres facteurs de risque identifiés à la section 4.1 « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

## 4.2.8 Risque stratégique

*Le risque stratégique correspond au risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies inadéquates susceptibles d'empêcher Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques.*

Il appartient d'abord à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder et de définir les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins en considérant l'appétit pour le risque, selon les mécanismes de consultation qui lui sont propres, et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du Mouvement font l'objet d'un suivi systématique et périodique par le conseil d'administration et la haute direction. À cet égard, les secteurs d'activité et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et ils font rapport à ce sujet aux instances appropriées.

Les différents projets de développement organisationnel sont évalués à la lumière du cadre d'appétit pour le risque de l'organisation afin de s'assurer que ces initiatives sont alignées sur le plan stratégique de l'organisation. De plus, ce plan est actualisé annuellement afin de tenir compte de l'évolution du marché, notamment des grandes tendances de l'industrie et des mesures prises par les concurrents.

## 4.2.9 Risque de réputation

*Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.*

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans tous les secteurs d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins. À cet égard, ce dernier vise à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Le Mouvement Desjardins considère qu'il est essentiel de favoriser une approche proactive de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place pour identifier, mesurer et encadrer ce risque, notamment les initiatives de gestion du risque opérationnel mentionnées précédemment, le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. De plus, le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins est le premier responsable de la démarche d'évolution culturelle. Celle-ci vise à faire évoluer en profondeur les comportements pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. Cette démarche contribue aussi à gérer les risques réputationnels.

## 4.2.10 Risque environnemental ou social

*Le risque environnemental ou social résulte d'un événement ou d'un enjeu environnemental ou social, dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins ou de ses activités de financement, d'investissement ou d'assurance, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à sa réputation. Ce risque peut également se matérialiser de façon indirecte par le biais des relations d'affaires du Mouvement avec d'autres entités dont les activités pourraient faire l'objet d'enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG).*

Le risque environnemental ou social comprend les risques liés aux changements climatiques, que ce soient les impacts négatifs qu'ils peuvent causer à l'organisation à travers ses vulnérabilités et celles de ses membres et clients, mais aussi l'impact négatif que l'organisation pourrait avoir sur ceux-ci. Dans un contexte où l'impact des risques liés aux changements climatiques n'est plus à démontrer, Desjardins comprend l'importance de mieux en cerner les différentes facettes, qu'elles soient de transition, physique, légale ou de réputation, et d'en mesurer les impacts actuels et futurs. Le risque environnemental ou social inclut aussi celui de perte de biodiversité.

Reconnaissant depuis longtemps l'importance des enjeux sociaux et environnementaux, le Mouvement Desjardins leur accorde une place de choix dans ses valeurs et ses processus de décisions d'affaires. Par souci de transparence, le Mouvement, en complément du Rapport de Responsabilité Sociale et Coopérative élaboré conformément aux lignes directrices de la *Global Reporting Initiative (GRI)*, répond au questionnaire sur les changements climatiques du CDP et produit un rapport « En Mouvement pour le climat ». Ces deux divulgations publiques portent sur les risques et opportunités liés aux changements climatiques et sont alignées avec les recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Les éléments clés de ces divulgations sont présentés ci-dessous.

### Gouvernance

Les risques liés aux changements climatiques sont supervisés par le conseil d'administration, aidé du Comité de Direction du Mouvement (CDM) qui lui soumet des recommandations à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques ESG, incluant ceux liés aux changements climatiques et à la perte de biodiversité.

Le CDM s'appuie, dans l'exercice de ses responsabilités, sur le comité de gestion Finances et Risques Mouvement (CGFRM) et sur le comité d'orientation Environnement, Société et Gouvernance (CO ESG). Ce dernier recommande les orientations en matière ESG (incluant les risques liés aux changements climatiques et de perte de biodiversité) et en assure aussi le suivi. Il est aussi responsable d'assurer la cohésion de l'organisation et une meilleure prise en compte des facteurs ESG dans les processus de décisions d'affaires.

Le Comité des Risques liés aux Changements Climatiques (CRCC), sous-comité du CGFRM a pour objectif d'obtenir une vue transversale de l'exposition du Mouvement aux risques liés aux changements climatiques et d'en assurer la surveillance. Il assure le maintien d'une approche harmonisée à travers les différentes composantes et entités juridiques du Mouvement, notamment par la mise en place de politiques et directives, explicitant les principes sur lesquels se basent la gestion des risques liés aux changements climatiques à travers l'organisation ainsi que les rôles et responsabilités. Il veille aussi à ce que les orientations stratégiques et les initiatives proposées contribuent de manière efficace et efficiente à la gestion des risques liés aux changements climatiques.

Le Mouvement poursuit la mise en œuvre de ses orientations liées au climat. Il travaille aussi à bâtir une meilleure compréhension de ces risques transversaux au sein de ses instances et de l'organisation tout en poursuivant une vigie des meilleures pratiques sur ces sujets.

## Stratégie

Le développement durable est une priorité pour le Mouvement. Il s'est doté d'une politique de développement durable encadrant l'ensemble de ses activités et a intégré des orientations relatives au développement d'une économie durable et responsable dans son cadre d'appétit pour le risque. Il est aussi signataire de plusieurs encadrements internationaux issus des Nations Unies pour l'intégration des critères ESG dans son modèle d'affaires : les Principes d'investissement responsable (depuis 2009), les Principes d'assurance responsable (2019) et les Principes bancaires responsables (2019).

En 2021, le Mouvement Desjardins a énoncé son ambition nette zéro 2040, pour ses opérations étendues, ses financements et l'investissement de ses fonds propres dans trois secteurs clés (énergie, transport et immobilier). Cette ambition a été formalisée en joignant l'initiative mondiale Business Ambition for 1.5°C de la *Science-Based Targets initiative (SBTi)*. Desjardins Gestion Internationale d'Actifs est aussi engagé auprès de la *Net Zero Asset Managers initiative*.

En ligne avec ses ambitions, Desjardins a été la première institution en Amérique du Nord à adhérer à la *Powering Past Coal Alliance* (Alliance : Énergiser au-delà du charbon) pour la sortie du secteur du charbon thermique.

Les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins en matière de changements climatiques et les engagements qui en découlent reposent d'une part sur l'identification des risques liés aux changements climatiques et l'évaluation des expositions et impacts potentiels, pour le Mouvement mais aussi pour ses membres et clients.

Les conséquences des risques liés aux changements climatiques incluent la perte de valeur de certains actifs, ou encore des pertes de revenus ou de profitabilité pouvant réduire la valeur des placements ou la cote de risque d'une entreprise. L'accompagnement de nos membres et clients dans la transition se traduit de diverses manières, notamment par le financement accru des énergies renouvelables, par l'accompagnement d'entreprises des secteurs intenses en carbone, par la définition de cibles basées sur la science selon l'approche *SBTi* en cours ou encore par notre offre en finance durable pour mieux faire face aux impacts des changements climatiques.

## Gestion des risques

Afin d'atténuer le risque environnemental ou social, et à des fins de cohérence avec son engagement pour une économie durable et responsable, le Mouvement Desjardins a intégré les facteurs ESG dans ses processus de décisions d'affaires. En conformité avec notre cadre de gestion intégrée des risques, une équipe de première ligne spécialisée en développement durable et en finance responsable appuie les secteurs dans la prise en compte des risques liés aux changements climatiques en lien avec la gestion de leurs risques spécifiques. Des outils et de la documentation de référence sont également développés pour soutenir les secteurs d'affaires en ce sens.

En renforcement, une équipe dédiée aux risques liés aux changements climatiques, en collaboration avec les autres équipes de deuxième ligne de défense (assurance, crédit, etc.), est en place afin d'encadrer et de surveiller l'inclusion et la gestion de ce risque transversal. Le Mouvement Desjardins recense, identifie et évalue ses risques liés aux changements climatiques dans un processus multidisciplinaire réalisé à l'échelle de l'organisation.

Les secteurs d'affaires et les fonctions de soutien collaborent ainsi avec les professionnels de la fonction Gestion des risques et de l'équipe Développement durable et Finance responsable afin d'identifier les principaux risques affectant leurs activités, ainsi que leur incidence.

En 2022, les travaux se sont poursuivis et accélérés pour améliorer la gestion des risques liés aux changements climatiques et pour leur intégration accrue au cadre d'appétit pour le risque de l'organisation. L'approche de gestion des risques liés aux changements climatiques a été révisée et la méthodologie d'analyse qualitative des risques a été une fois de plus améliorée. Une politique sur la gestion des risques ESG, un énoncé d'appétit et une directive sur la gestion des risques liés aux changements climatiques ont été établis pour définir et encadrer ces risques, identifier les canaux de transmission de ces derniers aux activités de l'organisation et, enfin, souligner les attentes en matière de gestion des risques du conseil d'administration du Mouvement.

## Mesures et cibles

Le Mouvement Desjardins maintient son leadership en développement durable par diverses initiatives intégrées à son plan stratégique et à la gestion de sa performance. Notamment, le Mouvement suit l'empreinte carbone de ses activités opérationnelles et financières, l'exposition de ses financements et investissements aux secteurs intenses en carbone, soit l'énergie, le transport et l'immobilier et met en place des cibles liées à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) ainsi qu'à son volume d'affaires dans les énergies renouvelables. Lorsque pertinent, ces indicateurs et cibles sont graduellement intégrés dans les objectifs de performance.

En 2021, le Mouvement Desjardins a mis en place une cible nette zéro 2040 pour les secteurs de l'énergie, les transports et l'immobilier. Cette année, la cible de réduction des émissions de GES opérationnelles a été mise à jour. Des travaux sont en cours pour établir des cibles intermédiaires basées sur la science et améliorer les méthodologies de suivi des expositions aux secteurs intenses en carbone. En lien avec l'énoncé d'appétit pour les risques liés aux changements climatiques du Mouvement, un premier indicateur d'appétit a été développé, en 2022. D'autres sont en cours de développement.

Nous soulignons également la deuxième divulgation publique de nos émissions financées (investissements et financements) en lien avec la méthodologie du *Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)*.

## 4.2.11 Risques réglementaires

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis plusieurs années, la réglementation qui l'encadre est en pleine croissance, notamment selon l'étendue de la réglementation applicable que selon la complexité de celle-ci. La pression des autorités réglementaires s'accroît et leurs pouvoirs de surveillance s'accroissent, ce qui expose le Mouvement à des sanctions pécuniaires et à un plus grand risque réputationnel.

### Autorités réglementaires et organismes de réglementation

Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières de plus en plus complexes, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux (Canada et États-Unis) et provinciaux, il faut également considérer celles provenant de l'Autorité des marchés financiers (AMF), des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM) et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles portant sur la protection des renseignements personnels, des lois et des règlements régissant le domaine de l'assurance, de la *Foreign Account Tax Compliance Act*, de la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ou des accords de Bâle, nécessite d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont le Mouvement Desjardins gère ses activités courantes et met en œuvre ses stratégies commerciales.

### Cadre de gestion de la conformité

En tant que fonction de supervision indépendante, la Vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation.

Le cadre de gestion s'applique aux risques juridiques et réglementaires, incluant la lutte aux crimes financiers et à la corruption ainsi qu'aux risques de fraude et de protection des renseignements personnels. Il s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que la surveillance des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Le cadre de gestion de la conformité prévoit :

- l'élaboration des encadrements et de la documentation permettant de respecter les exigences réglementaires en vigueur;
- la mise en place de programmes de formation et une offre d'accompagnement (rôle-conseil);
- le déploiement de programmes de surveillance et d'inspections des activités;
- la reddition de comptes sur l'état de la conformité au conseil d'administration et à la haute direction.

Pour maintenir sa réputation en matière d'intégrité ainsi que la confiance de ses membres, de ses clients, du marché et du public en général, le Mouvement s'est également doté d'un code de déontologie applicable aux dirigeants et aux employés de toutes ses composantes.

Ce cadre de gestion de la conformité permet de fournir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle il est assujéti. Malgré tout, il est possible que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte des développements réglementaires et de mettre en œuvre adéquatement ses stratégies pour y répondre. Le Mouvement pourrait alors subir des répercussions défavorables sur sa performance financière, ses activités et sa réputation. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

### Structure organisationnelle de la conformité

La Vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement est sous la responsabilité hiérarchique de la Première vice-présidence Gestion des risques du Mouvement. Les chefs de la conformité des composantes tant qu'à eux sont sous la responsabilité hiérarchique du chef de la conformité du Mouvement.

### Juridique et réglementaire

*Le risque juridique et réglementaire est le risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.*

Le risque juridique et réglementaire englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des condamnations à payer des dommages, des pénalités financières ou des sanctions. L'environnement juridique et réglementaire évolue par ailleurs rapidement et pourrait accroître l'exposition du Mouvement Desjardins à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre le Mouvement Desjardins peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts pécuniaires, non pécuniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité du Mouvement Desjardins, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes du Mouvement Desjardins, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si le Mouvement Desjardins avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment en raison des coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

Au cours de l'année 2022, le *Règlement sur le traitement des plaintes et le règlement des différends dans le secteur financier* et le projet de *Ligne directrice sur la gestion des incitatifs* ont fait l'objet de travaux par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Au fédéral, plusieurs consultations législatives par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), une des autorités réglementaires qui régit certaines composantes du Mouvement, se sont tenues.

### Protection des renseignements personnels

*Le risque de protection des renseignements personnels correspond au risque lié au mauvais traitement des renseignements personnels (vol ou fuite, perte, collecte, gestion des consentements, utilisation, communication, conservation, destruction ou non-respect des droits des individus liés à leurs renseignements personnels) via un acte intentionnel ou non intentionnel (menace interne, erreur, négligence ou omission). Les principales répercussions du risque de protection des renseignements personnels sont liées à la réputation de Desjardins, à la conformité et à de possibles pertes financières.*

La *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* est entrée en vigueur progressivement à compter de septembre 2022 et prévoit notamment des pouvoirs accrus de la Commission d'accès à l'information (CAI) et l'imposition de sanctions plus importantes dès septembre 2023. Le Mouvement est pleinement conforme aux dispositions qui entrèrent en vigueur le 22 septembre 2022, soit la désignation d'une personne responsable de la protection des renseignements personnels, le traitement des incidents de confidentialité et les encadrements de la communication de renseignements personnels à des fins d'étude, de recherche ou de production de statistiques et dans le cadre d'une transaction commerciale. Le projet de loi fédéral C-27, *Loi édictant la Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs, la Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données et la Loi sur l'intelligence artificielle et les données et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois* a également été déposé en juin 2022 et fait l'objet d'une analyse par le Mouvement Desjardins.

### Fraude et crimes financiers

*Le risque de fraude et de crimes financiers correspond au risque d'actes conduits illicitement par des parties internes ou externes dans l'intention de causer des préjudices, d'en tirer profit ou de détourner des actifs du Mouvement, des membres ou des clients ou au risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire en matière de crimes financiers par le Mouvement Desjardins.*

Afin de bien protéger les membres et clients ainsi que l'organisation, le Mouvement Desjardins améliore constamment ses processus et solutions pour prévenir, détecter et répondre à la fraude adéquatement. Pour ce faire, l'identification des risques de fraude se fait en continu et les mesures de mitigation efficaces et robustes sont en constante évolution. Concernant la lutte au blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, l'imposition d'une sanction pécuniaire à une institution financière canadienne par le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) confirme quant à elle la volonté de ce régulateur de sanctionner plus sévèrement les cas de non-conformité à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.

## 5.0 Renseignements complémentaires

### 5.1 Contrôles et procédures

#### CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le Règlement 52-109, le président et chef de la direction et le premier vice-président Finances et chef de la direction financière (chef des finances) ont fait concevoir des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI). Ces contrôles et procédures sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction du Mouvement Desjardins, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

Au 31 décembre 2022, la direction du Mouvement Desjardins, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des finances, a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité de ses CPCI. En se fondant sur les résultats de ces travaux, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu que les CPCI étaient adéquatement conçus et efficaces.

#### CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction du Mouvement Desjardins a fait concevoir et a maintenu un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce processus est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable, et que les états financiers combinés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) comprend notamment des politiques et procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés, qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs;
- sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers combinés conformément aux IFRS et que les encaissements et décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et des administrateurs;
- sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers combinés annuels ou les rapports financiers intermédiaires est soit interdite, soit détectée à temps.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le CIIF ne permette pas de prévenir ni de détecter toutes les inexactitudes en temps opportun. L'évaluation des contrôles par la direction fournit une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction du Mouvement Desjardins, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des finances, a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du CIIF. Cette évaluation a été effectuée selon le référentiel intégré de contrôle interne 2013 *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle *Control Objectives for Information and Related Technologies* (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 décembre 2022, le CIIF était adéquatement conçu et efficace.

Les CPCI et les CIIF prévus au Règlement 52-109 sont appliqués à la notice annuelle de la Fédération préparée en vertu du Règlement 51-102 et, pour les fins de certification du Mouvement en vertu du Règlement 52-109, la notice de la Fédération est considérée être la notice annuelle du Mouvement.

## MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucune modification à ses politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur le CIIF.

Divers autres éléments relatifs à la gouvernance d'entreprise sont traités plus en détail à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2022 du Mouvement.

## 5.2 Information relative aux parties liées

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses entreprises associées, coentreprises et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens.

Les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Mouvement Desjardins, et elles ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

La note complémentaire 32 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

## 5.3 Méthodes comptables critiques et estimations

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés au 31 décembre 2022. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les principales méthodes comptables qui ont nécessité des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, de la part de la direction sont présentées ci-dessous.

Le contexte économique continue d'entraîner des sources d'incertitude ayant une incidence sur les jugements posés ainsi que sur les estimations et hypothèses importantes formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers combinés. Cela touche particulièrement la provision pour pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements sur les jugements importants posés pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

## ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est consolidée lorsqu'elle est contrôlée par une entité du Groupe du Mouvement Desjardins. La direction doit exercer des jugements importants lorsqu'elle évalue les différents éléments et tous les faits et circonstances connexes dans leur ensemble afin de déterminer s'il existe une situation de contrôle, particulièrement dans le cas d'entités structurées.

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Des renseignements supplémentaires sur les entités structurées sont présentés à la note complémentaire 14 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés.

## DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux qui reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, alors que le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché. Quant au niveau 3, il a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

### Prêts

La juste valeur des prêts productifs est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs, ajustés pour tenir compte des pertes de crédit sur le portefeuille de prêts. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable.

### Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur de certains passifs présentés au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » repose sur les cours de marché pour des instruments similaires ou sur l'actualisation des flux de trésorerie prévus. En ce qui a trait aux passifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net », la juste valeur tient compte des modèles d'évaluation des options et les techniques d'évaluation sont similaires à celles des instruments financiers dérivés.

### Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les cours du marché.

## Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. Cette juste valeur est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note complémentaire 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement Desjardins.

## Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme ou de leurs caractéristiques. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Des renseignements supplémentaires sur la juste valeur des instruments financiers sont présentés à la note complémentaire 5 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés. La note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés fournit quant à elle des renseignements sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

## DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque le Mouvement Desjardins ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, il décomptabilise l'actif financier dont il ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. S'il conserve le contrôle de l'actif financier, le Mouvement Desjardins maintient ce dernier au bilan combiné dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Des renseignements supplémentaires sur la décomptabilisation d'actifs financiers sont présentés à la note complémentaire 9 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés.

## DÉPRÉCIATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de chaque date de clôture, le Mouvement Desjardins comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant le risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier et en analysant les indications de dépréciation.

## Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, le Mouvement Desjardins compare la PD de l'instrument financier à la date de clôture avec sa PD à la date de la comptabilisation initiale. De plus, il prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit varient en fonction des regroupements d'instruments financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit communes et sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD. Ils incluent également des seuils absolus de PD et certains autres critères. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

## Définition de défaut et d'actif financier déprécié

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

## Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus, ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que le Mouvement Desjardins s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la PCD et l'ECD. Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Pour établir les paramètres de risque de crédit, les instruments financiers sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit communes.

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, le Mouvement Desjardins utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Il peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit.

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir.

## Données et hypothèses clés

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Elle nécessite donc l'exercice d'un jugement important. Les principaux éléments qui nécessitent un niveau élevé de jugement et qui ont une incidence sur son évaluation sont les suivants :

- les changements de la notation du risque de crédit (ou de la PD) des emprunteurs;
- la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
- l'intégration des informations prospectives;
- la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables.

L'environnement macroéconomique actuel, caractérisé notamment par des pressions inflationnistes accrues, des hausses rapides de taux d'intérêt, des pénuries de main-d'œuvre et encore certaines perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, ainsi que par des tensions géopolitiques croissantes, cause toujours de l'incertitude. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans ce contexte.

Afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles, la direction continue d'appliquer un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Des ajustements experts sont ainsi appliqués à l'égard de certaines mesures du risque de crédit et de certaines informations prospectives qui ne devraient pas être aussi représentatives d'une amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles que ce que laisseraient autrement supposer les données historiques utilisées dans les modèles.

#### Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de sa PD. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit, puisqu'elle se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur, et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de cette notation se traduit par une augmentation de la provision, alors qu'une amélioration se traduit par sa diminution.

#### Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier. Comme cette appréciation tient compte des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, une augmentation importante du risque de crédit peut être causée par une détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective, par une détérioration de la situation de l'emprunteur ou par une combinaison de ces deux facteurs.

La détermination des augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale peut avoir une incidence importante à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts à l'étape 1 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, alors que ceux à l'étape 2 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

#### Intégration des informations prospectives

Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les modèles diffèrent selon les portefeuilles et incluent une ou plusieurs des principales variables suivantes : le produit intérieur brut, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, le prix des maisons, l'écart de financement corporatif et l'indice boursier S&P/TSX. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration des informations prospectives peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraîne une diminution de la provision, alors qu'une détérioration engendre son augmentation.

#### Durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit, y compris les options de prolongation dont l'exercice dépend uniquement de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les facilités de crédit renouvelables, composées des marges de crédit aux particuliers et aux entreprises et des prêts sur cartes de crédit, dont la durée de vie doit être estimée. Pour déterminer la durée de vie des facilités de crédit renouvelables, le Mouvement Desjardins définit la période pour laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit. Cette estimation prend en considération la période durant laquelle il a été exposé au risque de crédit associé à des instruments financiers similaires et les mesures de gestion du risque de crédit prévues une fois que le risque de crédit associé à un instrument financier aura augmenté.

La détermination de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables a une incidence importante sur l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, principalement pour les facilités de crédit renouvelables qui sont à l'étape 2 du modèle de dépréciation. De manière générale, une augmentation de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables entraîne une augmentation des pertes de crédit attendues.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts et la provision pour pertes de crédit, notamment une analyse de sensibilité de la provision pour pertes de crédit, sont présentés à la note complémentaire 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

## DÉPRÉCIATION DES TITRES « DISPONIBLES À LA VENTE » SELON L'IAS 39 PRISE EN COMPTE POUR L'APPLICATION DE L'APPROCHE PAR SUPERPOSITION

Le Mouvement Desjardins a choisi de désigner certains actifs financiers admissibles des activités d'assurance à l'application de l'approche par superposition permise par l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* afin de réduire la volatilité des résultats engendrée par l'entrée en vigueur de l'IFRS 9, *Instruments financiers* et de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* à des dates différentes.

L'approche par superposition consiste à reclasser, entre les excédents nets et les autres éléments du résultat global, pour les actifs financiers désignés, la différence entre le montant présenté dans l'état combiné du résultat selon l'IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté si le Mouvement Desjardins avait continué d'appliquer l'IAS 39. Ainsi, l'excédent net relatif aux actifs financiers désignés présenté dans l'état combiné du résultat correspond au montant qui aurait été présenté si le Mouvement Desjardins avait continué d'appliquer l'IAS 39.

Afin de déterminer le montant qui aurait été présenté dans l'état combiné du résultat s'il avait appliqué l'IAS 39, le Mouvement Desjardins prend notamment en compte la dépréciation des titres « Disponibles à la vente » selon l'IAS 39, laquelle nécessite l'exercice d'un jugement important.

Selon l'IAS 39, les titres « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur ainsi que la disparition d'un marché actif pour l'actif. Les titres de créances sont évalués individuellement pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. En ce qui concerne les titres de capitaux propres, l'indication objective inclurait également une baisse importante ou prolongée de la juste valeur inférieure à leur coût.

## DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

## PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

### Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de contrat.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront à la filiale d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de la filiale d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Ces provisions techniques sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan, conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan combiné des éléments d'actifs qui les soutiennent.

### Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux de rendement des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

La note complémentaire 17 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance de personnes et de dommages, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

## PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler les obligations à la date de clôture, compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. La direction doit exercer un jugement important afin de déterminer si une obligation actuelle existe et d'estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. Le Mouvement Desjardins revoit régulièrement l'évaluation des provisions et procède, sur une base trimestrielle, aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Mouvement Desjardins, ou encore une obligation résultant d'un événement passé pour laquelle une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques n'est pas probable ou ne peut être estimée de manière fiable. Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires.

Des renseignements supplémentaires sont présentés à la note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

## IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné du résultat et l'impôt exigible et différé des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales, ou si les dates des contrepassons ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note complémentaire 28 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

## RISTOURNES AUX MEMBRES

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, qui a lieu au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Les ristournes prennent en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan financier intégré du Mouvement Desjardins qui prévoit une ristourne en fonction de la capacité financière et de la capitalisation du Mouvement Desjardins. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées à la suite des diverses assemblées générales des caisses et le montant estimé est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

Le calcul des ristournes est basé sur les soldes moyens maintenus dans les familles de produits suivantes : Comptes, Prêts et marges de crédit, Épargne et placement et Fonds. Pour les volumes de cartes de crédit, le calcul de la ristourne est basé sur les achats nets pour l'année visée. Pour la famille de produits d'assurances, la ristourne est calculée sur la prime payée couvrant l'année visée. Enfin, pour certaines activités de Valeurs mobilières Desjardins inc. (Service Signature, Valeurs mobilières et Courtage en ligne), le calcul est basé sur les commissions et honoraires couvrant l'année visée. La provision pour ristournes aux membres est attribuée au secteur Particuliers et Entreprises.

## AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Pour les employés répondant à certains critères fondés sur l'âge et le nombre d'années de participation au régime, il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le principal régime de retraite de groupe offert, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013, et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées subséquemment.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou à des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuinaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours d'une partie de la carrière active des employés selon des méthodes comptables comparables à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

La note complémentaire 18 « Avantages du personnel – Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

## 5.4 Modifications comptables futures

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2022, sont présentés ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

### IFRS 17, CONTRATS D'ASSURANCE

L'IASB a publié en mai 2017 l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* qui remplacera l'actuelle IFRS 4, *Contrats d'assurance* pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'IFRS 17 établit des principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et des dispositions concernant les informations à fournir relativement à tous les contrats d'assurance. L'IFRS 17 met de l'avant un modèle général pour l'évaluation des contrats d'assurance, mais propose également la méthode de la répartition des primes pour les contrats d'un an et moins, de même que la méthode fondée sur les honoraires variables pour les contrats d'assurance avec participation directe.

Le modèle général d'évaluation ainsi que la méthode fondée sur les honoraires variables sont basés sur la valeur actualisée des estimations des flux de trésorerie futurs attendus sur la durée du contrat. Les profits d'assurance résultants de l'émission de contrats d'assurance évalués selon ces deux méthodes sont comptabilisés séparément au passif d'assurance à titre de marge sur services contractuels. Ces profits reportés seront comptabilisés au résultat net au fur et à mesure que les services seront rendus. En ce qui a trait aux contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes, les revenus d'assurance sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus alors que les charges d'assurance sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées. Dans tous les cas, lorsque les contrats d'assurance sont déficitaires au moment de leur émission, une perte est immédiatement comptabilisée au résultat net.

La filiale d'assurance de personnes appliquera la méthode de la répartition des primes pour évaluer le passif au titre de la couverture restante de ses contrats d'assurance collective ainsi que certains autres contrats d'assurance court terme. Le passif au titre de la couverture restante des contrats de fonds distincts individuels et des contrats d'assurance vie individuelle avec participation sera évalué selon la méthode fondée sur les honoraires variables. Le modèle général d'évaluation sera appliqué à tous les autres contrats d'assurance long terme. À la transition, les dispositions d'IFRS 17 seront appliquées de façon rétrospective pour les contrats d'assurance court terme et l'approche fondée sur la juste valeur sera appliquée aux contrats d'assurance long terme.

Les filiales d'assurance de dommages appliqueront la méthode de la répartition des primes pour l'évaluation du passif au titre de la couverture restante. À la transition, les dispositions d'IFRS 17 seront appliquées de façon rétrospective pour l'ensemble des contrats d'assurance à l'exception des sinistres assumés dans le cadre d'une acquisition passée pour lesquels l'approche rétrospective modifiée sera appliquée.

Dans le cadre de son application, la norme IFRS 17 permet certains choix. Le Mouvement Desjardins a choisi :

- d'amortir les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes sur la durée des contrats auxquels ils se rapportent;
- d'appliquer la mesure de compensation comptable permise à l'état du résultat dans le cadre de l'utilisation de la stratégie d'atténuation des risques financiers des contrats de fonds distincts;
- de comptabiliser les produits financiers d'assurance et charges financières d'assurance uniquement à l'état combiné du résultat;
- de ne pas actualiser le passif au titre de la couverture restante des contrats d'assurance évalués selon la méthode de répartition des primes qui n'excèdent pas un an.

Le Mouvement Desjardins évalue que l'adoption de l'IFRS 17 aura des incidences sur son bilan combiné retraité au 1<sup>er</sup> janvier 2022, dont notamment la constitution d'une marge sur services contractuels de 2 850 M\$ à 2 950 M\$ provenant des contrats d'assurance de la filiale d'assurance de personnes en vigueur à cette date. Pour leur part, les excédents non répartis ainsi que les réserves augmenteront d'un montant global de 550 M\$ à 575 M\$, expliqué entre autres par un montant de 448 M\$ provenant du cumul des autres éléments du résultat global à la suite du retrait de l'approche par superposition. Dans son ensemble, l'adoption de l'IFRS 17 aura une incidence nette favorable d'au plus 200 M\$ sur les capitaux propres.

Le Mouvement Desjardins continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 17 sur ses états financiers combinés au 31 décembre 2022.

Finalement, les dispositions de l'IFRS 17 permettent de revoir la désignation ou le classement des actifs financiers en lien avec les activités d'assurance comptabilisés selon IFRS 9 à la date de première application d'IFRS 17. Le Mouvement Desjardins a choisi de ne pas retraiter les chiffres comparatifs de ses états financiers combinés pour refléter les changements de désignation ou de classement pour ces actifs financiers qui ont été effectués au 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'incidence de ces changements est toujours en cours d'évaluation.

## 5.5 Informations complémentaires requises en vertu de la décision n<sup>o</sup> 2021-FS-0091 de l'AMF

En plus des entités composant le Groupe coopératif Desjardins (tel que défini à la section 1.1 « Profil et structure ») et des filiales des entités composant celui-ci, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins regroupent la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO). Le tableau suivant présente les informations financières de la CDO en comparaison avec celles du Mouvement Desjardins.

**Tableau 54 – Informations financières de la CDO**

Au 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022			2021			2020		
	Bilan combiné			Bilan combiné			Bilan combiné		
	CDO	Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	Mouvement Desjardins	% proportion
Total de l'actif	10 756 \$	407 109 \$	2,6 %	9 864 \$	397 085 \$	2,5 %	8 463 \$	362 035 \$	2,3 %
Total du passif	9 936	374 661	2,7	9 047	363 559	2,5	7 803	331 772	2,4
Total des capitaux propres	820	32 448	2,5	817	33 526	2,4	660	30 263	2,2

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022			2021			2020		
	État combiné du résultat			État combiné du résultat			État combiné du résultat		
	CDO	Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	Mouvement Desjardins	% proportion
Revenu total	286 \$	18 040 \$	1,6 %	268 \$	20 320 \$	1,3 %	181 \$	21 473 \$	0,8 %
Excédents avant ristournes aux membres	35	2 050	1,7	133	2 942	4,5	59	2 419	2,4
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	26	1 753	1,5	125	2 658	4,7	51	2 174	2,3

## 5.6 Statistiques des cinq dernières années

**Tableau 55 – Bilan combiné**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2022	2021	2020	2019	2018 <sup>(1)</sup>
<b>ACTIF</b>					
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	<b>8 913 \$</b>	16 328 \$	12 126 \$	3 709 \$	3 384 \$
<b>Valeurs mobilières</b>					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	34 025	39 772	34 960	35 168	36 916
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	51 258	53 286	52 679	22 909	21 395
Titres au coût amorti	50	41	29	1 616	1 621
	<b>85 333</b>	93 099	87 668	59 693	59 932
<b>Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente</b>	<b>17 024</b>	12 019	9 658	10 032	11 934
<b>Prêts</b>					
Hypothécaires résidentiels	159 682	149 695	136 208	126 757	120 113
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 381	24 386	25 310	27 022	26 210
Aux entreprises et aux gouvernements	66 812	57 400	51 015	49 988	44 906
	<b>250 875</b>	231 481	212 533	203 767	191 229
Provision pour pertes de crédit	(1 035)	(970)	(1 112)	(685)	(719)
	<b>249 840</b>	230 511	211 421	203 082	190 510
<b>Actif net des fonds distincts</b>	<b>21 318</b>	22 804	19 093	17 026	13 234
<b>Autres actifs</b>					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	25	268	328	380	160
Primes à recevoir	2 925	2 839	2 803	2 686	2 376
Instruments financiers dérivés	5 723	5 828	5 820	4 246	3 743
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	3 486	2 557	2 499	2 229	1 315
Actifs de réassurance	1 175	1 582	1 962	2 001	1 958
Actifs au titre de droits d'utilisation	543	530	565	566	s. o.
Immeubles de placement	929	926	924	957	958
Immobilisations corporelles	1 587	1 531	1 541	1 471	1 424
Goodwill	157	157	156	121	121
Immobilisations incorporelles	692	497	424	381	389
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 465	1 380	1 189	1 034	907
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies <sup>(2)</sup>	679	62	—	—	—
Actifs d'impôt différé	1 440	789	1 154	1 292	1 174
Autres <sup>(2)</sup>	3 855	3 378	2 704	2 090	1 946
	<b>24 681</b>	22 324	22 069	19 454	16 471
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>407 109 \$</b>	397 085 \$	362 035 \$	312 996 \$	295 465 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

**Tableau 55 – Bilan combiné (suite)**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2022	2021	2020	2019	2018 <sup>(1)</sup>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>					
<b>PASSIF</b>					
<b>Dépôts</b>					
Particuliers	145 377 \$	136 332 \$	127 928 \$	111 665 \$	105 298 \$
Entreprises et gouvernements	114 172	101 644	96 853	81 556	77 574
Institutions de dépôts	287	379	455	697	286
	<b>259 836</b>	<b>238 355</b>	<b>225 236</b>	<b>193 918</b>	<b>183 158</b>
<b>Autres passifs</b>					
Acceptations	25	268	328	380	160
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 859	11 342	9 353	10 615	10 829
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	24 565	31 177	19 152	10 562	16 845
Instruments financiers dérivés	6 554	5 500	4 884	4 278	2 816
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	8 978	7 938	6 810	5 552	4 105
Obligations locatives	622	596	633	624	s. o.
Passifs des contrats d'assurance	31 354	34 762	34 827	31 595	28 740
Passif net des fonds distincts	21 284	22 796	19 089	17 002	13 212
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	654	1 048	3 107	3 068	2 537
Passifs d'impôt différé	433	301	372	281	214
Autres	7 569	7 516	6 488	6 294	5 822
	<b>111 897</b>	<b>123 244</b>	<b>105 043</b>	<b>90 251</b>	<b>85 280</b>
<b>Obligations subordonnées</b>	<b>2 928</b>	<b>1 960</b>	<b>1 493</b>	<b>1 398</b>	<b>1 378</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>374 661</b>	<b>363 559</b>	<b>331 772</b>	<b>285 567</b>	<b>269 816</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
Capital social	4 786	4 982	5 021	5 134	5 350
Capital-actions	—	—	—	—	5
Excédents non répartis	8 429	1 546	1 874	2 352	3 649
Cumul des autres éléments du résultat global	(2 166)	765	1 302	211	(23)
Réserves	20 552	25 321	21 316	18 959	15 920
<b>Capitaux propres – Part revenant au Groupe</b>	<b>31 601</b>	<b>32 614</b>	<b>29 513</b>	<b>26 656</b>	<b>24 901</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>847</b>	<b>912</b>	<b>750</b>	<b>773</b>	<b>748</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>32 448</b>	<b>33 526</b>	<b>30 263</b>	<b>27 429</b>	<b>25 649</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>407 109 \$</b>	<b>397 085 \$</b>	<b>362 035 \$</b>	<b>312 996 \$</b>	<b>295 465 \$</b>

<sup>(1)</sup> Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1<sup>er</sup> janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

<sup>(2)</sup> Les données au 31 décembre 2021 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

**Tableau 56 – État combiné du résultat**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2022	2021	2020	2019	2018 <sup>(1)</sup>
<b>REVENU D'INTÉRÊTS</b>					
Prêts	8 278 \$	6 928 \$	7 278 \$	7 709 \$	6 862 \$
Valeurs mobilières	1 107	473	488	412	390
	9 385	7 401	7 766	8 121	7 252
<b>FRAIS D'INTÉRÊTS</b>					
Dépôts	2 829	1 508	2 010	2 618	2 195
Obligations subordonnées	78	65	57	72	70
Autres	148	42	59	135	93
	3 055	1 615	2 126	2 825	2 358
<b>REVENU NET D'INTÉRÊTS</b>	<b>6 330</b>	<b>5 786</b>	<b>5 640</b>	<b>5 296</b>	<b>4 894</b>
<b>PRIMES NETTES</b>	<b>11 842</b>	<b>11 278</b>	<b>9 920</b>	<b>9 412</b>	<b>8 823</b>
<b>AUTRES REVENUS</b>					
Frais de service sur les dépôts et les paiements	448	424	388	431	433
Commissions sur les prêts et les cartes	991	735	628	774	697
Services de courtage et de fonds de placement	989	1 108	954	886	905
Honoraires de gestion et de services de garde	786	732	617	582	545
Revenus (pertes) nets de placement	(4 505)	319	3 116	3 087	206
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	747	(404)	(42)	(192)	523
Revenus de change	119	121	103	64	91
Autres	293	221	149	417	195
	(132)	3 256	5 913	6 049	3 595
<b>REVENU TOTAL</b>	<b>18 040</b>	<b>20 320</b>	<b>21 473</b>	<b>20 757</b>	<b>17 312</b>
<b>DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT</b>	<b>277</b>	<b>69</b>	<b>863</b>	<b>365</b>	<b>384</b>
<b>SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE</b>	<b>4 500</b>	<b>6 883</b>	<b>9 233</b>	<b>9 111</b>	<b>6 557</b>
<b>FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS<sup>(2)</sup></b>					
Salaires et avantages du personnel	5 066	4 437	3 902	3 655	3 417
Honoraires	1 159	1 013	664	633	570
Technologie	978	893	791	736	680
Commissions	929	881	788	837	750
Frais d'occupation	403	406	419	389	353
Communications	417	329	290	344	319
Taxes d'affaires et impôts sur le capital	482	459	418	389	369
Autres	1 204	1 148	1 025	1 049	1 051
	10 638	9 566	8 297	8 032	7 509
<b>EXCÉDENTS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 625</b>	<b>3 802</b>	<b>3 080</b>	<b>3 249</b>	<b>2 862</b>
Impôts sur les excédents	575	860	661	651	536
<b>EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES</b>	<b>2 050</b>	<b>2 942</b>	<b>2 419</b>	<b>2 598</b>	<b>2 326</b>
Ristournes aux membres	403	387	330	317	253
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(106)	(103)	(85)	(85)	(68)
<b>EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES</b>	<b>1 753 \$</b>	<b>2 658 \$</b>	<b>2 174 \$</b>	<b>2 366 \$</b>	<b>2 141 \$</b>
dont :					
Part revenant au Groupe	1 686 \$	2 515 \$	2 090 \$	2 320 \$	2 100 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	67	143	84	46	41

<sup>(1)</sup> Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1<sup>er</sup> janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

<sup>(2)</sup> Les données pour les exercices 2021 et antérieurs ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

**Tableau 57 – Principales mesures financières**

Au 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022	2021	2020	2019	2018 <sup>(1)</sup>
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A <sup>(2)</sup>	<b>20,2 %</b>	21,1 %	21,9 %	21,6 %	17,3 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1 <sup>(2)</sup>	<b>20,2</b>	21,1	21,9	21,6	17,3
Ratio du total des fonds propres <sup>(2)</sup>	<b>21,9</b>	22,1	22,6	21,6	17,6
Ratio TLAC <sup>(3)</sup>	<b>28,7</b>	26,5	24,7	22,6	17,6
Ratio de levier <sup>(2)</sup>	<b>7,6</b>	8,5	8,5	8,8	8,3
Ratio de levier TLAC <sup>(3)</sup>	<b>10,6</b>	10,4	9,5	9,1	8,4
Ratio de liquidité à court terme <sup>(4)</sup>	<b>140</b>	140	157	130	122
Ratio structurel de liquidité à long terme <sup>(4)</sup>	<b>126</b>	129	s. o.	s. o.	s. o.
Marge nette d'intérêt <sup>(5)</sup>	<b>2,13</b>	2,06	2,38	2,47	2,45
Rendement des capitaux propres <sup>(6)</sup>	<b>6,2</b>	8,9	8,3	9,9	9,3
Indice de productivité <sup>(5)</sup>	<b>78,6</b>	71,2	67,8	69,0	69,8
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit <sup>(6)</sup>	<b>0,11</b>	0,03	0,41	0,18	0,21
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts <sup>(6)</sup>	<b>0,47</b>	0,47	0,62	0,56	0,54
Biens sous administration <sup>(6)</sup>	<b>447 312 \$</b>	482 911 \$	458 177 \$	437 000 \$	374 178 \$
Biens sous gestion <sup>(6)</sup>	<b>76 169</b>	91 258	77 474	67 553	57 448
Actif moyen <sup>(6)</sup>	<b>402 694</b>	383 204	342 354	307 220	287 593
Prêts et acceptations nets moyens <sup>(6)</sup>	<b>240 756</b>	221 317	207 727	196 628	183 822
Dépôts moyens <sup>(6)</sup>	<b>249 801</b>	234 571	214 148	189 889	178 658
Actifs pondérés en fonction des risques <sup>(2)</sup>	<b>139 311</b>	134 518	120 101	113 861	129 474

<sup>(1)</sup> Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1<sup>er</sup> janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

<sup>(2)</sup> En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF et tiennent compte des mesures d'allègement applicables instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

<sup>(3)</sup> En vertu de la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)* émise par l'AMF et fondés sur les actifs pondérés en fonction des risques et sur les expositions aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

<sup>(4)</sup> En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, voir la section 4.0 « Gestion des risques ».

<sup>(5)</sup> Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

<sup>(6)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

## 5.7 Informations supplémentaires

Les tableaux suivants répondent aux exigences de divulgation financière stipulées dans la *Loi sur les coopératives de services financiers*.

**Tableau 58 – Sommaire des placements et des prêts cumulés de la FCDQ**

Au 31 décembre

(non audité, en millions de dollars et en pourcentage)	Échéances contractuelles									Total		Rendement moyen <sup>(1)</sup>	
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	2022	2021	2022	2021
Valeurs mobilières	1 \$	14 \$	140 \$	816 \$	94 \$	2 138 \$	13 100 \$	12 356 \$	66 \$	28 725 \$	33 188 \$	2,83 %	1,03 %
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	5 753	—	—	—	—	—	—	—	—	5 753	2 926	1,93	0,24
Prêts	12 826	2 289	716	595	481	1 704	4 318	314	2 923	26 166	20 522	4,12	2,47
Prêts aux caisses membres	642	1 264	1 435	1 063	987	3 720	8 207	—	6 138	23 456	22 410	2,78	0,98
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts particuliers	11	36	118	149	192	1 020	4 169	5 781	5 995	17 471	17 022	6,46	6,74
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(623)	(623)	(508)	—	—
<b>Total des placements et des prêts</b>	<b>19 233 \$</b>	<b>3 603 \$</b>	<b>2 409 \$</b>	<b>2 623 \$</b>	<b>1 754 \$</b>	<b>8 582 \$</b>	<b>29 794 \$</b>	<b>18 451 \$</b>	<b>14 499 \$</b>	<b>100 948 \$</b>	<b>95 560 \$</b>	<b>3,75 %</b>	<b>2,31 %</b>

<sup>(1)</sup> Excluant l'incidence des instruments financiers dérivés.

**Tableau 59 – Sommaire des dépôts cumulés des caisses membres**

Au 31 décembre

(non audité, en millions de dollars et en pourcentage)	Échéances contractuelles									Total		Rendement moyen	
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	2022	2021	2022	2021
Dépôts payables à vue	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	5 066 \$	5 066 \$	7 412 \$	1,72 %	0,10 %
Dépôts payables à terme	491	546	1 010	835	856	2 695	4 106	5	—	10 544	9 678	1,96	1,14
Émission titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	—	2,56
<b>Total des dépôts des caisses membres</b>	<b>491 \$</b>	<b>546 \$</b>	<b>1 010 \$</b>	<b>835 \$</b>	<b>856 \$</b>	<b>2 695 \$</b>	<b>4 106 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>5 066 \$</b>	<b>15 610 \$</b>	<b>17 097 \$</b>	<b>1,88 %</b>	<b>0,69 %</b>

**Tableau 60 – Réserve générale et autres réserves**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	Réserve générale	Réserve plus-value	Fonds d'aide au développement du milieu	Total
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	15 269 \$	3 917 \$	176 \$	19 362 \$
Virement	1 091	2 846	15	3 952
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	16 360 \$	6 763 \$	191 \$	23 314 \$
Virement	1 675	842	21	2 538
Transactions sur les capitaux propres	—	(7 347)	—	(7 347)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>18 035 \$</b>	<b>258 \$</b>	<b>212 \$</b>	<b>18 505 \$</b>

# Glossaire

## Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

## Accord général de compensation

Accord standard mis au point pour réduire le risque de crédit d'opérations dérivées multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaillance.

## Actif moyen

Correspond à la moyenne de l'actif présenté aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

## Actif moyen portant intérêt

Comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux assurances, ainsi que tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts. La moyenne est calculée en fonction des soldes de fin de mois de l'exercice.

## Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

## Appariement

Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan afin de réduire les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

## Approche des notations internes

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut.

## Approche standard

### – Risque de crédit

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.

### – Risque de marché

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de règles prédéfinies telles que celles qui concernent la taille et la nature des instruments financiers détenus.

### – Risque opérationnel

Approche de mesure de risque utilisée pour évaluer les exigences de fonds propres à l'égard du risque opérationnel. Pour cette mesure, les activités sont réparties en secteurs d'activité prédéfinis d'une institution financière. L'exigence de fonds propres est calculée en multipliant le produit brut de chaque secteur d'activité par un facteur spécifique. L'exigence totale de fonds propres représente la moyenne sur trois ans des sommes des exigences de fonds propres de tous les secteurs d'activité pour chaque année.

## Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

## Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

## Biens sous administration

Biens administrés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard de ces biens sont d'ordre administratif, comme la garde de valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente.

## Biens sous gestion

Biens gérés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard des biens sous gestion comprennent le choix des placements et la prestation de conseils liés à ceux-ci. Les biens sous gestion peuvent également être administrés par l'institution financière. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.

**Billets subordonnés FPUNV**

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

**Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)**

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

**Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)**

Ensemble des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF.

**Capital économique**

Montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle prévoit, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon et à un niveau de confiance élevé.

**Capital réglementaire**

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

**Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle**

Correspondent à la moyenne des capitaux propres avant les participations ne donnant pas le contrôle, présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

**Catastrophe et événement majeur****– Catastrophe**

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont le coût est jugé très significatif, car il atteint un seuil minimal fixé annuellement par la direction du Mouvement Desjardins relativement à la rétention du programme de réassurance.

- Les catastrophes naturelles peuvent prendre différentes formes, notamment, sans toutefois s'y limiter, d'ouragans, de tornades, de tempêtes de vent, de tempêtes de grêle, de fortes pluies, de verglas, d'inondations, de conditions météorologiques difficiles et de feux de forêt.
- Les catastrophes autres que naturelles comprennent, sans toutefois s'y limiter, les actes terroristes, les émeutes, les explosions, les écrasements, les déraillements et les cyberattaques de grande ampleur.

**– Événement majeur**

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont l'incidence sur le ratio et la fréquence des sinistres est jugée significative par la direction du Mouvement Desjardins.

**Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit**

Ajustement représentant la valeur de marché du risque de perte sur les produits dérivés de gré à gré provenant du risque de contrepartie et d'émetteur.

**Composante du Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins)**

Société coopérative ou filiale faisant partie du groupe financier du Mouvement Desjardins.

**Contrat à terme de gré à gré**

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont conçus sur mesure et négociés hors bourse.

**Contrat à terme normalisé**

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont standardisés et négociés en bourse.

**Contrat de change à terme**

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change stipulés d'avance.

**Convention de rachat**

Entente relative à la fois à la vente de titres contre des espèces et au rachat de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

**Convention de revente**

Entente relative à la fois à l'achat de titres contre des espèces et à la vente de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

**Coussin contracyclique**

Un coussin contracyclique vise à faire en sorte que les exigences de fonds propres tiennent compte du contexte macrofinancier dans lequel le Mouvement évolue. Un tel coussin pourrait être activé par l'AMF lorsqu'elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. Ce coussin permettrait de se doter d'une réserve de fonds propres pour absorber d'éventuelles pertes.

**Coût amorti**

Coût d'un actif ou d'un passif financier constitué de son coût historique lors de sa comptabilisation initiale, diminué ou majoré des amortissements et de toutes les différences qui l'ont fait fluctuer entre cette comptabilisation et son échéance.

**Couverture**

Opération visant à réduire ou à compenser l'exposition du Mouvement Desjardins à un ou à plusieurs risques financiers, et qui consiste à prendre une position exposée à des effets équivalant, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

**Dépôts moyens**

Correspondent à la moyenne des dépôts présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

**Dotation à la provision pour pertes de crédit**

Montant comptabilisé aux résultats afin de porter la provision pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction. Elle se compose des dotations à la provision pour pertes de crédit sur les actifs financiers non dépréciés et dépréciés.

**Encaissements liés aux fonds distincts**

Montants versés par les titulaires de contrats de rente en vue d'investir dans des fonds distincts. Lorsqu'il s'agit de contrats de rente individuels, ceux-ci prévoient une garantie de capital à l'échéance ou au décès.

**Engagements**– Engagement direct

Tout accord conclu par une composante du Mouvement Desjardins avec une personne physique ou morale, générant une exposition au bilan ou hors bilan, déboursé ou non, révocable ou non, avec ou sans condition, et susceptible de générer des pertes pour la composante si le débiteur n'est pas en mesure de remplir ses obligations.

– Engagement indirect

Toute créance financière créant une exposition de crédit, acquise par une composante du Mouvement Desjardins à l'occasion d'un achat sur les marchés ou d'une livraison d'un bien financier donné en garantie par un client ou une contrepartie, et dont la valeur est susceptible de varier, notamment en cas de dégradation de la solvabilité de la contrepartie ou d'évolution des prix sur les marchés.

**Engagements de crédit**

Montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit et ayant pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

**Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs**

Engagements fournis à des membres et des clients avec qui le Mouvement Desjardins a conclu une entente de prêt de titres et visant à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée si l'emprunteur ne remet pas les titres empruntés ou que la valeur des actifs détenus en garantie ne suffit pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

**Entente de réassurance**

Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour couvrir la totalité ou une partie du risque qu'il a pris en charge. Malgré une telle entente, l'assureur demeure totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de police.

**Entité structurée**

Entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

**Évaluation à la juste valeur**

Évaluation visant à déterminer approximativement les montants auxquels des instruments financiers pourraient être échangés lors d'une transaction courante entre des parties consentantes.

**Exposition en cas de défaut (ECD)**

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

**Exposition hors bilan**

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

**Exposition inutilisée**

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

**Expositions liées à des créances hypothécaires au logement**

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

**Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles**

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

**Exposition utilisée**

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

**Facteur scalaire**

Facteur qui correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF.

**Filiale**

Société dont la Fédération détient le contrôle.

**Fonds de couverture**

Fonds d'investissement offert aux investisseurs accrédités. Le gestionnaire d'un tel fonds a une grande souplesse quant aux stratégies de placement qu'il peut utiliser, notamment les ventes à découvert, l'endettement, la négociation informatisée, les swaps, l'arbitrage et les dérivés.

**Fonds distinct**

Fonds que propose une compagnie d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties aux titulaires, comme le remboursement du capital en cas de décès. Les fonds distincts répondent à une variété d'objectifs de placement et regroupent diverses catégories de titres. Les encaissements liés à ces fonds correspondent aux sommes qui y sont investies par des clients. Les fonds distincts sont constitués de fonds de placement dont le capital est garanti au décès ou à l'échéance.

**Fonds propres réglementaires**

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

**Garantie et lettre de crédit de soutien**

Engagement irrévocable d'une institution financière à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

**Instrument financier dérivé**

Contrat financier dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, mais qui n'exige pas la détention ni la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers.

**Instruments de crédit**

Facilités de crédit offertes sous forme de prêts ou d'autres modes de financement et comptabilisées au bilan combiné ou sous forme de produits hors bilan. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire ainsi que les garanties et lettres de crédit de soutien.

**Juste valeur**

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

**Lettre de crédit documentaire**

Instrument émis pour le compte d'un membre ou d'un client et représentant le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

**Marge nette d'intérêt**

Correspond au revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de l'actif moyen portant intérêt.

**Méthode des modèles internes**

Approche permettant de calculer, à l'aide de modèles internes, les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de différentes mesures de risque telles que la valeur à risque, la valeur à risque en période de tension ainsi que le risque supplémentaire (IRC).

**Montant nominal de référence**

Montant théorique sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments, comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

**Obligation**

Certificat de reconnaissance de dette en vertu duquel l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

**Obligation sécurisée**

Obligation avec plein recours figurant au bilan, émise par une institution financière et garantie par des actifs composés principalement de prêts hypothécaires sur lesquels les investisseurs ont priorité en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'émetteur. Ces actifs sont séparés des actifs de l'émetteur en cas d'insolvabilité ou de faillite de ce dernier, et ils appartiennent à une entité structurée hors d'atteinte en cas de faillite, qui garantit les obligations.

**Obligation subordonnée**

Obligation non garantie dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné au remboursement préalable de certains autres créanciers.

**Option**

Entente contractuelle accordant le droit, mais non l'obligation, de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance, soit le prix d'exercice.

**Part de capital**

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

**Passifs des contrats d'assurance**

Provision représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires, et constituée afin de garantir le paiement des prestations.

**Perte en cas de défaut (PCD)**

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

**Point de base**

Unité de mesure équivalant à un centième d'un pour cent (0,01 %).

**Prêt déprécié brut**

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.

**Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts**

Correspondent aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

**Prêts et acceptations bruts moyens**

Correspondent à la moyenne des prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

**Prêts et acceptations nets moyens**

Correspondent à la moyenne des prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et nets de la provision pour pertes de crédit, présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

**Prime d'assurance**

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

**Prime d'assurance collective**

Paiement que le preneur d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance. La prime est en relation directe avec le nombre d'assurés et le choix des garanties sélectionnées par le preneur.

**Prime d'assurance individuelle**

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La portion coût d'assurance de la prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

**Prime de reconstitution**

Prime payable pour rétablir la limite initiale de la couverture de réassurance qui a été réduite par la survenance d'une catastrophe. Les primes de reconstitution sont comptabilisées dans les primes nettes.

**Prime de rente**

Somme que le titulaire de police investit dans le but de recevoir une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

**Primes brutes souscrites**

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes stipulées dans les polices émises au cours de l'exercice. Dans le domaine de l'assurance de personnes, primes d'assurance ou de rente relatives aux polices ou aux certificats émis au cours de l'exercice.

**Primes nettes**

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance. Dans le domaine de l'assurance de personnes, constituées des primes d'assurance et des primes de rentes, déduction faite des primes de réassurance.

**Probabilité de défaut (PD)**

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

**Provision pour pertes de crédit**

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

**Provisions techniques**

Représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs.

**Ratio de levier**

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

**Ratio de levier TLAC**

Ratio se calculant en divisant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

**Ratio de liquidité à court terme (LCR)**

Encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés par rapport au montant des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidités sévère.

**Ratio des avantages du personnel sur le total de la rémunération de base**

Correspond aux avantages du personnel exprimés en pourcentage des salaires.

**Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)**

Ratio du financement stable disponible désigné par les fonds propres et le passif par rapport au financement stable requis désigné par les actifs.

**Ratios de fonds propres**

Ensemble des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF.

**Ratio TLAC**

Ratio correspondant à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) divisée par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

**Régime de retraite**

Contrat en vertu duquel les participants bénéficient de prestations de retraite selon certaines conditions et à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et les participants.

**Régime de retraite à prestations définies**

Régime de retraite garantissant à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite souvent établi selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

**Rendement des capitaux propres**

Le rendement des capitaux propres correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, exprimés en pourcentage des capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

**Résultats techniques**

Dans le domaine de l'assurance de personnes, écart entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles utilisées pour l'établissement de la prime ou des provisions techniques, selon le cas.

**Revenu net d'intérêts**

Différence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

**Risque d'assurance**

- Le risque d'assurance de personnes correspond au risque que les montants et l'échéancier des prestations et des dépenses à payer sur les produits d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes soient différents de ceux prévus.
- Le risque d'assurance de dommages correspond au risque que les indemnités à verser sur les produits d'assurance de dommages soient différentes des montants estimés lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles.

**Risque de crédit**

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

**Risque de fraude et crimes financiers**

Risque d'actes conduits illicitement par des parties internes ou externes dans l'intention de causer des préjudices, d'en tirer profit ou de détourner des actifs du Mouvement, des membres ou des clients ou risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire en matière de crimes financiers par le Mouvement Desjardins.

**Risque de liquidité**

Risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

**Risque de marché**

Risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

**Risque de protection des renseignements personnels**

Risque lié au mauvais traitement des renseignements personnels (vol ou fuite, perte, collecte, gestion des consentements, utilisation, communication, conservation, destruction ou non-respect des droits des individus liés à leurs renseignements personnels) via un acte intentionnel ou non intentionnel (menace interne, erreur, négligence ou omission). Les principales répercussions du risque de protection des renseignements personnels sont liées à la réputation de Desjardins, à la conformité et à de possibles pertes financières.

**Risque de réputation**

Risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

**Risque environnemental ou social**

Risque qui résulte d'un événement ou d'un enjeu environnemental ou social, dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins ou de ses activités de financement, d'investissement ou d'assurance, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à sa réputation. Ce risque peut également se matérialiser de façon indirecte par le biais des relations d'affaires du Mouvement avec d'autres entités dont les activités pourraient faire l'objet d'enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG).

**Risque juridique et réglementaire**

Risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

**Risque opérationnel**

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'incidence des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

**Risque stratégique**

Risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies inadéquates susceptibles d'empêcher Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques.

**Risque structurel de taux d'intérêt**

Risque lié aux répercussions éventuelles des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres.

**Risque supplémentaire (IRC)**

Exigence de fonds propres supplémentaires liée au risque de défaut et de migration des positions comportant un risque d'émetteur dans les portefeuilles de négociation.

**Ristourne aux membres**

En tant que groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins distribue à ses membres une partie des excédents faits au cours d'un exercice financier, en tenant compte de sa capacité financière. Cette distribution, appelée ristourne, est versée par les caisses et est personnalisée à chaque membre en fonction de l'utilisation qu'il fait des services financiers de sa coopérative.

**Sinistre important**

Dans le domaine de l'assurance de dommages, sinistre unique dont le coût est important.

**Swap**

Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger, pour une période donnée, des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

**Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit**

Correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan exprimée en pourcentage des prêts et des acceptations bruts moyens.

**Taux de morbidité**

Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance accident-maladie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

**Taux de mortalité**

Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

**Taux d'imposition effectif**

Correspond à la charge d'impôts sur les excédents exprimée en pourcentage des excédents d'exploitation.

**Taux d'intérêt effectif**

Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, y compris ceux qui sont liés aux commissions payées ou reçues, aux primes ou aux escomptes et aux coûts de transaction.

**Titre hypothécaire adossé**

Titre créé au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

**Titrisation**

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

**Valeur à risque (VaR)**

Perte potentielle qui pourrait survenir d'ici la prochaine journée ouvrable dans des conditions normales de marché et selon un niveau de confiance de 99 % (approximation de la perte pouvant survenir une fois tous les 100 jours).

**Valeur à risque (VaR) en période de tension**

Valeur calculée de la même manière que la valeur à risque, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques, qui sont celles d'une période de crise d'un an.

**Valeur mobilière empruntée ou acquise**

Valeur mobilière généralement empruntée ou acquise afin de couvrir une position à découvert. Normalement, l'emprunt ou l'acquisition exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

**Valeur mobilière prêtée ou vendue**

Valeur mobilière généralement prêtée ou vendue afin de couvrir une position à découvert de l'emprunteur. Normalement, le prêt ou la vente exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

**Valeur mobilière vendue à découvert**

Engagement d'un vendeur à vendre une valeur dont il n'est pas le propriétaire. Normalement, le vendeur emprunte d'abord la valeur pour pouvoir la remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achètera une valeur identique pour remplacer la valeur mobilière empruntée.

**Ventes d'assurance**

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes correspondent aux nouvelles primes annualisées brutes des polices d'assurance individuelle et collective.

**Ventes nettes d'épargne**

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes regroupent les ventes d'épargne individuelle et collective des produits conçus et distribués par les entités de ce secteur, et elles sont constituées des dépôts diminués des rachats, qu'ils soient comptabilisés au bilan ou hors bilan.

# ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

## TABLE DES MATIÈRES

### 132 Rapports

- 132 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
- 133 Rapport de l'auditeur indépendant

### 138 États financiers combinés

- 138 Bilan combiné
- 139 État combiné du résultat
- 140 État combiné du résultat global
- 141 État combiné des variations des capitaux propres
- 142 Tableau combiné des flux de trésorerie

### 143 Notes complémentaires aux états financiers combinés

- 143 Note 1 Mode de présentation
- 144 Note 2 Principales méthodes comptables
- 164 Note 3 Réforme des taux d'intérêt de référence
- 165 Note 4 Valeur comptable des instruments financiers
- 167 Note 5 Juste valeur des instruments financiers
- 173 Note 6 Compensation d'actifs et de passifs financiers
- 175 Note 7 Valeurs mobilières
- 177 Note 8 Prêts et provision pour pertes de crédit
- 185 Note 9 Décomptabilisation d'actifs financiers
- 186 Note 10 Fonds distincts
- 188 Note 11 Contrats de location
- 189 Note 12 Immobilisations corporelles et immeubles de placement
- 190 Note 13 Immobilisations incorporelles
- 191 Note 14 Intérêts détenus dans d'autres entités
- 193 Note 15 Autres actifs – Autres
- 193 Note 16 Dépôts
- 194 Note 17 Passifs des contrats d'assurance
- 201 Note 18 Avantages du personnel – Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires
- 206 Note 19 Autres passifs – Autres
- 206 Note 20 Obligations subordonnées
- 207 Note 21 Instruments financiers dérivés et activités de couverture
- 216 Note 22 Transactions importantes
- 217 Note 23 Capital social
- 217 Note 24 Capital-actions
- 218 Note 25 Cumul des autres éléments du résultat global
- 218 Note 26 Gestion du capital
- 220 Note 27 Revenu net d'intérêts et revenus (pertes) nets de placement
- 221 Note 28 Impôts sur les excédents
- 223 Note 29 Engagements, garanties et passifs éventuels
- 225 Note 30 Gestion des risques découlant des instruments financiers
- 230 Note 31 Information sectorielle
- 232 Note 32 Information relative aux parties liées

## Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers combinés du Mouvement Desjardins ainsi que tous les renseignements contenus dans son rapport de gestion annuel relèvent de la direction de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération), à qui il incombe d'assurer l'intégrité et la fidélité de l'information présentée.

Ces états financiers combinés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada. Ces états financiers combinés comprennent nécessairement des montants établis par la direction selon les estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces estimations incluent, entre autres, des évaluations des passifs des contrats d'assurance effectuées par les actuaires des secteurs concernés. Toute information financière présentée dans le rapport de gestion annuel est conforme à celle qui figure dans ces états financiers combinés audités.

Responsable de la fiabilité des états financiers combinés du Mouvement Desjardins, des renseignements connexes et des systèmes comptables qui les produisent, la direction de la Fédération s'appuie sur des contrôles qui régissent les opérations et leur comptabilisation. Ces contrôles sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable quant à l'intégralité et à l'exactitude des comptes financiers, à la protection des actifs ainsi qu'à la tenue de registres adéquats. Ils comprennent notamment une structure organisationnelle assurant une répartition efficace des responsabilités, un code de déontologie, des normes d'embauche et de formation du personnel, des politiques et des manuels de procédures ainsi que l'application et la mise à jour régulière de méthodes de contrôle en vue d'exercer une supervision appropriée des opérations. Le système de contrôle interne est renforcé par une équipe de conformité, qui aide la direction à veiller au respect des exigences réglementaires, et une équipe du Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, qui a un accès sans réserve à la commission d'audit et d'inspection. La direction a également mis en place un cadre de gouvernance financière issu des meilleures pratiques du marché. À titre de chef de la direction et de chef de la direction financière du Mouvement Desjardins, nous avons supervisé le processus d'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Au 31 décembre 2022, nous avons déterminé que les contrôles et procédures de communication de l'information financière ainsi que le contrôle interne à l'égard de l'information financière étaient efficaces.

L'AMF procède à l'inspection des activités du Mouvement Desjardins selon une approche de surveillance axée sur les risques.

Le conseil d'administration de la Fédération approuve l'information financière présentée dans le rapport annuel du Mouvement Desjardins en s'appuyant sur la recommandation de la commission d'audit et d'inspection. Cette dernière est mandatée par le conseil pour examiner les états financiers combinés et le rapport de gestion du Mouvement Desjardins. Elle est composée de cinq administrateurs indépendants, lesquels sont des membres du conseil d'administration de la Fédération. S'ajoutent à ces administrateurs, deux représentants des filiales d'assurance et une observatrice permettant d'assurer les arrimages requis avec les filiales d'assurance et le réseau des caisses. La commission d'audit et d'inspection assure un rôle de surveillance afin que la direction élabore et mette en œuvre des procédures de contrôle et des systèmes adéquats permettant la présentation d'une information financière de qualité comprenant toutes les divulgations requises dans les délais exigés.

Ces états financiers combinés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., l'auditeur indépendant nommé par l'assemblée générale des membres de la Fédération, dont le rapport suit. L'auditeur indépendant peut s'entretenir en tout temps avec les membres de la commission d'audit et d'inspection de tous les aspects de sa mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de son travail, notamment l'intégrité de l'information financière fournie et la qualité des systèmes de contrôle interne.

**Guy Cormier**  
Président et chef de la direction  
Mouvement Desjardins

**Alain Leprohon, CPA**  
Premier vice-président Finances et  
chef de la direction financière  
Mouvement Desjardins

Lévis (Québec)  
Le 22 février 2023

# Rapport de l'auditeur indépendant

## Aux membres de la Fédération des caisses Desjardins du Québec

### *Notre opinion*

À notre avis, les états financiers combinés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Mouvement Desjardins aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

### **Notre audit**

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés du Mouvement Desjardins, qui comprennent :

- les bilans combinés aux 31 décembre 2022 et 2021;
- les états combinés du résultat pour les exercices terminés à ces dates;
- les états combinés du résultat global pour les exercices terminés à ces dates;
- les états combinés des variations des capitaux propres pour les exercices terminés à ces dates;
- les tableaux combinés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates;
- les notes complémentaires, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Certaines informations à fournir ont été présentées ailleurs dans le rapport de gestion, plutôt que dans les notes complémentaires des états financiers combinés. Ces informations font l'objet d'un renvoi dans les états financiers combinés et sont indiquées comme ayant été auditées.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Indépendance**

Nous sommes indépendants du Mouvement Desjardins conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers combinés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers combinés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers combinés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

### Question clé de l'audit

### Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

#### Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues liée aux prêts

*Renvoi à la note 2 – Principales méthodes comptables et à la note 8 – Prêts et provision pour pertes de crédit, des états financiers combinés.*

La provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts s'établissait à 1 035 millions de dollars au 31 décembre 2022 et représentait l'estimation de la direction quant à la provision pour pertes de crédit attendues (PCA) à la date de clôture.

L'évaluation de la provision pour PCA est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument. Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour PCA, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour PCA. Le Mouvement Desjardins peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit.

Afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique, la direction a appliqué un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour PCA.

Pour les prêts dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour PCA est fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison :

- de la complexité inhérente des calculs de la provision pour PCA ainsi que des jugements importants posés par la direction pour :
  - l'établissement des trois scénarios incluant la projection des variables macroéconomiques;
  - la détermination des probabilités d'occurrence des trois scénarios;
  - la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
  - l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit pour refléter, entre autres, les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Tester l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés à l'évaluation de la provision pour PCA, dont des contrôles relatifs :
  - à la surveillance et la validation périodique de certains modèles;
  - à l'examen des projections des variables macroéconomiques et la probabilité d'occurrence des scénarios;
  - à la notation du risque de crédit des emprunteurs;
  - à la revue et l'approbation par la direction de l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit et de la provision pour PCA.
- Tester le processus de la direction pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues liée aux prêts en effectuant, notamment, ce qui suit :
  - Évaluer, avec l'assistance de professionnels ayant une expertise en matière de risque de crédit et d'économie:
    - le caractère approprié des méthodologies pour le calcul de la provision pour PCA, incluant le recalcul indépendant des PCA liées aux prêts;
    - le caractère approprié des trois scénarios et le caractère raisonnable des variables macroéconomiques ainsi que la probabilité d'occurrence assignée aux scénarios en considérant des données économiques diffusées publiquement, des prévisions de sources indépendantes et des analyses de sensibilité aux variations de certaines de ces hypothèses;
    - le caractère raisonnable de l'établissement des paramètres de risques de crédit (PD, PCD et ECD);
    - le caractère raisonnable des augmentations importantes du risque de crédit déterminées par la direction;
    - le caractère raisonnable de l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit par la direction.
  - Pour un échantillon de prêts dépréciés qui sont individuellement significatifs, évaluer le caractère approprié de la méthodologie pour le calcul de la provision pour PCA et évaluer le caractère raisonnable des hypothèses.
  - Tester les données utilisées dans l'évaluation de la provision pour PCA.

- de l'évaluation des éléments probants, qui a nécessité un effort d'audit accru ainsi que des jugements importants de la part de l'auditeur, étant donné que l'évaluation de la provision pour PCA est un calcul complexe qui fait intervenir un grand nombre de données et d'hypothèses interdépendantes, dont certaines sont basées sur un modèle;
- de l'aide apportée par des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en matière de risque de crédit et d'économie.

## Évaluation des passifs des contrats d'assurance

*Renvoi à la note 2 – Principales méthodes comptables et à la note 17 – Passifs des contrats d'assurance, des états financiers combinés.*

Les passifs des contrats d'assurance pour l'ensemble du Mouvement Desjardins comprenaient a) des provisions techniques – Assurance de personnes de 20 236 millions de dollars et b) des provisions pour sinistres et frais de règlement – Assurance de dommages de 6 907 millions de dollars au 31 décembre 2022. Ces montants sont estimés par la direction selon les pratiques actuarielles reconnues du Canada.

La direction a déterminé que a) le calcul des provisions techniques d'assurance de personnes est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie tirée des hypothèses courantes les plus probables pour chaque composante de ces flux et chaque éventualité importante, ajustées avec une marge considérant le risque d'écart défavorable et b) les provisions pour sinistres et frais de règlement relatifs aux polices d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières, ajustées avec une marge considérant le risque d'écart défavorable.

L'évaluation des passifs des contrats d'assurance exige de la direction qu'elle élabore des hypothèses importantes, notamment : a) en ce qui concerne les provisions techniques d'assurance de personnes, les hypothèses de mortalité, morbidité, taux de résiliation des contrats, rendements de placements et frais d'exploitation, impôts et taxes et b) en ce qui concerne les provisions pour sinistres et frais de règlement relatifs aux polices d'assurance de dommages, l'évolution des antécédents en matière de sinistres, le coût moyen de règlement par sinistre, le nombre moyen de sinistres et les tendances relatives à la sévérité et à la fréquence des sinistres.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison :

- du jugement important posé par la direction pour déterminer les passifs des contrats d'assurance;
- du degré élevé de jugement, de subjectivité et d'effort de la part de l'auditeur dans l'évaluation des éléments probants relatifs au caractère approprié des méthodes et modèles de projection actuarielle ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses importantes utilisées par la direction;
- de l'aide apportée par des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en matière d'actuariat.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

Tester le processus de la direction pour l'évaluation des provisions techniques – Assurance de personnes, en effectuant, notamment, ce qui suit :

- Tester l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés à l'exhaustivité et l'exactitude des données servant à l'évaluation des provisions techniques – Assurance de personnes.
- Évaluer le caractère approprié du calcul effectué.
- Tester les données utilisées dans la projection des flux de trésorerie.
- Évaluer, avec l'assistance des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en actuariat, le caractère approprié des méthodes et modèles de projection actuarielles et le caractère raisonnable des hypothèses de mortalité, morbidité, taux de résiliation des contrats, rendements de placements et frais d'exploitation, impôts et taxes utilisées dans l'évaluation des provisions techniques d'assurance de personnes.

Pour l'évaluation des provisions pour sinistres et frais de règlement – Assurance de dommages :

- Tester l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés à l'exhaustivité et l'exactitude des données servant à évaluer les provisions pour sinistres et frais de règlement – Assurance de dommages.
- Établir, avec l'assistance de professionnels ayant des compétences et connaissances spécialisées en actuariat, une estimation ponctuelle indépendante des provisions pour sinistres et frais de règlement – Assurance de dommages.
- Tester les données sous-jacentes utilisées pour établir l'estimation ponctuelle indépendante.
- Comparer l'estimation ponctuelle indépendante à l'estimation de la direction pour évaluer le caractère raisonnable de l'estimation de la direction.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers combinés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers combinés, incluses dans le rapport annuel, qui sont censées être mises à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers combinés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune opinion ou autre forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers combinés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers combinés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers combinés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers combinés, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers combinés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers combinés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers combinés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers combinés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Mouvement Desjardins à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Mouvement Desjardins ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Mouvement Desjardins.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers combinés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers combinés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Mouvement Desjardins;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Mouvement Desjardins à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Mouvement Desjardins à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers combinés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers combinés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Mouvement Desjardins pour exprimer une opinion sur les états financiers combinés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers combinés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Michel Larouche.

**PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.**<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A111799

Montréal (Québec)

Le 22 février 2023

# Bilan combiné

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
<b>ACTIF</b>			
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>		<b>8 913 \$</b>	<b>16 328 \$</b>
<b>Valeurs mobilières</b>	7		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net		34 025	39 772
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		51 258	53 286
Titres au coût amorti		50	41
		<b>85 333</b>	<b>93 099</b>
<b>Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente</b>		<b>17 024</b>	<b>12 019</b>
<b>Prêts</b>	8 et 9		
Hypothécaires résidentiels		159 682	149 695
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		24 381	24 386
Aux entreprises et aux gouvernements		66 812	57 400
		<b>250 875</b>	<b>231 481</b>
Provision pour pertes de crédit	8	(1 035)	(970)
		<b>249 840</b>	<b>230 511</b>
<b>Actif net des fonds distincts</b>	10	<b>21 318</b>	<b>22 804</b>
<b>Autres actifs</b>			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		25	268
Primes à recevoir		2 925	2 839
Instruments financiers dérivés	21	5 723	5 828
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		3 486	2 557
Actifs de réassurance		1 175	1 582
Actifs au titre de droits d'utilisation	11	543	530
Immeubles de placement	12	929	926
Immobilisations corporelles	12	1 587	1 531
Goodwill		157	157
Immobilisations incorporelles	13	692	497
Participations dans les entreprises mises en équivalence	14	1 465	1 380
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	18	679	62
Actifs d'impôt différé	28	1 440	789
Autres	15	3 855	3 378
		<b>24 681</b>	<b>22 324</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>407 109 \$</b>	<b>397 085 \$</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>PASSIF</b>			
<b>Dépôts</b>	16		
Particuliers		145 377 \$	136 332 \$
Entreprises et gouvernements		114 172	101 644
Institutions de dépôts		287	379
		<b>259 836</b>	<b>238 355</b>
<b>Autres passifs</b>			
Acceptations		25	268
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		9 859	11 342
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		24 565	31 177
Instruments financiers dérivés	21	6 554	5 500
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		8 978	7 938
Obligations locatives	11	622	596
Passifs des contrats d'assurance	17	31 354	34 762
Passif net des fonds distincts	10	21 284	22 796
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	18	654	1 048
Passifs d'impôt différé	28	433	301
Autres	19	7 569	7 516
		<b>111 897</b>	<b>123 244</b>
<b>Obligations subordonnées</b>	20	<b>2 928</b>	<b>1 960</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>374 661</b>	<b>363 559</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	23	4 786	4 982
Excédents non répartis		8 429	1 546
Cumul des autres éléments du résultat global	25	(2 166)	765
Réserves		20 552	25 321
<b>Capitaux propres – Part revenant au Groupe</b>		<b>31 601</b>	<b>32 614</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	14	<b>847</b>	<b>912</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>32 448</b>	<b>33 526</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>407 109 \$</b>	<b>397 085 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Au nom du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec,

**Guy Cormier**  
Président du conseil

**Johanne Charbonneau, FCPA**  
Vice-présidente du conseil

# État combiné du résultat

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	Notes	2022	2021
<b>REVENU D'INTÉRÊTS</b>			
Prêts		8 278 \$	6 928 \$
Valeurs mobilières		1 107	473
		9 385	7 401
<b>FRAIS D'INTÉRÊTS</b>			
Dépôts		2 829	1 508
Obligations subordonnées		78	65
Autres		148	42
		3 055	1 615
<b>REVENU NET D'INTÉRÊTS</b>	27	6 330	5 786
<b>PRIMES NETTES</b>	17	11 842	11 278
<b>AUTRES REVENUS</b>			
Frais de service sur les dépôts et les paiements		448	424
Commissions sur les prêts et les cartes		991	735
Services de courtage et de fonds de placement		989	1 108
Honoraires de gestion et de services de garde		786	732
Revenus (pertes) nets de placement	27	(4 505)	319
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		747	(404)
Revenus de change		119	121
Autres		293	221
		(132)	3 256
<b>REVENU TOTAL</b>		18 040	20 320
<b>DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT</b>	8	277	69
<b>SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE</b>	17	4 500	6 883
<b>FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS</b>			
Salaires et avantages du personnel		5 066	4 437
Honoraires		1 159	1 013
Technologie		978	893
Commissions		929	881
Frais d'occupation		403	406
Communications		417	329
Taxes d'affaires et impôts sur le capital		482	459
Autres		1 204	1 148
		10 638	9 566
<b>EXCÉDENTS D'EXPLOITATION</b>		2 625	3 802
Impôts sur les excédents	28	575	860
<b>EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES</b>		2 050	2 942
Ristournes aux membres		403	387
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	28	(106)	(103)
<b>EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES</b>		1 753 \$	2 658 \$
<b>dont :</b>			
Part revenant au Groupe		1 686 \$	2 515 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	14	67	143

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

# État combiné du résultat global

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
<b>Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres</b>	<b>1 753 \$</b>	<b>2 658 \$</b>
<b>Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)</b>		
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat</b>		
Réévaluation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies	691	1 381
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	6
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(1)	(1)
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	7	2
	<b>697</b>	<b>1 388</b>
<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat</b>		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Pertes nettes non réalisées	(1 672)	(454)
Reclassement des pertes nettes à l'état combiné du résultat	189	10
	<b>(1 483)</b>	<b>(444)</b>
Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		
Gains (pertes) nets non réalisés	(331)	422
Reclassement des gains nets à l'état combiné du résultat	(264)	(114)
	<b>(595)</b>	<b>308</b>
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Pertes nettes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(897)	(321)
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(2)	(61)
	<b>(899)</b>	<b>(382)</b>
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(5)	(1)
	<b>(2 982)</b>	<b>(519)</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)</b>	<b>(2 285)</b>	<b>869</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE</b>	<b>(532) \$</b>	<b>3 527 \$</b>
<b>dont :</b>		
Part revenant au Groupe	(556) \$	3 348 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	24	179

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

## Impôt sur les autres éléments du résultat global

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de l'exercice est présentée dans le tableau suivant :

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat</b>		
Réévaluation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies	249 \$	493 \$
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	3	1
	<b>252</b>	<b>494</b>
<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat</b>		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Pertes nettes non réalisées	(596)	(160)
Reclassement des pertes nettes à l'état combiné du résultat	67	5
	<b>(529)</b>	<b>(155)</b>
Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		
Gains (pertes) nets non réalisés	(83)	123
Reclassement des gains nets à l'état combiné du résultat	(69)	(27)
	<b>(152)</b>	<b>96</b>
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Pertes nettes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(324)	(114)
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(1)	(20)
	<b>(325)</b>	<b>(134)</b>
	<b>(1 006)</b>	<b>(193)</b>
<b>Total de la charge (recouvrement) d'impôt</b>	<b>(754) \$</b>	<b>301 \$</b>

# État combiné des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

	Capital social (note 23)	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 25)	Réserves			Total des réserves	Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (note 14)	Total des capitaux propres
				Réserve de stabilisation	Réserve pour ristournes éventuelles	Réserve générale et autres réserves				
(en millions de dollars canadiens)										
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020</b>	5 021 \$	1 874 \$	1 302 \$	795 \$	1 159 \$	19 362 \$	21 316 \$	29 513 \$	750 \$	30 263 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	—	2 515	—	—	—	—	—	2 515	143	2 658
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	1 370	(537)	—	—	—	—	833	36	869
Résultat global de l'exercice	—	3 885	(537)	—	—	—	—	3 348	179	3 527
Rachat de parts de capital social	(39)	—	—	—	—	—	—	(39)	—	(39)
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	8	8
Rémunération sur le capital social	—	(208)	—	—	—	—	—	(208)	—	(208)
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(25)	(25)
Virement entre les excédents à répartir et les réserves	—	(4 005)	—	—	53	3 952	4 005	—	—	—
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	4 982 \$	1 546 \$	765 \$	795 \$	1 212 \$	23 314 \$	25 321 \$	32 614 \$	912 \$	33 526 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	—	1 686	—	—	—	—	—	1 686	67	1 753
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	689	(2 931)	—	—	—	—	(2 242)	(43)	(2 285)
Résultat global de l'exercice	—	2 375	(2 931)	—	—	—	—	(556)	24	(532)
Rachat de parts de capital social	(196)	—	—	—	—	—	—	(196)	—	(196)
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	(9)	(9)
Rémunération sur le capital social	—	(262)	—	—	—	—	—	(262)	—	(262)
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(80)	(80)
Virement entre les excédents à répartir et les réserves	—	(2 578)	—	(452)	492	2 538	2 578	—	—	—
Transactions sur les capitaux propres <sup>(1)</sup>	—	7 347	—	—	—	(7 347)	(7 347)	—	—	—
Autres	—	1	—	—	—	—	—	1	—	1
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	4 786 \$	8 429 \$	(2 166) \$	343 \$	1 704 \$	18 505 \$	20 552 \$	31 601 \$	847 \$	32 448 \$

<sup>(1)</sup> L'augmentation des excédents non répartis de l'exercice résulte de transactions sur les capitaux entre des entités du Mouvement Desjardins. Les excédents non répartis provenant de ces transactions seront soumis aux projets de partages des excédents du prochain exercice financier. Ces transactions n'ont eu aucune incidence sur les capitaux propres du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2022.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

# Tableau combiné des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédents d'exploitation	2 625 \$	3 802 \$
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, des immobilisations corporelles et incorporelles, et des immeubles de placement	408	385
Amortissement des primes et des escomptes	334	447
Variation nette des passifs des contrats d'assurance	(3 408)	(65)
Dotation à la provision pour pertes de crédit	277	69
Pertes nettes réalisées sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	157	24
(Gains) pertes nets sur cession des immobilisations corporelles et incorporelles, et d'immeubles de placement	(2)	10
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(747)	404
Autres	(132)	(59)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	5 747	(4 812)
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	(5 005)	(2 361)
Prêts	(19 606)	(19 159)
Instruments financiers dérivés, montant net	1 591	953
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	111	1 070
Dépôts	21 481	13 119
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	(1 483)	1 989
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	(6 612)	12 025
Autres	634	925
Paielement de la contrepartie éventuelle	(87)	(105)
Impôts versés sur les excédents	(859)	(1 107)
Versements des ristournes aux membres	(386)	(333)
	(4 962)	7 221
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Émission d'obligations subordonnées	997	998
Remboursement d'obligations subordonnées	—	(500)
Ventes (achats) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	17	(13)
Remboursement d'obligations locatives	(61)	(92)
Rachat de parts de capital social	(196)	(39)
Rémunération sur le capital social	(208)	(208)
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	(9)	8
Dividendes versés	(80)	(25)
	460	129
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	(36 789)	(31 901)
Produits tirés de la vente de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	22 300	23 553
Produits tirés des échéances de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	12 294	5 799
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	(613)	(436)
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	21	30
Acquisitions de coentreprises et d'entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(126)	(193)
	(2 913)	(3 148)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(7 415)</b>	<b>4 202</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	16 328	12 126
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>8 913 \$</b>	<b>16 328 \$</b>
<b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Intérêts versés	2 658 \$	1 643 \$
Intérêts reçus	9 949	8 320
Dividendes reçus	253	234

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

### NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION

#### Nature des activités

Le Mouvement Desjardins regroupe les caisses Desjardins du Québec, la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Plusieurs filiales sont actives à l'échelle du Canada. Les divers secteurs d'activité dans lesquels évolue le Mouvement Desjardins sont décrits à la note 31 « Information sectorielle ». Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

#### États financiers combinés

En tant que groupe de services financiers intégré, le Mouvement Desjardins constitue une entité économique à part entière. Ces états financiers combinés ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière ainsi que les flux de trésorerie de cette entité économique. En effet, les caisses Desjardins exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, qui est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement Desjardins. La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins.

En vertu de la nature même des caisses Desjardins et de la Fédération en tant que coopératives de services financiers, ces états financiers combinés comportent des différences par rapport aux états financiers consolidés d'un groupe doté d'une structure organisationnelle traditionnelle. Ainsi, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins constituent un regroupement des comptes des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération, de la CDO et des entités contrôlées par ces dernières, soit les filiales de la Fédération et le FSD. Le capital social du Mouvement Desjardins représente la somme du capital social émis par les caisses Desjardins du Québec, la Fédération et la CDO.

#### Déclaration de conformité

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi), ces états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers combinés de l'exercice courant. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins.

Les états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ont été approuvés par le conseil d'administration du Mouvement Desjardins, qui est celui de la Fédération, le 22 février 2023.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation de ces états financiers combinés sont indiquées ci-dessous.

#### Jugements significatifs, estimations et hypothèses

La préparation des états financiers combinés conformément aux IFRS exige que la direction exerce des jugements et ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concernent la consolidation des entités structurées, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation d'actifs financiers, la dépréciation des instruments financiers, la dépréciation des actifs non financiers, les passifs des contrats d'assurance, les provisions, les impôts sur les excédents, les ristournes aux membres, les avantages du personnel de même que les immobilisations incorporelles. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses.

Le contexte économique continue d'entraîner des sources d'incertitudes ayant une incidence sur les jugements posés ainsi que sur les estimations et hypothèses importantes formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers combinés. Cela touche particulièrement la provision pour pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements sur les jugements importants posés pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### Périmètre du groupe

Les états financiers combinés du Mouvement Desjardins comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie des caisses Desjardins du Québec, de la CDO, de la Fédération et ses filiales, et du FSD. Les états financiers de l'ensemble des entités du Groupe sont préparés selon des méthodes comptables homogènes. Toutes les transactions et tous les soldes intragroupes sont éliminés.

La direction doit faire appel à des jugements afin de déterminer si les faits et circonstances découlant d'une relation avec une autre entité confèrent au Mouvement Desjardins un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur cette dernière. Des jugements importants doivent notamment être exercés dans le cas des entités structurées.

### Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une entité du Groupe. Une entité du Groupe contrôle une entité émettrice si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

### Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

### Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Mouvement Desjardins. Elles sont présentées séparément à l'état combiné du résultat, à l'état combiné du résultat global et dans les capitaux propres, au bilan combiné.

### Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité pour laquelle le Mouvement Desjardins exerce une influence notable sur les décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer sur elle un contrôle ou un contrôle conjoint. Les participations du Mouvement Desjardins dans des entreprises associées sont présentées au poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence » du bilan combiné et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations sont initialement comptabilisées au coût et ajustées par la suite pour prendre en compte les changements dans la quote-part du Mouvement Desjardins des capitaux propres des entreprises concernées, qui surviennent après l'acquisition.

### Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle le Mouvement Desjardins exerce un contrôle conjoint, soit un partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur cette entreprise, avec une ou plusieurs autres parties. Un contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes de l'entreprise requièrent le consentement unanime des parties qui en partagent le contrôle.

Les partenariats sont classés en deux types en fonction des droits et des obligations des parties à l'entreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à l'entreprise. Chacune des parties doit comptabiliser ses actifs, passifs, produits et charges, y compris sa quote-part des actifs détenus et des passifs assumés conjointement, et sa quote-part des produits générés et des charges engagées dans le cadre de l'entreprise commune;
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur l'actif net de l'entreprise. Ce type de partenariat est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations du Mouvement Desjardins dans des coentreprises sont présentées au poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence » du bilan combiné.

### Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers combinés sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle du Mouvement Desjardins. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### a) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle le Mouvement Desjardins devient une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date d'acquisition ou d'émission de l'instrument financier. Les actifs financiers acquis ou vendus qui doivent être réglés selon un délai normalisé sont comptabilisés selon la date de transaction.

#### Classement et évaluation

Les actifs financiers sont classés en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel ils sont détenus.

#### Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour que le critère lié aux caractéristiques des flux de trésorerie soit respecté aux fins du classement d'un actif financier, il faut que les flux de trésorerie liés à cet actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. L'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associés au principal restant dû sur une période donnée, mais peut également comprendre une contrepartie pour d'autres risques et frais liés à un contrat de prêt de base, par exemple le risque de liquidité ou les frais d'administration, de même qu'une certaine marge.

#### Modèles économiques

Les modèles économiques que suit le Mouvement Desjardins sont déterminés d'une manière qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Les modèles économiques représentent la manière dont le Mouvement Desjardins gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie. Ils reflètent donc si les flux de trésorerie découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. La détermination des modèles économiques nécessite l'exercice d'un jugement et s'appuie sur l'ensemble des éléments probants pertinents dont le Mouvement Desjardins dispose à la date de l'appréciation.

Les modèles économiques établis par le Mouvement Desjardins se définissent comme suit :

- détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels : L'objectif de détention des actifs financiers est la perception des flux de trésorerie contractuels;
- détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre : L'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs financiers;
- autres modèles économiques : L'objectif ne cadre avec aucun des modèles économiques susmentionnés.

Le classement et l'évaluation des actifs financiers se résument comme suit :

	Catégories	Classes	Comptabilisation	
			Initiale	Subséquente
<b>Actifs financiers</b>	À la juste valeur par le biais du résultat net (i)	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (iv)	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (v)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (vi)	Juste valeur	Juste valeur
	Coût amorti (vii)		Juste valeur	Coût amorti

(i) Les actifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ». Ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées au poste « Revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat;
- les revenus d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les dividendes provenant des valeurs mobilières de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres sont comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières », alors que pour les autres secteurs, ces revenus sont principalement comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(ii) Les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent :

- les instruments d'emprunt qui sont gérés à des fins de transaction ou sur la base de la juste valeur, ou qui ne répondent pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt;
- les instruments de capitaux propres;
- les instruments financiers dérivés.

La section n) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

Certains actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont désignés aux fins de l'application de l'approche par superposition. Pour plus de renseignements, se référer à la section « Application de l'approche par superposition aux actifs financiers des activités d'assurance » de la présente note.

(iii) Les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont des titres d'emprunt qui ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut utiliser cette désignation irrévocable si celle-ci élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation de l'actif financier.

Les actifs financiers du Mouvement Desjardins compris dans cette classe d'évaluation sont principalement composés de valeurs mobilières (instruments d'emprunt) qui sont appariées aux provisions techniques relatives à l'assurance de personnes et aux provisions pour sinistres relatives à l'assurance de dommages.

(iv) Les actifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ». Ainsi :

- les variations de la juste valeur des actifs financiers de cette catégorie, à l'exception de celles de la provision pour pertes de crédit attendues et des gains et pertes de change sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », sont enregistrées à l'état combiné du résultat global, à titre de gains ou pertes nets non réalisés. Pour les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les gains et pertes sont reclassés à l'état combiné du résultat lorsque l'actif est décomptabilisé, alors que pour les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les gains et pertes ne sont jamais reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et sont reclassés immédiatement dans les excédents non répartis;
- les primes et escomptes à l'achat des actifs financiers « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont amortis sur la durée du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres. Pour les autres secteurs, ils sont principalement comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

(v) Les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les instruments d'emprunt dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt.

(vi) Les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les instruments de capitaux propres qui ont fait l'objet d'un choix irrévocable, instrument par instrument. Les actifs financiers compris dans cette classe d'évaluation sont composés de placements dans des sociétés fermées qui sont conservés à long terme.

(vii) Les titres classés dans la catégorie « Coût amorti » sont des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt.

Les titres de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et évalués lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus comptabilisés sur les titres de la catégorie « Coût amorti » sont présentés au poste « Revenu d'intérêts – Prêts » de l'état combiné du résultat s'ils sont comptabilisés par le secteur Particuliers et Entreprises et sous la rubrique Autres. Pour les autres secteurs, ils sont principalement comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale, sauf dans les cas où le modèle économique en vertu duquel ils sont détenus est modifié.

### Application de l'approche par superposition aux actifs financiers des activités d'assurance

Le Mouvement Desjardins a choisi de désigner certains actifs financiers admissibles à l'application de l'approche par superposition afin de réduire la volatilité des résultats engendrée par l'entrée en vigueur de l'IFRS 9, *Instruments financiers* et de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* à des dates différentes. Pour être admissible, un actif financier doit répondre aux critères suivants :

- il est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'IFRS 9, mais n'aurait pas été évalué ainsi dans sa totalité selon l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*;
- il est détenu aux fins d'une activité liée à des contrats qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

L'approche par superposition consiste à reclasser, entre les excédents nets et les autres éléments du résultat global, pour les actifs financiers désignés, la différence entre le montant présenté dans l'état combiné du résultat selon l'IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté si le Mouvement Desjardins avait continué d'appliquer l'IAS 39. Ainsi, l'excédent net relatif aux actifs financiers désignés présenté dans l'état combiné du résultat correspond au montant qui aurait été présenté si le Mouvement Desjardins avait continué d'appliquer l'IAS 39.

Le reclassement en vertu de l'approche par superposition est présenté aux postes « Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat et « Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat global. L'approche par superposition peut être utilisée pour les exercices ouverts avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour déterminer le montant qui aurait été présenté dans l'état combiné du résultat s'il avait appliqué l'IAS 39, le Mouvement Desjardins prend en compte les méthodes comptables suivantes, ainsi que la comptabilité de couverture de juste valeur sur les devises étrangères des instruments de capitaux propres selon l'IAS 39 :

### Titres « Disponibles à la vente » selon l'IAS 39

Selon l'IAS 39, les titres « Disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les gains et pertes découlant de variations de la juste valeur, à l'exception des pertes de valeur et des gains et pertes de change, sont enregistrés à l'état combiné du résultat global jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé. Les primes et escomptes à l'achat des titres « Disponibles à la vente » ainsi que les coûts de transaction sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés à l'état combiné du résultat. Les gains et pertes de change des titres de cette catégorie sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, à l'exception des gains et pertes de change non réalisés sur les instruments financiers non monétaires, qui sont comptabilisés à l'état combiné du résultat global.

### Dépréciation des titres « Disponibles à la vente » selon l'IAS 39

Selon l'IAS 39, les titres « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur ainsi que la disparition d'un marché actif pour l'actif.

Les titres de créances sont évalués individuellement pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'un titre de créance augmente, et que cette augmentation peut être objectivement liée à un événement de crédit survenu après la comptabilisation de la dépréciation à l'état combiné du résultat, la perte de valeur est reprise par l'entremise de l'état combiné du résultat.

En ce qui concerne les titres de capitaux propres, lorsqu'il y a des indices de dépréciation, la perte cumulée est sortie des autres éléments du résultat global et comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les pertes de valeur sur des titres de capitaux propres ne sont pas reprises à l'état combiné du résultat. Les augmentations de la juste valeur après la constatation d'une perte de valeur sont plutôt enregistrées directement dans les autres éléments du résultat global. Toute perte de valeur sur les titres ayant subi une dépréciation antérieure est directement comptabilisée à l'état combiné du résultat.

Les passifs financiers sont classés en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention de la direction au moment de leur émission.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers se résument comme suit :

Catégories	Classes	Comptabilisation		
		Initiale	Subséquente	
Passifs financiers	À la juste valeur par le biais du résultat net (i)	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	Coût amorti (iv)		Juste valeur	Coût amorti

(i) Les passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ». Ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées principalement au poste « Revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat. Toutefois, pour les passifs financiers désignés à la juste valeur, la variation de la juste valeur imputable à la variation du risque de crédit propre au Mouvement Desjardins est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et reclassée immédiatement dans les excédents non répartis;
- les frais d'intérêts liés aux passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres. Les frais d'intérêts des autres secteurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, principalement au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

(ii) Les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont des titres détenus à des fins de transaction et comprennent des titres de dette émis avec l'intention de les racheter à brève échéance ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme tels que les « Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ». Les instruments financiers dérivés sont également classés comme étant détenus à des fins de transaction.

La section n) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » de la présente note précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(iii) Les passifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument, et sont essentiellement des titres d'emprunt. La direction peut utiliser cette désignation irrévocable si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation du passif financier ou si la gestion d'un groupe de passifs financiers et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur, ou lorsque les passifs sont des instruments financiers hybrides comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

Les passifs financiers compris dans cette classe d'évaluation sont composés de dépôts comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

(iv) Les passifs financiers qui n'entrent pas dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont classés dans la catégorie « Coût amorti ».

Les passifs financiers de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et mesurés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts des titres de la catégorie « Coût amorti » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres. Les frais d'intérêts des autres secteurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, principalement au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

### Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

#### Prêts

La juste valeur des prêts productifs est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs, ajustés pour tenir compte des pertes de crédit sur le portefeuille de prêts. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable.

#### Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur de certains passifs présentés au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » repose sur les cours de marché pour des instruments similaires ou sur l'actualisation des flux de trésorerie prévus. En ce qui a trait aux passifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net », la juste valeur tient compte des modèles d'évaluation des options et les techniques d'évaluation sont similaires à celles des instruments financiers dérivés.

#### Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les cours du marché.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. Cette juste valeur est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement Desjardins.

### Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme ou de leurs caractéristiques. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

### **Coûts de transaction**

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés, puis amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toutefois, pour les instruments financiers classés ou désignés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net », ces coûts sont passés en charge dès qu'ils sont engagés.

### **Compensation des actifs et des passifs financiers**

Les actifs et passifs financiers sont présentés au net lorsqu'ils font l'objet d'un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, et que le Mouvement Desjardins a l'intention de procéder à un règlement d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

### **Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers**

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque le Mouvement Desjardins ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, il décomptabilise l'actif financier dont il ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. S'il conserve le contrôle de l'actif financier, le Mouvement Desjardins maintient ce dernier au bilan combiné dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation qui lui est liée est éteinte, annulée ou expirée. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé à l'état combiné du résultat.

### **b) Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières**

Le poste « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières » comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières, y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et d'autres effets, ainsi que certains titres à revenu fixe. Ces instruments financiers viennent à échéance à court terme, sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### c) Valeurs mobilières

Le classement et l'évaluation des valeurs mobilières sont établis selon les critères énoncés à la section a) « Actifs et passifs financiers » ci-dessus.

#### Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées

Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées au bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

Les conventions de revente sont traitées comme des transactions de prêts garantis. Un actif correspondant à la contrepartie versée en échange des valeurs mobilières acquises, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente » du bilan combiné.

Dans le cadre des emprunts de valeurs mobilières, le Mouvement Desjardins donne des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si la garantie est donnée sous forme de trésorerie, un actif correspondant au montant qui sera reçu lors de la remise des titres empruntés est comptabilisé au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente » du bilan combiné. Si elle est donnée sous forme de valeurs mobilières, les titres affectés en garantie ne sont pas décomptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

#### Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées

Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées ne sont pas décomptabilisées du bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Les conventions de rachat sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis. Un passif correspondant à la contrepartie reçue en échange des valeurs mobilières vendues, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » du bilan combiné.

Dans le cadre des prêts de valeurs mobilières, le Mouvement Desjardins reçoit des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si la garantie est reçue sous forme de trésorerie, un passif correspondant à l'obligation de remettre cette dernière est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » du bilan combiné. Si elle est reçue sous forme de valeurs mobilières, les titres reçus en garantie ne sont pas comptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

#### Valeurs mobilières vendues à découvert

Les valeurs mobilières vendues à découvert dans le cadre des activités de transaction, qui représentent l'obligation pour le Mouvement Desjardins de livrer des valeurs mobilières qu'il ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisées à titre de passifs et inscrites à leur juste valeur. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sur ces valeurs mobilières sont comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

### d) Prêts

Les prêts sont inscrits au « Coût amorti », déduction faite de la provision pour pertes de crédit, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues et les frais directs relatifs au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont traités comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur les prêts. Ils sont reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et l'amortissement est comptabilisé à titre de revenus d'intérêts sur la durée du prêt. Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire d'après une évaluation de la solvabilité de l'emprunteur. Une telle garantie prend habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières (des titres de gouvernements, des titres de participation, etc.) ou de la trésorerie.

Les prêts restructurés sont des prêts dont le Mouvement Desjardins a renégocié les modalités initiales en accordant des allègements à l'emprunteur dans un contexte de difficultés financières ou pour contrer son inhabileté à respecter ses obligations initiales. Une fois que les modalités du prêt ont été renégociées, et que l'emprunteur les a acceptées, le prêt est considéré comme étant restructuré.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt n'a pas d'incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt renégocié n'est pas décomptabilisé. À la date de la restructuration, le montant du prêt est ramené à celui des flux de trésorerie estimatifs nets à recevoir aux termes des modalités allégées, actualisés au taux d'intérêt effectif (avant la restructuration), ce qui peut engendrer un gain ou une perte sur modification.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt a une incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt initial doit être décomptabilisé, ce qui peut engendrer un gain ou une perte sur décomptabilisation. De plus, un nouveau prêt doit être comptabilisé en fonction des nouvelles modalités contractuelles.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt n'entraîne pas sa décomptabilisation, la date de sa comptabilisation initiale demeure inchangée aux fins de l'application du modèle de dépréciation. Le risque de défaillance selon les modalités contractuelles modifiées est alors comparé au risque de défaillance selon les modalités initiales afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la modification des modalités d'un prêt entraîne sa décomptabilisation et la comptabilisation d'un nouveau prêt, la date de la modification doit devenir la date de la comptabilisation initiale du nouveau prêt aux fins de l'application du modèle de dépréciation. Un nouveau prêt est normalement considéré à l'étape 1 du modèle de dépréciation, mais il peut devoir être considéré comme déprécié dès l'origine.

### e) Dépréciation d'instruments financiers

Lors de chaque date de clôture, le Mouvement Desjardins comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés « Coût amorti » ou « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant le risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, et en analysant les indications de dépréciation.

#### Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, le Mouvement Desjardins compare la probabilité de défaut (PD) de l'instrument financier à la date de clôture avec sa PD à la date de la comptabilisation initiale. De plus, il prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit varient en fonction des regroupements d'instruments financiers présentant des caractéristiques de risques de crédit communes et sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD. Ils incluent également des seuils absolus de PD et certains autres critères. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Pour les valeurs mobilières au « Coût amorti » ou « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », le Mouvement Desjardins a choisi d'utiliser l'exemption pour le risque de crédit faible. Ainsi, si le risque de crédit est équivalent à celui de « catégorie d'investissement » à la date de clôture, la valeur mobilière est réputée de ne pas avoir eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

#### Définition de défaut et d'actif financier déprécié

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

#### Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus, ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que le Mouvement Desjardins s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. La PCD de certains prêts et éléments hors bilan est notamment estimée à 0 % en raison de la nature du rehaussement de crédit obtenu. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Pour établir les paramètres de risque de crédit, les instruments financiers sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit communes. Les principales variables de regroupement pour les paramètres applicables sont présentées dans le tableau suivant :

PD	PCD	ECD <sup>(1)</sup>
<i>Prêts, engagements de prêts et garanties financières :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Type de clientèle</li> <li>Niveau de risque</li> <li>Type d'instrument</li> <li>Secteur d'activité</li> </ul>	<i>Prêts, engagements de prêts et garanties financières :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Type de clientèle</li> <li>Type de sûreté</li> <li>Type de garant</li> <li>Niveau de risque</li> <li>Type d'instrument</li> <li>Secteur d'activité</li> </ul>	<i>Prêts :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Type de clientèle</li> <li>Type de produit</li> </ul> <i>Engagements de prêts et garanties financières :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Type de clientèle</li> <li>Niveau de risque</li> <li>Taux d'utilisation</li> <li>Montant autorisé</li> <li>Type de produit</li> </ul>

<sup>(1)</sup> Pour déterminer l'ECD, un facteur de conversion en équivalent de crédit est appliqué.

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, le Mouvement Desjardins utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios (de base, optimiste et pessimiste) pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Il peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit. L'intégration de l'information prospective repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit et aux projections économiques. Elle nécessite donc l'exercice d'un niveau élevé de jugement.

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir. Il peut arriver qu'aucune provision ne soit comptabilisée si le scénario de réalisation des sûretés est probable à 100 % et que la valeur de réalisation estimative des sûretés est supérieure à la valeur comptable brute du prêt.

### Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit, y compris les options de prolongation dont l'exercice dépend uniquement de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les facilités de crédit renouvelables, composées des marges de crédit aux particuliers et aux entreprises, et des prêts sur cartes de crédit. Leur durée de vie est estimée et correspond à la période pendant laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit.

### Comptabilisation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts est enregistrée aux postes « Provision pour pertes de crédit » du bilan combiné et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de prêts et les garanties financières est enregistrée aux postes « Autres passifs – Autres » du bilan combiné et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est enregistrée en réduction du poste « Valeurs mobilières – Titres au coût amorti » du bilan combiné et au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat. La provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » est comptabilisée aux postes « Pertes nettes non réalisées sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » de l'état combiné du résultat global et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

### Biens saisis

Les biens saisis en règlement de prêts dépréciés sont comptabilisés à la date de la saisie, à leur juste valeur diminuée des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur inscrite des actifs saisis est comptabilisé au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit ».

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Radiation des prêts

Un prêt est radié, en totalité ou en partie, lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement à son égard, soit lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et que, selon l'évaluation de l'ensemble du dossier, il n'existe aucun autre moyen de le récupérer. Pour les prêts garantis, la radiation survient généralement après la réalisation de la garantie. Les prêts pour lesquels une proposition du consommateur ou une procédure de faillite est en cours, mais pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas d'attente raisonnable de recouvrement, sont radiés, mais peuvent continuer de faire l'objet de mesures de recouvrement par un syndic en insolvabilité. Les soldes des prêts sur cartes de crédit sont radiés en totalité lorsqu'aucun paiement n'a été reçu à l'issue d'une période de 180 jours. Ces derniers peuvent cependant encore faire l'objet de mesures d'exécution pour une certaine période suite à leur sortie du bilan. Lorsqu'un prêt a été entièrement radié, les paiements subséquents, le cas échéant, sont portés au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

### f) Contrats de location

Le Mouvement Desjardins analyse les contrats nouvellement contractés ou modifiés afin d'apprécier s'ils constituent ou s'ils contiennent un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. La comptabilisation des contrats de location diffère selon que le Mouvement Desjardins agit à titre de preneur ou de bailleur.

#### Preneur

Le Mouvement Desjardins loue principalement des locaux qui sont utilisés dans le cours normal de ses activités. Un actif au titre du droit d'utilisation ainsi qu'une obligation locative sont comptabilisés au bilan combiné à la date de début du contrat de location sauf pour les contrats de courte durée et de faible valeur. Ainsi, les paiements de loyers associés à ces contrats sont comptabilisés à titre de charge locative à l'état combiné du résultat en fonction des modalités du contrat. De plus, le Mouvement Desjardins utilise la mesure de simplification qui permet de ne pas séparer les composantes locatives et les composantes non locatives d'un contrat.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués au coût, lesquels comprennent le montant initial de l'obligation locative, plus les paiements de loyers payés d'avance, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ultérieurement diminués de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur le cas échéant. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis linéairement sur la période la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien sous-jacent. La durée du contrat de location correspond à la période non résiliable et comprend toute option de renouvellement que le Mouvement Desjardins a la certitude raisonnable d'exercer ou toute option de résiliation que le Mouvement Desjardins a la certitude raisonnable de ne pas exercer. L'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation locative.

Les « Actifs au titre de droits d'utilisation » sont présentés au bilan combiné, et l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation sont comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Frais d'occupation » de l'état combiné du résultat.

L'obligation locative est initialement comptabilisée à la valeur actualisée des paiements de loyers du bien loué pour la durée du contrat de location qui n'ont pas encore été versés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux d'emprunt marginal du preneur. En règle générale, le Mouvement Desjardins utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. Les paiements pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, les paiements de loyers variables qui varient en fonction d'indices ou de taux, selon les indices ou taux en vigueur au début du contrat, un montant estimatif pour toute valeur résiduelle garantie ainsi que les montants que le Mouvement Desjardins est raisonnablement assuré de verser pour un prix d'exercice d'option d'achat ou pour une pénalité en cas de résiliation.

L'obligation locative est ultérieurement ajustée pour refléter les intérêts sur l'obligation locative et les paiements de loyers effectués. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs principalement en raison d'une variation d'indice ou de taux, ou un changement dans les sommes que le Mouvement Desjardins s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle, lorsque des modifications sont apportées au contrat de location, ou encore lorsque le Mouvement Desjardins modifie son évaluation quant à l'exercice éventuel d'une option d'achat, de renouvellement ou de résiliation.

Les « Obligations locatives » sont présentées au bilan combiné, et les frais d'intérêts sur les obligations locatives sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat.

#### Bailleur

Les contrats de location pour lesquels le Mouvement Desjardins est bailleur sont des contrats relatifs à des locaux. Le Mouvement Desjardins classe les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que bailleur comme des contrats de location-financement ou des contrats de location simple. Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent et en tant que contrat de location simple si ce n'est pas le cas. Le Mouvement Desjardins fait partie principalement de contrats de location simple.

Lorsque le Mouvement Desjardins agit à titre de bailleur, les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location au poste « Revenus (pertes) nets de placement », et l'actif loué demeure comptabilisé au bilan combiné. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur la période de location de la même façon que les revenus locatifs. Les loyers conditionnels sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### g) Immobilisations corporelles et immeubles de placement

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les bâtiments, le matériel informatique, le mobilier, l'agencement et autres ainsi que les améliorations locatives. Elles sont comptabilisées au coût, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, et sont amorties en fonction de la durée d'utilité attendue du bien selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations est généralement égale à la période d'utilité prévue du bien.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations corporelles sont comptabilisées au poste « Frais autres que d'intérêts – Frais d'occupation » de l'état combiné du résultat.

#### Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des immeubles ou des terrains détenus en vue de générer des revenus de location ou de bénéficier de l'appréciation de leur valeur.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, diminué de l'amortissement cumulé, et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée d'utilité. Des transferts vers ou depuis la catégorie « Immeubles de placement » sont effectués dans les seuls cas de changements d'utilisation. Lors d'un transfert d'immobilisations corporelles de la catégorie « Immeubles de placement » vers la catégorie « Bâtiments », le coût ne change pas et demeure à la valeur comptable. Si un bâtiment détenu et occupé par le Mouvement Desjardins devient un immeuble de placement, il est comptabilisé selon les méthodes comptables applicables à de tels immeubles.

Les dotations aux amortissements des immeubles de placement sont comptabilisées au poste « Revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

#### Amortissement

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont amortis en fonction des durées d'amortissement suivantes :

	Durées d'amortissement
Terrains	Non amortissables
Bâtiments et immeubles de placement	5 à 80 ans
Matériel informatique	3 à 10 ans
Mobilier, agencement et autres	1 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée prévue du bail

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments significatifs dont les durées d'utilité sont différentes, ou qui procurent des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et amorti selon la durée d'amortissement qui lui est propre.

#### Décomptabilisation

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur cession, ou lorsque leur utilisation cesse de manière permanente, et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu. Les profits ou pertes résultant de la sortie ou de la vente d'immeubles sont comptabilisés à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés, aux postes « Frais autres que d'intérêts – Frais d'occupation » pour les immobilisations corporelles, et « Revenus (pertes) nets de placement » pour les immeubles de placement.

### h) Goodwill et immobilisations incorporelles

#### Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables lors d'un regroupement d'entreprises comptabilisé selon la méthode de l'acquisition.

À la date d'acquisition, le goodwill est affecté à une ou à plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT ou groupe d'UGT) susceptibles de retirer des avantages du regroupement. Un groupe d'UGT ne doit pas être plus grand qu'un secteur d'activité. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Après l'évaluation initiale, le goodwill est évalué au coût, déduction faite de toute perte de valeur.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent celles qui sont acquises et générées en interne, et elles sont comptabilisées initialement à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à sa juste valeur à la date de l'acquisition. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. Les dépenses relatives aux immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des coûts de développement, sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont engagées.

Le Mouvement Desjardins évalue si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent principalement des logiciels et des relations clients, et sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, qui n'excède pas 40 ans.

Les profits ou pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle correspondent à la différence entre les revenus nets de sortie et la valeur nette comptable de l'actif. Ils sont comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres » de l'état combiné du résultat lors de la décomptabilisation de l'actif.

#### i) Dépréciation des actifs non financiers

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

Le cas échéant, la perte de valeur comptabilisée à l'état combiné du résultat correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sur un actif peuvent être reprises subséquemment et sont comptabilisées à l'état combiné du résultat de la période où elles sont constatées.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers, et par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

### Goodwill

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur.

Le test de dépréciation du goodwill est établi sur la base de la valeur recouvrable de chaque UGT (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour établir le montant recouvrable de chaque UGT.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état combiné du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT), au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. L'affectation d'une perte de valeur aux actifs d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) ne doit toutefois pas avoir pour conséquence de rendre leur valeur comptable inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro.

Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

#### j) Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations représentent une forme d'instrument d'emprunt à court terme négociable qu'émettent nos clients et que nous garantissons en contrepartie de commissions. La responsabilité éventuelle du Mouvement Desjardins aux termes des acceptations est comptabilisée dans les autres passifs, au poste « Acceptations ». Le Mouvement Desjardins bénéficie d'un droit équivalent envers ses clients dans le cas d'un appel de fonds relatif à ces engagements, lequel est comptabilisé dans les autres actifs, au poste « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations ». Les commissions sont comptabilisées au poste « Autres revenus – Autres ».

#### k) Passifs des contrats d'assurance

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'une police si un événement futur incertain spécifié au contrat l'affecte de façon défavorable. Les contrats émis par ces filiales qui transfèrent un risque d'assurance significatif sont classés à titre de contrats d'assurance conformément à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Une fois qu'un contrat a été classé à titre de contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance même si le risque d'assurance qu'il comporte diminue considérablement pendant sa durée de vie.

Les passifs des contrats d'assurance comprennent les passifs des contrats de la filiale d'assurance de personnes et des filiales d'assurance de dommages. Ils sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée ou annulée, ou qu'elle a expiré.

### Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de contrat.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront à la filiale d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de la filiale d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Ces provisions techniques sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan combiné des éléments d'actifs qui les soutiennent.

En vertu de la MCAB, le calcul des provisions techniques de la filiale d'assurance de personnes est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie tirée des hypothèses courantes les plus probables pour chaque composante de ces flux et chaque éventualité importante. Chaque hypothèse non économique est rajustée afin qu'elle tienne compte d'une marge pour écarts défavorables. En ce qui concerne le rendement des placements, la provision pour écarts défavorables est déterminée à l'aide de scénarios de taux de rendement qui tiennent compte de l'incertitude liée aux prévisions relatives aux taux d'intérêt sur le réinvestissement des flux de trésorerie futurs concernant la non-coordination des flux de trésorerie. Ces scénarios sont établis au moyen d'un modèle déterministe qui comprend les tests prescrits par les normes actuarielles du Canada. Pour ce qui est des garanties minimales relatives aux produits de fonds distincts, la provision pour écarts défavorables est déterminée au moyen d'une modélisation stochastique.

### Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux de rendement des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

### Éléments de participation discrétionnaire

Certains contrats d'assurance de la filiale d'assurance de personnes comportent un élément de participation discrétionnaire qui permet aux titulaires de participer à la rentabilité associée à leur contrat. Ces derniers procurent le droit contractuel de recevoir des prestations complémentaires en tant que supplément aux prestations garanties. La filiale d'assurance de personnes a choisi de ne pas comptabiliser distinctement la portion participative de ces contrats.

### Réassurance

Afin de limiter leurs pertes, les filiales d'assurance ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités. De plus, elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Les revenus de primes des contrats d'assurance et les charges relatives aux sinistres, aux prestations et aux variations des passifs des contrats d'assurance liés aux contrats faisant l'objet d'ententes de réassurance sont présentés nets des montants cédés aux réassureurs à l'état combiné du résultat.

La part des réassureurs dans le passif des contrats d'assurance est présentée au poste « Actifs de réassurance » du bilan combiné au même moment et selon des bases conformes à celles qui sont employées pour établir l'élément de passif correspondant. Ces actifs sont composés de la part des réassureurs dans les provisions techniques et les provisions pour prestations, participations et ristournes en ce qui a trait aux activités d'assurance de personnes, et de la part des réassureurs dans les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement en ce qui concerne les activités d'assurance de dommages.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### l) Fonds distincts

Certains contrats d'assurance permettent à leur titulaire d'effectuer des placements dans des fonds distincts détenus par la filiale d'assurance de personnes à leur intention. Les titulaires de ces contrats assument les risques et bénéficient des avantages découlant de la propriété de ces placements, même s'ils sont détenus par cette filiale. En conséquence, l'actif net et le passif net des fonds distincts sont présentés sur une ligne particulière du bilan combiné. Les placements des fonds distincts sont évalués et comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture, qui est établie selon les méthodes énoncées à la section a) « Actifs et passifs financiers ». De plus, si un fonds distinct exerce un contrôle sur un fonds commun de placement dans lequel des sommes ont été investies, ce dernier est consolidé dans l'actif net des fonds distincts. Un passif correspondant aux droits des titulaires de contrat dans l'actif net des fonds distincts est également comptabilisé distinctement.

### m) Provisions et passifs éventuels

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler les obligations à la date de clôture compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. La direction doit exercer un jugement important afin de déterminer si une obligation actuelle existe et d'estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. Le Mouvement Desjardins revoit régulièrement l'évaluation des provisions et procède sur une base trimestrielle aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Les dotations aux provisions et les reprises de celles-ci sont comptabilisées en résultat aux postes correspondant à la nature des dépenses couvertes.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Mouvement Desjardins, ou encore une obligation résultant d'un événement passé pour laquelle une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques n'est pas probable ou ne peut être estimée de manière fiable.

### n) Instruments financiers dérivés et activités de couverture

#### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec la contrepartie et comprend les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les swaps sur rendement total, les contrats de garantie de taux d'intérêt ainsi que les options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme normalisés. Les types de contrats utilisés sont définis à la note 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

Les instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés devant être inscrits distinctement, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan combiné. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés devant être inscrits distinctement sont comptabilisées au poste « Revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

#### Instruments financiers hybrides

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9, l'intégralité du contrat hybride est classée et comptabilisée selon les caractéristiques du contrat hybride.

Un dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte et inscrit distinctement à titre de dérivé lorsque le contrat hôte n'est pas un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9 et que les conditions suivantes sont respectées : a) les caractéristiques économiques et les risques que présente le dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte; b) un instrument autonome qui comporterait les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé; c) le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur avec les variations comptabilisées aux résultats combinés.

#### Objectifs de détention des dérivés

Le Mouvement Desjardins utilise les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de gestion de l'actif et du passif.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont utilisés afin de répondre à la demande de membres et clients, et pour permettre au Mouvement Desjardins de générer des revenus sur ses propres activités de transaction. Ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur au bilan combiné, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées au poste « Revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion de l'actif et du passif visent à gérer les risques actuels ou prévus liés au risque de marché. Ils permettent au Mouvement Desjardins de transférer, de modifier ou de réduire des risques liés aux taux d'intérêt et à la devise auxquels sont exposés les actifs et passifs figurant au bilan combiné ainsi que les engagements fermes et les opérations prévues.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Activités de couverture

Le Mouvement Desjardins a choisi de continuer d'appliquer les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture (incluant les dispositions reliées à la réforme des taux d'intérêt de référence) plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9.

Le Mouvement Desjardins désigne principalement ses instruments financiers dérivés comme étant dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion de l'actif et du passif, il faut déterminer si la comptabilité de couverture est appropriée à chacun d'eux. Pour être admissible à cette comptabilité, une relation de couverture doit être désignée et documentée dès le moment de sa mise en place. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion du risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture de même que la mesure de l'efficacité de cette couverture. Ainsi, chaque relation de couverture doit être soumise régulièrement et individuellement à un test d'efficacité afin que l'on puisse déterminer avec une assurance raisonnable si elle est efficace et continuera de l'être. L'instrument financier dérivé doit s'avérer hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de l'élément couvert attribuables au risque faisant l'objet de la couverture.

Le Mouvement Desjardins peut également utiliser des instruments financiers dérivés à titre de couverture économique de certaines opérations dans des situations où celles-ci ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou qu'il fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

La désignation d'un instrument financier dérivé à titre d'instrument de couverture prend fin dans les cas suivants : l'élément couvert est vendu ou vient à échéance; l'instrument financier dérivé fait l'objet d'un rachat ou vient à échéance; la couverture n'est plus efficace; ou le Mouvement Desjardins met fin à la désignation de couverture ou s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

#### Couverture de juste valeur

Pour une opération de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture est comptabilisée au poste « Revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat, tout comme les changements de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuables au risque couvert. Le montant du gain ou de la perte attribuable au risque couvert est appliqué à la valeur comptable de l'élément couvert. Lorsque les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture et de l'élément couvert ne se compensent pas entièrement, le montant en résultant, qui représente la portion inefficace de la relation, est comptabilisé au poste « Revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Lors de la cessation d'une relation de couverture de juste valeur, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter la juste valeur de l'effet du risque désigné. Les ajustements de l'élément couvert comptabilisés antérieurement sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée restante de l'élément couvert. Toutefois, si l'élément couvert n'existe plus, les ajustements au titre de l'effet du risque désigné sont immédiatement comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

#### Couverture de flux de trésorerie

Pour une opération de couverture de flux de trésorerie, les gains et pertes découlant de la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument financier dérivé sont présentés au poste « Pertes nettes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie » des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé à l'état combiné du résultat. Cette variation est alors comptabilisée à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent. La partie inefficace des opérations de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée immédiatement au poste « Revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Lorsqu'une relation de couverture de flux de trésorerie ne répond plus aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, le Mouvement Desjardins cesse de l'appliquer de façon prospective. Les gains ou pertes comptabilisés au cumul des autres éléments du résultat global sont amortis dans les comptes de résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée résiduelle prévue de la relation de couverture ayant cessé. Si un élément couvert désigné est vendu ou vient à échéance avant que l'instrument financier dérivé connexe prenne fin, la totalité des gains ou des pertes est constatée immédiatement dans les comptes de résultat, au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

### Réforme des taux d'intérêt de référence (RTIR)

Le Mouvement Desjardins applique les mesures d'allègements qui permettent de maintenir la comptabilité de couverture pendant la période d'incertitude avant le remplacement des taux d'intérêt de référence actuels par un taux alternatif. L'application de ces mesures d'allègements se résume par la présomption que les taux d'intérêt de référence actuels désignés dans des relations de couverture demeurent inchangés et l'utilisation de l'exception à l'exigence de mettre fin à la comptabilité de couverture si une relation de couverture ne satisfait pas aux barèmes établis pour déterminer l'efficacité des relations de couverture. L'application de ces allègements prendra fin dès que se présentera l'une ou l'autre des situations suivantes : l'incertitude rattachée à la réforme des taux d'intérêt de référence sera levée ou la relation de couverture prendra fin.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### o) Garanties financières

Une garantie financière est un contrat qui pourrait éventuellement obliger le Mouvement Desjardins à effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le bénéficiaire de la garantie d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'une tierce partie spécifiée qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un titre d'emprunt.

Les garanties financières sont initialement comptabilisées dans les états financiers combinés à titre de passifs correspondant à la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Après la comptabilisation initiale, sauf dans le cas où elle doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net, la garantie est mesurée selon le plus élevé des montants suivants :

- i) le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, des amortissements cumulés comptabilisés à l'état combiné du résultat;
- ii) le montant de la provision pour pertes de crédit.

Si une garantie financière satisfait à la définition de dérivé, elle est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net lors de chaque date de clôture et présentée comme un instrument financier dérivé. Les garanties présentées comme des instruments financiers dérivés sont un type de dérivé de crédit négocié hors bourse qui permet de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

La valeur comptable des garanties ne reflète pas le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties. Le Mouvement Desjardins considère la différence entre ces deux montants comme des instruments de crédit hors bilan.

### p) Réserves

Les réserves figurant dans les capitaux propres proviennent principalement des caisses. Elles sont basées sur le solde des réserves au 31 décembre de l'exercice précédent et sur les projets de partage des excédents de cet exercice, qui doivent être approuvés par l'assemblée générale des membres de chacune des caisses au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice.

La réserve de stabilisation d'une caisse et celle de la Fédération se composent des sommes affectées par la caisse ou la Fédération, selon le cas, à même les excédents d'une année. Les montants affectés à la réserve de stabilisation d'une caisse servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts permanentes qu'elle a émises. Les montants affectés à la réserve de stabilisation de la Fédération servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts de capital F qu'elle a émises.

La réserve pour ristournes éventuelles est constituée des sommes affectées par les caisses. Les montants affectés à cette réserve servent au paiement de la ristourne aux membres ainsi qu'à l'affectation des sommes au fonds d'aide au développement du milieu.

La réserve générale représente principalement les sommes affectées par les caisses, la Fédération et le FSD. Cette réserve ne peut servir qu'à combler un déficit et, si les excédents et la réserve de stabilisation sont insuffisants, à payer l'intérêt sur les parts permanentes, les parts de ristournes et les parts de capital.

Les autres réserves sont constituées principalement de sommes affectées par les caisses qui pourront être prises en compte dans le calcul du projet de partage seulement au moment de la réalisation par les caisses des éléments affectés antérieurement à ces réserves.

### q) Comptabilisation des revenus

En plus des éléments mentionnés dans la section a) « Actifs et passifs financiers », les critères de comptabilisation spécifiques suivants doivent également être satisfaits avant que les revenus soient comptabilisés.

#### Critères de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés lorsque le Mouvement Desjardins a transféré le contrôle d'un bien ou d'un service (obligation de prestation remplie). La direction doit faire appel à son jugement pour déterminer le moment où les obligations de prestations sont remplies et établir le prix de transaction et les montants affectés à ces obligations.

#### Revenu net d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts proviennent principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres. Ils sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les instruments financiers évalués au « Coût amorti », les actifs financiers portant intérêt « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et les instruments financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net ».

La méthode du taux d'intérêt effectif sert au calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier ainsi qu'à l'imputation des revenus ou des frais d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue d'un instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier ou le coût amorti d'un passif financier.

Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, le Mouvement Desjardins estime les flux de trésorerie compte tenu de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier, mais ne tient pas compte des pertes de crédit futures. Le calcul prend en compte les coûts et revenus de transaction entre les parties au contrat ainsi que les primes ou escomptes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat tels que les frais de dossier ou les commissions d'apporteurs d'affaires sont assimilés à des compléments d'intérêts.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Pour les actifs financiers qui ne sont pas considérés comme dépréciés (étapes 1 et 2), les revenus d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'instrument financier. Pour les actifs financiers dépréciés (étape 3), ces revenus sont plutôt calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif, qui représente la valeur comptable brute diminuée de la provision pour pertes de crédit attendues.

### Primes

Les primes brutes liées aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes sont comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles deviennent exigibles. Dès qu'elles sont constatées, une provision actuarielle est établie et comptabilisée au poste « Passifs des contrats d'assurance ». Les primes sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » de l'état combiné du résultat.

Les primes brutes relatives aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont comptabilisées à titre de revenus proportionnellement à la durée des contrats. Elles sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » de l'état combiné du résultat. La portion des primes restant à courir à la date de clôture est présentée au poste « Passifs des contrats d'assurance » du bilan combiné.

### Frais de service, de commissions, de courtage et autres

Le Mouvement Desjardins perçoit des revenus tirés de frais de service, de commissions et de courtage relatifs à une vaste gamme de services et de produits qu'il offre à ses membres et clients.

Les frais de service, de commissions, de courtage et de fonds de placement sont comptabilisés une fois que le service a été exécuté ou que le produit a été livré. Ces revenus sont comptabilisés aux postes « Frais de service sur les dépôts et les paiements » et « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat.

Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées à titre de revenus à la signature de l'entente de syndication, à moins que le rendement du prêt conservé par le Mouvement Desjardins ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée de la commission est reportée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces revenus sont comptabilisés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les commissions et frais provenant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers telle que l'agencement de l'acquisition d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou l'achat ou la vente d'entreprises sont reconnus à l'issue de la transaction sous-jacente. Les revenus de ces commissions sont comptabilisés au poste « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat. Les revenus de commissions sur prêts et cartes de crédit sont enregistrés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion de portefeuilles et liés à d'autres services sont comptabilisés sur la base des contrats de services applicables au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Les revenus provenant de la gestion de portefeuilles sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion d'actifs liés aux fonds d'investissement sont comptabilisés au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Le même principe est appliqué à la gestion de patrimoine, à la planification financière et aux services de garde qui sont exécutés en continu pendant une longue période. Les revenus provenant de la gestion d'actifs sont enregistrés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit du Mouvement Desjardins d'en recevoir le paiement est établi.

### r) Biens sous gestion et sous administration

Les biens sous gestion et sous administration sont détenus par les clients à leur propre bénéfice. Ces actifs ne figurent donc pas au bilan combiné du Mouvement Desjardins. Les revenus provenant de ces services de gestion sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat lorsque le service a été exécuté.

### s) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments d'actif et de passif non monétaires évalués au coût historique sont convertis au cours de change applicable à la date de la transaction, tandis que ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette valeur a été déterminée. Les revenus et frais sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant de ces conversions sont comptabilisés au poste « Revenus de change » de l'état combiné du résultat. Toutefois, les éléments suivants sont présentés dans les autres éléments de l'état combiné du résultat global :

- les gains et pertes de conversion sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global »;
- les gains et pertes sur des dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### t) Impôts sur les excédents

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné du résultat et l'impôt exigible et différé des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales, ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

#### Impôt exigible

Les actifs et passifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents sont évalués sur la base du montant que le Mouvement Desjardins s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou à payer à celles-ci. Les règles fiscales et taux d'impôt appliqués pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

#### Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs, et leur valeur comptable au bilan combiné.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sauf :

- i) lorsque le passif d'impôt différé résulte de la reconnaissance initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, lorsqu'elle survient, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable, ni la perte fiscale;
- ii) pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales lorsque la date à laquelle la différence s'inversera peut être contrôlée, et qu'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles ainsi que tous les reports prospectifs de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que sera disponible un bénéfice imposable auquel ces différences, reports et crédits d'impôt pourront être imputés, sauf :

- i) quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporaire déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable, ni la perte fiscale;
- ii) pour les différences temporaires déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises. Des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence s'inversera dans un avenir prévisible, et qu'il existera un bénéfice imposable auquel cette différence pourra être imputée.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue lors de chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il ne paraît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de la totalité ou d'une partie d'un actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont réappréciés lors de chaque date de clôture et reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue pendant l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des règles fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que cet impôt différé concerne la même entité imposable et la même autorité fiscale.

### u) Ristournes aux membres

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, qui a lieu au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Les ristournes prennent en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan financier intégré du Mouvement Desjardins qui prévoit une ristourne en fonction de la capacité financière et de la capitalisation du Mouvement Desjardins. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées à la suite des diverses assemblées générales des caisses et le montant estimé est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

Le calcul des ristournes est basé sur les soldes moyens maintenus dans les familles de produits suivantes : Comptes, Prêts et marges de crédit, Épargne et placement et Fonds. Pour les volumes de cartes de crédit, le calcul de la ristourne est basé sur les achats nets pour l'année visée. Pour la famille de produits d'assurances, la ristourne est calculée sur la prime payée couvrant l'année visée. Enfin, pour certaines activités de Valeurs mobilières Desjardins inc. (Service Signature, Valeurs mobilières et Courtage en ligne), le calcul est basé sur les commissions et honoraires couvrant l'année visée. Les ristournes sont comptabilisées au poste « Ristournes aux membres » de l'état combiné du résultat.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### v) Avantages du personnel

#### Avantages à court terme

Les avantages à court terme comprennent les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes payables au cours des 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

#### Avantages postérieurs à l'emploi

##### Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Le coût de ces régimes est comptabilisé à l'état combiné du résultat et se compose du coût des services courants, du coût des services passés et des intérêts nets sur les actifs nets et passifs nets au titre des régimes à prestations définies. Le coût des services passés découlant d'une modification ou d'une réduction des régimes est comptabilisé immédiatement à l'état combiné du résultat.

Les réévaluations des actifs nets et passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées aux autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et sont reclassées immédiatement dans les excédents non répartis. Ces réévaluations comprennent les gains et pertes actuariels, et l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et le produit d'intérêts généré par ces actifs, qui est comptabilisé à l'état combiné du résultat. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies ainsi que des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation.

L'actif net et passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. La valeur de tout actif net au titre des régimes à prestations définies, le cas échéant, est restreinte à la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement provenant des régimes ou de réductions des cotisations futures aux régimes de retraite.

Les actifs nets de certains des régimes de retraite sont comptabilisés au poste « Actifs nets au titre des régimes à prestations définies » du bilan combiné. Les passifs nets de certains des régimes de retraite et les passifs nets liés aux autres régimes d'avantages complémentaires de retraite sont comptabilisés au poste « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » du bilan combiné.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2022, sont présentés ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

#### IFRS 17, Contrats d'assurance

L'IASB a publié en mai 2017 l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* qui remplacera l'actuelle IFRS 4, *Contrats d'assurance* pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'IFRS 17 établit des principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et des dispositions concernant les informations à fournir relativement à tous les contrats d'assurance. L'IFRS 17 met de l'avant un modèle général pour l'évaluation des contrats d'assurance, mais propose également la méthode de la répartition des primes pour les contrats d'un an et moins, de même que la méthode fondée sur les honoraires variables pour les contrats d'assurance avec participation directe.

Le modèle général d'évaluation ainsi que la méthode fondée sur les honoraires variables sont basés sur la valeur actualisée des estimations des flux de trésorerie futurs attendus sur la durée du contrat. Les profits d'assurance résultants de l'émission de contrats d'assurance évalués selon ces deux méthodes sont comptabilisés séparément au passif d'assurance à titre de marge sur services contractuels. Ces profits reportés seront comptabilisés au résultat net au fur et à mesure que les services seront rendus. En ce qui a trait aux contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes, les revenus d'assurance sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus alors que les charges d'assurance sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées. Dans tous les cas, lorsque les contrats d'assurance sont déficitaires au moment de leur émission, une perte est immédiatement comptabilisée au résultat net.

La filiale d'assurance de personnes appliquera la méthode de la répartition des primes pour évaluer le passif au titre de la couverture restante de ses contrats d'assurance collective ainsi que certains autres contrats d'assurance court terme. Le passif au titre de la couverture restante des contrats de fonds distincts individuels et des contrats d'assurance vie individuelle avec participation sera évalué selon la méthode fondée sur les honoraires variables. Le modèle général d'évaluation sera appliqué à tous les autres contrats d'assurance long terme. À la transition, les dispositions d'IFRS 17 seront appliquées de façon rétrospective pour les contrats d'assurance court terme et l'approche fondée sur la juste valeur sera appliquée aux contrats d'assurance long terme.

Les filiales d'assurance de dommages appliqueront la méthode de la répartition des primes pour l'évaluation du passif au titre de la couverture restante. À la transition, les dispositions d'IFRS 17 seront appliquées de façon rétrospective pour l'ensemble des contrats d'assurance à l'exception des sinistres assumés dans le cadre d'une acquisition passée pour lesquels l'approche rétrospective modifiée sera appliquée.

Dans le cadre de son application, la norme IFRS 17 permet certains choix. Le Mouvement Desjardins a choisi :

- d'amortir les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes sur la durée des contrats auxquels ils se rapportent;
- d'appliquer la mesure de compensation comptable permise à l'état du résultat dans le cadre de l'utilisation de la stratégie d'atténuation des risques financiers des contrats de fonds distincts;
- de comptabiliser les produits financiers d'assurance et charges financières d'assurance uniquement à l'état combiné du résultat;
- de ne pas actualiser le passif au titre de la couverture restante des contrats d'assurance évalués selon la méthode de répartition des primes qui n'excèdent pas un an.

Le Mouvement Desjardins évalue que l'adoption de l'IFRS 17 aura des incidences sur son bilan combiné retraité au 1<sup>er</sup> janvier 2022, dont notamment la constitution d'une marge sur services contractuels de 2 850 M\$ à 2 950 M\$ provenant des contrats d'assurance de la filiale d'assurance de personnes en vigueur à cette date. Pour leur part, les excédents non répartis ainsi que les réserves augmenteront d'un montant global de 550 M\$ à 575 M\$, expliqué entre autres par un montant de 448 M\$ provenant du cumul des autres éléments du résultat global à la suite du retrait de l'approche par superposition. Dans son ensemble, l'adoption de l'IFRS 17 aura une incidence nette favorable d'au plus 200 M\$ sur les capitaux propres.

Le Mouvement Desjardins continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 17 sur ses états financiers combinés au 31 décembre 2022.

Finalement, les dispositions de l'IFRS 17 permettent de revoir la désignation ou le classement des actifs financiers en lien avec les activités d'assurance comptabilisés selon IFRS 9 à la date de première application d'IFRS 17. Le Mouvement Desjardins a choisi de ne pas retraiter les chiffres comparatifs de ses états financiers combinés pour refléter les changements de désignation ou de classement pour ces actifs financiers qui ont été effectués au 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'incidence de ces changements est toujours en cours d'évaluation.

## NOTE 3 – RÉFORME DES TAUX D'INTÉRÊT DE RÉFÉRENCE

### Progrès et risques découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence

La RTIR est une initiative menée à l'échelle mondiale, y compris au Canada, par les banques centrales et les autorités réglementaires. Son objectif est d'améliorer les indices de référence en veillant à ce qu'ils respectent des normes internationales strictes. Les taux d'intérêts de référence sont notamment utilisés au niveau des transactions d'instruments financiers dérivés négociés hors bourse, des valeurs mobilières, des prêts et autres instruments à taux variable.

Afin d'assurer une transition harmonieuse des taux d'intérêt de référence vers des taux sans risque, le Mouvement Desjardins a mis sur pied un groupe de travail sur la RTIR composé de membres ayant des champs d'expertise variés et provenant des divers secteurs d'activité touchés par cette réforme (le « Groupe de travail Mouvement sur la RTIR »). Ce Groupe de travail Mouvement sur la RTIR a pour mandat d'analyser tous les aspects de la réforme, de relever et d'atténuer les risques qu'elle pose, ainsi que de coordonner et d'exécuter un plan de transition.

Le Mouvement Desjardins est exposé à plusieurs risques en lien avec la RTIR, notamment les risques de taux d'intérêt, de marché, réputationnel et opérationnel, lesquels découlent principalement de la mise à jour des systèmes et processus, de la modification des dispositions contractuelles ainsi que de la gestion de la transition en lien avec les besoins des membres et clients.

Le plan du Groupe de travail Mouvement sur la RTIR vise entre autres, à assurer la mise en œuvre des recommandations des diverses autorités concernées en ce qui a trait au calendrier de déploiement des principales mesures de transition, notamment l'intégration des dispositions contractuelles nécessaires en lien avec la réforme. De plus, une importante mesure d'atténuation des risques reliés aux expositions sur dérivés est l'adhésion, par les parties à de telles transactions, au protocole « 2020 IBOR Fallbacks » de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA). Ce protocole modifie les transactions conclues entre ses adhérents avant le 25 janvier 2021 afin de les assujettir à des mécanismes de transition sûrs et efficaces. La Fédération et les autres composantes concernées du Mouvement Desjardins ont adhéré au protocole de l'ISDA, qui est entré en vigueur le 25 janvier 2021 en même temps qu'un supplément aux définitions ISDA de 2006.

Le Groupe de travail Mouvement sur la RTIR suit également de près l'évolution de l'échéancier prévu quant au retrait de certains taux d'intérêt de référence notamment les LIBOR US dont la publication cessera après le 30 juin 2023. Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), l'administrateur du taux offert en dollars canadiens (*Canadian Dollar Offered Rate* ou CDOR), a annoncé qu'il cesserait la publication de toutes les échéances du CDOR après le 28 juin 2024. Cette annonce a enclenché la période de transition en deux étapes, recommandée par le groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (le « Groupe de travail sur le TARCOR ») dans son livre blanc en décembre 2021. Au terme de la première étape du plan de transition, soit le 30 juin 2023, le CDOR devra être remplacé par le taux des opérations de pension à un jour (*Canadian Overnight Repo Rate Average* ou CORRA) pour les nouveaux produits dérivés (sauf dans certaines circonstances précises) ainsi que pour les valeurs mobilières. Au terme de la deuxième étape du plan de transition, soit le 28 juin 2024, les contrats de prêt assujettis au CDOR devront quant à eux avoir transitionné vers le taux CORRA ou tout autre taux de référence alternatif en vigueur au moment de la cessation. Le 11 janvier 2023, le Groupe de travail sur le TARCOR a confirmé la création d'un taux CORRA à terme à la suite du fort intérêt exprimé par les entreprises canadiennes d'avoir un taux à terme prospectif disponible. L'utilisation du taux CORRA à terme pour certaines échéances, dont la disponibilité est prévue vers la fin du troisième trimestre de 2023, sera toutefois limitée aux prêts et aux instruments financiers dérivés liés à des stratégies de couverture accessoires. L'abandon du CDOR, y compris l'effet sur les relations de couverture, est également géré par le Groupe de travail Mouvement sur la RTIR.

Les travaux du Groupe de travail Mouvement sur la RTIR, quant à eux, suivent leur cours selon l'échéancier prévu dans le plan de transition du Mouvement Desjardins.

Le tableau suivant présente les expositions des informations quantitatives sur les instruments financiers et les engagements visés par la réforme pour lesquels la transition vers des taux de référence sans risque n'a pas encore été effectuée et qui viendront à échéance après le 30 juin 2023 ou le 28 juin 2024<sup>(1)</sup>.

	LIBOR US	CDOR
	Échéance après le 30 juin 2023	Échéance après le 28 juin 2024
<b>Au 31 décembre 2022</b>		
Actifs financiers non dérivés <sup>(2)</sup>	980 \$	5 316 \$
Passifs financiers non dérivés <sup>(3)</sup>	—	3 585
Instruments financiers dérivés <sup>(4)/(5)</sup>	10 444	290 055
Engagements de prêts <sup>(6)</sup>	1 061	7 713

<sup>(1)</sup> Ce tableau exclut les expositions aux taux de référence qui n'ont pas annoncé de plans de cessation, notamment le EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate) et le BBSW (Australian Bank Bill Swap Rate).

<sup>(2)</sup> Les actifs financiers non dérivés comprennent la valeur comptable brute des prêts et la valeur comptable des valeurs mobilières.

<sup>(3)</sup> Les passifs financiers non dérivés comprennent la valeur comptable des dépôts, des engagements relatifs à des valeurs mobilières vendues à découvert et des obligations subordonnées.

<sup>(4)</sup> Les instruments financiers dérivés comprennent la valeur nominale des contrats de taux d'intérêt, des contrats de change et des autres contrats dérivés.

<sup>(5)</sup> Comprend 36 920 M\$ d'instruments financiers dérivés désignés en relations de couverture de juste valeur et 57 239 M\$ d'instruments financiers dérivés désignés en relations de flux de trésorerie.

<sup>(6)</sup> Comprend les engagements de prêts pour lesquels il existe une possibilité d'effectuer un tirage en plusieurs devises.

## NOTE 4 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

## CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers :

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti <sup>(2)</sup>	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(2)</sup>	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
<b>Au 31 décembre 2022</b>						
<b>Actifs financiers</b>						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	— \$	949 \$	258 \$	— \$	7 706 \$	8 913 \$
Valeurs mobilières	16 063	17 962	51 193	65	50	85 333
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	17 024	17 024
Prêts	—	—	—	—	249 840	249 840
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	—	25	25
Instruments financiers dérivés <sup>(3)</sup>	5 723	—	—	—	—	5 723
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	3 486	3 486
Autres	—	—	—	—	2 008	2 008
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>21 786 \$</b>	<b>18 911 \$</b>	<b>51 451 \$</b>	<b>65 \$</b>	<b>280 139 \$</b>	<b>372 352 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Dépôts <sup>(4) (5) (6)</sup>	— \$	745 \$	— \$	— \$	259 091 \$	259 836 \$
Autres passifs financiers						
Acceptations	—	—	—	—	25	25
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 859	—	—	—	—	9 859
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	24 565	24 565
Instruments financiers dérivés <sup>(3)</sup>	6 554	—	—	—	—	6 554
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	8 978	8 978
Autres	95	—	—	—	3 969	4 064
Obligations subordonnées	—	—	—	—	2 928	2 928
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>16 508 \$</b>	<b>745 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>299 556 \$</b>	<b>316 809 \$</b>

<sup>(1)</sup> Un montant de 3 905 M\$ correspond à des actifs financiers désignés pour l'approche par superposition.

<sup>(2)</sup> Au 31 décembre 2022, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 10 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

<sup>(3)</sup> Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 198 M\$ à l'actif et de 967 M\$ au passif. Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

<sup>(4)</sup> Le montant à l'échéance que le Mouvement Desjardins sera tenu par contrat de payer aux détenteurs des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net fluctue et pourrait être différent de la juste valeur de ces dépôts à la date de clôture.

<sup>(5)</sup> Le montant cumulé de la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net est de (7) M\$ au 31 décembre 2022.

<sup>(6)</sup> Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net qui a été réalisé lors de la décomptabilisation au cours de l'exercice est de 1 M\$.

## NOTE 4 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

## CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti <sup>(2)</sup>	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(2)</sup>	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Au 31 décembre 2021						
<b>Actifs financiers</b>						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 \$	353 \$	735 \$	— \$	15 239 \$	16 328 \$
Valeurs mobilières	18 890	20 882	53 214	72	41	93 099
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	12 019	12 019
Prêts	—	—	—	—	230 511	230 511
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	—	268	268
Instruments financiers dérivés <sup>(3)</sup>	5 828	—	—	—	—	5 828
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	2 557	2 557
Autres	—	—	—	—	1 895	1 895
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>24 719 \$</b>	<b>21 235 \$</b>	<b>53 949 \$</b>	<b>72 \$</b>	<b>262 530 \$</b>	<b>362 505 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Dépôts <sup>(4)(5)(6)</sup>	— \$	351 \$	— \$	— \$	238 004 \$	238 355 \$
Autres passifs financiers						
Acceptations	—	—	—	—	268	268
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 342	—	—	—	—	11 342
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	31 177	31 177
Instruments financiers dérivés <sup>(3)</sup>	5 500	—	—	—	—	5 500
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	7 938	7 938
Autres	147	—	—	—	3 660	3 807
Obligations subordonnées	—	—	—	—	1 960	1 960
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>16 989 \$</b>	<b>351 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>283 007 \$</b>	<b>300 347 \$</b>

<sup>(1)</sup> Un montant de 3 767 M\$ correspond à des actifs financiers désignés pour l'approche par superposition.

<sup>(2)</sup> Au 31 décembre 2021, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 4 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

<sup>(3)</sup> Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 126 M\$ à l'actif et de 105 M\$ au passif. Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

<sup>(4)</sup> Le montant à l'échéance que le Mouvement Desjardins sera tenu par contrat de payer aux détenteurs des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net fluctue et pourrait être différent de la juste valeur de ces dépôts à la date de clôture.

<sup>(5)</sup> Le montant cumulé de la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net est de 3 M\$ au 31 décembre 2021.

<sup>(6)</sup> Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net qui a été réalisé lors de la décomptabilisation au cours de l'exercice est de 1 M\$.

Il n'y a eu aucun reclassement significatif d'instruments financiers au cours des exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021.

## NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux suivante :

- le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

### Transferts entre niveaux

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur se font à la date de clôture.

### HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan combiné :

Au 31 décembre 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	71 \$	878 \$	— \$	949 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 426	—	—	7 426
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	12 389	595	—	12 984
Corps scolaires ou publics au Canada	11	69	—	80
Administrations publiques à l'étranger	629	—	—	629
Autres titres de créances	1	6 810	504	7 315
Titres de participation	3 589	99	1 903	5 591
	24 045	7 573	2 407	34 025
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	662	—	662
Contrats de change	—	924	—	924
Autres contrats	—	4 137	—	4 137
	—	5 723	—	5 723
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>24 116</b>	<b>14 174</b>	<b>2 407</b>	<b>40 697</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	9	249	—	258
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 074	6 076	—	13 150
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	26 753	3 550	—	30 303
Administrations publiques à l'étranger	25	—	—	25
Autres titres de créances	—	7 664	51	7 715
Titres de participation	—	—	65	65
	33 852	17 290	116	51 258
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	<b>33 861</b>	<b>17 539</b>	<b>116</b>	<b>51 516</b>
Instruments financiers des fonds distincts	6 814	13 907	598	21 319
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>64 791 \$</b>	<b>45 620 \$</b>	<b>3 121 \$</b>	<b>113 532 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Dépôts	— \$	745 \$	— \$	745 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 836	1 023	—	9 859
Autres	—	—	95	95
	8 836	1 768	95	10 699
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	1 460	—	1 460
Contrats de change	—	1 192	—	1 192
Autres contrats	—	3 902	—	3 902
	—	6 554	—	6 554
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>8 836 \$</b>	<b>8 322 \$</b>	<b>95 \$</b>	<b>17 253 \$</b>

## NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

## HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Au 31 décembre 2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	— \$	354 \$	— \$	354 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	8 321	—	—	8 321
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	16 944	684	—	17 628
Corps scolaires ou publics au Canada	15	84	—	99
Administrations publiques à l'étranger	567	—	—	567
Autres titres de créances	1	6 335	600	6 936
Titres de participation	4 764	29	1 428	6 221
	30 612	7 132	2 028	39 772
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	950	—	950
Contrats de change	—	350	—	350
Autres contrats	—	4 528	—	4 528
	—	5 828	—	5 828
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	30 612	13 314	2 028	45 954
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	—	735	—	735
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 761	7 370	—	15 131
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	28 131	3 642	—	31 773
Corps scolaires ou publics au Canada	—	28	—	28
Administrations publiques à l'étranger	16	—	—	16
Autres titres de créances	19	6 183	64	6 266
Titres de participation	—	3	69	72
	35 927	17 226	133	53 286
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	35 927	17 961	133	54 021
Instruments financiers des fonds distincts	7 685	14 760	360	22 805
<b>Total des actifs financiers</b>	74 224 \$	46 035 \$	2 521 \$	122 780 \$
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Dépôts	— \$	351 \$	— \$	351 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 617	725	—	11 342
Autres	—	—	147	147
	10 617	1 076	147	11 840
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	594	—	594
Contrats de change	—	643	—	643
Autres contrats	—	4 263	—	4 263
	—	5 500	—	5 500
<b>Total des passifs financiers</b>	10 617 \$	6 576 \$	147 \$	17 340 \$

Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2022 et 2021, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur. Les transferts d'instruments financiers vers ou depuis le niveau 3 reflètent des changements au niveau de la disponibilité de données d'entrée observables en raison de l'évolution des conditions de marché.

## NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DONT LA VALEUR COMPTABLE N'EST PAS ÉGALE À LA JUSTE VALEUR

La valeur comptable de certains instruments financiers évalués au coût amorti n'est pas égale à leur juste valeur. Les tableaux suivants présentent ces instruments par niveaux de la hiérarchie :

Au 31 décembre 2022	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs financiers</b>					
Valeurs mobilières	50 \$	44 \$	— \$	44 \$	— \$
Prêts	249 840	241 328	—	—	241 328
<b>Passifs financiers</b>					
Dépôts	259 091	255 831	—	255 831	—
Obligations subordonnées	2 928	2 859	—	2 859	—

Au 31 décembre 2021	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs financiers</b>					
Valeurs mobilières	41 \$	41 \$	— \$	41 \$	— \$
Prêts	230 511	229 566	—	—	229 566
<b>Passifs financiers</b>					
Dépôts	238 004	238 465	—	238 465	—
Obligations subordonnées	1 960	2 009	—	2 009	—

### JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

#### Processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le Mouvement Desjardins a mis en place divers contrôles et différentes procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Le cadre de gouvernance financière prévoit une surveillance indépendante et une séparation des tâches à cet égard.

Les instruments financiers classés dans le niveau 3 les plus importants que détient le Mouvement Desjardins sont les obligations hypothécaires, les titres de participation et le passif financier lié à la contrepartie éventuelle résultant d'une clause d'ajustement de prix de certains contrats d'assurance de dommages acquis.

En ce qui concerne les obligations hypothécaires, le Mouvement Desjardins a élaboré une grille de paramètres basés sur des données comparables, qui est révisée annuellement et ajustée selon les tendances du marché. Des contrôles trimestriels sont effectués afin de s'assurer que les taux utilisés par le système sont conformes à cette grille et que leur évolution est raisonnable.

Le Mouvement Desjardins évalue la majorité des titres de participation et autres titres de créances en se basant sur des valeurs nettes publiées par l'administrateur de fonds. Ces dernières sont ajustées au besoin en tenant compte des informations plus récentes, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. Certains titres de participation sont évalués au moyen d'un modèle basé sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs prévus. Ces modèles sont examinés et approuvés par le Mouvement Desjardins.

Dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm), le Mouvement Desjardins a comptabilisé une contrepartie éventuelle résultant de la clause d'ajustement de prix prévue au contrat. Ainsi, State Farm compensera le Mouvement Desjardins pour 95 % de l'évolution défavorable de la provision pour sinistres et frais de règlement relative aux contrats d'assurance de dommages transférés lors de l'acquisition, et le Mouvement Desjardins remettra à State Farm 90 % de l'évolution favorable de cette provision.

#### Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le Mouvement Desjardins effectue des analyses de sensibilité pour évaluer l'effet de la modification des données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles sur la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

La majorité des obligations hypothécaires et des titres de participation évalués au moyen d'un modèle basé sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs prévus sont appariés aux provisions techniques. L'incidence de la sensibilité de l'évaluation à la juste valeur de ces instruments financiers n'est pas présentée puisque celle-ci est contrebalancée par les variations correspondantes des provisions techniques. De plus, aucune analyse de sensibilité n'est présentée lorsque l'intervalle de valeur des données n'est pas présenté en raison de la nature de la technique d'évaluation utilisée.

Pour un titre de participation dont la juste valeur s'élève à 156 M\$ (78 M\$ au 31 décembre 2021), la modification du taux d'actualisation pourrait entraîner une augmentation ou une diminution de la juste valeur de ce titre de 8 M\$ au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2021, l'analyse de sensibilité de ce titre est jugée non significative.

## NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

## JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

## Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

	Solde au début de l'exercice	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net <sup>(1)</sup>	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net <sup>(2)</sup>	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global <sup>(3)</sup>	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de l'exercice
<b>Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022</b>							
<b>Actifs financiers</b>							
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>							
Valeurs mobilières							
Autres titres de créances							
Obligations hypothécaires	508 \$	— \$	(33) \$	— \$	— \$	(78) \$	397 \$
Autres	92	—	6	—	24	(15)	107
Titres de participation	1 428	9	124	—	460	(118)	1 903
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>2 028</b>	<b>9</b>	<b>97</b>	<b>—</b>	<b>484</b>	<b>(211)</b>	<b>2 407</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>							
Valeurs mobilières							
Autres titres de créances							
Obligations hypothécaires	64	—	—	(2)	—	(11)	51
Titres de participation	69	—	—	(4)	—	—	65
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	<b>133</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(6)</b>	<b>—</b>	<b>(11)</b>	<b>116</b>
Instruments financiers des fonds distincts	360	1	8	—	263	(34)	598
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>2 521 \$</b>	<b>10 \$</b>	<b>105 \$</b>	<b>(6) \$</b>	<b>747 \$</b>	<b>(256) \$</b>	<b>3 121 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>							
<b>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>							
Autres passifs – Autres							
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	147 \$	— \$	35 \$	— \$	— \$	(87) \$	95 \$
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>147 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>35 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>(87) \$</b>	<b>95 \$</b>

(1) Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

(2) Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres ».

(3) Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Pertes nettes non réalisées » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

## NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

## JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

## Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021	Solde au début de l'exercice	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net <sup>(1)</sup>	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net <sup>(2)</sup>	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global <sup>(3)</sup>	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de l'exercice
<b>Actifs financiers</b>								
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
Valeurs mobilières								
Autres titres de créances								
Obligations hypothécaires	678 \$	— \$	(27) \$	— \$	— \$	— \$	(143) \$	508 \$
Autres	67	—	3	—	—	29	(7)	92
Titres de participation	964	—	136	—	—	361	(33)	1 428
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	1 709	—	112	—	—	390	(183)	2 028
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>								
Valeurs mobilières								
Autres titres de créances								
Obligations hypothécaires	69	—	—	(2)	—	—	(3)	64
Titres de participation	64	—	—	(1)	—	6	—	69
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	133	—	—	(3)	—	6	(3)	133
Instrument financiers des fonds distincts	127	1	7	—	142	115	(32)	360
<b>Total des actifs financiers</b>	1 969 \$	1 \$	119 \$	(3) \$	142 \$	511 \$	(218) \$	2 521 \$
<b>Passifs financiers</b>								
<b>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	155 \$	(10) \$	96 \$	— \$	— \$	11 \$	(105) \$	147 \$
<b>Total des passifs financiers</b>	155 \$	(10) \$	96 \$	— \$	— \$	11 \$	(105) \$	147 \$

<sup>(1)</sup> Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets de placement », alors que les gains ou pertes réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres ».

<sup>(2)</sup> Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres ».

<sup>(3)</sup> Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Pertes nettes non réalisées » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

## NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

## Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers importants classés dans le niveau 3 :

Au 31 décembre 2022	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données
<b>Actifs financiers</b>				
Valeurs mobilières				
Obligations hypothécaires	448 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit <sup>(A,B)</sup> Données comparables <sup>(A,B)</sup>	0 p.b. à 15 p.b. 10 p.b. à 141 p.b.
Titres de participation et autres titres de créances	91 1 760	Actualisation des flux de trésorerie Valeur nette ajustée	Taux d'actualisation <sup>(A,B)</sup> Valeur nette ajustée	6,4 % à 8,8 % - - (1)
	65	Cours de marchés d'instruments comparables	Ratios valeur de l'entreprise / revenus	- - (1)
	156	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation <sup>(A,B)</sup> Prime de liquidité <sup>(A,B)</sup>	9,5 % à 12,5 % 10,0 % à 40,0 %
Instruments financiers des fonds distincts	598	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée	- - (1)
Autres actifs financiers	3			
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>3 121 \$</b>			
<b>Passifs financiers</b>				
Autres passifs – Autres				
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	95	Techniques actuarielles <sup>(2)</sup>	Provision pour sinistres et frais de règlement	- - (1)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>95 \$</b>			

Au 31 décembre 2021	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données
<b>Actifs financiers</b>				
Valeurs mobilières				
Obligations hypothécaires	572 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit <sup>(A,B)</sup> Données comparables <sup>(A,B)</sup>	0 p.b. à 15 p.b. 10 p.b. à 155 p.b.
Titres de participation et autres titres de créances	93 1 344	Actualisation des flux de trésorerie Valeur nette ajustée	Taux d'actualisation <sup>(A,B)</sup> Valeur nette ajustée	3,4 % à 8,8 % - - (1)
	69	Transactions récentes	Prix payé de l'offre	- - (1)
	78	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation <sup>(A,B)</sup> Prime de liquidité <sup>(A,B)</sup>	9,0 % à 9,8 % 10,0 % à 40,0 %
Instruments financiers des fonds distincts	360	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée	- - (1)
Autres actifs financiers	5			
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>2 521 \$</b>			
<b>Passifs financiers</b>				
Autres passifs – Autres				
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	147	Techniques actuarielles <sup>(2)</sup>	Provision pour sinistres et frais de règlement	- - (1)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>147 \$</b>			

(1) En raison de la nature de la technique d'évaluation, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

(2) Les techniques actuarielles en matière d'évaluation prospective de la provision pour sinistres et frais de règlement sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Pour plus de détails sur ces pratiques, se référer à la section « Hypothèses actuarielles » de la note 17 « Passifs des contrats d'assurance ».

## Sensibilité de la juste valeur aux variations des données non observables

(A) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

(B) Il n'existe pas de relation prévisible entre cette donnée et les autres données non observables significatives.

## NOTE 6 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif et un passif financiers doivent être compensés au bilan combiné si et seulement si le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente et les engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Toutefois, lorsque ces transactions sont conclues avec des chambres de compensation, les critères de compensation au bilan combiné sont respectés.

Les dérivés négociés sur les marchés hors cote conformément à des accords généraux de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ne satisfont pas non plus aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent également un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins reçoit et donne des garanties afin de gérer le risque de crédit conformément aux conditions stipulées à l'annexe de soutien du crédit.

Les dérivés négociés en bourse sont aussi assujettis à des accords généraux de compensation conclus directement avec des bourses ou des chambres de compensation, ou indirectement par l'entremise de courtiers. Les accords généraux de compensation conclus directement avec des bourses et des chambres de compensation satisfont aux critères de compensation au bilan combiné, contrairement à ceux qui sont conclus indirectement par l'entremise de courtiers, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement dans le cours normal des affaires.

Certaines sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières ainsi que certaines sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières font l'objet d'accords généraux de compensation qui satisfont aux critères de compensation au bilan combiné.

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les actifs et passifs financiers compensés et non compensés au bilan combiné, et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire :

	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan combiné <sup>(2)</sup>	Montants associés non compensés au bilan combiné <sup>(1)</sup>		
				Instruments financiers <sup>(3)</sup>	Garanties financières reçues / affectées	Montants résiduels non compensés
<b>Au 31 décembre 2022</b>						
<b>Actifs financiers</b>						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	24 233 \$	7 209 \$	17 024 \$	5 767 \$	11 218 \$	39 \$
Instruments financiers dérivés	5 663	—	5 663	1 452	3 960	251
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	66	28	38	5	—	33
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>29 962 \$</b>	<b>7 237 \$</b>	<b>22 725 \$</b>	<b>7 224 \$</b>	<b>15 178 \$</b>	<b>323 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	31 774 \$	7 209 \$	24 565 \$	5 767 \$	18 788 \$	10 \$
Instruments financiers dérivés	2 725	—	2 725	1 452	783	490
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières et Autres	66	28	38	5	—	33
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>34 565 \$</b>	<b>7 237 \$</b>	<b>27 328 \$</b>	<b>7 224 \$</b>	<b>19 571 \$</b>	<b>533 \$</b>

(1) Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

(2) L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

(3) Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

## NOTE 6 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2021	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan combiné <sup>(2)</sup>	Montants associés non compensés au bilan combiné <sup>(1)</sup>		Montants résiduels non compensés
				Instruments financiers <sup>(3)</sup>	Garanties financières reçues / affectées	
<b>Actifs financiers</b>						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	17 716 \$	5 697 \$	12 019 \$	7 816 \$	4 203 \$	— \$
Instruments financiers dérivés	5 819	—	5 819	1 061	4 570	188
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	41	34	7	4	—	3
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>23 576 \$</b>	<b>5 731 \$</b>	<b>17 845 \$</b>	<b>8 881 \$</b>	<b>8 773 \$</b>	<b>191 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	36 874 \$	5 697 \$	31 177 \$	7 816 \$	23 342 \$	19 \$
Instruments financiers dérivés	1 380	—	1 380	1 061	1	318
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières et Autres	149	34	115	4	—	111
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>38 403 \$</b>	<b>5 731 \$</b>	<b>32 672 \$</b>	<b>8 881 \$</b>	<b>23 343 \$</b>	<b>448 \$</b>

(1) Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

(2) L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

(3) Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

## NOTE 7 – VALEURS MOBILIÈRES

## ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES

Les tableaux suivants présentent une analyse des échéances des valeurs mobilières du Mouvement Desjardins :

	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	
<b>Au 31 décembre 2022</b>							
<b>Actifs financiers</b>							
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	2 053 \$	1 505 \$	1 133 \$	2 000 \$	735 \$	— \$	7 426 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	904	2 102	1 527	2 312	6 139	—	12 984
Corps scolaires ou publics au Canada	—	2	6	—	72	—	80
Administrations publiques à l'étranger	234	3	17	338	37	—	629
Autres titres de créances	537	948	940	1 361	3 527	2	7 315
Titres de participation	—	—	—	42	—	5 549	5 591
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>3 728</b>	<b>4 560</b>	<b>3 623</b>	<b>6 053</b>	<b>10 510</b>	<b>5 551</b>	<b>34 025</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	1 793	6 418	4 589	350	—	—	13 150
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 510	7 384	7 683	13 182	544	—	30 303
Administrations publiques à l'étranger	20	5	—	—	—	—	25
Autres titres de créances	2 999	1 101	2 705	867	43	—	7 715
Titres de participation	—	—	—	—	—	65	65
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	<b>6 322</b>	<b>14 908</b>	<b>14 977</b>	<b>14 399</b>	<b>587</b>	<b>65</b>	<b>51 258</b>
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1	2	2	4	1	—	10
Administrations publiques à l'étranger	—	—	1	1	34	—	36
Autres titres de créances	—	1	1	2	—	—	4
<b>Total des actifs financiers au coût amorti</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>35</b>	<b>—</b>	<b>50</b>
<b>Total des valeurs mobilières</b>	<b>10 051 \$</b>	<b>19 471 \$</b>	<b>18 604 \$</b>	<b>20 459 \$</b>	<b>11 132 \$</b>	<b>5 616 \$</b>	<b>85 333 \$</b>

## NOTE 7 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

## ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES (suite)

Au 31 décembre 2021	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	
<b>Actifs financiers</b>							
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	1 916 \$	1 196 \$	1 169 \$	2 442 \$	1 598 \$	— \$	8 321 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	752	1 887	1 649	2 851	10 489	—	17 628
Corps scolaires ou publics au Canada	1	—	5	5	88	—	99
Administrations publiques à l'étranger	289	5	17	1	255	—	567
Autres titres de créances	313	867	864	1 296	3 592	4	6 936
Titres de participation	—	—	—	32	—	6 189	6 221
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>3 271</b>	<b>3 955</b>	<b>3 704</b>	<b>6 627</b>	<b>16 022</b>	<b>6 193</b>	<b>39 772</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	607	6 586	7 425	513	—	—	15 131
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	813	4 756	9 291	16 085	828	—	31 773
Corps scolaires ou publics au Canada	28	—	—	—	—	—	28
Administrations publiques à l'étranger	16	—	—	—	—	—	16
Autres titres de créances	1 699	2 820	838	852	57	—	6 266
Titres de participation	—	—	—	—	—	72	72
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	<b>3 163</b>	<b>14 162</b>	<b>17 554</b>	<b>17 450</b>	<b>885</b>	<b>72</b>	<b>53 286</b>
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	2	2	2	5	1	—	12
Administrations publiques à l'étranger	—	—	1	2	26	—	29
<b>Total des actifs financiers au coût amorti</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>27</b>	<b>—</b>	<b>41</b>
<b>Total des valeurs mobilières</b>	<b>6 436 \$</b>	<b>18 119 \$</b>	<b>21 261 \$</b>	<b>24 084 \$</b>	<b>16 934 \$</b>	<b>6 265 \$</b>	<b>93 099 \$</b>

## NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

## EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et le montant de l'exposition des éléments hors bilan pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues en fonction de la qualité du crédit et de l'étape du modèle de dépréciation dans laquelle ils sont classés. Pour plus de renseignements sur la qualité du crédit selon les niveaux de risque, se référer au tableau 33 « Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque » et au tableau 34 « Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque » de la section 4.0 « Gestion des risques » du Rapport de gestion annuel 2022.

## Prêts

Au 31 décembre 2022	Non dépréciés		Dépréciés <sup>(1)</sup>	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
<b>Prêts hypothécaires résidentiels</b>				
Excellent	53 229 \$	11 \$	— \$	53 240 \$
Très faible	67 594	783	—	68 377
Faible	29 688	2 997	—	32 685
Moyen	1 741	2 460	—	4 201
Élevé	1	809	—	810
Défaut	—	124	245	369
<b>Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts</b>	<b>152 253 \$</b>	<b>7 184 \$</b>	<b>245 \$</b>	<b>159 682 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(58)	(43)	(16)	(117)
<b>Total des prêts hypothécaires résidentiels nets</b>	<b>152 195 \$</b>	<b>7 141 \$</b>	<b>229 \$</b>	<b>159 565 \$</b>
<b>Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers</b>				
Excellent	5 717 \$	1 \$	— \$	5 718 \$
Très faible	6 576	9	—	6 585
Faible	7 544	1 243	—	8 787
Moyen	975	852	—	1 827
Élevé	8	1 218	—	1 226
Défaut	—	68	170	238
<b>Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts</b>	<b>20 820 \$</b>	<b>3 391 \$</b>	<b>170 \$</b>	<b>24 381 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(140)	(302)	(91)	(533)
<b>Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets</b>	<b>20 680 \$</b>	<b>3 089 \$</b>	<b>79 \$</b>	<b>23 848 \$</b>
<b>Prêts aux entreprises et aux gouvernements<sup>(2)</sup></b>				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	22 624 \$	189 \$	— \$	22 813 \$
Autre que catégorie investissement	35 686	4 286	—	39 972
Sous surveillance	1 475	1 700	—	3 175
En défaut	—	101	776	877
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts</b>	<b>59 785 \$</b>	<b>6 276 \$</b>	<b>776 \$</b>	<b>66 837 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(114)	(67)	(204)	(385)
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets</b>	<b>59 671 \$</b>	<b>6 209 \$</b>	<b>572 \$</b>	<b>66 452 \$</b>
<b>Total des prêts et acceptations bruts</b>	<b>232 858 \$</b>	<b>16 851 \$</b>	<b>1 191 \$</b>	<b>250 900 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(312)	(412)	(311)	(1 035)
<b>Total des prêts et acceptations nets</b>	<b>232 546 \$</b>	<b>16 439 \$</b>	<b>880 \$</b>	<b>249 865 \$</b>

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2022, 94,5 % des prêts dépréciés sont entièrement ou partiellement garantis, généralement par des garanties immobilières, mobilières ou autres. La section « Atténuation du risque de crédit » du rapport de gestion fournit davantage d'informations sur les actifs détenus en garantie et les autres rehaussements de crédit.

<sup>(2)</sup> Incluent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

## NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

## EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

## Prêts (suite)

Au 31 décembre 2021	Non dépréciés		Dépréciés <sup>(1)</sup>	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
<b>Prêts hypothécaires résidentiels</b>				
Excellent	50 281 \$	27 \$	— \$	50 308 \$
Très faible	65 459	2 391	—	67 850
Faible	18 139	8 916	—	27 055
Moyen	1 200	2 285	—	3 485
Élevé	5	652	—	657
Défaut	—	131	209	340
<b>Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts</b>	<b>135 084 \$</b>	<b>14 402 \$</b>	<b>209 \$</b>	<b>149 695 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(72)	(70)	(20)	(162)
<b>Total des prêts hypothécaires résidentiels nets</b>	<b>135 012 \$</b>	<b>14 332 \$</b>	<b>189 \$</b>	<b>149 533 \$</b>
<b>Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers</b>				
Excellent	5 731 \$	— \$	— \$	5 731 \$
Très faible	6 429	14	—	6 443
Faible	7 724	1 268	—	8 992
Moyen	1 011	756	—	1 767
Élevé	7	1 229	—	1 236
Défaut	—	69	148	217
<b>Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts</b>	<b>20 902 \$</b>	<b>3 336 \$</b>	<b>148 \$</b>	<b>24 386 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(113)	(251)	(80)	(444)
<b>Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets</b>	<b>20 789 \$</b>	<b>3 085 \$</b>	<b>68 \$</b>	<b>23 942 \$</b>
<b>Prêts aux entreprises et aux gouvernements<sup>(2)</sup></b>				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	20 307 \$	616 \$	— \$	20 923 \$
Autre que catégorie investissement	27 475	4 747	—	32 222
Sous-surveillance	1 453	2 258	—	3 711
En défaut	—	81	731	812
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts</b>	<b>49 235 \$</b>	<b>7 702 \$</b>	<b>731 \$</b>	<b>57 668 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(105)	(80)	(179)	(364)
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets</b>	<b>49 130 \$</b>	<b>7 622 \$</b>	<b>552 \$</b>	<b>57 304 \$</b>
<b>Total des prêts et acceptations bruts</b>	<b>205 221 \$</b>	<b>25 440 \$</b>	<b>1 088 \$</b>	<b>231 749 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(290)	(401)	(279)	(970)
<b>Total des prêts et acceptations nets</b>	<b>204 931 \$</b>	<b>25 039 \$</b>	<b>809 \$</b>	<b>230 779 \$</b>

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2021, 94,9 % des prêts dépréciés sont entièrement ou partiellement garantis, généralement par des garanties immobilières, mobilières ou autres. La section « Atténuation du risque de crédit » du rapport de gestion fournit davantage d'informations sur les actifs détenus en garantie et les autres rehaussements de crédit.

<sup>(2)</sup> Incluent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

## NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

## EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Éléments hors bilan<sup>(1)</sup>

Au 31 décembre 2022	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
<b>Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers</b>				
Excellent	49 665 \$	5 \$	— \$	49 670 \$
Très faible	21 946	40	—	21 986
Faible	6 511	931	—	7 442
Moyen	315	576	—	891
Élevé	5	262	—	267
Défaut	—	—	44	44
<b>Total</b>	<b>78 442 \$</b>	<b>1 814 \$</b>	<b>44 \$</b>	<b>80 300 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(31)	(9)	—	(40)
<b>Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit</b>	<b>78 411 \$</b>	<b>1 805 \$</b>	<b>44 \$</b>	<b>80 260 \$</b>
<b>Entreprises et gouvernements</b>				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	30 908 \$	150 \$	— \$	31 058 \$
Autre que catégorie investissement	12 894	1 134	—	14 028
Sous surveillance	300	248	—	548
En défaut	—	9	118	127
<b>Total</b>	<b>44 102 \$</b>	<b>1 541 \$</b>	<b>118 \$</b>	<b>45 761 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(11)	(2)	—	(13)
<b>Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit</b>	<b>44 091 \$</b>	<b>1 539 \$</b>	<b>118 \$</b>	<b>45 748 \$</b>
<b>Total des éléments hors bilan</b>	<b>122 544 \$</b>	<b>3 355 \$</b>	<b>162 \$</b>	<b>126 061 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(42)	(11)	—	(53)
<b>Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit</b>	<b>122 502 \$</b>	<b>3 344 \$</b>	<b>162 \$</b>	<b>126 008 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les engagements de prêts pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit, des lettres de crédit documentaires et des garanties et lettres de crédit de soutien dont le paiement dépend du respect d'une obligation d'exécution, alors que les garanties financières pour lesquelles il estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des autres garanties et des lettres de crédit de soutien.

Au 31 décembre 2021	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
<b>Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers</b>				
Excellent	51 740 \$	1 \$	— \$	51 741 \$
Très faible	22 326	75	—	22 401
Faible	6 334	2 336	—	8 670
Moyen	417	642	—	1 059
Élevé	5	460	—	465
Défaut	—	2	47	49
<b>Total</b>	<b>80 822 \$</b>	<b>3 516 \$</b>	<b>47 \$</b>	<b>84 385 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(46)	(17)	—	(63)
<b>Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit</b>	<b>80 776 \$</b>	<b>3 499 \$</b>	<b>47 \$</b>	<b>84 322 \$</b>
<b>Entreprises et gouvernements</b>				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	31 397 \$	120 \$	— \$	31 517 \$
Autre que catégorie investissement	9 611	1 899	—	11 510
Sous-surveillance	198	448	—	646
En défaut	—	4	119	123
<b>Total</b>	<b>41 206 \$</b>	<b>2 471 \$</b>	<b>119 \$</b>	<b>43 796 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(7)	(2)	—	(9)
<b>Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit</b>	<b>41 199 \$</b>	<b>2 469 \$</b>	<b>119 \$</b>	<b>43 787 \$</b>
<b>Total des éléments hors bilan</b>	<b>122 028 \$</b>	<b>5 987 \$</b>	<b>166 \$</b>	<b>128 181 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(53)	(19)	—	(72)
<b>Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit</b>	<b>121 975 \$</b>	<b>5 968 \$</b>	<b>166 \$</b>	<b>128 109 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les engagements de prêts pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit, des lettres de crédit documentaires et des garanties et lettres de crédit de soutien dont le paiement dépend du respect d'une obligation d'exécution, alors que les garanties financières pour lesquelles il estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des autres garanties et des lettres de crédit de soutien.

## NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

## PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Les tableaux suivants présentent les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts et les éléments hors bilan :

	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
<b>Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022</b>				
<b>Hypothécaires résidentiels</b>				
<b>Solde au début de l'exercice</b>	73 \$	73 \$	20 \$	166 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers <sup>(1)</sup> :				
Étape 1	74	(71)	(3)	—
Étape 2	(15)	20	(5)	—
Étape 3	—	(3)	3	—
Réévaluation nette due aux transferts <sup>(2)</sup>	(34)	23	13	2
Changements des risques, paramètres et modèles <sup>(3)</sup>	(69)	17	(2)	(54)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions <sup>(4)</sup>	40	—	—	40
Décomptabilisations et échéances <sup>(5)</sup>	(12)	(14)	(7)	(33)
Octrois (remboursements) nets <sup>(6)</sup>	2	(1)	—	1
Autres	—	—	(2)	(2)
	(14)	(29)	(3)	(46)
Radiations et recouvrements	—	—	(1)	(1)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>59 \$</b>	<b>44 \$</b>	<b>16 \$</b>	<b>119 \$</b>
<b>À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers</b>				
<b>Solde au début de l'exercice</b>	158 \$	265 \$	80 \$	503 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers <sup>(1)</sup> :				
Étape 1	304	(295)	(9)	—
Étape 2	(131)	169	(38)	—
Étape 3	(1)	(46)	47	—
Réévaluation nette due aux transferts <sup>(2)</sup>	(35)	62	156	183
Changements des risques, paramètres et modèles <sup>(3)</sup>	(192)	217	143	168
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions <sup>(4)</sup>	119	—	—	119
Décomptabilisations et échéances <sup>(5)</sup>	(43)	(56)	(69)	(168)
Octrois (remboursements) nets <sup>(6)</sup>	(9)	(6)	(2)	(17)
	12	45	228	285
Radiations et recouvrements	—	—	(217)	(217)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>170 \$</b>	<b>310 \$</b>	<b>91 \$</b>	<b>571 \$</b>
<b>Aux entreprises et aux gouvernements</b>				
<b>Solde au début de l'exercice</b>	112 \$	82 \$	179 \$	373 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers <sup>(1)</sup> :				
Étape 1	73	(66)	(7)	—
Étape 2	(42)	56	(14)	—
Étape 3	(1)	(7)	8	—
Réévaluation nette due aux transferts <sup>(2)</sup>	(13)	31	69	87
Changements des risques, paramètres et modèles <sup>(3)</sup>	(113)	(13)	27	(99)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions <sup>(4)</sup>	127	—	—	127
Décomptabilisations et échéances <sup>(5)</sup>	(39)	(21)	(43)	(103)
Octrois (remboursements) nets <sup>(6)</sup>	21	7	(7)	21
	13	(13)	33	33
Radiations et recouvrements	—	—	(8)	(8)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>125 \$</b>	<b>69 \$</b>	<b>204 \$</b>	<b>398 \$</b>
<b>Total des soldes à la fin de l'exercice</b>	<b>354 \$</b>	<b>423 \$</b>	<b>311 \$</b>	<b>1 088 \$</b>
<b>Composition</b>				
Prêts	312 \$	412 \$	311 \$	1 035 \$
Éléments hors bilan <sup>(7)</sup>	42	11	—	53

(1) Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

(3) Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.

(4) Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de l'exercice, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(5) Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(6) Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

(7) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » du bilan combiné.

## NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

## PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
<b>Hypothécaires résidentiels</b>				
<b>Solde au début de l'exercice</b>	65 \$	102 \$	29 \$	196 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers <sup>(1)</sup> :				
Étape 1	71	(66)	(5)	—
Étape 2	(28)	40	(12)	—
Étape 3	—	(4)	4	—
Réévaluation nette due aux transferts <sup>(2)</sup>	(19)	32	13	26
Changements des risques, paramètres et modèles <sup>(3)</sup>	(75)	(1)	(5)	(81)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions <sup>(4)</sup>	71	—	—	71
Décomptabilisations et échéances <sup>(5)</sup>	(14)	(26)	(11)	(51)
Octrois (remboursements) nets <sup>(6)</sup>	2	(4)	1	(1)
Autres	—	—	3	3
	8	(29)	(12)	(33)
Radiations et recouvrements	—	—	3	3
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>73 \$</b>	<b>73 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>166 \$</b>
<b>À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers</b>				
<b>Solde au début de l'exercice</b>	177 \$	306 \$	126 \$	609 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers <sup>(1)</sup> :				
Étape 1	268	(252)	(16)	—
Étape 2	(108)	173	(65)	—
Étape 3	(1)	(32)	33	—
Réévaluation nette due aux transferts <sup>(2)</sup>	(37)	61	144	168
Changements des risques, paramètres et modèles <sup>(3)</sup>	(212)	80	105	(27)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions <sup>(4)</sup>	112	—	—	112
Décomptabilisations et échéances <sup>(5)</sup>	(33)	(57)	(52)	(142)
Octrois (remboursements) nets <sup>(6)</sup>	(8)	(14)	(8)	(30)
	(19)	(41)	141	81
Radiations et recouvrements	—	—	(187)	(187)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>158 \$</b>	<b>265 \$</b>	<b>80 \$</b>	<b>503 \$</b>
<b>Aux entreprises et aux gouvernements</b>				
<b>Solde au début de l'exercice</b>	76 \$	128 \$	181 \$	385 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers <sup>(1)</sup> :				
Étape 1	54	(52)	(2)	—
Étape 2	(45)	58	(13)	—
Étape 3	—	(9)	9	—
Réévaluation nette due aux transferts <sup>(2)</sup>	(7)	10	35	38
Changements des risques, paramètres et modèles <sup>(3)</sup>	(85)	(30)	42	(73)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions <sup>(4)</sup>	131	—	—	131
Décomptabilisations et échéances <sup>(5)</sup>	(27)	(29)	(48)	(104)
Octrois (remboursements) nets <sup>(6)</sup>	16	6	7	29
Autres	(1)	—	—	(1)
	36	(46)	30	20
Radiations et recouvrements	—	—	(32)	(32)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>112 \$</b>	<b>82 \$</b>	<b>179 \$</b>	<b>373 \$</b>
<b>Total des soldes à la fin de l'exercice</b>	<b>343 \$</b>	<b>420 \$</b>	<b>279 \$</b>	<b>1 042 \$</b>
<b>Composition</b>				
Prêts	290 \$	401 \$	279 \$	970 \$
Éléments hors bilan <sup>(7)</sup>	53	19	—	72

(1) Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

(3) Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.

(4) Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de l'exercice, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(5) Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(6) Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

(7) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » du bilan combiné.

## NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

### DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Elle nécessite donc l'exercice d'un jugement important. Les principaux éléments qui nécessitent un niveau élevé de jugement et qui ont une incidence sur son évaluation sont les suivants :

- les changements de la notation du risque de crédit (ou de la PD) des emprunteurs;
- la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
- l'intégration des informations prospectives;
- la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables.

L'environnement macroéconomique actuel, caractérisé notamment par des pressions inflationnistes accrues, des hausses rapides de taux d'intérêt, des pénuries de main-d'œuvre et encore certaines perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, ainsi que par des tensions géopolitiques croissantes, cause toujours de l'incertitude. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans ce contexte.

Afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles, la direction continue d'appliquer un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Des ajustements experts sont ainsi appliqués à l'égard de certaines mesures du risque de crédit et de certaines informations prospectives qui ne devraient pas être aussi représentatives d'une amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles que ce que laisseraient autrement supposer les données historiques utilisées dans les modèles.

### Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de sa PD. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Pour plus d'information sur ces modèles, se référer à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit, puisqu'elle se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur, et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de cette notation se traduit par une augmentation de la provision, alors qu'une amélioration se traduit par sa diminution.

### Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier. Comme cette appréciation tient compte des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, une augmentation importante du risque de crédit peut être causée par une détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective, par une détérioration de la situation de l'emprunteur ou par une combinaison de ces deux facteurs.

La détermination des augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale peut avoir une incidence importante à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts à l'étape 1 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, alors que ceux à l'étape 2 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

### Intégration des informations prospectives

Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les modèles diffèrent selon les portefeuilles et incluent une ou plusieurs des principales variables présentées dans le tableau ci-dessous. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration des informations prospectives peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraîne une diminution de la provision, alors qu'une détérioration engendre son augmentation.

## NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

## DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS (suite)

## Intégration des informations prospectives (suite)

Les scénarios macroéconomiques établis pour les fins du calcul de la provision pour pertes de crédit attendues incluent les intervalles de valeur suivants sur l'horizon de projection pour les variables les plus significatives sur les paramètres de risque de crédit :

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
<b>Au 31 décembre 2022</b>						
<b>Variables macroéconomiques<sup>(1)</sup></b>						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	(0,5) %	1,8 %	1,6 %	2,1 %	(3,0) %	1,4 %
Taux de chômage (moyenne)	5,1 %	4,5 %	4,0 %	3,2 %	7,3 %	7,3 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	2,4 %	2,0 %	4,0 %	2,1 %	2,0 %	1,9 %
Prix des maisons (variation annualisée)	(8,6) %	2,1 %	(2,3) %	2,9 %	(27,6) %	4,1 %
Écart de financement corporatif <sup>(2)</sup> (moyenne)	171 p.b.	123 p.b.	121 p.b.	95 p.b.	260 p.b.	161 p.b.
Indice boursier S&P/TSX <sup>(2)</sup> (variation annualisée)	2,4 %	5,1 %	29,0 %	7,0 %	(16,2) %	6,7 %

<sup>(1)</sup> Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.

<sup>(2)</sup> Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
<b>Au 31 décembre 2021</b>						
<b>Variables macroéconomiques<sup>(1)</sup></b>						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	2,4 %	1,6 %	5,6 %	2,0 %	0,7 %	0,7 %
Taux de chômage (moyenne)	4,9 %	4,4 %	4,2 %	3,2 %	5,8 %	5,9 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	1,8 %	2,2 %	4,0 %	2,3 %	1,7 %	1,5 %
Prix des maisons (variation annualisée)	(5,0) %	0,1 %	8,2 %	1,6 %	(17,7) %	(1,7) %
Écart de financement corporatif <sup>(2)</sup> (moyenne)	114 p.b.	115 p.b.	95 p.b.	90 p.b.	143 p.b.	149 p.b.
Indice boursier S&P/TSX <sup>(2)</sup> (variation annualisée)	7,0 %	4,8 %	14,0 %	5,6 %	(11,6) %	1,6 %

<sup>(1)</sup> Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.

<sup>(2)</sup> Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

Le scénario de base prévoit une légère récession en 2023. En effet, en raison de l'inflation, les banques centrales ont accéléré le resserrement monétaire, ce qui devrait bientôt conduire à des baisses trimestrielles du PIB réel dans plusieurs économies, incluant le Canada et le Québec. Selon ce scénario, les difficultés économiques se traduiront par des augmentations du taux de chômage et le secteur de l'habitation sera particulièrement pénalisé. Au Québec, de légères baisses du PIB réel sont prévues pour les trois premiers trimestres de 2023. Le taux de chômage québécois devrait remonter à un peu plus de 5,5 % et le prix des propriétés devrait chuter d'environ 17 % par rapport au sommet du printemps 2022. Ce scénario prévoit que si l'inflation revient comme prévu à 2 % en 2023, la Banque du Canada débutera alors une réduction de ses taux directeurs au quatrième trimestre de 2023 et poursuivra sur cette voie en 2024. Cela aiderait à accélérer la croissance économique après une année 2023 plus difficile. Le taux de chômage devrait graduellement converger vers 4 %, à moyen terme, au Québec.

Selon le scénario pessimiste, la croissance économique serait plus durement affectée par l'augmentation des taux d'intérêt. Les banques centrales décrèteraient plus de hausses de taux d'intérêt dans les prochains mois, afin de s'assurer que l'inflation retourne à sa cible dans un horizon proche. Dans ce scénario, le taux d'escompte serait relevé à 5,0 % au premier trimestre de 2023, ce qui contribuerait à accentuer la récession. Le taux de chômage augmenterait plus significativement, possiblement à 8,5 % au Québec. Le scénario baissier suppose également une correction plus significative du prix moyen des maisons, de l'ordre d'environ 35 % par rapport au précédent sommet. Des baisses de taux d'intérêt seraient décrétées au deuxième trimestre de 2023, en raison des difficultés économiques plus marquées que dans le scénario de base qui feraient baisser plus rapidement l'inflation.

## NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

### DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS (suite)

#### Intégration des informations prospectives (suite)

Quant au scénario optimiste, il mise essentiellement sur une économie plus vigoureuse que dans le scénario de base, notamment aidée par une réduction plus rapide et durable des contraintes du côté de l'offre. Cela supposerait que la guerre en Ukraine prenne fin plus rapidement. Des gains de productivité plus importants pourraient également être observés, ce qui aiderait la croissance économique tout en limitant les pressions inflationnistes. Selon ce scénario, le taux de chômage pourrait baisser à 3 % au cours des prochaines années. L'inflation serait tout de même plus persistante que dans le scénario de base. Le retour à la cible d'inflation de 2 % prendrait plus de temps et inciterait la banque du Canada à procéder à des baisses de taux d'intérêt plus graduelles en 2024. Le taux d'escompte serait ensuite maintenu à 3,25 %, ce qui correspond au haut de la fourchette du taux neutre estimé par la Banque du Canada. Les taux d'intérêt un peu plus élevés dans ce scénario contribueraient à limiter la croissance du prix des maisons, laquelle serait tout de même un peu plus forte que dans le scénario de base.

L'évolution des perspectives économiques après le 31 décembre 2022 sera prise en compte dans l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues des prochaines périodes.

#### Durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables

Pour déterminer la durée de vie des facilités de crédit renouvelables, le Mouvement Desjardins définit la période pour laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit. Cette estimation prend en considération la période durant laquelle il a été exposé au risque de crédit associé à des instruments financiers similaires et les mesures de gestion du risque de crédit prévues une fois que le risque de crédit associé à un instrument financier aura augmenté.

La détermination de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables a une incidence importante sur l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, principalement pour les facilités de crédit renouvelables qui sont à l'étape 2 du modèle de dépréciation. De manière générale, une augmentation de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables entraîne une augmentation des pertes de crédit attendues.

### ANALYSE DE SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT SUR LES PRÊTS NON DÉPRÉCIÉS

#### Scénarios

Le montant de la provision pour pertes de crédit attendues dépend de la probabilité d'occurrence associée à chaque scénario. Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture, qui tient compte de la pondération probabiliste des trois scénarios, avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si une pondération de 100 % était attribuée à chaque scénario individuellement.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Selon l'IFRS 9	777 \$	763 \$
<b>Pondération de 100 % attribuée au scénario :</b>		
De base	653 \$	650 \$
Optimiste	523	610
Pessimiste	1 122	1 156

#### Transferts entre les étapes

Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si tous les prêts non dépréciés avaient été inclus à l'étape 1 du modèle de dépréciation.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Selon l'IFRS 9	777 \$	763 \$
Si la totalité des prêts et éléments hors bilan non dépréciés étaient inclus à l'étape 1	714 \$	675 \$

## NOTE 9 – DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

### ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

#### Titrisation de prêts

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des liquidités et des fonds propres, le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). En vertu de ce programme, le Mouvement Desjardins constitue des blocs de prêts hypothécaires résidentiels assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sur lesquels des titres hypothécaires sont adossés. Ces titres hypothécaires sont émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH). Le Mouvement Desjardins constitue de temps à autre de tels titres et les conserve à titre de détenteur ou les cède de temps à autre à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La détention de TH LNH confère à son détenteur un droit de propriété sur les blocs de créances sur lesquels ces TH LNH sont adossés.

Les modalités du programme entraînant la vente de TH LNH à la FCH exigent que des contrats de swaps de taux soient conclus entre la FCH et le Mouvement Desjardins afin de permettre la réception mensuelle de la totalité des flux de trésorerie liés aux prêts hypothécaires sous-jacents aux TH LNH. Le Mouvement Desjardins verse à la FCH un montant correspondant aux intérêts payables aux porteurs des obligations hypothécaires du Canada (OHC), la différence entre ces montants étant considérée comme la marge d'intérêts excédentaire. Dans le cadre de ces swaps, le Mouvement Desjardins doit également créer un compte distinct à des fins de réinvestissement (compte de réinvestissement de capital) pour tout versement en capital reçu relativement aux prêts hypothécaires afin de respecter les obligations liées au remboursement à l'échéance des OHC.

Lors de ces opérations, le Mouvement Desjardins conserve toutefois la quasi-totalité des risques, notamment les risques de prépaiement et de taux d'intérêt. Ces prêts demeurent donc comptabilisés au bilan combiné. Par ailleurs, le Mouvement Desjardins traite, s'il y a lieu, les transferts comme des opérations de financement garanti et comptabilise un passif à cet égard. Le cas échéant, ce passif correspond à la contrepartie reçue lors de la vente des TH LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation et est présenté au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan combiné. Pour sa part, la FCH finance ces achats par l'émission d'OHC à l'intention des investisseurs.

#### Valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, le Mouvement Desjardins transfère des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs financiers demeurent comptabilisés au bilan combiné, puisque le Mouvement Desjardins conserve la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés par le Mouvement Desjardins, mais qui n'ont pas été décomptabilisés, ainsi que leurs passifs associés comptabilisés au bilan combiné :

	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés</b>				
Actifs financiers cédés dans le cadre des opérations de titrisation	13 767 \$	13 293 \$	12 945 \$	13 062 \$
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	3 294	3 294	4 694	4 694
Valeurs mobilières prêtées	1	1	8	8
	<b>17 062 \$</b>	<b>16 588 \$</b>	<b>17 647 \$</b>	<b>17 764 \$</b>
<b>Passifs associés</b>	<b>16 443 \$</b>	<b>15 330 \$</b>	<b>17 124 \$</b>	<b>17 007 \$</b>

## NOTE 10 – FONDS DISTINCTS

## Actif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente la valeur comptable de l'actif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Placements		
Obligations	602 \$	628 \$
Titres de participation	20 654	22 139
Titres du marché monétaire	63	38
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	3	14
Autres éléments d'actif	190	129
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	(10)	(6)
Autres éléments de passif	(146)	(96)
<b>Actif net détenu pour le compte des titulaires de contrat de fonds distincts</b>	<b>21 356 \$</b>	<b>22 846 \$</b>
Actif détenu pour le compte de l'assureur	(38)	(42)
<b>Total de l'actif net des fonds distincts<sup>(1)</sup></b>	<b>21 318 \$</b>	<b>22 804 \$</b>

<sup>(1)</sup> L'écart entre l'actif net et le passif net des fonds distincts correspond aux éliminations des soldes entre les fonds distincts et les diverses sociétés incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins. Ces éliminations se chiffrent à 34 M\$ au 31 décembre 2022 (8 M\$ au 31 décembre 2021).

## Juste valeur des instruments financiers

L'actif net des fonds distincts inclut des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. Le Mouvement Desjardins classe ces instruments de chaque catégorie selon la hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour procéder à leur évaluation. La description des trois niveaux de la hiérarchie ainsi que des indications sur les données utilisées lors de l'évaluation de la juste valeur sont présentées à la note 5 « Juste valeur des instruments financiers ».

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Autres éléments d'actif », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » et « Autres éléments de passif ».

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers inclus dans l'actif net des fonds distincts et comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	310 \$	292 \$	— \$	602 \$
Titres de participation	6 446	13 610	598	20 654
Titres du marché monétaire	58	5	—	63
<b>Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>6 814 \$</b>	<b>13 907 \$</b>	<b>598 \$</b>	<b>21 319 \$</b>
Au 31 décembre 2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	345 \$	283 \$	— \$	628 \$
Titres de participation	7 307	14 472	360	22 139
Titres du marché monétaire	33	5	—	38
<b>Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>7 685 \$</b>	<b>14 760 \$</b>	<b>360 \$</b>	<b>22 805 \$</b>

## NOTE 10 – FONDS DISTINCTS (suite)

### Actifs financiers transférés et non décomptabilisés

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, les fonds distincts transfèrent des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs demeurent comptabilisés au bilan combiné, puisque les fonds distincts conservent la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Au 31 décembre 2022, la valeur comptable des actifs financiers ainsi transférés et de leurs passifs associés comptabilisés au bilan combiné est de 10 M\$ (6 M\$ au 31 décembre 2021) et leur juste valeur est équivalente.

### Actifs financiers affectés et reçus en garantie

La valeur comptable des actifs financiers affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels dans le cours normal des affaires des fonds distincts est de 10 M\$ au 31 décembre 2022 (6 M\$ au 31 décembre 2021). La juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que les fonds distincts sont autorisés à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance s'élève à 7 M\$ (2 M\$ au 31 décembre 2021). Aucun actif financier significatif accepté à titre de garantie n'a été vendu ni réaffecté en garantie en 2022 et en 2021. Ces actifs financiers ont été reçus en garantie lors de transactions de valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente.

### Risques liés aux instruments financiers

Le Mouvement Desjardins n'est pas exposé aux risques liés aux instruments financiers inclus dans l'actif détenu pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts, car ces derniers assument les risques et bénéficient des avantages en découlant.

### Passif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente les variations du passif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
<b>Solde au début – Passif net dû aux titulaires de contrat de fonds distincts</b>	22 838 \$	19 127 \$
<b>Augmentation</b>		
Montants reçus des titulaires de contrat	3 665	4 338
Revenus nets de placement	—	2 407
	3 665	6 745
<b>Diminution</b>		
Rachats et retraits	2 750	2 869
Pertes nettes de placement	2 279	—
Honoraires de gestion	152	165
	5 181	3 034
<b>Solde à la fin – Passif net dû aux titulaires de contrat de fonds distincts</b>	21 322 \$	22 838 \$
Passif dû à l'assureur	(38)	(42)
<b>Total du passif net des fonds distincts</b>	21 284 \$	22 796 \$

## NOTE 11 – CONTRATS DE LOCATION

### CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE PRENEUR

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Bâtiment	536 \$	521 \$
Autres <sup>(1)</sup>	7	9
	<b>543 \$</b>	<b>530 \$</b>

<sup>(1)</sup> La rubrique « Autres » est constituée principalement de matériel roulant.

Au cours de l'exercice 2022, le Mouvement Desjardins a conclu des contrats de location augmentant les actifs au titre de droits d'utilisation de 128 M\$ (116 M\$ en 2021).

Le tableau suivant présente l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents :

	2022	2021
Bâtiment	71 \$	62 \$
Autres <sup>(1)</sup>	3	3
	<b>74 \$</b>	<b>65 \$</b>

<sup>(1)</sup> La rubrique « Autres » est constituée principalement de matériel roulant.

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2022	2021
Frais d'intérêts sur les obligations locatives	19 \$	19 \$
Location court terme	17	18
Loyers variables non pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative	26	29

### CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE BAILLEUR

#### Location simple

Les revenus locatifs sont présentés à la note 12 « Immobilisations corporelles et immeubles de placement » et comportent principalement des paiements de loyer fixes.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les paiements de loyer à recevoir au titre de la location de locaux et de matériel en vertu des contrats de location simple non résiliables se détaillent comme suit :

	2022	2021
Moins de 1 an	88 \$	79 \$
De 1 an à 2 ans	75	70
Plus de 2 ans à 3 ans	69	64
Plus de 3 ans à 4 ans	51	56
Plus de 4 ans à 5 ans	33	39
Plus de 5 ans	244	260
<b>Total des paiements de loyer futurs</b>	<b>560 \$</b>	<b>568 \$</b>

## NOTE 12 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les variations relatives aux immobilisations corporelles et aux immeubles de placement se détaillent comme suit :

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
<b>Coût</b>									
Au 31 décembre 2020	100 \$	1 442 \$	503 \$	493 \$	677 \$	3 215 \$	237 \$	1 013 \$	1 250 \$
Acquisitions	—	42	86	26	65	219	5	41	46
Dispositions	—	(11)	(57)	(56)	(44)	(168)	(4)	(9)	(13)
Autres	(1)	(5)	(8)	(1)	(9)	(24)	—	(3)	(3)
Au 31 décembre 2021	99 \$	1 468 \$	524 \$	462 \$	689 \$	3 242 \$	238 \$	1 042 \$	1 280 \$
Acquisitions	—	44	143	26	51	264	—	48	48
Dispositions	—	(14)	(44)	(24)	(26)	(108)	(2)	(25)	(27)
Autres	(2)	(20)	5	5	—	(12)	—	—	—
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>97 \$</b>	<b>1 478 \$</b>	<b>628 \$</b>	<b>469 \$</b>	<b>714 \$</b>	<b>3 386 \$</b>	<b>236 \$</b>	<b>1 065 \$</b>	<b>1 301 \$</b>

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
<b>Amortissements cumulés</b>									
Au 31 décembre 2020	— \$	673 \$	287 \$	384 \$	330 \$	1 674 \$	— \$	326 \$	326 \$
Amortissements	—	45	83	22	43	193	—	34	34
Dispositions	—	(9)	(56)	(51)	(35)	(151)	—	(3)	(3)
Autres	—	(5)	—	—	—	(5)	—	(3)	(3)
Au 31 décembre 2021	— \$	704 \$	314 \$	355 \$	338 \$	1 711 \$	— \$	354 \$	354 \$
Amortissements	—	47	88	19	46	200	—	34	34
Dispositions	—	(11)	(42)	(23)	(25)	(101)	—	(16)	(16)
Autres	—	(12)	—	1	—	(11)	—	—	—
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>— \$</b>	<b>728 \$</b>	<b>360 \$</b>	<b>352 \$</b>	<b>359 \$</b>	<b>1 799 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>372 \$</b>	<b>372 \$</b>

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
<b>Valeur nette comptable</b>									
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>97 \$</b>	<b>750 \$</b>	<b>268 \$</b>	<b>117 \$</b>	<b>355 \$</b>	<b>1 587 \$</b>	<b>236 \$</b>	<b>693 \$</b>	<b>929 \$</b>
Au 31 décembre 2021	99 \$	764 \$	210 \$	107 \$	351 \$	1 531 \$	238 \$	688 \$	926 \$

Au 31 décembre 2022, un montant de 14 M\$ (10 M\$ au 31 décembre 2021) inclus dans le solde des bâtiments représente des coûts relatifs à des bâtiments en construction. De plus, le Mouvement Desjardins a des engagements de 95 M\$ (110 M\$ au 31 décembre 2021) relatifs aux bâtiments.

Au 31 décembre 2022, les immeubles de placement ont une juste valeur de 1 925 M\$ (1 907 M\$ au 31 décembre 2021). Ces immeubles sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs défini à la note 5 « Juste valeur des instruments financiers », puisqu'ils sont évalués à l'aide de techniques qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché. La juste valeur des immeubles de placement est déterminée annuellement par la direction en utilisant principalement le travail de spécialistes en évaluation immobilière indépendants dont la qualification professionnelle est pertinente et reconnue ainsi que toutes autres informations importantes pouvant être jugées pertinentes. Ces spécialistes utilisent un éventail de méthodes d'évaluation, y compris la technique d'actualisation directe du revenu net normalisé et l'actualisation des flux de trésorerie. Ces techniques, qui s'appuient sur des données observables et non observables, comprennent notamment l'estimation des taux de capitalisation et des bénéfices d'exploitation nets régularisés, pour la technique de l'actualisation directe du revenu net normalisé, et l'estimation des taux d'actualisation, de capitalisation et des flux de trésorerie futurs applicables, pour la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, les revenus locatifs provenant des immeubles de placement s'élevaient à 143 M\$ (139 M\$ en 2021). Les montants comptabilisés en résultat au titre des charges d'exploitation pour les immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs au cours de l'exercice totalisent 99 M\$ (97 M\$ en 2021), tandis qu'aucun montant n'a été comptabilisé pour ceux qui n'ont pas généré de revenus locatifs. Tous ces montants sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

## NOTE 13 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La variation des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

	Logiciels <sup>(1)</sup>	Relations clients	Autres <sup>(2)</sup>	Total
<b>Coût</b>				
Au 31 décembre 2020	862 \$	17 \$	122 \$	1 001 \$
Acquisitions / Additions	162	8	2	172
Dispositions / Retraits	(105)	(9)	—	(114)
Autres	9	—	—	9
Au 31 décembre 2021	928 \$	16 \$	124 \$	1 068 \$
Acquisitions / Additions	279	1	21	301
Dispositions / Retraits	(7)	—	(1)	(8)
Autres	(7)	—	—	(7)
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>1 193 \$</b>	<b>17 \$</b>	<b>144 \$</b>	<b>1 354 \$</b>

	Logiciels <sup>(1)</sup>	Relations clients	Autres <sup>(2)</sup>	Total
<b>Amortissements cumulés</b>				
Au 31 décembre 2020	532 \$	10 \$	35 \$	577 \$
Amortissements	86	2	5	93
Dispositions / Retraits	(100)	(1)	—	(101)
Autres	2	—	—	2
Au 31 décembre 2021	520 \$	11 \$	40 \$	571 \$
Amortissements	98	1	1	100
Dispositions / Retraits	(7)	—	—	(7)
Autres	(2)	—	—	(2)
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>609 \$</b>	<b>12 \$</b>	<b>41 \$</b>	<b>662 \$</b>

	Logiciels <sup>(1)</sup>	Relations clients	Autres <sup>(2)</sup>	Total
<b>Valeur nette comptable</b>				
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>584 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>103 \$</b>	<b>692 \$</b>
Au 31 décembre 2021	408 \$	5 \$	84 \$	497 \$

<sup>(1)</sup> La rubrique « Logiciels » comprend des logiciels achetés de 378 M\$ (206 M\$ en 2021) et des logiciels développés en interne de 206 M\$ (202 M\$ en 2021).

<sup>(2)</sup> La rubrique « Autres » comprend principalement le montant relatif à l'acquisition de portefeuilles de contrats d'assurance et d'un réseau de distribution.

## NOTE 14 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

### FILIALES

Les principales filiales incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins ont été constituées au Canada, et leur établissement principal se trouve dans ce pays.

Le tableau suivant présente la nature des activités de ces filiales et le pourcentage des titres de participation détenus par le Mouvement Desjardins dans chacune d'elles :

	Nature des activités	Au 31 décembre 2022 <sup>(1)</sup>	Au 31 décembre 2021 <sup>(1)</sup>
Desjardins Holding financier inc.	Société de portefeuille	100 %	100 %
Desjardins Société financière inc.	Société de portefeuille	100	100
Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.	Gestion d'actifs	100	100
Desjardins Groupe d'assurances générales inc.	Assurance de dommages	90	90
Filiales d'assurance de dommages <sup>(2)</sup>	Assurance de dommages	100	100
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie	Assurance de personnes et services financiers	100	100
Desjardins Société de placement inc.	Conception, administration et distribution de produits d'assurance et d'épargne	100	100
Fiducie Desjardins inc.	Garde de valeurs et services fiduciaires	100	100
Groupe Technologies Desjardins inc.	Développement, maintenance et évolution des technologies du Mouvement Desjardins	100	100
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Courtage de valeurs mobilières	100	100
9420-7404 Québec inc.	Services immobiliers	100	100

<sup>(1)</sup> Correspond également aux pourcentages de droits de vote détenus par le Mouvement Desjardins dans ces filiales.

<sup>(2)</sup> Correspond à un regroupement de six filiales d'assurance de dommages.

### Filiale dans laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est significative

Aux 31 décembre 2022 et 2021, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. est une filiale dans laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est significative.

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives à la filiale dans laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est significative. Ces informations sont présentées avant l'élimination des comptes et des opérations réciproques, et elles ont été ajustées afin de refléter les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition.

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Actifs	15 434 \$	16 528 \$
Passifs	10 993	11 533
Capitaux propres	4 441 \$	4 995 \$
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>847 \$</b>	<b>903 \$</b>

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2022	2021
Revenu total	6 091 \$	5 836 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	451	1 199
Résultat global de l'exercice	25	1 556
<b>Part des excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres revenant aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>67 \$</b>	<b>142 \$</b>
Dividendes / distributions versés aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	80 \$	25 \$

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(409) \$	1 519 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(719)	(33)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	983	(1 634)
<b>Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(145) \$</b>	<b>(148) \$</b>

## NOTE 14 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

### ENTITÉ STRUCTURÉE CONSOLIDÉE

#### Obligations sécurisées

En vertu de son programme d'obligations sécurisées, le Mouvement Desjardins émet des titres de créances garantis par un bloc de prêts hypothécaires. CCDQ Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership, une entité structurée, est en place afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs des obligations sécurisées émises par le Mouvement Desjardins. Les opérations de cette entité sont incluses dans les états financiers combinés de ce dernier, puisqu'il en détient le contrôle. Le Mouvement Desjardins a vendu des prêts hypothécaires résidentiels à cette entité et lui a accordé du financement afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Le financement accordé par le Mouvement Desjardins peut atteindre un montant maximal équivalant à l'encours des prêts détenus par cette entité aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. Le Mouvement Desjardins dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant légalement à cette entité structurée selon les termes des conventions applicables à chacune des émissions. Les actifs, d'un montant de 13 216 M\$ au 31 décembre 2022 (12 687 M\$ au 31 décembre 2021), sont présentés au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels » du bilan combiné, tandis que les obligations sécurisées, d'un montant de 10 985 M\$ au 31 décembre 2022 (7 481 M\$ au 31 décembre 2021), sont présentées au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

### COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES NON SIGNIFICATIVES

Le tableau suivant présente la valeur comptable ainsi que les quotes-parts du résultat net et des autres éléments du résultat global des coentreprises et entreprises associées qui, prises individuellement, sont jugées non significatives.

Aux et pour les exercices terminés le 31 décembre	2022		2021	
	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées
Valeur comptable	1 254 \$	203 \$	1 185 \$	164 \$
Quote-part du résultat net	57	5	47	6
Quote-part des autres éléments du résultat global	(5)	—	(2)	—

### ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

#### Fonds communs de placement

Le Mouvement Desjardins a des intérêts dans des parts de fonds communs de placement. Bien qu'il détienne, dans certains cas, une exposition importante ou ait droit à une part importante des rendements variables en raison des parts qu'il détient dans ces fonds, ces parts ne lui confèrent pas le pouvoir sur les activités pertinentes de ces derniers. Ainsi, le Mouvement Desjardins n'a pas le contrôle sur ceux-ci. Ces fonds sont considérés comme des entités structurées non consolidées.

Les investissements de ces fonds sont faits selon une politique de placement diversifiée, et la nature de leurs activités ainsi que leurs caractéristiques sont comparables à ce qui se retrouve dans des conditions normales de marché pour ce type de fonds. L'exposition maximale au risque de perte attribuable aux intérêts du Mouvement Desjardins dans ces fonds communs de placement se limite à la valeur des investissements dans ceux-ci.

## NOTE 15 – AUTRES ACTIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres actifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Débiteurs	1 024 \$	1 199 \$
Intérêts à recevoir	914	641
Frais payés d'avance	388	290
Impôt à recevoir	799	474
Autres	730	774
	<b>3 855 \$</b>	<b>3 378 \$</b>

## NOTE 16 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels le Mouvement Desjardins peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans, et qui viennent à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2021			
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	72 071 \$	5 495 \$	67 811 \$	145 377 \$	70 756 \$	5 536 \$	60 040 \$	136 332 \$
Entreprises et gouvernements	51 422	327	62 423	114 172	52 563	524	48 557	101 644
Institutions de dépôts	193	—	94	287	344	—	35	379
	<b>123 686 \$</b>	<b>5 822 \$</b>	<b>130 328 \$</b>	<b>259 836 \$</b>	<b>123 663 \$</b>	<b>6 060 \$</b>	<b>108 632 \$</b>	<b>238 355 \$</b>

## NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

## PRIMES

	2022			2021		
	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total
Primes brutes	6 135 \$	6 061 \$	12 196 \$	5 643 \$	5 938 \$	11 581 \$
Primes cédées en vertu de contrats de réassurance	(253)	(101)	(354)	(231)	(72)	(303)
<b>Primes nettes</b>	<b>5 882 \$</b>	<b>5 960 \$</b>	<b>11 842 \$</b>	<b>5 412 \$</b>	<b>5 866 \$</b>	<b>11 278 \$</b>

## COMPOSITION DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
<b>Passifs des contrats d'assurance</b>		
Provisions techniques – Assurance de personnes	20 236 \$	23 693 \$
Provisions pour sinistres et frais de règlement – Assurance de dommages	6 907	6 973
Primes non acquises	3 102	3 062
Dépôts des titulaires de police	641	621
Provisions pour prestations, participations et ristournes	439	384
Autres	29	29
	<b>31 354 \$</b>	<b>34 762 \$</b>

## PROVISIONS TECHNIQUES – ASSURANCE DE PERSONNES

## Composition

Les provisions techniques et l'actif qui leur est apparié se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
<b>Provisions techniques brutes</b>		
Polices sans participation	16 427 \$	18 859 \$
Polices avec participation	3 809	4 834
	<b>20 236</b>	<b>23 693</b>
Montants cédés aux réassureurs	(842)	(1 132)
<b>Provisions techniques nettes</b>	<b>19 394 \$</b>	<b>22 561 \$</b>

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
<b>Composition de l'actif apparié aux provisions techniques nettes</b>		
Obligations	11 802 \$	15 017 \$
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises	2 328	2 275
Immeubles de placement	1 062	1 068
Titres de participation	1 109	2 032
Autres	3 093	2 169
	<b>19 394 \$</b>	<b>22 561 \$</b>

La juste valeur de l'actif apparié aux provisions techniques nettes est de 20 096 M\$ au 31 décembre 2022 (23 579 M\$ au 31 décembre 2021).

## Hypothèses actuarielles

Le calcul des provisions techniques est fondé sur des estimations et des hypothèses. La nature des principales hypothèses utilisées pour déterminer les provisions techniques et la méthode ayant servi à établir ces hypothèses sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Les hypothèses de base retenues pour le calcul des provisions techniques sont celles qui s'avèrent les plus probables selon diverses éventualités. L'actuaire désigné est tenu d'établir pour chacune de ces hypothèses une marge pour écarts défavorables afin de pallier leur caractère aléatoire, de prévoir le risque de détérioration des résultats techniques et de s'assurer que les provisions sont suffisantes pour honorer les engagements futurs. L'étendue des marges pour écarts défavorables est prescrite par les pratiques actuarielles reconnues au Canada. Ces marges varient selon chaque hypothèse et type de produits. Les marges pour écarts défavorables entraînent une augmentation du montant des provisions techniques et une diminution du résultat qui serait normalement constaté lors de l'entrée en vigueur des contrats. À mesure que le temps passe et que diminuent les risques d'estimation, ces marges sont contrepassées et comptabilisées à l'état combiné du résultat.

## NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

### PROVISIONS TECHNIQUES – ASSURANCE DE PERSONNES (suite)

#### Hypothèses actuarielles (suite)

Les risques liés à l'exactitude des hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des provisions techniques découlent de la non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et modifie les hypothèses, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle qui est prévue pour le futur. Toute incidence résultant de ces modifications est immédiatement constatée à l'état combiné du résultat.

#### Mortalité

La filiale d'assurance de personnes établit ses hypothèses de mortalité selon les études annuelles de ses récents résultats techniques et tient aussi compte d'études de l'industrie lorsque ces résultats ne peuvent servir de référence unique en raison de leur crédibilité insuffisante. Les hypothèses de mortalité varient selon le sexe, la catégorie de risque et le type de contrat. Une hypothèse d'amélioration future de la mortalité est prise en compte, conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada.

#### Morbidité

En ce qui a trait aux hypothèses relatives à la morbidité, soit la survenance d'accidents ou de maladies, la filiale d'assurance de personnes utilise des tables conçues par l'industrie et modifiées selon les données courantes fournies par les études relatives à leurs résultats techniques et à ceux de l'industrie.

#### Taux de résiliation des contrats

La filiale d'assurance de personnes effectue une étude annuelle de ses résultats techniques en matière de résiliation de contrats d'assurance individuelle, car les titulaires peuvent mettre fin à leur police avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant de payer les primes et en n'utilisant pas les options de non-déchéance. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation des contrats sont basées sur les récents résultats techniques de la filiale. Ces hypothèses sont rajustées en fonction des résultats techniques de l'industrie si ceux de la filiale ne sont pas assez crédibles.

#### Rendement des placements

Le rendement des placements est tributaire des revenus de placement prévus en fonction des portefeuilles d'actifs courants appariés aux provisions techniques et des stratégies de réinvestissement envisagées. La filiale d'assurance de personnes gère les placements soutenant leurs provisions techniques en tenant compte des caractéristiques des engagements de chacun de leurs secteurs d'affaires et au moyen des mécanismes clairement définis dans leur politique d'appariement. La MCAB est la norme établie par l'ICA pour assurer la conformité des éléments d'actif auxquels les provisions techniques sont appariées. En appariant étroitement les flux de trésorerie liés aux actifs à ceux des provisions techniques, elle réduit sa sensibilité aux variations futures du niveau des taux d'intérêt. En effet, selon la MCAB, les variations de la juste valeur des actifs soutenant les provisions techniques sont essentiellement contrebalancées par des variations correspondantes de la valeur des provisions techniques.

En vertu de la MCAB, les flux de trésorerie de ces actifs sont jumelés aux flux de trésorerie qui seront tirés de futures acquisitions ou ventes d'actifs afin d'établir les taux de rendement prévus pour ces actifs au cours des exercices à venir. Les stratégies de réinvestissement envisagées sont définies en fonction des caractéristiques des engagements de chaque secteur, et les rendements de réinvestissement sont tirés des taux du marché actuels et prévus pour les placements à intérêt fixe et des taux prévus pour les actifs à intérêt variable. En outre, les projections de flux de trésorerie des éléments d'actifs incluent des hypothèses relatives aux frais de gestion des placements et aux risques de crédit.

Les hypothèses relatives au rendement des placements prennent en compte des pertes sur créances futures prévues sur les placements à revenu fixe. À cet effet, outre les provisions pour pertes de crédit attendues comptabilisées au moyen d'une diminution de la valeur comptable des actifs, au 31 décembre 2022, une provision de 305 M\$ (318 M\$ au 31 décembre 2021) est incluse dans les provisions techniques afin de contrer le risque de rendement insuffisant de l'actif.

#### Frais d'exploitation, impôts et taxes

Les hypothèses relatives aux frais d'exploitation reflètent les coûts projetés de la gestion et du traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux indirects. La filiale d'assurance de personnes effectue une étude annuelle des frais d'exploitation pour chaque grande ligne de produits, et ces frais sont projetés en tenant compte de l'inflation prévue et de l'évolution prévue des blocs d'affaires, lorsqu'elles sont pertinentes.

Les impôts et les taxes reflètent les hypothèses relatives aux taxes futures sur les primes et à d'autres impôts et taxes non liés au résultat. Pour ce qui est des impôts sur le résultat, les provisions techniques ne sont rajustées que dans les cas où il existe des différences temporelles ou pour tenir compte de l'incidence des éléments non déductibles ou non imposables sur les flux de trésorerie du passif et de l'actif liés aux contrats d'assurance.

## NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

## PROVISIONS TECHNIQUES – ASSURANCE DE PERSONNES (suite)

## Hypothèses actuarielles (suite)

## Sensibilité des provisions techniques aux changements des hypothèses

Le tableau suivant montre, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » de la sensibilité des provisions techniques aux changements de la meilleure estimation des hypothèses non économiques qui les sous-tendent :

	2022	2021
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs	(51) \$	(56) \$
Produits pour lesquels une hausse des taux augmente les provisions techniques	(27)	(28)
Produits pour lesquels une baisse des taux augmente les provisions techniques	(84)	(94)
Augmentation de 5 % des taux de morbidité futurs	(165)	(178)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs des contrats	(53)	(55)
Augmentation de 5 % des charges d'exploitation futures		

## Variation des provisions techniques

Les changements survenus dans les provisions techniques nettes au cours des exercices terminés le 31 décembre sont attribuables aux activités et aux variations des estimations actuarielles suivantes :

	2022			2021		
	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net
<b>Solde au début</b>	23 693 \$	(1 132) \$	22 561 \$	23 356 \$	(1 227) \$	22 129 \$
Variation due :						
Au passage du temps	(4 762)	(72)	(4 834)	(867)	(47)	(914)
Aux nouvelles affaires	1 861	(54)	1 807	1 481	(34)	1 447
Aux changements apportés aux hypothèses actuarielles	(303)	154	(149)	(60)	87	27
	(3 204)	28	(3 176)	554	6	560
Autres variations	(253)	262	9	(217)	89	(128)
<b>Solde à la fin</b>	20 236 \$	(842) \$	19 394 \$	23 693 \$	(1 132) \$	22 561 \$

## Changements apportés aux hypothèses actuarielles

Les hypothèses économiques et non économiques prises en compte dans le calcul des provisions techniques sont mises à jour périodiquement afin de refléter les résultats techniques actuels ou prévus associés à chacune d'elles. Le tableau suivant montre l'effet des changements apportés aux hypothèses sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2022	2021
<b>Hypothèses modifiées</b>		
Mortalité	65 \$	153 \$
Morbidité	28	(11)
Taux de résiliation des contrats	5	(205)
Rendement des placements	39	109
Charges d'exploitation	(16)	(59)
Méthodes et autres	(13)	(7)
	108 \$	(20) \$

## PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT – ASSURANCE DE DOMMAGES

## Méthodologie et hypothèses

Les provisions pour sinistres et frais de règlement incluent des provisions au dossier pour chaque sinistre déclaré, de même que des provisions pour les frais de règlement, la variation des sinistres déclarés et les sinistres survenus mais non déclarés par les assurés.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont estimées au moyen de méthodes actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Ces méthodes permettent d'estimer les sinistres à l'ultime en projetant les montants des sinistres par secteurs d'affaires et par année de survenance.

## NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

## PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT – ASSURANCE DE DOMMAGES (suite)

## Méthodologie et hypothèses (suite)

La principale hypothèse qui sous-tend ces méthodes est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres peut être utilisée afin de projeter ce que sera l'évolution future des sinistres (ou que l'évolution future des sinistres sera similaire à l'évolution passée des sinistres). De plus, un jugement qualitatif supplémentaire est appliqué afin d'évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans le futur et d'effectuer les ajustements nécessaires afin d'établir adéquatement les provisions pour sinistres et frais de règlement pour que celles-ci représentent la meilleure estimation des paiements futurs sur les sinistres en suspens, y compris ceux survenus mais non déclarés auxquels on peut s'attendre, compte tenu des données et des informations actuellement connues. Les hypothèses utilisées pour établir cette estimation sont sélectionnées par catégorie de risque et par zone géographique. De plus, les estimations effectuées prennent également en considération divers facteurs, dont le coût moyen de règlement par sinistre, le nombre moyen de sinistres et les tendances relatives à la sévérité et à la fréquence des sinistres.

L'estimation initiale des provisions pour sinistres et frais de règlement correspond à un montant non actualisé. Cette estimation est ensuite actualisée afin de reconnaître la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur le taux de rendement des actifs soutenant les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Puisque la détermination des estimations relatives aux sinistres fait l'objet d'incertitudes et que la fluctuation de ces estimations peut être importante à court terme, les filiales d'assurance de dommages incluent des marges pour écarts défavorables dans leurs hypothèses relatives à l'évolution des sinistres, aux recouvrements prévus au titre de la réassurance et aux revenus de placement futurs à l'égard du portefeuille d'actifs qui sous-tend les provisions pour sinistres et frais de règlement. Ces marges pour écarts défavorables sont déterminées en conformité avec les pratiques actuarielles reconnues au Canada afin de s'assurer que le montant des provisions pour sinistres et frais de règlement est suffisant pour régler les prestations futures.

## Variation des provisions pour sinistres et frais de règlement

Le tableau suivant montre la variation des provisions pour sinistres et frais de règlement au cours des exercices terminés le 31 décembre :

	2022			2021		
	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net
<b>Solde au début</b>	<b>6 973 \$</b>	<b>(444) \$</b>	<b>6 529 \$</b>	7 379 \$	(729) \$	6 650 \$
Sinistres survenus au cours de l'exercice	4 877	(58)	4 819	3 696	(1)	3 695
Évolution des sinistres survenus au cours des exercices précédents	(552)	58	(494)	(903)	143	(760)
Évolution des taux d'actualisation	(432)	18	(414)	(153)	9	(144)
Sinistres payés au cours de l'exercice	(3 959)	101	(3 858)	(3 046)	134	(2 912)
<b>Solde à la fin</b>	<b>6 907 \$</b>	<b>(325) \$</b>	<b>6 582 \$</b>	6 973 \$	(444) \$	6 529 \$

Dans le cours normal de ses activités, les filiales d'assurance de dommages révisent certaines hypothèses actuarielles. Aux 31 décembre 2022 et 2021, il y a eu des changements d'hypothèses dans le cadre du processus de révision annuel des hypothèses actuarielles, plus particulièrement sur l'estimation des sinistres survenus mais non déclarés pour les contrats couvrant la responsabilité civile et les accidents en Ontario, sur le changement du taux d'actualisation et sur le changement des marges pour écarts défavorables. Pour la période se terminant le 31 décembre 2022, des provisions actuarielles pour les coûts futurs liés à l'inflation élevée ont été ajoutées. Outre ces changements, il n'y a pas eu de changement inhabituel ayant une incidence significative sur les états financiers combinés aux 31 décembre 2022 et 2021.

## Analyse de sensibilité des hypothèses

Le tableau suivant montre, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur l'état combiné du résultat de la sensibilité des provisions pour sinistres et frais de règlement aux changements de certaines hypothèses clés. L'incidence d'un changement de taux d'actualisation est présentée à la section « Gestion du risque de taux d'intérêt » de la présente note.

	Changements apportés aux hypothèses	Incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres »	
		2022	2021
Coût moyen de règlement des sinistres	+ 5 %	(332) \$	(308) \$

## NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

## PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT – ASSURANCE DE DOMMAGES (suite)

## Évolution des sinistres et frais de règlement

Le tableau suivant indique l'évolution des sinistres et frais de règlement sur une base nette. Il présente l'estimation du montant ultime des sinistres, y compris ceux qui ont été déclarés et ceux qui sont survenus mais qui n'ont pas été déclarés à la date de clôture de chaque année de survenance, avec les paiements cumulatifs effectués à ce jour :

	2012 et antérieures	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
<b>Estimation du montant ultime des sinistres:</b>												
À la fin de l'année de survenance		1 471 \$	1 536 \$	2 186 \$	2 417 \$	3 158 \$	3 691 \$	4 107 \$	3 758 \$	3 684 \$	4 681 \$	
Une année plus tard		1 447	2 453	2 168	2 387	3 121	3 656	4 122	3 443	3 466		
Deux années plus tard		2 186	2 349	2 165	2 365	3 086	3 705	4 009	3 313			
Trois années plus tard		2 086	2 272	2 117	2 349	3 090	3 590	3 916				
Quatre années plus tard		1 977	2 184	2 089	2 361	2 993	3 483					
Cinq années plus tard		1 910	2 105	2 050	2 303	2 924						
Six années plus tard		1 872	2 099	2 040	2 277							
Sept années plus tard		1 843	2 042	2 022								
Huit années plus tard		1 808	2 022									
Neuf années plus tard		1 793										
<b>Paiements cumulatifs à ce jour</b>		1 718	1 925	1 911	2 112	2 632	2 999	3 133	2 406	2 285	2 448	
Provisions pour sinistres et frais de règlement, nettes	254 \$	75 \$	97 \$	111 \$	165 \$	292 \$	484 \$	783 \$	907 \$	1 181 \$	2 233 \$	6 582 \$
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres et frais de règlement	2	—	—	60	88	47	31	48	1	—	48	325
<b>Provisions pour sinistres et frais de règlement, brutes</b>	256 \$	75 \$	97 \$	171 \$	253 \$	339 \$	515 \$	831 \$	908 \$	1 181 \$	2 281 \$	6 907 \$

## Gestion du risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond au risque que des événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur la rentabilité de ces derniers.

La filiale d'assurance de personnes est exposée au risque d'assurance par l'entremise des produits qu'elle vend. Selon la nature du produit, la filiale peut être exposée au risque de mortalité, au risque de morbidité et au risque de déchéance. Tous les produits vendus l'exposent au risque de dépenses.

Les filiales d'assurance de dommages, quant à elles, souscrivent des contrats d'assurance automobile, habitation et de biens commerciaux à des particuliers et à des entreprises. Dans le cours normal de leurs activités, les filiales d'assurance de dommages sont exposées au risque d'assurance, qui comporte plusieurs volets: le risque de souscription, le risque de catastrophes et le risque de réserve.

Afin de gérer le risque d'assurance, les filiales d'assurance appliquent des politiques et des critères stricts relativement au développement et à la tarification des produits et services, et elles effectuent régulièrement des analyses afin de comparer les prévisions avec les résultats réels et de réviser les hypothèses de tarification, s'il y a lieu.

De plus, pour la filiale d'assurance de personnes, certains produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des hypothèses.

Aussi, pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion du risque d'assurance s'effectue également à travers différents aspects, notamment par une gestion active et rigoureuse de la segmentation des risques (par la souscription et la tarification) et des réclamations. En ce qui a trait aux catastrophes, les filiales d'assurance de dommages ont établi une gouvernance afin d'encadrer les différents risques engendrés par de tels événements et utilisent des outils sophistiqués afin de simuler les pertes financières et les incidences opérationnelles qui y sont associées. Étant donné la nature imprévisible des événements catastrophiques de grande envergure, les filiales d'assurance de dommages possèdent un traité de réassurance catastrophe, traité qui fait l'objet d'une révision au minimum annuellement.

Les filiales d'assurance constituent également des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles effectuent un suivi constant de l'évolution de la sinistralité.

## NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

### Gestion du risque d'assurance (suite)

#### Utilisation de la réassurance

Afin de limiter leurs pertes, les filiales d'assurance ont recours à des ententes de réassurance relativement aux contrats dont le capital ou le montant assuré dépasse certains maximums qui varient selon la nature des activités. Cette structure de réassurance considère leur profil de risque et leur appétit pour le risque respectifs. De plus, ces filiales souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure. Les sélections de la rétention et de la limite du traité catastrophe des filiales d'assurance de dommages font l'objet d'une analyse annuelle approfondie basée sur leurs différents modèles de catastrophes et le positionnement de leurs compétiteurs dans l'industrie.

Dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, les filiales d'assurance de dommages ont signé un traité de réassurance quote-part avec State Farm, lequel prévoit, sur une durée de cinq ans, une cession décroissante selon des pourcentages variant de 90 % pour l'année de survenance 2015 à 10 % pour l'année de survenance 2019, de l'ensemble des primes et sinistres provenant des nouvelles affaires et des renouvellements en lien avec les activités acquises et survenus après la date d'acquisition. L'évolution de ces sinistres continue à être cédée en fonction du pourcentage de cession au moment de la survenance du sinistre, et ce, jusqu'au règlement final du sinistre. Conformément aux modalités du traité de réassurance, les sommes à payer et à recevoir liées à ce contrat seront réglées sur une base nette.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière, et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De plus, un examen de la solvabilité des sociétés auxquelles elles cèdent une partie de leurs risques est effectué de façon périodique. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer ces filiales de leurs obligations envers leurs titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées. Pour le traité de réassurance quote-part avec State Farm, les ententes signées dans le cadre de l'acquisition prévoient que cette dernière doit conserver des placements en fiducie afin d'assurer le respect de ses obligations à titre de réassureur.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence de la réassurance a réduit les postes de l'état combiné du résultat présentés dans le tableau ci-dessous des montants suivants :

	2022			2021		
	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total
Primes	253 \$	101 \$	354 \$	231 \$	72 \$	303 \$
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	129	(18)	111	141	(152)	(11)

#### Gestion du risque lié aux fonds distincts

Les placements détenus pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts sont exposés à divers risques financiers. Selon les dispositions des contrats, les titulaires assument les risques et bénéficient des avantages découlant du rendement de ces placements, même si ceux-ci sont détenus par la filiale d'assurance de personnes qui offre de tels contrats. Cette dernière offre des garanties minimales relativement à la prestation de décès, à la valeur à l'échéance et aux montants des retraits en situation de décaissement visant à protéger les détenteurs de parts de certains fonds. Les provisions techniques de cette filiale incluent les montants nécessaires pour honorer ces garanties minimales.

Afin de réduire les incidences défavorables potentielles pouvant découler du risque lié aux garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts, la filiale d'assurance de personnes qui offre de tels contrats utilise un programme de couverture visant à contrer l'effet des mouvements des marchés boursiers, des taux de change et des taux d'intérêt sur le coût futur des garanties. Ce programme couvre la totalité des contrats de fonds distincts qui comportent une garantie et qui sont offerts aux clients par cette filiale.

#### Gestion du risque de taux d'intérêt

Les filiales d'assurance sont exposées au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur l'état combiné du résultat et sur les capitaux propres. Une gestion saine et prudente est exercée afin de minimiser l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt.

La politique d'appariement de l'actif et du passif de la filiale d'assurance de personnes décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, les limites de l'écart entre la durée des passifs et la durée des actifs qui s'y rattachent. La direction du Mouvement Desjardins est responsable d'appliquer la politique et s'assure que les pratiques en place permettent l'administration et le suivi du risque de taux d'intérêt. De plus, au besoin, elle peut appliquer des techniques de rééquilibrage afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

## NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

### Gestion du risque d'assurance (suite)

L'incidence sur l'état combiné du résultat d'une non-coordination des flux monétaires serait nulle advenant un mouvement des taux d'intérêt à l'intérieur des limites considérées pour établir les provisions techniques, alors qu'un mouvement des taux à l'extérieur de ces limites aurait une incidence sur l'état combiné du résultat de la filiale d'assurance de personnes. De plus, pour les garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts, les provisions techniques sont calculées en utilisant la courbe des taux courants, et un mouvement de ceux-ci aurait une incidence directe sur la valeur de ces provisions, et par le fait même, sur l'état combiné du résultat. Par contre, la filiale offrant ces contrats a mis en place un programme de couverture pour ces produits de fonds distincts afin de minimiser l'incidence des variations des taux d'intérêt sur l'état combiné du résultat.

Le tableau suivant présente, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence estimative sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » d'une variation des taux d'intérêt sur les provisions techniques et l'actif apparié de la filiale d'assurance de personnes :

	2022	2021
Augmentation de 1 % des taux d'intérêt	132 \$	88 \$
Diminution de 1 % des taux d'intérêt	(143)	(116)

La politique sur la gestion du risque de taux d'intérêt des filiales d'assurance de dommages décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, la limite de l'écart avec la cible de durée du portefeuille de titres à revenu fixe consolidé ainsi que la limite de l'écart de durée entre l'actif et le passif à appairer. La direction du Mouvement Desjardins est responsable d'appliquer la politique et s'assure que les pratiques en place permettent l'administration et le suivi du risque de taux d'intérêt. De plus, au besoin, elle peut appliquer un plan d'action afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

Le tableau suivant présente, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence estimative sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » d'une variation des taux d'intérêt sur les provisions pour sinistres et frais de règlement et l'actif apparié des filiales d'assurance de dommages :

	2022	2021
Augmentation de 1 % des taux d'intérêt	3 \$	4 \$
Diminution de 1 % des taux d'intérêt	(2)	(8)

### Gestion du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir à la filiale d'assurance de personnes, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise.

Pour la filiale, la gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

Pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion de ce risque se traduit également par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et la répartition de la perception des primes d'assurance tout au long de l'année, qui permet généralement de soutenir en grande partie les sorties de fonds générées par les réclamations et les autres frais.

La politique sur la gestion du risque de liquidité décrit les principes et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Il incombe notamment aux filiales d'assurances la responsabilité de mesurer, de suivre et de contrôler les principaux indicateurs de liquidité qui leur sont applicables. Cette responsabilité sous-tend une vigie trimestrielle sur la liquidité qui a pour but de déceler un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein des filiales d'assurance.

Les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les projections contenues dans ce tableau sont supérieures au solde des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement présenté au bilan combiné, puisqu'il s'agit des flux sortants prévus qui excluent, entre autres, tout élément d'escompte. Les flux relatifs aux provisions techniques inclus dans ce tableau sont présentés nets des flux des primes périodiques attendues des assurés. De plus, les montants de ce tableau sont sur une base nette de réassurance et représentent les flux de trésorerie estimés qui pourraient différer des flux de trésorerie réels.

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Moins de 1 an	3 558 \$	3 089 \$
De 1 an à 5 ans	7 126	6 648
Plus de 5 ans	45 630	42 622
<b>Total</b>	<b>56 314 \$</b>	<b>52 359 \$</b>

## NOTE 18 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES

### CARACTÉRISTIQUE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

#### Régimes de retraite de groupe

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite de groupe ainsi qu'un régime excédentaire de retraite de groupe, ce dernier procurant des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. Le principal régime de retraite de groupe offert, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation, jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013 et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées subséquemment.

Le RRMD est réglementé par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (LRCR). Celle-ci exige la formation d'un comité de retraite assumant le rôle d'administrateur et de fiduciaire du régime. La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, assume les responsabilités revenant au promoteur du RRMD et s'assure de sa bonne administration en conformité avec les lois et règlements en vigueur. De plus, la Fédération se porte garante des obligations résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement Desjardins au régime. Le conseil d'administration de la Fédération, agissant comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins, est la seule instance apte à modifier le régime ou à y mettre fin.

#### Régime d'avantages complémentaires de groupe

Pour les employés répondant à certains critères fondés sur l'âge et le nombre d'années de participation au régime, le Mouvement Desjardins offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, soins dentaires et vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge en vertu d'un régime à prestations définies de groupe qui n'est pas capitalisé.

#### Autres régimes

Les autres régimes à prestations définies offerts sont des régimes de retraite et un régime d'avantages complémentaires incluant des protections d'assurance maladie, soins dentaires et vie dont les risques ne sont pas partagés par des entités soumises à un contrôle commun.

#### Risques liés aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages complémentaires

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou à des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours d'une partie de la carrière active des employés selon des méthodes comptables comparables à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

## NOTE 18 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

### CARACTÉRISTIQUE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

#### Gestion des risques

Afin de bien gérer les risques du RRMD, le comité de retraite s'est doté d'une politique sur la gestion des risques afin de formaliser le cadre dans lequel s'exécute la gestion des risques du RRMD et de préciser les rôles et responsabilités des parties impliquées. D'ailleurs, il a délégué à son comité de gestion des placements (CGP) certains pouvoirs et responsabilités. Le contenu et la justesse du registre des risques sont révisés au moins une fois l'an et présentés au CGP ainsi qu'au comité de retraite qui soumettent leurs commentaires, le cas échéant. Les indicateurs énumérés au sein du registre des risques du RRMD font l'objet d'une surveillance constante et d'une divulgation trimestrielle par l'intermédiaire du tableau de bord de la gestion des risques, ce qui permet au CGP et au comité de retraite de s'assurer que les risques sont gérés et contrôlés efficacement.

Le CGP est également responsable de réviser la politique de placement et de recommander au comité de retraite toute modification à cet égard, ainsi que d'adopter tout encadrement particulier d'investissement. Il s'assure du respect de tels encadrements, incluant la politique de placement. Chaque année, le CGP recommande la stratégie de répartition des actifs, adopte le plan d'investissement en conséquence et en fait le suivi. Il analyse également les occasions d'investissement qui lui sont présentées et les risques qui y sont associés. La stratégie de répartition des actifs est établie à partir d'indicateurs stratégiques qui représentent des facteurs de risque, dont le risque de taux d'intérêt. Une répartition en facteurs de risque permet de respecter la tolérance au risque à court terme, d'assurer une prise de risque adéquate en fonction du rendement cible et d'acquiescer systématiquement les obligations du régime.

La politique de placement peut être modifiée en fonction des relations risque-rendement à long terme sur les marchés, des engagements et de la situation financière du RRMD, de la tolérance à l'égard du risque ainsi que du cadre législatif. Cette politique prévoit des mécanismes pour atténuer les risques de marché. Entre autres, elle établit des limites relatives à chaque type de placement et à la répartition des actifs entre les différentes catégories de même que des paramètres de risque en ce qui concerne cette répartition. La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen régulier, et les règles de rééquilibrage de la politique de placement sont appliquées si la répartition réelle se trouve à l'extérieur des limites permises. Le risque de change est aussi contrôlé par la politique de placement qui spécifie les règles de couverture.

#### Exigences de financement

Le RRMD est financé au moyen de cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, et établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs doivent être égales à un montant qui, ajouté aux cotisations salariales, est suffisant pour couvrir la valeur des engagements qui s'accumulent couramment dans le régime, y compris les frais et honoraires payés par ce dernier ainsi que les cotisations spéciales nécessaires pour amortir tout déficit et couvrir la provision de stabilisation. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participant au régime. Le coût annuel du régime se compose des cotisations pour service courant, des frais de gestion administrative et des cotisations spéciales requises pour financer la provision de stabilisation ainsi que le déficit du régime, s'il y a lieu.

Selon les exigences de la LRRCR, le financement minimal du RRMD est basé sur l'approche de continuité. Une provision de stabilisation doit être financée au moyen de cotisations particulières d'exercice et d'équilibre. Les déficits de capitalisation et de stabilisation doivent être financés sur une période maximale de 10 ans.

## NOTE 18 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

### MONTANTS COMPTABILISÉS

#### Variation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies

Les actifs nets et passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont les suivants :

	Régimes de retraite de groupe			Régime d'avantages complémentaires de groupe			Autres régimes		
	Juste valeur			Juste valeur			Juste valeur		
	Obligation	des actifs	Total	Obligation	Obligation	des actifs	Total	Total	
<b>Au 31 décembre 2020</b>	19 079 \$	17 154 \$	1 925 \$	839 \$	1 123 \$	780 \$	343 \$	3 107 \$	
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat</i>									
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	433	—	433	6	39	—	39	478	
Charge / produit d'intérêts nets	432	380	52	17	25	18	7	76	
Coûts des services passés	(1)	—	(1)	—	1	—	1	—	
	864	380	484	23	65	18	47	554	
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global</i>									
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	—	490	(490)	—	—	3	(3)	(493)	
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	5	—	5	(8)	(3)	—	(3)	(6)	
Gains actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(1 572)	—	(1 572)	(83)	(114)	—	(114)	(1 769)	
Pertes d'expérience	382	—	382	6	6	—	6	394	
	(1 185)	490	(1 675)	(85)	(111)	3	(114)	(1 874)	
<i>Autres variations</i>									
Cotisations des participants	236	236	—	—	—	—	—	—	
Cotisations des employeurs	—	581	(581)	—	—	186	(186)	(767)	
Prestations payées	(624)	(624)	—	(23)	(33)	(20)	(13)	(36)	
Autres variations	(16)	(18)	2	—	—	—	—	2	
	(404)	175	(579)	(23)	(33)	166	(199)	(801)	
<b>Au 31 décembre 2021</b>	18 354 \$	18 199 \$	155 \$	754 \$	1 044 \$	967 \$	77 \$	986 \$	
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat</i>									
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	430	—	430	4	35	—	35	469	
Charge / produit d'intérêts nets	537	523	14	20	30	28	2	36	
Coûts des services passés	1	—	1	—	4	—	4	5	
	968	523	445	24	69	28	41	510	
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global</i>									
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	—	(3 552)	3 552	—	—	(208)	208	3 760	
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	19	—	19	(34)	(3)	—	(3)	(18)	
Gains actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(4 959)	—	(4 959)	(174)	(289)	—	(289)	(5 422)	
Pertes d'expérience	723	—	723	4	13	—	13	740	
	(4 217)	(3 552)	(665)	(204)	(279)	(208)	(71)	(940)	
<i>Autres variations</i>									
Cotisations des participants	280	280	—	—	—	—	—	—	
Cotisations des employeurs	—	522	(522)	—	—	21	(21)	(543)	
Prestations payées	(652)	(645)	(7)	(24)	(33)	(20)	(13)	(44)	
Autres variations	(19)	(21)	2	2	3	1	2	6	
	(391)	136	(527)	(22)	(30)	2	(32)	(581)	
<b>Au 31 décembre 2022</b>	14 714 \$	15 306 \$	(592) \$	552 \$	804 \$	789 \$	15 \$	(25) \$	

## NOTE 18 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

### MONTANTS COMPTABILISÉS (suite)

Aux fins de la présentation du bilan, les actifs nets et les passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont présentés distinctement :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	679 \$	62 \$
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	654	1 048
	<b>(25) \$</b>	<b>986 \$</b>

### Répartition des actifs du principal régime de retraite de groupe

La juste valeur des actifs du principal régime de retraite de groupe se répartit de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2022 <sup>(1)</sup>		Au 31 décembre 2021 <sup>(1)</sup>	
	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif
Obligations				
Gouvernement du Canada	— \$	136 \$	— \$	172 \$
Provinces, corps municipaux et autres administrations publiques	94	4 777	48	7 866
Autres émetteurs	2 991	—	4 448	—
Actions	261	3 486	348	4 002
Placements immobiliers	2 239	—	1 778	—
Placements en infrastructure	2 206	—	1 882	—
Encaisse et titres du marché monétaire	143	200	233	220
Autres	2 106	26	2 143	316
<b>Total</b>	<b>10 040 \$</b>	<b>8 625 \$</b>	<b>10 880 \$</b>	<b>12 576 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les engagements liés aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat portés en diminution des actifs du principal régime de retraite de groupe sont exclus du tableau.

Au 31 décembre 2022, le RRMD détient des placements admissibles en titres du marché monétaire dans des entités du Mouvement Desjardins ainsi que des contrats de change dont la juste valeur totalise 9 M\$ (55 M\$ au 31 décembre 2021).

## NOTE 18 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

### INCIDENCES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

#### Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
	Régimes de retraite de groupe	Régime d'avantages complémentaires de groupe	Régimes de retraite de groupe	Régimes d'avantages complémentaires de groupe
Taux d'actualisation de l'obligation <sup>(1)</sup>	5,30 %	5,25 %	3,30 %	3,20 %
Taux d'actualisation du coût des services rendus <sup>(1)</sup>	5,25	5,25	3,40	3,30
Taux prévu d'augmentation des salaires	3,00	3,00	3,00	3,00
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts sur l'obligation et l'actif <sup>(1)</sup>	2,86	2,71	2,21	2,02
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts sur le coût des services rendus <sup>(1)</sup>	3,12	2,98	2,53	2,33
Taux estimatif de croissance annuelle du coût des soins de santé couverts	—	3,50	—	3,50

<sup>(1)</sup> Taux pondéré de tous les régimes.

#### Sensibilité des hypothèses clés

En raison de la nature à long terme des avantages du personnel, il existe des incertitudes importantes relativement à la constatation des soldes liés aux hypothèses retenues. Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation d'un point de pourcentage des hypothèses clés sur l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies lorsque toutes les autres hypothèses demeurent constantes. En réalité, il est possible qu'il existe des corrélations entre ces hypothèses. Cependant, pour démontrer l'incidence des variations des hypothèses, celles-ci doivent être modifiées de façon individuelle :

	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
	Variation de l'obligation	Variation des coûts comptabilisés	Variation de l'obligation	Variation des coûts comptabilisés
<b>Régimes de retraite de groupe</b>				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	(1 655) \$	(209) \$	(2 763) \$	(174) \$
Baisse de 1 %	2 423	222	3 787	247
Taux prévu d'augmentation des salaires				
Hausse de 1 %	432	55	696	89
Baisse de 1 %	(348)	(67)	(590)	(55)
<b>Régime d'avantages complémentaires de groupe</b>				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	(58)	3	(95)	4
Baisse de 1 %	71	(5)	119	(6)
Taux prévu d'augmentation des salaires				
Hausse de 1 %	1	—	3	—
Baisse de 1 %	(1)	—	(3)	—
Coûts des soins de santé				
Hausse de 1 %	30	2	51	2
Baisse de 1 %	(26)	(2)	(43)	(2)

#### Cotisations prévues pour 2023

Le Mouvement Desjardins prévoit cotiser 541 M\$ à ses régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

#### Profil des échéances des obligations au titre des régimes de retraite

Pour l'exercice 2022, la durée financière moyenne pondérée est d'approximativement 14 ans (18 ans en 2021) pour le principal régime de retraite de groupe et d'approximativement 12 ans (14 ans en 2021) pour le régime d'avantages complémentaires de groupe.

## NOTE 19 – AUTRES PASSIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres passifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Créditeurs et autres charges à payer	3 589 \$	3 350 \$
Intérêts à payer	1 237	855
Passifs sur contrats conclus avec des clients	523	560
Ristournes à payer	404	387
Provisions pour risques et charges	288	374
Impôt à payer	153	462
Dettes auprès d'institutions financières	14	17
Autres	1 361	1 511
	<b>7 569 \$</b>	<b>7 516 \$</b>

## NOTE 20 – OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Les obligations subordonnées qui figurent au bilan combiné du Mouvement Desjardins sont des billets subordonnés émis par la Fédération. Les billets subordonnés de la Fédération représentent des obligations directes non garanties et sont subordonnés, quant au droit de paiement, aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Fédération. Ces droits s'étendent à d'autres entités faisant partie du Groupe coopératif Desjardins (tel que défini dans la Loi) en cas de dissolution, d'insolvabilité, de faillite ou de liquidation de la Fédération conformément à la loi applicable.

Les rachats et annulations de ces billets sont assujettis au consentement et à l'approbation des autorités réglementaires applicables. Ces obligations se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2022 <sup>(2)</sup>	Au 31 décembre 2021 <sup>(2)(3)</sup>
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G\$) émis le 26 mai 2020, échéant en mai 2030, portant intérêt au taux annuel de 2,856 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de trois mois plus 2,11 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2025 <sup>(1)</sup>	964 \$	963 \$
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G\$) émis le 28 mai 2021, échéant en mai 2031, portant intérêt au taux annuel de 1,992 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de trois mois plus 0,60 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2026 <sup>(1)</sup>	998	997
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G\$) émis le 23 août 2022, échéant en août 2032, portant intérêt au taux annuel de 5,035 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des opérations de pension à un jour ( <i>Canadian Overnight Repo Rate Average</i> ou <i>CORRA</i> ) composé quotidiennement plus 2,29 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2027 <sup>(1)</sup>	966	—
	<b>2 928 \$</b>	<b>1 960 \$</b>

<sup>(1)</sup> Ces billets subordonnés sont admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). À la survenance d'un événement déclencheur tel que défini dans la réglementation sur les fonds propres, ces billets sont automatiquement et immédiatement convertibles en parts Z-capital contingent de la Fédération, dont le nombre correspondra au quotient obtenu en divisant (i) la valeur du billet multiplié par 1,50 par (ii) le prix de conversion.

<sup>(2)</sup> La valeur comptable des obligations subordonnées tient compte des ajustements de juste valeur lorsque la comptabilité de couverture est appliquée.

<sup>(3)</sup> Le 15 décembre 2021, Capital Desjardins inc. a procédé au rachat de la totalité des obligations de premier rang série J en circulation pour un montant de 500 M\$.

## NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins comprennent les types de contrats suivants :

#### Contrats de taux d'intérêt

Les contrats de taux d'intérêt comprennent les swaps, les contrats de garantie de taux et les contrats à terme normalisés. Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations au moyen desquelles deux parties échangent des flux d'intérêts portant sur un capital nominal spécifié pendant une période prédéterminée et selon des taux fixes et variables convenus entre les deux parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange. Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des opérations à terme sur taux d'intérêt portant sur un capital nominal, qui prévoient un règlement au comptant à une date ultérieure à l'égard de la différence entre le taux d'intérêt contractuel et le taux du marché. Les contrats à terme normalisés représentent un engagement futur d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants prédéterminés sur des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement. Le Mouvement Desjardins utilise des contrats de taux d'intérêt principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif.

#### Contrats de change

Les contrats de change comprennent les contrats à terme de gré à gré, les opérations au comptant et les swaps de devises. Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements d'échanger deux devises à une date ultérieure et selon un taux convenu entre les deux parties au moment de l'établissement du contrat. Les opérations de change au comptant sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, à l'exception du fait que leur livraison s'effectue dans les deux jours ouvrables suivant la date du contrat. Les swaps de devises ainsi que les swaps de taux d'intérêt et de devises sont des opérations au moyen desquelles les parties s'échangent des versements d'intérêts sur des montants nominaux de référence dans des devises différentes. Les montants en capital nominal font l'objet d'un échange lorsque la transaction est conclue ainsi qu'à son échéance. Le Mouvement Desjardins utilise des swaps de devises ainsi que des swaps de taux d'intérêt et de devises pour gérer ses risques relatifs aux éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères.

#### Autres contrats financiers dérivés

Les autres contrats financiers dérivés utilisés par le Mouvement Desjardins comprennent les swaps sur rendement total et les options sur indices boursiers, qui sont liés aux opérations relatives à des indices financiers, de même que les swaps sur défaillance de crédit, qui sont utilisés pour gérer le risque de crédit relatif aux éléments d'actif et de passif. Les swaps sur rendement total sont des opérations au moyen desquelles une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie le taux de rendement d'un actif, d'un groupe d'actifs ou d'un indice sous-jacent en contrepartie d'une rémunération précisée dans le contrat. Les swaps sur défaillance de crédit sont des opérations en vertu desquelles l'une des parties convient de payer des intérêts à l'autre partie qui s'engage, quant à elle, à effectuer un paiement si l'incidence de crédit précisée dans l'accord se produit.

#### Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. Le Mouvement Desjardins conclut différents types d'options tels que des options sur taux d'intérêt, sur devises, sur indices boursiers et sur produits de base. Il emploie principalement ces contrats pour répondre aux besoins de ses membres et clients, et pour gérer ses propres risques relatifs aux éléments d'actif et de passif.

## NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

## ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les tableaux suivants présentent les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné :

	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
<b>Au 31 décembre 2022</b>							
<b>Désignés comme instruments de couverture<sup>(1)</sup></b>							
<b>Couverture de juste valeur</b>							
<b>Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt</b>							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	286 \$	1 164 \$	304 \$	433 \$	2 187 \$	26 \$	91 \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	1 878	13 712	16 454	16 710	48 754	—	—
<i>Taux moyen</i>	3,3 %	3,6 %	2,9 %	1,7 %			
	2 164	14 876	16 758	17 143	50 941	26	91
<b>Contrats de change / Risque de change</b>							
Swaps de devises hors cote	1 015	—	—	—	1 015	—	30
<i>Taux moyen CAD-US</i>	1,3539	—	—	—			
	1 015	—	—	—	1 015	—	30
<b>Total – Couverture de juste valeur</b>	3 179	14 876	16 758	17 143	51 956	26	121
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>							
<b>Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt</b>							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	577	2 172	8	294	3 051	24	98
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	5 538	15 653	22 976	5 111	49 278	—	—
<i>Taux moyen</i>	2,3 %	2,8 %	2,9 %	2,8 %			
	6 115	17 825	22 984	5 405	52 329	24	98
<b>Contrats de change / Risque de change</b>							
Swaps de devises hors cote	2 217	13 329	10 420	—	25 966	148	748
<i>Taux moyen CAD-US</i>	1,4494	1,4494	1,4494	—			
<i>Taux moyen CAD-EUR</i>	—	1,3539	1,3539	—			
	2 217	13 329	10 420	—	25 966	148	748
<b>Total – Couverture de flux de trésorerie</b>	8 332	31 154	33 404	5 405	78 295	172	846
<b>Total – Désignés comme instruments de couverture</b>	11 511 \$	46 030 \$	50 162 \$	22 548 \$	130 251 \$	198 \$	967 \$

<sup>(1)</sup> Les instruments de couverture sont présentés au poste « Instruments financiers dérivés » du bilan combiné.

## NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

## ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Les tableaux suivants présentent les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné (suite) :

	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
<b>Au 31 décembre 2022</b>							
<b>À des fins de transaction<sup>(1)</sup></b>							
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>							
<b>Contrats hors cote</b>							
Swaps de taux d'intérêt	24 571 \$	17 330 \$	3 283 \$	4 095 \$	49 279 \$	567 \$	1 217 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	2 064	—	—	—	2 064	13	20
Options achetées	3 231	338	140	15	3 724	29	—
Options vendues	3 196	364	137	15	3 712	—	32
<b>Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation</b>							
Swaps de taux d'intérêt	117 404	116 420	67 172	29 504	330 500	—	—
<b>Contrats négociables en bourse</b>							
Contrats à terme normalisés	12 521	2 763	—	—	15 284	—	—
Options achetées	4 695	—	—	—	4 695	2	—
Options vendues	5 616	—	—	—	5 616	—	1
	<b>173 298</b>	<b>137 215</b>	<b>70 732</b>	<b>33 629</b>	<b>414 874</b>	<b>611</b>	<b>1 270</b>
<b>Contrats de change</b>							
<b>Contrats hors cote</b>							
Contrats à terme	47 004	1 747	99	—	48 850	514	320
Swaps de devises	8 196	432	52	500	9 180	229	63
Options achetées	1 030	332	—	—	1 362	34	—
Options vendues	1 502	345	53	—	1 900	—	32
<b>Contrats négociables en bourse</b>							
Contrats à terme normalisés	—	—	—	—	—	—	—
	<b>57 732</b>	<b>2 856</b>	<b>204</b>	<b>500</b>	<b>61 292</b>	<b>777</b>	<b>415</b>
<b>Autres contrats<sup>(2)</sup></b>							
<b>Contrats hors cote</b>							
Swaps	—	—	60	75	135	—	—
Options achetées	8 325	20 116	11 643	1 191	41 275	4 137	—
Options vendues	8 049	19 365	10 910	944	39 268	—	3 902
<b>Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation</b>							
Swaps	—	1	34	—	35	—	—
<b>Contrats négociables en bourse</b>							
Contrats à terme normalisés	975	—	—	—	975	—	—
Options achetées	1	1	—	—	2	—	—
	<b>17 350</b>	<b>39 483</b>	<b>22 647</b>	<b>2 210</b>	<b>81 690</b>	<b>4 137</b>	<b>3 902</b>
<b>Total – À des fins de transaction</b>	<b>248 380 \$</b>	<b>179 554 \$</b>	<b>93 583 \$</b>	<b>36 339 \$</b>	<b>557 856 \$</b>	<b>5 525 \$</b>	<b>5 587 \$</b>
<b>Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation</b>	<b>259 891 \$</b>	<b>225 584 \$</b>	<b>143 745 \$</b>	<b>58 887 \$</b>	<b>688 107 \$</b>	<b>5 723 \$</b>	<b>6 554 \$</b>
Moins :							
Incidence des accords généraux de compensation <sup>(3)</sup>	—	—	—	—	—	1 452	1 452
<b>Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation</b>	<b>259 891 \$</b>	<b>225 584 \$</b>	<b>143 745 \$</b>	<b>58 887 \$</b>	<b>688 107 \$</b>	<b>4 271 \$</b>	<b>5 102 \$</b>

(1) Au 31 décembre 2022, incluent des dérivés dont les montants nominaux de référence totalisent 857 M\$ qui auraient été désignés comme instruments de couverture si le Mouvement Desjardins avait continué d'appliquer l'IAS 39 aux actifs financiers des activités d'assurance désignés pour l'application de l'approche par superposition. L'incidence qu'aurait eue la désignation de ces dérivés comme instruments de couverture est prise en compte dans le calcul de l'ajustement de l'approche par superposition. Pour plus de renseignements sur l'application de cette approche, se référer à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

(2) Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicielle.

(3) Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

## NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

## ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Les tableaux suivants présentent les informations sur les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné (suite) :

Au 31 décembre 2021	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
<b>Désignés comme instruments de couverture<sup>(1)</sup></b>							
<b>Couverture de juste valeur</b>							
<b>Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt</b>							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	193 \$	1 541 \$	412 \$	515 \$	2 661 \$	29 \$	27 \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	152	3 666	5 841	15 372	25 031	—	—
<i>Taux moyen</i>	<i>0,8 %</i>	<i>1,5 %</i>	<i>1,2 %</i>	<i>1,2 %</i>			
	345	5 207	6 253	15 887	27 692	29	27
<b>Contrats de change / Risque de change</b>							
Swaps de devises hors cote	—	948	—	—	948	—	61
<i>Taux moyen CAD-US</i>	—	<i>1,2645</i>	—	—			
	—	948	—	—	948	—	61
<b>Total – Couverture de juste valeur</b>	345	6 155	6 253	15 887	28 640	29	88
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>							
<b>Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt</b>							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	556	6 056	14	303	6 929	97	17
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	4 780	19 034	10 929	4 000	38 743	—	—
<i>Taux moyen</i>	<i>1,0 %</i>	<i>1,5 %</i>	<i>1,6 %</i>	<i>1,6 %</i>			
	5 336	25 090	10 943	4 303	45 672	97	17
<b>Contrats de change / Risque de change</b>							
Swaps de devises hors cote	2 262	4 430	7 181	2 045	15 918	—	325
<i>Taux moyen CAD-US</i>	<i>1,2645</i>	—	<i>1,2645</i>	—			
<i>Taux moyen CAD-EUR</i>	—	<i>1,4386</i>	<i>1,4386</i>	<i>1,4386</i>			
	2 262	4 430	7 181	2 045	15 918	—	325
<b>Total – Couverture de flux de trésorerie</b>	7 598	29 520	18 124	6 348	61 590	97	342
<b>Total – Désignés comme instruments de couverture</b>	7 943 \$	35 675 \$	24 377 \$	22 235 \$	90 230 \$	126 \$	430 \$

<sup>(1)</sup> Les instruments de couverture sont présentés au poste « Instruments financiers dérivés » du bilan combiné.

## NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

## ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau suivant présente les informations sur les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné (suite) :

Au 31 décembre 2021	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
<b>À des fins de transaction<sup>(1)</sup></b>							
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>							
<b>Contrats hors cote</b>							
Swaps de taux d'intérêt	28 653 \$	35 502 \$	4 266 \$	3 711 \$	72 132 \$	741 \$	477 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	3 009	—	—	—	3 009	32	27
Options achetées	2 690	311	195	—	3 196	16	—
Options vendues	3 350	283	215	—	3 848	—	17
<b>Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation</b>							
Swaps de taux d'intérêt	69 771	73 133	63 075	22 314	228 293	—	—
<b>Contrats négociables en bourse</b>							
Contrats à terme normalisés	16 104	3 140	253	—	19 497	—	—
Options achetées	45 197	316	—	—	45 513	34	—
Options vendues	44 319	316	—	—	44 635	—	30
	213 093	113 001	68 004	26 025	420 123	823	551
<b>Contrats de change</b>							
<b>Contrats hors cote</b>							
Contrats à terme	35 737	1 424	12	—	37 173	259	191
Swaps de devises	3 924	523	1	1 178	5 626	71	31
Options achetées	1 364	166	5	—	1 535	21	—
Options vendues	1 696	155	3	—	1 854	—	35
<b>Contrats négociables en bourse</b>							
Contrats à terme normalisés	5	—	—	—	5	—	—
	42 726	2 268	21	1 178	46 193	351	257
<b>Autres contrats<sup>(2)</sup></b>							
<b>Contrats hors cote</b>							
Swaps	39	156	313	—	508	3	3
Options achetées	7 142	18 375	10 903	2 302	38 722	4 525	—
Options vendues	6 928	17 813	10 146	1 696	36 583	—	4 259
<b>Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation</b>							
Swaps	—	—	1 024	171	1 195	—	—
<b>Contrats négociables en bourse</b>							
Contrats à terme normalisés	818	—	—	—	818	—	—
Options achetées	1	2	—	—	3	—	—
	14 928	36 346	22 386	4 169	77 829	4 528	4 262
<b>Total – À des fins de transaction</b>	270 747 \$	151 615 \$	90 411 \$	31 372 \$	544 145 \$	5 702 \$	5 070 \$
<b>Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation</b>	278 690 \$	187 290 \$	114 788 \$	53 607 \$	634 375 \$	5 828 \$	5 500 \$
Moins :							
Incidence des accords généraux de compensation <sup>(3)</sup>	—	—	—	—	—	1 061	1 061
<b>Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation</b>	278 690 \$	187 290 \$	114 788 \$	53 607 \$	634 375 \$	4 767 \$	4 439 \$

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2021, incluent des dérivés dont les montants nominaux de référence totalisent 636 M\$ qui auraient été désignés comme instruments de couverture si le Mouvement Desjardins avait continué d'appliquer l'IAS 39 aux actifs financiers des activités d'assurance désignés pour l'application de l'approche par superposition. L'incidence qu'aurait eue la désignation de ces dérivés comme instruments de couverture est prise en compte dans le calcul de l'ajustement de l'approche par superposition. Pour plus de renseignements sur l'application de cette approche, se référer à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

<sup>(2)</sup> Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicelle.

<sup>(3)</sup> Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

## NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

### ACTIVITÉS DE COUVERTURE

La façon dont le Mouvement Desjardins évalue les risques de marché ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à les gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion.

#### Couverture de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations de juste valeur d'un instrument financier à taux fixe par suite de la variation des taux d'intérêt sur le marché. De plus, lorsqu'un instrument financier est libellé en devises étrangères, le Mouvement Desjardins peut également effectuer des couvertures de juste valeur en utilisant des swaps de devises ou des swaps de taux d'intérêt et de devises. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture compense la variation de la juste valeur des éléments couverts faisant l'objet de la couverture. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de juste valeur pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

#### Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations des flux de trésorerie futurs générés par un instrument financier à taux variable. Les instruments financiers dérivés de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs sur l'élément couvert. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de flux de trésorerie pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

#### Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture

Le Mouvement Desjardins évalue l'efficacité d'une relation de couverture en comparant des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture avec celles de l'élément couvert attribuables au risque couvert afin d'établir la preuve d'une corrélation hautement efficace entre les deux instruments. Lorsque des instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture afin de couvrir un risque de change, seules les variations du risque de change sont prises en compte dans l'évaluation de l'efficacité de la couverture.

L'inefficacité survient dans la mesure où la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert diffère de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture. Les principales sources d'inefficacité sont attribuables à une différence entre les dates réelles et les dates attendues de refixation du prix, à une différence entre les facteurs d'actualisation utilisés ainsi qu'à une différence entre les dates de paiement de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.

Le tableau suivant présente des informations sur l'inefficacité des couvertures de juste valeur :

	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net <sup>(1)</sup>	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net <sup>(1)</sup>
<b>Couverture de juste valeur</b>				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	(72) \$	— \$	(55) \$	— \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	1 253	(11)	686	(13)
Contrats de change / Risque de change				
Swaps de devises – hors cote	40	—	(368)	14
<b>Total – Couverture de juste valeur</b>	<b>1 221 \$</b>	<b>(11) \$</b>	<b>263 \$</b>	<b>1 \$</b>

<sup>(1)</sup> L'inefficacité de la couverture est comptabilisée au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

## NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

## ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

## Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture (suite)

Les tableaux suivants présentent des informations sur l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net <sup>(1)</sup>	Gains (pertes) de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Gains (pertes) reclassés de la réserve de couverture de flux de trésorerie au résultat net Couvertures actives <sup>(2)</sup>
<b>2022</b>				
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	(394) \$	(12) \$	(629) \$	(77) \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	(854)	(19)	(339)	75
Contrats de change / Risque de change				
Swaps de devises – hors cote	126	3	(253)	—
<b>Total – Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>(1 122) \$</b>	<b>(28) \$</b>	<b>(1 221) \$</b>	<b>(2) \$</b>

<sup>(1)</sup> L'inefficacité de la couverture et l'ajustement de reclassement sont comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

<sup>(2)</sup> L'ajustement de reclassement est inclus dans les postes « Revenu d'intérêts – Prêts » et « Frais d'intérêts – Dépôts ».

	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net <sup>(1)</sup>	Gains (pertes) de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Gains (pertes) reclassés de la réserve de couverture de flux de trésorerie au résultat net Couvertures actives <sup>(2)</sup>
<b>2021</b>				
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	(174) \$	(4) \$	(178) \$	(45) \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	(268)	4	(275)	(36)
Contrats de change / Risque de change				
Swaps de devises – hors cote	(3)	2	18	—
<b>Total – Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>(445) \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>(435) \$</b>	<b>(81) \$</b>

<sup>(1)</sup> L'inefficacité de la couverture et l'ajustement de reclassement sont comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

<sup>(2)</sup> L'ajustement de reclassement est inclus dans les postes « Revenu d'intérêts – Prêts » et « Frais d'intérêts – Dépôts ».

## NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

## ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

## Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture (suite)

Les tableaux suivants présentent l'incidence de la comptabilité de couverture sur les soldes comptabilisés au bilan combiné et dans le cumul des autres éléments du résultat global :

	Couverture de flux de trésorerie			Couverture de juste valeur			
	Solde de la réserve de couverture de flux de trésorerie	Solde de la réserve pour couvertures cessées	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice	Valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert et inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur pour tout élément couvert qui a cessé d'être ajusté	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice
<b>Au 31 décembre 2022</b>							
<b>Risque de taux d'intérêt</b>							
<b>Actifs</b>							
Valeurs mobilières	(5) \$	— \$	8 \$	22 425 \$	— \$	— \$	(1 747) \$
Prêts	(1 260)	(278)	1 597	1 044	(57)	—	(56)
<b>Passifs</b>							
Dépôts	396 \$	276 \$	(634) \$	26 097 \$	586 \$	(58) \$	562 \$
Obligations subordonnées	—	—	—	1 371	61	4	49
<b>Risque de change</b>							
<b>Passifs</b>							
Dépôts	(234) \$	— \$	(120) \$	971 \$	37 \$	(23) \$	(40) \$

	Couverture de flux de trésorerie			Couverture de juste valeur			
	Solde de la réserve de couverture de flux de trésorerie	Solde de la réserve pour couvertures cessées	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice	Valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert et inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur pour tout élément couvert qui a cessé d'être ajusté	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice
<b>Au 31 décembre 2021</b>							
<b>Risque de taux d'intérêt</b>							
<b>Actifs</b>							
Valeurs mobilières	2 \$	4 \$	12 \$	20 645 \$	— \$	— \$	(838) \$
Prêts	(118)	144	699	1 283	(3)	—	(33)
<b>Passifs</b>							
Dépôts	103 \$	(36) \$	(247) \$	6 571 \$	63 \$	(122) \$	210 \$
Obligations subordonnées	—	—	—	362	12	6	18
<b>Risque de change</b>							
<b>Passifs</b>							
Dépôts	18 \$	— \$	8 \$	938 \$	11 \$	(57) \$	382 \$

## NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de l'instrument est positive pour ce dernier. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ce risque ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à le gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées qui comprennent les textes et les tableaux présentés dans cette section font partie intégrante de ces états financiers combinés.

<b>Montants nominaux de référence</b>	Les montants du contrat auxquels un taux ou un prix est appliqué pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger.
<b>Valeur de remplacement</b>	Le coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive sans égard aux accords de compensation ni aux garanties pouvant être obtenus.
<b>Risque de crédit équivalent</b>	Le total de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel, qui est lui-même représenté par le changement de valeur déterminé selon une formule établie par l'Accord de Bâle III.
<b>Solde pondéré en fonction des risques</b>	Le solde pondéré en fonction des risques liés à la solvabilité des contreparties est établi selon les méthodes stipulées par l'Accord de Bâle III.

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble du portefeuille d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins et du risque de crédit qui s'y rattache avant et après l'incidence des accords généraux de compensation :

	Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2021			
	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction des risques	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction des risques
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>								
Swaps de taux d'intérêt	483 049 \$	617 \$	340 \$	737 \$	373 789 \$	867 \$	406 \$	510 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	2 064	—	32	18	3 009	—	64	64
Contrats à terme normalisés	15 284	13	1	—	19 497	32	1	—
Options achetées	8 419	31	15	45	48 709	50	5	13
Options vendues	9 328	—	—	—	48 483	—	—	—
	518 144	661	388	800	493 487	949	476	587
<b>Contrats de change</b>								
Contrats à terme	48 850	514	836	741	37 173	259	390	372
Contrats à terme normalisés	—	—	—	—	5	—	—	—
Swaps de devises	36 161	377	361	229	22 492	71	166	165
Options achetées	1 362	34	61	85	1 535	21	54	93
Options vendues	1 900	—	—	—	1 854	—	—	—
	88 273	925	1 258	1 055	63 059	351	610	630
<b>Autres contrats</b>								
Swaps	170	—	2	3	1 703	3	91	40
Contrats à terme normalisés	975	—	—	—	818	—	—	—
Options achetées	41 277	4 137	3 554	3 054	38 725	4 525	3 300	2 972
Options vendues	39 268	—	—	—	36 583	—	—	—
	81 690	4 137	3 556	3 057	77 829	4 528	3 391	3 012
<b>Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation</b>	<b>688 107 \$</b>	<b>5 723 \$</b>	<b>5 202 \$</b>	<b>4 912 \$</b>	<b>634 375 \$</b>	<b>5 828 \$</b>	<b>4 477 \$</b>	<b>4 229 \$</b>
Moins :								
Incidence des accords généraux de compensation <sup>(1)</sup>	—	1 452	—	36	—	1 061	—	50
<b>Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation</b>	<b>688 107 \$</b>	<b>4 271 \$</b>	<b>5 202 \$</b>	<b>4 876 \$</b>	<b>634 375 \$</b>	<b>4 767 \$</b>	<b>4 477 \$</b>	<b>4 179 \$</b>

<sup>(1)</sup> Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

## NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT (suite)

Le tableau suivant présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie :

	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction des risques	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction des risques
Cote d'évaluation du risque de crédit <sup>(1)</sup>				
AAA, AA+, AA, AA-	2 299 \$	972 \$	2 069 \$	811 \$
A+, A, A-	2 501	1 257	3 491	2 243
BBB, B, BB-, BBB-	635	1 330	125	377
CCC, CC, C	—	—	—	—
Non cotée	288	1 353	143	798
	5 723	4 912	5 828	4 229
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation <sup>(2)</sup>	1 452	36	1 061	50
<b>Total après l'incidence des accords généraux de compensation</b>	<b>4 271 \$</b>	<b>4 876 \$</b>	<b>4 767 \$</b>	<b>4 179 \$</b>
Type de contrepartie				
Institutions financières	5 233 \$	2 928 \$	5 541 \$	3 010 \$
Autres	490	1 984	287	1 219
	5 723	4 912	5 828	4 229
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation <sup>(2)</sup>	1 452	36	1 061	50
<b>Total après l'incidence des accords généraux de compensation</b>	<b>4 271 \$</b>	<b>4 876 \$</b>	<b>4 767 \$</b>	<b>4 179 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les cotes d'évaluation du risque de crédit sont établies par les agences de notation reconnues. Les contreparties non cotées sont principalement des membres ou clients du Mouvement Desjardins. Bien que le tableau présente l'information par cote d'évaluation externe, le calcul des actifs pondérés en fonction du risque est réalisé en fonction d'une notation interne.

<sup>(2)</sup> Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

## NOTE 22 – TRANSACTIONS IMPORTANTES

### Exercice terminé le 31 décembre 2022

#### Acquisition des activités de distribution indépendante en assurance et en épargne individuelle de Guardian Capital Group Limited

Le 30 novembre 2022, par l'entremise de 9479-5176 Québec inc., une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération, le Mouvement Desjardins s'est engagé à se porter acquéreur des activités de distribution indépendante en assurance et en épargne individuelle de Guardian Capital Group Limited notamment par l'acquisition de la totalité des actions d'IDC Worldsource Insurance network inc., de Worldsource Financial Management inc. et de Worldsource Securities inc. pour un montant total de 750 M\$, sous réserve des ajustements de prix d'achat habituels.

La clôture de la transaction est prévue au cours du premier trimestre de 2023, sujette à l'obtention des approbations réglementaires requises et à la satisfaction des conditions de clôture d'usage.

#### Prise de participation dans la Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard

Le 9 décembre 2022, 1000379969 Ontario Limited, une entité représentant un consortium d'acheteurs composé de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., filiale indirecte de la Fédération, certains membres clés de la direction de la Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard (ICPEI), certains autres employés d'ICPEI et actionnaires de ICPEI Holdings Inc., la société mère d'ICPEI (ICPEI Holdings), ainsi que certains autres investisseurs, a déposé une offre aux actionnaires de ICPEI Holdings en vue de faire l'acquisition de la totalité des actions de celle-ci.

À la clôture de la transaction, le Mouvement Desjardins, par l'entremise de sa détention dans 1000379969 Ontario Limited, détiendra une participation minoritaire dans ICPEI Holdings en échange d'une contrepartie au comptant de 17 M\$.

La clôture de la transaction est prévue au cours du premier trimestre de 2023, sujette à la satisfaction des conditions de clôture.

## NOTE 22 – TRANSACTIONS IMPORTANTES (suite)

### Exercice terminé le 31 décembre 2021

Le 1<sup>er</sup> septembre 2021, par l'entremise de Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération, le Mouvement Desjardins a fait l'acquisition des actifs de la firme d'investissement Hexavest Inc. Cette dernière sert une clientèle essentiellement institutionnelle localisée en majorité au Canada ainsi qu'à l'international. La transaction correspond à un regroupement d'entreprises et l'allocation du prix d'achat a été complétée au cours de l'exercice terminée le 31 décembre 2021. Les frais de clôture directement attribuables à l'acquisition ont été comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres ».

## NOTE 23 – CAPITAL SOCIAL

### AUTORISÉ

Le capital social est composé de parts de qualification et de parts de capital.

Les caisses peuvent émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables au gré des caisses dans les cas énoncés dans la Loi. La part de qualification confère au membre détenteur un seul droit de vote à la caisse qui l'a émise, peu importe le nombre de parts de qualification détenues dans cette dernière.

La Fédération peut émettre un nombre illimité de parts de capital F et de parts Z – capital contingent (les parts de capital Z) d'une valeur nominale de 10 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote. Les parts de capital F ne peuvent être émises qu'à l'intention des membres des caisses Desjardins du Québec, y compris à leurs membres auxiliaires. Les parts de capital Z peuvent être émises à toute personne conformément à la Loi, mais uniquement en conversion d'instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de la Fédération, ou à la discrétion de la Fédération après une telle conversion. La Fédération a le droit, par résolution du conseil d'administration et avec l'autorisation de l'AMF, de racheter, en tout temps, unilatéralement, la totalité ou une partie des parts de capital F et Z, le cas échéant. La Fédération peut aussi, en tout temps, avec l'autorisation de l'AMF, acheter de gré à gré la totalité ou une partie des parts de capital F et Z, le cas échéant. Le taux d'intérêt des parts de capital F et Z, le cas échéant, est déterminé par le conseil d'administration de la Fédération, et ce dernier approuve annuellement les excédents pouvant être affectés au paiement d'un intérêt sur ces parts de capital. Les intérêts sont comptabilisés à l'état combiné des variations des capitaux propres, au poste « Rémunération sur le capital social » après approbation. Le remboursement du capital et le versement des intérêts sont assujettis au respect de certaines conditions.

### PARTS ÉMISES ET PAYÉES

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Parts de qualification	26 \$	25 \$
Parts de capital F	4 760	4 864
Parts permanentes	—	75
Parts de ristournes	—	18
	<b>4 786 \$</b>	<b>4 982 \$</b>

### RACHATS DE PARTS

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, les caisses ont procédé au rachat aux fins d'annulation de la totalité des parts permanentes et parts de ristournes pour une contrepartie en espèces de 75 M\$ et 18 M\$ respectivement.

## NOTE 24 – CAPITAL-ACTIONS

### AUTORISÉ

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, offertes seulement aux membres de la CDO, sans droit de vote, sans valeur nominale, rachetables au gré de l'émetteur, soit la CDO, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, sans droit de vote, sans valeur nominale, rachetables au gré de l'émetteur, soit la CDO, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou en plusieurs séries.

## NOTE 25 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat</b>				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>	(1 237) \$	(13) \$	234 \$	(1) \$
Gains (pertes) nets non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(108)	(6)	448	33
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(815)	—	84	—
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(6)	—	(1)	—
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>	<b>(2 166) \$</b>	<b>(19) \$</b>	<b>765 \$</b>	<b>32 \$</b>

(1) Tiennent compte d'une provision pour pertes de crédit de 10 M\$ au 31 décembre 2022 (4 M\$ au 31 décembre 2021) sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

## NOTE 26 – GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un niveau de fonds propres qui respecte son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. La gestion du capital doit également faire en sorte que la structure des fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients, et des créanciers, des attentes et des exigences des organismes de réglementation. Celle-ci est conforme à la politique sur la gestion du capital du Mouvement Desjardins approuvée par le conseil d'administration de la Fédération.

### CADRE INTÉGRÉ DE GESTION DU CAPITAL DU MOUVEMENT DESJARDINS

La composition et la suffisance des fonds propres réglementaires pour l'ensemble du Mouvement Desjardins sont évaluées selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF et tiennent compte des mesures d'allègement applicables, instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19. Cette ligne directrice découle du cadre normatif élaboré par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire et exige qu'un montant de fonds propres minimal soit maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital pour les assureurs de personnes émise par l'AMF. Par conséquent, aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base pour les coopératives de services financiers.

Certaines filiales incluses dans le périmètre du Mouvement Desjardins sont assujetties à des exigences réglementaires provenant de l'AMF ou d'autres autorités réglementaires. La plupart de ces filiales doivent respecter des exigences minimales en matière de capitaux. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation.

Les ratios de fonds propres du Mouvement Desjardins sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base pour les coopératives de services financiers et s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques (APR). Désigné comme une institution financière d'importance systémique intérieure par l'AMF, le Mouvement Desjardins est assujetti à un supplément de fonds propres de 1 % et doit ainsi maintenir un ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A de 8,0 %. Son ratio de fonds propres de la catégorie 1 et son ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Ces ratios incluent une réserve de conservation de 2,5 %. Le Mouvement Desjardins est également sujet à un plancher des APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multiplié par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur des ratios de fonds propres réglementaires.

L'AMF exige également du Mouvement Desjardins qu'il respecte un ratio de levier financier minimal de 3,5 %. Ce ratio est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022, le Mouvement Desjardins doit satisfaire aux exigences de la Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) émise par l'AMF. Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés conformément à cette ligne directrice. Celle-ci s'applique au groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la CDO. Le Mouvement Desjardins doit maintenir un ratio TLAC d'au moins 21,5 % et un ratio de levier TLAC d'au moins 6,75 %.

## NOTE 26 – GESTION DU CAPITAL (suite)

### FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins diffèrent des capitaux propres figurant au bilan combiné. Ils sont composés des éléments suivants :

- i) les fonds propres de base (catégorie 1) visent à assurer la continuité de l'exploitation. Ils sont subdivisés en deux groupes, soit la catégorie 1A (noyau dur) et la catégorie 1B (fonds propres additionnels). Les fonds propres de la catégorie 1A sont notamment constitués des parts de capital admissibles, des réserves, des excédents non répartis et du cumul des autres éléments du résultat global. Les fonds propres de la catégorie 1B sont constitués des participations ne donnant pas le contrôle. Celles-ci sont déterminées, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice;
- ii) les fonds propres complémentaires (catégorie 2) visent à absorber les pertes en cas de liquidation. Ils comprennent les billets subordonnés admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), les parts de qualification admissibles et la portion admissible de la provision collective.

Le tableau suivant présente le solde des fonds propres réglementaires et de la capacité d'absorption des pertes (TLAC) disponible, les actifs pondérés en fonction des risques ainsi que les ratios réglementaires :

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
<b>Fonds propres et autres instruments TLAC</b>		
Fonds propres de la catégorie 1A	28 156 \$	28 437 \$
Fonds propres de la catégorie 1	28 156	28 437
Total des fonds propres	30 445	29 721
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible <sup>(1)</sup>	38 722	34 325
<b>Actifs pondérés en fonction des risques</b>		
Risque de crédit	118 783	117 168
Risque de marché	3 959	2 874
Risque opérationnel	15 114	14 476
<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher de fonds propres</b>	137 856	134 518
Ajustement transitoire en fonction du plancher de fonds propres	1 455	—
<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques</b>	139 311 \$	134 518 \$
<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du ratio TLAC<sup>(1)</sup></b>	134 880	129 311
<b>Exposition du ratio de levier</b>	371 598	336 136
<b>Exposition du ratio de levier TLAC<sup>(1)</sup></b>	364 519	329 634
<b>Ratios</b>		
Fonds propres de la catégorie 1A	20,2 %	21,1 %
Fonds propres de la catégorie 1	20,2	21,1
Total des fonds propres	21,9	22,1
TLAC <sup>(1)</sup>	28,7	26,5
Levier	7,6	8,5
Levier TLAC <sup>(1)</sup>	10,6	10,4

<sup>(1)</sup> Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la CDO.

### RESPECT DES EXIGENCES

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectent celles-ci au 31 décembre 2022, comme lors de l'exercice précédent.

## NOTE 27 – REVENU NET D'INTÉRÊTS ET REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

### REVENU NET D'INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente la ventilation du revenu net d'intérêts en fonction du classement des actifs et des passifs financiers :

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2022	2021
<b>Revenu d'intérêts sur les actifs financiers</b>		
Au coût amorti	8 403 \$	6 967 \$
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	972	420
À la juste valeur par le biais du résultat net	10	14
	<b>9 385</b>	<b>7 401</b>
<b>Frais d'intérêts sur les passifs financiers</b>		
Au coût amorti	3 038	1 599
À la juste valeur par le biais du résultat net	17	16
	<b>3 055</b>	<b>1 615</b>
	<b>6 330 \$</b>	<b>5 786 \$</b>

### REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

Le tableau suivant présente la ventilation des revenus et pertes de placement en fonction du classement des actifs et des passifs financiers :

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2022			2021		
	Produits et frais d'intérêts	Variation de juste valeur et autres	Total	Produits et frais d'intérêts	Variation de juste valeur et autres	Total
<b>Revenus (pertes) nets de placement sur les actifs et passifs financiers</b>						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	167 \$	(1 307) \$	(1 140) \$	333 \$	525 \$	858 \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	605	(4 122)	(3 517)	516	(1 300)	(784)
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	148	(157)	(9)	109	(24)	85
Au coût amorti et autres	103	58	161	129	31	160
	<b>1 023 \$</b>	<b>(5 528) \$</b>	<b>(4 505) \$</b>	<b>1 087 \$</b>	<b>(768) \$</b>	<b>319 \$</b>

## NOTE 28 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

### CHARGE D'IMPÔT SUR LES EXCÉDENTS DE L'EXERCICE

La charge d'impôt comptabilisée dans les états financiers combinés pour les exercices terminés le 31 décembre se détaille comme suit :

	2022	2021
<b>État combiné du résultat</b>		
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible sur les excédents	897 \$	963 \$
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	14	(14)
Recouvrement de l'impôt exigible relatif à la rémunération sur le capital social	(69)	(55)
Recouvrement de l'impôt relatif aux ristournes aux membres	(106)	(103)
	736	791
Impôt différé		
Création et renversement des différences temporaires	(256)	(36)
Variation des taux d'impôt	12	—
Ajustements au titre de l'impôt différé des exercices précédents	(23)	2
	(267)	(34)
	469 \$	757 \$
<b>État combiné du résultat global</b>		
Impôt exigible	(504) \$	(26) \$
Impôt différé	(250)	327
	(754)	301
<b>Total de la charge d'impôt</b>	<b>(285) \$</b>	<b>1 058 \$</b>

Les impôts sur les excédents présentés à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre se détaillent comme suit :

	2022	2021
Impôts sur les excédents	575 \$	860 \$
Recouvrement de l'impôt relatif aux ristournes aux membres	(106)	(103)
<b>Impôts sur les excédents</b>	<b>469 \$</b>	<b>757 \$</b>

### RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPOSITION

La charge d'impôt sur les excédents à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre diffère de celle qui serait établie au taux statutaire canadien pour les raisons suivantes :

	2022	2021
Impôt au taux statutaire combiné du Canada et des provinces de 26,75 % (26,36 % en 2021)	702 \$	1 003 \$
Recouvrement de l'impôt relatif aux ristournes aux membres	(106)	(103)
Déduction pour petites entreprises	(7)	(12)
Revenus de placement et autres éléments non imposables	(65)	(92)
Variation des taux d'impôt	12	—
Dépenses non déductibles	17	19
Ajustements au titre de l'impôt exigible et différé des exercices précédents	(9)	(12)
Recouvrement de l'impôt relatif à la rémunération sur le capital social	(69)	(55)
Autres	(6)	9
	469 \$	757 \$

## NOTE 28 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS (suite)

## IMPÔT DIFFÉRÉ

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

	Bilan combiné		État combiné du résultat	
	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021	2022	2021
<b>Actifs d'impôt différé</b>				
Obligations locatives	162 \$	155 \$	(7) \$	10 \$
Provision pour pertes de crédit	200	194	(6)	20
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	170	274	19	38
Pertes fiscales	410	209	(201)	(52)
Valeurs mobilières et autres instruments financiers	483	—	(31)	—
Autres	171	107	(64)	(25)
	<b>1 596</b>	<b>939</b>	<b>(290)</b>	<b>(9)</b>
<b>Passifs d'impôt différé</b>				
Immobilisations corporelles et incorporelles, et immeubles de placement	164	131	33	(27)
Actifs au titre de droits d'utilisation	152	148	4	(11)
Valeurs mobilières et autres instruments financiers	—	47	—	(16)
Passifs des contrats d'assurance	95	109	(14)	29
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	178	16	—	—
	<b>589</b>	<b>451</b>	<b>23</b>	<b>(25)</b>
<b>Solde net des actifs d'impôt différé</b>	<b>1 007 \$</b>	<b>488 \$</b>	<b>(267) \$</b>	<b>(34) \$</b>

Aux fins de la présentation du bilan combiné, les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués par entités légales et présentés comme suit :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Actifs d'impôt différé <sup>(1)</sup>	1 440 \$	789 \$
Passifs d'impôt différé <sup>(1)</sup>	433	301
	<b>1 007 \$</b>	<b>488 \$</b>

<sup>(1)</sup> L'impôt différé se résorbera principalement à long terme.

Le montant des différences temporaires déductibles, des pertes fiscales sans échéance et des crédits d'impôt pour lequel aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan combiné est de 111 M\$ (20 M\$ au 31 décembre 2021).

## NOTE 29 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

### ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins a recours à des instruments de crédit et à des garanties hors bilan afin de répondre aux besoins de financement de ses membres et clients. Le tableau suivant présente le montant contractuel des engagements ainsi que le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties que le Mouvement Desjardins a accordées à des tiers. Le risque de crédit maximal lié aux engagements correspond au montant intégral du crédit additionnel que le Mouvement Desjardins pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Le risque de crédit maximal lié aux garanties correspond aux sorties de fonds maximales que le Mouvement Desjardins pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles dont il pourrait bénéficier tels que les garanties détenues, les polices d'assurance ou d'autres méthodes d'atténuation du risque de crédit. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Dans les deux cas, le risque de perte maximale est considérablement plus élevé que le montant comptabilisé à titre de passif au bilan combiné.

Les montants présentés dans le tableau suivant représentent l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers dont le risque maximal est différent de la valeur comptabilisée. D'autres instruments financiers présentés au bilan combiné exposent le Mouvement Desjardins à un risque de crédit. Pour ces derniers, l'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable.

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Engagements		
Engagements de crédit	124 533 \$	126 763 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	3 385	2 382
Lettres de crédit documentaire	18	18
Garanties		
Garanties et lettres de crédit de soutien	1 510	1 400
Swaps sur défaillance de crédit	—	645

#### Engagements de crédit

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit. Ces instruments ont pour principal objectif de permettre aux membres et clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

#### Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Dans le cadre de ses activités de garde de valeurs, le Mouvement Desjardins conclut des ententes de prêts de valeurs avec des clients. Il fournit des engagements d'indemnisation à certains clients prêteurs de titres afin d'assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne remettrait pas les titres empruntés, et où la valeur des actifs détenus en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

L'emprunteur doit garantir le prêt en tout temps au moyen de titres négociables émis généralement par les gouvernements fédéral et provinciaux et représentant 102 % du montant contractuel. Il y a un risque de perte si l'emprunteur manque à ses engagements et que la valeur de la garantie n'est pas suffisante pour couvrir le montant du prêt. Afin de limiter ce risque, la valeur des garanties obtenues de l'emprunteur est ajustée sur une base quotidienne, ce qui assure une couverture suffisante.

#### Lettres de crédit documentaire

Les lettres de crédit documentaire sont des instruments émis pour le compte d'un membre ou d'un client, et elles représentent le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

#### Garanties et lettres de crédit de soutien

Les garanties et lettres de crédit de soutien représentent des engagements irrévocables du Mouvement Desjardins à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières ou d'exécution envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts. Les garanties et lettres de crédit de soutien dont le paiement dépend du respect d'une obligation d'exécution sont considérées comme des garanties non financières, étant donné que le paiement ne dépend pas d'un défaut de crédit sur un titre d'emprunt. Les autres garanties et lettres de crédit de soutien constituent des garanties financières.

#### Swaps sur défaillance de crédit

Dans le cours normal de ses activités de placement, le Mouvement Desjardins a conclu des swaps sur défaillance de crédit et s'est engagé à assumer le risque de crédit sur les titres obligataires composant l'actif sous-jacent de ces swaps. La garantie offerte, qui constitue une garantie financière, consiste à pourvoir au paiement partiel ou total d'un titre ou d'un ensemble de titres dans l'éventualité d'un défaut de paiement de l'émetteur.

Le montant maximal de la garantie correspond au montant notionnel du swap. Les montants qui pourraient devoir être payés dépendent de la nature de la défaillance et du taux de récupération des titres en recouvrement.

## NOTE 29 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

### ENGAGEMENTS ET GARANTIES (suite)

#### Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut nombre de contrats qui renferment des dispositions d'indemnisation. Ces indemnisations sont habituellement liées à des contrats d'acquisition, de cession, de prestation de services et de location, à des accords de compensation ainsi qu'aux contrats signés avec des administrateurs ou des dirigeants. Aux termes de tels contrats, le Mouvement Desjardins pourrait être tenu de verser des indemnisations si certains événements se produisaient tels que des changements aux lois et à la réglementation (y compris les règles fiscales) ainsi qu'aux situations financières déclarées, l'existence de passifs non déclarés, des pertes causées par les activités de tiers ou des litiges présentés par des tiers. Les dispositions d'indemnisation varient selon les contrats. Dans plusieurs cas, aucun montant ni limite prédéterminé ne figure au contrat, et les événements qui déclencheraient un paiement sont difficiles à prévoir. Par conséquent, le montant maximal que le Mouvement Desjardins pourrait devoir payer ne peut être estimé. Dans le passé, les paiements effectués aux termes de ces engagements d'indemnisation ont été négligeables.

#### ACTIFS AFFECTÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut des conventions d'affectation d'actifs en garantie et reçoit de ses membres et clients des actifs en garantie qu'il est autorisé à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance conformément à des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Voici des exemples de modalités concernant les actifs affectés en garantie :

- les risques et avantages liés aux actifs affectés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur;
- le droit du créancier de vendre les actifs ou de les réaffecter en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien a été affecté en garantie;
- les actifs affectés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées. Dans les cas où le créancier est autorisé à vendre ou à réaffecter l'actif reçu en garantie, un actif comparable est remis à l'emprunteur.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, et la juste valeur des actifs détenus ou réaffectés en garantie provenant de tiers :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
<b>Actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie :</b>		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	589 \$	535 \$
Valeurs mobilières	21 507	31 357
Prêts	26 681	25 563
	<b>48 777</b>	<b>57 455</b>
<b>Actifs provenant de tiers :</b>		
Actifs reçus en garantie et pouvant être vendus ou réaffectés en garantie	23 667	17 968
Moins : Actifs non vendus ou non réaffectés en garantie	1 980	636
	<b>21 687</b>	<b>17 332</b>
	<b>70 464 \$</b>	<b>74 787 \$</b>
<b>Utilisation des actifs :</b>		
Opérations liées à des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées	30 670 \$	35 806 \$
Opérations liées à des engagements relatifs à des valeurs mobilières vendues à découvert	9 972	10 827
Opérations de titrisation	13 767	12 945
Obligations sécurisées	13 216	12 687
Opérations sur instruments financiers dérivés	603	138
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires <sup>(1)</sup>	1 523	1 523
Opérations liées aux provisions pour frais de sinistres et règlements <sup>(2)</sup>	533	671
Approvisionnement en argent du réseau des caisses à la Banque du Canada	180	190
	<b>70 464 \$</b>	<b>74 787 \$</b>

<sup>(1)</sup> Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est tenu de fournir à la Banque du Canada des garanties intrajournalières pour pouvoir utiliser le système de transfert de paiements de grande valeur. Celles-ci sont exclues puisqu'elles sont remises à la fin du cycle de règlement quotidien.

<sup>(2)</sup> Correspondent aux valeurs mobilières données en garantie dans le cadre du traité de réassurance qui a transféré à la date d'acquisition les passifs des contrats d'assurance de dommages des activités canadiennes de State Farm au Mouvement Desjardins.

## NOTE 29 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

### FUITE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Cour supérieure du Québec a approuvé le 14 juin 2022 l'entente de règlement intervenue entre le Mouvement Desjardins et les demandeurs en date du 16 décembre 2021, à la suite du dépôt des actions collectives en lien avec la situation des renseignements personnels annoncée en juin 2019. Les états financiers combinés tiennent compte des incidences financières de ce règlement.

### LITIGES

Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires. Il n'est actuellement pas possible d'évaluer l'issue de certains de ces litiges et procédures, ni le moment de leur résolution ainsi que leur incidence éventuelle sur la situation financière du Mouvement Desjardins. De l'avis de la direction, la juste valeur des passifs éventuels résultant des litiges et procédures, dans la mesure où elle peut être évaluée, pourrait avoir une incidence sur les résultats du Mouvement Desjardins pour une période donnée, mais n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur sa situation financière.

## NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ces risques ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à les gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (\*) présentés dans cette section font partie intégrante de ces états financiers combinés. Des informations sur le risque de crédit en lien avec la comptabilisation et l'évaluation des pertes de crédit attendues sont également présentées dans ces états financiers combinés, principalement à la note 2 « Principales méthodes comptables » et à la note 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

### ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent les actifs et les passifs inscrits au bilan combiné et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par le Mouvement Desjardins pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ces tableaux représente le montant maximal de crédit additionnel que le Mouvement Desjardins pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de crédit de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que le Mouvement Desjardins pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

La note 17 « Passifs des contrats d'assurance » fournit des renseignements supplémentaires sur les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement.

## NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

## ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2022	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
<b>Actif</b>										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 900 \$	974 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	39 \$	8 913 \$
<b>Valeurs mobilières</b>										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	108	866	1 064	902	788	2 252	5 931	16 563	5 551	34 025
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>	554	1 646	1 613	1 640	869	5 792	24 093	14 986	65	51 258
Titres au coût amorti	—	—	—	—	1	1	6	42	—	50
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 766	970	2 288	—	—	—	—	—	—	17 024
<b>Prêts</b>										
Hypothécaires résidentiels <sup>(2)</sup>	2 438	3 102	6 683	6 622	8 303	18 951	99 544	7 015	7 024	159 682
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers <sup>(2)</sup>	55	84	168	199	241	1 156	4 841	8 222	9 415	24 381
Aux entreprises et aux gouvernements <sup>(2)</sup>	17 166	5 922	5 697	5 028	5 668	6 042	11 878	2 335	7 076	66 812
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 035)	(1 035)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	21 318	21 318
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	25	—	—	—	—	—	—	—	—	25
Primes à recevoir	179	70	15	2	—	—	—	—	2 659	2 925
Instruments financiers dérivés	274	539	758	300	493	1 259	1 894	206	—	5 723
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 771	5	—	—	—	—	—	—	710	3 486
Actifs de réassurance	24	42	48	43	40	98	204	676	—	1 175
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	543	543
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	929	929
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 587	1 587
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	157	157
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	692	692
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 465	1 465
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	679	679
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	1 440	1 440
Autres actifs — Autres	851	827	242	16	19	19	45	7	1 829	3 855
<b>Total de l'actif</b>	<b>46 111 \$</b>	<b>15 047 \$</b>	<b>18 576 \$</b>	<b>14 752 \$</b>	<b>16 422 \$</b>	<b>35 570 \$</b>	<b>148 436 \$</b>	<b>50 052 \$</b>	<b>62 143 \$</b>	<b>407 109 \$</b>

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

## NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

## ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2022	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
<b>Passif et capitaux propres</b>										
<b>Dépôts</b>										
Particuliers <sup>(3)</sup>	3 627 \$	3 817 \$	8 936 \$	6 750 \$	9 148 \$	19 852 \$	15 422 \$	260 \$	77 565 \$	145 377 \$
Entreprises et gouvernements <sup>(3)</sup>	11 216	8 919	4 938	2 447	2 845	8 220	19 852	3 963	51 772	114 172
Institutions de dépôts <sup>(3)</sup>	61	12	7	4	3	6	2	—	192	287
Acceptations	25	—	—	—	—	—	—	—	—	25
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert <sup>(4)</sup>	146	1 009	331	54	45	1 114	2 944	4 208	8	9 859
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	23 994	571	—	—	—	—	—	—	—	24 565
Instruments financiers dérivés	131	381	737	302	566	1 641	2 375	421	—	6 554
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	4 846	4	—	—	—	—	—	—	4 128	8 978
Obligations locatives	6	12	18	21	19	69	189	288	—	622
Passifs des contrats d'assurance	527	898	1 093	999	921	2 200	4 736	16 879	3 101	31 354
Passif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	21 284	21 284
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	654	654
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	433	433
Autres passifs — Autres	3 019	968	697	196	119	122	97	27	2 324	7 569
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	2 928	—	2 928
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	32 448	32 448
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>47 598 \$</b>	<b>16 591 \$</b>	<b>16 757 \$</b>	<b>10 773 \$</b>	<b>13 666 \$</b>	<b>33 224 \$</b>	<b>45 617 \$</b>	<b>28 974 \$</b>	<b>193 909 \$</b>	<b>407 109 \$</b>
<b>Engagements hors bilan</b>										
Engagements de crédit <sup>(5)</sup>	1 223 \$	93 \$	574 \$	866 \$	885 \$	6 053 \$	10 994 \$	773 \$	103 072 \$	124 533 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	—	—	—	—	—	—	—	—	3 385	3 385
Lettres de crédit documentaire	5	1	3	4	5	—	—	—	—	18
Garanties et lettres de crédit de soutien	267	263	393	217	235	43	42	1	49	1 510

(1) Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(2) Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(3) Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

(4) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.

(5) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement Desjardins. Celles-ci sont classées dans la colonne « Sans échéance précise ».

## NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

## ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2021	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
<b>Actif</b>										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	15 867 \$	461 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	16 328 \$
<b>Valeurs mobilières</b>										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	60	591	1 196	319	1 105	1 726	5 933	22 649	6 193	39 772
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>	403	665	265	683	1 147	7 353	24 363	18 335	72	53 286
Titres au coût amorti	—	—	1	1	—	1	4	34	—	41
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	10 859	1 103	57	—	—	—	—	—	—	12 019
<b>Prêts</b>										
Hypothécaires résidentiels <sup>(2)</sup>	2 688	3 460	6 964	6 040	7 046	20 561	86 855	9 318	6 763	149 695
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers <sup>(2)</sup>	61	89	186	253	308	1 375	5 450	7 730	8 934	24 386
Aux entreprises et aux gouvernements <sup>(2)</sup>	12 516	5 665	5 399	4 880	5 341	4 735	10 774	2 527	5 563	57 400
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(970)	(970)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	22 804	22 804
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	233	35	—	—	—	—	—	—	—	268
Primes à recevoir	169	64	14	2	—	—	—	—	2 590	2 839
Instruments financiers dérivés	238	206	421	204	381	1 879	2 207	292	—	5 828
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 769	3	—	—	—	—	—	—	785	2 557
Actifs de réassurance	27	48	58	50	47	124	255	973	—	1 582
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	530	530
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	926	926
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 531	1 531
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	157	157
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	497	497
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 380	1 380
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	62	62
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	789	789
Autres actifs – Autres	710	362	185	13	20	21	50	12	2 005	3 378
<b>Total de l'actif</b>	<b>45 600 \$</b>	<b>12 752 \$</b>	<b>14 746 \$</b>	<b>12 445 \$</b>	<b>15 395 \$</b>	<b>37 775 \$</b>	<b>135 891 \$</b>	<b>61 870 \$</b>	<b>60 611 \$</b>	<b>397 085 \$</b>

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

## NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

## ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2021	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
<b>Passif et capitaux propres</b>										
<b>Dépôts</b>										
Particuliers <sup>(3)</sup>	4 858 \$	4 425 \$	10 317 \$	4 962 \$	7 389 \$	14 429 \$	13 352 \$	390 \$	76 210 \$	136 332 \$
Entreprises et gouvernements <sup>(3)</sup>	7 622	8 001	2 366	3 411	1 597	6 334	15 431	3 823	53 059	101 644
Institutions de dépôts <sup>(3)</sup>	20	1	1	3	2	5	4	—	343	379
Acceptations	233	35	—	—	—	—	—	—	—	268
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert <sup>(4)</sup>	147	536	133	40	8	1 240	2 637	6 597	4	11 342
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	31 177	—	—	—	—	—	—	—	—	31 177
Instruments financiers dérivés	155	187	377	260	348	1 822	2 198	153	—	5 500
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	1 040	2	—	—	—	—	—	—	6 896	7 938
Obligations locatives	6	10	16	15	15	60	162	303	9	596
Passifs des contrats d'assurance	462	807	1 036	911	856	2 219	4 681	20 728	3 062	34 762
Passif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	22 796	22 796
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	1 048	1 048
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	301	301
Autres passifs — Autres	2 933	1 013	677	57	52	149	109	29	2 497	7 516
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	1 960	—	1 960
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	33 526	33 526
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>48 653 \$</b>	<b>15 017 \$</b>	<b>14 923 \$</b>	<b>9 659 \$</b>	<b>10 267 \$</b>	<b>26 258 \$</b>	<b>38 574 \$</b>	<b>33 983 \$</b>	<b>199 751 \$</b>	<b>397 085 \$</b>
<b>Engagements hors bilan</b>										
Engagements de crédit <sup>(5)</sup>	744 \$	81 \$	739 \$	1 002 \$	742 \$	2 596 \$	10 408 \$	126 \$	110 325 \$	126 763 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	—	—	—	—	—	—	—	—	2 382	2 382
Lettres de crédit documentaire	7	2	6	1	2	—	—	—	—	18
Garanties et lettres de crédit de soutien	219	224	337	303	200	25	34	41	17	1 400
Swaps sur défaillance de crédit	—	—	—	—	—	—	645	—	—	645

(1) Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(2) Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(3) Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

(4) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.

(5) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement Desjardins. Celles-ci sont classées dans la colonne « Sans échéance précise ».

## NOTE 31 – INFORMATION SECTORIELLE

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients, ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont donc regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres.

Le secteur Particuliers et Entreprises propose aux membres et clients du Mouvement Desjardins une offre intégrée et complète répondant aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises ainsi que d'équipes spécialisées. Cette offre répond notamment aux besoins en matière d'opérations courantes et de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transferts d'entreprises et de conseils, et par l'intermédiaire de son réseau de distribution des produits d'assurance de personnes et de dommages. Ce secteur rend également ses produits et ses services disponibles par l'intermédiaire de réseaux complémentaires de distribution et de représentants hypothécaires, par téléphone et Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins et à les aider à protéger leur sécurité financière. Ces offres sont destinées aux personnes ou aux entreprises, tandis que les régimes collectifs d'assurance ou d'épargne répondent aux besoins des employés par l'entremise de leur entreprise, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe. Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de produits en épargne et placements. Outre ses propres produits et services, il distribue des produits externes en épargne et placements ainsi que des produits en valeurs mobilières et en gestion privée. Ce secteur comprend également la gestion d'actifs pour la clientèle institutionnelle. Ses produits et services sont distribués par les employés du réseau des caisses Desjardins et des centres Desjardins Entreprises, des conseillers en sécurité financière, des conseillers en placement, des gestionnaires privés, des agents exclusifs, des partenaires indépendants, des firmes d'actuaire conseils et des représentants en régimes collectifs. Certaines gammes de produits sont également distribuées en direct, en ligne, au moyen d'applications pour appareils mobiles et par des centres de contact avec la clientèle.

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises, par un réseau d'agents exclusifs sur le terrain au Québec et à l'extérieur du Québec, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

La rubrique « Autres » comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement Desjardins. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement Desjardins. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Les transactions entre les secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers. Les résultats des principaux secteurs reflètent les données recueillies par les systèmes internes d'information financière et sont compatibles avec les politiques applicables à la préparation des états financiers combinés du Mouvement Desjardins.

## NOTE 31 – INFORMATION SECTORIELLE (suite)

## RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des résultats financiers du Mouvement Desjardins par secteurs d'activité pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Revenu net d'intérêts	5 631 \$	5 005 \$	7 \$	— \$	— \$	— \$	692 \$	781 \$	6 330 \$	5 786 \$
Primes nettes	—	—	6 166	5 667	6 005	5 909	(329)	(298)	11 842	11 278
Autres revenus	3 027	2 925	(1 972)	1 432	101	(58)	(1 288)	(1 043)	(132)	3 256
<b>Revenu total</b>	<b>8 658</b>	<b>7 930</b>	<b>4 201</b>	<b>7 099</b>	<b>6 106</b>	<b>5 851</b>	<b>(925)</b>	<b>(560)</b>	<b>18 040</b>	<b>20 320</b>
Dotation à la provision pour pertes de crédit	274	75	—	—	—	—	3	(6)	277	69
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	—	—	634	4 115	3 911	2 792	(45)	(24)	4 500	6 883
Frais autres que d'intérêts	6 860	5 886	2 653	2 448	1 612	1 460	(487)	(228)	10 638	9 566
<b>Excédents d'exploitation</b>	<b>1 524</b>	<b>1 969</b>	<b>914</b>	<b>536</b>	<b>583</b>	<b>1 599</b>	<b>(396)</b>	<b>(302)</b>	<b>2 625</b>	<b>3 802</b>
Impôts sur les excédents	398	510	222	73	133	402	(178)	(125)	575	860
<b>Excédents avant ristournes aux membres</b>	<b>1 126</b>	<b>1 459</b>	<b>692</b>	<b>463</b>	<b>450</b>	<b>1 197</b>	<b>(218)</b>	<b>(177)</b>	<b>2 050</b>	<b>2 942</b>
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	297	284	—	—	—	—	—	—	297	284
<b>Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres</b>	<b>829 \$</b>	<b>1 175 \$</b>	<b>692 \$</b>	<b>463 \$</b>	<b>450 \$</b>	<b>1 197 \$</b>	<b>(218) \$</b>	<b>(177) \$</b>	<b>1 753 \$</b>	<b>2 658 \$</b>
dont :										
Part revenant au Groupe	829 \$	1 175 \$	692 \$	463 \$	383 \$	1 055 \$	(218) \$	(178) \$	1 686 \$	2 515 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	67	142	—	1	67	143

## ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>321 357 \$</b>	<b>306 878 \$</b>	<b>51 737 \$</b>	<b>56 891 \$</b>	<b>15 473 \$</b>	<b>16 574 \$</b>	<b>18 542 \$</b>	<b>16 742 \$</b>	<b>407 109 \$</b>	<b>397 085 \$</b>
Au 31 décembre 2021	306 878 \$		56 891 \$		16 574 \$		16 742 \$		397 085 \$	

## NOTE 32 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées du Mouvement Desjardins comprennent principalement les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages du personnel au bénéfice des employés, de même que certaines entités pour lesquelles la substance de la relation indique qu'elles sont liées au Mouvement Desjardins, notamment les Fonds Desjardins. Elles incluent également les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins et les membres de leur famille proche ainsi que les entités sur lesquelles ces derniers exercent, directement ou indirectement, un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

### TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIÉES DU MOUVEMENT DESJARDINS

Les transactions effectuées avec les parties liées du Mouvement Desjardins ont été conclues à des conditions normales de marché et ont été initialement comptabilisées à la juste valeur.

Les principales transactions concernent les frais et honoraires relatifs à la gestion de fonds et à la garde de titres. Elles ont également trait aux revenus de gestion provenant des régimes de retraite.

Ces opérations et les soldes à la fin de l'exercice se détaillent comme suit :

	2022			2021		
	Entreprises associées / Coentreprises	Autres parties liées	Total	Entreprises associées / Coentreprises	Autres parties liées	Total
<b>État combiné du résultat</b>						
Services de courtage et de fonds de placement	1 \$	635 \$	636 \$	1 \$	686 \$	687 \$
Revenus (pertes) nets de placement	10	41	51	3	(14)	(11)
Autres revenus	20	143	163	13	58	71
Autres frais	(6)	—	(6)	(7)	(2)	(9)
<b>Bilan combiné</b>						
Valeurs mobilières	51 \$	29 \$	80 \$	60 \$	58 \$	118 \$
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	226	226	—	635	635
Prêts	114	3	117	122	—	122
Actif net des fonds distincts	—	3 308	3 308	—	3 357	3 357
Autres actifs	11	76	87	6	24	30
Dépôts	97	132	229	173	280	453
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	12	12	—	300	300
Autres passifs	3	100	103	1	99	100
<b>Autres</b>						
Engagements donnés	142 \$	571 \$	713 \$	103 \$	568 \$	671 \$
Garanties données	40	143	183	40	921	961
Garanties reçues	—	216	216	—	642	642

### RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Mouvement Desjardins, et elles ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions. Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins effectue des transactions financières avec ses dirigeants. Outre la rémunération conférée aux principaux dirigeants, les principales transactions financières incluent également des opérations d'intermédiation financière de nature courante ainsi que des opérations liées à la gestion de patrimoine, à l'assurance de personnes et à l'assurance de dommages avec les diverses entités du Groupe. Ces transactions ont été conclues selon des modalités équivalant à celles qui ont cours dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale et elles ont été initialement comptabilisées à la juste valeur.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, la rémunération des principaux dirigeants du Mouvement Desjardins se détaille comme suit :

	2022	2021
Avantages à court terme	19 \$	16 \$
Avantages à long terme et postérieurs à l'emploi	11	8
	<b>30 \$</b>	<b>24 \$</b>

# Des pratiques de gouvernance rigoureuses et efficaces

Le Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins) place ses valeurs et son fonctionnement démocratique au cœur de sa vision stratégique et de son action pour créer de la valeur à ses membres et clients par une offre de produits et de services de qualité contribuant à leur autonomie financière. Ce sont principalement des représentants des membres des caisses Desjardins qui participent à la gouvernance du Mouvement. En effet, selon des processus d'élection ou de désignation prévus au *Règlement intérieur du groupe coopératif Desjardins* (RIG) ou à la *Politique sur la composition des conseils d'administration des filiales et autres composantes*, les instances de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et de certaines de ses filiales incluent des administrateurs issus de ces caisses alors que l'assemblée générale de la Fédération est formée de représentants des caisses choisis parmi leurs administrateurs et directeurs généraux. Aussi, ayant comme objectif d'ouvrir son processus décisionnel à d'autres perspectives et d'autres expériences afin d'enrichir la prise de décision, le conseil d'administration (le conseil) de la Fédération procède à la cooptation de six de ses membres qui ne sont pas des administrateurs élus d'une caisse Desjardins, mais en sont membres.

Aussi, en amont des décisions que ces instances sont appelées à prendre, des représentants des caisses participent à des exercices de concertation sur une base régulière pour assurer la cohésion du groupe ou à des congrès d'orientation qui se tiennent généralement aux quatre ans. C'est dans leur rôle de membres du conseil d'administration de leurs caisses que ces représentants approfondissent localement les besoins de leurs membres et de leurs communautés et veillent à ce que Desjardins travaille toujours dans leur intérêt. Outre leurs membres, le conseil d'administration de la Fédération et ceux de ses filiales veillent aussi toujours aux intérêts des membres et clients de Desjardins, à ceux des actionnaires des filiales et voient à leur accompagnement que ce soit au Canada, aux États-Unis ou en Europe.

Desjardins s'efforce en continu d'intégrer sur le plan de la gouvernance et des affaires, les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), une dimension devenue incontournable pour le secteur financier. Il a aussi poursuivi ses engagements pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques et a débuté ses réflexions en ce qui concerne la préservation de la biodiversité, deux sujets qui sont une préoccupation croissante pour les conseils d'administration. Être premier dans le cœur des gens et enrichir la vie des personnes et des collectivités passe aussi par des efforts collectifs pour préserver les ressources et l'environnement. Desjardins se joint ainsi aux autres parties prenantes de la société civile et aux gouvernements pour contribuer à une économie durable et responsable.

## Faits saillants sur le plan de la gouvernance

L'année 2022 a été marquée par l'évolution des pratiques de gouvernance du conseil d'administration de la Fédération pour répondre à ses propres besoins et pour continuer à s'aligner sur les lignes directrices des autorités réglementaires.

Les principaux faits saillants sont les suivants :

### 1. Le 24<sup>e</sup> Congrès d'orientation du Mouvement Desjardins

Les 15 et 16 octobre 2022, le Mouvement Desjardins a tenu son 24<sup>e</sup> Congrès d'orientation au Palais des congrès de Montréal sous le thème Unis pour être premier dans le cœur des gens. Ce sont 1 041 personnes déléguées, soit des membres des conseils d'administration et des directions générales de caisses, qui se sont réunis pour échanger et se prononcer sur des orientations touchant la gouvernance du Mouvement. Pour y donner suite des votes seront tenus lors de l'assemblée générale annuelle 2023 de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

### 2. Le vote consultatif sur les orientations de la rémunération globale du Mouvement Desjardins

Dans le cadre de la révision quinquennale de la *Politique de rémunération globale* applicable à l'ensemble des employés, gestionnaires et membres de la haute direction du Mouvement, incluant la présidence, les délégués se sont exprimés favorablement en faveur des orientations qui leur ont été proposées lors d'un vote consultatif à l'assemblée générale annuelle de la Fédération des 25 et 26 mars 2022.

Desjardins s'appuie sur sa nature coopérative et ses valeurs pour établir sa *Politique de rémunération globale*. Par ses principes directeurs, cette politique assure une saine gestion du Mouvement et permet notamment :

- D'attirer, de mobiliser et de fidéliser les talents nécessaires à la réalisation de la raison d'être du Mouvement et à la prestation d'une offre de service de qualité pour les membres et clients.
- De favoriser l'alignement de tous les employés, gestionnaires et membres de la haute direction, incluant la présidence du Mouvement, sur l'atteinte de la cible culturelle de Desjardins de travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients.
- D'agir en cohérence avec les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment avec la dimension d'équité entre la rémunération offerte aux cadres supérieurs et celle offerte aux autres employés qui prend toute son importance dans ce contexte et se veut le reflet des valeurs coopératives de Desjardins.

### 3. Les assemblées générales annuelles des caisses et de la Fédération

En 2022, les assemblées générales annuelles du Mouvement Desjardins se sont démarquées par l'introduction du mode hybride combinant le présentiel et le virtuel. Du 28 mars au 25 avril 2022, 212 caisses du Québec et de l'Ontario ont tenu leur assemblée générale annuelle en mode virtuel ou en mode hybride. Depuis l'introduction du vote en différé en 2020, la participation des membres aux décisions qui les concernent a fortement augmenté. Cette année ce sont 21 000 membres qui ont assisté à leur assemblée en direct ou encore en réécoute et ce sont 138 000 membres qui se sont exprimés, soit une augmentation de 345 % depuis les dernières assemblées générales en présentiel de 2019. En ce qui concerne la Fédération, ce sont 1 069 délégués inscrits votants des caisses Desjardins, répartis dans toutes les régions du Québec et en Ontario, qui ont disposé de l'ensemble des sujets à l'ordre du jour de son assemblée générale annuelle.

### 4. Desjardins poursuit ses engagements et le déploiement de ses initiatives en matière de finance responsable et de lutte et adaptation aux changements climatiques

L'année a été marquée par :

- L'adhésion à l'initiative collaborative *Principles for Responsible Investment - Advance* des Nations-Unies, par laquelle les investisseurs institutionnels s'engagent à collaborer pour agir sur les droits de l'homme et les questions sociales, notamment pour user de leur influence collective auprès des entreprises et des autres décideurs en vue d'obtenir des résultats positifs pour les travailleurs, les communautés et la société.
- Desjardins s'est joint à près de 60 signataires de la Déclaration d'action en matière d'engagement de politiques climatiques menée par Corporate Knights. Cette déclaration constitue une promesse claire des entreprises les plus engagées envers le développement durable de soutenir la mise en place par les décideurs politiques d'initiatives et de normes alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris.
- Desjardins a signé le *Finance for Biodiversity Pledge*, qui regroupe plus de 120 signataires à la fin de 2022, avec des actifs sous gestion totalisant plus de 20 000 G\$. Cette initiative vise à mettre les activités financières au service de la protection et de la restauration de la biodiversité.
- Le lancement auprès des employés du Mouvement d'une formation sur le développement durable et la finance responsable, réalisée par 93 % d'entre eux à la fin 2022.

À l'égard de l'intégration des facteurs ESG dans les objectifs stratégiques et les pratiques de gestion, incluant la gestion des risques associés aux changements climatiques, Desjardins a poursuivi activement son engagement envers la finance durable comme en fait foi son Rapport de responsabilité sociale et coopérative, accessible sur [Desjardins.com](https://www.desjardins.com), dont la divulgation s'appuie sur les meilleures pratiques à l'échelle internationale.

# Cadre de gouvernance

La gouvernance du Mouvement vise avant tout à lui permettre de réaliser sa raison d'être, qui est de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités. La Fédération veille à l'élaboration et à l'application du cadre de gouvernance du Mouvement qui tient compte de sa nature coopérative et de ses ambitions en matière de développement durable et de finance responsable, de la complexité de ses activités, des lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et des autres requis réglementaires. Ce cadre englobe les activités de la Fédération, du Fonds de sécurité Desjardins, des filiales, des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. Certaines composantes étant assujetties à des lois et à des règlements particuliers, ce cadre vise à respecter toute la réglementation applicable, dont celle des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et du Bureau du surintendant des institutions financières de même que les saines pratiques de l'industrie dans ce domaine.

## Mandat du conseil d'administration

### 1. Administration de la Fédération

En vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (LCSF), le conseil d'administration gère les affaires de la Fédération et s'appuie à cet égard sur l'apport de ses commissions et de ses comités. Il veille à ce que soient mis en place les mécanismes et structures qui permettent à la Fédération d'accomplir pleinement son rôle d'organisme d'orientation, de planification, de coordination, de surveillance et de contrôle de l'ensemble des activités du Mouvement. Dans l'exécution de ses responsabilités, il prend les décisions requises et coordonne les actions des diverses composantes du Mouvement pour assurer sa pérennité à long terme. La structure organisationnelle centrée sur les secteurs d'activités et les fonctions de soutien optimise la performance globale, simplifie l'organisation et améliore la gestion financière ainsi que la gestion des risques. Le conseil assume notamment les responsabilités suivantes :

#### a. Culture d'entreprise

Il incombe au conseil d'administration de promouvoir la culture de l'entreprise basée sur les valeurs du Mouvement, soit l'argent au service du développement humain, l'action démocratique, l'engagement personnel, la rigueur et l'intégrité dans l'entreprise coopérative, et la solidarité avec le milieu et l'intercoopération, afin d'assurer la confiance du public et des membres et clients envers leur coopérative de services financiers. Le conseil d'administration est responsable de respecter et faire respecter le *Code de déontologie Desjardins* alors que le conseil d'éthique et de déontologie doit s'assurer que les règles déontologiques sont respectées et obtenir les redditions de compte requises.

Au cœur de cette culture toujours en évolution, le conseil s'appuie sur un cadre stratégique en cohérence avec la raison d'être du Mouvement : *Desjardins, à travers ses membres et clients, enrichit la vie des personnes et des collectivités*. Les décisions et les actions prises dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins visent à lui permettre d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens, en travaillant toujours dans l'intérêt des membres et clients.

La Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie dont les membres sont indépendants de la direction et du conseil d'administration. Le Mouvement s'est aussi doté d'une politique relative au signalement des actions contraires aux encadrements réglementaires et au *Code de déontologie Desjardins*. Cette politique est assortie d'un mécanisme de signalement confidentiel protégeant l'anonymat des personnes y ayant recours. Des actions de communication sont déployées sur une base régulière auprès des employés pour qu'ils connaissent l'existence de ce mécanisme de gouvernance.

Le *Code de déontologie Desjardins*, auquel le public peut accéder sur le site [Desjardins.com](https://www.desjardins.com), est commun à toutes les composantes du Mouvement. Il comprend une première section portant sur l'éthique, la mission et les valeurs du Mouvement, et une seconde section regroupant les principes et l'ensemble des règles déontologiques. En lien avec le premier principe du *Code de déontologie Desjardins*, le public peut accéder à l'information touchant le respect des personnes en consultant le Rapport de responsabilité sociale et coopérative. Tous les employés et administrateurs du Mouvement attestent annuellement leur connaissance et leur respect du *Code de déontologie Desjardins*. Le conseil d'éthique et de déontologie obtient une reddition de compte et assure un suivi à cet égard.

#### b. Processus de planification stratégique et financière

Le conseil d'administration dispose d'un processus continu de planification stratégique et financière pour le Mouvement incluant un plan financier, des scénarios de crise, un plan d'approvisionnement en fonds et un plan de capitalisation. Ce processus fournit l'orientation pour l'ensemble des autres plans des différentes composantes de Desjardins et est axé sur la continuité, la priorisation et l'engagement. Le conseil adopte un plan stratégique qui est actualisé périodiquement. Pour ce faire, il met à contribution tant les caisses que les instances démocratiques et les secteurs d'activité du Mouvement de même que les instances de ses filiales.

Le processus de planification stratégique prévoit le recours périodique au Congrès d'orientation, qui réunit plus de 1 000 délégués des caisses. Sur le plan de la cohésion, des mécanismes sont mis en place pour assurer l'alignement de l'ensemble des composantes sur les grandes orientations stratégiques, dont entre autres le régime général d'intéressement pour mettre en place des objectifs communs visant les bénéficiaires suivants : travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients, assurer la solidarité et l'équité ainsi que la synergie dans le groupe. Ainsi, tous les gestionnaires et les employés sont mobilisés et contribuent aux objectifs communs en posant les bons gestes.

Le comité de direction du Mouvement appuie également le conseil d'administration dans son rôle de suivi, de surveillance et de contrôle. Pour ce faire, il procède périodiquement à une reddition de comptes par l'entremise de divers mécanismes et outils dont la revue de performance pour permettre au conseil de suivre l'exécution du plan stratégique du Mouvement et des plans d'affaires et, au besoin, d'apporter les correctifs nécessaires.

### c. Détermination et gestion des principaux risques

Le conseil d'administration veille à ce que les principaux risques du Mouvement soient identifiés, approuve l'appétit à l'égard de ces risques, et s'assure de la mise en place par la direction des systèmes pertinents pour les gérer de façon saine et prudente. À cet égard, le conseil compte sur l'appui de la première vice-présidence Gestion des risques et le Bureau de la surveillance du Mouvement Desjardins. De plus, le conseil, avec l'apport de sa commission Gestion des risques, assure un arrimage avec sa commission d'audit et d'inspection, qui demeure responsable des risques liés au processus de divulgation de l'information financière. Le comité de direction du Mouvement appuie aussi le conseil dans l'exercice de ses responsabilités à ce sujet. Les membres de la commission Gestion des risques tiennent, lors de chacune de leurs séances, des discussions à huis clos avec la première vice-présidence Gestion des risques ainsi que des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction.

La section « Gestion des risques » du rapport de gestion figurant à la page 63 de ce rapport annuel présente de façon explicite les principes de gestion des risques appliqués dans le Mouvement Desjardins.

Les mandats et la composition des commissions et des comités appuyant le conseil d'administration de la Fédération dans l'exercice de ses fonctions sont disponibles à l'adresse suivante : [Desjardins.com](http://Desjardins.com). S'y trouve également un rapport des faits saillants annuels de la commission Gestion des risques en lien avec son mandat et son mode de fonctionnement.

### d. Planification de la relève

Le conseil d'administration supervise l'évolution du programme de développement et de gestion de la relève des cadres supérieurs, et il est appuyé dans cette responsabilité par la commission Ressources humaines, dont la présidence est assumée par un administrateur indépendant, et la première vice-présidence Ressources humaines et Communications. La commission veille à la réalisation de ce programme, fait rapport au conseil et formule, au besoin, des recommandations à l'intention de celui-ci. Pour le comité de direction du Mouvement, ce programme joue un rôle déterminant dans le développement des personnes, la préparation de la relève et la diminution de la vulnérabilité et des risques de l'organisation en ce qui concerne ses ressources humaines.

Les processus entourant le développement des talents, la planification de la relève et la dotation en ressources humaines visent à assurer la qualification professionnelle et la diversité du personnel du Mouvement.

#### Président et chef de la direction

Le titulaire du poste de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, marque de la distinction coopérative de ce dernier, est élu par un collège électoral formé des représentants de toutes les caisses du Québec et de l'Ontario ce qui assure au titulaire de cette fonction une légitimité visant à assurer l'orientation, l'alignement et la cohésion du groupe. La durée maximale du mandat est de 8 ans (deux mandats de 4 ans). Bien qu'il n'ait pas le pouvoir de nommer le titulaire de ce poste, le conseil d'administration et son comité de rémunération globale et de relève<sup>(1)</sup> à la présidence du Mouvement se préoccupent de la relève à cette fonction ainsi que des questions en matière de rémunération, de conditions de travail, d'objectifs annuels et leur évaluation. Le conseil est aussi responsable d'assurer une transition harmonieuse entre les mandats en adoptant les grands paramètres de chaque mandat de 4 ans qui devient la base du prochain plan stratégique et en mettant à jour le profil de ce poste établi en fonction du statut d'institution financière d'importance systémique intérieure.

Le processus électoral est encadré par le RIG et par le *Code de déontologie Desjardins* et est supervisé par un comité de mise en candidature et d'élection composé d'au moins 5 membres nommés par le conseil d'administration en tenant compte du profil collectif enrichi qu'il adopte. Les principales responsabilités du comité consistent à établir les modalités ainsi que les règles de conduite devant être respectées par le collège électoral, les personnes candidates, les employés et les administrateurs des caisses Desjardins, à analyser les candidatures en fonction du profil et à recommander au conseil d'administration le retrait de candidatures ne satisfaisant pas aux exigences minimales de la fonction selon le profil établi pour ce poste. Ce comité veille aussi à ce que le collège électoral dispose des outils lui permettant d'évaluer les candidatures ayant satisfait aux exigences. Le conseil d'éthique et de déontologie est responsable d'émettre des avis pour toute dérogation au *Code de déontologie Desjardins* soumise par le comité de mise en candidature et d'élection.

Considérant que la gestion du risque de transition à la présidence du Mouvement est la prérogative du conseil d'administration de la Fédération, il est prévu, lors d'un changement de titulaire à cette fonction, une entrée en poste de la personne élue à l'issue de l'assemblée générale annuelle jumelée à un accompagnement structuré par le titulaire sortant de charge pour une période pouvant aller jusqu'à six mois, le tout sous la supervision du conseil.

#### Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation

Afin de renforcer les mécanismes d'indépendance et d'assurer la stabilité et la relève dans l'organisation, le conseil approuve la nomination du premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement qui assume, aux fins de la loi et du RIG, le rôle de directeur général de la Fédération. Il est aussi appelé à recommander au président et chef de la direction la structure organisationnelle de travail des cadres supérieurs de la Fédération et du Mouvement. Le conseil d'administration se préoccupe de la relève notamment par l'entremise du programme de relève des cadres supérieurs sous la supervision de sa commission Ressources humaines.

<sup>(1)</sup> La dimension « relève » a été formalisée dans le mandat de ce comité en décembre 2022.

## e. Intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion

Appuyé par la commission d'audit et d'inspection, le conseil d'administration est responsable de veiller à la mise en place de systèmes et processus de contrôle efficaces et d'obtenir les redditions de comptes requises de la direction à cet égard. Il est appuyé dans cette responsabilité par le chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins, dont la charte d'audit interne et le plan d'audit sont approuvés par la commission d'audit et d'inspection. Un processus rigoureux de gouvernance financière est en place au sein du Mouvement afin de soutenir adéquatement le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, à qui revient la responsabilité d'attester les états financiers combinés du Mouvement conjointement avec le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* des ACVM (Règlement 52-109). Contrairement à la Fédération, le Mouvement n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujéti à ce règlement ou à toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicable. Conformément à la décision de l'AMF datée du 23 avril 2021, les états financiers combinés et le rapport de gestion du Mouvement Desjardins sont déposés par la Fédération en lieu et place des états financiers consolidés et des rapports de gestion de la Fédération afin de satisfaire ses obligations de divulgation financière, en tant qu'émetteur assujéti, et la Fédération maintient à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins des contrôles et procédures conformes avec le Règlement 52-109. Depuis le 23 avril 2021 et conformément à la décision de l'AMF et des ACVM, la Fédération utilise les états financiers et le rapport de gestion du Mouvement Desjardins à toutes les fins pertinentes en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable. De l'information sur les contrôles et les procédures à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins est présentée à la section 5.0 « Renseignements complémentaires » du rapport de gestion 2022.

Le Mouvement veille en continu à ce que son système de contrôle interne soit efficace, efficient, adapté à sa réalité et permet de fournir une assurance raisonnable aux conseils d'administration des filiales et composantes quant à l'atteinte de leurs objectifs d'affaires et en visant à répondre aux exigences des autorités réglementaires.

Le conseil d'administration veille aussi à ce que le comité de direction du Mouvement lui fournisse ainsi qu'à ses commissions et à ses comités des informations justes, présentées en temps opportun et adaptées aux besoins particuliers de ses administrateurs, de façon à permettre à ces derniers de tirer parti des occasions d'affaires qui surviennent et d'en estimer les risques. Les membres du conseil sont invités à évaluer au fur et à mesure la qualité des dossiers soumis en soutien à la prise de décisions, un point statutaire figure à l'ordre du jour à cet égard, dans une perspective d'amélioration continue.

La direction de chaque secteur d'activité dispose de l'information lui permettant de suivre efficacement les principaux indicateurs de performance au bénéfice, notamment, du conseil d'administration, qui obtient ainsi plus rapidement les données stratégiques soutenant la prise de décisions.

Les administrateurs reçoivent au moins tous les trimestres de l'information financière, de l'information sur les résultats d'exploitation leur permettant d'évaluer la situation du Mouvement et de l'information sur l'avancement des projets de la Fédération. Le conseil d'administration s'assure que l'organisation dispose des politiques et des mécanismes appropriés pour favoriser la production et la présentation de cette information.

Pour remplir efficacement son rôle, le conseil d'administration se réunit régulièrement selon un calendrier préétabli. Les administrateurs reçoivent à l'avance l'ordre du jour et la documentation relative à ces réunions afin d'assurer que les discussions sont éclairées et ainsi de faciliter le processus décisionnel. Le conseil cherche constamment à améliorer son efficacité et à canaliser ses efforts sur les dossiers de nature stratégique en organisant l'ordre du jour en conséquence et en déléguant certaines responsabilités au comité de direction du Mouvement. Le mandat du comité de direction qui clarifie le partage des responsabilités entre le conseil d'administration et la haute direction est révisé annuellement.

Les administrateurs disposent des outils technologiques leur permettant d'accéder efficacement et de façon sécuritaire à la documentation relative aux réunions et aux encadrements des activités du Mouvement. À ce titre, ils sont tenus de respecter la *Politique Mouvement sur la sécurité de l'information*.

## f. Orientations stratégiques de communication

Le conseil d'administration adopte une *Politique sur les communications du Mouvement Desjardins* et des orientations stratégiques de communication alignées sur le plan stratégique et financier du Mouvement, y compris les actions à réaliser et les objectifs. La Fédération élabore un plan de communication intégré pour l'ensemble du Mouvement pour mieux encadrer ses relations avec les caisses et leurs membres, les secteurs d'activité et leurs clients, ses employés, les organismes socioéconomiques, communautaires et non gouvernementaux, les leaders d'opinion, le public, les médias, les agences de notation, les gouvernements et les autorités réglementaires. Elle assure ainsi la cohérence et la qualité de la communication à l'échelle du Mouvement, contribue à la mise en valeur de la nature coopérative de Desjardins, participe à la promotion, au rayonnement et à l'accroissement de la notoriété de Desjardins et est à l'écoute des publics internes et externes.

La Fédération encadre notamment la divulgation de l'information financière et des changements importants pouvant influencer sur la situation financière du Mouvement. Elle dispose aussi de diverses équipes et de différents mécanismes lui permettant d'assurer une communication efficace auprès de ses parties prenantes.

Ces équipes et mécanismes comprennent, entre autres, l'Équipe de conformité, l'Équipe de soutien à l'éthique et à la déontologie du Mouvement et le processus de règlement des plaintes du réseau des caisses ainsi que, au niveau du Mouvement, les assemblées générales annuelles, les forums de concertation, la divulgation trimestrielle et annuelle des résultats financiers, les publications (dont le rapport annuel et le rapport de responsabilité sociale et coopérative), les lignes téléphoniques sans frais, le portail destiné aux employés, le portail destiné spécifiquement aux administrateurs des caisses, le site Web (où se trouvent l'espace Coopmoi consacré à l'éducation, à la coopération et au dialogue avec les membres et clients, une section Relations avec les membres et une section Relations avec les investisseurs), le Service aux membres de la Fédération, le mécanisme de signalement des actions contraires au *Code de déontologie Desjardins* et aux encadrements réglementaires, des infolettres, ainsi que le recours à plusieurs médias sociaux (Facebook, YouTube, LinkedIn, Twitter, Instagram, etc.).

De plus, la Fédération entretient des relations avec les agences de notation internationales et coordonne les relations du Mouvement avec les divers paliers gouvernementaux dans le respect des lois en vigueur sur le lobbyisme. Sur ce dernier point, la Fédération a d'ailleurs mis sur pied en 2021 la Direction principale Conseils et coordination des activités réglementaires et s'est dotée d'une *Politique sur la gestion des constatations et plans d'action des autorités réglementaires*. En effet, la complexification des activités du Mouvement fait en sorte que ce dernier assure des relations avec plus de 80 autorités réglementaires. Ce mécanisme vise l'efficacité et l'efficience des relations entre le Mouvement et ces autorités.

## 2. Composition et mise en candidature au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

La LCSF prescrit que la Fédération détermine par règlement intérieur le nombre de ses administrateurs, qui ne peut être inférieur à cinq. En 2022, le conseil d'administration de la Fédération comptait 19 membres dont 18 sont des administrateurs indépendants de la direction auxquels s'ajoute le président et chef de la direction du Mouvement. Parmi les 18 administrateurs indépendants :

- 12 sont des administrateurs de caisses élus par les délégués des caisses membres de la Fédération lors de l'assemblée générale annuelle. Ces administrateurs sont représentatifs de sa base coopérative et connaissent étroitement leur milieu et les activités du Mouvement. À noter, qu'un poste d'administrateur issu du réseau des caisses est vacant, mais sera comblé lors de l'assemblée générale annuelle 2023 de la Fédération.
- 6 sont des administrateurs qui ne sont pas administrateurs de caisses, mais qui en sont membres, et qui sont cooptés par le conseil d'administration dont les compétences et les expériences sont complémentaires et diversifiées.

Un poste est réservé au président et chef de la direction du Mouvement Desjardins qui est élu par un collège électoral distinct formé d'un représentant de toutes les caisses Desjardins, ce collège n'est pas le même que celui qui procède aux élections des autres membres du conseil d'administration. Dans tous les cas, le titulaire de cette fonction ne vote pas sur le choix des membres du conseil d'administration, ce qui renforce l'indépendance entre les membres du conseil et la direction.

Le conseil d'administration bénéficie de la présence, à titre d'observateurs avec droit de parole, mais sans droit de vote de deux personnes assumant la direction générale d'une caisse Desjardins. Leur présence vise à soutenir le conseil d'administration dans l'évaluation des stratégies et objectifs assurant une mise en œuvre des orientations en lien avec les besoins des membres et clients.

De façon statutaire, le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation, le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, la première vice-présidente, Coopération, Soutien aux administrateurs et Bureau du président et la secrétaire générale et vice-présidente, Gouvernance et Développement durable assistent aux réunions du conseil d'administration pour l'appuyer dans l'exercice de ses rôles et responsabilités.

Les candidatures pour les postes de membres élus et cooptés au conseil d'administration et pour les postes élus au conseil d'éthique et de déontologie sont analysées par le comité de mise en candidature et d'élection conformément à la *Politique de gestion de la probité et de la compétence applicable aux administrateurs de la Fédération, des filiales et aux membres du conseil d'éthique et de déontologie*. Ce comité recommande ensuite à ces deux instances un bassin de candidatures à élire et à coopter. Il peut aussi recommander à ces instances d'écarter des candidatures qui ne répondraient pas à leur profil collectif enrichi et à leurs zones de renforcement.

Le mandat de quatre ans des membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie est renouvelable et il expire annuellement pour le quart d'entre eux à une unité près. Le nombre des mandats applicable à ces deux instances est limité à trois mandats de quatre ans, que ceux-ci soient ou non consécutifs.

La composition du conseil d'administration s'appuie aussi sur un profil collectif enrichi adopté par le conseil, comme l'exige le RIG. Le conseil d'administration adopte, met à jour au besoin et vise à atteindre ce profil collectif enrichi qui tient compte des dimensions suivantes : le savoir-être et savoir-faire liés aux qualités personnelles requises pour agir comme administrateur, les compétences nécessaires à la prise en charge des responsabilités stratégiques et fiduciaires d'une institution financière d'importance systémique intérieure de nature coopérative ainsi que la représentativité de la diversité des milieux et des membres et clients. La Fédération a conçu des outils permettant aux électeurs de comprendre les exigences de la fonction d'administrateur et les besoins du conseil afin qu'ils puissent exercer un choix et un vote éclairés. Le rôle du conseil d'administration est de mettre en place des stratégies lui permettant d'assumer l'intégralité de ses responsabilités requises par son profil et de présenter à l'assemblée générale des candidatures lui permettant d'atteindre les cibles qu'il se fixe pour disposer du mixte de compétences requises. Le conseil d'éthique et de déontologie a le même rôle en ce qui concerne cette instance indépendante du conseil d'administration. L'assemblée générale a pour rôle d'élire les personnes répondant aux besoins exprimés par le conseil d'administration et le conseil d'éthique et de déontologie.

Le Mouvement a adopté une orientation favorisant la parité hommes-femmes au sein des conseils d'administration de la Fédération, de ses caisses et de ses filiales. Cette parité est un élément pris en considération dans les processus électoraux, de cooptation ou de nominations, la cible étant d'atteindre la parité d'ici 2024.

### 3. Application de la définition d'administrateur indépendant

Suivant la notion d'indépendance du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des ACVM et la *Ligne directrice sur la gouvernance* de l'AMF, un administrateur est indépendant s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec le Mouvement qui, de l'avis du conseil d'administration, pourrait nuire à l'indépendance de son jugement et à sa capacité d'agir au mieux des intérêts du Mouvement.

Le conseil d'administration compte un administrateur non indépendant, soit le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins parce qu'il est membre de la direction de la Fédération. Par ailleurs, aucun administrateur n'a de lien d'affaires ni de lien personnel, professionnel et économique avec les membres du conseil d'administration, le comité de direction du Mouvement ou les premiers relevants de membres du comité de direction, ni d'intérêts susceptibles, selon le jugement du conseil, de nuire de façon importante à sa capacité d'agir au mieux des intérêts du Groupe coopératif Desjardins, ni d'intérêts raisonnablement susceptibles, toujours de l'avis du conseil, d'être perçus comme nuisibles. De ce fait, les membres du conseil sont en mesure d'exercer, tant individuellement que collectivement, un jugement objectif et impartial sur les affaires du Mouvement sans subir d'influence indue de la haute direction ou de tierces parties. Néanmoins, considérant qu'un administrateur pourrait occuper des fonctions similaires au sein d'autres sociétés, un conflit d'intérêts réel ou potentiel pourrait survenir, dans certaines circonstances, entre leurs devoirs envers la Fédération et envers ses autres sociétés.

Pour le guider dans les jugements qu'il porte, le conseil d'administration se réfère aux dispositions du *Code de déontologie Desjardins* et à la *Politique sur la gestion des conflits d'intérêts* applicables à ses administrateurs, de même qu'aux déclarations d'intérêts produites par ces derniers. D'ailleurs, pour renforcer cette évaluation dans le sens des recommandations du comité de Bâle, le formulaire de déclaration d'intérêts inclut la divulgation de liens personnels, professionnels ou économiques avec des membres du conseil d'administration, des membres du comité de direction du Mouvement et leurs premiers relevants. Les administrateurs sont donc soumis à ces règles déontologiques qui les obligent à éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent. Ils doivent déclarer sans omission toute situation de cette nature aux instances concernées ou à leur supérieur et s'abstenir de voter ou de prendre une décision à ce sujet ou d'influencer le vote ou la décision s'y rapportant.

#### Administrateurs indépendants

Les administrateurs suivants sont indépendants de l'avis du conseil d'administration et suivant la notion d'indépendance définie dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des ACVM et la *Ligne directrice sur la gouvernance* de l'Autorité des marchés financiers :

Louis Babineau	Nadine Groulx	Serge Rousseau
Luc Bachand	Dominique Jodoin	Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan
Lisa Baillargeon	Marie-Josée Lamothe	Stéphane Trottier
Jordan Baril-Furino	Maryse Lapierre	
Johanne Charbonneau	Denis Latulippe	
Geneviève Côté*	Michel Magnan	
André Grenier	Paula Parhon**	

\* Geneviève Côté a été cooptée par le conseil d'administration le 27 septembre 2022 afin de pourvoir un des deux sièges devenus vacants au cours de l'année.

\*\* Paula Parhon a été élue lors de l'assemblée générale annuelle des 25 et 26 mars 2022.

Les mandats de Stéphane Corbeil, Michel Doré, Marie-Eve Tremblay et Yvon Vinet ont pris fin le 26 mars 2022, celui de Michel Tourangeau a pris fin le 6 avril 2022 et celui de Kateri C. Jourdain a pris fin le 22 juin 2022.

#### Administrateurs non indépendants et fondements de cette conclusion

Tenant compte de la notion d'indépendance définie au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des ACVM et de la *Ligne directrice sur la gouvernance* de l'AMF, il n'y a que Guy Cormier qui est considéré comme administrateur non indépendant parce qu'il est membre de la direction de la Fédération.

### 4. Évaluation de l'efficacité des instances et des compétences des administrateurs

#### Évaluation de l'efficacité des instances

Le conseil d'administration, ses commissions et ses comités évaluent leur efficacité tous les deux ans. Un plan d'action sur deux ans découlant de cet exercice est ensuite recommandé au conseil par sa commission Gouvernance et finance responsable, qui veille à son suivi.

Cet exercice s'accompagne d'une rencontre individuelle de chaque administrateur avec le président du conseil et la vice-présidente du conseil et administratrice principale. Ces rencontres, qu'elles soient formelles ou non, ont pour objectif d'accroître l'efficacité des instances et la contribution de chaque administrateur et se tiennent sur une base continue au cours de l'année. La vice-présidente du conseil et administratrice principale s'entretient à chaque réunion, sans la présence du président du conseil, avec les membres du conseil d'administration pour veiller à l'indépendance et à l'exemplarité sur le plan de la conduite. Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion, les membres échangent, à huis clos, sur l'efficacité de l'instance et la qualité de la documentation.

Le conseil d'éthique et de déontologie procède également à une telle évaluation.

### Compétences des administrateurs

Le conseil d'administration a adopté un profil collectif enrichi réunissant les critères qui président au choix des membres élus par l'assemblée générale et ceux cooptés par le conseil d'administration. Étant entendu que la combinaison des compétences et expertises varie selon l'arrivée et le départ de membres du conseil d'administration, la Fédération se dote de cibles de compétences afin d'identifier le seuil requis de membres devant avoir les expertises nécessaires à son bon fonctionnement et à l'exercice de ses responsabilités.

Sur recommandation de sa commission Gouvernance et finance responsable et en lien avec les critères de probité et de compétences de la *Ligne directrice sur la gouvernance* de l'AMF, le conseil d'administration réalise un processus d'autoévaluation des compétences de ses membres. Pour ce faire, chacun d'eux remplit une grille d'autoévaluation conçue à cette fin. Ce processus s'accompagne périodiquement d'entretiens individuels, réalisés par une firme externe, avec les membres du conseil d'administration. Les résultats des autoévaluations et des entretiens individuels guident l'établissement des objectifs et plans de développement individuels. Cette responsabilité revient au président du conseil et à la vice-présidente du conseil et administratrice principale, lesquels pondèrent également les résultats des autoévaluations.

Les informations qui suivent démontrent que, collectivement, les membres du conseil d'administration de la Fédération disposent d'expériences et de compétences complémentaires qui leur permettent de contribuer activement et de manière éclairée à la gouvernance du Mouvement. Un arrimage entre le profil collectif enrichi adopté par le conseil d'administration et les compétences des membres du conseil est assuré annuellement et le résultat fait ressortir les zones de renforcement ciblées par le conseil d'administration afin de satisfaire à ce profil.

## COMPÉTENCES ET EXPERTISES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION

La composition du conseil d'administration est un élément important de la gouvernance et, à ce titre, les contributions des membres sont complémentaires et diversifiées, en matière de mixité des genres et d'expériences. Conformément au profil collectif enrichi, les membres du conseil, qu'ils soient élus ou cooptés, contribuent individuellement à ce que le conseil joue son rôle et assume collectivement l'intégralité des responsabilités qui lui incombent au titre d'institution financière d'importance systémique intérieure. Davantage d'informations sur les membres du conseil d'administration sont disponibles à l'adresse suivante : [Desjardins.com](https://www.desjardins.com).

	<p><b>Guy Cormier, B.A.A., MBA</b>  <b>Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins et président du conseil d'administration de la Fédération depuis 2016</b>, il apporte une contribution particulière au conseil dans les domaines de la <b>finance</b>, de la <b>gouvernance coopérative</b> et de la <b>direction stratégique</b>.</p> <p>Autres domaines d'expertise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction et culture</li> <li>• Économie</li> <li>• Industrie de l'assurance</li> <li>• Finance responsable</li> <li>• Virage numérique</li> <li>• Ressources humaines</li> </ul>	
	<p><b>Johanne Charbonneau, comptable, FCPA, MBA, C.Dir.</b>  Administratrice du Mouvement Desjardins depuis 2019 et <b>vice-présidente du conseil et administratrice principale depuis 2021</b>, elle apporte une contribution particulière au conseil dans le domaine de la <b>comptabilité</b> et de la <b>finance</b>.</p> <p>Autres domaines d'expertise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Audit</li> <li>• Environnement réglementaire</li> <li>• Gestion des risques</li> <li>• Marché des coopératives d'épargne et assurances</li> <li>• Ressources humaines</li> </ul>	 <p><b>Maryse Lapierre, notaire, LL.B., D.D.N., ASC</b>  Administratrice du Mouvement Desjardins depuis 2021 et <b>secrétaire du conseil d'administration</b> depuis 2022, elle apporte une contribution particulière au conseil dans les domaines du <b>droit des affaires</b> et du <b>notariat</b>.</p> <p>Autres domaines d'expertise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éthique et déontologie</li> <li>• Entrepreneuriat</li> <li>• Gouvernance</li> </ul>
	<p><b>Louis Babineau, professeur, DBA, ASC</b>  Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2016, il apporte une contribution particulière au conseil dans les domaines de la <b>gouvernance</b> et de la <b>gestion de projets</b>.</p> <p>Autres domaines d'expertise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technologies de l'information</li> <li>• Coopération internationale</li> </ul>	 <p><b>Luc Bachand, MBA, IAS.A, FIBC</b>  Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2021, il apporte une contribution particulière au conseil dans les domaines des <b>marchés de capitaux</b> et de la <b>gestion des risques</b>.</p> <p>Autres domaines d'expertise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Audit : finance et comptabilité</li> <li>• Financement</li> <li>• Fusion et acquisition</li> <li>• Gouvernance</li> </ul>
	<p><b>Lisa Baillargeon, professeure, Ph.D., MBA, CPA, Adm.A, IAS.A</b>  Administratrice du Mouvement Desjardins depuis 2019, elle apporte une contribution particulière au conseil dans les domaines de la <b>gouvernance</b> et des <b>processus de gestion</b>.</p> <p>Autres domaines d'expertise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comptabilité</li> <li>• Éducation et formation</li> <li>• Gestion</li> </ul>	 <p><b>Jordan Baril-Furino, ingénieur, MBA</b>  Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2021, sa présence au conseil vient enrichir les échanges du <b>point de vue de la relève</b>, de la <b>diversité</b> et de sa <b>communauté culturelle</b>.</p> <p>Autres domaines d'expertise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entrepreneuriat</li> <li>• Gestion opérationnelle</li> </ul>



**Geneviève Côté, directrice générale du Festival international de la chanson de Granby, avocate, ASC, C.Dir.**

Administratrice du Mouvement Desjardins depuis 2022, elle apporte une contribution particulière au conseil dans le domaine du **droit des affaires** et de la **transformation numérique**.

Autres domaines d'expertise :

- Gouvernance
- Finance d'entreprises
- Gestion des données et sécurité de l'information
- Expérience pancanadienne



**André Grenier, agronome, expert en gestion et financement et président d'une société de consultation en gestion d'entreprises agricoles**

Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2018, il apporte une contribution particulière au conseil dans le domaine de la **gestion** et du **financement des entreprises agricoles**.

Autres domaines d'expertise :

- Analyse financière des entreprises
- Conseil stratégique aux entreprises
- Médiation et évaluation des dommages et actifs



**Nadine Groulx, entrepreneure agricole et acéricole**

Administratrice du Mouvement Desjardins depuis 2017, elle apporte une contribution particulière au conseil dans le domaine de la **gestion des coopératives** et des **entreprises agricoles et acéricoles**.

Autres domaines d'expertise :

- Entrepreneurat
- Technologies appliquées à l'agriculture



**Dominique Jodoin, président directeur général d'une société technologique, MBA, M.Sc.**

Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2020, il apporte une contribution particulière au conseil dans les domaines des **technologies de l'information** et de la **cybersécurité**.

Autres domaines d'expertise :

- Ventes et marketing
- Expérience pancanadienne et internationale
- Gestion des risques et conformité
- Direction d'entreprise



**Marie-Josée Lamothe, présidente d'une société de consultation en performance numérique et professeure de pratique, B.Sc.**

Administratrice du Mouvement Desjardins depuis 2019, elle apporte une contribution particulière au conseil dans les domaines de la **transformation numérique** et de la **gestion de la marque**.

Autres domaines d'expertise :

- Innovation numérique et intelligence artificielle
- Marketing
- Marché de détail
- Gestion et sécurité des technologies de l'information



**Denis Latulippe, actuaire, FICA, MBA, M.Sc., ASC**

Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2021, il apporte une contribution particulière au conseil dans les domaines de l'**actuariat**, de l'**assurance** et des **régimes de retraite**.

Autres domaines d'expertise :

- Sécurité sociale
- Gestion de patrimoine et des placements
- Intelligence artificielle appliquée à la gestion de patrimoine



**Michel Magnan, professeur, Ph.D., FCPA, ASC, C.Dir.**

Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2021, il apporte une contribution particulière au conseil dans les domaines de la **finance**, de la **comptabilité** et de la **gouvernance**.

Autres domaines d'expertise :

- Gestion des risques et conformité
- Gestion de la performance
- Marché de capitaux
- Rémunération
- Responsabilité sociale et environnementale



**Paula Parhon, présidente d'une société de services-conseils en technologies de l'information, ASC, Adm.A**

Administratrice du Mouvement Desjardins depuis 2022, elle apporte une contribution particulière au conseil dans le domaine des **technologies de l'information** à l'ère de la **transformation numérique**.

Autres domaines d'expertise :

- Gouvernance
- Intelligence d'affaires
- Gestion des risques et conformité



**Serge Rousseau, directeur général d'entreprise**

Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2014, il apporte une contribution particulière au conseil dans les domaines de la **gestion des organisations** et de la **gouvernance coopérative**.

Autres domaines d'expertise :

- Gestion des ressources humaines et financières
- Services sociaux
- Gestion d'un réseau
- Service à la clientèle



**Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan, architecte, Adm.A**

Administratrice du Mouvement Desjardins depuis 2021, elle apporte une contribution particulière au conseil dans les domaines de l'**architecture durable** et de la **finance responsable**.

Autres domaines d'expertise :

- Culture et modèle d'affaires coopératif
- Développement durable



**Stéphane Trottier, ergonomiste, M.Erg.S., ASC**

Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2016, il apporte une contribution particulière au conseil dans les domaines de la **santé et la sécurité au travail** ainsi que de la compréhension de la réalité du **marché des services financiers** en Ontario.

Autres domaines d'expertise :

- Administration des affaires
- Ergonomie occupationnelle
- Gouvernance

**Observatrice et observateur**



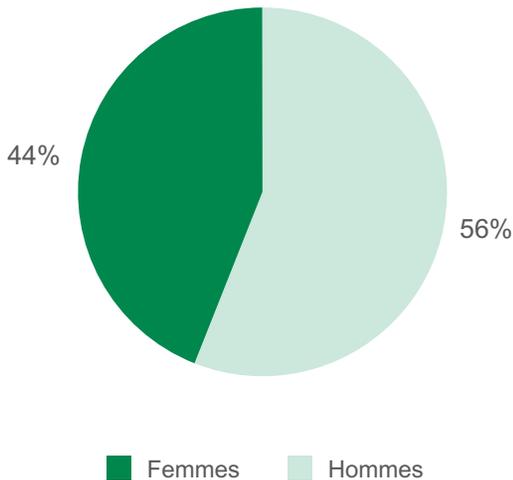
**Kathleen Bilodeau, directrice générale de la Caisse Desjardins de Sillery—Saint-Louis-de-France**



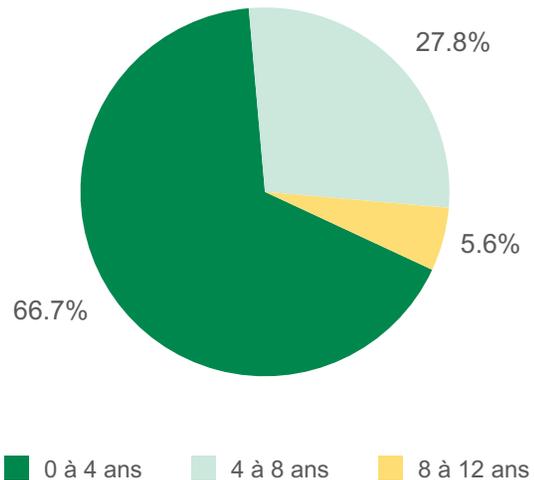
**Neil Hawthorn, directeur général de la Caisse Desjardins de Saint-Eustache-Deux-Montagnes**

**INFORMATIONS CONCERNANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Répartition des membres selon le genre \***



**Répartition de la durée des mandats des membres \***



\* À noter que :

- la durée maximale du mandat des administrateurs est de 12 ans conformément au RIG ;
- un poste est vacant au CA de la Fédération.

**La représentation des femmes au sein des commissions et comités du conseil est la suivante :**

CE	CCC	CAI	CGR	CRH	CRGRPM	CGFR
2/5 (40 %)	2/5 (40 %)	1/5 (20 %)	5/8 (62,5 %)	2/6 (33 %)	2/5 (40 %)	3/6 (50 %)

CE (comité exécutif) ; CCC (commission coopération culture) ; CAI (commission d'audit et d'inspection) ; CGR (commission gestion des risques) ; CRH (commission ressources humaines) ; CRGRPM (comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement) ; CGFR (commission gouvernance et finance responsable).

## 5. Programme d'intégration et de formation des nouveaux membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

La Fédération assure l'intégration et la formation continue des membres de son conseil d'administration. Elle élabore différentes activités d'appropriation ou d'approfondissement à leur intention pour développer leurs connaissances sur les différentes facettes de leurs rôles et responsabilités et sur les opérations diversifiées du Mouvement. Ces activités peuvent être individuelles ou collectives. Tout nouvel administrateur ou membre du conseil d'éthique et de déontologie bénéficie de séances d'intégration comportant notamment des rencontres avec des membres de la direction et la présentation d'un manuel de référence contenant les renseignements essentiels à l'exercice de leurs fonctions. Enfin, des séances d'accueil assurent l'intégration efficace des nouveaux membres d'une commission ou d'un comité du conseil.

La formation des membres du conseil d'administration est conçue en fonction de leurs besoins, identifiés lors de l'autoévaluation de leurs compétences. Ce processus s'accompagne périodiquement d'entretiens individuels, réalisés par une firme externe, avec les membres du conseil. Les résultats des autoévaluations et des entretiens individuels guident l'établissement des objectifs et plans de développement individuels et sont soumis à la commission Gouvernance et finance responsable qui propose ensuite au conseil d'administration le plan de développement des compétences collectives dont la portée est de deux ans. Le conseil d'administration tient également des colloques sur des sujets précis se rapportant à la planification stratégique et aux enjeux en découlant. Ces colloques tenus avec les membres du comité de direction Mouvement s'avèrent des périodes de développement des connaissances et de contribution des membres du conseil. Le programme de formation inclut de façon plus explicite des activités de ressourcement et d'enrichissement avec des experts externes pour permettre au conseil d'administration d'élargir sa base d'information pour une prise de décision éclairée et indépendante de la direction. Enfin, les commissions et comités du conseil proposent annuellement des activités de formations en fonction des besoins de leurs membres. Il en est de même pour le conseil d'éthique et de déontologie.

Dans une perspective de continuité des acquis, des compétences et de la collégialité parmi les administrateurs, le conseil d'administration de la Fédération accompagne le collège électoral afin qu'il tienne compte dans le choix des personnes candidates du besoin de renforcer l'ancienneté au sein du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération.

En 2022, les administrateurs et les membres des commissions et comités du conseil ont suivi des séances d'enrichissement sur les thèmes suivants :

Thèmes	Participants
Évolution des tendances mondiales du secteur financier en vue de mieux maîtriser l'environnement concurrentiel	CA
Infonuagique (tendances, principaux concepts, exemples du marché et positionnement Desjardins)	CA
Tendances technologiques	CA
Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft et nouveaux joueurs / Services financiers ouverts	CA
Fondements du plan de retour à la viabilité	CA
Renseignements personnels	CA
Équité, diversité et inclusion	CRH
Respect des personnes et incivilité	CRH
Gouvernance créatrice de valeur	CGFR
La reddition de comptes extra-financière	CGFR
Les actualités et tendances en conformité	CGR
Le risque de tiers, ses impacts et les leçons apprises	CGR
Le modèle des trois lignes de défense	CGR
Le cadre de gestion du risque lié aux changements climatiques et son évolution	CGR
Le cadre de gestion du risque de modèle et son évolution	CGR
L'écosystème coopératif au Québec et au Canada	CCC
La culture organisationnelle	CCC
Bonnes pratiques en matière de mécanismes de concertation et sur le rôle des acteurs	CCC
IFRS et réglementation (provision collective, réforme des taux, évaluation des placements et divulgation climatique)	CAI
IFRS 17 - Contrats d'assurance (revue des concepts, impacts sur les états financiers, approche d'audit)	CAI

CA (conseil d'administration) ; CCC (commission coopération culture) ; CAI (commission d'audit et d'inspection) ; CGR (commission gestion des risques) ; CRH (commission ressources humaines) ; CGFR (commission gouvernance et finance responsable).

## 6. Rémunération des dirigeants de la Fédération

Le conseil d'administration révisé, lorsqu'il le juge nécessaire, mais au moins tous les cinq ans, sa politique encadrant la rémunération de ses administrateurs et des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération. Il bénéficie à cet égard de la recommandation de sa commission Gouvernance et finance responsable, qui analyse attentivement l'évolution du marché dans ce domaine. Les barèmes de cette politique s'appuient, entre autres, sur un étalonnage d'organisations coopératives québécoises, canadiennes et européennes comparables.

Les encadrements applicables en matière de rémunération des dirigeants du Mouvement comprennent des principes directeurs qui guident l'établissement de la rémunération tant des administrateurs élus des caisses et de la Fédération, des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération que des administrateurs de certaines des filiales du Mouvement.

Conformément à la LCSF, l'enveloppe budgétaire globale relative au versement des allocations de présence des membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie est autorisée par l'assemblée générale de la Fédération. L'ensemble de la rémunération (indemnité annuelle et allocations de présence) fait l'objet d'une reddition de comptes à l'assemblée générale. Cette dernière reçoit un rapport sur l'évolution de cette rémunération chaque année. L'enveloppe budgétaire globale a été fixée à 2 206 000 \$ en 2022, soit le même montant qu'en 2021.

Les barèmes de cette politique sont présentés à la page 254 de cette section du rapport annuel du Mouvement Desjardins.

## 7. Indépendance du conseil d'administration par rapport à la direction du Mouvement

Les instances du Mouvement ont mis en place différentes structures et procédures pour assurer l'indépendance du conseil d'administration par rapport à la direction :

- Un seul poste d'administrateur est occupé par un membre de la direction de la Fédération, soit le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, qui est aussi un administrateur élu par un collège électoral composé des représentants de toutes les caisses. Les membres du conseil d'administration n'étant pas choisis par le président et chef de la direction, la légitimité et l'indépendance du conseil d'administration sont assurées. En effet, le président et chef de la direction s'abstient de voter pour toute décision entourant le processus électoral applicable au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie de même qu'à toute décision relative à la cooptation des membres du conseil d'administration qui ne sont pas des administrateurs élus des caisses.
- La vice-présidente et administratrice principale du conseil d'administration, qui est administratrice indépendante non issue du réseau des caisses Desjardins, veille en tout temps à l'indépendance du conseil par rapport à la direction. Elle prend en charge la direction des réunions du conseil lorsque les sujets traités exigent le retrait du président du conseil et chef de la direction et des huis clos réservés aux administrateurs indépendants. De plus, elle rend compte annuellement au conseil d'administration de l'exercice de son mandat et des actions posées pour assurer l'indépendance du conseil. Le RIG prévoit que la vice-présidente et administratrice principale du conseil remplace le président lorsque ce dernier ne peut agir, notamment lorsqu'il est dans une situation réelle ou apparente de conflit d'intérêts. L'encadrement de cette fonction est prévu dans la *Politique de gouvernance*.
- Des rencontres informelles périodiques ont lieu entre les administrateurs. Le président du conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins fait le suivi auprès des membres de la direction qui assistent le conseil d'administration, ces derniers n'étant pas présents à ces rencontres.
- Des séances à huis clos sont tenues sans la présence de membres de la direction, sauf le président du conseil et chef de la direction, à l'issue de chacune des réunions du conseil d'administration ou du comité exécutif. Il en va de même pour les commissions et comités du conseil.
- Des séances à huis clos sans la présence du président et chef de la direction sont tenues avec les titulaires des fonctions de supervision indépendantes, soit le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, la première vice-présidente, Gestion des risques, la vice-présidente et cheffe de la conformité et de la protection des renseignements personnels, le chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins et le Chef du Bureau de la sécurité Desjardins.
- Des séances à huis clos entre les administrateurs indépendants, sans la présence du président du conseil et chef de la direction, sont tenues à la fin de chacune des réunions du conseil d'administration et des commissions et comités sur lesquels il siège.
- Le conseil tient périodiquement une rencontre à huis clos avec le conseil d'éthique et de déontologie.
- La commission Gouvernance et finance responsable, le comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement, de même que la commission d'audit et d'inspection sont présidées par un administrateur indépendant qui n'est pas administrateur d'une caisse Desjardins alors que les commissions Coopération et culture, Gestion des risques et Ressources humaines sont présidées par un administrateur indépendant issu du réseau des caisses.
- La commission Gouvernance et finance responsable, présidée par la vice-présidente et administratrice principale du conseil et dont un seul membre est une personne non indépendante, assume le mandat :
  - d'administrer la relation du conseil d'administration avec le comité de direction du Mouvement ;
  - de veiller à ce que le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités. La responsabilité d'élaborer ou de superviser les ordres du jour du conseil, de ses commissions et de ses comités est confiée au président du conseil et est assujettie à une évaluation par le processus d'évaluation de l'efficacité des instances. La Secrétaire générale de l'organisation a un accès direct à la vice-présidente du conseil et administratrice principale et est la responsable fonctionnelle de la commission Gouvernance et finance responsable et du conseil d'éthique et de déontologie.

- Seuls des administrateurs indépendants siègent au comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement.
- Le partage des responsabilités entre le conseil d'administration et le comité de direction du Mouvement est régi par la *Politique de gouvernance* et les mandats de ces deux instances adoptés par le conseil délimitent leurs responsabilités respectives.
- Le président et chef de la direction nomme et remplace au besoin le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement, mais il doit à cet effet obtenir l'approbation du conseil d'administration. Cette mesure de sauvegarde donne au conseil d'administration un levier d'évaluation dans les rapports entre les titulaires de la direction et de l'exploitation.
- Au besoin, l'appui d'un conseiller externe est fourni aux membres de la commission Ressources humaines et du comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement pour les dossiers touchant la rémunération globale des cadres supérieurs. Depuis 2021, la composition de ces instances inclut la présence d'un membre externe au conseil d'administration de la Fédération, soit un administrateur indépendant d'une de nos filiales d'assurances, avec une expertise en rémunération globale.

## Position concernant le cumul des fonctions de président du conseil et de chef de la direction

Les responsabilités du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont précisées dans le RIG. Les fonctions de président du conseil et de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont cumulées. Le rationnel historique derrière ce choix est de favoriser l'unité de direction compte tenu de la structure démocratique décentralisée qui caractérise le Mouvement Desjardins, tout en mettant en place les mécanismes de sauvegarde assurant un équilibre entre les objectifs recherchés par ce cumul et les impératifs d'indépendance du conseil d'administration.

Les principales mesures de sauvegarde, en sus de celles présentées au point 8 sur l'indépendance du conseil d'administration, sont les suivantes :

- Le chef de la direction est élu par un collège électoral composé d'un représentant de chacune des caisses. Sa première responsabilité est de veiller à ce que le groupe travaille toujours dans l'intérêt de ses membres et clients, à la protection générale des intérêts du groupe, au bon fonctionnement des instances démocratiques et au respect des valeurs coopératives.
- Le président du conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins n'a pas d'influence sur le choix des administrateurs qui sont élus en assemblée générale annuelle. Il contribue à l'identification d'un bassin de candidatures pour pourvoir les postes d'administrateurs cooptés. La recommandation au conseil d'administration des personnes appelées à combler ces postes est sous la responsabilité du comité de mise en candidature et d'élection qui est accompagné d'une firme externe d'experts-conseils en dotation de postes d'administrateur de société et dont la composition assure l'indépendance par rapport au président et chef de la direction du Mouvement. Aussi, le président et chef de la direction n'a aucune influence sur le choix des membres du conseil d'éthique et de déontologie. Dans tous les cas, il ne participe pas aux décisions entourant la sélection des membres de ces deux instances.
- Le conseil d'administration s'est doté d'un comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement qui est présidé par la vice-présidence du conseil et administratrice principale et est composé entièrement d'administrateurs indépendants pour éliminer tout risque de conflit d'intérêts. Ce comité se réunit à huis clos et tient aussi des séances de travail avec le conseil sans la présence du président et chef de la direction.
- En raison de la complexité de la direction et de la gestion des activités du Mouvement Desjardins de même que des attentes des autorités réglementaires et du public, il a été jugé essentiel que le président du conseil ait une connaissance suffisante et adéquate des activités, affaires et dossiers de la Fédération et du Mouvement pour jouer efficacement son rôle de leader auprès des instances démocratiques et décisionnelles, des directions des filiales, des gestionnaires et employés.
- La structure organisationnelle du Mouvement Desjardins dégage le président et chef de la direction des questions liées à l'exploitation de la Fédération et du Mouvement. Il peut ainsi se concentrer sur la direction de ce dernier, sur la définition et l'évolution des orientations stratégiques à long terme, et la supervision de leur mise en œuvre, sur l'écoute des membres et clients, sur le développement et l'innovation, sur la gouvernance et la vie démocratique et coopérative ainsi que sur son rôle en matière de mobilisation des personnes et de représentation du Mouvement comme leader socioéconomique.
- Le RIG confirme que les responsabilités du président et chef de la direction sont liées aux responsabilités du conseil d'administration sur le plan de l'orientation du groupe et du respect des encadrements, dont les lignes directrices des autorités réglementaires.
- Toujours dans l'objectif de dégager le président et chef de la direction, le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement a sous sa responsabilité l'ensemble des secteurs d'activités et des fonctions de soutien du Mouvement alors que le Bureau de la Surveillance du Mouvement (BSMD) relève, fonctionnellement, de la commission d'audit et d'inspection (CAI) et, administrativement, du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins. La CAI et le conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération sont responsables de s'assurer que le BSMD dispose des moyens pour réaliser son mandat en toute indépendance.

## 8. Évaluation des membres de la haute direction

### a. Détermination des objectifs annuels de la direction et évaluation de la performance

#### [Président et chef de la direction](#)

Les objectifs annuels du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont recommandés au conseil d'administration par le comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement. Ce comité est présidé par la vice-présidente du conseil et administratrice principale conformément aux mécanismes d'indépendance mis en place. Le président et chef de la direction ne participe pas aux délibérations de ce comité.

Une évaluation de fin d'année permet de mesurer l'atteinte de ces objectifs. Le comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement supervise l'évaluation du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins et définit le mode de participation des membres du conseil d'administration.

#### [Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation](#)

Les objectifs annuels du premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation sont fixés par le conseil d'administration sur la recommandation du président et chef de la direction. Ils sont préalablement déposés à la commission Ressources humaines.

#### [Premiers vice-présidents membres du comité de direction du Mouvement](#)

Les objectifs des premiers vice-présidents membres du comité de direction du Mouvement sont fixés par le président et chef de la direction conjointement avec le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation. Ils sont déposés pour information à la commission Ressources humaines et au conseil d'administration.

### b. Évaluation de la rémunération variable

#### [Président et chef de la direction](#)

L'évaluation des objectifs annuels par le conseil d'administration et l'atteinte de certaines cibles prioritaires de la planification stratégique du Mouvement déterminent le versement qui sera accordé au président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

#### [Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation et les Premiers vice-présidents membres du comité de direction du Mouvement](#)

Le conseil d'administration s'est doté de principes directeurs liés à la fixation des objectifs pour les différents indicateurs pour assurer une saine gestion du régime général d'intéressement du Mouvement. Les résultats sont revus par la commission Ressources humaines et approuvés par le conseil d'administration.

## 9. Engagement de conseillers externes

Un administrateur peut requérir que le conseil d'administration bénéficie d'un conseiller externe aux frais de la Fédération. Un rappel annuel est fait au conseil d'administration à cet égard. Toutefois, pour assurer la pertinence du recours à un tel conseiller, une demande en ce sens doit être adressée à la commission Gouvernance et finance responsable.

# Mandat et composition des commissions, des comités et du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

**Au 31 décembre 2022**

Le conseil d'administration crée et définit les mandats des diverses commissions et divers comités dont il a besoin pour exercer ses responsabilités en matière d'orientation, de planification, de surveillance et de contrôle, et pour alléger son fonctionnement. Ces commissions et comités sont composés en totalité ou en quasi-totalité de personnes indépendantes. À l'issue de chacune de leurs réunions, le conseil et les commissions et comités tiennent des doubles huis clos, un avec la présence du président du conseil et chef de la direction et un second sans sa présence et celle des membres de la direction, incluant les directeurs généraux observateurs. La composition et les mandats de ces instances sont revus annuellement. Un rapport factuel des travaux de chaque comité et commission est présenté systématiquement lors de la réunion du conseil subséquente et leur président commente verbalement les enjeux discutés au bénéfice de l'ensemble du conseil.

Les mandats de ces instances sont disponibles sur le site Web de Desjardins, à l'adresse suivante : [Desjardins.com](https://www.desjardins.com).

Note : Dans cette section, parmi les administrateurs qui composent les commissions et comités du conseil d'administration de la Fédération, seul le président et chef de la direction du Mouvement est un administrateur non indépendant.

## COMITÉ EXÉCUTIF

Ce comité peut en principe exercer les mêmes fonctions et pouvoirs que le conseil d'administration, à l'exception de ceux que ce dernier se réserve ou attribue à un autre comité ou à une commission. La portée du mandat de ce comité est limitée aux dossiers afférents aux pouvoirs d'intervention de la Fédération à l'endroit des caisses et à l'examen de certains engagements financiers afin que les décisions stratégiques demeurent du ressort du conseil d'administration.

Il est composé de cinq administrateurs :

- Guy Cormier, président du conseil et président du comité
- Serge Rousseau
- Nadine Groulx
- Dominique Jodoin <sup>(i)</sup>
- Marie-Josée Lamothe

<sup>(i)</sup> Nommé membre du comité le 7 juin 2022.

Michel Tourangeau a siégé jusqu'au 6 avril 2022.

## COMMISSION COOPÉRATION ET CULTURE

Cette commission appuie le conseil d'administration à l'égard des éléments liés à la vitalité de la vie coopérative et démocratique au sein du Mouvement Desjardins, au respect de la mission et des valeurs de Desjardins et à leur prise en compte dans les pratiques commerciales et de gestion ainsi qu'à la démarche d'évolution culturelle. Elle s'assure notamment de la mise en œuvre efficace et efficiente des mécanismes de concertation, de participation et de liaison avec le réseau.

Elle est composée de cinq administrateurs auxquels s'ajoute une directrice générale observatrice :

- Nadine Groulx, présidente
- Louis Babineau
- André Grenier
- Dominique Jodoin
- Maryse Lapierre

Kathleen Bilodeau (directrice générale de caisse) est observatrice.

Kateri C. Jourdain a siégé jusqu'au 7 juin 2022.

## COMMISSION D'AUDIT ET D'INSPECTION

En raison de ses activités liées à l'inspection des caisses, la commission d'audit et d'inspection (CAI), qui est constituée en vertu de la LCSF, remplit le rôle d'un comité d'audit pour la Fédération. Elle est entièrement composée d'administrateurs indépendants, auxquels s'ajoutent deux représentants des filiales d'assurances (Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie inc. et Desjardins Groupe d'assurances générales inc.) et une observatrice qui participent aux délibérations, mais ne peuvent proposer, appuyer ou voter sur une recommandation faite au conseil d'administration, et est présidée par un administrateur indépendant ayant le titre de FCPA.

Les rôles et responsabilités de cette commission sont définis de façon à donner à ses membres une indication claire de leurs fonctions, qui sont de l'ordre de la surveillance du contrôle et de la reddition de compte. Elle revoit l'ensemble de l'information financière, supervise les redditions de comptes requises et exerce un rôle de premier plan quant à la surveillance des contrôles internes, y compris ceux relatifs à l'information financière et à l'appréciation de leur adéquation aux besoins. Elle dispose de moyens de communication directs avec le BSMD, qui est responsable de l'audit interne des filiales et des composantes du Mouvement de même que de l'inspection des caisses du Québec et de l'Ontario. Elle est également en contact avec les auditeurs externes, avec qui ses membres peuvent discuter et passer en revue certaines questions, au besoin. La commission s'assure aussi de l'intégration de l'évolution culturelle afin que le meilleur intérêt des membres et clients soit au cœur des actions et décisions.

Le BSMD fournit des opinions indépendantes sur la gestion des caisses. Il surveille, au moyen de ses travaux d'inspection, les risques liés aux activités du réseau, et il détermine si ces risques sont gérés selon des pratiques saines et prudentes, et conformément aux lois, aux règlements, aux normes et aux règles déontologiques en vigueur. Le chef de la Surveillance du BSMD relève, fonctionnellement, de la CAI et, administrativement, du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins. Cette commission veille, en s'associant avec le conseil d'éthique et de déontologie (CEDEO) de la Fédération, à la protection de l'indépendance et de l'objectivité de la fonction d'audit interne assumée par le BSMD. À cette fin, la commission doit émettre annuellement un avis au CEDEO confirmant que le chef de la Surveillance a assumé son rôle sans entrave de la direction pour le volet audit interne. La commission est également associée par le CEDEO au processus de recommandation de la nomination ou de la révocation du chef de la Surveillance au conseil d'administration de la Fédération à titre de responsable de la fonction d'audit interne.

Elle est composée de cinq administrateurs auxquels s'ajoutent deux représentants des filiales d'assurances que sont Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie inc. et Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et une observatrice :

- Michel Mignan, président
- Luc Bachand
- Lisa Baillargeon
- Jordan Baril-Furino
- André Grenier <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Nommé membre de la commission le 7 juin 2022.

Sur invitation de la présidence de cette commission, Robert St-Aubin et Clarence Turgeon, respectivement président du comité d'audit et de risque de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie inc. et de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., assistent aux réunions de cette commission comme représentants des filiales d'assurances. Ces derniers participent aux délibérations, mais ne peuvent proposer, appuyer ou voter sur une recommandation faite au conseil d'administration.

Stéphane Corbeil et Michel Doré ont siégé jusqu'au 26 mars 2022 ; Louis Babineau a siégé jusqu'au 7 juin 2022.

Kathleen Bilodeau (directrice générale de caisse) est observatrice.

## COMMISSION GESTION DES RISQUES

Cette commission appuie le conseil en ce qui concerne principalement les orientations et stratégies globales en matière de gestion des risques<sup>(1)</sup>. Elle s'assure de la mise en place du cadre de gestion intégrée des risques, des normes et des politiques qui fixent les règles d'acceptation, de surveillance, de gestion et de signalement des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Elle surveille le respect du cadre d'appétit pour le risque du Mouvement et examine les actions requises en situation de dépassement des limites établies. Elle assume également un rôle dans le suivi des placements du Mouvement.

Elle est composée de huit membres, dont six administrateurs et deux membres externes au conseil d'administration conformément à la *Politique sur la composition des commissions et comités*, auxquels s'ajoutent deux observateurs :

- Louis Babineau <sup>(1)</sup>, président
- Christine Sayegh Filgiano <sup>(1)</sup>, membre externe et administratrice indépendante de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie inc.
- Francine Côté, membre externe et administratrice indépendante de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.
- Paula Parhon <sup>(1)</sup>
- Dominique Jodoin
- Marie-Josée Lamothe
- Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan
- Stéphane Trottier

<sup>(1)</sup> Nommé(e)s membres de la commission le 7 juin 2022.

Michel Doré a siégé jusqu'au 26 mars 2022, André Grenier et Claudia Champagne, membre externe et administratrice indépendante, ont siégé jusqu'au 7 juin 2022.

Neil Hawthorn (directeur général de caisse) et Michel Mignan sont observateurs.

<sup>(1)</sup> La « gestion des risques » inclut notamment les risques associés aux différentes fonctions de sécurité (sécurité de l'information, protection des renseignements personnels, lutte contre les crimes financiers, fraude et sécurité physique), le risque de non-conformité réglementaire et le risque climatique.

## COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

Cette commission appuie le conseil en ce qui concerne principalement les encadrements du Mouvement et la gestion des risques liés aux ressources humaines et à la rémunération globale, l'équité, la diversité et l'inclusion, la conception et l'évolution du programme d'intégration et de développement des compétences des gestionnaires et des employés du Mouvement, le plan de relève des membres de la haute direction, la conception et l'évolution du profil des gestionnaires et des employés du Mouvement, les recommandations salariales annuelles, y compris les régimes d'intéressement, le régime d'assurance collective, l'évolution du régime de rentes, les relations avec les syndicats ainsi que la structure d'encadrement. Son mandat exclut l'examen des dossiers touchant les conditions d'emploi du président et chef de la direction.

Elle est composée de six membres, dont cinq administrateurs et un membre externe au conseil d'administration conformément à la *Politique sur la composition des commissions et comités* :

- Serge Rousseau, président
- Johanne Charbonneau, vice-présidente du conseil et administratrice principale
- Guy Cormier, président du conseil d'administration
- Denis Latulippe
- Julien Ponce, membre externe au conseil d'administration et administrateur indépendant de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.
- Maryse Lapierre <sup>(i)</sup>

<sup>(i)</sup> Nommée membre de la commission le 7 juin 2022.

Marie-Eve Tremblay a siégé jusqu'au 6 avril 2022.

## COMITÉ DE RÉMUNÉRATION GLOBALE ET DE RELÈVE À LA PRÉSIDENTIE DU MOUVEMENT

Ce comité, dont tous les membres sont des administrateurs indépendants, appuie le conseil d'administration sur les questions relatives à la présidence du Mouvement en matière de rémunération, de conditions de travail, d'objectifs annuels et leur évaluation ainsi que de relève à la fonction de président et chef de la direction. Le volet « relève » de son mandat a été formalisé en décembre 2022.

Il est composé de cinq membres, dont quatre administrateurs et un membre externe au conseil d'administration conformément à la *Politique sur la composition des commissions et comités* :

- Johanne Charbonneau, présidente et vice-présidente du conseil et administratrice principale
- Denis Latulippe
- Julien Ponce, membre externe au conseil d'administration et administrateur indépendant de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.
- Serge Rousseau
- Maryse Lapierre <sup>(i)</sup>

<sup>(i)</sup> Nommée membre de la commission le 7 juin 2022.

Marie-Eve Tremblay a siégé jusqu'au 26 mars 2022.

## COMMISSION GOUVERNANCE ET FINANCE RESPONSABLE

Cette commission appuie le conseil d'administration dans l'application et l'évolution du cadre de gouvernance et du développement durable et finance responsable. À cette fin, elle assure une vigie des bonnes pratiques et prend connaissance des lignes directrices et des rapports des autorités réglementaires. Elle appuie notamment le conseil d'administration dans l'administration de sa relation avec la direction de manière à assurer son indépendance. Elle est responsable de la supervision du programme d'évaluation des membres du conseil, de ses commissions et de ses comités ainsi que de l'évolution du programme d'intégration et de développement des compétences des administrateurs de la Fédération. De plus, elle examine le rapport de responsabilité sociale et coopérative du Mouvement, et recommande son adoption au conseil. Enfin, elle veille notamment à la mise en œuvre de différentes politiques dont la *Politique de gouvernance*, la *Politique de rémunération des dirigeants du Mouvement Desjardins*, la *Politique de gestion de la probité et de la compétence applicable aux administrateurs de la Fédération, des filiales et aux membres du conseil d'éthique et de déontologie* de même que la *Politique de développement durable du Mouvement Desjardins*.

Elle est composée de six administrateurs :

- Johanne Charbonneau, présidente et vice-présidente du conseil et administratrice principale
- Lisa Baillargeon
- Guy Cormier, président du conseil d'administration
- Nadine Groulx
- Michel Magnan
- Serge Rousseau

## COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE ET D'ÉLECTION

Ce comité veille au bon déroulement du processus électoral et de cooptation pour les postes au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie. Il analyse les candidatures pour les postes au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération de même qu'aux conseils d'administration des filiales en fonction de leurs profils collectifs enrichis et leurs critères d'évaluation des compétences. Le comité agit également pour l'élection à la présidence du Mouvement Desjardins. Il établit l'encadrement des processus électoraux et assure leur respect, il met en place les processus permettant aux collèges électoraux d'exercer adéquatement leur rôle. Il établit aussi toute autre mesure ou règle de fonctionnement ou d'organisation relative au bon déroulement des processus électoraux et de cooptation. Il prend toute autre décision entourant ces processus dans les limites de ses pouvoirs et responsabilités définies dans son mandat adopté par le conseil d'administration dans le respect du RIG. Le comité rend compte de ses actions au conseil d'administration.

Il est composé de cinq membres indépendants, dont un est administrateur indépendant du conseil d'administration de la Fédération conformément au RIG :

- Louis Brunelle, président
- Hélène Lee-Gosselin, vice-présidente
- Nicole Blanchette <sup>(i)</sup>
- Johanne Charbonneau, vice-présidente du conseil et administratrice principale
- Martine Lafrance

<sup>(i)</sup> A commencé son mandat le 27 septembre 2022.

Doryne Bourque a siégé jusqu'au 2 mai 2022.

## COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS

En vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et par le *Règlement du Régime de rentes du Mouvement Desjardins* (RRMD), le Comité de retraite a la responsabilité d'administrer sainement ce dernier, de gérer la caisse de retraite et de verser aux participants et à leurs survivants les prestations promises. Ses membres partagent le rôle de fiduciaire de la caisse de retraite.

La Fédération assure les responsabilités revenant au promoteur du RRMD. Son conseil d'administration a un pouvoir décisionnel en certaines matières, dont le Règlement du RRMD, la nature des prestations versées aux participants et aux retraités, les modalités d'application y afférentes, les taux de cotisation ainsi que l'utilisation du surplus. La Fédération se porte garante des obligations (versement des prestations) résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement au RRMD.

Ce comité est composé de 11 membres, soit 6 membres désignés par les employeurs, dont le président, 2 membres désignés par les participants actifs, 2 membres désignés par les participants non actifs et les bénéficiaires ainsi qu'un membre externe. Les membres désignés par les employeurs et le membre externe sont nommés par le conseil d'administration de la Fédération, alors que ceux désignés par les participants actifs ainsi que par les participants non actifs et les bénéficiaires sont élus démocratiquement.

Membres désignés par les employeurs :

- Denis Latulippe <sup>(i)</sup>, président
- Claudia Champagne <sup>(ii)</sup>, administratrice indépendante de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie inc.
- Maryse Lapierre <sup>(ii)</sup>, secrétaire
- Bernard Morency, administrateur indépendant de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.
- Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan <sup>(ii)</sup>
- Stéphane Trottier, vice-président

<sup>(i)</sup> A commencé son mandat de président le 7 juin 2022.

<sup>(ii)</sup> Ont commencé leur mandat le 7 juin 2022.

Stéphane Corbeil, Marie-Eve Tremblay et Yvon Vinet sont demeurés membres du comité jusqu'à leur remplacement, soit le 7 juin 2022.

Membres désignés par les participants actifs :

- Dominic Laurin
- Brigitte Chabarekh, observateur

Membre externe :

- Marc Saint-Pierre

Membres désignés par les participants non actifs et les bénéficiaires :

- Jacques Dignard
- Robert Desbiens, observateur

## COMITÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS

Sous la responsabilité du Comité de retraite, qui adopte la *Politique de placement*, le Comité de gestion des placements a le mandat de s'assurer que cette dernière est appliquée, respectée et suivie. Ce comité sélectionne différents véhicules de placements, octroie des mandats de gestion à des gestionnaires de portefeuille et s'assure que chacun des placements et des investissements soit conforme aux attentes. Il a tenu 28 réunions en 2022.

Il est composé de cinq membres et un observateur :

- Sylvain Gareau, président
- Patrick Chillis, secrétaire
- Louis Beaulieu, observateur
- Frédéric Godbout
- François Hudon
- Éric Lemay

## CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Conformément à la LCSF, la Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie indépendant de son conseil d'administration, et dont les cinq membres sont des administrateurs de caisses. Ce conseil bénéficie de l'appui d'une équipe relevant du Secrétariat général et vice-présidence Gouvernance, Développement durable et Secrétariat général, qui lui permet de mettre en œuvre les décisions découlant de son mandat.

Les principales responsabilités de ce conseil sont :

- de veiller à l'indépendance et à l'objectivité du service d'inspection de la Fédération (Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins) à l'égard des caisses, et de faire des recommandations au conseil d'administration, en s'associant avec la commission d'audit et d'inspection, en ce qui concerne la nomination ou la révocation de la personne devant assurer la direction de ce service ;
- d'adopter les règles déontologiques applicables aux administrateurs du Mouvement et de ses filiales ainsi qu'aux employés de la Fédération et des caisses; de soumettre ces règles à l'approbation du conseil d'administration et de voir à ce qu'elles soient respectées par les caisses et la Fédération ;
- d'appuyer les caisses et la Fédération dans l'application de ces règles notamment par le développement d'outils ou d'activités de sensibilisation et une offre de services-conseils ;
- d'émettre des avis, des observations et des recommandations en matière de déontologie et d'éthique, particulièrement en cas de dérogation.

Il tient des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction.

Il est composé de cinq membres :

- Michel Guénette <sup>(i)</sup>, président
- Katia Cyr
- Ahmed Naciri
- Annie Vaillancourt
- Michel Yelle <sup>(i)</sup>

<sup>(i)</sup> Ont été réélus par acclamation le 26 mars 2022.

## COMITÉ DE DIRECTION DU MOUVEMENT

Ce comité appuie le président et chef de la direction et le conseil d'administration dans leur responsabilité d'assurer une direction unique du Mouvement Desjardins. Pour ce faire, il appuie le conseil dans l'intégration des orientations stratégiques du réseau coopératif, des secteurs d'activités et des fonctions de soutien ainsi que des stratégies de développement des affaires. Il assure de plus le bon fonctionnement des activités dans le respect des encadrements et des exigences établis par le conseil d'administration et les instances du Mouvement de même que par les autorités réglementaires. Les dossiers opérationnels à portée économique, environnementale et sociale ayant une incidence sur le Mouvement sont sous sa responsabilité. Il veille également à assurer l'intégrité des opérations du Mouvement et la probité des employés et des gestionnaires. Il a tenu 23 réunions en 2022.

Ce comité est composé de 13 membres de la direction, dont 6 femmes (46 %) :

- **Guy Cormier**  
Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
- **Réal Bellemare**  
Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation
- **Jean-Yves Bourgeois**  
Premier vice-président Services aux entreprises
- **Francine Champoux** <sup>(i)</sup>  
Première vice-présidente Gestion des risques
- **Marie-Huguette Cormier**  
Première vice-présidente Ressources humaines et Communications
- **Denis Dubois**  
Premier vice-président Gestion de patrimoine et Assurance de personnes  
Président et chef de l'exploitation, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie inc.
- **Johanne Duhaine**  
Première vice-présidente Technologies de l'information
- **Isabelle Garon** <sup>(ii)</sup>  
Première vice-présidente Coopération, Soutien aux administrateurs et Bureau du président
- **Di-Thai Hua** <sup>(iii)</sup>  
Premier vice-président Opérations
- **Éric Lachaine**  
Premier vice-président Réseau des caisses et Services aux membres et clients
- **Nathalie Larue**  
Première vice-présidente Stratégie, Marketing et Services aux particuliers
- **Valérie Lavoie**  
Première vice-présidente Assurance de dommages  
Présidente et chef de l'exploitation, Desjardins Groupe d'assurances générales inc.
- **Alain Leprohon**  
Premier vice-président Finances et chef de la direction financière

<sup>(i)</sup> Prendra sa retraite au 31 mars 2023. Un processus a été initié en vue d'identifier son ou sa remplaçante.

<sup>(ii)</sup> A été nommée le 4 avril 2022 suivant l'entrée en service de la nouvelle première vice-présidence Coopération, Soutien aux administrateurs et Bureau du président. Jusqu'à cette date elle occupait la fonction de vice-présidente Bureau du président, Coopération et Soutien aux administrateurs.

<sup>(iii)</sup> A été nommé le 24 février 2022 suivant l'entrée en service de la nouvelle première vice-présidence Opérations. Jusqu'à cette date il occupait la fonction de vice-président Accès Desjardins.

Les membres du comité de direction sont considérés comme les gestionnaires de la Fédération au sens de l'article 93 de la LCSF. Sont également considérées gestionnaires de la Fédération les personnes suivantes :

- Steeve Talbot, chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins
- Nicolas Coulombe, chef de la sécurité du Mouvement
- Marie-Andrée Alain, vice-présidente et chef de la Conformité et de la protection des renseignements personnels
- Luc Boucher, vice-président et chef des Affaires juridiques
- Pauline D'Amboise, secrétaire générale et vice-présidente Gouvernance et Développement durable

Ce comité de direction s'est doté de comités de coordination opérationnelle dont la portée s'étend à l'ensemble du Mouvement notamment dans les domaines suivants :

- divulgation Mouvement
- environnement, société et gouvernance (ESG)
- gestion finances et risques Mouvement
- gouvernance des données Mouvement
- directeur du plan d'investissement
- des risques liés aux changements climatiques

## RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La Fédération doit se conformer à des obligations diverses en matière de divulgation de la rémunération des administrateurs. Conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, l'état de la rémunération des administrateurs de la Fédération est présenté ci-dessous et également dans la notice annuelle de la Fédération. Cette notice annuelle est disponible sur le site de SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec).

Barèmes de la rémunération des membres du conseil d'administration (CA) de la Fédération ainsi que des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération.

	Fédération <sup>(1)</sup>	Filiales
Présidence du CA <sup>(2)</sup>	<b>0 \$</b> <b>La présidence est assumée par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins</b>	<b>12 620 \$</b>
Indemnité annuelle pour la présidence d'une commission ou d'un comité du CA <sup>(3)</sup>	<b>8 120 \$</b> <b>(autre que la commission d'audit et d'inspection)</b>	<b>8 120 \$</b>
Indemnité annuelle additionnelle pour la présidence de la commission d'audit et d'inspection	<b>16 240 \$</b>	<b>s. o.</b>
Indemnité annuelle pour la vice-présidence du CA	<b>25 020 \$</b>	<b>s. o.</b>
Indemnité annuelle pour un membre du CA <sup>(4)</sup>	<b>59 020 \$</b>	<b>12 620 \$</b>
Indemnité annuelle pour un membre d'une commission ou d'un comité du CA <sup>(5)</sup>	<b>2 530 \$</b>	<b>2 530 \$</b>
Indemnité annuelle additionnelle pour un membre de la commission d'audit et d'inspection	<b>2 530 \$</b>	<b>2 530 \$ (comité d'audit et de gestion des risques)</b>
Allocation de présence pour une réunion du CA	<b>1 510 \$ (maximum par jour)</b>	<b>1 510 \$ (maximum par jour)</b>
Allocation de présence pour une réunion d'une commission ou d'un comité du CA <sup>(6)</sup>	<b>1 510 \$ (maximum par jour)</b> <b>755 \$ (par demi-journée)</b>	<b>1 510 \$ (maximum par jour)</b> <b>755 \$ (par demi-journée)</b>
Conférence de courte durée (par conférence téléphonique ou tout autre moyen)	<b>255 \$</b>	<b>255 \$</b>
Allocation de présence pour une réunion du conseil d'éthique et de déontologie ou du comité de déontologie <sup>(7)</sup>	<b>3 020 \$ (pour la présidence)</b> <b>1 510 \$ (pour les membres)</b>	<b>755 \$ (par demi-journée)</b>

\*\*\* Les barèmes sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

s. o. : sans objet

<sup>(1)</sup> Les montants de la rémunération des administrateurs inscrits pour la Fédération incluent, lorsqu'applicable, la portion versée aux membres du CA pour agir également à titre d'administrateurs de Fiducie Desjardins inc. (Fiducie). Depuis janvier 2023, seuls 9 administrateurs du CA de la Fédération sont également administrateurs de Fiducie.

<sup>(2)</sup> La présidence du conseil des filiales suivantes est assumée par un membre du conseil d'administration de la Fédération : Développement international Desjardins, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Société financière, compagnie d'assurance vie inc. Exceptionnellement, elle peut être choisie parmi les administrateurs issus du réseau de caisses qui siègent au CA de cette filiale. Advenant une telle situation, un membre du conseil d'administration de la Fédération assume la vice-présidence du conseil.

<sup>(3)</sup> Le président d'une commission ou d'un comité tenant moins de quatre réunions par année reçoit une double allocation de présence à la place d'une indemnité annuelle, à l'exception du président du comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement.

<sup>(4)</sup> Une seule indemnité est versée pour leurs fonctions assumées au CA et aux commissions et comités de la Fédération et de Fiducie. Pour la Fédération, cette indemnité inclut également la présence des membres du CA aux Tables de concertation de proximité ainsi qu'au Forum de concertation.

<sup>(5)</sup> L'indemnité annuelle d'un membre du conseil d'administration de la Fédération comprend également leurs participations aux commissions et comités du CA de la Fédération ou de Fiducie. Une seule indemnité est donc versée pour les fonctions assumées pour l'une ou l'autre de ces composantes.

<sup>(6)</sup> Peu importe le nombre de réunions de conseils d'administration, de commissions ou de comités auxquelles une personne participe au cours d'une même journée, l'allocation quotidienne maximale pour la Fédération et Fiducie est de 1 510 \$. Tous les efforts sont faits pour concentrer les réunions dans une seule journée afin de limiter le plus possible les coûts. Le conseil d'administration de la Fédération peut inviter tout administrateur d'une caisse à être membre d'un comité formé par lui. Le conseil d'administration détermine alors la rémunération applicable en se basant sur la nature des responsabilités confiées et en s'appuyant sur les barèmes établis. Les directeurs généraux observateurs qui assistent au conseil d'administration, à une commission ou un comité ne reçoivent aucune allocation de présence.

<sup>(7)</sup> Il s'agit de l'allocation pour les réunions d'une journée du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération. Pour les réunions d'une demi-journée, l'allocation pour le président est de 1 510 \$ et pour le membre de 755 \$.

## Tableau de la rémunération des administrateurs

Le tableau suivant divulgue la rémunération individuelle touchée en 2022 par les administrateurs de la Fédération et de Fiducie Desjardins inc. (FD) ou à d'autres titres comme décrits ci-après :

Nom	Rémunération reçue à titre d'administrateur de la Fédération et de la FD		Autres honoraires <sup>(1)</sup>		TOTAL 2022 (\$)
	Allocations de présence (\$)	Indemnité annuelle (\$)	Allocations de présence (\$)	Indemnité annuelle (\$)	
Babineau, Louis (prés. du CA de DGAG) <sup>(2)</sup>	52 200,32	64 839,53	15 930,00	36 000,00	168 969,85
Bachand, Luc	39 128,99	64 080,00	456,33	3 558,14	107 223,46
Baillargeon, Lisa (prés. du CA de DID) <sup>(2)</sup>	51 874,73	61 550,00	6 435,59	42 200,00	162 060,32
Baril-Furino, Jordan	40 718,86	61 550,00	1 131,46	13 527,70	116 928,02
Bilodeau, Kathleen *	—	32 040,00	—	—	32 040,00
Charbonneau, Johanne <sup>(4)</sup>	64 071,04	102 810,00	1 020,00	24 483,36	192 384,40
Corbeil, Stéphane	12 242,66	15 387,50	402,67	8 898,58	36 931,41
Cormier, Guy <sup>(3)</sup>	—	—	—	—	—
Côté, Geneviève	4 805,00	14 755,00	—	780,08	20 340,08
Doré, Michel	15 887,47	17 417,50	355,35	1 577,50	35 237,82
Grenier, André (prés. du CA de FSD) <sup>(2)</sup>	47 938,99	60 309,25	456,33	7 116,28	115 820,85
Groulx, Nadine	43 441,83	67 140,00	2 591,16	23 380,00	136 552,99
Hawthorn, Neil *	—	30 687,58	—	—	30 687,58
Jodoin, Dominique	46 769,48	61 550,00	1 655,83	7 116,28	117 091,59
Jourdain, Kateri C.	22 710,32	29 510,00	510,00	3 155,00	55 885,32
Lamothe, Marie-Josée	40 959,48	61 550,00	1 655,83	15 150,00	119 315,31
Lapierre, Maryse	41 625,32	59 020,00	—	7 426,42	108 071,74
Latulippe, Denis	37 585,32	61 550,00	—	27 402,56	126 537,88
Magnan, Michel	58 539,81	81 497,58	1 527,67	18 003,28	159 568,34
Parhon, Paula	33 300,00	44 265,00	—	—	77 565,00
Rousseau, Serge (vice-prés. du CA de DSF) <sup>(2)</sup>	53 575,71	67 140,00	1 484,62	6 607,08	128 807,41
Sarrazin-Sullivan, Patricia-Ann	43 345,32	59 020,00	—	7 426,42	109 791,74
Tourangeau, Michel	11 395,70	15 574,72	1 704,62	4 665,56	33 340,60
Tremblay, Marie-Eve	12 665,32	14 755,00	—	5 743,58	33 163,90
Trottier, Stéphane	41 835,32	59 020,00	—	13 170,00	114 025,32
Vinet, Yvon	10 610,32	14 755,00	255,00	12 584,94	38 205,26
<b>Total</b>	<b>827 227,31</b>	<b>1 221 773,66</b>	<b>37 572,46</b>	<b>289 972,76</b>	<b>2 376 546,19</b>

\* Mme Kathleen Bilodeau et M. Neil Hawthorn, directeurs généraux de caisses, siègent à titre d'observateurs au conseil d'administration de la Fédération. À ce titre, ils perçoivent chacun une indemnité annuelle, mais aucune allocation de présence.

s. o. : sans objet

<sup>(1)</sup> Montants reçus à titre de président du conseil d'administration d'une filiale et à titre de membre du comité de retraite du Mouvement Desjardins et du comité de placement du comité de retraite. Montants reçus également comme membre du CA de Desjardins Société financière inc. (DSocF) et du Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Montants reçus aussi comme participant à d'autres comités ponctuels.

<sup>(2)</sup> Développement international Desjardins (DID), Desjardins Groupe d'assurances générales inc. (DGAG), Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie inc. (DSF) et Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Exceptionnellement, elle peut être choisie parmi les administrateurs issus du réseau de caisses qui siègent au CA de cette filiale. Advenant une telle situation, un membre du conseil d'administration de la Fédération assume la vice-présidence du conseil.

<sup>(3)</sup> Le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins ne reçoit aucune rémunération à titre de président et de membre du conseil d'administration de la Fédération, de la FD, de DSF et de DSocF.

<sup>(4)</sup> Mme Johanne Charbonneau reçoit des indemnités découlant de son rôle de vice-présidente du conseil et administratrice principale, de présidente de la commission Gouvernance et finance responsable et de présidente du comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement.

## Rémunération des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

Nom, prénom	Allocations de présence (\$)
Cyr, Katia	6 990,00
Guénette, Michel	10 960,00
Naciri, Ahmed	6 735,00
Vaillancourt, Annie	6 990,00
Yelle, Michel	6 990,00
<b>Total</b>	<b>38 665,00</b>

## Relevé des présences des membres du conseil d'administration de la Fédération

Nom, prénom	CA rég.	CA spéc.	CE	CCC	CAI	CGR	CRH	CRGRPM	CGFR	CRMD
Babineau, Louis	11/11	12/12	—	12/14	4/4	6/6	—	—	—	—
Bachand, Luc	10/11	10/12	—	—	10/10	—	—	—	—	—
Baillargeon, Lisa	11/11	11/12	—	—	10/10	—	—	—	18/20	—
Baril-Furino, Jordan	11/11	11/12	—	—	9/10	—	—	—	—	—
Bilodeau, Kathleen	11/11	8/12	—	14/14	8/10	—	—	—	—	—
Charbonneau, Johanne	11/11	11/12	—	—	—	—	8/8	5/5	19/20	—
Corbeil, Stéphane	3/3	2/2	—	—	3/3	—	—	—	—	3/3
Cormier, Guy	11/11	12/12	5/5	—	—	—	8/8	—	19/20	—
Côté, Geneviève	2/2	3/3	—	—	—	—	—	—	—	—
Doré, Michel	3/3	2/2	—	—	3/3	3/3	—	—	—	—
Grenier, André	11/11	11/12	—	13/14	6/6	5/5	—	—	—	—
Groulx, Nadine	9,5/11	12/12	5/5	14/14	—	—	—	—	19/20	—
Hawthorn, Neil	10,5/11	12/12	—	—	—	10/11	—	—	—	—
Jodoin, Dominique	10/11	11/12	2/2	14/14	—	11/11	—	—	—	—
Jourdain, Kateri C.	5/5	6/6	—	7/7	—	—	—	—	—	—
Lamothe, Marie-Josée	10/11	10/12	5/5	—	—	9/11	—	—	—	—
Lapierre, Maryse	11/11	12/12	—	13/14	—	—	3/3	2/2	—	2/2
Latulippe, Denis	11/11	10/12	—	—	—	—	8/8	5/5	—	5/5
Magnan, Michel	11/11	9/12	—	—	10/10	10/11	—	—	19/20	—
Parhon, Paula	8/8	10/10	—	—	—	6/6	—	—	—	—
Rousseau, Serge	11/11	12/12	5/5	—	—	—	8/8	5/5	18/20	—
Sarrazin-Sullivan, Patricia-Ann	11/11	12/12	—	—	—	11/11	—	—	—	2/2
Tourangeau, Michel	3/3	2/2	1/1	—	—	—	—	—	—	—
Tremblay, Marie-Eve	3/3	2/2	—	—	—	—	4/4	2/2	—	3/3
Trottier, Stéphane	11/11	12/12	—	—	—	10/11	—	—	—	5/5
Vinet, Yvon	3/3	2/2	—	—	—	—	—	—	—	3/3

Conseil d'administration (CA), comité exécutif (CE), commission Coopération et culture (CCC), commission d'audit et d'inspection (CAI), commission Gestion des risques (CGR), commission Ressources humaines (CRH), comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement (CRGRPM), commission Gouvernance et finance responsable (CGFR), comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD).

Les membres du CA s'engagent à assister aux réunions du conseil et de ses commissions et comités auxquelles ils sont dûment convoqués ainsi qu'à être présents tout au long des réunions. Chaque membre du CA doit être présent à au moins 75 % des réunions auxquelles il est convoqué. Les absences des administrateurs sont liées à des impératifs professionnels ou personnels, et sont en tout temps justifiées.

En 2022, le conseil d'administration a tenu 11 réunions régulières sur 19 journées et 12 rencontres spéciales. Le taux de présence des administrateurs aux réunions du CA de la Fédération est de 96,2 %.

## Relevé des présences des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

<b>Nom, prénom</b>	
Cyr, Katia	<b>11/11</b>
Guénette, Michel	<b>10/11</b>
Naciri, Ahmed	<b>10/11</b>
Vaillancourt, Annie	<b>11/11</b>
Yelle, Michel	<b>11/11</b>

# Principales composantes et filiales<sup>(1)</sup>

Au 31 décembre 2022

Composantes et filiales	Principales activités
<b>CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC ET CAISSE DESJARDINS ONTARIO CREDIT UNION INC.</b>	Institutions financières coopératives
<b>FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC</b>	Orientation, encadrement, coordination, trésorerie et développement du Mouvement Desjardins, agent financier de ce dernier sur les marchés canadien et international et émettrice de solutions de paiement et de cartes de crédit
SERVICES FINANCIERS COLLABRIA INC.	Émettrice de solutions de paiement et de cartes de crédit
DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	Courtage en épargne collective et planification financière
GESTION DESJARDINS CAPITAL INC.	Gestion de fonds de capital de développement et de capital de risque
DESJARDINS HOLDING FINANCIER INC.	Société de portefeuille
Desjardins Société financière inc.	Société de portefeuille
Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.	Gestion d'actifs
Desjardins Groupe d'assurances générales inc.	Assurance de dommages
<i>Certas direct, compagnie d'assurances</i>	Assurance de dommages
<i>Certas, compagnie d'assurances auto et habitation</i>	Assurance de dommages
<i>Desjardins Assurances générales inc.</i>	Assurance de dommages
<i>Desjardins, Services d'assurances générales inc.</i>	Assurance de dommages
<i>La Personnelle, Assurances générales inc.</i>	Assurance de dommages
<i>La Personnelle, compagnie d'assurances</i>	Assurance de dommages
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie	Assurance de personnes et services financiers
<i>Assistel inc.</i>	Services d'assistance
<i>Desjardins Gestion des opérations des produits de placement inc.</i>	Traitement et administration de comptes d'épargne et de placement ainsi que de produits spécialisés pour les composantes du Mouvement Desjardins
<i>Desjardins Réseau indépendant Assurances inc.</i>	Société de courtage en fonds communs de placement et en assurance
<i>Desjardins Société de placement inc.</i>	Conception, administration et distribution de produits d'assurance et d'épargne
<i>Desjardins Sécurité financière Investissements inc.</i>	Société de courtage en fonds communs de placement et en assurance
Fiducie Desjardins inc.	Garde de valeurs et services fiduciaires
Gestion Placements Desjardins inc.	Gestion de placements
Groupe immobilier Desjardins inc.	Gestion d'immeubles et des espaces de travail
Groupe Services Partagés Desjardins inc.	Services d'opérations administratives
Groupe Technologies Desjardins inc.	Développement, maintenance et évolution des technologies du Mouvement Desjardins
Patrimoine Aviso	Société de gestion de patrimoine détenue en parts égales par le Mouvement Desjardins et le partenariat entre cinq centrales provinciales de crédit unions et le Groupe CUMIS
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Courtage de valeurs mobilières
<b>FONDS DE SÉCURITÉ DESJARDINS</b>	Réserve financière des caisses Desjardins

<sup>(1)</sup> Des renseignements supplémentaires sur les activités du Mouvement Desjardins sont présentés à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité » du rapport de gestion annuel 2022.

